

LES
ANCIENS COUVENTS
DE
LYON

Par l'Abbé Ad. VACHET

CHANOINE HONORAIRE D'ALGER

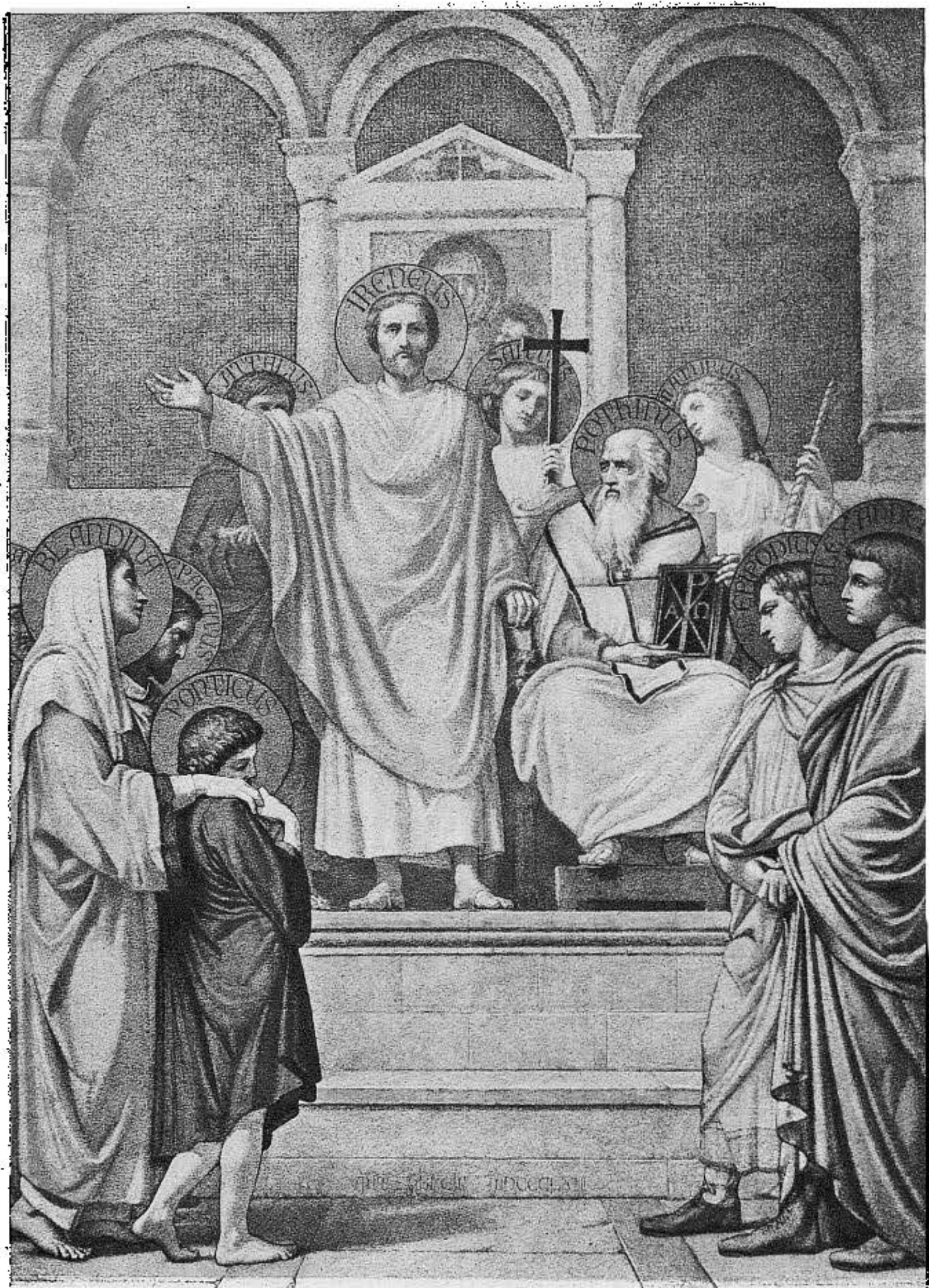
MISSIONNAIRE DE LYON — DE LA MAISON DES CHARTREUX



LYON
LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE

3, Place Bellecour et rue de la Quarantaine, 18

M DCCC XCV



A. Sublet pinx.

Imp. J. Saillard. Lyon

Héliog. Dujardin

LES S.S. MARTYRS DE L'ÉGLISE DE LYON.

A SA GRANDEUR MONSEIGNEUR COULLIÉ,

ARCHEVÊQUE DE LYON

Monseigneur,

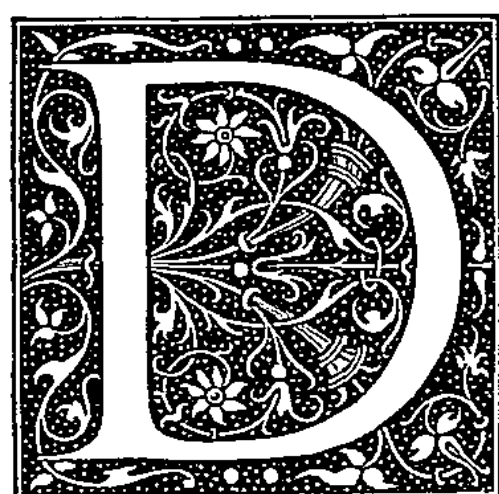
Permettez-moi de mettre votre nom vénéré à la première page de ce livre, qui se place si naturellement sous votre auguste patronage. Qu'il y soit pour montrer à tous que vous vous intéressez à tous les travaux de vos prêtres, qu'il y soit surtout comme le témoignage public de l'affectueux et profond respect d'un de vos fils pour son Père.

Ad. VACHET,

missionnaire.

PRÉFACE

I



DANS l'ancienne société française, les ordres religieux ont joué un rôle considérable. Protégés par la faveur royale, favorisés par l'esprit de foi et de religion qui animait nos pères, illustrés souvent par des hommes de talent, ou de valeur, ou même de génie, ils avaient une grande place dans l'Etat.

Ils eurent aussi une grande place dans notre cité. Lyon, en effet, qui était une ville à la fois importante et pieuse, attira les ordres religieux dans ses murs. Le Consulat estimait que les exemples de vertu, de dévouement, de piété ne seraient jamais trop nombreux, et que, devant assurer les secours spirituels à la population, les ordres monastiques seraient des auxiliaires efficaces du clergé des paroisses.

Et les religieux, en retour, reconnaissaient cette bienveillance par des prières, des aumônes, des institutions charitables, des services publics. En prêtant leurs chapelles aux corporations et aux jurandes, ils maintenaient dans la loi évangélique toutes les classes des travailleurs. Et les rois, les princes, les grands, les magistrats, les citoyens d'élite,

le peuple, les entouraient de leur estime, en attendant que beaucoup d'entre eux les établissent les derniers gardiens de leur mortelle dépouille.

C'est à reconstituer ce Lyon religieux du temps passé que nous avons consacré nos efforts. Après cent ans, ce n'est déjà plus facile ; les morts vont vite. Avant que tous ces vieux souvenirs, conservés encore par quelques pans de murs, par quelques noms de rues, n'aient entièrement disparu, n'est-il pas bon de les recueillir fidèlement ?

N'est-il pas bon de savoir quelle a été la vie religieuse de nos anciens, et, comme alors les manifestations de la vie religieuse étaient souvent mêlées aux manifestations de la vie municipale, n'est-il pas bon d'apprendre ainsi ce qu'il y a pour nous de plus intéressant dans l'histoire lyonnaise ? N'est-il pas bon de passer en revue tant de faits qu'il importe de connaître, pour ne pas paraître étranger dans sa propre patrie ?

II

Autrefois l'on respectait et l'on aimait les couvents ; aujourd'hui, par tous les moyens, on leur déclare la guerre. Les plus modérés même les considèrent comme des asiles ouverts aux inutiles, et on lève les épaules, et l'on ajoute avec mépris : A quoi bon ?

C'est cependant par les moines, qui ont pris la plume et la pioche, que l'Europe a été défrichée et qu'ainsi a été préparée la civilisation ; c'est par les moines qu'ont été conservés les monuments des littératures antiques ; c'est par les moines qu'ont été assainies les contrées infestées par les fièvres des marais ; c'est par les moines que les esclaves des pays barbaresques ont été délivrés ; c'est par les moines

qu'étaient gardés les défilés dangereux des montagnes et que les voyageurs endormis dans la neige étaient arrachés à la mort; c'est par les moines, dans les hôpitaux ou les écoles, qu'était accomplie une des tâches les plus ingrates de la terre.

Mais ce côté utilitaire des couvents n'est que le petit côté. Si l'on veut réfléchir, on verra bien vite qu'ils répondent à un besoin pressant des âmes. Quelle est, en effet, la valeur du milieu social où nous vivons? S'il y a du bien, nous savons aussi qu'il y a beaucoup de mal, et si nous observons d'un peu près les hommes et les choses, nous voyons des convictions chancelantes, des volontés amoindries ou dévoyées, des dégradations innommées, des abjections ignobles, des turpitudes et des hontes tous les jours envahissantes, des boues infectes, des fanges empoisonnées : voilà le monde. Il y a des hommes qui l'aiment. Mais il y a aussi des âmes assez grandes, assez nobles, assez amies des belles et saintes choses pour souffrir horriblement dans ce milieu mauvais. A ces âmes il faut le couvent.

On trouve tout naturel qu'un homme, lorsqu'il a été touché par cette flamme si noble et si dévorante de l'amour, se dérobe au commerce des mortels pour être pleinement heureux dans la solitude et le mystère, et nous n'admettrions pas qu'il y ait des âmes qui aiment Dieu avec cet amour exclusif, qui ont la passion de Dieu, qui veulent, dans la solitude, pour être plus à lui, admirer Dieu, parler à Dieu, entendre Dieu, jouir de Dieu! Cette solitude avec Dieu, c'est le couvent.

Et si, lorsqu'on parle de Dieu et de ses droits, de l'âme et de ses devoirs, de l'éternité bienheureuse et malheureuse, il y a des hommes qui rient et qui se moquent, il y a aussi des hommes pour qui ces grandes questions sont les précoc-

cupations premières. Témoins des légèretés, des impiétés, des crimes qui se commettent dans le monde, ils se demandent comment ils feront pour rendre à Dieu ce qui lui est dû ; ils sentent le sol trembler sous leurs pas, et ils fuient dans la solitude ; cette fuite dans la retraite, c'est le couvent.

Mais, dira-t-on, on peut se sauver sans cela. Oui, sans doute, et heureusement, mais il est des âmes qui, pour se sauver, ont besoin de cela. Il y a des âmes naïves, vierges, candides, ne se défiant de rien, elles ont besoin de la tutelle du cloître ; il y a des âmes qu'un coup de tempête a jetées à terre, elles ne se relèveront jamais si elles restent dans le monde, elles ont besoin de la pénitence du cloître ; il y a des âmes élevées, nobles, pleines de mépris pour les vulgarités de la terre, elles ont besoin de ce voisinage du ciel qu'on appelle le cloître.

Enfin voici une dernière vérité, élémentaire pour un catholique, mais incompréhensible pour un incroyant : dans les couvents, on prie, et c'est cette prière qui sauve la société coupable. On insulte à Dieu tous les jours et à pleine bouche ; le bras de Dieu n'est pas raccourci, il va se lever pour venger sa cause. Non, il laisse faire ; pourquoi ? Parmi nous il y a des couvents, il y a des prières, il y a des acceptations volontaires de renoncements, de sacrifices, de douleurs, et le courroux de Dieu s'apaise. Les couvents sont les boucliers qui nous protègent.

III

Mais on leur a fait de nombreux reproches, et il faut avouer qu'ils n'ont pas toujours été sans fondement. Le plus grave, selon nous, ce n'est pas qu'ils soient arrivés à

posséder de grandes richesses ou une considérable influence, c'est qu'après des moments, relativement courts, de ferveur et de sainteté, soient venus des moments d'atonie et de relâchement. Souvent, en effet, nous verrons que les Ordres ont eu besoin de réforme. Or, le seul fait de cette réforme indique assez qu'il y avait, même dans les mauvais jours, des âmes de bonne volonté, des âmes ardentes et désireuses d'une perfection plus grande, et c'est l'honneur de ces Ordres d'avoir écouté ces voix réformatrices. Mais il est une autre raison que l'on n'a jamais suffisamment mise en lumière : la réforme ne fut pas toujours causée par le relâchement, ou bien le relâchement ne fut pas toujours causé par le manque de ferveur. Dans presque tous les ordres religieux, la rigoureuse observance des règles a fléchi moins sous la faiblesse ou le mauvais vouloir des individus que sous la tyrannie de circonstances imprévues, fatales, qui rendaient, pour un temps plus ou moins long, la vie régulière impraticable. Au xvi^e siècle, ces faits douloureux s'accumulèrent. Sans parler du schisme d'Occident, la grande peste qui ravagea la France, Lyon en particulier, à diverses reprises, dépeupla les monastères et y tua en même temps l'observance. Quand, le fléau disparu, il ne se trouva, pour prendre les austères et vénérées habitudes du passé, que quelques religieux désaccoutumés, sinon désaffectionnés, de la règle, impuissants, d'ailleurs, à porter à eux seuls le fardeau de pratiques qui auparavant semblaient faciles à des hommes plus nombreux et plus robustes, il se fit, entre une faiblesse trop réelle et la lettre des règles, des compromis légitimes, nécessaires, fondés sur l'esprit même de la loi, et pourtant regrettables. Plus tard, quand la solitude des cloîtres se repeupla, le souci de reprendre dans leur intégrité les observances primitives n'y entra pas

toujours avec les recrues nouvelles, qui adoptèrent la vie religieuse telle qu'elle fonctionnait sous leurs yeux. L'âge d'or n'était plus, on était entré dans la période des concessions, et presque partout se manifestaient les symptômes d'une décadence dont on ne pouvait faire retomber sur personne la responsabilité, dont, presque à son insu et comme malgré soi, tout le monde était complice. (Le P. CHAPOTIN, *Rev. de l'Ouest*, 1887.)

Ce qui fut vrai, comme conséquences de ce redoutable fléau, fut vrai encore comme conséquences de l'invasion des bandes protestantes, commandées par le baron des Adrets. Pendant treize mois, elles restent maîtresses de la ville. Pendant treize mois, les membres des diverses familles religieuses sont dispersés ; cette dispersion ne peut que nuire à l'état religieux. Treize mois plus tard, ils reviennent moins nombreux et, par le fait de leur dispersion, moins réguliers, et ils trouvent leurs couvents pillés, renversés, détruits. C'est un temps plus ou moins long à passer dans le provisoire, où les règles nécessairement fléchissent sous la tyrannie des circonstances, et non sous la mauvaise volonté des religieux.

Un autre moment délicat de l'histoire des ordres monastiques est celui qui précède la Révolution. Nous aurons l'occasion de le constater souvent, quand la loi déclara les religieux libres de sortir de leurs communautés, les défections, rares chez les femmes, furent assez nombreuses chez les hommes. Que quelques hommes, impatients du joug et ne le supportant qu'avec hypocrisie, aient été heureux de ce bénéfice légal, c'est possible, quoique difficile à admettre, puisque rien ne les contraignait de vivre de la vie religieuse, mais je crois que la vraie raison est ailleurs. Le XVIII^e siècle avait préparé de longue date,

sous des dehors amis, la guerre aux communautés religieuses. Vingt-cinq ans avant la Terreur, il était parvenu à en supprimer un grand nombre ; le ciel était noir. Mais lorsqu'à partir de 1789 ce ciel se chargea de tempêtes, lorsqu'il fut évident pour tous qu'on voulait la fin d'un ordre de choses jusque-là respecté, beaucoup d'esprits, surtout chez les hommes qui virent peut-être plus juste et plus loin, ne luttèrent plus contre le courant et déclarèrent ne plus vouloir vivre de la vie religieuse.

Ces pensées générales aideront, je pense, à mieux comprendre l'histoire des ordres religieux.

IV

Un mot enfin sur le présent travail.

La méthode que je suis est facile à saisir et toujours la même : c'est d'abord une histoire abrégée de la vie du fondateur, puis l'exposé des règles ou constitutions et la rapide description du costume qu'il a imposés, et aussi le souvenir des grands hommes que ces ordres ont produits ; c'est ensuite le fait de la fondation lyonnaise et un précis de ce qui lui est arrivé de plus remarquable pendant la durée de son existence ; c'est enfin un aperçu rapide des dernières mesures prises par la Révolution contre ces couvents, et ce qu'ils devinrent.

L'histoire de chacun d'eux exigerait un volume pour être étudiée d'une façon complète. Ma conviction cependant est que ces monographies ont le mérite d'être relativement courtes et réunies en un seul corps. Quarante monographies plus étendues, quarante volumes même, où les faits historiques seraient noyés dans un océan de détails

oiseux, seraient lus assurément avec moins d'intérêt et de profit que le présent abrégé.

Car elles étaient terriblement procédurières et paperassières, les communautés d'autrefois. Ceux-là seuls qui ont abordé ce genre de recherches savent quels monceaux de papiers ont accumulés dans les couvents les procès de tous genres, les traités avec les entrepreneurs, les achats, les ventes, les cens, servis, directes, lods, milods et redevances de toutes sortes. Si, pour être complet, il fallait consigner tous ces détails, il en est peu qui pourraient supporter cette fastidieuse lecture. Mon but a toujours été de dégager de toute cette masse les parties historiques et intéressantes.

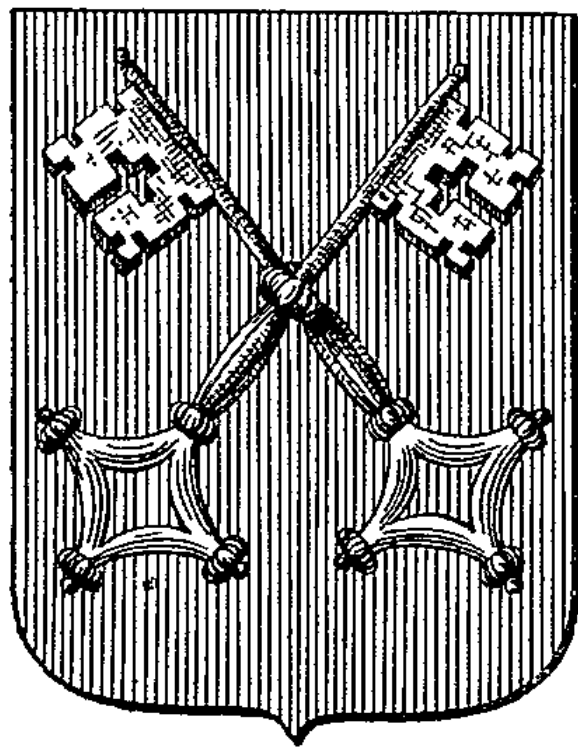
Pour m'aider dans ce considérable travail, j'avais à ma disposition une bibliothèque assez riche, où figurent en bonne place nos anciens et nos meilleurs auteurs. La liste en serait longue : le P. Hélyot, Paradin, Rubys, Colonia, Lamure, Le Laboureur, etc...; la précieuse collection des Almanachs de Lyon, la *Revue du Lyonnais*, *Lyon ancien et moderne*, les *Archives du Rhône*, etc... Mais une mine féconde où j'ai puisé à pleines mains, ce sont les Archives municipales, les manuscrits signalés par Delandine, les pièces du catalogue Coste, à la bibliothèque de la ville. Souvent même j'ai trouvé, dans les papiers des communautés actuelles, des renseignements qui ont heureusement complété ceux que je pouvais recueillir d'autre part.

J'ai supprimé de parti pris les simples renvois que désignent les sources et qui suspendent et fatiguent la lecture. Comme dans ce livre il y a fort peu de mon propre fonds, et comme presque tout a été tiré des auteurs ou des archives, j'aurais été obligé, à la fin de chaque phrase, quelquefois même plusieurs fois dans la même phrase, de mettre des renvois qui auraient été peu inté-

ressants pour un lecteur ordinaire et qui auraient rendu la lecture tout à fait intolérable. Je me suis donc contenté, ce qui témoignera, je pense, suffisamment de ma sincérité littéraire et suffira aux érudits, de formuler en bloc, à la fin de chaque monographie, les sources où j'ai puisé.

Et maintenant, voulez-vous rendre ce travail profitable et vous l'assimiler pleinement, et par là même connaître l'ancien Lyon ? Lisez ce livre chapitre par chapitre ; dirigez ensuite votre promenade de la semaine aux lieux mêmes où fut le couvent dont vous avez lu récemment l'histoire ; essayez, sur nos données, de reconstituer le passé, et avant peu vous aurez dans l'esprit une connaissance plus complète du vieux Lyon et dans votre cœur un amour plus vivace pour lui. A mon avis, qui n'est pas sans doute celui de tout le monde, car il en est qui n'ont d'admiration du passé que pour avoir le droit de décrier le présent. cette connaissance sera de nature à faire disparaître des préjugés contre les ordres religieux, et cet amour sera la base solide du sentiment filial et dévoué dont nous aimons notre patrie.

AD. VACHET.



L'ABBAYE D'AINAY

AINAY! Ce nom seul évoque tout un passé riche de souvenirs. Il fait remonter notre pensée jusqu'aux temps de la domination romaine. Que de vicissitudes a vues ce petit coin de terre! C'est ici, comme le dit fort bien M. Fleury La Serve, que les premiers trafiquants et les peuples gaulois conférèrent à Lyon la suprématie des Gaules; c'est ici que s'éleva cette école des littératures grecque et moderne, source de civilisation et de gloire pour la France; c'est ici que le paganisme jeta son dernier et plus vif éclat; c'est ici, enfin, que l'Eglise du Christ implanta et fit germer ses premiers fruits sous une pluie de sang.

Ainay est un des endroits de Lyon qui ont le plus occupé nos érudits, et, chose étrange, on est arrivé à tout mettre en question. Nous ne faisons pas ici œuvre de polémique, mais nous ne voulons pas non plus paraître trop étranger aux travaux et aux recherches des savants contemporains; c'est pourquoi nous allons commencer par débayer le terrain en exposant rapidement les différentes opinions qui ont été émises sur ces lointaines origines.

et 34

Ce nom d'Ainay d'abord, d'où vient-il ? Dans cette question étymologique règne la plus complète anarchie : le latin, le grec, le celtique y ont passé et ne sont pas parvenus à s'entendre.

Le nom latin d'Ainay ne varie pas, c'est *Athanacus*, *insula quæ Athanacus dicitur*, est-il dit dans le cartulaire d'Ainay. Guillon fait remonter cette appellation très haut : « Les Phocéens, dit-il, six
« cents ans avant Jésus-Christ, fondent Marseille, et chassent une
« colonie de Grecs, qui remonta le Rhône jusqu'au lieu où la Saône
« vient s'unir à lui, et forma un établissement sur la montagne. Au
« confluent, ils établirent une école de sagesse, que, par attachement
« pour leur patrie, ils appelèrent Athènes, nom qu'on reconnaît dans
« celui d'Athanacum ou Athenatum, que ce lieu porte encore aujour-
« d'hui. Ainay est le mot francisé. » — Nous verrons plus loin qu'ici fut élevé un temple à Auguste par soixante nations des Gaules. Caius Caligula y établit plus tard les jeux *mêlés*, *miscellos*, ainsi que des concours d'éloquence dans les langues grecque et latine. On a cru généralement que cette académie fut mise sous l'invocation de Minerve, en grec 'Αθηνη, et en dialecte dorien 'Αθηνᾶ. Ce nom, suivi de la terminaison gauloise *ac*, *acum*, aurait donné au quartier sa dénomination d'Athanacum, qui est devenue Ainay. — Artaud, un des plus savants antiquaires de Lyon, fait venir Athanacum de ἀθάνατος, immortel, par allusion aux premiers martyrs de la première persécution lyonnaise. — D'autres prétendent qu'il vient de ces deux mots grecs εἰς et νεῶς ou νέος, vers le temple, soit qu'on voulût désigner les martyrs chrétiens, soit qu'on voulût parler du temple d'Auguste. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que cette interprétation, si elle est ingénieuse pour Ainay, ne s'accorde plus avec Athanacus. — D'autres encore soutiennent qu'il vient de ἐσνεῶ, *je nage dans*, à cause de la situation topographique de l'abbaye, baignée par les eaux du Rhône et de la Saône. Même observation que ci-dessus. — M. Péan lui attribue une origine celtique : « La
« rivière d'Ain, dit-il, et l'abbaye d'Ainay ont la même racine.
« *Athan* se dit des cours d'eau et des localités baignées par les eaux.
« D'Athan à Athanacus, d'Athanacus à Ainay, la dérivation est

« régulière. — Pour terminer, voici une étymologie qui me semble la plus étrange de toutes. L'almanach de 1755, parlant de l'abbaye d'Ainay, l'appelle la célèbre abbaye des Deux-Rivières, en latin *Amnis et Amnis*, et par abréviation gauloise *ais-n-ais*, et dans la suite Aisnay, Ainay.

On voit par cet ensemble qu'il n'est pas facile de faire de la lumière pour éclairer ces ténèbres étymologiques. Arrêtons-nous, dans ces sept interprétations différentes, à celle qui nous paraît la plus probable, 'Αθηνη et 'Αθωνα, Minerve, à cause des jeux qui furent institués à cet endroit.

Résulte-t-il de ce qui précède qu'Ainay, soit l'abbaye soit le temple d'Auguste, ait été situé dans une île ? C'est une autre difficulté. *Insula, quæ Athanacus dicitur*, tel est le texte. Que veut dire ce mot *insula* ? M. Martin-Daussigny, qui a bouleversé, sans preuves solides, les vieilles traditions, dit que, des Terreaux à Perrache, il y avait quatre îles et cinq confluent ; donc *insula* a son sens propre, il signifie île, terrain entouré d'eau. M. Steyert, dont l'opinion a pour moi une très grande valeur, soutient qu'Ainay était une île. Peu à peu, l'île se réunit à la ville elle-même par l'ensablement des bords du Rhône, qui la séparait de la terre ferme. Mais M. de Boissieu, dont l'autorité est grande, a montré que le mot *insula* ne signifie pas toujours une terre entourée d'eau. Nous disons en français un *îlot* de maisons ; le mot *insula* a ce même sens en latin ; il veut dire aussi quartier d'une ville, et, dans la langue du moyen âge, il veut dire lieu isolé, hors de l'enceinte des villes, et, par extension, temple, basilique, monastère. Cette acception est attestée par la plupart des lexiques. Du reste, le cartulaire d'Ainay dit fréquemment, en parlant de l'abbaye : *inter duos fluvios, inter amnem Rhodanum et Ararim*, entre les deux fleuves, entre le Rhône et la Saône. Concluons, sans faire de polémique, que l'abbaye d'Ainay n'était pas dans une île proprement dite, mais qu'elle était située au confluent.

Autre difficulté : là on avait élevé, du moins l'a-t-on cru longtemps, un autel à Auguste et un amphithéâtre. Mais M. Martin-Daussigny les a mis au jardin des Plantes, M. Bernard à Saint-

Pierre, et le baron Raverat dans la rue Tramassac. Aujourd'hui affirmer qu'ils étaient à Ainay fait sourire, nous ne l'ignorons pas. Nous avons cependant le courage d'avouer que ces écrits ne nous ont pas convaincu, et que nous estimons être dans la vérité des choses et dans la vérité des traditions, en suivant M. de Boissieu qui



AUTEL D'AUGUSTE

laisse à Ainay l'autel d'Auguste et l'amphithéâtre. Ici, nous ne voulons pas faire de controverse, mais qu'on lise les différents ouvrages de ces auteurs, et qu'on se fasse une opinion ; elle ne différera peut-être pas de la nôtre. Le seul argument que nous voulons donner est celui-ci ; il est très puissant, et les auteurs laïques n'en soupçonnent pas l'importance : où il n'existe aucune trace de culte, il est inutile de chercher les traces d'un martyr. Or, là où MM. Martin-Daussigny,

Bernard, Raverat placent l'amphithéâtre, il n'y a pas trace de culte rendu aux martyrs, donc ce n'est pas là. Donc l'amphithéâtre, où nos pères versèrent leur sang en témoignage de leur foi, fut à Ainay, et, comme nous le verrons, la piété chrétienne s'y manifesta aussitôt après la première persécution lyonnaise (177). La fête des Merveilles, dont nous parlerons plus loin, est une autre preuve.

Le monument élevé à Auguste fut-il un temple ou un autel ? Strabon, le grand géographe de l'antiquité, appelle indistinctement cet édifice un temple ou autel magnifique, digne d'être considéré. La numismatique d'abord, la gravure ensuite, ont vulgarisé le temple d'Auguste. Aux deux côtés de l'autel s'élevaient deux colonnes de granit, surmontées de deux Victoires colossales. Les deux colonnes, plus tard, furent coupées par le milieu pour en faire quatre, et ces quatre colonnes soutiennent aujourd'hui le chœur de l'église d'Ainay. — On considère comme à peu près certain que l'autel s'élevait au milieu d'une enceinte très vaste découpée en portiques, et décorée de soixante statues représentant les soixante nations des Gaules qui avaient concouru à l'édification de ce monument. Nous n'avons jamais pu comprendre pourquoi M. Meynis, dans ses *Grands Souvenirs*, ne compte que trente nations. Le chiffre de soixante est donné par tous les auteurs, et c'est le chiffre exact.

Caligula, avons-nous dit, institua à Lyon les *miscellos*, les jeux mêlés ; il se plut à imposer d'humiliantes et barbares conditions aux rhéteurs qui prenaient part à ces concours littéraires. Ceux dont les ouvrages avaient rencontré le moins de faveur étaient condamnés à fournir les prix aux vainqueurs, à chanter leurs louanges, et de plus à effacer leurs propres écrits avec la langue. Ces rigueurs étaient de nature à inspirer quelque effroi aux concurrents, et elles en inspiraient en effet. Juvénal en parle dans ces deux vers si connus :

*Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut lugdunensem rhetor dicturus ad aram.*

Enfin, non loin de l'autel d'Auguste et de l'Athénée de Caligula, il y avait un amphithéâtre. Cette affirmation soulève les mêmes

polémiques que l'autel d'Auguste. MM. Martin-Daussigny, Bernard, Raverat, Steyert n'en veulent pas entendre parler. Le P. Ménéstrier, Brossette, le P. Colonia, disent que cet amphithéâtre fut aux Minimes. La grande raison qu'ils font valoir, c'est qu'entre nos deux fleuves on ne voit aucune ruine d'un monument destiné aux luttes des gladiateurs ou aux combats d'animaux féroces, et pouvant contenir une foule considérable. Sans doute, cette raison est grave. Mais M. de Boissieu répond que cet amphithéâtre n'a pu et dû être qu'en bois. Tous les amphithéâtres ne furent pas des Colysées ; longtemps Rome se contenta d'amphithéâtres de bois, et il en donne des preuves péremptoires. Ne savons-nous pas aussi qu'en Espagne les enceintes immenses où se donnent les courses de taureaux sont souvent en bois ? Qu'y eût-il eu d'étonnant qu'un amphithéâtre comme celui de Lyon, qui ne servait peut-être qu'une fois par an, eût été construit en bois ? Et dût-il même avoir eu des assises gigantesques en pierres, qu'y aurait-il d'étonnant à ce qu'il n'en restât rien, après les nombreuses invasions qui ont ravagé Lyon ? L'honorable et savant M. Vachez a concilié les deux opinions en disant que les citoyens romains furent décapités aux Minimes, et les autres livrés aux bêtes à l'amphithéâtre d'Ainay ; du moins reconnaît-il l'existence de ce dernier, et c'est tout ce que nous en voulons retenir. Du reste, sans nous attarder davantage, n'oublions pas le témoignage de Grégoire de Tours et d'Adon de Vienne, dont on fait vraiment trop bon marché : *Locus in quo passi sunt Athanaco vocatur*, le lieu où ils ont souffert le martyre s'appelle Ainay.

Ainsi dégagée de ces encombrantes discussions, qui n'ont pas fait de la lumière, mais qui n'ont élevé que des doutes, l'histoire d'Ainay va plus facilement se poursuivre.

Pendant que le paganisme régnait à Lyon en maître incontesté, un étranger arrivait d'Orient, de la ville de Smyrne, envoyé par l'évêque de cette ville, saint Polycarpe, qui était lui-même disciple de l'apôtre bien-aimé, saint Jean l'Évangéliste. Cet homme, c'était le vénérable Pothin, le premier apôtre de nos régions. Dans une humble chaumière qui s'élevait sur l'emplacement actuel de l'église

de Saint-Nizier, il groupa quelques fidèles auxquels il prêcha l'Évangile et montra l'image vénérée de la Mère de Dieu, qu'il avait apportée d'Orient. Cette naissante église fit des progrès ; le peuple s'en émut, les prêtres d'Auguste la calomnièrent sans pitié, la persécution fut décrétée. Saint Pothin subit le martyre de la faim, six de ses compagnons furent livrés aux bêtes, dix-huit moururent dans la prison, vingt-trois furent décapités. Leurs ossements furent brûlés et leurs cendres jetées au vent. Ces faits sont rapportés par Eusèbe, qui reproduit une longue lettre des chrétiens de Lyon et de Vienne aux chrétiens de Smyrne, rédigée probablement par saint Irénée. Cette lettre est d'une trop grande importance et va trop directement à notre sujet pour n'être pas reproduite ici :

« Les serviteurs de Jésus-Christ, qui habitent Vienne et Lyon,
« villes des Gaules, aux frères d'Asie et de Phrygie qui ont la même
« foi et qui espèrent au même Rédempteur, paix, grâce et gloire de
« la part de Dieu le Père et de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

« La violence de la persécution et la rage des Gentils contre les
« saints, la variété et la cruauté des supplices qu'ont supportés nos
« bienheureux martyrs ont été telles que nous sommes incapables
« de les décrire dignement. L'ennemi s'est jeté sur nous avec une
« violence féroce, et les préludes de sa fureur nous ont présagé tout
« d'abord ce que nous devions attendre des ministres qu'il avait
« instruits à faire la guerre aux serviteurs de Dieu. On commença
« par nous interdire l'entrée des maisons, des bains et du forum ;
« on nous traqua partout. Cependant la grâce de Dieu nous soutint :
« elle mit les faibles à l'abri du péril et réserva aux combats des
« hommes qui, par leur courage, devaient être comme autant de
« colonnes inébranlables. Ces généreux athlètes, en étant donc
« venus aux mains, souffrirent toutes sortes d'opprobres ; et des
« peines, qui auraient semblé à d'autres insupportables, furent
« regardées par eux comme légères, dans le désir qu'ils avaient de
« s'unir plus tôt à Jésus-Christ. Ainsi ils nous ont appris, par leur
« exemple, que les afflictions de cette vie n'ont aucune proportion
« avec la gloire qui doit un jour éclater en nous. Toutes les bruta-

« lités qui accompagnent les émeutes populaires, les vociférations,
« les outrages, les violences, les emprisonnements, les coups de
« pierre, le pillage, en un mot tout ce dont est capable une populace
« en fureur et poussée par sa rage, ses craintes ou sa haine, fut
« exercé contre les confesseurs ; mais leur constance est demeurée
« invincible. Ensuite, traînés au forum par le tribun des soldats et
« par les magistrats de la ville, ils répondirent aux questions qu'on
« leur fit, en présence d'une foule immense, par une généreuse
« profession de foi. Après cela, ils furent jetés dans la prison
« jusqu'au retour du gouverneur. Dès qu'il fut arrivé, on les lui
« présenta ; et comme il les traitait avec une cruauté égale à sa
« haine contre les chrétiens, cette injustice révolta un de nos frères,
« Vettius Epagathus. C'était un jeune homme brûlant de charité
« pour Dieu, de mœurs si pures et d'une vie si austère, qu'il méritait
« déjà l'éloge que l'Ecriture fait du saint vieillard Zacharie ; car il
« marchait avec édification dans toutes les voies du Seigneur,
« toujours prompt à servir Dieu et le prochain, toujours animé et
« rempli de l'Esprit divin. Or, Vettius Epagathus, ne pouvant
« contenir son indignation, demanda la permission de défendre ses
« frères et de prouver que, parmi nous, il ne se passait rien d'impie.
« A cette proposition, la foule qui entourait le tribunal se mit à
« vociférer contre lui (car il était fort connu), et le gouverneur,
« choqué de sa demande, s'informa de lui s'il était chrétien. Vettius
« confessa hautement qu'il l'était, et il fut mis aussitôt au nombre
« des martyrs, sous la prévention d'être l'avocat des chrétiens.
« Il avait bien mérité ce titre, puisque, comme Zacharie, il avait en
« lui-même pour avocat et pour consolateur l'Esprit-Saint. Disciple
« digne de Jésus-Christ, il suit aujourd'hui l'Agneau partout où
« il va.

« Ces premières épreuves opérèrent bientôt un triste discer-
« nement entre ceux qui s'étaient préparés au combat et ceux qui
« ne l'avaient pas prévu. Les premiers se déclarèrent avec hardiesse
« et témoignèrent un désir ardent de consommer leur martyre.
« Parmi les autres, dix troublèrent la joie des confesseurs par une

« déplorable chute et répandirent l'affliction parmi tous les frères.
« Leur apostasie refroidit même le zèle de ceux qui, n'ayant pas
« encore été arrêtés, ne cessaient, malgré le péril, d'assister les
« martyrs dans leurs souffrances. Nous étions tous alors dans
« les alarmes et dans une cruelle incertitude sur ce qui arriverait
« aux confesseurs ; les tourments nous effrayaient peu, mais nous
« tremblions qu'il ne se rencontrât d'autres apostats.

« Chaque jour cependant amenait de nouvelles arrestations,
« et chaque jour on conduisait dans les prisons les fidèles dignes de
« remplacer ceux qui étaient tombés. Bientôt les cachots renfer-
« mèrent les principaux des deux Eglises, ceux qui les avaient
« fondées et constituées par leur prudence et par leurs travaux.
« On se saisit aussi de quelques-uns de nos esclaves païens ; car le
« gouverneur avait ordonné qu'on trouvât à toute force des témoins
« contre nous. Ces esclaves donc, redoutant eux-mêmes les supplices
« auxquels on appliquait les saints, excités d'ailleurs par les démons,
« et à l'instigation des soldats qui avaient ordre de les y pousser,
« nous accusèrent de choses si monstrueuses, que nous ne sau-
« rions y penser ou les rapporter sans crime, ni croire même que
« jamais il se soit rencontré des hommes qui les aient commises.
« Ces dépositions, ayant été publiées parmi le peuple, l'animèrent
« de plus en plus contre les chrétiens ; en sorte que ceux mêmes à
« qui la parenté avait jusque-là inspiré quelque modération
« donnèrent enfin libre cours à leur fureur. Ainsi s'accomplissait
« cette prédiction du Seigneur : *Un temps viendra où, en vous*
« *livrant à la mort, on croira faire un acte agréable à Dieu.*

« Le langage humain ne saurait décrire les tortures qu'on fit
« alors endurer aux saints, dans l'espoir de leur faire avouer les
« impiétés dont on nous chargeait. La haine du gouverneur, du
« peuple et des soldats s'attacha d'abord au diacre Sanctus,
« de Vienne ; à Maturus, encore néophyte, mais déjà athlète
« généreux ; à Attale, de Pergame, qui fut toujours la colonne et
« le soutien de notre Eglise, et à une femme esclave appelée
« Blandine, par laquelle il plut au Seigneur de montrer que ce qui

« est méprisable aux yeux des hommes est souvent auprès de lui en
« honneur, et que les instruments les plus faibles deviennent les
« plus forts par sa grâce. Nous tous, et sa maîtresse notamment qui
« était au nombre des martyrs, craignons beaucoup pour elle, à
« cause de la délicatesse de sa complexion, qu'elle n'eût pas le
« courage de confesser la foi. Cependant sa constance fut si grande
« qu'elle lassa les bourreaux, qui, depuis le matin jusqu'au soir, se
« succédèrent pour la tourmenter. A la fin, ils furent contraints
« d'avouer qu'ils étaient vaincus, et ils s'étonnaient de ce que la vie
« pût demeurer dans un corps tout disloqué qui n'était plus qu'une
« plaie. Pour elle, la confession du nom chrétien ranimait ses
« forces ; tout son soulagement était de dire : « Je suis chrétienne ;
« il ne se fait point de mal parmi nous. » Ces paroles semblaient la
« rendre insensible à la douleur.

« Le diacre Sanctus supporta aussi avec une fermeté invincible
« tous les tourments que les bourreaux imaginèrent de lui faire
« souffrir, dans l'espérance de tirer de sa bouche quelque chose à la
« charge de la religion ; mais il leur opposa toujours un si grand
« courage qu'il ne voulut leur dire ni son nom, ni sa patrie, ni sa
« condition. A toutes les interrogations il répondit : « Je suis
« chrétien, » comprenant, dans cette qualité, son nom, sa patrie,
« sa condition, tout ce qu'il était. Les païens ne purent jamais
« arracher de lui d'autre réponse. Le gouverneur ne se possédait
« plus de fureur ; la barbarie des bourreaux demandait vengeance,
« et, comme ils ne savaient plus quels tourments employer, ils firent
« rougir au feu des lames de cuivre et les lui appliquèrent aux
« endroits les plus sensibles du corps. Le saint martyr vit brûler sa
« chair sans se plaindre, Jésus-Christ versant sur les plaies de son
« serviteur la céleste rosée de sa grâce, qui tempérait sa douleur.
« Déjà le corps mutilé du martyr ne conservait presque plus aucune
« apparence humaine, c'était un amas informe d'os et de membres
« broyés, de chairs calcinées, déchirées, tombant en lambeaux.
« Mais le Seigneur, qui souffrait en lui, faisait par lui éclater sa
« gloire, confondait l'ennemi et animait les fidèles, en leur montrant

« par un tel exemple qu'on n'a rien à craindre quand on porte en soi
« la charité du Père, et qu'on ne souffre rien quand on envisage la
« gloire du Fils. En effet, quelques jours après, les impies appli-
« quèrent le martyr à de nouvelles tortures, espérant que, s'ils
« remettaient le fer et le feu dans ses plaies encore ouvertes, et
« tellement enflammées qu'on ne pouvait les toucher sans qu'il en
« ressentît une insupportable douleur, sa constance céderait enfin,
« ou qu'en le faisant expirer dans les supplices, son sort épou-
« vanterait les autres. Mais l'événement trompa leurs prévisions ;
« car, par un miracle inespéré, son corps, parfaitement rétabli dans
« sa forme et sa force premières, se trouva disposé à de nouveaux
« combats, et, par la grâce de Jésus-Christ, la seconde épreuve fut
« pour lui un remède plutôt qu'un tourment.

« Biblis était au nombre de ceux qui avaient renoncé la foi. Les
« païens, à l'instigation du démon qui connaissait sa faiblesse, s'avi-
« sèrent de l'appliquer à la torture, pensant qu'elle avouerait les
« crimes dont on accusait les chrétiens. Mais les tourments réveil-
« lèrent Biblis comme d'un profond sommeil. Les douleurs passa-
« gères qu'elle ressentait la faisant penser aux peines éternelles,
« elle se mit à haranguer le peuple avec force : « Et comment, dit-
« elle, mangerions-nous des enfants, nous à qui il n'est pas même
« permis de manger le sang des bêtes (1) ? » Elle confessa ensuite
« qu'elle était chrétienne, et fut mise avec les martyrs.

« Ainsi Jésus-Christ, par sa grâce, ayant rendu la constance
« des confesseurs victorieuse de tous les supplices, l'enfer eut recours
« à de nouveaux moyens pour les perdre. Il les fit jeter dans un
« cachot ténébreux. Là, on leur mit les pieds dans des entraves de
« bois qu'on écarta avec violence jusqu'au cinquième trou, leur fai-
« sant souffrir tous les tourments que la rage vaincue est capable
« d'exercer sur des captifs. Dieu, pour faire éclater sa gloire, permit
« que beaucoup de ces saints confesseurs mourussent étouffés dans

(1) Les chrétiens observaient alors et continuèrent à observer encore, pendant plusieurs siècles, la défense de manger du sang, portée par l'ancienne loi, et confirmée par le concile des apôtres.

« la prison. D'autres, au contraire, qui avaient été si cruellement
« tourmentés, qu'ils ne paraissaient pas devoir prolonger leur exis-
« tence au milieu de maux contre lesquels tout remède était inutile,
« purent encore vivre dans cet affreux séjour. Les secours humains
« leur manquaient ; mais le Seigneur réparait leurs forces et soute-
« nait leur courage, en sorte que, à leur tour, ils consolaient leurs
« frères et ranimaient leur ardeur. Des chrétiens nouvellement
« arrêtés, au contraire, et peu accoutumés aux souffrances, expi-
« rèrent bientôt dans une prison dont les inconvénients furent pour
« eux insupportables.

« Nous ne saurions passer ici sous silence la fin glorieuse du
« bienheureux Pothin, évêque de Lyon. Il était âgé de quatre-vingt-
« dix ans, faible et infirme, en sorte qu'il pouvait à peine respirer ;
« son zèle et le désir du martyre le soutenaient. Il fut conduit, ou
« plutôt porté, au tribunal au milieu des injures de tout le peuple,
« qui vomissait des imprécations, comme si en lui ils eussent vu
« Jésus-Christ même. Le gouverneur lui demanda quel était le Dieu
« des chrétiens : « Vous le connaîtrez, répondit-il, si vous en êtes
« digne. » Alors la multitude entra en fureur. Ceux qui étaient près
« le frappaient avec les pieds et les mains, sans aucun respect pour
« son âge ; ceux qui étaient loin lui jetaient tout ce qu'ils rencon-
« traient, croyant qu'ainsi ils vengeraient leurs dieux. Le saint
« évêque conservait à peine un souffle de vie, quand il fut jeté dans
« la prison où, peu après, il expira.

« Il plut encore à Dieu de manifester l'admirable économie de
« sa providence et de son infinie miséricorde par un de ces con-
« trastes qui nous révèlent jusqu'où Jésus-Christ porte pour les
« siens les attentions de son amour. Ceux qui avaient renié leur foi
« étaient renfermés dans la même prison, et souffraient les mêmes
« peines que les confesseurs ; seulement ceux qui s'étaient avoués
« chrétiens étaient jetés dans les fers en qualité de chrétiens, et non
« comme coupables de quelques crimes ; les apostats, au contraire,
« étaient détenus comme des homicides ou des scélérats. Aussi
« avaient-ils beaucoup plus à souffrir que les autres, dont les peines

« étaient adoucies par la joie de leur confession, par l'attente du
« martyre, l'espérance d'un bonheur éternel, l'amour pour Jésus-
« Christ et l'Esprit de Dieu le Père. Mais ceux-là étaient tellement
« tourmentés par leurs remords que, lorsqu'ils paraissaient devant
« le peuple, on les distinguait à leur air consterné. Sur le visage des
« uns brillaient le bonheur, la majesté, une sainte joie ; leurs chaînes
« leur donnaient autant de grâce que les bracelets et les franges
« d'or en donnent à l'épouse le jour de ses noces ; ils répandaient
« autour d'eux la céleste odeur de Jésus-Christ, de telle sorte que
« plusieurs pensaient qu'ils se servaient de parfums précieux. Pour
« les autres, l'œil morne, la contenance embarrassée, la démarche
« pénible, ils étaient l'objet des railleries amères des gentils, qui les
« taxaient de trahison et de lâcheté ; parce qu'ils avaient renoncé au
« nom glorieux de Jésus-Christ, on les poursuivait du titre d'hom-
« cides. Ce triste spectacle contribuait beaucoup à fortifier les
« confesseurs, et si quelque autre chrétien venait à être arrêté, il
« s'empressait de confesser la foi pour prévenir toute tentative
« d'apostasie.

« Cependant, par la diversité de leurs supplices, les martyrs
« devaient être comme une couronne composée de diverses fleurs
« que Notre-Seigneur Jésus-Christ offrait à son Père, des mains de
« qui les généreux combattants allaient enfin recevoir la récompense
« due à leur courage. Maturus, Sanctus, Blandine et Attale furent
« les premiers condamnés à être dévorés par les bêtes dans l'amphi-
« théâtre. A cette occasion, on donna au peuple un jour de spectacle
« dont nos saints martyrs devaient faire tous les frais. Maturus et
« Sanctus supportèrent de nouveau toute sorte de supplices, comme
« s'ils n'eussent rien souffert encore, ou plutôt comme de généreux
« athlètes qui, déjà vainqueurs plusieurs fois, combattaient pour le
« prix de la dernière victoire. Ils furent d'abord déchirés à coups de
« verges, selon la coutume, ensuite abandonnés aux bêtes, dont la
« férocité se réveillait à la vue d'un corps sanglant, et enfin livrés à
« tous les tourments que demandait à grands cris la capricieuse bar-
« barie de l'assemblée. Elle voulut qu'on les fît asseoir sur la chaise

« de fer rougie au feu. De leurs chairs grillées s'exhalait une odeur
« dont l'incommodité ne rebuta point les bourreaux ; leur fureur, au
« contraire, s'irritait d'autant plus qu'ils faisaient de vains efforts
« pour vaincre la constance des martyrs ; mais ils ne purent jamais
« tirer de Sanctus d'autres paroles que celles qu'il avait déjà tant
« de fois répétées : « Je suis chrétien. » Ces invincibles héros,
« donnés en spectacle au monde, servirent une journée entière au
« divertissement du peuple, et comme on vit qu'après tant de
« tourments ils respiraient encore, ils furent enfin égorgés dans
« l'amphithéâtre.

« Blandine fut attachée à un poteau pour y être déchirée par les
« bêtes. Suspendue par les bras en forme de croix, elle adressait à
« Dieu des prières ferventes, et son exemple remplissait d'ardeur les
« autres martyrs. Il leur semblait, dans la personne de leur sœur,
« voir Celui qui, crucifié pour leur salut, avait voulu laisser dans la
« croix, à tous ses disciples, une preuve que ceux qui souffrent pour
« l'amour de lui jouiront un jour de la présence et de la gloire du
« Dieu vivant. Les bêtes ayant respecté Blandine, elle fut détachée
« du poteau et reconduite en prison. Elle en devait bientôt sortir
« pour de nouveaux combats, afin que, victorieuse de l'ennemi dans
« les attaques nombreuses qu'il lui livrait, elle rendît certaine
« la condamnation du Dragon infernal et enflammât par son
« exemple le courage de ses frères. Car, quoique délicate, faible
« et méprisée, elle était revêtue de la force de Jésus-Christ, le
« roi des martyrs ; elle avait remporté plusieurs triomphes sur
« son adversaire, et conquis dans une lutte glorieuse une couronne
« immortelle.

« Cependant les vociférations du peuple appelaient Attale,
« qu'une généreuse confession de foi, plus que sa haute naissance,
« rendait illustre. Attale était préparé au combat, le témoignage
« de sa conscience le soutenait. Rompu dans tous les exercices de la
« milice chrétienne, il avait toujours été parmi nous un témoin
« fidèle de la vérité. Des frémissements de fureur l'accueillirent et
« l'accompagnèrent, tandis qu'on le promenait autour de l'amphi-

« théâtre précédé de cette inscription : « Celui-ci est le chrétien
« Attale. » Mais le gouverneur, informé qu'il était citoyen romain,
« le fit reconduire en prison avec les autres.

« Les saints martyrs mirent ce délai à profit pour faire briller,
« par leur douceur, la grande miséricorde de Jésus-Christ. En effet,
« plusieurs membres morts du corps mystique de l'Eglise furent
« ranimés par les secours de ceux qui étaient vivants. Les
« confesseurs obtinrent grâce pour les apostats, et dans des
« transports de bonheur, l'Eglise, cette vierge mère de tous les
« fidèles, embrassa vivants ceux qu'elle avait été obligée de rejeter
« de son sein. La piété des martyrs les avait enfantés de nouveau à
« la vie spirituelle, pleins désormais de vigueur et instruits à
« confesser la foi.

« En même temps qu'ils relevaient ceux qui étaient tombés, les
« confesseurs donnaient des exemples d'une humilité vraiment
« admirable à l'imitation de Jésus-Christ, qui, étant égal à son
« Père, était volontairement descendu jusqu'aux dernières limites
« de l'abaissement. Eux qui l'avaient confessé, non une fois, mais
« plusieurs, qui avaient été exposés aux bêtes et aux lames ardentes,
« non seulement ils ne s'attribuaient pas la qualité de martyrs, mais
« ils ne pouvaient souffrir que les autres les appelassent de ce nom.
« Cette gloire, disaient-ils, n'est due qu'à Jésus-Christ, seul et fidèle
« Martyr de la vérité, qui est le premier né d'entre les morts, et
« l'Auteur de la vie éternelle. Après lui, on ne peut donner ce titre
« qu'à ceux qui, sortis de cette vie par une confession généreuse, ont
« été reçus dans le sein de Dieu. Pour nous, faibles et petits, notre
« confession n'est pas complète. » Et ils conjuraient les frères, avec
« larmes, de prier le Seigneur pour eux, afin qu'ils souffrissent
« jusqu'à la fin avec constance et méritassent réellement d'être
« couronnés. Mais, en parlant aux païens, leur langage se ressentait
« de la noblesse de leurs âmes, et ils supportaient les injures avec
« autant de magnanimité qu'ils en avaient montrée au milieu des
« tourments..... Ils trouvaient dans leur cœur des paroles d'une
« douceur admirable à l'égard de ceux qui, étant tombés, n'étaient

« pas relevés. Leur sollicitude pour eux était semblable à celle d'une
« mère qui veille sur des enfants en bas âge. Puis ils s'adressaient
« au Dieu tout-puissant, lui demandant de rendre ces infortunés à la
« vie de la grâce ; et le Seigneur le leur accordait. Telle était la
« charité de ces généreux confesseurs, que la couronne même du
« martyre et la gloire du ciel leur semblaient moins désirables, s'il
« était donné à l'esprit de ténèbres de ravir à l'Eglise quelques-uns
« de ses membres et de les enlever comme des dépouilles destinées
« au triomphe de ses ennemis. Par-dessus tout, ils se montraient
« animés d'un grand esprit de paix, et ils nous engageaient à
« conserver avec soin cette précieuse vertu en même temps que la
« charité, qui est le lien de l'unité et de la concorde.

« Parmi ceux qui étaient détenus, il s'en trouvait un, nommé
« Alcibiade, qui était accoutumé à mener une vie très austère, ne
« prenant pour toute nourriture que du pain, de l'eau et un peu de
« sel. Il voulait continuer ce genre de vie dans la prison ; mais
« Attale, après sa première apparition dans l'amphithéâtre, apprit
« par révélation que la conduite d'Alcibiade n'était pas agréable à
« Dieu, et qu'il était aux autres une occasion de scandale. Celui-ci se
« rendit aussitôt, et dès lors il mangeait de tout avec action de
« grâces.

« Sur ces entrefaites, la réponse de l'empereur arriva ; elle
« portait que l'on fît mourir ceux qui persévéraient dans leur
« confession, et que ceux qui renieraient fussent mis en liberté. Au
« commencement donc de l'assemblée des jeux solennels, qui était
« très nombreuse parce qu'on y accourait de toutes les provinces, le
« gouverneur, montant sur son tribunal, commanda de lui amener
« les chrétiens pour donner le spectacle de leurs supplices aux
« assistants. On installa de nouveau tous les instruments de torture.
« Ceux qui étaient citoyens romains furent condamnés à avoir la tête
« tranchée ; les autres furent réservés pour les bêtes.

« Quant à ceux qui avaient renié, le gouverneur se les fit
« amener séparément, croyant n'avoir qu'à les renvoyer chez eux ;
« mais, contre son attente, ils se déclarèrent chrétiens avec un

« courage qui glorifia le nom de Jésus-Christ, effaça la honte de leur
« faiblesse, et leur mérita l'honneur d'être associés aux martyrs.
« Quelques enfants de perdition persévérèrent dans leur impiété,
« mais ceux-là n'avaient jamais eu la loi ni la crainte de Dieu au
« fond de l'âme ; ils avaient profané la robe d'innocence dont ils
« avaient été revêtus au baptême et déshonoré la religion par leur
« conduite.

« Un chrétien nommé Alexandre, Phrygien de naissance, mais
« depuis longtemps établi dans les Gaules où il exerçait la médecine,
« avait jusqu'alors échappé aux perquisitions des magistrats,
« quoique sa piété ardente et son zèle intrépide l'eussent rendu
« célèbre parmi ses frères. Il profita de sa liberté pour se placer près
« du tribunal du juge pendant l'interrogatoire, afin d'encourager
« par ses gestes les confesseurs et de les exhorter à la persévérance ;
« il le faisait d'une manière si expressive, que ses voisins le disaient,
« par raillerie, dans les douleurs de l'enfantement. Cependant le
« peuple, irrité d'entendre confesser la foi à ceux qui l'avaient déjà
« reniée, dénonça Alexandre comme auteur de cette prétendue
« défection. Le gouverneur, qui n'était là que pour le plaisir du
« peuple, s'empressa de faire ce qu'il exigeait : il demanda donc
« brusquement à Alexandre qui il était. — « Je suis chrétien, »
« répondit vivement celui-ci ; et le juge en colère le condamna à être
« déchiré par les bêtes. Le lendemain, Alexandre parut dans
« l'amphithéâtre avec Attale, que le gouverneur, par complaisance
« pour le peuple et contrairement aux ordres de l'empereur,
« condamna au même supplice ; mais, comme les bêtes n'osaient
« pas approcher des saints, ils passèrent de nouveau par tous les
« supplices ; après quoi, ramenés au milieu de l'arène, ils y périrent
« par le glaive.

« Au milieu des tourments qu'on lui fit souffrir, Alexandre
« ne laissa échapper aucune plainte. Recueilli en lui-même, il
« s'entretenait doucement avec Dieu. Pour Attale, pendant qu'on
« le grillait sur une chaise de fer et que l'odeur de ses membres
« brûlés se répandait au loin, il fit en latin aux spectateurs ce grave

« et juste reproche : « C'est ce que vous faites maintenant qui peut
« s'appeler manger des hommes. Pour nous, non seulement nous ne
« mangeons point de chair humaine, mais nous évitons encore
« toute sorte de crime. » On lui demanda ensuite comment Dieu
« s'appelait. « Dieu, répondit-il, n'a pas de nom, comme nous
« autres mortels. »

« Blandine et Ponticus, jeune homme d'environ quinze ans,
« avaient été forcés d'assister aux supplices de leurs frères. Le
« dernier jour des spectacles amena leur tour. D'abord, on les presse
« de jurer par les idoles ; les deux martyrs méprisent les faux dieux.
« Le peuple entre en fureur, et, sur sa demande, sans compassion
« pour la jeunesse de Ponticus, sans égard pour le sexe de Blandine,
« on les soumet successivement à des supplices aussi douloureux
« que variés. On les presse encore de jurer ; ils persistent dans leur
« refus, et leur constance est soumise à de nouveaux tourments.
« Enfin Ponticus, encouragé par Blandine qui l'exhortait et le
« fortifiait, consumma son martyre avec un courage plus grand
« que ses souffrances.

« Restait Blandine : semblable à une mère généreuse qui,
« après avoir animé au combat ses enfants, les aurait envoyés
« victorieux devant elle vers le Roi de gloire, elle se réjouissait
« d'aller les rejoindre dans les cieux. Elle parcourut la même
« carrière de supplices avec une joie si rayonnante, qu'on l'eût dite
« appelée à un festin nuptial plutôt que condamnée aux lions. Déjà
« flagellée par les bourreaux, déchirée par les bêtes, brûlée sur la
« chaise de fer, elle fut enveloppée dans des réseaux et, en cet état,
« exposée à un taureau qui, plusieurs fois, la lança violemment dans
« les airs ; mais, tout entière occupée de l'espérance des biens que
« sa foi lui promettait, elle n'était pas distraite, par les tourments,
« de ses entretiens familiers avec Jésus-Christ. Le glaive acheva
« d'immoler cette innocente victime, et les païens furent forcés
« d'avouer que jamais ils n'avaient vu une femme souffrir avec tant
« de constance. La mort des saints ne put assouvir la rage de ces
« peuples barbares. L'inferral dragon qui l'avait excitée ne la laissa

« pas s'éteindre si facilement. Ils poursuivirent leurs victimes
« jusqu'au-delà du tombeau et inventèrent, contre ces restes
« inanimés, un nouveau genre de persécution dont les bêtes féroces
« semblaient seules capables. La haine du gouverneur et du peuple
« s'allumait contre nous avec d'autant plus de violence qu'elle était
« plus inique. Il fallait que cet oracle de l'Écriture s'accomplît :
« *Que la malice du méchant croisse encore ; que la justice du juste*
« *augmente toujours* (1). Ils jetèrent donc à la voirie les corps de
« ceux qui avaient succombé à l'infection et aux autres incommo-
« dités de la prison ; et, de peur que quelqu'un d'entre nous ne leur
« rendît le devoir de la sépulture, ils les firent garder nuit et jour.
« Ils ramassèrent aussi en monceaux les débris des corps qu'avaient
« épargnés les bêtes ou les flammes, les têtes et les troncs de ceux
« que le glaive avait immolés, et confièrent à des sentinelles la
« garde de ce trophée de leur barbarie. A la vue de ces restes
« vénérés, les uns frémissaient de rage et regrettaient qu'ils ne
« fussent plus animés pour exercer sur eux de nouveaux supplices ;
« les autres leur insultaient et élevaient jusqu'aux nues la gloire des
« fausses divinités, à la puissance desquelles ils attribuaient la mort
« des martyrs. Les plus modérés semblaient prendre en pitié notre
« foi, et, comme pour nous la reprocher, ils disaient : « Où est leur
« Dieu ? A quoi leur a servi cette religion qu'ils ont préférée à la
« vie ? »

« Pour nous, nous n'étions sensibles qu'à la douleur de ne
« pouvoir pas ensevelir les corps de nos martyrs. Rien ne put
« favoriser nos désirs, ni les ténèbres de la nuit, ni les prières que
« nous faisions aux sentinelles, ni l'appât des récompenses que nous
« leur promettions. La plus douce récompense pour ces âmes
« féroces était de voir tomber en pourriture les cadavres dont on
« leur avait confié la garde.

« Ces corps chrétiens restèrent ainsi pendant six jours exposés
« à toutes sortes d'outrages. Enfin, les païens les brûlèrent et en

(1) *Apocalypse*, chap. xxii, 11.

« jetèrent les cendres dans le Rhône, afin qu'il n'en restât plus
« aucune trace sur la terre. Ils prétendaient ôter ainsi aux martyrs
« l'espoir de la résurrection, et à Dieu le pouvoir de les ressusciter.
« C'est, disaient-ils, l'attente de leur résurrection qui les porte à
« introduire parmi nous cette religion nouvelle, et à braver les
« tourments et la mort plutôt que d'y renoncer. Nous verrons bien
« si leur Dieu est assez fort pour les arracher de nos mains, et s'il
« les ressuscitera..... »

Telle est la lettre des chrétiens de Lyon et de Vienne aux chrétiens d'Orient. Je me persuade que le lecteur ne l'aura pas trouvée trop longue, on n'abrège pas de pareils titres de noblesse. Elle a le mérite d'embaumer dans les parfums d'une profonde piété les supplices et le martyre de nos pères dans la foi. Et, bien que le nom d'Ainay ne soit pas mentionné dans cette lettre, elle signale du moins l'usage du lieu où comparurent les martyrs ; il s'agit d'un amphithéâtre ; Mature, Sanctus, Attale, Blandine sont au centre de l'arène, il s'agit d'un amphithéâtre où se rendaient toutes les nations, *innumeris millibus gentium diversarum ad spectaculum congregatis*. Comment ne pas reconnaître Ainay ?

Il ne restait rien des quarante-huit martyrs, mais Grégoire de Tours achève ainsi la lettre des chrétiens de Lyon et de Vienne : « Pendant que les chrétiens s'attristaient dans la pensée que tant de bienheureuses reliques avaient péri, une nuit les saints apparurent à plusieurs fidèles dans l'endroit même où leurs membres avaient été consumés par le feu : ils étaient debout, entiers, et sans aucune trace de souffrance. S'étant tournés vers les chrétiens, ils leur dirent : Retirez de ce lieu nos restes, car aucun de nous n'a péri. D'ici nous avons été transportés au lieu de repos que nous avait promis le Christ, roi du ciel, pour le nom de qui nous avons souffert. » Ces hommes pieux firent part à leurs frères de la vision qu'ils avaient eue. Tous rendirent grâce à Dieu et se sentirent fortifiés dans la foi. « Les cendres sacrées des martyrs furent recueillies, puis déposées avec de grands honneurs sous le saint autel, où par d'éclatants miracles ils ne cessent de rappeler qu'ils habitent avec

Dieu. » — Nous savons qu'aux temps des persécutions ce miracle se renouvela souvent.

Ces témoignages nous montrent que la piété des fidèles ne tarda pas à entourer de vénération les restes des martyrs et le lieu où ils confessèrent leur foi. Aussitôt qu'ils le purent, ils consacrèrent un oratoire aux quarante-huit martyrs et principalement à sainte Blandine, *martyribus quadraginta octo et præsertim in honorem sanctæ Blandinæ*. Cet oratoire ou crypte est aujourd'hui sous la sacristie de l'église d'Ainay. Les reliques des saints martyrs furent plus tard portées dans l'église métropolitaine des Saints-Apôtres, aujourd'hui Saint-Nizier.

Disons tout de suite, pour ne pas avoir à y revenir, que plus tard une partie de ces reliques revint à l'abbaye d'Ainay. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le manuscrit de Lamure : « L'avantage qu'avait eu le territoire d'Esnay d'être sanctifié par le martyr de saint Pothin et de ses compagnons fit tellement considérer les religieux qu'un sac plein de cendres et des ossements de ces saints martyrs leur fut concédé par le chapitre métropolitain de Lyon, qui, aux siècles anciens, siégeait dans l'église des saints apôtres, depuis appelée Saint-Nizier, laquelle était le mausolée des protomartyrs de l'Eglise lyonnaise. Ce sac de reliques était renfermé dans le reliquaire le plus précieux de l'abbaye. Au-dessus on lisait : *Hic saccus pulveris inventus est cum ossibus in ecclesiâ duodecim apostolorum (æstimandus est à nobis) sicut legitur in historiâ ecclesiasticâ de corpore sancti Pothini et sociorum ejus.* » Ce sac de cendres a été trouvé avec les ossements dans l'église des Douze-Apôtres, suivant ce que l'histoire ecclésiastique rapporte du corps de saint Pothin et de ses compagnons. Quelle estime nous devons avoir pour ces restes !

« On voit par ces paroles que le sac rempli de ces précieuses cendres fut donné aux anciens religieux de l'abbaye tel absolument qu'on le trouva dans le lieu où l'avaient placé les chrétiens du second siècle. Et, certainement, ce trésor sacré ne pouvait, avec justice, être refusé à Esnay ; on pourrait même dire qu'il lui appartenait plus légitimement qu'à l'église des Saints-Apôtres, dans laquelle ce véné-

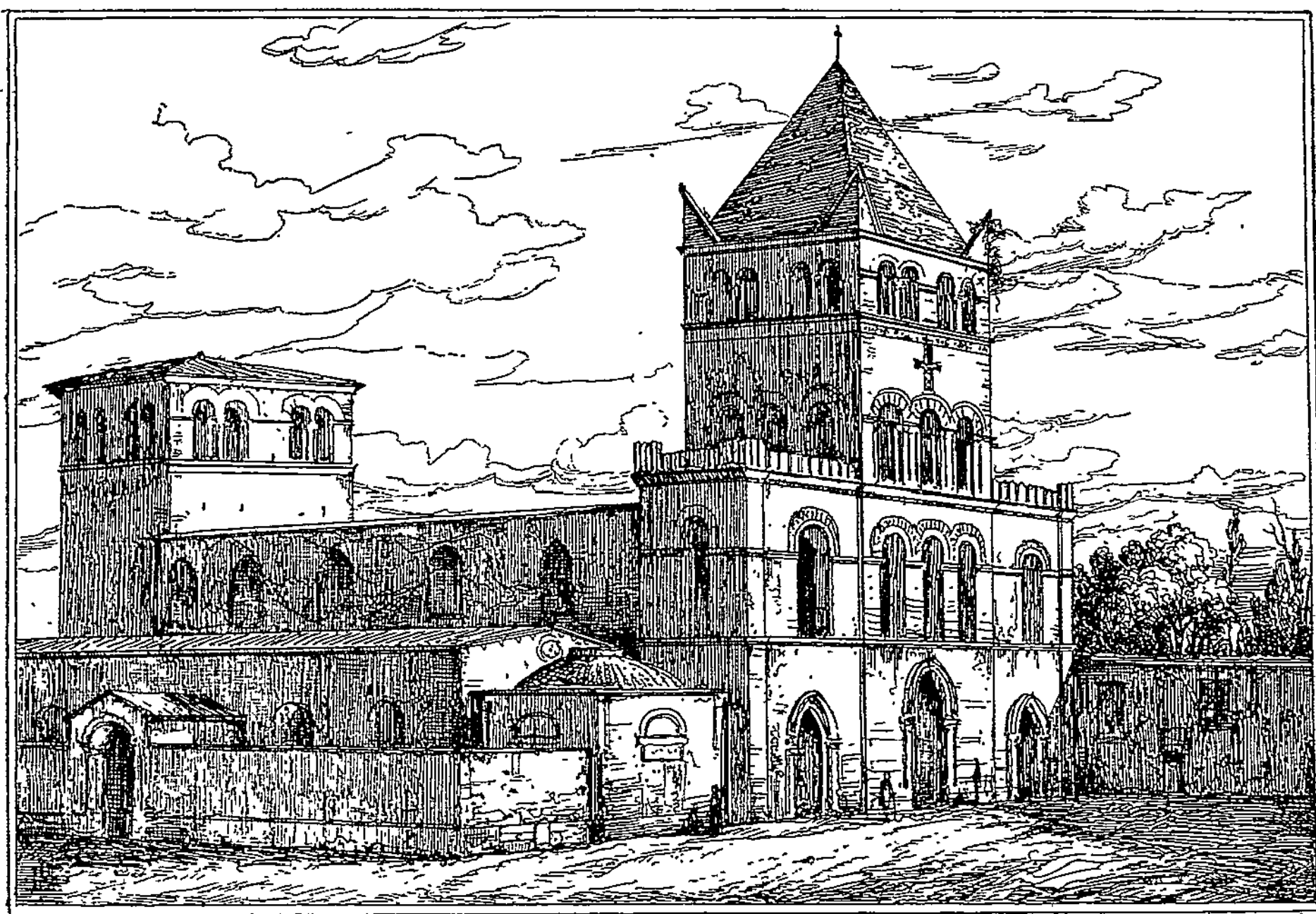
nable dépôt ne devait être consigné, ce semble, que jusqu'au jour où Esnay serait en état de le recevoir; puisque c'est sur la terre d'Esnay qu'avaient eu lieu l'immolation des martyrs, la dispersion et le recouvrement miraculeux de leurs restes, puisqu'enfin ces bienheureux confesseurs du Christ ont voulu que la tradition les désignât sous le nom de martyrs d'Esnay, *martyris Athanacences*. »

Après le célèbre édit de Constantin, qui, en 313, rendit la paix à l'église, un homme de Dieu, destiné à devenir un saint et un des premiers instituteurs de la vie monastique en Occident, vint se construire une cellule dans les voûtes abandonnées du temple d'Auguste et près du cachot de sainte Blandine; c'était saint Badulphe. Sa piété lui attira bientôt de nombreux disciples, un monastère s'éleva pour les recevoir; tels furent les commencements de l'abbaye d'Ainay.

Dans ces temps reculés, les monastères n'étaient pas, comme aujourd'hui, liés par une règle commune. Chaque couvent vivait dans son autonomie, sous la conduite et la règle de son supérieur. Mais, sur la fin du quatrième siècle, le bruit des merveilles et de la sainteté de saint Martin ayant rempli la France, un grand nombre de monastères embrassèrent à l'envi la règle de saint Martin. L'abbaye d'Ainay fut de ce nombre, mais seulement un demi-siècle après la mort du grand évêque de Tours, car elle venait d'être ravagée par les Huns, et elle ne fut restaurée que vers l'an 450, et mise alors sous le patronage de saint Martin, par saint Salone, évêque de Gênes et Lyonnais de naissance.

Cinquante ans plus tard, les Vandales dévastent à leur tour l'abbaye d'Ainay. Sous le règne de Gontran, elle est pour la troisième fois ruinée de fond en comble. Et nous voici aux temps de Sigebert. La reine Brunehaut, son épouse, cette énigme indéchiffrable de l'histoire, qui fut, selon Grégoire de Tours, un monstre de cruauté, et, suivant saint Grégoire le Grand, un prodige de piété et de savoir, va être la bienfaitrice de l'abbaye de Saint-Martin. Mais cent vingt ans plus tard, quatrième dévastation; les

Sarrasins se précipitent sur les Gaules, remontent le Rhône, arrivent à Lyon et détruisent l'abbaye. Elle ne fut relevée qu'en 954 par Amblard, cinquante-troisième archevêque de Lyon. Cette réédification considérable ne fut achevée qu'en 1070, par Jocerand, qui, d'abord abbé d'Ainay, devient ensuite le soixantième archevêque de Lyon.



AINAY

L'église actuelle de Saint-Martin d'Ainay date de cette époque. Les énormes pierres de taille, que l'on voit entremêlées dans la maçonnerie de l'église, paraissent même avoir été tirées des débris de l'ancien temple ; une de ces pierres, placée au-dessus du portail, représente, dit-on, trois déesses, que beaucoup de personnes supposent être trois saintes, ne s'attendant pas à trouver là des divinités païennes.

L'église, consacrée par Pascal II, possédait un autel de l'Immaculée-Conception, le premier peut-être élevé en l'honneur

de ce mystère. Ce même Pascal II bénit l'autel de Saint-Pothin et de Saint-Badulphe. On y déposa le corps entier de ce dernier et les cendres des martyrs dont j'ai parlé plus haut.

Les papes des douzième et treizième siècles semblèrent se faire un devoir de générosité envers l'abbaye d'Ainay et en accrurent incessamment les privilèges. Ainsi Pascal II octroie à Jocerand, abbé d'Ainay, et à ses successeurs deux ou trois belles églises des environs avec leurs revenus ; une bulle d'Eugène III confirma ces donations ; Innocent IV accorde une indulgence de cent jours à toute personne qui visitera, depuis le dimanche de la Passion jusqu'à l'octave de Pâques, le monastère d'Ainay, où repose, dit la bulle, le corps de saint Martin (*sic*). Le successeur d'Innocent IV, Alexandre IV, autorise les moines d'Ainay, dans le temps d'interdit général, à célébrer l'office divin à voix basse, à l'intérieur de leur église, pourvu que les portes en soient fermées et qu'on ne sonne point les cloches, faveur insigne qui s'achetait alors à prix d'or de la cour de Rome.

En souvenir des martyrs d'Ainay, saint Eucher avait établi la Fête des Merveilles, qui, pendant plusieurs siècles, se célébra à Lyon avec une grande solennité. C'est ce que nous apprend encore la Chronique de Lamure : « Le temps des persécutions passé, « écrit-il, et l'exercice du christianisme devenu libre dans Lyon, on « y institua, outre la solennité de saint Pothin et de ses compagnons « qu'on célèbre le second jour de juin, une autre fête en l'honneur « des miraculeuses reliques de ces mêmes martyrs, laquelle fut « appelée fête des Merveilles, *festum miraculorum*, nom qui fut « donné en mémoire tant des miracles que Dieu fit pour l'assem- « blage, conservation et révélation de ces cendres sacrées, que de « ceux qu'il opéra depuis par la vertu qu'il leur communiqua. »

Pendant la célébration de la fête, tout le clergé de Lyon se rendait au faubourg de Vaise, et, sur des barques, descendait la Saône. La première ligne se composait de cinq embarcations ; au centre, celle du chapitre, à droite et à gauche celles de Saint-Just et de Saint-Paul ; sur les ailes, les bateaux de Saint-Martin de l'Ile-

Barbe et de Saint-Martin d'Ainay; derrière cette première ligne, toute une flotille de nacelles, chargées des personnages notables de la cité. Sur la barque du chapitre, on remarquait, outre le livre des Evangiles et le chandelier à sept branches, quarante-huit torches allumées, en souvenir des quarante-huit premiers martyrs.



ABSIDE D'AINAY

Aussitôt que cette procession navale se mettait en marche, on entonnait l'office du jour, et la vallée de la Saône ressemblait à la nef d'un temple immense. Cette procession compte trois stations, Pierre-Scize, Ainay et, par voie de terre, Saint-Nizier : Pierre-Scize, où saint Epipode et saint Alexandre furent livrés aux soldats du gouverneur romain ; Ainay, le lieu du triomphe de nos premiers martyrs ; Saint-Nizier, où étaient pieusement conservées leurs reliques vénérées. A Ainay, on débarquait, on se rendait à l'église, et, en traversant le chœur, on allait baiser avec respect une pierre placée sur un pilier près de la sacristie et qu'on appelait la pierre de

saint Pothin. Suivant la tradition, elle avait servi au saint pendant les deux jours qu'il passa dans la prison où il mourut. D'Ainay on se rendait à pied à Saint-Nizier, et en chemin on chantait les litanies des quarante-huit martyrs. Cette fête des Merveilles se perpétua jusqu'au règne de Charles VI, mais elle fut supprimée parce qu'elle était devenue un sujet de désordres. Mais, dit le P. Gouilloud, dans son histoire de saint Pothin, « à qui, sait voir et entendre, cette « pompe religieuse est un commentaire fort clair, une expression « vivante de la tradition sur les premiers martyrs de Lyon. »

Telle est la fête des Merveilles, racontée par nos anciens historiens ; elle concorde avec toutes nos traditions lyonnaises. Mais il faut compter avec M. Steyert, et là encore les dénégations abondent. Le 22 mai 1885, la *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon* contenait une lettre de M. Steyert : Non, la fête des Merveilles n'avait pas lieu le 2 juin ; non, cette fête ne fut pas instituée en l'honneur des martyrs ; c'était simplement une fête solsticiale, ou peut-être un remarquable exemple des lustrations païennes ; enfin, la pierre de saint Pothin n'est qu'une relique apocryphe, un indigne monument.

Voilà des affirmations, ou des négations, un peu bien osées ; elles ne s'appuyent pas toujours sur des preuves, et n'apportent pas la conviction. Notre cadre modeste ne nous permet pas de soutenir ici une discussion, mais on pourra se renseigner complètement dans l'ouvrage de M. Fl. Dumas, l'auteur des *Traditions d'Ainay*.

Les grandes donations de terres ou de propriétés qu'on fit à l'abbaye d'Ainay lui apportèrent de grandes richesses et par là une considérable influence. L'abbé était un véritable seigneur qui avait droit de haute justice ; il faisait garder par ses gens d'armes le cloître et les rivages du Rhône et de la Saône ; sa juridiction s'étendait du confluent jusqu'à la porte de la Francherie et jusqu'au pont du Rhône.

Tout le quartier d'Ainay ne renfermait que quelques maisons et granges ; tout autour de l'abbaye s'étendaient de vastes prairies et de magnifiques jardins ; plus tard, des fortifications proté-

Ces grandes richesses furent aussi la source d'une lamentable décadence. Les revenus de l'abbaye sont au pillage et détournés de leur destination pieuse, les dignitaires n'ont plus souci de l'exercice de leurs charges, l'aumônier s'applique à lui-même l'argent qu'il doit distribuer aux pauvres, l'infirmier ne fournit plus ni remèdes ni soins aux malades, le devoir de l'hospitalité envers les voyageurs nécessiteux s'est transformé en banquets offerts à des amis ; les simples moines suivent l'exemple des dignitaires, ils se sont attribué des pensions, ils ont des chevaux et des domestiques ; de la vie religieuse ils n'ont pas même conservé l'habit ; ils dépouillent la robe monacale, sortent de leur cloître, courent la ville en habits séculiers, hantent les tavernes et les cabarets. Et ceux qui sont placés dans des prieurés à la campagne viennent à la ville manger joyeusement l'argent de leurs maisons.

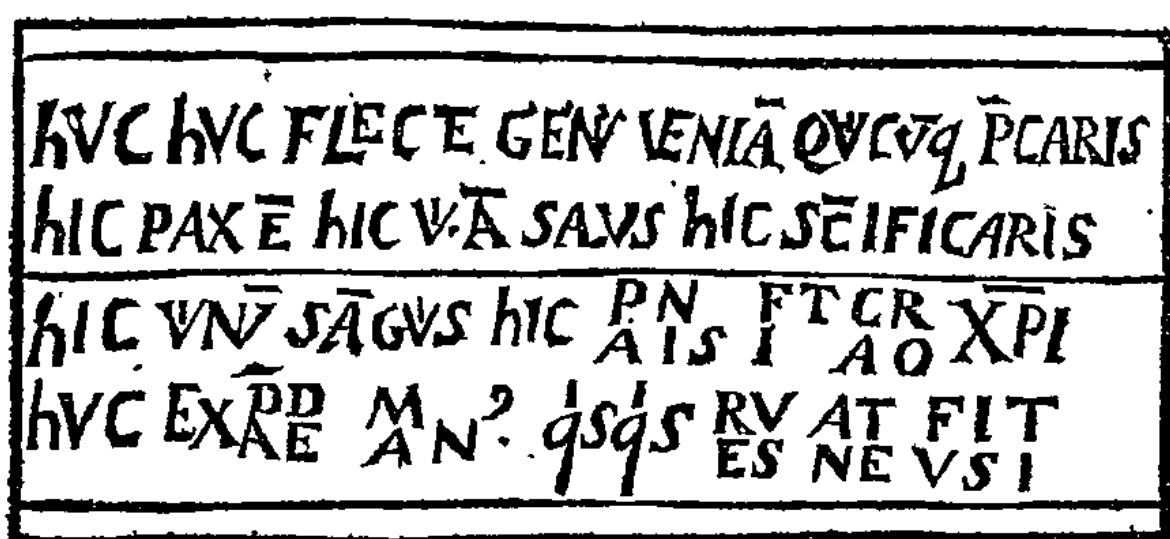
L'autorité ecclésiastique prit des mesures énergiques et, malgré les vives résistances des coupables, fit cesser ces criants abus. Ainay revint à la pratique stricte de sa règle.

Ce ne fut que vers la fin du XII^e siècle, selon le P. Colonia, mais bien avant selon d'autres, que l'ancienne discipline s'y étant tout à fait relâchée, la règle de saint Benoît fut introduite dans le monastère ; elle y subsista jusqu'à la sécularisation qui arriva en 1685.

Il y a eu à la tête de cette abbaye des abbés réguliers, des abbés commendataires et des abbés séculiers. On comprend assez ce que furent les premiers et les derniers, mais on ignore davantage ce que fut la commende. La commende était la nomination d'une personne séculière à une prébende, à un canonicat, à une abbaye ; c'était un expédient qui levait l'incompatibilité de la personne avec la nature du bénéfice. De la sorte, les commendataires percevaient les revenus de leurs charges sans en exercer les fonctions ; c'était l'ancienne formule complètement transformée : *Non onus, sed munus*. Quant à la règle, aux austérités de la vie monacale, à la perfection religieuse, les commendataires n'en avaient cure. A Ainay, le bâtiment abbatial, entouré de beaux jardins et magni-

fiquement embelli, devint une véritable maison de plaisance. Théodore du Terrail, oncle de Bayart, a été le dernier abbé régulier, et l'archevêque Camille de Neuville de Villeroy, le dernier abbé commendataire et le premier abbé séculier, en 1635. Cent ans plus tard, après extinction de son titre, l'abbaye d'Ainay fut réunie à l'archevêché de Lyon par acte pontifical.

Notre modeste cadre ne nous permet pas de nous attarder à parler d'antiquités, mais il nous est impossible de ne pas mentionner cette inscription qui fut longtemps indéchiffrable, et que le protestant Jacob Spon expliqua le premier en y découvrant un hommage à la sainte Eucharistie. La voici :



HUC, HUC FLECTE GENU, VENIAM QUICUMQUE PRECARIS;
 HIC PAX EST; HIC VITA, SALUS; HIC SANCTIFICARIS;
 HIC VINUM SANGUIS, HIC PANIS FIT CARO CHRISTI;
 HIC EXPANDE MANUS, QUISQUIS REUS ANTÈ FUISTI.

« Ici fléchis le genou, qui que tu sois qui demandes le pardon de
 « tes fautes ; ici, c'est la paix, la vie, le salut, la sanctification ; ici,
 « le vin devient le sang de Jésus-Christ, le pain devient sa chair ;
 « ici, viens tendre les mains, qui que tu sois qui auparavant fus
 « coupable. »

On se demanderait vraiment comment les calvinistes qui, en 1562-1563, ont été maîtres de Lyon pendant treize mois, ont pu laisser subsister un tel monument de nos croyances, si on ne l'expliquait tout naturellement par l'extrême difficulté de la lecture de l'inscription.

Bien des fois nous aurons à signaler le vandalisme des bandes calvinistes conduites par le trop fameux baron des Adrets. A Ainay, ce fut une vraie dévastation ; l'église, le cloître, la maison abbatiale furent saccagés. Dans l'église, les corps de sainte Blandine et de saint Badulphe, les cendres, les ossements des martyrs sont réduits en poussière ou jetés dans les eaux du confluent. Les reliquaires nombreux et magnifiques, les livres et les ornements sacrés, les tableaux, les statues sont pillés, brûlés, lacérés, mutilés ; la charpente du comble est démolie, les voûtes et le toit s'effondrent. — Dans l'abbaye il y avait une merveille d'architecture, le cloître, soutenu par de belles colonnes de marbre, bientôt il est démoli ; ce cloître aboutissait à une magnifique salle capitulaire, qui à elle seule était un monument ; la résidence abbatiale, qui était une vaste et somptueuse demeure, n'est bientôt qu'une ruine ; la bibliothèque, très riche de manuscrits, est livrée aux flammes. Quelle sauvage barbarie !

Plus haut, j'ai prononcé le nom de Théodore du Terrail, oncle de Bayart. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le chevalier sans reproche et sans peur fit ses premières armes dans les prés d'Ainay. Lorsque Charles VIII revint en France, après la conquête du royaume de Naples, il séjourna à Lyon. Bayart faisait partie de la suite du duc de Savoie. Pendant les fêtes magnifiques qui furent célébrées en cette occasion, le jeune Bayart, âgé de dix-sept ans, se signala brillamment. N'ayant pas les moyens de se former l'équipage que la cérémonie exigeait, — il s'agissait d'une passe-d'armes ou tournoi — il confia son inquiétude à son camarade Bellarbre : « Mon compagnon, lui répondit celui-ci, n'avez-vous pas votre oncle, le gros abbé d'Ainay ? » Et avec la bouillante impétuosité d'un jeune homme, il ajoute : « Je fais vœu à Dieu « que nous irons à lui, et s'il ne veut fournir deniers, nous « prendrons crosses et mitres. »

Bayart enhardi va toucher aux écus, c'est-à-dire prendre son engagement de prendre part au tournoi, sans même auparavant en parler à son oncle. Le lendemain de bon matin, les deux étourdis

arrivent à l'abbaye d'Ainay et y trouvent, dans le pré, l'abbé qui disait ses heures et qui, instruit déjà du motif de leur visite, ne leur fit pas un accueil bien gracieux. « Vous êtes bien hardi, dit-il « à son neveu, de vous engager dans le tournoi projeté. Il n'y a « que trois jours qu'étiez paige, et vous n'avez dix-sept à dix-huit « ans, et vous dust encores donner des verges... Vous irez chercher « ailleurs qui vous prêtera argent. » Bellarbre répondit à ce discours de fort mauvaises raisons qui finirent par décider l'abbé. Il donna à Bayart cent écus pour acheter deux chevaux, et il écrivit à Laurencin, son drapier, qui est qualifié, dans les écrits du temps, de bon compagnon, et qui avait alors sa boutique sur la place du Petit-Change, une lettre dans laquelle il lui disait de fournir au jeune Bayart tout ce qui lui serait nécessaire pour s'équiper.

Les termes de la lettre étaient vagues et ne limitaient rien ; les deux jeunes gens en profitèrent. « Allons vistement, disait Bellarbre, avant que votre abbé pense à ce qu'il a fait. » Ils se rendirent promptement chez Laurencin, qui, sur la lettre de l'abbé, leur délivra toutes les étoffes d'or et de soie qu'ils demandèrent. L'abbé, qui ne s'attendait à payer qu'une centaine de francs d'étoffe, fut bientôt inquiet, en pensant à l'abus que son neveu pourrait faire des expressions indéterminées de sa lettre. Il envoya sur-le-champ un domestique chez le drapier, mais il fut bien surpris d'apprendre que son neveu avait pris pour huit cents livres de fournitures. Il envoya immédiatement chez Bayart, avec l'ordre de reporter immédiatement les étoffes chez Laurencin ; mais le neveu avait consigné sa porte pour tous ceux qui viendraient de la part de son oncle.

Bayart figura dans le tournoi avec une magnificence et une distinction de gentilhomme achevé. Il y déploya tant d'adresse et de courage que les dames de Lyon, émerveillées de voir un si jeune champion triompher des plus forts et des plus expérimentés chevaliers, dirent en leur langage, qui étonnerait bien nos dames d'aujourd'hui : « *Vey-vo cestou malôtru ! il a mieux fay que tous los autres.* »

Ces prés d'Ainay rappellent encore le souvenir de la grande famine de 1531 ; nous en parlerons dans la notice sur les Cordeliers.

L'abbaye tenait dans la ville une si grande place que bien souvent elle reçut la visite des rois et des puissants de ce monde. L'archiduc d'Autriche, Philippe le Beau, fils de l'empereur Maximilien et père de Charles-Quint, étant venu à Lyon pour y traiter avec Louis XII de la paix entre la France et l'Espagne, vint loger à l'abbaye d'Ainay, où il fut malade. François I^{er} descendit à Ainay en 1536 et 1542 ; la seconde fois il était accompagné de la duchesse d'Etampes. En 1548, on y vit Catherine de Médicis et Henri II, avec toute la cour ; puis Christine de France, princesse de Piémont, Louis XIII, Anne d'Autriche, le cardinal Flavio Chigi. D'Halincourt, gouverneur de Lyon, y fit un séjour prolongé.

La sécularisation, qui eut lieu en 1685, fut un coup de mort pour l'église paroissiale de Saint-Michel ; les abbés en effet, voulant augmenter leurs revenus, supprimèrent cette paroisse ; l'office curial et paroissial fut transféré à Saint-Martin d'Ainay. Le chapitre sécularisé conserva le nom d'abbaye, en souvenir de son glorieux passé. Les moines devinrent des chanoines réguliers. Le chapitre était composé d'un abbé doyen, d'un prévôt curé, de dix-neuf chanoines titulaires, de seize chanoines d'honneur, de quatre habitués et de douze enfants de chœur. Pour être reçu chanoine, il fallait faire preuve de noblesse de deux degrés du côté paternel, sans compter le récipiendaire. L'abbé Aimé Guillon de Montléon, qui fut conservateur de la bibliothèque mazarine, fit partie de cette église.

Parmi les noms des abbés séculiers, il faut retenir ceux de M. d'Haussonville de Vaubecour et de M. de Jarente qui, en 1728 et en 1772, firent ouvrir les rues qui portent leur nom pour rendre l'église et l'abbaye d'un plus facile accès.

Le prolongement par Perrache, en 1774, de la presqu'île jusque vers la Mulatière, a enlevé à Ainay ce qu'il avait de pitto-

resque dans sa situation au confluent. Aujourd'hui le quartier d'Ainay est loin de la jonction du Rhône et de la Saône, c'est un peu le quartier Saint-Germain de Lyon.

Dans les dernières années du dix-huitième siècle, le chapitre n'existait plus que de nom ; l'abbé doyen, M. de Jarente, avait fixé sa résidence à Marseille, dans l'abbaye de Saint-Victor, dont il était aussi titulaire, et les chanoines s'étaient séparés. Lorsque la révolution viendra, elle n'aura pas besoin d'un grand effort pour faire disparaître cet état de choses vermoulu : le palais abbatial sera rasé, les maisons canoniales seront vendues ou renversées ; l'église elle-même, un moment envahie par un clergé constitutionnel, sera amoindrie et fermée.

Au Concordat, l'église d'Ainay fut rendue au culte et réparée par les soins de son clergé et par le concours empressé des fidèles. Aujourd'hui, cette paroisse est à tous égards une des meilleures de Lyon.

SOURCES

Fourvière, Ainay, Saint-Sébastien, par M. le baron RAVERAT.

Ainay, son autel, son amphithéâtre, ses martyrs, par M. de BOISSIEU.

Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste à Lyon, par M. MARTIN-DAUSSIGNY.

Ainay, dans Lyon ancien et moderne, par MM. Fleury LA SERVE et LEYMARIE.

Les Traditions d'Ainay, par M. l'abbé Fl. DUMAS.

Cartulaire de l'abbaye d'Ainay.

Ainay. — *Magasin pittoresque*, tome XXI, année 1853, page 289, sans signature.

Lugdunum sacro-profanum, par le P. BULLIoud.

Tableau historique de la ville de Lyon, par l'abbé A. GUILLON.

Grands souvenirs de l'Eglise de Lyon, par D. MEYNIS. (Beaucoup d'inexactitudes.)

Saint Pothin, par le P. GUILLOUD.

Le Grand Cartulaire de l'abbaye d'Ainay, par STEYERT. — *Revue du Lyonnais*, 5^e série, tome VI.

Archives du Rhône : 1^o *Observations sur les colonnes d'Ainay*, par CLAPASSON, tome V. — 2^o Articles divers, VII^e vol., page 81, et XI^e vol., page 9.



L'ANNONCIADE

CE nom est commun à plusieurs ordres, religieux ou militaires, institués en l'honneur du mystère de l'Annonciation. Les Servites, connus aussi sous le nom de frères de l'*Ave Maria*, formaient un ordre de l'Annonciade, fondé par sept riches marchands florentins. On compte aussi l'Annonciade de Savoie, consacrée par le pape Félix V, primitivement duc de Savoie; les Annonciades de Bourges, instituées par Jeanne de Valois, fille de Louis XI et épouse divorcée de Louis XII; les Annonciades célestes, dont nous allons dire quelques mots.

Cet ordre fut fondé à Gênes, en 1604, par une sainte veuve nommée Henri-Victoire Fornari. Elle naquit, en 1562, de Jérôme Fornari et de Barbe Vénerose, qui tenaient dans la société génoise une place distinguée. Si elle eût été libre de suivre ses premières inclinations, elle se serait donnée à Dieu dès sa jeunesse, mais elle obéit à ses parents, qui lui donnèrent pour époux Ange Strate, dont elle eut six enfants. Neuf ans après son mariage, elle était veuve.

Elle pleura son mari qu'elle aimait tendrement, mais dès son veuvage elle reprit les vagues projets de sa jeunesse. Le nombre de ses enfants ne lui permit pas de les mettre aussitôt à exécution. Mais quand ils furent en âge de choisir leur voie, ils se consacrèrent tous à Dieu. Des quatre garçons, le plus jeune mourut en bas âge, les trois autres entrèrent dans l'ordre des Minimes; les deux filles se firent chanoinesses régulières. Plus libre, la pieuse veuve songea aux moyens d'être utile à son âme et à l'Eglise, et ses intimes désirs la poussèrent à songer à la fondation d'un ordre nouveau. Son confesseur, le jésuite Bernardin Zonon, avait aussi la même sainte ambition; l'accord fut bientôt fait entre ces deux âmes dévouées. Les difficultés matérielles et morales ne manquèrent pas, mais enfin, en 1602, l'archevêque et le Sénat de Gênes donnèrent à Victoire Fornari les autorisations qu'elle sollicitait depuis longtemps. Un jour, quatre personnes vinrent à elle pour être ses compagnes et les premières religieuses de l'ordre. Parmi elles était Vicentine Lomellini, femme d'Etienne Centurion, noble génois, dont elle eut onze enfants; les deux dernières se firent religieuses avec leur mère. L'ordre de l'Annonciade Céleste fut grandement redevable à cette famille. Le P. Zonon dressa les constitutions, et le souverain Pontife les approuva en 1604; l'ordre était fondé. Urbain VIII donna la bulle de confirmation.

Du vivant même de la fondatrice, l'ordre se répandit en France; avant sa mort, qui arriva le 15 décembre 1617, elle eut la consolation de savoir ses filles établies à Pontarlier, à Vezon en Bourgogne et à Nancy. La Mère Victoire Fornari fut béatifiée par le souverain pontife Léon XII, le 2 septembre 1828. Outre ces trois maisons, on comptait encore, avant la Révolution, celles de Champlitte en Bourgogne, de Saint-Mihiel en Lorraine, de Nozeroy, de Saint-Claude, de Joinville, de Saint-Amour, de Haguenau en Alsace, de Paris, de Langres, de Lyon. Les seuls monastères de Joinville et de Langres ont été rétablis.

Comme on appelle encore aujourd'hui les Filles de la Charité les Sœurs Grises, à cause de leur vêtement, on appela vulgairement les religieuses de l'Annonciade les *Bleues-Célestes*, à cause de leur costume. Elles portaient en effet une tunique de laine blanche, une ceinture, un scapulaire et un manteau de chœur bleu céleste, et le voile noir ; leur chaussure même était en cuir bleu. Ce que dans les autres ordres on appelle guimpe s'appelle chez les Annonciades *honestine*, et cette *honestine* est fort plissée. Elles ont pour armes une Annonciation.

Le but de cet institut est d'adorer et d'imiter les anéantissemens du Verbe divin dans le mystère de l'Incarnation ; d'honorer aussi d'un culte spécial la Vierge Marie, dans le mystère de son Annonciation, sous le patronage de laquelle l'ordre a été institué.

La règle est celle de saint Augustin, avec certaines particularités : elles ne doivent point avoir de tapisseries dans leurs églises, ni de parements et ornemens qui soient d'étoffe d'or et d'argent, ni même de soie, excepté le pavillon du tabernacle. Elles ne doivent point avoir de chandeliers, lampes ni encensoirs d'argent ; les linges d'église ne doivent pas être ornés



RELIGIEUSE DE L'ANNONCIADE CÉLESTE

de dentelles de prix. Outre les jeûnes d'Eglise, elles jeûnent aussi l'Avent et les vendredis de l'année, et aussi la veille de certaines fêtes. Les lundis et mercredis, elles doivent faire abstinence ; le jeudi et le samedi, prendre la discipline ; le mardi, une ceinture de crin. Elles disent tous les jours le grand office et l'office de la sainte Vierge ; elles ne doivent avoir aucun chant ou musique ; elles font une heure d'oraison le matin et autant le soir, et chaque année, la veille de la Nativité de Notre-Dame, elles renouvellent leurs vœux. Elles ajoutent aux trois vœux ordinaires de religion le vœu de clôture, et la clôture est d'une telle rigueur que la solitude des Annonciades diffère peu de celle du tombeau.

Ce sont ces religieuses qui vinrent s'établir à Lyon en 1624, mais ce n'est que l'année suivante qu'elles furent établies dans la vaste propriété de l'Annonciade, située au-dessous de celle des Carmélites.

La fondation du couvent de l'Annonciade à Lyon rappelle un nom qu'il ne faut pas passer sous silence, celui de Gadagne. Les Gadagne étaient originaires de Florence ; ils vinrent s'établir à Lyon au commencement du seizième siècle. Thomas de Gadagne fut dans notre ville un Jacques Cœur au petit pied ; il fit la banque et le commerce en gros avec un grand succès. Aucune famille étrangère ne put se flatter d'avoir acquis à Lyon autant de richesses ; aussi était-il passé en proverbe de dire : *riche comme Gadagne*. Faire le bien était pour lui un vrai plaisir ; il fit bâtir l'hôpital Saint-Thomas, à la Quarantaine, pour les pestiférés, et une chapelle magnifique dans l'église des Jacobins, où il fut enterré. Les membres de cette famille se retirèrent plus tard dans le Comtat-Venaissin, qui faisait alors partie des Etats de l'Eglise, et le pape les fit ducs.

Le plaisir de faire le bien se perpétua dans cette famille : Gabrielle de Gadagne, petite-fille de ce Thomas de Gadagne, fille d'une demoiselle de Lugny et veuve du seigneur Mitte de Chevière, marquis de Saint-Chamond, était remarquable par

son zèle et par ses vertus : c'est elle qui, après avoir fondé la maison des Minimes de Saint-Chamond et le second collège des Jésuites à Lyon, fonda dans notre ville le premier monastère des religieuses de l'Annonciade.

Pour nous aider dans l'exposé de cette fondation lyonnaise, nous avons un livre, dont voici le titre un peu long : *Histoire de l'établissement et du progrès du premier monastère des religieuses Annonciades célestes de la ville de Lyon, fondé par M^{me} Gabrielle de Gadagne, comtesse de Chevrière, etc., contenant un abrégé de la vie des religieuses qui y sont mortes, depuis le commencement de la fondation du monastère jusqu'à présent, savoir, depuis l'an 1624 jusqu'à 1698 ; dédié à Mgr l'archevêque de Lyon, divisé en deux parties et composé par la R. M. Marie-Hiéronisme CHAUSSE, religieuse du même monastère. — A Lyon, chez la veuve de Cl. Chavance et M. Chavance fils, rue Mercière. — 1699. —* C'est à cet écrit que nous emprunterons la plus grande part de nos renseignements.

M^{me} Gabrielle de Gadagne, comtesse de Chevrière, après avoir perdu son mari, perdit aussi son fils, emporté par l'explosion d'une mine, au fameux siège de Turin, en présence de Louis XIII, qui donna des regrets à sa mort. La pauvre mère en deuil se tourna du côté de Dieu, à qui elle fit l'offrande de ses biens et d'elle-même. D'après les conseils des Pères Jésuites, elle résolut de fonder une maison d'Annonciades Célestes à Lyon.

Elle fit immédiatement les démarches nécessaires. Le 8 juillet 1623, elle écrivit à M. l'abbé Thomas Mechatin de la Fay, comte de Lyon et vicaire général de Mgr de Marquemont, alors résidant à Rome, pour demander la permission de fonder l'établissement projeté. Elle écrivit ensuite au monastère de Pontarlier, le premier fondé en France, comme nous l'avons vu, pour exposer son projet et demander quelques religieuses qui consentissent à venir à Lyon. Et de suite elle s'occupa activement de préparer un logis convenable à la petite colonie qu'elle attendait. Avec une grande générosité elle pourvut à tout, soit à

la chapelle, soit dans la maison, à la salle de travail, au réfectoire, à la cuisine. Une dernière démarche était nécessaire, il fallait l'autorisation du Consulat; elle écrivit aux Messieurs de la ville, qui, le 24 mars 1624, donnèrent l'autorisation demandée.

Quand tout fut prêt, sur la fin de septembre 1624, le P. Lejeune, prédicateur et religieux de la compagnie de Jésus, alla chercher à Pontarlier les religieuses destinées à la fondation de Lyon. Ces religieuses étaient au nombre de quatre, auxquelles on adjoignit trois jeunes filles qui, la veille de leur départ, avaient reçu l'habit des Annonciades. Ce départ eut lieu le 7 octobre, et l'arrivée à Lyon le 16 du même mois. Elles furent logées au quartier de Bellecour, dans la maison de M. de la Chassagne. Le 6 novembre, le contrat de fondation fut signé. M^{me} de Chevrière constituait une pension annuelle et perpétuelle de mille livres, au sort principal de seize mille livres, suivant l'usage de cette époque, hypothéqués sur les biens qu'elle possédait en Mâconnais. La location de la maison coûtait trois cent soixante livres, et la fondatrice s'en réserva le jardin et les écuries. Les religieuses s'engageaient à la laisser entrer dans le monastère, avec sa demoiselle ou autre fille ou femme de sa maison, et d'y demeurer et coucher tout le temps qu'il lui plairait. Si l'on venait à lui contester ce droit, les Annonciades seraient privées de la pension. La communauté s'obligeait aussi à recevoir quatre filles ou demoiselles sans dot, pourvu qu'elles pussent fournir un ameublement et un présent pour l'église, le tout montant à trois cents livres. Parmi les clauses, il y avait encore celles-ci : Le 1^{er} novembre, fête de tous les saints, l'aumônier devait, à la messe conventuelle, donner à la fondatrice un flambeau de cire blanche du poids d'une livre, comme un hommage à sa qualité de fondatrice. Ce même jour, les religieuses devaient communier, et le prêtre, à la fin de la messe, dire quelques oraisons pour elle et pour les siens. Enfin, de leur bon gré et volontairement, les sœurs s'obligeaient à dire pour elle, immédiatement après son décès, tout le grand office des morts, durant l'espace de trente jours.

Mais la maison de M. de la Chassagne était insuffisante, et le quartier de Bellecour était trop bruyant; on chercha un autre local. M^{me} Loubat, veuve de M. Guérin, bourgeois de Lyon, offrit sa maison et ses dépendances, près des Carmélites. Tous droits compris, cette acquisition coûta douze mille livres. Un peu après, on acheta une maison Lenoir, avec le jardin qui en relevait, au prix de trois mille livres; alors le monastère des Annonciades



LE CARDINAL DE RICHELIEU

occupa le terrain qui s'étend des Carmélites jusqu'au bas de la côte. Les religieuses y entrèrent le 1^{er} novembre 1625. On y bénit, avec les cérémonies accoutumées, l'oratoire du couvent et une grande croix bleue et blanche, qui fut plantée sur le portail de la chapelle. Quelques années plus tard, le nouvel établissement fut consacré par le cardinal Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, frère du célèbre ministre qui régna sur la France sous le pseudonyme de Louis XIII; ce cardinal avait été religieux à la

Chartreuse de Lyon, et l'on peut voir son tombeau dans la chapelle de la Charité.

Nous avons quelques détails sur la vie intérieure du monastère. La Mère Marie-Jeanne-Baptiste-Angèle rendit un signalé service à sa maison en traduisant en français les constitutions de l'ordre, qui étaient écrites en italien. La ferveur, la régularité, l'esprit d'oraison et de pénitence ne firent qu'y gagner. A cette époque, le jansénisme s'infiltrait partout, quelques couvents de Lyon en furent empoisonnés. Les Annonciades furent loin de donner dans ces erreurs, les communions y étaient très fréquentes, et une religieuse de cet ordre, qui avait visité plusieurs maisons, put dire de celle de Lyon que c'était le monastère le mieux réglé de tous ceux qu'elle avait vus. Les jeûnes, les mortifications, la discipline, le cilice étaient les moindres pénitences ; l'obéissance se pratiquait sans jamais raisonner. Quand les Annonciades affligeaient leur chair, elles se retiraient dans des caves ou cavernes qui étaient dans le vieux bâtiment, et fort semblables à ces grottes dont on nous parle dans la *Vie des Pères du désert*. Elles faisaient plus : la mortification était en tel honneur que je ne me sens pas le courage de transcrire ce que cette bonne Mère Chausse écrit avec tant de calme. Cette ferveur, bien loin d'éloigner les sujets, les attirait au contraire : pendant les neuf premières années, on reçut trente-sept novices.

Et cependant nous avons à signaler un fait qui n'est pas à la louange des Annonciades. Nous avons vu plus haut tout le bien que leur fit la comtesse de Chevrière, nous avons lu les clauses du contrat de fondation, où il est clairement et positivement stipulé que M^{me} de Chevrière pourra pénétrer dans le monastère, y demeurer, y coucher. La reconnaissance, l'amour de la vérité, le soin de leur propre intérêt devaient donc conseiller aux religieuses de respecter ce privilège de la fondatrice. Il n'en fut rien cependant. S'imaginant sans doute que leur clôture était violée, elles contestèrent à M^{me} de Chevrière le droit d'entrer et de demeurer dans le monastère, suivant sa volonté, avec sa demoiselle ou autre fille ou femme de sa suite. La fondatrice

maintint son droit, et menaça de retirer sa pension. L'affaire fut arrangée par l'autorité ecclésiastique, qui maintint M^{me} de Chevreière dans la jouissance de son privilège, formellement reconnu. Ces faits se passèrent en 1627, trois ans après la fondation.

Cette même année, et le 3 juillet, eut lieu l'acquisition du Château-Gaillard, appartenant à M. Ganière, au prix de 3,300 livres. C'était un charmant petit castel en miniature qui était situé un peu au-dessous de la place Rouville actuelle, et que nos anciens doivent se rappeler avoir vu, car il est resté longtemps démantelé et ne disparut que peu avant la révolution de 1848. Situé en dehors de la clôture, il servit d'abord de noviciat; puis, en 1653, il fut mis dans la clôture et reçut des pensionnaires pour assurer quelques revenus au monastère « dont le temporel, dit toujours la Mère Chausse, était dans un état pitoyable. » A cette occasion, la fondatrice, oubliant ses griefs, fit un don de six mille livres, et, quelque temps après, de huit cents. Je ne cite que pour mémoire certaines acquisitions de maisons dont on trouve des traces aux archives municipales : deux maisons, sises côte Saint-Sébastien; des maisons, sises rue Bouteille; quatre maisons, rue Saint-Marcel; une autre, rue des Auges. Nous verrons plus loin que ces acquisitions ne furent pas une cause de prospérité.

Le cardinal de Marquemont, qui était à Rome, avait envoyé de la ville sainte, en 1628, des reliques de corps saints, et on les avait déposées dans la cathédrale de Saint-Jean. La comtesse de Chevreière demanda et obtint pour les Annonciades le corps de saint Anastase, pape et martyr. Elle commanda un beau reliquaire d'argent : il avait la forme d'une église, quinze piliers d'argent en soutenaient la voûte, sur laquelle il y avait un crucifix également d'argent; l'entre-deux des piliers était fermé avec des cristaux de Venise. Le 17 août, le comte de Cremaux, doyen, MM. de Chamarzel et de Mechatin de la Fay, vicaires généraux du diocèse, firent placer les reliques dans le reliquaire, et on le porta solennellement au monastère.

Cette même année 1628, on s'aperçut que, dans la fondation

de cette maison de Lyon, une importante formalité avait été omise : l'approbation du pape. Fondation nulle, disait-on, engagements religieux nuls, et l'on ne parlait de rien moins que de disperser les religieuses et supprimer le couvent pour les punir de leur témérité et de leur négligence. Cette affaire leur causa beaucoup de tracas. Cependant la bulle fut obtenue du pape Urbain VIII et fut publiée à Lyon, le 6 novembre, par Mgr de Richelieu, et les formalités ne furent entièrement remplies que le 6 septembre 1629.

Le 7 novembre 1635 mourut la comtesse de Chevrière, et à cette époque l'église du monastère n'était pas achevée ; elle ne le fut qu'en 1637, grâce aux libéralités de quelques pieux Lyonnais. Parmi ces derniers était un sieur Scarron, trésorier de France, qui donna le rétable de l'autel. Puisque son nom se rencontre sous ma plume, j'ajoute qu'il était le père d'une des religieuses, qui fit son entrée au couvent d'une façon fort singulière. En 1635, elle entra chez les Annonciades contre la volonté de son père. Son père la fit sortir. Elle ne tarda pas à revenir, mais, craignant qu'on ne voulût pas lui ouvrir la porte, elle se chargea, non pas d'une échelle, mais d'une porte si pesante qu'elle aurait fait la charge d'un homme, et, l'ayant portée et appliquée à l'endroit où elle crut pouvoir entrer, elle monta dessus avec une adresse qui tenait du miracle, dit la Mère Chausse. De là elle grimpa sur un mur et se jeta dans un si méchant endroit qu'on y trouva la pauvre enfant les mains toutes déchirées et le corps tout meurtri de la violence du coup qu'elle s'était donné dans sa chute. Ce coup fut victorieux pour elle : Monsieur son père n'osa plus s'opposer à la volonté du Seigneur. La fille, qu'on appelait dans le monde M^{lle} Scarron, fut appelée Marie-Jeanne-Madeleine dans la religion.

L'historiographe des Annonciades parle aussi de la peste qui, à plusieurs reprises, exerça des ravages à Lyon. La communauté avait bien des craintes ; elle fit un vœu à saint Charles, qui se montra si grand et si dévoué dans la peste de Milan. Une seule religieuse fit opposition à ce vœu, et elle fut la seule qui fut

emportée par le fléau, et, coïncidence étonnante, sa maladie commença le 4 novembre, fête de saint Charles.

Dans les mille détails qui font la vie d'une communauté, je trouve celui-ci : la supérieure ou prieure de l'Annonciade avait fait ouvrir des jours ou fenêtres sur le couvent de la Déserte; qui était contigu. L'abbesse de la Déserte réclame aussitôt et les fait fermer.

Voici un autre détail qui ne fera pas sourire nos voisins, ou plutôt nos voisines du Dauphiné. Le monastère de Lyon envoya à Grenoble une petite colonie de religieuses pour y fonder une maison. Elles y restèrent deux ans sans y recevoir aucune novice, il ne s'en présenta aucune. « L'austérité de leur vie et leur retraite « faisaient peur, et l'on sait assez que les filles du Dauphiné ne « pouvaient guère s'en accommoder. » Ces pauvres Annonciades grenobloises, manquant de secours et dépensant plus que leurs revenus, furent obligées de rentrer à Lyon.

Nous avons déjà entrevu que « le temporel était dans un état pitoyable ». L'histoire de ce couvent est à ce point de vue assez lamentable, il est à croire qu'un manque d'ordre était au fond ; s'il y a quelques moments de prospérité, il y a de longues années d'embarras. Pour y remédier, on eut recours à bien des expédients. Le premier et le plus blâmable fut employé par la mère Marie-Jeanne-Baptiste-Angèle qui, tout simplement, réduisit les repas de la façon la plus économique. Il fallut une visite canonique pour faire disparaître cet abus. Dans un autre moment de détresse, et le couvent, qui ne doit pas avoir plus de quarante religieuses, étant rempli, on ne trouva rien de mieux que de renvoyer à Pontarlier les trois religieuses qui étaient venues faire la fondation; c'étaient trois places faites à de nouvelles venues et à de nouvelles dots. La clause des quatre filles ou demoiselles sans dot avait été modifiée même du vivant de la fondatrice ; le nombre avait été réduit à une seule. L'admission de pensionnaires au Château-Gaillard était encore un expédient, et cependant la situation ne s'améliora pas, car, dans le rapport de l'intendant Dugué, en 1668,

il est dit : le premier couvent de l'Annonciade se compose de trente-neuf religieuses et deux tourières, avec un revenu de 3.349 livres et une dépense de 9.010. Voilà un budget qui fait rêver.

Les documents nous font défaut pour tout ce qui touche le dix-huitième siècle ; il est à croire que le monastère continua sa vie obscure et calme au milieu de ces malaises temporels. A l'époque si malheureusement tourmentée de la Révolution, il fut supprimé et devint une caserne de vétérans ; l'église fut momentanément convertie en théâtre, qui conserva le nom de Bleues-Célestes, et qui fut exploité par une société de jeunes amateurs de Lyon. L'auteur des *Canettes de Jérôme Roquet*, Louis-Etienne Blanc, parut dans des représentations où il remplissait les rôles de Jocrisse avec beaucoup de verve. En 1807, l'église des Bleues-Célestes fut mise à la disposition du ministre de la guerre. Ce ne fut que sous l'administration de Mgr Fesch, oncle de Napoléon I^{er}, que le couvent de l'Annonciade revint à un usage plus conforme à sa destination première. Il devint la maison mère des dames de Saint-Charles, qui vinrent s'y installer le 3 février 1808. Nous en parlerons plus loin avec plus de détails.

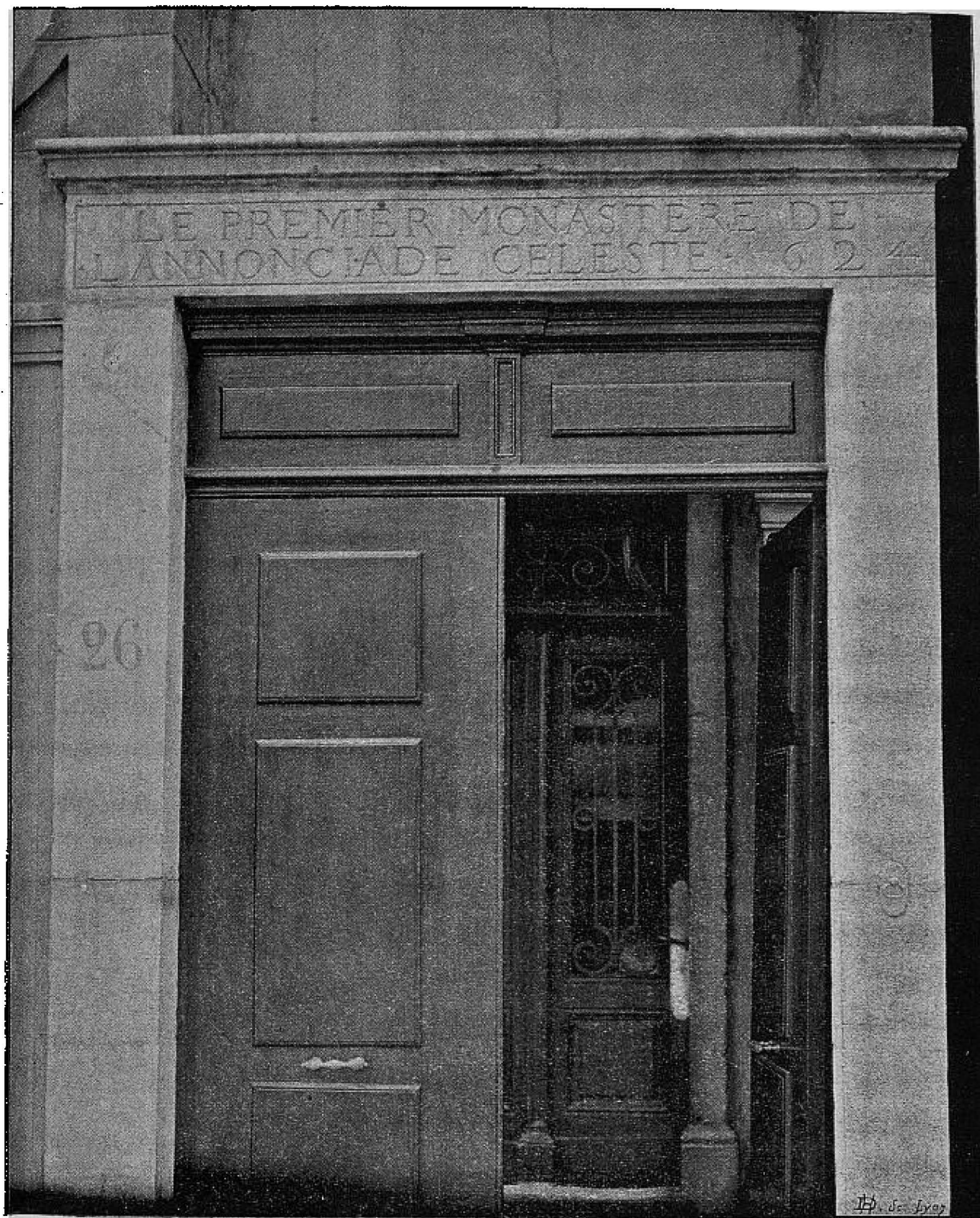
Malgré les bouleversements et les réparations que fait ou qu'exige le temps, on a conservé, au-dessus de la porte d'entrée, une pierre qui a une valeur historique. On y lit cette inscription :

PREMIER MONASTÈRE DE
L'ANNONCIADE CÉLESTE. 1624.

Ce mot « premier » indique qu'il a existé à Lyon un second monastère de l'Annonciade. En effet, dans le courant du dix-septième siècle, fuyant les discordes de la guerre, les Annonciades-Célestes de Saint-Amour, en Franche-Comté, vinrent d'abord se loger au quartier de Bourg-Neuf, près de la porte de Vaise ; ensuite elles s'établirent dans la maison des Neyret (1), en 1656. Le plan

(1) La rue Neyret fut percée en 1619 sur une partie du tènement appartenant au sieur Noël Neyret.

de 1740 place encore le couvent de Saint-Amour, c'est ainsi qu'on l'appelait, le long de la partie méridionale de la rue Neyret. Elles



PIERRE DU PREMIER MONASTÈRE DE L'ANNONCIADE
prise dans le portail de la maison Mère de Saint-Charles.

y restèrent jusqu'en 1749 ; à cette date, elles furent transférées dans le premier monastère. Deux ans plus tard, comme nous le

verrons en son lieu, elles furent remplacées par les dames du Bon-Pasteur.

SOURCES

Dictionnaire des ordres religieux.

Le Miroir des ordres religieux, par l'abbé MAILLAGUET,

La Vie de Marie-Victoire Fornari, traduite de l'italien en français par le Père LEBRETON.

MOREL DE VOLEINE et DE CHARPIN, *Archives de Lyon*.

Les Canettes de Jérôme Roquet, préface.

Almanachs de Lyon ; almanach de 1834, page 82.

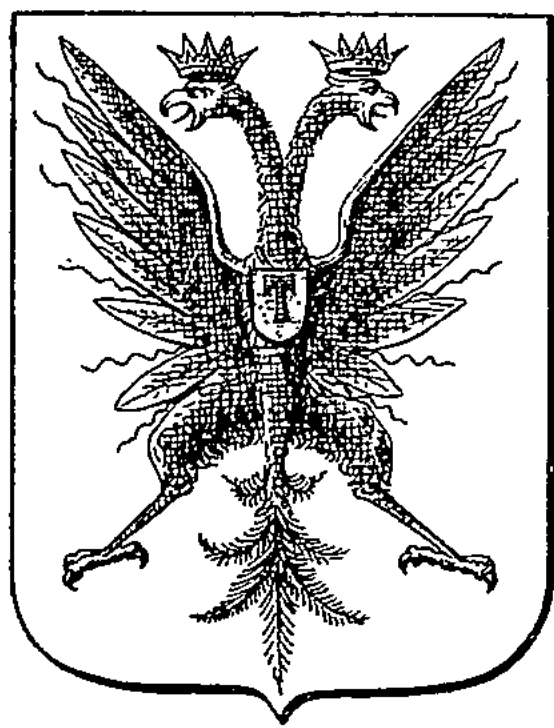
Histoire des Annonciades-Célestes, par la mère Marie-Hiérônisme CHAUSSE.

Le Monastère des Annonciades, par COLLOMBET, dans la *Revue du Lyonnais*, octobre 1843.

LAMURE, page 220.

LUMINA, page 409.

Voyage en chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse, par Paul SAINT-OLIVE.
Archives municipales.



LES ANTONINS

LE chroniqueur Flodoard signalait, en 945, la présence d'un fléau que le peuple appelait de divers noms : mal d'enfer, feu sacré, mal des ardents, feu Saint-Antoine. On n'a jamais bien pu déterminer la nature de cette affection : les malheureux qui en étaient atteints se sentaient dévorés par un feu intérieur; le membre attaqué devenait sec et noir comme s'il avait été brûlé, quelquefois il tombait en putréfaction, et ce supplice se terminait par la mort. Ce fléau sévit surtout pendant les onzième et douzième siècles. En 1129, dit Mézerai, il fit à Paris quatorze mille victimes.

Or, vivait, en ce temps-là, un seigneur du Dauphiné, nommé Gaston; il n'avait qu'un fils qui tomba dangereusement malade. Ayant eu inutilement recours à tous les remèdes humains, il se tourna du côté du ciel. Il se rendit en pèlerinage à Saint-Didier-la-Mothe, petit bourg du Dauphiné, où l'on accourait en foule pour vénérer le corps du patriarche saint Antoine, apporté là de Constantinople, en 1050, par Jocelin, haut et puissant seigneur de

ce pays, et descendant des comtes de Poitiers. Là, messire Gaston pria humblement le saint patriarche de vouloir bien obtenir de Dieu la santé de son fils, et lui promit que, s'il recevait cette grâce, ils se consacraient tous les deux, avec leurs biens, au soulagement des malades atteints du feu sacré, et donneraient l'hospitalité aux pèlerins qui venaient de toutes parts.

Saint Antoine apparut en songe à ce père désolé, l'assura de la guérison de son fils, lui demanda de s'acquitter de sa promesse, ajoutant que lui et les siens eussent à se marquer d'un tau (T) de couleur céleste.

En rentrant en son manoir, Gaston trouva son fils hors de danger, et tous deux, sans autre délai que celui qui était nécessaire pour mettre ordre à leurs affaires, ils se transportèrent au bourg de Saint-Didier-la-Mothe où, consacrant leurs biens et leurs personnes au service des pauvres, ils firent bâtir un hôpital, près de l'église dédiée à saint Antoine. Ce fut le 28 juin 1095 que Gaston et son fils Guérin, afin d'exécuter leur promesse, quittèrent leurs habits mondains pour se revêtir d'humbles habits noirs marqués d'un tau bleu, et qu'ils portaient en émail à la manière des chevaliers, costume qui resta celui des membres de l'ordre. Bientôt six autres personnes se joignirent à eux, ce qu'Aymar Falcon, qui a fait l'histoire de cet ordre, a exprimé par ce distique :

*Gastonis voto, Societatis Fratribus octo
Ordo est hic coeptus, ad pietatis opus.*

Au concile de Clermont (1095), Urbain II approuva cette sainte société, et l'avantagea de beaux privilèges. On appela ces religieux frères, et grand-maître le chef ou supérieur auquel ils obéissaient : Gaston fut le premier élevé à cette dignité qu'il exerça jusqu'à son décès, qui arriva l'an 1120.

Un peu plus tard s'éleva un conflit entre les Antonins et les Bénédictins de Montmaieur, qui avaient la garde de l'église dédiée à saint Antoine et commencée par Jocelin. Guy-Didier, héritier de celui-ci, avait fait enlever de l'église le corps du saint patriarche

et le faisait porter avec lui partout où il allait, principalement à la guerre. Cette conduite répréhensible fut blâmée par Urbain II, passant par le Dauphiné; en vertu de son autorité apostolique, il lui commanda de porter plus de respect à de si saintes reliques, lui faisant comprendre qu'elles ne devaient pas être entre les mains des séculiers. Guy-Didier, obéissant, fit achever l'église commencée par son parent, y déposa le corps vénéré de saint Antoine, dont il se conserva la garde pour lui et ses successeurs, et, pour en faire le service divin, y établit des Bénédictins de l'abbaye de Montmaieur.

Or, les Antonins, n'ayant pas d'église particulière où ils pussent faire leurs exercices de piété, voulurent en faire bâtir une. Les Bénédictins firent opposition; de là procès par-devant Humbert, archevêque de Vienne, qui jugea en faveur des Hospitaliers. L'église fut bâtie (1208).

En 1218, ils obtinrent du pape Honorius III la permission de faire les trois vœux de religion; jusque-là ils avaient vécu sans être liés par aucun vœu.

Le voisinage des Bénédictins et des Antonins, on se l'imagine facilement, était une cause perpétuelle de conflits. Pour les terminer, le pape Boniface VIII, en 1297, fit un acte énergique.



CHANOINE RÉGULIER DE SAINT-ANTOINE
HABIT DE VILLE

Aymon de Montagny, dix-septième grand-maître et premier abbé des chanoines réguliers, ayant acheté la seigneurie de Saint-Antoine, le pape accorda l'église de Saint-Antoine aux frères de l'Hôpital, avec tous ses droits et toutes ses juridictions, sans que les Bénédictins pussent jamais élever aucune prétention. Il ordonna que les frères vivaient sous la règle de saint Augustin, qu'ils s'appelleraient chanoines réguliers, que le supérieur prendrait la qualité d'abbé, que l'abbaye serait chef de tout l'ordre et entièrement soumise au Saint-Siège.

Cet ordre fut tenu en grande estime. En 1306, le Dauphin de Viennois, du consentement de toute la noblesse, accorda à l'abbé la séance dans les Etats de Dauphiné immédiatement après l'évêque de Grenoble, et le droit d'y présider en l'absence de ce prélat.

L'empereur Maximilien I^{er}, en témoignage de sa considération pour l'ordre, lui donna pour armes, en 1502, celles de l'Empire, un aigle éployé de sable, becqué, membré et diadémé de gueules, timbré d'une tiare impériale d'or, et sur l'estomac un écusson d'or à un tau d'azur.

Les grands et les puissants de ce monde, comme les foules populaires, se rendaient à l'abbaye de Saint-Antoine pour vénérer le corps du saint patriarche. Aymar Falcon dit qu'en une seule année il avait vu plus de dix mille Italiens, et une multitude si nombreuse d'Allemands et de Hongrois qu'on aurait dit de petites armées.

Outre plusieurs évêques que cet ordre a fournis à l'Eglise, il faut citer les cardinaux Jean Trivulce et François de Tournon, ainsi que le P. Bourel, un des grands mathématiciens du seizième siècle.

Quant aux observances, elles consistaient dans l'abstinence du mercredi, et les jeûnes d'Eglise, de l'Avent et de certaines vigiles. Le général était perpétuel; le Chapitre général se tenait tous les trois ans, et l'on y élisait les supérieurs des maisons, qui la plupart avaient le titre de commandeur.

Après ces notions générales, il faut se demander à quelle époque les Antonins vinrent à Lyon. En beaucoup d'auteurs on lit : En 1279, Aimar de Roussillon, archevêque de Lyon, appela

les Antonins à desservir l'hôpital de Saint-André. Cette date est en effet celle de la donation. Si l'on s'en tenait au récit d'Aymar Falcon, on pourrait la suspecter car voici ce qu'il dit : *Nec multo post, per reverendum patrem dominum archiepiscopum capitulumque Ecclesiæ lugdunensis, sincerâ devotione motos, huic religioni facta fuit donatio domûs hospitalis sancti Andreæ Lugdunensis, quæ ex tunc in præcentoriam sancti Antonii erecta fuit atque instituta*. Peu après fut faite, par Mgr l'archevêque et le Chapitre de l'Eglise de Lyon, guidés par une franche piété, donation de l'hôpital Saint-André, qui depuis est devenu une maîtrise de l'ordre. — Ces lignes ne parlent pas de l'arrivée à Lyon des Antonins, elles constatent la donation et rien de plus. D'autre part, il faut savoir ce que signifient ces mots : *non multo post*. En les rapprochant du contexte, on voit qu'ils se rapportent à l'élection de Aymon de Montagny, dix-septième supérieur général et premier abbé des chanoines réguliers de Saint-Antoine. Falcon, qui suit l'ordre chronologique, nous dit qu'en 1273 mourut le général Guillaume Roux. Son successeur ne resta grand-maître que quelques jours et résigna sa charge. De nouvelles élections eurent lieu et nommèrent Aymon de Montagny. Quelques jours après son élection, il reçoit une donation. C'est alors que vient le texte *non multo post*. Donc ce devrait être en 1273 que dut avoir lieu cette donation. Et Falcon, qui continue son histoire, parle à la ligne suivante de l'année 1276. Donc, au plus tard pourrait-on porter la donation de l'archevêque à 1275. Mais Falcon n'est pas exact en ce point, car d'autre part, le contrat d'Aimar de Roussillon est daté de la veille de Pâques, 1^{er} avril 1279.

Mais, je le répète, ce texte n'autorise pas à dire, comme on l'a fait, que les Antonins furent appelés à Lyon à cette date. En effet, ils y étaient déjà. Voici en effet ce que nous lisons dans l'Almanach de Lyon de 1763 : La commanderie des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine est très ancienne. On ne saurait assigner la date précise de sa fondation : mais il est certain qu'elle existait avant l'année 1228. On conserve dans ses archives un acte du

27 novembre de cette même année, qui en parle comme d'un établissement déjà formé ; elle possède encore plusieurs autres titres et documents des années immédiatement suivantes, et notamment une bulle du pape Innocent IV, donnée pendant son séjour à Lyon, le VI des Ides, c'est-à-dire le 8 du mois de janvier de l'année 1246, par laquelle il accorde plusieurs privilèges à cette commanderie, et la confirme dans la possession des biens qu'elle avait acquis jusqu'alors, entr'autres du droit de cartelage ou vingtain qu'elle percevait sur les grains qui se vendaient à la grenette. La donation qu'Aimar de Roussillon, archevêque de Lyon, fit à l'ordre de Saint-Antoine, de l'hôpital de Saint-André, en 1279, n'est donc point le titre primordial de la fondation de cette commanderie, puisqu'il conste, par plusieurs actes publics bien antérieurs à cette donation, qu'elle existait et qu'elle était régie par des commandeurs de l'ordre de Saint-Antoine plus d'un demi-siècle avant cette époque.

Donc les Antonins s'établirent à Lyon au moins au commencement du treizième siècle. On ignore le lieu où ils se fixèrent d'abord. En 1246, Guichard de Condrieu, chevalier, leur donna une maison qu'il possédait dans le quartier de Saint-Georges, au port du Sablet, pour y fonder un hôpital ; mais l'emplacement n'était pas assez spacieux. En 1279, Aimar de Roussillon leur donna l'hôpital de Saint-André, avec le cimetière et l'église qui en dépendaient. Cet hôpital de Saint-André avait un autre nom vulgaire, sous lequel il était plus connu : on l'appelait la *Contracterie*, *domus contractoria*, maison des Contracts ou des Rétrécis, parce que, comme son nom l'indique, elle était destinée aux pauvres gens estropiés. Les Antonins vinrent donc s'établir entre la Saône et la rue Mercière ; leur maison commençait à l'angle de la rue Petit-David et avait une façade considérable sur le quai.

Cet ordre, nous dit Cochard, avait un singulier privilège : celui de pouvoir tenir dans la ville telle quantité de porcs qu'il pourrait en nourrir. Il était de plus autorisé à les laisser vaguer dans les rues de la ville, pourvu que ces animaux portassent la clochette et la marque de saint Antoine. Louis XI les confirma

dans ce droit par ses lettres en date du dernier jour de février 1474. Cette licence donna lieu, au seizième siècle, à de fréquents débats entre les religieux, les habitants et la municipalité.

En 1562, la maison conventuelle des Antonins n'échappa pas aux déprédations sauvages des bandes du baron des Adrets. Elles l'envahirent, s'emparèrent de ses biens et se saisirent de tous ses reliquaires, ornements, meubles, titres, papiers. Par sentence du 14 septembre 1563, l'ordre de Saint-Antoine fut réintégré dans la possession de la Commanderie; mais il ne put recouvrer une grande partie de ses titres qui avaient été pillés et dissipés.

L'église possédait de saintes reliques apportées de Rome par le supérieur de cette maison. Elles furent solennellement transportées de la Guillotière à l'église de Saint-Antoine, dans une procession extraordinaire des Pénitents du Confalon, le 14 janvier 1655.

L'année 1668 fut signalée par un grand incendie qui consuma plusieurs maisons de la place des Cordeliers, à l'angle de la rue Stella et du quai de Retz. Le consulat crut devoir à saint Antoine et à sainte Agathe la cessation du feu. Il mit donc la ville entière sous la protection de l'un et de l'autre et fit graver, dans l'église des Pères de Saint-Antoine, une inscription qui rappelait ce bienfait :

SACRIS INCENDIORUM EXTINGTORIBUS D. ANTONIO

ET SANCTÆ AGATHÆ

QUORUM INTERMISSO CULTU CREBRIS IGNI CLADIBUS AFFLICTA GEMUIT
CIVITAS LUGDUNENSIS SACRUM HOC ANNIVERSARIUM TUNC NECESSARIÆ
RELIGIONIS VINDICES VOTO PUBLICO INDIXERUNT NOBILISSIMI VIRI
PAULUS MASCRANY, EQUES D. DE LA VERRIÈRE MERCATORUM PRÆPO-
SITUS, ANDREAS FALCONNET D. DE S. GERVAIS REGI A CONCILIO
MEDICIS ET AD PERCELEBRE MEDICORUM LUGDUNENSIIUM COLLEGIUM
AGGREGATUS, STEPHANUS BERTON LOCORUM FLACE DU VILLARS
NECUDOIS ET ALIORUM PLURIUM LOCORUM CONSISTORIANUS COMES
ET IN PRÆFECTURA LUGDUNENSI CONSILIARIUS, PETRUS BOISSE ET
ANTONIUS BLAVFS CONSULES LUGDUNENSES.

ANNO A VIRGINIS PARTU M. DC. LXVIII.

En mémoire de cet événement, le 5 février, fête de sainte Agathe, le Consulat assistait, chaque année, en robe noire, à la messe célébrée dans l'église de Saint-Antoine, et offrait à la chapelle de la sainte un cierge et un cœur de cire blanche.

Les Antonins avaient le droit d'avoir des novices, mais, pour que la régularité y fût plus grande, on sépara le noviciat de la maison conventuelle. Isaac Lefebvre, de qui nous avons une nomenclature de nos églises, dit qu'en 1622, ces religieux avaient fait bâtir l'église et le noviciat de leur ordre à l'endroit dit l'*Arbre-Sec*, non loin de la place des Terreaux, dans une maison qui leur avait été donnée.

Cet ordre éprouva une réforme devenue nécessaire. Comme beaucoup de congrégations religieuses — les institutions humaines sont condamnées à cette décadence —, celle des hospitaliers de Saint-Antoine, après beaucoup de ferveur, en vint au relâchement. Plusieurs abus se glissèrent dans la plupart des Commanderies ; les supérieurs, qui vivaient en véritables commandeurs, regardaient les maisons dont on leur avait donné la conduite comme un bénéfice qu'ils possédaient à vie, et les résignaient même à l'insu de l'abbé. Il est facile de se représenter ce que dut devenir la vie régulière et conventuelle chez les inférieurs, quand ceux qui doivent être les modèles l'oubliaient si facilement. C'était un grand malheur, sans doute, mais c'était aussi pour ceux que Dieu a mis à la tête de son Eglise, afin de la régir, l'occasion de montrer toute leur sollicitude pour l'honneur et pour le bien des âmes. Antoine Tolosain, vingt-troisième abbé, avait échoué dans ses tentatives de réforme, mais Antoine Brunel de Grammont V prit les mesures nécessaires pour réussir, et le roi Louis XIII l'aïda de son autorité ; alors furent abolies les jouissances privées et indépendantes, et les lettres patentes du roi ordonnèrent (24 décembre 1618) que l'on introduirait la réforme dans tous les monastères. Pour ce qui concerne Lyon, Grégoire XV envoya une bulle à Mgr Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, en date du 18 juillet 1622, pour l'érection d'une congrégation réformée de l'ordre de Saint-Antoine. Mais la mort du pape étant

survenue, Urbain VIII envoya une autre bulle, en 1624, à Pierre de Villars, archevêque de Vienne, qui plus tard, le 15 décembre 1625, prononça la sentence d'exécution des-dites bulles.

Au milieu du dix-septième siècle, l'église et le couvent furent rebâti, sous la direction de Mimerel. La maison existe encore, elle porte le n° 30 du quai Saint-Antoine, et a tout à fait, la cour surtout, un air claustral. Les ouvertures du rez-de-chaussée sont de plein cintre, et, au-dessus de petites maisons bâties après coup, dans la rue Petit-David, on voit le sommet de l'église. Chappuzeau nous dit que les religieux étaient au nombre de seize. Quant à l'église, je ne l'ai pas visitée — et pour cause. Mais l'architecte Delamonce, dans une séance de l'Académie des Beaux-Arts, tenue le 8 mars 1747, lut un mémoire où il en faisait mention ; il constatait la ressemblance existant entre les trois églises des Carmélites, des Oratoriens et de Saint-Antoine, et il blâmait l'uniformité malheureuse que présentaient trois monuments de la même ville, construits tous trois dans le style corinthien. Aujourd'hui, de ces trois églises reste seule celle des Oratoriens, maintenant de Saint-Polycarpe, qui n'a plus à souffrir de la comparaison, mais qui, du moins, peut nous servir à nous représenter celle de Saint-Antoine.

Clapasson décrit cette église avec complaisance ; il en fait de grands éloges, et nous dit qu'elle était la plus jolie de Lyon. Il signale les statues de saint Antoine et de saint Augustin, et entre autres choses l'autel, le tabernacle et le rétable. Je ne pense pas qu'il faille prendre ces éloges trop au sérieux ; on était au temps de Louis XV, qui ne se distinguait pas par le bon goût.

La seconde moitié du dix-huitième siècle fut signalée par des mesures que nous aurons plusieurs fois à rappeler. Une fois pour toutes, nous allons en faire le rapide exposé.

L'école voltairienne, ce n'est un secret pour personne, s'attaquait à la religion chrétienne et voulait la détruire. Persuadée que les ordres monastiques formaient l'avant-garde de l'Eglise, elle voulut les supprimer. Mais, pour que l'émotion ne fût pas trop vive, elle agit avec lenteur et commença par en diminuer le nombre. Les

quelques dates suivantes donneront une idée de la persévérante persécution du dix-huitième siècle :

En 1749, arrêt défendant tout nouvel établissement de chapitre, collège, séminaire, hôpital, maison religieuse, sans une permission expresse du roi et lettres-patentes enregistrées dans les cours du royaume, — révoquant tous les établissements de ce genre faits sans ces conditions préalables, — interdisant à tous les gens de main-morte d'acquérir, recevoir ou posséder aucun fonds, maison ou rente, sans autorisation légale.

En 1750, assemblée générale du clergé. Le roi réclame comme contribution le don gratuit qu'on avait coutume d'y voter. — Remontrances de l'assemblée. — L'assemblée est dissoute, mais les prétentions royales sont suspendues.

En 1765 et 1766, assemblée générale du clergé; elle propose une réforme générale des ordres monastiques. Le roi nomme une commission dont Loménie de Brienne est l'agent principal. Cette commission fixe à vingt et un ans pour les hommes et à dix-huit ans pour les filles l'âge requis pour l'émission des vœux, et supprime les maisons qui n'auront pas un *quantième* de religieux ou de religieuses. La cognée est à l'arbre monastique. En moins de dix ans, tous les ordres, du fait de cet article, subiront des pertes considérables. Dans cet intervalle, les Capucins perdirent douze cent cinq religieux et n'en reçurent que quatre cent quarante-six. Les Grands Carmes qui, à la publication de l'édit, étaient au nombre de treize cent quarante-neuf, se trouvèrent réduits, neuf ou dix ans après, à mille quatre-vingt-dix-sept. Dans le même espace de temps, les Récollets de la province de Paris perdirent quarante-huit religieux, et sept novices seulement se présentèrent pour les remplacer. L'ordre de Saint-Dominique comptait à peu près seize cent dix religieux; en 1775, il ne lui en restait plus que douze cent trente-six. Les Augustins virent diminuer les admissions annuelles dans la proportion de trente à six. Pendant les sept premières années qui avaient précédé l'édit, ils avaient reçu cent dix religieux à la profession. Dans le courant des huit années suivantes, ils n'en reçurent

que trente et en perdirent cent trente-trois. Toutes les autres congrégations régulières éprouvèrent des pertes dans la même proportion.

En 1775 et en 1780, le clergé de France, dans ses assemblées générales, fit entendre les plus nobles protestations contre l'arrêt qui tarissait les sources de la vie monastique ; il ne put rien obtenir.

Donc, sachons-le bien : la commission royale des Réguliers, née en apparence de la volonté de réformer, mais en réalité animée du parti pris d'anéantir en France les ordres monastiques, poursuivit son œuvre par deux moyens : elle restreignit le recrutement des maisons religieuses et, en même temps, elle prononça leur suppression au cas où elles ne réussiraient pas à avoir ou à conserver le nombre de sujets arbitrairement fixé par elle. La Révolution ne fera qu'achever l'œuvre commencée.

L'ordre des Antonins fut un des premiers à subir les conséquences de l'édit. En 1771, Loménie de Brienne se rendit à l'abbaye de Saint-Antoine, où le chapitre était convoqué, et là, tenant à la main l'édit qui prononçait la conventualité : « Je viens, dit-il aux religieux, vous annoncer que toute réflexion est superflue, toute opposition dangereuse ; vous aurez à fermer de suite toutes vos maisons qui n'ont pas vingt religieux. » L'assemblée voulut soumettre quelques observations ; de Brienne y répondit par de nouvelles menaces de suppression. Les Antonins ne virent de salut pour eux que dans leur union à un ordre plus stable. Ils songèrent donc à s'unir à celui de Malte, qui avait avec le leur une similitude réelle de vocation. L'union fut consentie par les deux ordres, le roi la sanctionna par des lettres patentes, et le souverain pontife Pie VI, par deux bulles en date du 17 décembre 1776 et 7 mai 1777. Les Antonins, il est vrai, ne tardèrent pas à se repentir de cette union ; ils firent quelques tentatives auprès du clergé pour obtenir d'être rétablis dans leur ancien état. Mgr du Lau, archevêque d'Arles, se fit, dans l'assemblée du clergé de 1780, leur éloquent défenseur, mais, malgré les sentiments favorables de Louis XVI, il ne put rien obtenir.

On le voit, lorsqu'arriva la Révolution, elle n'eut à disperser ou à achever qu'un corps religieux singulièrement amoindri. On vendit le couvent comme bien national ; la maison et l'église devinrent propriétés particulières. Cette dernière servit longtemps d'entrepôt à M. Rusand, imprimeur du roi et du clergé, pour de nombreux ouvrages en feuilles. Plus tard, M. Robert en fit un entrepôt de fers. Vers 1840, une société d'amateurs de musique de trois cents membres s'étant constituée, M. Flachéron, architecte, fut chargé de la disposer et de la décorer pour en faire une salle de concert ou de spectacle. On l'appela cercle musical, salle de concerts, théâtre des Familles, etc. ; elle porte aujourd'hui le nom de Gymnase, à l'imitation de Paris, qui a un théâtre de ce nom.

Il reste, grâce à la reconstruction relativement récente de la maison des Antonins, beaucoup de traces de leur passage parmi nous ; mais le souvenir le plus populaire est sans contredit le nom de Saint-Antoine qui a été conservé au quai. Cette appellation suffit à réveiller ce passé et à ressusciter le souvenir d'une communauté qui vécut six siècles parmi nous.

SOURCES :

Gallia Christiana, IV, 55.

Aymar FALCON, *Hist. Antonianæ*.

Histoire des Ordres monastiques, du P. HÉLYOT, II.

Les Almanachs de Lyon, et en particulier ceux de 1763 et de 1779.

Revue du Lyonnais, XVII, année 1843. Ce même article se retrouve dans *Lyon ancien et moderne*.

CLAPASSON, *Description de Lyon*.

COCHARD, *Description de Lyon*.

L'Abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné, par l'abbé DASSY, prêtre de Notre-Dame de l'Ozier.

L'abbé PAVY, *les Grands Cordeliers*, pages 114 et 161.

Archives municipales.

Essai historique sur la destruction des Ordres religieux au dix-huitième siècle, par le P. PRAT.



LES GRANDS AUGUSTINS

L'ORDRE des Augustins est un de ceux dont l'origine est le plus difficile à établir. Aussi cette question a-t-elle soulevé de nombreux débats : les uns prétendent que le grand docteur d'Hippone, saint Augustin, fut leur fondateur ; les autres assurent que rien n'est moins prouvé. Cependant, sans faire une étude de critique que ce modeste travail ne comporte pas, il nous semble bien difficile de ne pas reconnaître saint Augustin comme fondateur d'un ordre monastique. Voici, en effet, ce qu'il dit dans sa quatre-vingt-neuvième épître aux Pélagiens : « J'ai été, moi qui
« vous écris, touché de l'amour de cette perfection que Jésus-Christ
« conseillait à ce jeune homme riche, à qui il dit : *Allez, vendez ce
« que vous avez et donnez-en tout le prix aux pauvres, et vous aurez
« un trésor dans le ciel, puis venez et me suivez* ; et ce n'est pas par
« ma propre force que j'ai exécuté ce conseil, mais par la grâce de
« Dieu. Quoique je ne sois pas riche, Dieu ne m'en tiendra pas
« moins de compte, car les apôtres, dont j'ai suivi l'exemple,
« n'étaient pas plus riches que moi. Celui-là quitte tout en quittant

« ce qu'il a et ce qu'il pourrait désirer avoir. J'exhorte les autres,
« autant que je puis, à faire la même chose ; et par la miséricorde de
« Dieu, *j'ai des compagnons de ce genre de vie*, à qui je l'ai inspiré
« par mon ministère. » « Vous savez, dit-il encore aux habitants
« d'Hippone dans un de ses sermons, que, venu jeune dans votre
« ville, je cherchais où je pourrais établir un monastère, afin de
« vivre avec mes frères, et que le vieillard Valère, me voyant dans
« cette pensée, nous donna le jardin dans lequel est maintenant le
« monastère. » Ces passages ne sont-ils pas aussi clairs que
possible ? Ces monastères allèrent se multipliant, car Possidius dit
que saint Augustin laissa en mourant plusieurs monastères d'hommes
et de femmes. Plusieurs disciples de saint Augustin devinrent
évêques et fondèrent à leur tour des monastères sur le modèle de
celui qu'ils quittèrent. La vie conventuelle se multiplia. L'invasion
des Vandales dispersa ces religieux qui allèrent ailleurs fonder
d'autres maisons.

L'ordre des Augustins se divise en deux grandes familles : les
chanoines réguliers de Saint-Augustin et les ermites de Saint-
Augustin ; les uns et les autres prétendent être les fils spirituels de
l'évêque d'Hippone : les plus grands savants n'ont pu résoudre la
question. Il s'agit ici des ermites de Saint-Augustin, qu'on appela à
Lyon les Grands-Augustins, quand les Augustins réformés ou Petits-
Pères vinrent, en 1624, s'établir en notre ville.

Ces ermites se rassemblaient en communautés séparées,
distinctes, indépendantes, sans règles générales, sans uniformité de
costume ; bientôt ils formèrent diverses congrégations très nom-
breuses. Mais en 1256, quand le pape Alexandre IV fut monté sur
le trône pontifical, cette variété disparate prit fin ; une assemblée
générale des supérieurs des diverses congrégations fut convoquée à
Rome pour établir l'unité et élire un supérieur général. Un Mila-
nais, Lanfranc Septala, déjà supérieur de la congrégation dite des
Jean-Bonites, fut élevé à cette dignité. L'ordre fut divisé en quatre
provinces : France, Allemagne, Espagne et Italie. Le pape leur
prescrivit un habit qui devait les distinguer des frères Mineurs, et

voulut que leur coule fût noire ; il les délivra de l'obligation que leur avait imposée un de ses prédécesseurs, de porter toujours à la main un bâton haut de cinq palmes et terminé à l'extrémité supérieure en manière de béquille.

Ce ne fut qu'en 1287 que les constitutions de l'ordre furent définitivement établies, et approuvées en 1290. Les Chapitres généraux doivent se tenir tous les six ans ; si les vocaux le jugent à propos, ils y peuvent obliger le général à déposer les sceaux de l'ordre, et ils sont toujours en droit d'élire un nouveau général. Les religieux ne doivent porter que des chemises de laine, et ne coucher que dans des linceuls de laine. Ils font maigre tous les mercredis, et jeûnent tous les vendredis. Aux jeûnes de l'Eglise ils doivent ajouter ceux de certaines vigiles, ceux du lundi et mardi après la Quinquagésime, et un autre jeûne, qu'on



RELIGIEUX AUGUSTIN

pourrait appeler un second Carême, qui s'étend de la fête de tous les Saints jusqu'à Noël. L'ordre prospéra tellement qu'il arriva à être divisé en quarante-deux provinces, et à compter deux mille monastères et trente mille religieux. Un des privilèges des ermites de Saint-Augustin est celui par lequel le sacriste de la chapelle du pape est toujours choisi parmi ces religieux. Dans la suite, cet

ordre se subdivisa en plusieurs réformes, et si l'une d'elles, celle de Saxe, eut la triste fortune de produire Martin Luther, en revanche les autres donnèrent de grands saints à l'Eglise : Thomas de Villeneuve, Jean de Saint-Facondez, Nicolas de Tolentin, et des hommes remarquables en grand nombre, parmi lesquels se distinguent Onuphre Panvini, Christia Lupus et le cardinal Henri Noris, qui fut bibliothécaire du Vatican.

L'habillement de ces religieux consiste en une robe et un scapulaire blancs quand ils sont dans la maison ; au chœur et quand ils sortent, ils mettent une espèce de coule noire et par-dessus un grand capuce, se terminant en rond par-devant et en pointe par derrière, jusqu'à la ceinture, qui est de cuir noir.

Ce sont ces moines qui vinrent s'établir à Lyon. Mais à quelle époque ? Il serait téméraire de fixer une date. Certains auteurs disent que ce fut autour de l'an 1000, pendant que Burchard était archevêque : des Augustins se seraient fixés d'abord à Villeurbanne, puis à la Guillotière. Mais cette opinion ne peut guère se soutenir, puisque, d'après l'historique qui précède, les Augustins, autour de l'an 1000, n'étaient pas constitués en ordre, comme ceux que nous allons étudier. Ce n'est que dans la seconde moitié du treizième siècle, ou au commencement du quatorzième, que les Augustins vinrent à Lyon. L'année exacte ne peut être fixée, et voici pourquoi : Le 12 mai 1319, les Augustins passèrent un acte avec le Chapitre de Saint-Jean. Cet acte devrait faire cesser toute incertitude, s'il portait en entier le nom de l'archevêque qui donna aux religieux *mansionem, oratorium et cœmeterium*, une demeure, une chapelle et un cimetière. Malheureusement cet archevêque n'est désigné dans l'acte que par la première lettre de son nom, *P. de Sabaudiâ*, P. de Savoie. Or, à un demi-siècle de distance, il y eut Philippe de Savoie en 1246, et Pierre de Savoie en 1308. Voici le texte : *Cùm olim R. in Christo P. de Sabaudiâ*, etc. Cet *olim* semble parler d'un temps lointain, il est de nature à faire pencher en faveur de Philippe ; mais d'autre part, au temps de Philippe de Savoie, les Carmes n'existaient pas à Lyon, et les Augustins ne sont venus qu'après les Carmes ; donc tout nous

fait conclure à Pierre de Savoie. Donc les Augustins ne sont venus qu'au commencement du quatorzième siècle, sur le territoire de Chenevières, au bourg de Saint-Vincent. C'était un endroit situé en dehors de la ville, par delà les fossés et la porte de la Lanterne ; un grand canal, qui allait du Rhône à la Saône, traversait les terrains occupés aujourd'hui par le Grand-Théâtre, l'hôtel de ville, la place des Terreaux, se terminait à la Feuillée et limitait la ville de ce côté-là ; ce ne fut qu'en 1628 qu'on ouvrit à travers l'enclos du monastère les rues de Saint-Augustin et de Sainte-Monique, dont les dénominations s'expliquent d'elles-mêmes. Dans ce quartier, les seigneurs de Beaujeu possédaient de grandes propriétés seigneuriales ; ils complétèrent les libéralités de l'archevêque en cédant aux religieux Augustins un emplacement considérable ; leur hôtel même, l'almanach de 1755 dit leur palais, fut aménagé pour en faire un monastère.

Ce ne fut pas sans opposition que les Augustins s'établirent sur ce territoire de Chenevières ; le couvent des Carmes était voisin, et ceux-ci ne virent pas arriver ceux-là avec plaisir. Il est triste de constater ces rivalités religieuses, mais les faiblesses de l'esprit humain se retrouvent partout. Les Carmes prétendirent qu'on ne pouvait bâtir qu'à cent quarante cannes de leur couvent. Le différend dura de longues années, il ne fut terminé qu'en 1343 ou 1345 — je trouve ces deux dates — par une transaction passée à Avignon. Les Augustins durent payer trois cents florins d'or de bon poids. Ils purent dès lors achever et agrandir leur local, avec cette réserve cependant que ce ne serait pas du côté des Carmes. Ils achetèrent dans ce but la vigne de Saint-Hippolyte, dont ils vendirent plus tard une partie à des particuliers, qui y construisirent des maisons.

La première église de cette communauté fut une chapelle de Saint-Michel, que lui céda la ville. En 1454, on bâtit une église, mais elle était petite et insuffisante ; on éleva, grâce à la munificence de Mgr François de Rohan et aux libéralités du Chapitre de Saint-Jean, une seconde église en 1506. Cette seconde église avait un caractère spécial : outre que plusieurs familles illustres y avaient leur lieu de sépulture, comme les Bonvisi, les Guinigi, les Sammi-

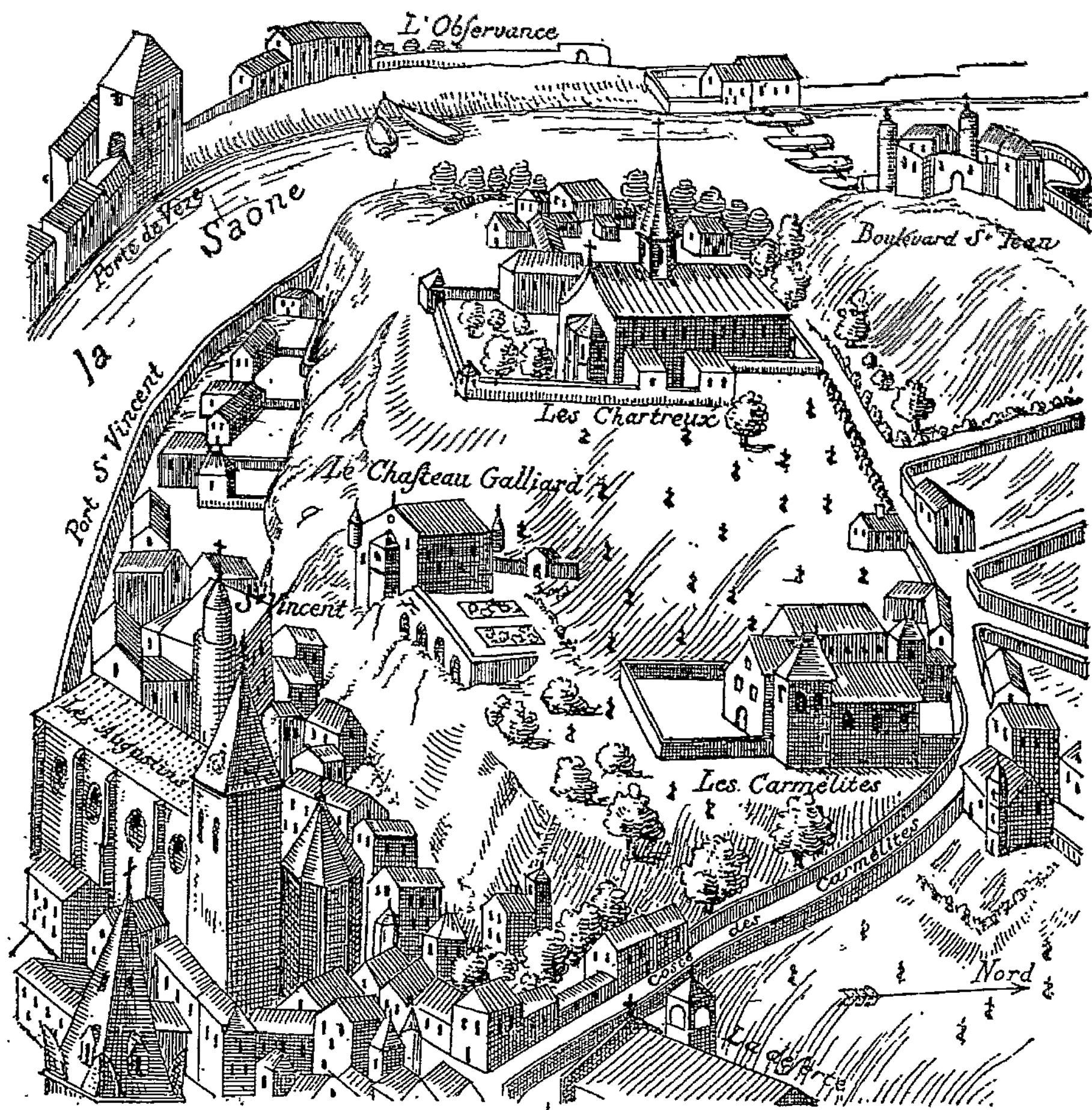
niati, les de la Pape, les Gros, elle était le centre d'un grand nombre de confréries d'arts et métiers ; les marchands de blé, les poissonniers, les pelletiers, les orfèvres, les crocheteurs, les gantiers, les serruriers, y avaient leur chapelle et y célébraient leurs fêtes. Au nombre de ces différentes chapelles se trouvait Notre-Dame de Consolance, qui rappelle la *Consolata* de Turin, et dont on pourrait ressusciter le souvenir.

Cette église passa par les épreuves du feu et de l'eau : le 8 juillet 1596, la foudre tomba sur le clocher et entra dans l'église, et le 28 septembre 1602, la Saône ayant débordé, « elle entra dans l'église jusqu'au premier degré des deux qui sont dessous la lampe qui est devant le grand autel. Les tombeaux et caveaux s'enfoncèrent dedans terre. »

En 1755, cette seconde église, mal construite, tombait de vétusté ; elle fut démolie, et l'on démolit en même temps l'église du bourg Saint-Vincent. Cette dernière avait été bâtie au douzième siècle et détruite par les calvinistes en 1562. Le Chapitre de Saint-Paul l'avait fait reconstruire à ses frais ; mais comme elle était située dans un quartier excessivement malpropre, on la rasa et on vendit l'emplacement pour consacrer le prix de cette vente à l'édification d'une nouvelle église qui allait être élevée sous le patronage de saint Louis. Pendant ce temps, les religieux ouvrirent une grande chapelle au bout de la première allée de leur cloître. Cette église est celle qui existe encore. La première pierre y fut posée en 1759, au nom du Dauphin, fils de Louis XV, par M. de Montjouvent, doyen des chanoines-comtes de Lyon. Elle fut consacrée en 1789, à la veille de la Révolution, qui allait vider les monastères et les églises.

Les Augustins jouèrent un rôle important dans l'Église de Lyon, les deux faits suivants en sont les preuves : c'est parmi les Augustins que l'archevêque François de Rohan choisit un suffragant (nous disons aujourd'hui un auxiliaire), et son choix tomba sur Guichard de Lessart, Lyonnais de naissance et évêque d'Hiéropolis ; c'est dans le couvent des Augustins que se tint le concile national de 1512, à l'époque des démêlés de Louis XII et de Jules II. Louis XII avait

des prétentions sur Milan et sur Naples ; après des fortunes diverses, Louis XII se trouva un jour allié à Jules II contre Venise, la seule amie qui nous restât en Italie. Après avoir arraché aux Vénitiens certains avantages, Jules II se retira de l'alliance ; de là l'irritation



GRANDS AUGUSTINS, CARMÉLITES, CHARTREUX

de Louis XII, qui transporta à Lyon, malgré les remontrances du clergé et du consulat, l'assemblée des prélats convoquée à Milan. Les officiers du roi jugèrent que le couvent des Augustins était le lieu le plus convenable pour cette réunion. La ville fit tapisser et parqueter à ses frais le réfectoire des religieux ; on fit, en outre, ouvrir une grande porte sur les fossés de la Lanterne pour procurer

une entrée commode à la salle d'assemblée. Quel fut le résultat du concile ? La haine du roi et du pape s'envenima, et Jules II mit le royaume en interdit. Du moins les Augustins y gagnèrent, par l'influence de Mgr Guichard de Lessart, suffragant, les bonnes grâces et les libéralités du cardinal de Rohan, qui fit réparer le couvent et le monastère. Par reconnaissance, les Pères firent sculpter sur la principale porte du monastère les armes des Rohan, qui sont de gueules à neuf macles d'or.

Les Grands-Augustins rappellent encore deux grands souvenirs, l'inauguration de l'imprimerie et du théâtre en notre ville.

La typographie lyonnaise a joui longtemps et jouit encore d'une réputation glorieuse ; les Gryphes, les Estienne, les Jean de Tournes, les Rouville, n'ont été que les prédécesseurs de leurs dignes successeurs, les Louis Perrin, les Pitrat, les Mougin-Rusand, les Vitte, etc. : c'est qu'en effet, dès l'origine de l'imprimerie, cette industrie était établie à Lyon, dans le voisinage du couvent des Augustins, et ces religieux furent les auteurs des premiers livres que les presses lyonnaises mirent au jour. Plus de cinquante ans avant Luther, Julien Macho, religieux Augustin de Lyon, fit paraître une exposition de la Bible en langue vulgaire. Il donna ensuite le *Miroir de la Vie humaine*, les *Fables d'Esopé*, la *Légende des Saints nouveaux*. Barthélemy Buyer fut le créateur de la typographie lyonnaise ; il n'était pas imprimeur, mais Guillaume Régis travaillait sous sa direction.

Ces moines étaient donc, comme on peut le voir, des hommes d'étude ; aussi possédaient-ils la plus belle bibliothèque de la ville. Je ne résiste pas au plaisir de citer la belle inscription qu'on lisait sur la porte de cette salle réservée aux livres et aux manuscrits :

HIC HOMINES VIVUNT SUPERSTITES SIBI,
HIC TACENT ET ADSUNT,
HIC LOQUUNTUR ET ABSUNT.

Ici les hommes se survivent à eux-mêmes,
Ils sont présents et ils se taisent,
Ils sont absents et ils parlent.

Les Augustins présidèrent aussi à la naissance de l'art dramatique parmi nous. Ils eurent, eux aussi, leurs confrères de la Passion, qui jouaient les beaux mystères. En 1493, Charles VIII et Anne de Bretagne, son épouse, passèrent à Lyon; les confrères jouèrent devant les augustes personnages la *Vie de sainte Madeleine*. Plus tard, en 1506, un acte consulaire rapporte que Mgr l'évêque suffragant de Lyon présenta requête au Consulat par deux religieux du couvent des Augustins, afin de leur prêter la place des Terreaux, aux fossés de la Lanterne, pour jouer le *Jeu de saint Nicolas de Tolentin*, que ledit couvent voulait faire représenter. Le Consulat permit et prêta la place.

Or, il est dans le tempérament lyonnais d'aimer peut-être plus qu'ailleurs ces sortes de divertissements. Ils donnèrent l'idée à un citoyen de notre ville, Jean Neyron, d'élever un peu plus tard un vaste théâtre entre l'église des Augustins et celle de la Déserte. On y continua à jouer des mystères et des vies de saints. Je me demande si la *Crèche*, ce divertissement si exclusivement lyonnais, la joie de nos jours d'enfant, presque inconnu aujourd'hui; la *Crèche*, où l'on voyait la naissance de l'Enfant-Dieu, agrémentée du père et de la mère Coquart, avec leur rhume et leur lanterne, n'est pas un reste de ces beaux mystères, que jouaient autrefois, au couvent des Augustins, les confrères de la Passion. Qu'on était loin du réalisme d'aujourd'hui !

Les Augustins furent mis au nombre des quatre ordres mendiants par le pape Pie V, en 1567, quoiqu'ils possédassent des rentes et des biens-fonds. Ils n'étaient pas riches cependant; leurs trésors, c'étaient leurs livres et leurs manuscrits; leur pauvreté ne les sauva pas des bandes calvinistes qui leur enlevèrent leurs titres et leurs trésors littéraires.

A la fin du dix-septième siècle survint un singulier épisode dans la vie conventuelle de nos religieux. Il y avait en France six provinces augustines, celles de Bourges, de France, de Toulouse, de Provence, de Bourgogne et Narbonne, et après la conquête de la Flandre, celle de Flandre française. Les Augustins de Lyon faisaient

partie de la province de Bourgogne et Narbonne, qui comprenait vingt-trois couvents, treize pour la partie de Bourgogne, dix pour la partie de Narbonne. Les religieux de Lyon demandèrent la division de cette province, dans une requête adressée à Mgr de Saint-Georges, archevêque de Lyon, le 13 juillet 1695, et signée de dix-sept moines.

Cette requête est vraiment fort curieuse ; on y représente que l'étendue de la province force le provincial à faire cinq cents lieues par an pour visiter les monastères, ainsi qu'il y est tenu par la règle et les devoirs de sa charge ; que l'esprit intrigant des religieux nés dans le Midi les a rendus maîtres de toutes les dignités de l'ordre, de sorte qu'ils gouvernent à leur gré, envoyant les frères de Bourgogne dans les couvents de Narbonne et remplissant ceux de Bourgogne de leurs créatures, parce que la vie y est meilleure ; que les religieux de la partie de Bourgogne ont des répugnances mortelles d'aller demeurer dans les couvents de la partie de Narbonne, à cause des grandes chaleurs auxquelles ils ne sont pas accoutumés, et des huiles et autres aliments ; d'où il suit qu'ils sont presque toujours malades et vont là comme disgraciés du ciel et en exil, tandis qu'au contraire ceux de la partie de Narbonne sont ravis de demeurer dans les couvents de Bourgogne et s'y trouvent si bien qu'ils n'en voudraient jamais sortir, parce que notre air est plus tempéré, nos couvents et nos aliments meilleurs et le monde plus sociable. Cette requête, dont l'original existe aux archives municipales de la préfecture, resta sans résultat.

A part leur bibliothèque, la plus belle de Lyon après celle des Oratoriens, les Augustins n'avaient ni objets d'art précieux ni reliques célèbres. Leur église ne contenait pas plus de sept tableaux ; on remarquait parmi eux une *Vierge avec saint Augustin*, *Sainte Monique* et *Saint Nicolas de Tolentin*, par Stella, et un *Saint Charles* et *Sainte Marguerite*, par Perrier. Parmi les reliques, ils possédaient une épine de la sainte couronne et une relique de sainte Marguerite.

L'église actuelle est celle dont M. de Montjouvent, doyen

des chanoines-comtes de Lyon, posa la première pierre. M. Léonard Roux en fut l'architecte, mais n'en dirigea pas l'exécution jusqu'à la fin. Il fut remplacé par un moine du couvent, le P. Joseph Janin, qui s'acquitta de sa tâche avec compétence et succès. Ce P. Janin était né à Lyon en 1715, et avait été vicaire provincial de son ordre; il possédait à fond la connaissance de l'antiquité et les annales de notre ville; on regrettera toujours l'histoire qu'il en avait composée, et qui s'est perdue dans nos temps de troubles. Son amour pour la science causa sa mort; il était parvenu à se soustraire aux bourreaux pendant la Terreur; réfugié chez un ouvrier en soie de la place des Minimes, au mois de décembre 1793, il apprit qu'un paysan avait découvert, près de Fourvière, un certain nombre de médailles d'une très belle conservation; il ne put résister au désir de les étudier, et se rendit chez le propriétaire; mais en chemin il fut reconnu et arrêté. Jeté sur la paille dans une chambre de l'hôtel de ville, il s'y trouva avec Delandine, qui plus tard devint bibliothécaire. Le P. Janin fut guillotiné le 15 mars 1794.

La Révolution chassa les Augustins de leur couvent, qui devint pendant le siège de Lyon une succursale de l'hôpital général pour les blessés.

Le 9 mars 1793, le jardin du couvent devint le théâtre d'une scène qui faillit devenir sanglante.

Exaspérés par les vexations de cet affreux tyran, qui s'appelait Chalier, huit cents citoyens lyonnais s'y rassemblèrent pour signer une pétition adressée aux deux commissaires, Bazire et Legendre, envoyés par la Convention avec la mission apparente de calmer les Lyonnais, mais avec la mission secrète de soutenir les *sans-culottes*.

L'assemblée s'était formée en vertu d'une loi, portant que les citoyens avaient le droit de se réunir paisiblement et sans armes, en assemblées particulières, pour rédiger des adresses et des pétitions, sous la condition de donner avis du temps et du lieu aux officiers municipaux.

Toutes les formalités avaient été remplies, et cependant, par l'ordre secret des commissaires, deux municipaux vinrent, avec la

force armée, pour disperser les citoyens réunis légalement. On acheva néanmoins de rédiger la pétition dans laquelle on demandait que les commissaires convoquassent les sections pour connaître, par leur organe, ce qu'ils refusaient de savoir, par des rapports particuliers, sur les actes de la municipalité.

Lorsque cette pétition fut présentée aux commissaires, Legendre demanda de combien de signatures elle était revêtue. — De huit cents, répondit-on. — La loi, dit-il, n'en veut que cent cinquante. — On lui fit observer que la loi, en fixant le minimum exigé, n'avait pas pu défendre le plus grand nombre. — Taisez-vous, s'écria Legendre furieux, vous n'êtes que des factieux; la force armée est là, je marcherai à sa tête contre vous.

La pétition, étant inutile, allait être rendue à ceux qui l'avaient présentée, lorsque Legendre, l'arrachant de leurs mains, leur dit : Je garde vos signatures, vous répondrez sur vos têtes des troubles qui arriveront. — Et aussitôt, il en donna la copie à Chalier, qui courut au Club central : Nous les tenons, s'écria-t-il, j'ai tous leurs noms; au premier mouvement il faut qu'ils soient tous égorgés. — Il fit ensuite afficher une liste imprimée de ces noms, sous ce titre homicide : AVIS AUX SANS-CULOTTES — *Copie sincère et véridique de la pétition contre-révolutionnaire, ensemble les signatures.*

Après le siège de Lyon, l'église fut convertie en entrepôt et en magasin; plus tard encore, le couvent devint une caserne, la gendarmerie y fut installée le 18 germinal an V. Il est aujourd'hui l'école de la Martinière, dont il faut dire un mot.

Claude Martin, fils d'un tonnelier, naquit à Lyon en 1732. Il s'enrôla très jeune dans les guides du général Lally, qui se rendait dans les Indes. Il se fit remarquer et devint successivement sous-lieutenant et capitaine. Plus tard il devint major-général, et fut l'ami et le confident du nabab d'Aoude. Cette situation lui fit faire une fortune considérable, qu'on a évaluée à douze millions. Il mourut à Luknow, dans le Bengale, en 1800. Il laissa à la ville de Lyon une somme de près d'un million, à la charge par elle de fonder une école professionnelle de filles et de garçons. Jusqu'à ces dernières années,

l'école des filles n'avait pas été créée, aujourd'hui elle est fondée. L'école des garçons a été établie en 1833. Elle est très prospère et a acquis une certaine célébrité. La statue du bienfaiteur s'élève dans la cour de l'école.

Après la Révolution, le Concordat rendit les églises au culte catholique. Mais l'église paroissiale de la Platière se trouvant démolie, l'office paroissial fut transféré dans l'ancienne église des Augustins, sous le double titre de Notre-Dame Saint-Louis, qui faisait ainsi revivre un double souvenir. Lors de l'agglomération lyonnaise, l'église de la Guillotière portant déjà le nom de Saint-Louis, on donna à l'église des Augustins le nom de Saint-Vincent, qui était celui de l'ancienne paroisse sur laquelle était situé le couvent.

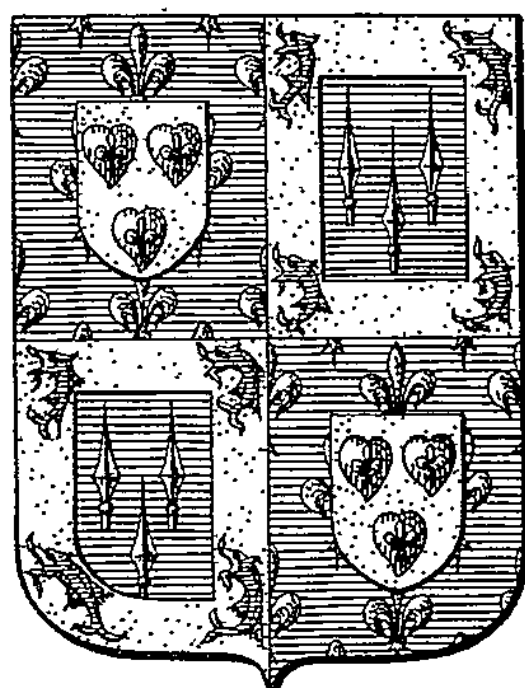
Je ne me permettrai pas d'apprécier cette église. Guillon dit en parlant d'elle : « Elle est remarquable par la noblesse et l'élégance de sa construction. » Les Archives du Rhône trouvent qu'elle manque de pureté, mais qu'elle a de la noblesse, que le dôme est d'une conception hardie, que le clocher est le monument de ce genre le plus remarquable qui soit à Lyon. Par contre, M. de Laprade dit que c'est un produit bâtard dont l'ensemble est froid et sans harmonie, que le dôme est défiguré par les ouvertures et que le clocher manque de dignité. Comment oser hasarder une appréciation après ces jugements si contraires ? J'accorde volontiers que cette église n'avait autrefois rien de remarquable, mais depuis que, par les soins intelligents de M. l'abbé Coudour, ancien curé de cette paroisse, elle a été agrandie d'une travée, les défauts signalés ont disparu, et l'ensemble ne manque ni de noblesse ni d'harmonie. C'est une des meilleures restaurations qui aient été faites de nos jours.

Nous retrouverons plus loin, quand nous parlerons des chanoines réguliers de Saint-Ruf, le souvenir de Notre-Dame de la Platière, aujourd'hui confondu avec celui de Notre-Dame-Saint-Vincent. Mais ce que nous devons remarquer avec un sentiment ému, c'est le soin pieux et jaloux avec lequel nos pères conservaient les témoignages du passé. L'église de Saint-Vincent disparaît, ils en conservent au moins le nom ; l'église de la Platière est démolie, on transfère dans

l'église voisine ses privilèges, ses confréries, son culte séculaire au mystère de la Nativité de Marie. Cette religieuse attention de nos pères est, à mon avis, fort honorable, et nous devrions les imiter.

SOURCES :

Histoire des Ordres monastiques, par le P. HÉLYOT.
Almanachs de Lyon, 1755, 1838, 1845.
Tableau historique de la ville de Lyon, par GUILLON.
Tableau des Prisons, par DELANDINE.
Archives du Rhône, VII, page 401.
Archives municipales.
Lyon ancien et moderne, article de M. Victor DE LAPRADE.



LES AUGUSTINS RÉFORMÉS

OU PETITS-PÈRES

AU seizième siècle, une réforme fut commencée dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, non que ces religieux eussent bien dégénéré de leur ancienne régularité, mais parce que des moines plus fervents désirèrent des austérités plus grandes. Cette réforme fut commencée par le P. Thomas de Jésus, religieux du Portugal; mais il y eut contre lui comme un soulèvement dans l'ordre, et son œuvre resta imparfaite. Ayant accompagné le roi don Sébastien dans la guerre qu'il fit en Afrique contre les musulmans, il fut fait prisonnier et mourut en captivité. Le P. Louis de Léon continua l'œuvre de réformation commencée par le P. Thomas de Jésus; il la mena à bonne fin, et l'ordre fut divisé en deux grandes familles : les Observants, qui étaient les anciens Augustins, et les Déchaussés, qui étaient les religieux de la nouvelle réforme.

Elle fit de grands progrès en Italie, en Espagne même, malgré bien des peines qu'on lui suscita, et, en 1596, elle était introduite en

France par les PP. Hamet et Mathieu de Saint-François. Leur premier couvent fut en Dauphiné, dans le prieuré ruiné de Villars-Benoît. Ces religieux s'établirent ensuite à Marseille, plus tard ils allèrent à Paris. Henri IV avait autorisé la nouvelle congrégation, et Louis XIII confirma, par lettres patentes de 1613, l'autorisation donnée par son auguste père. Bien plus, il se déclara fondateur de leur couvent de Paris, qu'il appela du nom de Notre-Dame des Victoires, en mémoire de la prise de la Rochelle. Il en bénit la première pierre (1629) et donna ses propres armes à l'ordre nouveau.

Les constitutions étaient sévères : lever la nuit et office chanté, silence rigoureux, en dehors des deux récréations qui suivaient les repas de midi et du soir ; jeûnes et abstinences nombreux et pénibles, discipline trois fois par semaine, cellules très pauvres, telles étaient les exigences de la règle. Ces religieux portèrent d'abord la barbe longue, mais, en 1726, un décret pontifical leur ordonna d'avoir le visage rasé ; ce même décret leur imposa le capuchon rond, à la place du capuce pointu qu'ils portaient auparavant. Ils avaient la tête nue et rasée. Ils furent longtemps chaussés de sandales, mais, en 1740, ils durent prendre des chaussures communes. Ils ne différaient guère des Capucins que par la couleur de leur vêtement qui était noir, et au lieu de la corde de Saint-François, ils avaient une ceinture de cuir noir. Dans le peuple, on les appelait Augustins déchaussés, mais plus fréquemment Capucins noirs, Capucins d'ébène. On les appelait aussi les Petits-Pères ; en voici la raison bien simple : Quand il fut question, pour ces religieux, d'aller s'établir à Paris, deux d'entre eux, qui étaient de petite taille, furent délégués au roi Louis XIII ; en les voyant, le roi demanda : Quels sont ces petits Pères ? — Et le nom leur resta. C'est sous ce nom qu'ils étaient connus à Lyon. Mais leur appellation vraie est Augustins réformés de la congrégation de France. Leur nombre devint assez considérable pour qu'on reconnût la nécessité de les partager en trois provinces : Dauphiné, France et Provence. Chaque province combina son blason avec les armes générales de la congrégation données par Louis XIII.

Le couvent de Lyon appartenait à la province de Dauphiné : ses armes étaient d'azur semé de fleurs de lys d'or, écartelées aux premier et dernier de trois cœurs de gueules deux et un, et aux deuxième et troisième de trois fers de lance d'argent deux et un, à la bordure chargée de quatre dauphins d'azur, l'écu surmonté d'une couronne de prince du sang et entouré d'un chapelet avec une ceinture de Saint-Augustin, et timbré d'un chapeau d'évêque.

Les Almanachs de Lyon ne sont pas très exacts quand ils disent que les Augustins réformés furent appelés dans notre ville par le cardinal de Marquemont. Ce sont au contraire ces religieux qui sollicitèrent la faveur de s'établir parmi nous. Après avoir fondé les maisons d'Aix en Provence (1616), de Bourgoin (1620), de Grenoble (1621 et 1623), les Augustins réformés, dans un Chapitre général



AUGUSTIN RÉFORMÉ

ral tenu à Avignon en 1623, décidèrent de fonder à Lyon une maison de leur ordre. A cet effet, le P. Charles de Sainte-Agnès, membre distingué de la congrégation, fut envoyé à Lyon pour poursuivre et réaliser ce projet. Après examen, ses vues se portèrent sur le quartier de la Croix-Rousse, et sans doute en cela, vu la situation délaissée de ce faubourg, il fut conseillé par l'administration ecclésiastique.

La Croix-Roussé n'était pas alors le quartier populeux que nous connaissons aujourd'hui, mais comme elle était le grand aboutissant des routes de la Bresse et de la Suisse, elle était assez fréquentée. Le beau quai par lequel on entre aujourd'hui à Lyon n'existait pas encore; il ne fut commencé qu'après 1729. Les arrivants suivaient alors une route qui passait par Saint-Maurice-de-Beynost, Rillieux, traversait le plateau et aboutissait à la porte de Saint-Sébastien. Dans le faubourg, comme à la Guillotière et à Vaise, on trouvait en grand nombre, des deux côtés de la route, des hôtelleries très fréquentées. Le plan de Lyon, de Simon Maupin, qui date de 1625, donne de la Croix-Rousse, à cette époque, une idée très-exacte. Sur le chemin, on rencontrait une croix rougeâtre ou rousse, qui donna son nom au faubourg. Abattue en 1562 par les protestants, elle fut relevée plus tard. Quelques années ensuite, on en érigea une seconde près des portes de la ville; la Révolution la fit abattre. Quand la paix fut rendue, elle fut rétablie à nouveau dans l'axe de la Grand'Rue, mais comme elle gênait la circulation devenue plus active, on la déplaça et la mit sur le côté occidental de la place; en 1881, la municipalité la fit encore abattre.

Pour avoir une idée exacte de la Croix-Rousse, il faut se rappeler aussi qu'à la place du magnifique boulevard qui traverse aujourd'hui le plateau, il y avait autrefois et, jusqu'en 1865, les murs des fortifications qui s'étendaient du Rhône à la Saône, et qui d'abord n'eurent qu'une porte, celle de Saint-Sébastien ou de la Croix-Rousse, et qui était fermée pendant la nuit. On conçoit facilement combien était gênante cette barrière de remparts.

Au point de vue spirituel, la Croix-Rousse était dans le délaissement le plus complet; il n'y avait point d'église. A part celle de Cuire, qui n'était pas où est l'église actuelle, mais qui était sur le bord de la Saône, les églises les plus voisines étaient Saint-Vincent, Notre-Dame de la Platière et Saint-Pierre-et-Saint-Saturnin. Ces trois paroisses se partagèrent la Croix-Rousse : Saint-Vincent eut tout le versant occidental, Notre-Dame de la Platière le plateau jusqu'à l'axe de la Grand'Rue, et Saint-Pierre-et-Saint-Saturnin.

tout le reste, de la Grand'Rue au bas du versant oriental. Mais quelle difficulté pour le service religieux ! Et pour les malades, la nuit, les portes de la ville étant fermées, cette difficulté devenait de l'impossibilité. Cette situation ne pouvait durer, c'est pourquoi ce plateau de la Croix-Rousse fut choisi pour l'installation nouvelle.

Mais avant toutes choses il fallait l'autorisation du Consulat. Le P. Charles de Sainte-Agnès lui présenta sa requête :

« *A Messieurs les Prévost des Marchantz et Eschévins*
« *de la ville de Lyon :*

« Les frères relligieux hermites de l'ordre Saint-Augustin
« refformez deschaux en France Vous remonstrent en toute humi-
« lité que le saint Père Clément huictième des lannée 1600 apres
« avoir recogneu limportance des saintes refformes qui se font en
« lesglise de Dieu Aurait expedie son bref aux suppliantz pour estre
« receuz et sacquitter de leurs exercisses spirituelz dans le royaulme
« de France comme il appert de lextroit dicelluy expedie à Rome
« au dit an 1600 deuement signe : suyvant lequel il aurait pleu au
« deffunct roy dheureuse memoyre Henry le Grand de donner aux
« susdicts relligieux son brevet de reception rieres son royaulme
« comme il appert dicelluy donné à Fonteynebleau le 26^e juin 1607
« signé Henry et plus bas Bruslart. Et ensuitte de ce qu'il aurait
« esté le plaisir du roy Loys 13 à présent régnant par ses patentes
« donnees à Paris au moys de juin 1613 deuement signees et scel-
« lees de confirmer et de ratiffier les precedentes et recepvoir les
« suppliantz partout son royaulme avecq les mandementz en tel
« cas requis.

« Ce considéré, Messieurs, veu les susdictz brefs et patantes
« dont les extraictz sont cy attachez avec la proccuration passée
« par le R. P. Charles, prédicateur dudict Ordre ayant le pouvoir
« des superieurs dicelluy.

« Il vous plaise de admettre les suppliantz au lieu de la Croix
« rousse lung de voz faulxbourgs ou il n'y a aucuns relligieux ny
« mesmes aucune eglise Ce qui cause la perte de plusieurs ames.

« Pour a ce remedier ilz désirent d'y travailler pour la gloire de
 « Dieu, soubz loffre quilz font de se retirer audict lieu du faulxbourg
 « de la Croix rousse s'y loger à leurs fraitz et y faire leurs exer-
 « cisses comme il leur est permis par Sa Majesté ainsy quilz ont
 « accoustumé ez endroicts ou ilz sont establis sans que pour quel-
 « que cause ou occasion que ce soit ilz puissent de present ny a
 « ladvenir esperer ou rechercher destre establis et avoir aulcung
 « convent dans la ville ny changer de demeure. Comme aussy aux
 « conditions de ne point mandier, ny faire aulcune queste dans
 « ladite Ville daultant quilz ne veulent estre a charge aux commu-
 « naultes des pauvres et familles religieuses ja establies.

« Et ilz prieront Dieu pour la prosperite de la Ville et vostre
 « conservation.

« VERNAT. »

Cette requête, datée du mois d'avril 1624, vint en délibération dans la séance du Consulat du 9 mai suivant. Les magistrats de la cité, émus du délaissement spirituel du faubourg, donnèrent leur consentement aux religieux, à la condition « y specifiée de ne point
 « mendier, ny faire aucune queste dans ladicte ville. »

L'administration ecclésiastique fut plus bienveillante encore. Mgr de Marquemont favorisa ce nouvel établissement, exprima le désir que l'église future du couvent fût dédiée à saint Denis, son patron, et offrit aux religieux d'être lui-même le fondateur de ce monastère.

Après avoir obtenu cette double autorisation, le P. Charles de Sainte-Agnès quitta le domicile hospitalier de M. Christophe Vernat qui l'avait accueilli, qui demeura l'auxiliaire dévoué de la communauté naissante, et qui en resta le syndic ou Père temporel. Nous venons de voir son nom au bas de la requête présentée au Consulat ; sa maison était à l'angle nord-est des rues du Griffon et Puits-Gaillet.

Nos religieux, le P. Charles de Sainte-Agnès à leur tête, montèrent à la Croix-Rousse et s'installèrent provisoirement dans une maison de louage. Un an après, ils achetaient du sieur avocat de la

Forest, au prix de trois mille neuf cents livres tournois, l'emplacement de leur couvent.

Les commencements furent très laborieux; bien que vivant dans une rigoureuse pauvreté, les religieux n'avaient ni biens-fonds, ni capitaux, ni rentes, pour subvenir aux frais d'acquisition ou d'installation. Ils s'adressèrent fréquemment au Consulat, et le Consulat, toujours bienveillant, leur donna fréquemment des secours. Mais ces secours eux-mêmes étaient insuffisants, paraît-il. Dans ces conjonctures extrêmes, et croyant être autorisés par l'exemple d'autres religieux qui quêtaient dans la ville, malgré leurs promesses premières, les Augustins réformés se mirent à quêter eux-mêmes.

Or, le Consulat tenait essentiellement à ce que les aumônes fussent réunies et concentrées au profit de l'Aumône générale et de l'Hôtel-Dieu. En parlant des Cordeliers, nous verrons comment l'Aumône générale fut fondée, mais sachons dès maintenant que des troncs étaient placés dans toutes les églises, dans les établissements publics, chez plusieurs négociants; on sollicitait les souscriptions des habitants, et tous les mois, des commissaires préposés à cet effet les recueillaient dans chaque quartier. Tolérer des quêtes pour d'autres œuvres, c'était diminuer les ressources. Aussi les administrateurs de l'Aumône générale et les recteurs de l'Hôtel-Dieu adressèrent-ils une plainte au Consulat en dénonçant nominativement les contrevenants : c'étaient les Carmes déchaussés, les Feuillants, les Augustins réformés de la Croix-Rousse et les Picpus de la Guillotière.

Nos religieux durent renoncer à la quête, c'était la ruine de cette fondation pour laquelle on avait déjà dépensé tant d'efforts et de sacrifices. N'ayant plus qu'à se retirer, par conséquent n'ayant rien à perdre, ils adressèrent au Consulat, quelque temps après, une dernière et pressante requête. Cette fois, le Consulat, après avoir soumis la demande aux administrateurs de l'Aumône générale et aux recteurs de l'Hôtel-Dieu, fut ému de la détresse des Pères et leur accorda l'autorisation de mendier, « à la charge et condition qu'ils

feront leur résidence perpétuelle et actuelle dans ledit faubourg de la Croix-Rousse; qu'ils ne puissent être plus de douze religieux, et que, s'ils quittent leur demeure, l'autorisation de quêter leur soit refusée. »

Rassurés sur ce point, ils ont une nouvelle complication avec l'administration ecclésiastique. Mgr de Marquemont meurt en 1626, il leur faut une nouvelle autorisation de son successeur, Mgr Charles Miron. Elle est accordée les 26 avril et 14 juin 1628, aux conditions suivantes :

Ils ne pourront outrepasser le nombre de douze religieux; ils seront obligés d'administrer aux habitants du faubourg les sacrements de Baptême, Eucharistie et Pénitence en cas de nécessité; ce pouvoir est révocable *ad nutum*; ils ne pourront en aucune façon s'immiscer en la conduite d'aucun couvent de religieuses de la ville ou du diocèse, à moins d'y être appelés par l'archevêque.

Telles furent les difficultés des commencements; mais, à cette date de 1628, voilà les Augustins libres de toute entrave, ils vont se mettre à l'œuvre.

Le 8 avril 1629, on posa solennellement la première pierre de l'église en présence du prévôt des marchands et des échevins, et les travaux continuèrent. L'église fut placée, selon le vœu du défunt cardinal de Marquemont, sous le patronage de saint Denis.

La construction d'une église est toujours une lourde charge, et la pauvreté notoire des Augustins réformés aurait eu quelque droit de s'en alarmer. Mais un généreux citoyen lyonnais, Jean Girardot, confiseur de la ville, vint à leur aide. Il fonda une messe basse à dire chaque samedi et leur donna trois cents livres tournois, somme considérable pour l'époque. Les Augustins, reconnaissants, car il est probable que Jean Girardot ne borna pas là ses libéralités, lui donnèrent le titre de fondateur. Jean Girardot fut aussi recteur de l'Hôtel-Dieu. Je dis que sans doute il se montra généreux envers les Petits-Pères, nous n'en avons pas de preuve, mais nous savons que c'est lui qui, dans cette église qu'il avait contribué à élever, fonda deux confréries, celle de Notre-Dame des Sept-Douleurs et

celle de la Bonne-Mort, sous le patronage de saint Nicolas de Tolentin ; nous en parlerons plus loin. Mais il est à présumer que Jean Girardot appuya son initiative de ses libéralités.

Avant d'aller plus loin, remarquons que nous sommes à ces années funèbres signalées par ce terrible fléau dont nous aurons à parler si souvent, la peste. Nous donnons de plus longs détails en parlant des Capucins. Mais tous les ordres religieux firent vaillamment leur devoir. La Croix-Rousse fut peut-être moins éprouvée que les quartiers inférieurs, mais elle fut contaminée cependant, et les Petits-Pères se dévouèrent au service des malades. C'est surtout à l'hôpital Saint-Laurent de la Quarantaine et au lieu de la Fleur-de-Lys, qui en était une dépendance, que nos religieux se prodiguèrent ; un acte consulaire cite même deux noms, le P. Agricol et le F. Simplicien, qui furent exposés au fléau pendant quatre ans : le F. Simplicien mourut. On cite aussi un P. Cyrille, qui mourut au service des pestiférés.

L'église et le couvent étaient encore en construction en 1633, mais ils ne tardèrent pas à être achevés. L'ensemble était plutôt modeste que recherché. Le P. de Saint-Aubin rapporte que le couvent fut dressé en un grand espace et un plein sol qui est partagé en un grand jardin, en beau parterre et en des allées merveilleusement agréables. Clapasson se borne à dire que le couvent est assez bien bâti. Pour avoir une idée de l'ensemble, disons que l'église est bâtie dans le sens de celle d'aujourd'hui, du sud au nord ; que le cimetière des religieux est au chevet de l'église, au nord ; qu'à l'occident se trouve le cloître avec ses galeries à arcades, sur lesquelles s'ouvrent des salles de communauté et des cellules ; qu'au delà enfin, limité par ce qui est aujourd'hui la grande rue de Cuire, s'étend un vaste clos, dont les produits servent à la nourriture des religieux. Le clocher actuel est le seul survivant de ce passé.

L'église n'avait rien de remarquable ; c'était une nef rectangulaire, couverte d'un simple lambris et terminée par un chœur, où étaient les stalles des religieux. A cette nef on avait ajouté à droite, en entrant, une nef plus petite divisée en chapelles.

La plus rapprochée du portail était celle de la famille Savaron, qui avait une vaste propriété entre les rues de Cuire et de l'Enfance. Cette famille n'était pas lyonnaise, mais originaire d'Auvergne, où Jean Savaron, président au présidial de Clermont, s'était fait une grande réputation par la publication de divers ouvrages. Elle vint à Lyon vers le milieu du dix-septième siècle, et dès lors sa présence se signale parmi nous. Un Savaron est échevin en 1666 ; un autre est recteur de l'Hôtel-Dieu ; la dernière abbesse du royal monastère des Chazeaux est une Savaron. La propriété Savaron, après être restée pendant dix générations dans cette famille, appartient aujourd'hui à M^{me} la baronne de Jerphanion, fille de Louise-Françoise de Savaron, comtesse de Cibeins. Je me suis souvent demandé pourquoi le nom de rue de Cuire, qui ne dit rien, ne serait pas remplacé par celui de rue Savaron, qui rappelle un vieux et bon souvenir. Leur chapelle était ornée d'un beau tableau, et le seul souvenir qui reste de cette famille, car la chapelle fut démolie plus tard lors de l'agrandissement de l'église, est un écusson à ses armes, haut placé dans le mur latéral de droite ; dans un cartouche de style Louis XIV est inscrit le blason des Savaron : d'azur à la croix d'argent accompagnée de trois soleils d'or : devise : *Una rosa*, anagramme du mot Savaron ; surmonté d'un casque à lambrequins.

C'est dans cette chapelle des Savaron que la confrérie de la Bonne-Mort faisait ses exercices religieux. Elle avait l'autorisation de l'archevêque et du Souverain Pontife, comptait des membres très nombreux et faisait beaucoup de bien. Elle était gouvernée par le P. Directeur, qui était toujours un religieux du couvent, un recteur laïque, douze anciens et des officiers annuellement élus. L'autorisation d'user de la chapelle était régulièrement demandée tous les dix ans, et non moins régulièrement elle était accordée.

La seconde chapelle était dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs, pour laquelle les Augustins réformés avaient une grande dévotion. C'était aussi la chapelle de la confrérie de ce nom, à qui une statuette de bois donnait une certaine célébrité. Elle était connue sous le nom de Notre-Dame de Montaigu. Montaigu, petite colline,

près de Louvain, possédait un grand chêne où la dévotion populaire avait placé une statuette de Marie. Un berger voulut s'en emparer, mais après son larcin, il ne put plus faire un pas. Il avoua sa faute et l'engourdissement cessa. On éleva une chapelle à cet endroit et, du bois du chêne, on fit des statues de la Vierge, qui furent répandues dans bien des endroits. Elle représentait la sainte Vierge, légèrement inclinée dans l'attitude de la prière, les mains jointes sur la poitrine où s'enfonçaient les sept glaives de douleur. Au témoignage de certains historiens, on voyait là s'accomplir des prodiges. Le P. Maurice de la Mère de Dieu écrit : *In cujus capellâ Dominæ nostræ Septem Dolorum effigies Beatæ Mariæ Virginis de Monteacuto multis gratiis et miraculis clara veneratur* : dans la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, la statue de la bienheureuse Vierge Marie de Montaigu, célèbre par une foule de grâces accordées et de miracles opérés, est l'objet de la vénération. Le P. Athanase de Sainte-Agnès dit : « Le couvent de Lyon possède une sainte Vierge de Montaigu, laquelle rehausse par ses merveilles l'autel de la Vierge des Sept-Douleurs, et attire tous les malades, afin d'adoucir toutes leurs douleurs. »

S'il faut juger de la prospérité d'un monastère par le nombre de ses religieux, il faut croire que celui de la Croix-Rousse avait singulièrement prospéré. Nous avons vu que les religieux ne devaient pas dépasser le nombre de douze, mais, vers 1655, ils étaient trentecinq, et en 1671, ils étaient cinquante prêtres, frères ou novices, et recevaient quantité de religieux passants, dit un procès-verbal de cette année-là.

Mais ce qu'il faut constater avec un réel plaisir, c'est que nos religieux se livraient à l'étude, et leur bibliothèque était très estimée. De plus, ils possédaient une collection de manuscrits importante et précieuse. Malheureusement cette collection disparut bien avant la Révolution, sans laisser aucune trace, vendue probablement par les religieux, pour se procurer des ressources.

Pendant le dix-huitième siècle, certains faits sont à retenir. Le 29 octobre 1714, Mgr Antoine Sicauld, évêque de Sinope, et suffra-

gant de Mgr de Saint-Georges, archevêque de Lyon, consacre l'église de Saint-Denis et son autel.

La faveur du Consulat est acquise au couvent, il lui en donne presque annuellement des preuves. Mais, en 1736, il devient propriétaire du fief de Cuire-la-Croix-Rousse, par conséquent seigneur direct du faubourg; les Augustins sont sous ce patronage immédiat et en bénéficient; ils reçoivent un secours de onze cents livres en 1744, pour la réfection des cloches.

On sait que cette même année vit les réjouissances publiques de la France entière pour célébrer la guérison de Louis XV, tombé malade à Metz, quand il soutenait l'électeur de Bavière, Charles-Albert, dans ses prétentions au titre d'empereur d'Allemagne.

Ces fêtes furent solennellement célébrées chez les Augustins réformés. M. le marquis de Rochebaron, commandant pour le roi dans la ville de Lyon et les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, se rendit, escorté d'une suite brillante, dans l'église de la Croix-Rousse pour assister au *Te Deum* qui y fut chanté. Cette cérémonie fut suivie d'un feu de joie sur la place de la Croix-Rousse, et le soir, d'un magnifique souper dans la campagne des Pères Jésuites, là où sont maintenant les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Comme nos religieux relevaient de la directe de la Platière, ils avaient à payer au prieur de cette dernière certaines redevances. Je ne parle pas des innombrables papiers qui ont rapport à ces questions d'intérêt; je ne retiens que ces détails : c'est que le couvent était bâti sur le territoire de Saint-Sébastien, lieu appelé anciennement du Saugey, et que la surface du terrain occupé par le couvent et ses dépendances s'étendait à deux hectares. A cette date, les Augustins réformés, sans être riches, ne sont plus les pauvres dont nous avons parlé. Ils reçoivent des sommes importantes pour des fondations; ils achètent un domaine considérable à Chaneins, aujourd'hui dans le diocèse de Belley, et un autre à Ampuis, dans le canton de Condrieu.

En 1751, ils sont obligés de dresser un inventaire où ils doivent signaler leur actif et leur passif. Cet inventaire constate

qu'ils sont trente religieux, et que leur situation se balance par un revenu de cinq cents livres.

Et voici que nous touchons aux années de la Révolution. A l'église de la Croix-Rousse, comme nous le verrons plus loin à la Guillotière, eut lieu, le 9 août 1789, la bénédiction du drapeau de la milice. Le prieur prononça un discours où il salua Louis XVI comme le restaurateur de la liberté française. Evidemment, à ce moment-là, personne ne savait où l'on allait.

Une loi du 13 février 1790 exigeait que chaque religieux ou religieuse déclarât sa volonté de rester au cloître ou de le quitter. Au mois de mai, des officiers de la municipalité se présentèrent au couvent de la Croix-Rousse, et les religieux, qui sans doute voyaient l'horizon bien noir, furent unanimes à signifier leur intention de cesser la vie commune. En conséquence, le Directoire du district proposa la suppression du couvent. Il s'y trouvait à ce moment neuf Pères et quatre Frères convers : les PP. Patrice Labat, prieur; Constantin Plagniard, Alexis Pelin, La Rivoire, Bazile Célard, Gabriel Bidal, Benoît Latreille, Vivant Cirtot, Elisée Renaud, et les FF. Poncet, Tissot, Durand et Plantier. Les PP. Labat et Latreille demeurèrent encore quelque temps dans le couvent désert. Ils y reçurent la visite des délégués du district chargés de procéder à l'inventaire général des objets possédés par la ci-devant communauté. Cette visite fut faite, le 31 mai 1791, par Antoine-Gaspard Margaron, commissaire du Directoire du district de Lyon, assisté du sieur Garnier, secrétaire.

Enfin, pour achever de ruiner tout ce passé religieux, on mit en vente, comme biens nationaux, les bâtiments claustraux, jardins et dépendances, excepté l'église. Le 24 août 1791, le sieur Jean Lenoir, entrepreneur à Cuire, en devint acquéreur au prix de quarante-trois mille livres.

Quant à l'église, elle fut débaptisée et devint la paroisse de Saint-Augustin, au service du culte constitutionnel. Détail particulièrement triste, le curé fut un ancien religieux du couvent, Plagniard, et son vicaire, Enay, avait reçu l'ordination des mains de

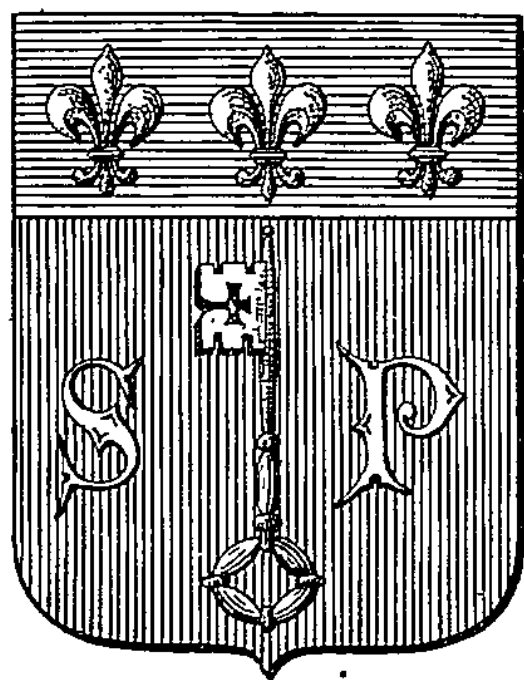
l'évêque intrus Lamourette. Mais ce culte schismatique lui-même fut bientôt emporté par la tourmente. L'église fut fermée. En 1803, elle fut rendue au culte et reprit son nom de Saint-Denis.

Quand le quartier eut pris plus de développement, l'église devint insuffisante ; un premier agrandissement eut lieu en 1833, mais ce n'est qu'après 1848 qu'elle a été mise dans l'état actuel, par les soins de M. Forest, architecte. La nef latérale de gauche est construite sur un des côtés du cloître des Augustins réformés ; le reste du cloître se reconnaît encore.

On a dit souvent que la Croix-Rousse était le mont Aventin de notre ville. Il est vrai que les *Voraces* de 1848 ont fait quelque tort à la réputation de ce quartier ; il est vrai que l'assassinat étrange du commandant Arnaud, en 1870, n'a fait que l'embellir encore ; il est vrai qu'au moment des troubles de la vie civile, la Croix-Rousse fermente, bouillonne et se répand sur la ville ; mais l'on se ferait une idée très fausse de la population de ce quartier si l'on ne la voyait qu'avec cette allure turbulente ; nulle part peut-être on ne trouverait des qualités plus sérieuses : les habitants sont travailleurs, patients, économes, simples et religieux. Spectacle qui console de bien des tristesses, la paroisse de Saint-Denis est peut-être celle de Lyon où les offices sont le plus fréquentés et où assistent le plus d'hommes. C'est parmi ces ouvriers du plateau que se trouve le mieux l'esprit lyonnais. L'église de la Croix-Rousse, soit avant, soit après la Révolution, y a contribué pour beaucoup.

SOURCES :

Il est inutile de citer soit la longue liste des auteurs où sont recueillis les documents, soit les archives municipales, qui contiennent un fonds des Augustins réformés très intéressant. Il suffit de connaître l'étude très complète de M. Grand : *Les Augustins de la Croix-Rousse*, par A. GRAND. Imprimerie Waltener, 1889.



LES BÉNÉDICTINES

SAINT-PIERRE-LES-NONNAINS

IL y a eu à Lyon cinq communautés de Bénédictines, dont nous allons nous occuper en suivant leur ordre d'importance et d'ancienneté. Ces trois abbayes sont celle de Saint-Pierre, celle de la Déserte, celle des Chazeaux, et deux prieurés, celui de Blie et celui de Saint-Benoît.

Le monastère de Saint-Pierre-et-Saint-Saturnin, — c'est son ancien nom — est un des plus anciens témoignages de la vie religieuse à Lyon, je dirais même le plus ancien, si l'historien Rubys, auquel on n'est pas tenu de croire cependant, car il est bien difficile d'admettre l'existence de couvents au temps des persécutions, ne nous disait que le monastère de Saint-Irénée, fondé en 202, l'avait précédé.

Comme pour toutes les questions d'origine qui remonte un peu haut, les nuages entourent les commencements de cette communauté; les auteurs ne sont pas d'accord. Mais voici trois opinions le plus



généralement émises. Les uns disent — à mon humble avis, c'est l'opinion la moins probable par la raison énoncée plus haut — qu'un gouverneur de Lyon, nommé Aldebert, s'étant converti au christianisme, après le martyre de saint Irénée, fonda un établissement religieux où ses deux filles, Radegutide et Aldegonde, et une nièce nommée Sibilla, se consacrèrent au service de Dieu ; cette sorte de couvent aurait été bâti dans le lieu où est actuellement l'église de Saint-Pierre, l'an 304, dit Pernetti. Mais la persécution de Dioclétien n'avait cessé qu'en 303 ; il est bien difficile de croire que, dès l'année suivante, on ait fondé une telle communauté. D'autres croient, et ce doit être la vérité, d'après des chartes authentiques citées par Rubys, que ce monastère ne fut fondé que vers l'an 320, quelques années après que Constantin, monté sur le trône impérial, eut fermé l'ère des persécutions et donné (312) la liberté à l'Eglise. Ainsi cette institution aurait précédé la monarchie française, elle aurait vu se succéder bien des générations, s'élever et tomber bien des trônes ; les religieuses elles-mêmes ont disparu, mais l'église est là toujours, comme pour dire que les hommes passent et que Dieu demeure. Enfin, quelques auteurs croient que ce n'est qu'au sixième siècle que ce monastère fut fondé, soit par Gondemard, roi des Burgondes, et par la reine Teudelinde, sa femme, qui y établirent quelques religieuses au service des malades, soit par Radegonde, épouse de Childebert, qui, en 544, aurait soumis en même temps les religieuses à la règle de saint Benoît. Mais ces assertions doivent être inexactes, car, dès le quatrième siècle, de grands personnages y avaient déjà reçu la sépulture. Pour être complet, je dois ajouter que Berquigny n'admet pas la fondation du monastère si tôt ; il la reporte, lui, au sixième siècle.

Sur la fin du sixième siècle, en 587, Girart, seigneur bourguignon, et sa femme Gimberge léguèrent tous leurs biens à ce couvent pour la dot de leur fille Adaltrude. Mais, ce n'est qu'au septième siècle que le monastère de Saint-Pierre prit une grande importance. Saint Ennemond, issu de l'illustre famille des Delphins, qui fut, dit le P. Colonia, la tige des Dauphins de Viennois,

était alors évêque de Lyon. Il dota ce monastère avec une telle magnificence qu'il en fut considéré comme le second fondateur. « Il ne se borna pas, dit M. l'abbé Condamin, qui a fait sur saint Ennemond une intéressante étude, à relever les bâtiments détériorés, à les agrandir et à leur donner ce cachet de nouveauté qui permit, un siècle et demi plus tard, à Leydrade d'appeler Ennemond fondateur du monastère; il s'occupa aussi de l'avenir, et, pour mettre les religieuses à l'abri de toute éventualité pénible, il leur donna à perpétuité les bénéfices, dîmes et perceptions de toute nature appartenant à l'église de Ceyzérieu, tous les revenus qu'il tirait de la Tour-du-Pin, et une directe sur plusieurs paroisses, bourgs et villas. » On sait comment finit saint Ennemond : Ebroïn, maire du palais, redoutant son influence sur le roi, le fit assassiner à Chalon, quand il était en route pour se rendre à Paris, où Ebroïn l'avait fait appeler pour rendre compte de sa conduite. Son corps, exposé sur un bateau et abandonné sur la Saône, vint seul jusqu'à Lyon. « Toutes les cloches sonnèrent sur son passage, » disent les chroniques du temps. Or, saint Ennemond avait deux sœurs religieuses au couvent de Saint-Pierre, Luce et Pétronille. Elles vinrent au bord de la Saône, et prièrent leur frère de s'arrêter; le bateau s'arrêta. Je me reprocherais de ne pas citer ici une jolie réflexion de Perneti : « Il est aisé, dit-il, de voir que c'est là une histoire forgée dans ces temps d'ignorance, où l'on ne croyait pas à la sainteté sans prodiges; on en inventait quand on n'en voyait point. » Quoi qu'il en soit, les religieuses de Saint-Pierre reçurent la dépouille mortelle du saint évêque, leur bienfaiteur, et l'inhumèrent dans la chapelle de leur couvent. Tous les seigneurs de la famille d'Ennemond y voulurent aussi avoir leur sépulture.

Au huitième siècle, lorsque Eudes, duc d'Aquitaine, appela à lui les Maures d'Espagne, les Sarrasins se jetèrent sur les provinces méridionales, et Lyon fut saccagé; le monastère de Saint-Pierre fut livré au pillage et détruit. L'archevêque Leydrade le releva presque entièrement, c'est lui-même qui nous

l'apprend dans sa fameuse lettre à l'empereur Charlemagne : « J'ai
« fait rebâtir un monastère de vierges dédié à saint Pierre, dans
« lequel on a enseveli le saint évêque Ennemond, qui en est le
« fondateur. J'ai fait rebâtir l'église et la maison depuis ses fonde-
« ments ; et l'on compte aujourd'hui dans ce monastère trente-deux
« religieuses qui y vivent régulièrement. » On croit que c'est
alors qu'elles se mirent sous la règle de Saint-Benoît.

Saint Benoît fut le patriarche de la vie monastique en Occident, comme saint Antoine le fut en Orient ; c'est lui qui, sans exagération, transfigura l'Europe. A l'époque où le monde ancien était inondé des légions des barbares, saint Benoît apparut avec ses légions de moines. Il fut, comme l'appela Montalembert, le législateur du travail et de la vertu.

Mais fonda-t-il des monastères de religieuses ? Quand on se rappelle sainte Scholastique, que saint Grégoire appelle *sanctimonialis*, et qui habitait Piombarole, à quatre milles du mont Cassin, on est bien tenté de croire que le grand patriarche ne limita pas son zèle à fonder des monastères d'hommes. Cependant, le P. Mabillon, toujours si exact, dit qu'on n'a pas de raisons suffisantes pour l'affirmer.

Quoi qu'il en soit, il y eut, dans la suite, des âmes assez généreuses pour accepter de vivre sous la règle de Saint-Benoît, avec ou sans mitigations. Elles s'appelaient Bénédictines, et généralement leur costume était noir : robe, scapulaire et tunique.

L'époque où les religieuses de Saint-Pierre passèrent sous la règle de saint Benoît n'est pas absolument certaine. Quelques-uns pensent que le fait eut lieu dès le sixième siècle, d'autres l'attribuent à Leydrade. Dès cette époque, l'abbaye va toujours prospérant, et bientôt le roi Lothaire ajouta à tous les biens possédés par cette communauté des biens considérables situés, à ce que l'on croit, à Morancé, en Beaujolais. Dans cette charte de Lothaire, il y a une phrase curieuse ; il y est dit que le monastère de Saint-Pierre est entre le Rhône et la Saône, dans le *bourg* de Lyon, *in burgo*, pendant que le roi siège de sa personne sur la rive droite de la Saône, dans la *ville* de Lyon, *in civitate Lugdunensi*.

Les biens de l'abbaye furent bientôt considérables; elle posséda les plus beaux immeubles de la ville et augmenta chaque jour ses richesses, soit par les dons magnifiques qu'elle recevait, soit par les dots considérables des nouvelles religieuses qu'elle admettait, soit par les gros intérêts qu'elle retirait de l'argent prêté aux autres Chapitres, soit par les acquisitions avantageuses qu'elle faisait de leurs biens à bas prix.

L'abbaye était donc très riche, même fastueuse. Les religieuses qui voulaient y être admises devaient faire preuve d'ancienne noblesse, et l'abbesse s'intitulait pompeusement abbesse par la grâce de Dieu. En signe de pouvoir absolu, elle faisait porter sa crosse devant elle par son chapelain; elle était dame de la Tour-du-Pin, et à ce titre elle recevait hommage des seigneurs de ce lieu. Aussi, les annales du monastère contiennent-elles les plus beaux noms de France : Lévis, Montmorency, Cossé-Brissac, d'Albon, etc.; on y a vu même des membres des familles souveraines de Lorraine et de Savoie.

Ne nous étonnons pas si l'abbaye de Saint-Pierre devint à Lyon une formidable puissance; elle obtint non seulement la protection du pouvoir temporel, mais encore celle du chef de l'Eglise. Dans les innombrables procès qu'elle soutint, elle fut toujours victorieuse. Pour mémoire, je ne cite qu'un exemple; il est des plus curieux, et date du quatorzième siècle.

Les religieuses de l'abbaye avaient une coutume qui ne paraissait pas trop singulière alors. Elles vendaient à porte-pot, dans leur couvent même, le vin de leurs récoltes. C'était un moyen facile d'écouler les produits de leurs vignobles. Il n'y avait rien là, dans les idées d'alors, de bien surprenant. Le Chapitre de Saint-Jean en faisait autant, et autant le chapitre d'Ainay. Mais, par là même aussi, c'était une concurrence. L'official prononça une sentence par laquelle il défendit aux religieuses de Saint-Pierre de tenir cabaret, ordonna de faire les monitions canoniques afin qu'elles vinssent à résipiscence, sinon l'excommunication devait s'ensuivre. Les religieuses ne tinrent aucun compte de ce jugement. La sentence d'excommunication leur fut signifiée. Elles en appelèrent au Saint-

Siège, accusant le Chapitre d'être jaloux, parce qu'il voulait vendre seul, ainsi que le Chapitre d'Ainay, ses récoltes de vin. Le pape accueillit leurs réclamations, les fit absoudre et ordonna que rien ne pût être entrepris contre les religieuses de Saint-Pierre, sous peine d'excommunication, dont il se réservait l'absolution.

Mais, faut-il le dire ? la richesse et l'indépendance ne sont pas des gardiennes bien sévères de l'esprit religieux, et quand cet esprit disparaît d'une communauté, la vertu s'en va. L'abbesse et ses religieuses ne se soumettaient à aucune des règles de leur ordre ; elles se montraient partout, recevaient des visites, assistaient aux fêtes, s'absentaient pour de lointains voyages, vivaient même séparées, chacune dans les terres et domaines qui lui étaient échus, et ne se réunissaient guère que pour les fêtes de Pâques. Et si, d'aventure, une abbesse montre quelque sévérité, ce sont aussitôt de violentes réclamations. C'est ce qui eut lieu en 1453. Alix de Vassail ou de Vassalieu était abbesse ; elle montrait quelque fermeté ; les religieuses aussitôt se plaignent d'être traitées trop durement, et d'un commun accord elles s'adressent au Chapitre de l'Église de Lyon, qui en écrit au duc de Bourbon, père de l'archevêque de Lyon, et à Jean de Bourbon, évêque d'Annecy et administrateur de l'archevêché de Lyon. Ces deux prélats parvinrent à réconcilier les religieuses avec leur abbesse. C'est cette même abbesse de Vassalieu qui soutint en 1456 un procès contre le Chapitre de Saint-Nizier, à propos des reliques de saint Ennemond, et le gagna. Delphin, gouverneur de Lyon et frère de saint Ennemond, avait été enterré à Saint-Nizier. Plus tard, le Chapitre de cette église prétendit posséder aussi le corps de l'évêque ; d'où réclamations des religieuses de Saint-Pierre. Une recherche juridique fut faite des corps des saints que renfermait Saint-Nizier : on ne trouva dans l'endroit où l'on disait que devait être saint Ennemond qu'un sépulcre ouvert dont le dessus avait été brisé et dont les caractères ne pouvaient plus se lire. Le P. Colonia a étudié ce fait avec soin et Pernetti le résume ainsi : Saint Ennemond a été enterré à Saint-Pierre ; quelque abbesse de Saint-

Pierre en a donné des reliques à l'église de Saint-Nizier pour être jointes au corps de son frère Delphin, dont on n'a jamais disputé la sépulture à Saint-Nizier; ces reliques ont donné lieu de croire que saint Ennemond y avait aussi été enterré; que cette dernière opinion avait été fortifiée par l'usage où l'on était d'enterrer les archevêques dans leur cathédrale, qui était alors Saint-Nizier, usage auquel il était tout simple qu'on eût dérogé pour saint Ennemond, qui avait fait tant de bien à l'abbaye de Saint-Pierre.

Avant de poursuivre notre récit, essayons de nous rendre compte de la vie intime du monastère. Les religieuses étaient habituellement au nombre de trente-deux, non compris l'abbesse. Elles devaient, avons-nous dit, faire preuve d'ancienne noblesse, quatre degrés du côté paternel et autant du côté maternel. Il y avait toujours un grand nombre de novices; on en recevait à dix ans, à huit ans, même à quatre ans. Ces enfants prenaient provisoirement le voile et attendaient l'âge requis pour faire profession.

L'abbesse était une autorité souveraine et toute-puissante; elle modifiait la règle à son gré, ajoutait ou retranchait à ses prescriptions et soumettait à sa volonté l'observation de la discipline. Elle possédait tous les droits curiaux, le vicaire de Saint-Saturnin était à sa nomination, et elle prélevait des rétributions sur chaque sépulture de la paroisse. Elle visitait chaque année les prieurés, et là elle était maîtresse absolue; d'elle encore relevaient les décisions à prendre pour les restaurations ou les constructions d'immeubles; elle veillait au matériel du couvent et avait la surintendance de la sacristie. Elle avait un sceau, celui de Rolinde a été conservé. Autour du nom on lit les deux mots *Ave Maria*, accompagnés d'une étoile et d'un croissant.

Quand une abbesse mourait, on lui faisait de pompeuses obsèques, suivant un cérémonial déterminé, et l'on ne tardait pas à procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse. Toutes les prieures ou religieuses absentes de Saint-Pierre devaient se rendre au monastère. Le premier soin de la prieure claustrale était de nommer trois scrutatrices, choisies parmi les plus sages des reli-

gieuses, et, le jour fixé pour l'élection arrivé, on y procédait aussi solennellement que possible. L'archevêque, le Chapitre, le gouverneur, le Consulat étaient invités, et devant ces illustres personnages, on chantait la messe du Saint-Esprit et le *Veni Creator*. La prieure claustrale prononçait l'éloge de l'abbesse défunte, et les religieuses votaient par écrit, en présence du notaire apostolique. Après la proclamation du vote, on chantait le *Te Deum*, pendant que les religieuses prêtaient à l'élue le serment de fidélité. Dans le plus bref délai possible, on procédait à la bénédiction de la nouvelle abbesse, soit à Saint-Pierre, soit à la primatiale de Saint-Jean. Elle se présentait accompagnée de quatre custodes, tenant un cierge à la main, s'agenouillait devant l'évêque, qui lui faisait quelques questions, et qui la bénissait. La cérémonie se terminait par le baiser de paix. L'élection de l'abbesse eut lieu en ces formes jusqu'au dix-septième siècle; à partir de cette époque, le roi se réserva la nomination selon son bon plaisir.

L'abbesse avait ses officiers; les principaux étaient au nombre de quatre : le prévôt ou secrétaire, l'écuyer ou gentilhomme d'honneur, le pontonnier et le sommelier; le prévôt était chargé des affaires temporelles, le second accompagnait l'abbesse et remplissait les fonctions de maître des cérémonies, le troisième était chargé de percevoir les droits de péages établis sur le Rhône, le quatrième avait l'intendance des vins, des huiles et des comestibles.

Après l'abbesse, il y avait la grande prieure et la prieure claustrale; celle-ci était chargée du chœur et de tout ce qui concernait le service spirituel.

Les exercices religieux consistaient en deux grand'messes chaque jour, les vêpres et des processions générales ou particulières. Mais beaucoup de religieuses ne se croyaient pas tenues d'assister à tous ces exercices.

Les prieurés qui relevaient de Saint-Pierre étaient au nombre de quatorze, dont quatre relevaient de la crosse abbatiale : Vénissieux, Dolomieu, Morancé et Mionnay. Les dix autres étaient ceux de Charpieux, Dessines-Arandon, Saint-Priest, Guérins, Cézérieux,

Villebois, Izieux, Saint-Symphorien-en-Abron, Chambale et Vernas. Chaque prieure pouvait résider dans son prieuré à condition d'en donner une partie des revenus à Saint-Pierre.

Telle était, dans ses grandes lignes, la vie intime du monastère. Cette vie fut par moment assez vivement troublée. Un conflit important s'éleva entre le vicaire de Saint-Saturnin et l'abbaye. Les fonts baptismaux étaient d'abord à Saint-Saturnin, et par le force des choses, le public arriva à considérer cette église comme église paroissiale. Le vicaire de Saint-Saturnin chercha à conquérir son indépendance, et entreprit de faire considérer Saint-Pierre simplement comme chapelle abbatiale. Les religieuses, qui n'entendaient pas laisser diminuer leurs droits, soutinrent un procès qui dura longtemps, parce qu'il fut suspendu par des transactions en 1529, en 1584, en 1604, en 1635, jusqu'à l'arrêt définitif de 1699 qui fut prononcé en faveur des religieuses. Alors les fonts baptismaux furent transportés à Saint-Pierre, et tous les offices curiaux se firent dans cette église.

L'abbaye fut en proie à d'autres dissensions intestines, capable d'énervier encore plus toute discipline. Les prieures n'étaient pas inamovibles, mais elles prétendirent l'être; de là des contestations, des révoltes contre l'abbesse, qui faillirent dégénérer en schisme. L'abbesse cependant eut gain de cause, et tout rentra dans l'ordre.



ANCIENNE BÉNÉDICTINE AVANT LA RÉFORME

Mais ce qui fut une véritable révolution, ce fut la réforme dont nous allons dire un mot. Le quinzième siècle est une lamentable époque pour l'histoire de l'abbaye. Qu'il me soit permis d'en épargner aux fidèles le lamentable récit ! Les chroniques nous ont laissé des détails navrants sur les libertés malheureuses des religieuses de Saint-Pierre. Bien des fois les archevêques de Lyon essayèrent de détruire le mal, et bien des fois ils n'y purent réussir. En 1511, François de Rohan, archevêque de Lyon, tenta un effort suprême en exigeant une réforme. Il proposa un nouveau règlement, et ce règlement portait que les religieuses Bénédictines de Saint-Pierre vivraient en commun et coucheraient dans un dortoir, qu'elles prendraient l'habit des Bénédictines réformées et se soumettraient à la clôture, qu'elles feraient maigre toute l'année et se lèveraient à minuit pour chanter les matines, qu'elles n'auraient pas de pécule, qu'elles porteraient des chemises de serge et auraient des draps de laine, qu'elles ne paraîtraient au parloir qu'avec une assistante et voilées, qu'on démolirait trois chapelles communiquant avec le dehors, et que l'abbesse renoncerait à faire porter sa croix devant elle par un aumônier. Ces prétentions parurent exorbitantes aux religieuses ; l'abbesse et les nonnains soutinrent qu'elles étaient exemptes de la juridiction de l'ordinaire, elles refusèrent d'obéir et se pourvurent auprès du Pape. Le Souverain Pontife nomma un commissaire pour connaître de ces différends. Celui-ci excommunia l'archevêque. Mais François de Rohan avait eu l'habileté, avant d'entreprendre cette campagne, de faire partager ses vues par le roi et par Anne de Bretagne. C'est pourquoi le roi et le parlement intervinrent, l'excommunication fut levée, et la réforme s'effectua bon gré mal gré. Je dis bon gré mal gré, parce qu'en vérité ce ne fut pas facile. En 1514, le Consulat reçut des lettres du roi, relatives à l'exécution des arrêts rendus au parlement pour la réformation de l'abbaye de Saint-Pierre ; ces ordres furent signifiés aux religieuses, mais les religieuses n'en tinrent pas compte, et la résistance continua. Alors Anne de Bretagne prit cette cause en main ; l'abbesse et plusieurs religieuses opposantes furent transférées

dans d'autres couvents, et l'on fit venir de Saint-Laurent, de Bourges, douze Bénédictines réformées et deux converses, qui furent installées en 1516. Des anciennes religieuses, il ne restait au monastère que deux sœurs professes et treize novices. On espérait que les exemples précédents leur serviraient de leçons. Il n'en fut rien; toutes se refusèrent à prendre l'habit des Bénédictines réformées; on fut encore obligé de les disperser en plusieurs communautés. L'abbesse Françoise d'Albon, ayant refusé de se soumettre, fut déposée et remplacée par une religieuse de la Réforme, Antoinette d'Armagnac. Cette abbesse montra une énergie peu commune dans ces difficiles circonstances, et mourut trois ans après. La réforme avait la victoire. L'ancienne abbesse, Françoise d'Albon, ainsi que quelques sœurs opposantes, firent leur soumission et rentrèrent à Saint-Pierre. Enfin on confia la direction du monastère aux religieux de Saint-Allyre, de la congrégation de Chazal-Benoît; cette union dura jusqu'en 1635.



RELIGIEUSE BÉNÉDICTINE RÉFORMÉE
HABIT DE CHŒUR

Ce fut à peu près à cette époque que le bruit se répandit en ville qu'un esprit hantait le couvent de Saint-Pierre. Soumise à de nouveaux règlements, l'abbaye avait conservé quelques-unes des religieuses qui en faisaient partie avant la réforme. De ce nombre était Antoinette de Groslée, qui avait connu une ancienne secrétaire de l'abbaye, Alix de Tézieux, morte dans un village des environs de

Lyon, dans des conditions misérables. Or, une nuit, Antoinette fut réveillée par le bruit de ses rideaux s'ouvrant sous une main étrangère, et sentit un baiser. Elle se tut sur cette aventure. Quelques jours après, elle entendit du bruit autour d'elle, et sentit frapper de petits coups sous ses pieds. L'abbesse, avertie, somma l'esprit de signaler sa présence par un certain nombre de coups; au même instant, on entendit le nombre de coups demandé. On ne pouvait plus douter de la présence de l'esprit malin, on dut procéder à l'exorcisme. Cette cérémonie eut lieu; ici je trouve plusieurs dates, l'article de *Lyon ancien et moderne* sur l'abbaye donne le vendredi 22 février 1526, mais l'Annuaire de 1840 dit le 17 février, jour de la Septuagésime, 1527. L'esprit déclara être l'âme d'Alix de Tézieux et réclama le pardon de l'Eglise et des religieuses, pour être délivrée des trente-trois années de purgatoire auxquelles elle était condamnée. Ceux qui seraient curieux de plus de détails les trouveraient dans un procès-verbal qui fut rédigé par Adrien de Montalembert, aumônier de François I^{er}, qui le publia sous ce titre : *La merveilleuse histoire de l'esprit qui depuis naguères s'est apparu au monastère des religieuses de Saint-Pierre de Lyon. Paris, 1528.* — Le second volume de la *Revue du Lyonnais* en donne des extraits. — Pernetti, à ce sujet, dit : « Des critiques pourraient croire « que cette apparition était une fraude pieuse imaginée pour « épouvanter les religieuses et leur inspirer une conduite plus « régulière. » — Henri-Corneille Agrippa traite de sornette le récit de Montalembert, et le qualifie d'imposteur et d'homme sans « conscience. « Je n'ai garde, dit l'abbé d'Artigny, dans ses « *Mémoires de critique et de littérature*, tome VII, d'en porter le « même jugement; c'est bien assez de penser qu'un zèle ardent, mais « peu éclairé, a conduit la plume de Montalembert, dont il paraît « que le but principal a été de fournir un préservatif contre les luthériens qui, déjà répandus en France, combattaient ouvertement la « doctrine de l'Eglise sur le purgatoire. » — Quoi qu'il en soit, les religieuses, d'abord très effrayées, eurent dès lors un grand zèle pour les observances régulières.

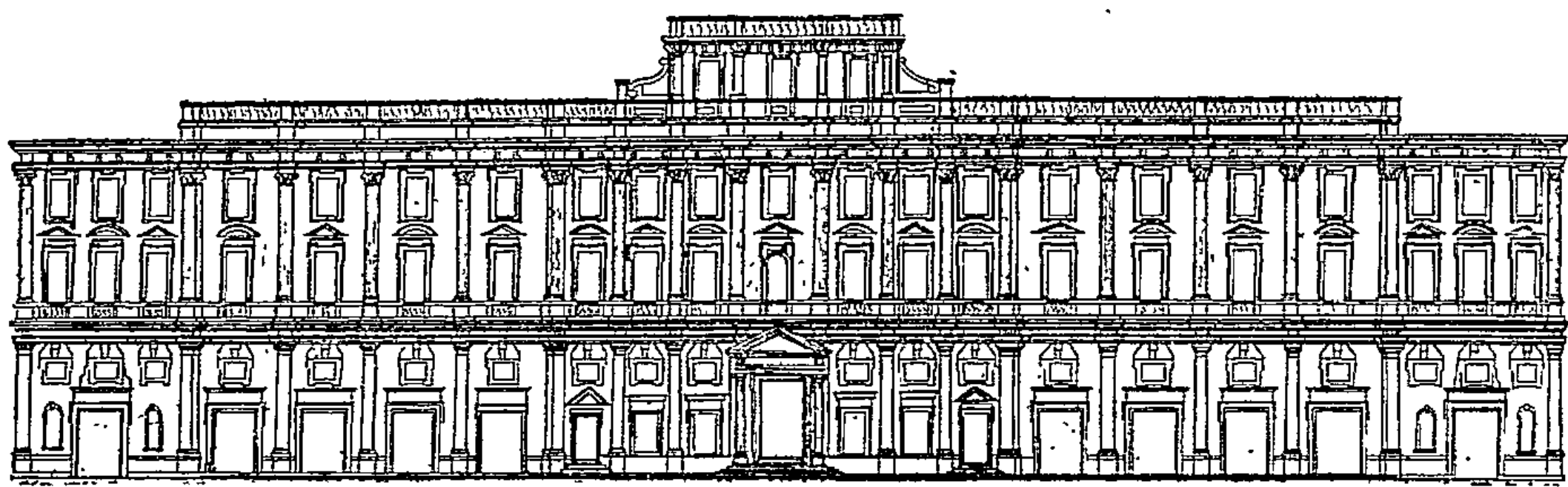
Signalons encore un incident où l'abbaye montre quelle est la puissance de ses réclamations. A cette époque, les constructions du monastère ne s'étendaient ni jusqu'à la rue Saint-Pierre, ni jusqu'à la place des Terreaux. Sur la partie méridionale de cette place, le couvent était limité par la rue des Escloïsons, ainsi nommée parce que le canal du Rhône à la Saône, passant par là, contenait des écluses; elle prit plus tard le nom de rue Lafont, d'un échevin de la ville qui, en 1690, dans un moment de disette, rendit les plus grands services. Vers la rue Saint-Pierre étaient des jardins. La place de Saint-Pierre avait été longtemps un cimetière, et c'est dans ce cimetière que pour la première fois furent chantés les psaumes de Clément Marot; ce cimetière fut converti en place, et sur cette place se tenait un marché, source de revenus pour le couvent. Le Consulat voulut transférer ce marché sur la place des Terreaux, mais il avait compté sans les religieuses, qui réclamèrent vivement le rétablissement du marché sur la place Saint-Pierre, et le Consulat céda.

En 1562, quand le baron des Adrets se rendit maître de la ville, il s'empara de l'abbaye, dont il fit son quartier général, en chassa toutes les religieuses, et ses bandes saccagèrent ou brûlèrent tous les titres, papiers, meubles, ornements, châsses, reliquaires d'argent et reliques précieuses. Ce qui fut sauvé de ce pillage de vandales le fut par une sœur converse, qui feignit d'aller cueillir des simples dans les jardins du monastère et qui trouva là et emporta des reliques dispersées et profanées; elle les rendit plus tard à l'abbaye.

Car les religieuses et l'abbesse, parente d'un chef huguenot, parvinrent à s'enfuir et à se retirer à Morancé, un de leurs prieurés, près d'Anse. Au rétablissement de la paix, au commencement d'août 1563, elles revinrent à Saint-Pierre, mais elles n'y trouvèrent que des murs à moitié détruits. Le couvent fut relevé, il reprit bientôt son ancien éclat, et fut érigé en abbaye royale. A peine relevé, le monastère fut envahi par un autre fléau; la peste, qui fut particulièrement rigoureuse à Saint-Pierre. Les religieuses furent obligées de se disperser, et l'abbesse se retira dans son prieuré de Morancé.

L'abbaye s'appelait, comme je l'ai dit, de Saint-Pierre-et-Saint-Saturnin. C'est qu'en effet, il y avait deux églises, celle de Saint-Pierre, qui était celle du Chapitre, et celle de Saint-Saturnin, où se faisaient les offices paroissiaux. Les calvinistes détruisirent complètement cette dernière, mais elle fut également relevée. L'abbesse était patronne et primitive de la cure; les fonctions curiales se faisaient dans son église, et celle de Saint-Saturnin, qui était attenant, était seulement succursale.

En 1660, les dames de Saint-Pierre obtinrent des lettres de rescission contre la transaction passée entre elles et le Consulat, en 1555, pour la place où fut bâti l'hôtel de ville, qui devait, selon

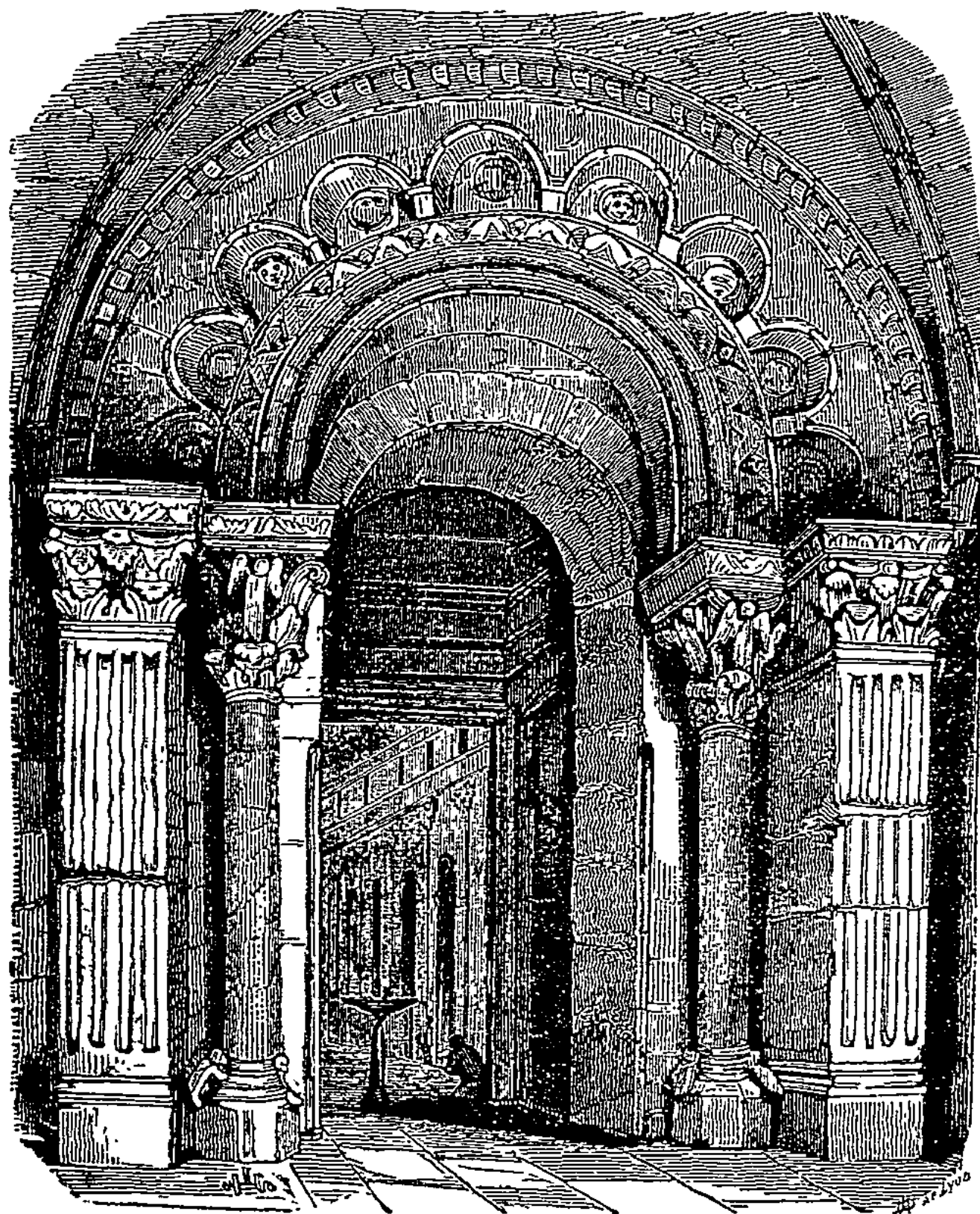


ABBAYE DES BÉNÉDICTINES DE SAINT-PIERRE

elles, rester vide; elles demandaient qu'on le démolît. Pour les engager à se désister de leur plainte, on leur accorda la somme, exorbitante pour le temps, de vingt-quatre mille livres.

Nous voici arrivés aux temps les plus brillants de l'abbaye. Les religieuses reçoivent les plus grands personnages et leur donnent des galas. M^{me} d'Albert de Chaulnes, abbesse, voulut alors faire reconstruire le monastère. François de Royers de la Valfenière, gentilhomme d'Avignon et architecte du roi, donna les plans du monastère qui est aujourd'hui le palais Saint-Pierre. Les travaux ne commencèrent que plus tard, vers 1667, et non seulement de la Valfenière ne put voir l'achèvement du palais dont il avait conçu les dispositions, mais encore il n'assista pas aux travaux. Agé de quatre-vingt-quatre ans lors de l'adoption du projet, il en délégua l'exécution à un membre de sa famille, qui, s'il n'est pas son fils,

est certainement son neveu, noble Paul de Royers de la Valfenière, écuyer, qualifié architecte à Lyon. Le monastère fut achevé vers 1680, par Antoinette d'Albert de Chaulnes, sœur de l'abbesse qui l'avait commencé. En 1745, M^{me} Anne de Melun d'Epinaÿ fit réparer l'église et bâtir à neuf le chœur à l'orient et derrière le maître autel.



PORTAIL DE SAINT-PIERRE

Il ne reste rien aujourd'hui de l'ancien édifice construit du temps de Charlemagne. L'église actuelle de Saint-Pierre offre de beaux morceaux d'architecture : le porche avec ses élégantes colonnes, les voûtes avec des ravalements gracieux, les rétables du chœur et de la chapelle de la Sainte Vierge. Les quatre arcades, que l'on a ouvertes sur les côtés du maître autel, datent du commencement de ce siècle. Les Blanchet, qui ont décoré de leurs

tableaux tant d'églises et tant de chapelles de Lyon, avaient enrichi cette église de deux belles toiles : la *Trinité*, de Blanchet jeune, et la *Nativité*, de Blanchet aîné; le premier, dans la chapelle des *Enfants du Plastre*, le second, dans celle des *Maîtres Futeniers*.

Enfin arriva la grande Révolution, qui chassa les religieuses de Saint-Pierre et les dispersa. Pendant les treize siècles de son existence, cette maison religieuse avait connu d'autres orages, mais, après la tempête, le calme était revenu, et elle reprenait sa vie d'autrefois. Il n'en fut pas de même à l'époque de la Révolution; on vidait les monastères, sans espoir de meilleurs jours.

Cependant, il est curieux et intéressant de constater la prodigieuse vitalité des ordres monastiques, qui va permettre à une ancienne Bénédictine de l'abbaye de Saint-Pierre de rendre à l'Église de Lyon cet ordre béni. Mgr Lyonnet, dans sa *Vie du cardinal Fesch*, raconte ce fait d'une manière inexacte, mais il est rectifié par M. l'abbé Cattet, ancien vicaire général. Une de ces religieuses de Saint-Pierre fut M^{me} de Bavozy; pendant les mauvais jours, elle se retira dans les montagnes du Forez, à Sainte-Agathe, où elle ne tarda pas à faire partie de ces pieuses communautés de filles que le zèle des missionnaires avait su grouper pour être les auxiliaires de leur ministère périlleux. Le cardinal Fesch eut la grande pensée de les agréger à la congrégation de Saint-Charles, qui, elle aussi, cherchait à se reconstituer. Saint-Jodard, Sainte-Agathe, Panissières et d'autres, étaient dans ce cas. Donc, M^{me} de Bavozy devint religieuse de Saint-Charles. En 1804, par les soins de M. Jauffret, vicaire général, l'ancien château du marquis de Pradines devint un pensionnat de demoiselles, sous la direction des sœurs de Saint-Charles, mais le château ne fut pas acheté alors, et M^{me} de Bavozy ne fut pas la première supérieure de cette nouvelle communauté, mais bien la Mère qui mourut plus tard supérieure générale. L'acquisition des bâtiments de Pradines n'eut lieu qu'en 1816, alors que le cardinal était en exil, et voici comment se fit la séparation entre Saint-Charles et Pradines.

En 1814, le cardinal Fesch voulut, pour consolider la congré-

gation, faire prononcer des vœux aux religieuses, et les religieuses n'y étaient pas disposées, à cause des incertitudes trop légitimes de l'avenir. Quand il voulut faire adopter cette mesure, M^{me} de Bavoze et huit ou dix autres furent seules de l'avis de Monseigneur. Ce petit troupeau fut envoyé à Pradines, mais les huit ou dix sœurs dont je viens de parler demandèrent à rentrer à Saint-Charles, et M^{me} de Bavoze resta seule. Elle fut autorisée à recevoir de nouveaux sujets, et la séparation étant imminente, l'ancienne Bénédictine fit préférer la règle de saint Benoît, avec des modifications. L'élaboration de la règle demanda du temps, puis de longs délais furent nécessaires pour l'approbation, de sorte qu'à proprement parler, malgré qu'en 1818 les vingt premières religieuses eussent prononcé leurs vœux solennels, il n'y eut de Bénédictines à Pradines qu'en 1830, époque où le Saint-Siège délivra le bref qui approuva la nouvelle règle sous le nom de Saint-Benoît, et un autre bref qui instituait M^{me} de Bavoze abbesse du nouveau monastère, sans néanmoins qu'elle puisse porter la crosse et les autres insignes de cette dignité. Le costume est noir, une robe traînante, relevée hors du chœur, un scapulaire, un voile d'étamine noire, une guimpe arrondie et un bandeau en toile blanche ; la coule monastique pour le chœur.

L'abbaye de Pradines ne tarda pas à étendre son action. M^{me} de Montjulin, elle aussi ancienne religieuse de Saint-Pierre de Lyon, essaya, en 1824, de faire revivre l'ordre de Saint-Benoît près de cette même ville d'où ses anciennes compagnes avaient été chassées jadis. M^{me} de Bavoze, pour hâter cette œuvre, envoya, en 1831, dix jeunes religieuses qui apportèrent à la communauté une vitalité nouvelle. C'est en bas du village de Cuire, au lieu de la Rochette, dans l'antique manoir qui, avant le dix-septième siècle, avait servi d'infirmierie aux moines de l'Ile-Barbe, que le couvent fut fondé. Il est aujourd'hui en pleine prospérité.

Pradines a eu encore trois autres filles : Jouarre, au diocèse de Meaux, en 1837 ; Saint-Jean-d'Angély, au diocèse de La Rochelle, en 1839 ; et Chantelle-le-Château, au diocèse de Moulins, en 1853.

Revenons, pour terminer, à l'abbaye royale de Saint-Pierre, et

en quelques mots voyons ce qu'elle est devenue. En 1793, la chapelle de Saint-Saturnin fut vendue et démolie, et l'église de Saint-Pierre devint une fabrique de salpêtre. Elle ne fut rendue au culte que dix ans plus tard, en 1803, et fut restaurée sur les dessins de M. de Gérando. Quant aux bâtiments de l'abbaye, on les réservait à une destination plus importante. Le 10 novembre 1795, un arrêté du représentant du peuple Poullain-Grandpré établit la Bourse dans le palais de Saint-Pierre. En 1799, il fut question d'éventrer l'édifice pour y percer une rue. M. Cochard fit des démarches actives pour empêcher cette profanation ; il finit par obtenir du premier consul un arrêté qui affectait le palais Saint-Pierre à des établissements d'instruction publique et de commerce. Un conservatoire des Arts fut établi en 1807 et supprimé en 1812. Alors M. Artaud fut nommé directeur du palais ; c'est lui qui fut le vrai créateur de nos musées, et surtout de celui des antiques. Ce fut sous son administration — je ne cite pas ce fait à sa louange — que, pour donner une nouvelle destination à la salle qui les contenait, fut vendue la collection des machines modèles, comprenant le métier de Jacquard et celui de M. de la Salle. C'est lui qui fit faire des fouilles dans l'ancien Jardin des Plantes, et qui réunit au musée toutes les richesses d'antiquités qu'on y voit aujourd'hui et qui autrefois étaient éparses dans la ville ou les environs.

Le palais de Saint-Pierre est grandiose et porte sur sa physionomie le grand air de Versailles ; il mérite une visite. Allez le voir, et à peine en aurez-vous franchi le seuil, que vous sentirez en vous un sentiment nouveau. Tout autour, sous le portique, se présentent des antiquités précieuses ; à l'intérieur de la cour, au-dessus des arcades, vous admirerez les métopes, belles copies grecques qui rappellent les plus beaux jours d'Athènes. Au fond de la cour, on vous montrera une vaste salle, sombre et simple, qui fut l'ancienne salle du Chapitre et qui devint plus tard la salle de la Bourse ; mais la déesse du jour a quitté ce coin trop modeste pour aller habiter un palais somptueux. Un immense musée de tableaux, où sont très nombreuses les toiles de premier ordre, où toutes les écoles sont représentées par

des chefs-d'œuvre, où une part très honorable est faite aux peintres lyonnais ; des galeries de statues qui sont des merveilles, de vastes cabinets de médailles contenant des raretés précieuses, une grande bibliothèque des Arts, la Faculté des lettres, l'école de dessin, le cabinet d'histoire naturelle, occupent le monumental palais. Parcourez ces terrasses splendides, ces salles si riches, et avouez que Lyon a son Louvre, et que si les bijoux sont de première valeur, l'écrin qui les contient ne les dépare pas.

SOURCES :

Almanachs et Annuaire de Lyon, 1745, 1755, 1790, — 1833, 1834, 1836, 1839, 1840.

Patrologie latine, tome 71, page 536; tome 87, page 473; tome 88, page 1164.

DU TEMPS, *Le Clergé de France*.

PERNETTI, *Les Lyonnais dignes de mémoire vid.*, saint Ennemond et d'Albon.

COCHARD, *Description de Lyon*.

Lyon ancien et moderne, tome I^{er}.

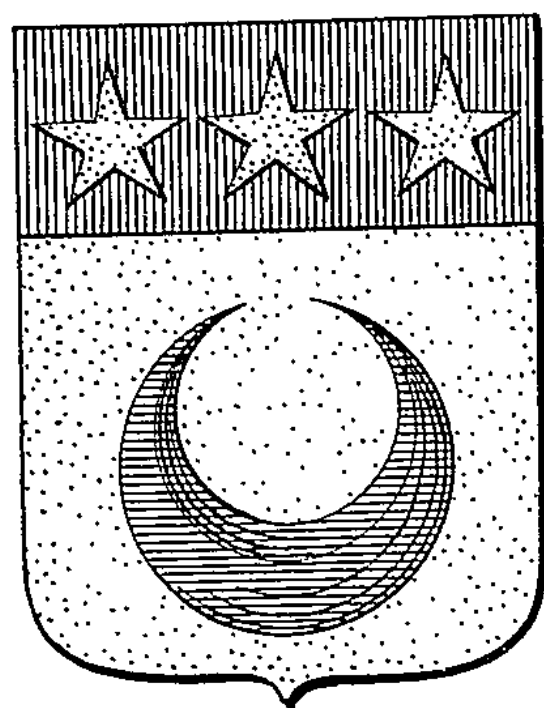
Archives du Rhône, tome I, article de M. GUERRE.

La Vie du cardinal Fesch, par Mgr LYONNET.

La Vérité sur le cardinal Fesch, par M. l'abbé CATTET, ancien vicaire général.

L'abbé CONDAMIN, *Vie de saint Ennemond*.

MONFALCON, *Lyon monumental*.



LA DÉSERTE

SI vous voulez bien vous reporter par la pensée au treizième siècle et reconstituer dans votre esprit la partie nord-ouest de notre ville, vous aurez une idée plus précise de la situation topographique de l'abbaye royale des Bénédictines de la Déserte. Le mur des fortifications est là tout auprès, vous connaissez les fossés et la porte de la Lanterne ; si vous voulez sortir de la ville, voici-deux portes : celle de Saint-Vincent, au pied de la montée des Carmélites, à la hauteur de la rue Bouteille ; — si vous la franchissez, vous êtes *in burgo*, dans le bourg de Saint-Vincent, qui n'est plus de la ville ; — et celle de Saint-Marcel, vers la Grand'Côte, qui vous permettra d'aller dans le quartier qui va nous occuper, et qui s'appelait alors *Deserta*, la Déserte.

C'est qu'en effet cette portion du vieux Lugdunum, qui avait été, ainsi que nous donnent le droit de le conclure les découvertes faites dans l'ancien Jardin des Plantes, si peuplée et si animée pendant la période romaine, n'était plus qu'une vaste solitude, et la Déserte était bien son nom. Cependant l'Annuaire de 1840 dit

que ce nom vient plutôt d'une famille de Desertâ, qui était antérieurement propriétaire de cet emplacement.

C'est là qu'en l'année 1296, Blanche de Chalon, fille de Jean de Chalon, duc de Bourgogne, et veuve de Guichard IV, sire de Beaujeu et de Belleville et connétable de France, acheta de Jean Mallen, citoyen de Lyon, la maison située près du Portail-Neuf appelée la Déserte, plus une vigne au delà de la porte de Saint-Paul, de l'autre côté de la Saône. Puis elle fit bâtir l'abbaye et la dota. Huit ans après, en 1304, elle fait donation, par forme de fondation, aux abbesses et religieuses du couvent de la Déserte, des maisons et possessions qu'elle y avait, soit vignes, rentes, servis et droits qu'elle exerçait sur les maisons situées rue de l'Herberie et Ecorcheboeuf. La dame Blanche avait son domicile dans le couvent comme fondatrice. Elle fit venir de Brienne, couvent de Clarisses, situé près de la ville d'Anse (Rhône), Jeanne Dupuy, qui fut la première abbesse et qui fut accompagnée de trois autres religieuses; elles s'installèrent pour « la Nostre-Dame d'Aoust » de cette même année 1304, et pour la Saint-Michel (fin septembre), quatre autres religieuses du même couvent de Brienne vinrent s'adjoindre à leurs compagnes. Tels furent les commencements de la Déserte.

Il y a aux archives de la préfecture un fonds de la Déserte assez volumineux, mais assez peu intéressant. J'en détache les quelques pièces suivantes :

Blanche de Chalon, veuve de Guichard de Beaujeu, épousa en secondes noces Béraud de Mercœur, en 1268, et en eut un fils...
..... Béraud X de Mercœur, fils de ladite Blanche de Chalon, connétable de Champagne, ayant succédé à Béraud VIII, son aïeul, épousa, en 1295, Isabeau de Forets, fille de Guigue VI de Forets et de Jeanne de Montfort, et mourut sans enfant.

Il avait été nommé gardiateur de la ville de Lyon, en 1312, par Philippe le Bel, et avait acquis le tènement alors appelé La Varissonnière, et à présent du Soleil, de Poncet ou Péronet Varisson, le jeudi avant la nativité de saint Jean-Baptiste (1316), par contrat reçu de Vergeys et de Mellonet, au prix de cinq cents livres tour-

nois, où était (*sic*) contenues neuf pièces ou pies de vignes que plusieurs tenaient de lui en emphytéose, les servis, lods et milods seulement par moitié à Luy deux, l'autre moitié appartenant à la dame abbesse de Saint-Pierre, suivant leurs conventions et création du concours et indivision de 1309.

Ce Béraud X donna ou légua le tènement de la Varissonnière à l'abbaye de la Déserte, moyennant certaine somme, dont ladite abbaye, après sa mort sans enfant, fut empêchée de jouir par Jean II, son cousin, qui fut sire de Mercœur, fils de Jean I^{er}, comte de Joigny, et d'Agnès de Mercœur, sous prétexte que les biens dudit Béraud de Mercœur étaient substitués.

Cette propriété de la Varissonnière, voisine de la Déserte, arrondissait magnifiquement les possessions du couvent. Grâce à l'opposition de Jean de Joigny et d'Agnès de Mercœur, il ne put en jouir pour l'heure, mais plus tard il en eut la possession. Les anciens Lyonnais ont encore connu cette appellation : propriété du Soleil, cour du Soleil.

Je passe sous silence les innombrables papiers qui concernent certaines fondations de prières faites au couvent par les fidèles. Notons cependant la donation par Guillaume de Thurey, archevêque de Lyon (1364), de six florins de pension ou de rente, pour un anniversaire au jour de son obit.

En 1503, un changement survient au couvent de Notre-Dame de la Déserte, les religieuses quittent l'habit de Sainte-Claire et, avec l'autorisation de Jules II, passent sous la règle de Saint-Benoît. Quelle en fut la raison ? On ne la trouve pas, à moins qu'on accorde quelque valeur à ce prétexte donné par l'Almanach de Lyon de 1745 « parce qu'elles avaient quitté leur ancien vêtement et pris un habit « noir dans le temps qu'elles furent hors de clôture, cela leur donna « lieu de se mettre sous la règle de Saint-Benoît. » Ce serait bien puéril ou bien féminin. Ces mots nous indiquent du moins qu'elles furent un temps hors de clôture, soit par l'effet de la guerre, soit par l'effet d'une générale indifférence.

Mais cette transformation ne dut pas se faire bien franchement,

car le P. Ménestrier nous raconte une anecdote qui fait peu d'honneur aux religieuses de la Déserte. L'archevêque de Rohan, que nous avons déjà vu s'intéresser à la réforme de l'abbaye de Saint-Pierre, voulut faire la visite du monastère. Ce simple vouloir nous autorise à penser que la plus parfaite régularité ne régnait pas à la Déserte. L'abbesse, dame Antoinette de Saint-Amour de Foncraine, et ses religieuses se dirent de l'ordre de Saint-François, et exemptes par conséquent de la juridiction de l'archevêque. Les religieux franciscains se présentèrent; alors elles prétendirent être de l'ordre de Saint-Benoît, et sous la juridiction de l'ordinaire. L'archevêque les obligea de le reconnaître pour leur supérieur, et leur donna des règlements. Le P. Ménestrier place cet épisode en l'année 1511; c'est sans doute par erreur, car Antoinette de Saint-Amour de Foncraine ne fut abbesse qu'en 1521.

Les Cordeliers de l'Observance, qui déjà étaient établis du côté de Vaise, voulurent vers cette époque avoir un second couvent plus rapproché de la ville. Ils arrêtaient leurs pensées sur le voisinage de la Déserte. Nos religieuses, ayant connu ce projet, s'empresèrent de demander au Consulat renfort et soutien « pour qu'elles
« ne fussent sujettes aux Cordeliers de l'Observance, qui voulaient
« avoir un second couvent près du monastère de la Déserte, et cela
« à bien mauvais desseins. » (Extrait des registres consulaires, 13 août 1511).

Les bandes calvinistes, en 1562, n'épargnèrent pas le monastère de la Déserte, qui fut saccagé et pillé. Il faut croire que le monastère eut de la peine à se relever, car nous trouvons une demande de secours adressée au roi Henri. Le roi Henri répond par lettres patentes datées de septembre 1578, par lesquelles il donne à l'abbesse la terre située entre le chemin neuf tirant à la porte neuve, ensemble la petite maison basse et vigne joignant ladite terre, dépendant du domaine de Sa Majesté, et ce, en récompense de cinq sols forts de servis, plus d'un bichet de blé, et deux sols forts aussi de cens et servis qui étaient dus à ladite abbesse sur les héritages enclos dans les fortifications de la citadelle : signé HENRI. *Nota* que ladite

terre et maison comprend la moitié de la rue descendant des Carmélites. Ce *nota* est précieux, puisqu'il nous indique les limites du couvent de ce côté.

Au commencement du dix-septième siècle, une jeune enfant de dix ans, Marguerite de Quibly, nièce de l'abbesse, M^{me} de Chaponay, entra dans la royale abbaye de la Déserte. Cette enfant, destinée à devenir une femme remarquable à tous égards, doit un instant arrêter notre attention.

Néry de Torvéon, marié à Catherine de Chaponay, tenait, par les alliances de sa maison, aux plus nobles familles de France. Il donna en mariage sa fille Sibylle à Zanobe de Quibly, jeune Florentin, arrivé depuis trois jours à Lyon. De ce mariage naquit Marguerite de Quibly, qui, à l'âge de dix ans, fut confiée à sa tante.

Il est touchant de voir cette enfant, dans un âge aussi tendre, s'efforcer de prévenir les années par le mérite de ses actions, travailler de tout son pouvoir à acquérir cette perfection chrétienne et religieuse, qui est l'ambition des grandes âmes. Elle fut coadjutrice à l'âge de dix-sept ans, et sept ans après, quand sa tante mourut, elle devint abbesse et garda le gouvernement de la Déserte pendant cinquante-huit ans.

Le monastère avait besoin d'une femme pareille, remplie d'énergie, d'activité et de sagesse. A ce moment (1617), les ressources du monastère avaient presque entièrement disparu; les rentes, les fonds, les droits de l'abbaye étaient perdus; le couvent n'était pas habitable; l'église, les voûtes crevées, menaçait ruine. Au spirituel, une bulle d'Urbain VIII dit qu'il ne paraissait en rien que les religieuses de la Déserte eussent jamais vécu sous des règles approuvées dans l'Eglise, ni qu'il y régnât la vie commune, ni qu'on y eût gardé quelque espèce de clôture. Le vêtement que portaient ces dames ne les distinguait pas des personnes vivant dans le monde, on ne savait si elles étaient religieuses ou non, puisque leur manière de vivre tenait plus de la congrégation séculière que du monastère. Tout ce qu'elles avaient d'observances consistait à se trouver à l'église quand bon leur semblait, et sans y être séparées du peuple,

puis à chanter ce qu'elles voulaient de l'office canonial. Quant au reste, elles avaient pleine et entière liberté pour les rapports du dedans et les relations du dehors.

Il y avait, comme on le voit, beaucoup à refaire. Les deux mesures les plus difficiles à prendre et à faire réussir étaient sans contredit la vie commune et la clôture. M^{me} de Quibly se mit à l'œuvre aussitôt : elle parvint à réunir autour d'elle toutes sès religieuses et sut leur inspirer une telle confiance que toutes signèrent l'établissement de la communauté : c'était le 6 août 1623. L'affaire de la clôture fut plus mouvementée, certaines religieuses opposèrent une vive résistance; l'une d'elles même voulut se venger de l'abbesse et forma le dessein de la brûler toute vive ; cette infortunée se rendit par la suite à Genève, où elle fit, en plein consistoire, une double apostasie. Mais la clôture finit par être imposée; dès lors la régularité conventuelle ne fut plus mise en question, et M^{me} de Quibly couronna toute cette œuvre de réformation en rédigeant un corps de Constitutions et un Directoire remplis de sagesse. Dans tout ce travail de rénovation, l'abbesse fut puissamment aidée par le P. Henri Alby, jésuite.

En même temps cette digne femme procéda à la restauration matérielle de la Déserte. En peu d'années, elle refit l'église, bâtit la maison de l'aumônier, les deux sacristies, les deux chœurs et tout le monastère; établit la communauté et la pourvut de tout; déterra heureusement la plupart des anciens titres de l'abbaye, rentra dans les biens qui avaient été usurpés pendant les troubles de la Réforme, en rétablit les droits, en répara les brèches, et parvint à y loger commodément quatre-vingts religieuses, qui étaient entretenues avec les rentes assurées de la maison. C'était une vraie résurrection.

M^{me} de Quibly fut honorée de la plus noble et de la plus sainte amitié, celle de saint François de Sales, le doux évêque de Genève, et ce fait seul, mieux que tout ce que je pourrais dire, doit donner une idée du mérite éminent de la jeune abbesse. Elle n'avait que vingt-neuf ans quand elle eut cette faveur, et saint François de Sales rencontra en elle de si rares dispositions pour tout ce que la grâce a

de délicat et de fort qu'il se fit un bonheur de lui enseigner les mystères les plus cachés de la vie dévote. C'est à elle qu'il écrivit la dernière lettre qu'il écrivit en ce monde : c'est assez dire, comme c'était assez montrer, quelle place choisie il lui avait donnée dans son estime et sa sainte amitié.

L'influence de M^{me} de Quibly ne tarda pas à se faire sentir, même au dehors. Beaucoup de jeunes personnes des provinces voisines furent confiées aux religieuses; bientôt les pensionnaires volontaires furent nombreuses.

Mais où cette influence se retrouve, c'est dans les fondations ou les réformes d'autres communautés, pour lesquelles furent réclamés ses services. Bientôt nous la retrouverons au prieuré de Blie, à Lyon. Plus tard, elle est demandée à l'abbaye des dames de Saint-Andoche, en Bourgogne. Le cardinal de Lyon s'oppose à son départ, mais le roi envoie des ordres formels, et elle part. Plus tard, M^{me} Louise de Polignac, baronne de Drugeanes de Saint-Martin, voulut fonder à Auzon, en Auvergne, une abbaye de filles, sous le titre de Notre-Dame des Bénédictions; elle demanda l'abbesse de la Déserte, qui accéda à de si pieux désirs. Elle ne fit pas par elle-même d'autres fondations, mais elle envoya des religieuses de son monastère à Saint-André de Vienne, à Saint-Cézaire d'Arles, à Saint-Jean du Buix, près d'Aurillac, à Millau, et en plusieurs autres endroits, où ses conseils et sa direction étaient grandement appréciés.

La peste, aux diverses époques où elle parut, n'épargna pas la Déserte; en 1628 et en 1629, M^{me} de Quibly occupa dignement sa place d'honneur, et se prodigua pour secourir celles de ses religieuses qui tombèrent malades. Le fléau croissant toujours, elle demanda à M. de Terreneuve, son beau-frère, une maison de campagne où elle les conduisit; il n'en resta que cinq au monastère.

En 1628, un événement insolite, inattendu, subit, vint mettre de l'émoi parmi les religieuses : l'archevêque de Lyon, Mgr Charles de Miron, fut frappé d'apoplexie dans ce monastère de la Déserte, où il s'était rendu en visite.

Après un long gouvernement, M^{me} de Quibly mourut à l'âge de

quatre-vingt-deux ans, le 12 juin 1675. Sa nièce, Marguerite de Quibly, lui succéda comme abbesse.

L'église possédait trois tableaux estimés de Dassier, la *Bénédiction des pains*, un *Saint Benoît* et une *Sainte Scholastique*. Elle avait des reliques de saint Paulin et de saint François de Sales.

Le rapport de l'intendant Dugué nous apprend qu'en 1668, la Déserte comptait cinquante-six religieuses et quinze sœurs converses ; elle avait un revenu de 7.833 livres et ses dépenses montaient à 14.691 livres ; la différence provenait sans doute des sommes payées par les pensionnaires volontaires ; cependant, malgré tout, on se demande comment on peut subvenir à tant de besoins avec une moyenne de deux cents livres par tête.

Après M^{me} de Quibly, la Déserte continue sa vie régulière et monotone. Point d'incident marquant à signaler, nous tombons dans les infiniment petits, les conflits mesquins, les petites réclamations ; telle celle, que nous avons vue déjà, par laquelle l'abbesse exige que des ouvertures pratiquées par les Annonciades, et prenant jour sur la Déserte, fussent bouchées ; telle encore celle du curé de la paroisse à propos de sépulture ; l'abbesse prétendait que ses pensionnaires avaient de droit élection de sépulture dans le couvent ; le curé, s'appuyant sur les ordonnances de Mgr de Neuville de Villeroy, lui démontre respectueusement et fermement la fausseté de ces prétentions ; cette réclamation eut lieu vers 1720.

L'abbaye royale de la Déserte vécut jusqu'à la grande Révolution. Elle avait alors une quarantaine de religieuses, et l'abbesse, Alexandrine de Montjouvent, était la sœur du doyen des chanoines-comtes de Lyon. Lorsque liberté entière fut donnée aux religieuses d'abandonner leur retraite, une seule en profita et quitta le couvent. Bientôt l'abbaye fut supprimée.

Après la Révolution, le quartier de la Déserte fut transformé. Sur les fondations du cloître démoli on éleva des maisons, et de l'intérieur du cloître on fit une place. Cette place devrait logiquement s'appeler de la Déserte ; elle s'appelle place Sathonay et rappelle le souvenir de M. le comte Fay de Sathonay, qui fut maire

de Lyon du 25 septembre 1805 jusqu'au 27 août 1812. L'ancien clos des religieuses eut une destination nouvelle : il devint l'ancien Jardin des Plantes, créé par un arrêté du représentant du peuple Poullain-Grandpré, en date de l'an V. Jean-Marie Morel, Lyonnais, le grand jardinier du prince de Conti et l'émule, disait-on, de Le Nôtre, dressa, en 1804, le plan des différents travaux qu'on y dut exécuter. C'est son souvenir qu'on a voulu conserver, en donnant son nom à la petite place, qui est dans le voisinage, en haut de la montée des Carmélites. L'impératrice Joséphine donna son nom à ce jardin. Mais il a cessé d'exister lorsqu'on établit un jardin botanique au parc de la Tête-d'Or. Aujourd'hui on a percé à travers le clos la rue du Jardin des Plantes, qui unit la rue Terme à la rue de l'Annonciade, et l'on a prolongé la rue du Commerce, qui autrefois aboutissait à la Grand'Côte, jusqu'à la montée des Carmélites ; le reste est devenu un square qui ne manque pas de grâce. Le petit bâtiment qui sert à loger la justice de paix et la mairie du premier arrondissement faisait partie de l'abbaye. L'autre maison symétrique n'a été construite qu'au moment où l'on ouvrit l'entrée du Jardin des Plantes.

A l'entrée du jardin, on avait placé le buste de l'abbé Rosier, qu'on a surnommé le Columelle français ; comme nous le retrouverons plus tard, je n'en parle pas ici. Mais ne quittons pas cette place sans donner un coup d'œil et un souvenir à Jacquart, ce Lyonnais de génie, qui n'eut guère que des persécutions à subir pendant sa vie et qui, après sa mort, n'obtint que peu de gloire. Il naquit à Lyon, en 1752, d'un père, ouvrier à la grande-tire, et d'une mère, liseuse de dessins. Lui-même connut, dès ses plus tendres années, les souffrances du tireur de lacs. Entre temps il inventa une machine pour confectionner des filets, ce qui lui valut la faveur de Carnot et du premier consul. En 1804, revenu de Paris à Lyon, il poursuivit son idée première. Il parvint enfin à monter un métier de sa façon, et la ville lui acheta son privilège moyennant une rente viagère de trois mille francs. Jacquart aurait pu s'enrichir, mais rien n'égalait son désintéressement. L'Angleterre lui fit les offres les plus avantageuses, il les repoussa avec fermeté. Il fut nommé chevalier de la

Légion d'honneur en 1819. Enfin, jouissant d'une aisance modeste, il se retira à Oullins, où il mourut le 7 août 1834, et où un tombeau, œuvre de M. Clair Tisseur, lui a été élevé. En 1840, Foyatier, l'auteur du remarquable *Spartacus*, fut chargé de reproduire les traits de Jacquart et de faire, pour la place Sathonay, une belle statue. Hélas ! Foyatier est resté au-dessous de lui-même, et la statue qu'il a donnée, lourde et sans caractère, n'est bonne qu'à être refondue. Mais le moyen, dites-moi, de faire un chef-d'œuvre de statuaire avec une redingote !

Au risque de terminer cet article en queue de poisson, j'ajoute encore un mot. N'avez-vous jamais vu, chez les débitants, des bouteilles ornées d'une étiquette où l'on peut lire ces mots : *Arquebuse triple de la Déserte* ? Vous n'avez peut-être pas bien su ce que signifiaient ces mots. Ils rappellent un souvenir de l'abbaye dont je viens de parler. Les religieuses avaient le secret d'une eau vulnérable dont on disait des merveilles, et qui s'appelait *arquebusade*. Les dernières religieuses, échappées à la tourmente révolutionnaire, ont livré le secret de cette composition, en grande faveur auprès d'une certaine catégorie de Lyonnais : l'arquebuse vit encore, la Déserte n'est plus.

SOURCES :

Histoire de Lyon, par CLERJON.

Registres consulaires et Archives municipales.

Almanachs et Annuaire de Lyon, 1745, 1755, 1840.

Revue du Lyonnais, tome XIX, article de M. COLLOMBET.

Voyage à la Croix-Rousse, par Paul SAINT-OLIVE.

Oraison funèbre de M^{me} de Qibly, par le P. POLLA, jésuite.

Statuts et Constitutions sur la Règle du glorieux P. S. Benoît pour le monastère royal de Notre-Dame de la Déserte de Lyon. — Lyon. Vincent DE CŒURSILIS.

Lyon monumental, de MONTFALCON.

Eloge historique du monastère de la Déserte, par le P. MÉNESTRIER.

COCHARD, *Description de Lyon*.

LES CHAZOTTES

(ABBAYE DE CHAZEAX)

DANS la partie sud-ouest du département de la Loire et près de Firminy, semblent dormir, dans un frais vallon, quelques modestes maisonnettes, à travers lesquelles se profilent les grandes lignes d'un vaste monument. C'est l'humble bourgade de Chazeaux; c'est là que haute et noble dame Luce de Beaudiner, — *de bello prandio*, disent les actes — veuve du puissant seigneur Guillaume de Poitiers, baron de Cornillon, fonda, en 1322, un monastère pour la satisfaction de sa piété personnelle et pour le soulagement spirituel de l'âme de son cher défunt. Elle fixa son choix sur les religieuses Clarisses, qui, à cette époque, étaient en pleine faveur et se propageaient rapidement en France. Isabelle de France, sœur de saint Louis, avait fondé pour elles le monastère de Longchamp, et nous avons déjà vu, dans la notice précédente, que Blanche de Chalon, dame de Belleville, avait parmi nous fait une semblable fondation. Les religieuses Clarisses vinrent donc s'établir à Chazeaux, et elles étaient soumises au gardien des frères Mineurs de Montbrison. Nous ne savons pas de quel monastère émigra cette première colonie. La bulle de fondation, qui nous a été conservée dans l'histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon par Lamure, est du pape Jean XXII, alors à Avignon; elle est suivie de l'approbation de Pierre de Savoie, archevêque de Lyon. Cette maison fut placée sous le vocable de Notre-Dame de Chazeaux; la *Gallia Christiana* l'appelle : *Parthenon Beatae Mariæ de Casalibus*.

On a écrit que Luce de Beaudiner avait été religieuse du monastère qu'elle avait fondé, qu'elle en avait même été la première abbesse. Il n'en est rien cependant. Certaines pièces d'un procès intenté par le prieur de Firminy aux Clarisses de Chazeaux ne nous permettent pas d'avoir le moindre doute à cet égard. La première

abbesse fut Marguerite Rigaud, et Luce de Beaudiner, comme toutes les fondatrices, se réserva des appartements dans le monastère, pour partager avec les religieuses leur vie de prière et de pénitence.

Pendant près de deux siècles, la communauté franciscaine fut fidèle à ses devoirs religieux ; mais le relâchement s'introduisit alors dans le couvent : la clôture fut violée et la règle mise de côté. Il y eut plusieurs tentatives de réforme qui, un instant, réussirent, mais qui n'eurent pas de durée. Mais, en 1507, Bénigne Mitte de Chevrières, alors prieure du monastère bénédictin de Sainte-Marie de Coise, en Argentière, au pays de Forez, fut appelée, par la résignation de sa tante maternelle, à diriger l'abbaye de Chazeaux.

Cette nouvelle abbesse, d'une piété saine et solide, élevée dans les grandes et fortes traditions de saint Benoît, avait conservé au cœur son filial amour pour la famille religieuse d'où elle sortait. Elle avait revêtu l'habit des Clarisses, mais d'esprit et de cœur elle était restée Bénédictine. Elle se persuada qu'elle combattrait le relâchement de ses nouvelles enfants, en substituant à leur règle celle du prieuré de l'Argentière. Ce changement se fit sans grande opposition, et l'abbaye franciscaine devint un modeste prieuré de Bénédictines. Dès lors la communauté n'eut plus le droit de se donner des supérieures ; elle les reçut de la maison royale de Saint-Pierre-les-Nonnains, sous la dépendance immédiate de laquelle elle était placée.

Ce changement eut pendant quelque temps un heureux effet, mais les habitudes de frivolité et de dissipation ne tardèrent pas à reprendre le dessus. Une telle persistance dans la tiédeur allait attirer un châtimement de Dieu.

Après la bataille de Moncontour (1569), qui avait mis les huguenots à deux doigts de leur perte, les partisans se répandirent un peu partout. Sept ans auparavant, le baron des Adrets avait attaqué la ville de Feurs, puis celle de Montbrison, dont le siège et la prise sont demeurés célèbres, mais il ne paraît pas qu'à ce moment-là l'abbaye de Chazeaux ait été inquiétée. Mais, en 1569, Colombière, envoyé par Coligny, surprenait la ville de Saint-Etienne et s'y livrait aux plus horribles massacres ; la ville fut pillée,

et l'abbaye de Valbenoîte saccagée et détruite. Le monastère de Chazeaux reçut aussi la visite de ces bandes sanguinaires et fut mis à sac ; les chapelains furent pendus, les religieuses insultées et dispersées, le monastère ne fut plus qu'une grande ruine : *Cænobium Casalium patuit ruinæ magnæ*, dit un vieux manuscrit. Mais cette dévastation eut une fin, et Antoinette de Rochebaron, prieure de Chazeaux, rallia après l'orage les brebis dispersées, et reprit les exercices de la vie religieuse, dans les ruines du monastère à peine réparées.

Ce désastre avait amené, non pas la pauvreté, mais la misère la plus profonde. Il avait fallu engager les revenus de plusieurs années, afin de pourvoir d'urgence aux réparations indispensables, et reconstituer le mobilier de la chapelle et des appartements conventuels. Les charges du monastère étaient si lourdes que, pendant de longues années, il n'eut pas à sa disposition la moindre somme disponible. En voici une preuve intéressante (1587) : Henri III avait reçu de Sixte-Quint l'autorisation de lever un impôt extraordinaire sur le temporel du clergé de France. Le chiffre total de cette aliénation montait à cinquante mille écus d'or. La part du clergé de Lyon s'élevait à quarante-huit mille livres, et dans cette répartition l'abbaye de Chazeaux devait fournir cent soixante francs. Cette modeste somme, l'abbaye ne l'avait pas, et pour se la procurer, elle fut obligée de vendre quelques cens et servis sur certains fonds de leur terrier, situés au village de la Mette.

Cette gêne pénible, au lieu de développer la vertu des religieuses, les fit murmurer, et le laisser-aller, un instant banni par une ferveur sincère, apparut de nouveau. Mais une femme prédestinée allait le combattre, c'était Gilberte-Françoise d'Amanzé de Chauffailles, qui, simple religieuse en l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, venait d'être nommée prieure de Chazeaux, en 1618.

Cette femme intelligente comprit qu'il était indispensable d'éloigner sa communauté des lieux où de déplorables traditions paralyseraient ses efforts, et de la transférer sous le regard même des supérieurs, pour qu'il lui fût permis, grâce à leur autorité immédiate, de maintenir la discipline dans toute sa rigueur. Elle fixa son

choix sur Lyon, et se mit aussitôt à poursuivre les autorisations nécessaires : celles du Souverain Pontife et de l'archevêque de Lyon furent assez faciles à obtenir. Le seigneur de Cornillon, duc de Ventadour, en sa qualité de fondateur, essaya d'opposer quelque résistance, mais l'intervention de Mgr de Marquemont, ainsi que les injonctions souveraines de Louis XIII, firent disparaître toute difficulté. Enfin, le Consulat, en 1622, donna son autorisation « à la condition que les religieuses de la communauté de Chazeaux s'engageront à ne pas mendier et à vivre uniquement de leurs revenus. »

En conséquence, l'année suivante (1623), le monastère de Chazeaux fut transféré à Lyon, et la nouvelle abbesse — car le prieuré devint abbaye — acheta pour ce nouvel établissement, au prix de dix mille livres, une ancienne maison qui existe encore à l'angle méridional de la montée des Chazeaux et de la montée Saint-Barthélemy, en face du passage du Rosaire.

Cette maison étant une maison historique, il n'est pas inutile d'en dire un mot. Elle avait appartenu à messire de Mandelot, gouverneur de Lyon. Au-dessus de la porte d'entrée, on voit encore les armoiries de Mandelot et celles de sa femme Eléonore de Robertet.

Mandelot tient dans notre histoire une place considérable. Il n'a pas eu d'historien, aussi les jugements les plus divers ont-ils été portés sur son compte. Les uns le louent de sa fermeté, les autres le blâment de n'en avoir pas eu assez, et l'accusent d'avoir laissé accomplir à Lyon une Saint-Barthélemy sauvage. Quoi qu'il en soit, Mandelot, gouverneur de Lyon, à l'époque la plus difficile de notre histoire locale, ne s'en tira pas sans honneur.

François de Mandelot, seigneur de Passy, de Lerne et de Viraux, vicomte de Chalon, chevalier des ordres du roi, gouverneur et lieutenant général du Lyonnais, Forez et Beaujolais, naquit à Paris le 20 octobre 1529. Son enfance et sa jeunesse se passèrent avec Jacques de Savoie, duc de Nemours, dont il fut page et écuyer. A cette époque déjà il guerroyait beaucoup autour de notre ville, qui était sous la domination du baron des Adrets. En 1571, il devint

gouverneur de Lyon, et dès lors joua un rôle considérable dans les guerres de religion qui désolèrent notre ville.

L'abominable boucherie qu'on appela les Vêpres lyonnaises est une sombre et trop longue histoire à laquelle je ne veux pas m'arrêter. La conduite du gouverneur, disent les uns, fut dissimulée; elle fut, selon les autres, très correcte. Pour nous, Mandelot était d'un caractère modéré, et les exécutions sanglantes, qui eurent lieu alors, répugnaient à sa nature; le mal, en grande partie du moins, se fit malgré lui et sans lui.

Lyon fut aussi désolé par la famine et par la peste. Mandelot se distingua par son dévouement dans ces circonstances malheureuses. Et pour revenir à la maison de Mandelot, la maison de Bellegrève, comme on l'appelait, disons que c'était une résidence charmante, construite vers le milieu du siècle précédent par l'italien Paulin Benedicti, et ornée de peintures, de jardins et de fontaines. Henri III, passant à Lyon, en 1584, y habita et donna un bal aux dames de la cité.

C'est dans cette maison que s'installèrent, trente-cinq ans après la mort du gouverneur de Lyon, les religieuses Bénédictines de Chazeaux; c'était le 8 avril 1623. Cette installation se fit solennellement par révérend messire Nicolas Ménard, vicaire général, docteur en droit, sacristain et chanoine de l'église collégiale de Saint-Nizier. M^{me} la vicomtesse de Châteauclos était allée en carrosse prendre, à l'abbaye royale de Saint-Pierre, l'abbesse Gilberte d'Amanzé de Chauffailles et les religieuses de sa communauté. Après les formalités de la réception et les cérémonies religieuses qui les accompagnent, le P. Lejeune, qui prêchait cette année-là le carême en l'église de Sainte-Croix, adressa aux religieuses une allocution, dont le procès-verbal d'installation nous a gardé l'analyse, et où nous retrouvons le P. Lejeune avec toutes ses qualités et tous ses défauts.

Ce serait une erreur de croire que le titre d'abbaye royale remonte à cette année 1623. C'est cependant ce que disent à peu près toutes les notices. Pour qu'une abbaye ou un prieuré fût anobli de ce titre, il ne suffisait pas que le roi nommât l'abbesse ou la prieure. A ce compte-là, toutes les abbayes et tous les prieurés de

France eussent eu cette qualification royale, puisque le Concordat de 1516, intervenu entre Léon X et François I^{er}, donnait malheureusement au roi de France le droit de nomination à toutes les abbayes et à tous les prieurés. Je dis malheureusement, car c'est de cette porte entr'ouverte que sortit un des grands fléaux de la vie religieuse, la Commende, dont nous avons déjà parlé.

La nomination de l'abbesse par le roi ne suffisait donc pas pour conférer le titre d'abbaye royale. Cette appellation s'appliquait, et d'une manière exclusive, aux établissements monastiques dont le roi, à un titre ou à un autre, était regardé comme le fondateur. Or, c'était la descendance de Luce de Beaudiner qui possédait ce titre. Le *Recueil des Arrêts*, d'Henrys, va nous apprendre comment elle le perdit.

Luce de Beaudiner, dans l'acte de fondation, avait donné aux religieuses de Chazeaux le droit de prendre, dans sa forêt de Lambrossier, tout le bois de chauffage qui leur était nécessaire : « *Item*,
« disait l'acte, conjointement avec les choses ci-dessus désignées,
« ladite dame fondatrice a donné auxdites religieuses, à titre de dot
« et fondation dudit monastère, le droit de prendre dans sa forêt de
« Lambrossier le bois de chauffage nécessaire ou utile auxdites
« religieuses et à leurs domestiques. » Ce droit, contesté dans la suite, avait été maintenu par décision juridique. Mais après le transfert du monastère, il devint l'occasion d'un véritable conflit.

Les religieuses prétendaient que, ne prenant plus leur chauffage dans les bois et forêts de Lambrossier, le seigneur de Cornillon devait leur en bailler quelque récompense. Elles demandaient en conséquence une compensation de six cents livres par an, sans compter les arrérages. Voici de quels raisonnements elles appuyaient leurs prétentions :

Elles disaient qu'il n'était pas raisonnable que le seigneur de Cornillon, leur fondateur, profitât de leur translation en la ville de Lyon ; qu'il n'était pas juste qu'il en voulût tirer avantage et retrancher les droits de la fondation ; que, s'il ne pouvait pas diminuer les autres droits, il ne pouvait pas non plus ôter le chauffage ; que, comme il faisait partie de la fondation et de ce qui avait été accordé

par icelle, il était aussi bien dû que le reste ; que les dames ne pouvant plus prendre leur chauffage *in specie*, en nature, il fallait qu'il leur fût baillé *per æquipollens*, par équivalent ; qu'en transférant leur monastère, elles auraient fait leur condition moindre, contre l'intention des dames et du fondateur.

Le seigneur de Cornillon disait au contraire qu'il ne fallait pas confondre les autres droits avec le droit de chauffage ; que les autres droits étaient certains et acquis, mais que celui-ci n'était qu'un simple usage ; qu'il était personnel et non réel ; que comme un particulier qui aurait semblable droit, venant à s'absenter et quitter le bien, ne pourrait pas le remettre, il en fallait dire autant des dames ; qu'il n'avait pu se faire préjudice et s'obliger à une redevance certaine et fâcheuse, au lieu de bois superflu ou peu nécessaire que prenaient les dames ; que l'usagier *uti potest, frui non potest*, qu'il peut faire habiter la maison à d'autres, pourvu que ce soit avec lui, mais que s'il quitte la maison, il perd son droit (HENRYS, tome I^{er}, 813-814).

Ainsi était posée la question, et le point de droit qu'elle soulevait n'était pas si clair qu'il ralliât tous les esprits dans une opinion commune. L'affaire fut soumise aux tribunaux.

Après mûre délibération, le 17 décembre 1629, le bailli du Forez prononça une sentence, en vertu de laquelle les religieuses de Chazeaux furent déboutées de leur demande et des indemnités qu'elles réclamaient, et le seigneur de Cornillon, dépouillé de son titre de fondateur et déclaré déchu des droits y annexés ; lesquels droits furent, sans aucune réserve, transférés au roi.

En conséquence de cette décision, qui fut plus tard confirmée par le Parlement de Paris, le monastère de Chazeaux prit le titre d'abbaye royale de Notre-Dame de Chazeaux, et le peuple, qui aime les abréviations, appela les religieuses les Chazottes.

Les trente années qui suivent la translation du monastère furent des années de ferveur exemplaire, et lorsqu'en 1650 mourut l'abbesse Gilberte d'Amanzé de Chauffailles, elle pouvait se réjouir dans le Seigneur d'avoir fait de sa communauté une des plus régulières et des plus florissantes.

M^{me} Antoinette de Varennes de Nagu, prieure et maîtresse des novices en l'abbaye de Sainte-Ménéhould en Champagne, lui succéda. C'est sous son pontificat que se produisit une de ces crises comme en subissent quelquefois les communautés, et qui sont capables de les faire périr.

Les rigueurs de l'étroite observance, aggravées encore par des privations de tout genre, conséquences inévitables d'une excessive pauvreté, causaient depuis quelque temps une mortalité considérable dans le monastère. D'autre part, les jeunes filles, effrayées sans doute des austérités de la règle, ne se présentaient pas pour combler les vides opérés par la mort. La communauté était fort réduite et, ce qui était pire, elle était stationnaire. Or, en communauté, ne pas avancer, c'est reculer, c'est décroître, c'est périr.

Dans ces conjonctures difficiles, des conseillers prudents et éclairés pensèrent qu'il serait bon de revenir au régime moins rigoureux de l'observance mitigée de saint Benoît, suivie précédemment dans la communauté. La pieuse abbesse, qui ne respirait qu'immolation et sacrifice, considéra cette résolution comme une défaillance et une lâcheté, et longtemps elle s'y opposa avec toute son énergie; de là des conflits qui n'étaient guère favorables à la paix du cloître. Elle céda néanmoins, après s'être entourée de tous les conseils les plus sages, et consentit à ce que l'affaire fût déférée à Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon, lequel, après examen, rétablit (1660) les anciens usages de la mitigation, et dispensa les religieuses des austérités de la règle, à l'exception de l'abstinence du mercredi et du jeûne du vendredi. Plus tard on y ajouta le jeûne et l'abstinence pendant le temps de l'Avent. Cette réforme ne diminua en rien la ferveur des religieuses, et, bientôt, de nombreuses postulantes s'étant présentées, le monastère reprit peu à peu son niveau normal et put considérer l'avenir avec plus de sécurité. Le rapport de l'intendant Dugué, en 1668, dit que l'abbaye royale de Notre-Dame de Chazeaux, en Belle-Grève, était composée de vingt-cinq religieuses, deux novices et six sœurs converses.

Mais ce même rapport nous apprend en même temps que les

revenus temporels de l'abbaye n'étaient que de 3.138 livres, tandis que la somme des charges et dépenses annuelles s'élevait au chiffre de 7.822 livres. C'était donc un déficit annuel de 4.684 livres, que l'administration conventuelle avait la tâche incessante de combler comme elle pouvait. On voit par là que longtemps l'abbaye de Chazeaux fut excessivement pauvre ; mais, vers 1680, cette gêne disparut, et la libéralité des fidèles apporta au monastère un peu d'aisance. Elle posséda, outre la terre et le domaine de Chazeaux en Forez, le domaine de la Pallud, sur la paroisse de Quincié en Beaujolais, un immeuble à Lyon, situé dans la rue Henri, plus des rentes constituées par la générosité du clergé de Lyon, des trésoriers de France, des officiers de l'Élection et de quelques particuliers. C'est une ère de prospérité qui se lève sur la royale abbaye.

Dès lors on songea à agrandir le monastère. Au commencement du dix-huitième siècle, on éleva un bâtiment neuf, qu'on voit encore aujourd'hui dans la partie méridionale de l'établissement de Chazeaux. Ce bâtiment avait de l'apparence et de la commodité, mais il demeura imparfait, parce qu'il ne fut pas continué ainsi qu'on en avait la pensée. La chapelle, dit Guillon, est petite ; le rétable de l'autel est un ouvrage en bas-reliefs, de Clément Jayet, l'auteur de la statue d'Uranie, qui était au sommet de la colonne des Cordeliers, et qui n'a disparu qu'à l'époque des grands travaux de la rue Impériale et du palais de la Bourse.

C'est à peu près aussi vers cette époque (1708) que la communauté fit l'acquisition de la maison de Bel-Air, située de l'autre côté du chemin et en face du monastère. Cette maison, résidence agréable, avait été léguée, en 1695, au Grand-Hôpital. Mais elle fut négligée et tomba dans un tel état de délabrement que les administrateurs de l'hôpital furent heureux de s'en débarrasser. Cette acquisition, faite à un prix relativement modique, — sept mille livres — donna un nouvel accroissement au couvent. En plusieurs pièces écrites, on laisse entendre que les religieuses de Chazeaux recevaient des pensionnaires ; peut-être les mit-on dans cette maison, quand elle fut réparée.

Une de nos constantes préoccupations dans notre travail a été

de rechercher les traces que le jansénisme avait laissées dans les maisons religieuses de Lyon. Or, nous trouvons que, le 17 novembre 1696, M^{me} de Rostaing, nouvelle abbesse, fit sa profession de foi et signa le formulaire d'Alexandre VII, au sujet des cinq propositions de Jansénius, en jurant de garder ladite profession de foi et ledit formulaire jusqu'au dernier soupir de sa vie. Cette signature n'était pas une précaution exceptionnelle prise contre le monastère de Chazeaux, c'était une mesure générale prise contre cette insidieuse erreur. L'empressement de l'abbesse à donner sa signature et le serment spontané qui l'accompagne nous indiquent assez que le monastère de Chazeaux n'était pas suspect.

Je ne cite que pour mémoire un procès survenu entre les religieuses et le supérieur du grand-séminaire de Saint-Irénée, à propos de certaines dîmes refusées par les fermiers de ces Dames ; un mémoire de 1710, où sont consignées les recettes et les dépenses de l'abbaye, ainsi que le nombre des religieuses, elles sont cinquante et une à ce moment-là ; l'intervention de Louis XIV, forçant le mauvais vouloir de certains débiteurs de l'abbaye. Mais il ne faut pas oublier de signaler un livre devenu excessivement rare ; nous en connaissons un exemplaire à la bibliothèque du grand-séminaire. Il fut imprimé par les soins de l'abbesse, M^{me} de Vertrieu, la personne la plus éminente peut-être qui se soit assise sur le siège abbatial de Chazeaux. Il est intitulé : « *Recueil des règles et usages qu'on observe dans l'abbaye de Chazeaux.* » Il traite de toute la vie intime de l'abbaye ; je ne puis le citer tout entier, mais j'en extrais ces quelques lignes qui ont rapport au costume :

« L'habillement doit être noir, simple et religieux ; la robe sans
« pli et longue d'un quart par derrière ; les manches plates, d'un
« quart en largeur et d'une longueur à cacher les mains ; le scapu-
« laire également d'un quart en largeur, et attaché assez haut pour
« ne point marquer la taille. Il est d'usage de porter un chapelet à
« la ceinture. Les voiles seront noirs et d'une étamine de laine ; celui
« de dessous d'une étamine épaisse, le second, d'une plus légère ; il
« y aura un bandeau sur le front en étamine d'une batiste serrée et

« épaisse, une guimpe sans plis, des sous-guimpes qui doivent doubler les guimpes. »

Enfin arriva la Révolution, qui devait emporter l'abbaye royale de Chazeaux. Le 3 mai 1789 commencèrent les vexations. Simon Palerne de Savy, maire de Lyon, accompagné de Jean-Baptiste Dupont (neveu), Louis Fétisseur (l'aîné), Luc Candy, Claude Chermetton et Louis Berthelet, officiers municipaux, et de Jean-François Dupui, procureur de la commune, se présenta au monastère, et, au nom de la loi, vint rendre la liberté *aux victimes des cloîtres*. Pas une seule religieuse ne profita de cette hypocrite déclaration. Les visites se renouvelèrent, les exposés de situation furent exigés, les contrôles des comptes et les inspections se multiplièrent, toutes les tracasseries légales furent mises en usage, et les religieuses restaient dans leur abbaye. Le 7 janvier 1791, le fameux Pressavin, alors officier municipal de Lyon, et qui devait plus tard voter la mort de Louis XVI, vint au monastère pour faire faire, en vertu du décret de l'Assemblée constituante, en date du 14 octobre 1790, de nouvelles élections. L'abbesse, M^{me} de Savaron, dont nous avons déjà prononcé le nom en parlant des Augustins réformés de la Croix-Rousse, fut réélue pour deux ans, ainsi que M^{me} Dauphin, économe, et la paix fut encore une fois conservée; mais après les journées de septembre 1792, les religieuses furent définitivement chassées et le monastère fut supprimé.

Ce monastère, depuis la Révolution, a eu des destinations diverses : il fut d'abord hôpital militaire, plus tard il devint le dépôt de mendicité, et depuis le transfert de ce dépôt à Albigny, près de Lyon, le local est occupé par les malades de l'Antiquaille.

SOURCES :

Les noms d'auteurs sont cités dans cette notice.

Archives de Lyon et de Saint-Etienne. — Fonds de Chazeaux.

Le royal Monastère de Chazeaux, par l'abbé JAVELLE, curé de Chazeaux. — Saint-Etienne, Chevalier, 1870. Très consciencieux travail.

Revue du Lyonnais, tome XXIV.

Almanachs de Lyon.

LE PRIEURÉ DE BLIE

OUTRE les trois grandes abbayes dont nous avons parlé, il y avait deux prieurés de Bénédictines, celui de Blie et celui de Saint-Benoît.

Blie est un petit village du département de l'Ain, entre Chazay-sur-Ain et Loyettes. La rivière d'Ain étant autrefois la limite de la Savoie, on trouve quelquefois dans les actes Blie en Savoie. Depuis Henri IV, elle était dans la province française du Bugey. Les auteurs qui ont écrit « Blie, prieuré de Bresse », ont été dans l'erreur. Aujourd'hui il ne reste rien, à Blie, du prieuré de Bénédictines qui y exista jadis. C'est ce prieuré qui fut transféré à Lyon, en 1637, et qui conserva son nom des champs.

Nous n'avons pas à nous occuper de son existence foraine, mais du jour où il apparaît à Lyon, il s'impose à notre étude, étude, hélas ! fort réduite, car on ne trouve que fort peu de documents sur cette communauté religieuse, et quand d'aventure on rencontre quelques mots, ces quelques mots ont toujours l'air de cacher des mystères.

Pour expliquer l'exode du prieuré de Blie, Monfalcon nous dit que le prieuré, vers 1635, était en mauvais état ; les murs, complètement dégradés, demandaient des réparations coûteuses, et il n'y avait qu'un petit nombre de religieuses. Ces conditions malheureuses firent prendre la détermination de changer de résidence, et de venir se fixer à Lyon.

Ces raisons sont-elles bien sérieuses ? On peut refaire des murs dégradés, et des réparations, même considérables, doivent être moins coûteuses qu'une installation nouvelle dans une ville éloignée, et d'autre part, pouvait-on raisonnablement compter que les religieuses

deviendraient plus nombreuses dans une ville qui possédait déjà trois abbayes de Bénédictines ? Il devait y avoir d'autres raisons.

Nous avons déjà vu la prieure des Bénédictines de Chazeaux changer de résidence pour amener une amélioration spirituelle. Par induction, nous pensions que la prieure de Blie devait avoir eu les mêmes raisons. Rien ne nous autorisait à avoir de telles suspensions, et cependant nous ne nous trompions pas.

Le prieuré de Blie dépendait du Chapitre de Saint-Paul. En feuilletant un inventaire, nous arrivons à l'obéance de Chazay-sur-Ain, et là nous trouvons quelques pièces intéressantes.

Une des dernières prieures de Blie, Catherine de Mouxy, à diverses reprises fait entendre des plaintes au Chapitre de Saint-Paul, à propos du mauvais esprit qui existe chez ses religieuses ; le nom surtout d'une certaine Françoise de Butaud revient souvent, et si, comme on a lieu de le croire, les faits allégués sont vrais, cette religieuse est d'une violence et d'une méchanceté étranges ; elle ne craint pas de frapper ses compagnes, et de les frapper jusqu'au sang, et l'autorité est impuissante.

Voilà une première raison, et en voici une seconde. Dans la *Topographie de l'Ain*, M. Guigues, au mot Blie, nous apprend que les religieuses « étaient exposées aux insolences des soldats et eslo-
« gnées de secours et consolation. »

Cette assertion est de tous points exacte. Nous la retrouvons dans une pièce importante du fonds de Saint-Paul. La dernière prieure de Blie fut Charlotte de Moyriac. C'est elle qui eut la première pensée de transférer le prieuré à Lyon. Elle s'adressa donc à l'archevêque, qui était alors Louis-Alphonse de Richelieu, le frère du cardinal ministre. Dans leur requête à Mgr l'archevêque de Lyon, les religieuses de Blie se disent « exposées en des périls éminents et en
« de grands dangers de leurs personnes et de leurs consciences, par
« les gens de guerre ennemis de la France, qui font des courses
« dans les provinces de Bresse et Bugey, y exerçant toutes les
« violences, ravages, insolences et cruautés qu'ils peuvent. »

Le cardinal archevêque répondit qu'il donnerait son approba-

tion à cette translation et favoriserait l'établissement des religieuses de Blie dans la ville de Lyon, à condition que le Chapitre de Saint-Paul quitterait toute supériorité à leur égard.

En conséquence, le 30 mai 1636, M^{me} Charlotte de Moyriac, prieure de Blie, se présentait devant le Chapitre de Saint-Paul. Elle exposait que sa maison de Blie était sur le grand chemin, dans un village sans clôture ni voisinage; à cause de cet isolement, elle désirait se retirer avec ses religieuses dans la ville de Lyon. Elle ajoutait qu'elle s'était adressée à l'archevêque, lequel consentira et accordera sa réception et établissement, à condition que le Chapitre de Saint-Paul quitte la supériorité qu'il a sur le prieuré de Blie.

Les chanoines, annuant à ladite réquisition et louant le zèle de ladite dame prieure et pour iceluy faciliter, s'agissant de l'honneur de Dieu, salut des âmes et édification du public, ont quitté, remis et cédé audit seigneur Eminentissime cardinal, archevêque de Lyon, et successeurs en ladite archevêché, toute supériorité qu'ils avaient et leur compétait sur ledit prieuré de Blie.

Tous ces passages donnent beaucoup à réfléchir; quiconque sait lire entre les lignes voit cette pauvre maison isolée, sur le bord d'un grand chemin sillonné par des bandes de soldats qui se croyaient tout permis.

Le 19 août 1636, le cardinal de Richelieu donna l'autorisation de transférer le prieuré de Blie à Lyon. Le transfert eut lieu en 1637.

Ces religieuses habitèrent d'abord dans le quartier de Saint-Georges, mais bientôt le petit couvent s'installa à l'un des côtés de la place Louis-le-Grand, à Bellecour, non loin de la Charité, « vers les allées de Tillols » comme s'exprime Chappuzeaux. Sur le plan de Siraucourt, on voit très nettement l'emplacement du couvent de Blie: il est sur la rue du Peyrat, sur cette masse de terrain circonscrite par les rues Saint-Joseph, de la Sphère et Boissac, et pour parler un langage plus moderne, le couvent de Blie devait se trouver là où l'on a ouvert l'ancienne rue Bourbon, aujourd'hui rue Victor-Hugo. Il n'avait que seize religieuses et possédait seulement douze cents livres de rente. L'abbesse de Saint-Pierre, dit Monfalcon, était pa-

tronne du prieuré; elle se démit de ses droits, et accepta, à titre d'indemnité honorifique, celui de nommer, alternativement avec l'archevêque, à la dignité de chantre, devenue la seconde du Chapitre.

Le terrain sur lequel fut construit le nouveau couvent avait été donné aux PP. Feuillants par Horace Cardon, célèbre imprimeur de notre ville, que nous retrouverons quand nous parlerons des Jésuites, dont il fut un insigne bienfaiteur.

Le couvent de Blie ne paraît pas avoir été considérable; et l'église, placée sous le vocable de saint Paulin, évêque de Nole, n'avait rien de particulièrement remarquable, si ce n'est le tableau du grand autel, qui représentait *les Bergers à la Crèche*; il était l'œuvre d'André Camassei, élève de l'Albane.

Une fois que nos religieuses de Blie furent installées à Lyon, la vie conventuelle fut-elle reprise avec régularité et ferveur? En l'absence de documents, nous pouvons, à l'aide de renseignements recueillis ici ou là, arriver à formuler certaines conclusions.

Le manuscrit de la *Visitation* s'exprime ainsi : « Ma sœur Ma-
« deleine de Puget, professe de Blie, et ma sœur Jeanne-Augustine
« de Puget, sa cadette, novice de Blie. Elles sortirent après les mal-
« heurs de Madame Charlotte de Moyriac, abbesse de Blie; et Ma-
« dame de Puget, leur mère, les amena céans auprès de leurs deux
« aînées, et redotta l'aînée. »

Quels furent ces malheurs survenus à M^{me} de Moyriac? Quelle fut la crise conventuelle assez grave pour que des religieuses en aient été affectées au point de changer, non pas seulement de monastère, mais de famille monastique?

Dans notre notice sur la Déserte, nous avons parlé de cette abbesse vraiment remarquable, aussi distinguée par son intelligence que par sa piété, M^{me} de Quibly. Or, le cardinal Alphonse de Richelieu, cherchant quelqu'un pour mettre, dans le prieuré de Blie, récemment établi à Lyon, tout le bon ordre qu'il désirait voir, songea à M^{me} de Quibly, abbesse de la Déserte, et il eut à s'applaudir du bon choix, car elle fit un bien immense dans ce nouveau prieuré, et y mit en vigueur le règlement de la Déserte (*Vid. sup.* Déserte. — Sources).

Y a-t-il quelque témérité à joindre ces deux renseignements ? A notre humble avis, voici comment les choses ont dû se passer. M^{me} de Moyriac vient s'établir à Lyon avec ses religieuses dont elle reste la prieure ; elle ne dépend plus du Chapitre de Saint-Paul, mais de l'archevêque de Lyon. Le bon ordre que celui-ci désire voir dans le nouveau prieuré tarde à s'établir, soit par le laisser-aller des religieuses, soit par la faiblesse ou le manque d'autorité de la supérieure. Le cardinal archevêque se dit que les choses ne peuvent aller ainsi, et se décide à un coup d'autorité. Il dépose M^{me} de Moyriac et appelle M^{me} de Quibly. Ces sortes de mesure ont toujours des contre-coups fâcheux ; de là, sans doute, le départ de quelques religieuses. Cette explication, qui nous est personnelle, ne doit pas s'éloigner beaucoup de la réalité des faits.

Un peu plus tard, aux religieuses du prieuré de Blie vinrent s'adjoindre d'autres religieuses d'un prieuré champêtre, appelé la Bruyère. Alors le prieuré de Bellecour fut vraiment important. Mais, en 1654, une scission s'opéra ; nous verrons plus loin quels en furent les résultats.

Toutefois les Bénédictines de Blie furent toujours dans le besoin. On ne put parvenir à faire vivre le prieuré dans de telles conditions ; la suppression en fut décidée. On vendit les biens, et le prieuré fut réuni à diverses maisons, mais surtout au Chapitre de Neuville. L'église cessa d'exister en septembre 1751.

On trouve à la bibliothèque de la ville les pièces suivantes, qui font partie du fonds Coste, et qui confirment et achèvent cette courte notice :

Arrêt du Conseil d'Etat privé du roi, concernant les prieure et Bénédictines de Blie, du 14 août 1697. — Mémoire pour M^{me} Marianne de Fleury contre les dames, prieure et religieuses du monastère de Notre-Dame de Blie, établies à Lyon. — Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne qu'il sera procédé, par l'archevêque de Lyon, à la suppression du prieuré de Blie, situé dans la ville de Lyon. — Décret de Son Eminence le cardinal de Tencin, archevêque et comte de Lyon, portant suppression du titre de Prieuré régulier de Notre-

Dame des Anges de Blye en Bugey, ordre de saint Benoît, et de la conventualité dans le monastère de Blye, situé dans la ville de Lyon, de même que l'union des biens, meubles et immeubles, droits, fruits et revenus desdits prieuré et monastère, au chapitre régulier des nobles chanoinesses de Neuville en Bresse, aux charges et conditions y énoncées, du 21 septembre 1751. — Enfin, Bullioud : *Bliensis prioratus Virginum ex agro Bugelli Lugdunum translatus. Lugdunum sacro-profanum*, index XI, p. 195. A propos de ce dernier, je dois faire remarquer que ce titre n'est pas du P. Bullioud, mais d'un bibliothécaire, et que ce que l'on trouve est de peu de valeur.

SOURCES :

Almanachs de Lyon de 1745 et de 1755.

Lyon monumental, de MONFALCON.

La Topographie de l'Ain, de M. GUIGUES.

Le Manuscrit des Religieuses de la Visitation.

L'Oraison funèbre de M^{me} de Quibly.

Archives municipales : Fonds de Saint-Paul, obéance de Chazay-sur-Ain.

Fonds Coste, à la bibliothèque de la ville.

LE PRIEURÉ DE SAINT-BENOIT

UNE petite colonie de religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre était allée occuper le prieuré de la Bruyère en Dombes, et plus tard elles se réunirent aux religieuses du prieuré de Blie, ainsi que nous l'avons dit dans la notice précédente. Mais, en 1654, une scission s'opéra. La sœur Charlotte de Châtillon, prieure du monastère de Blie dudit Lyon, résigna son prieuré à sœur Gabrielle Dugué, religieuse professe à l'abbaye de Saint-Pierre. Celle-ci, avec sa sœur Marie Dugué, aussi religieuse de cette abbaye, sortit de Saint-Pierre, et avec la permission des supérieurs, se retira au monastère de Blie. Cependant cette résignation, admise en cour de Rome, par promesse de Mgr l'archevêque et du consentement de la dame abbesse de l'abbaye de Saint-Pierre, n'eut pas lieu. Je ne sais pour quelle raison Charlotte de Châtillon se pourvut au Parlement de Paris, et fut maintenue en son prieuré. Dès lors les dames Dugué se trouvèrent dans une situation gênante et délicate. Elles se retirèrent, et c'est alors qu'eut lieu une sorte de scission dans cette communauté : les unes restèrent à Bellecour, les autres suivirent les dames Dugué. Elles allèrent d'abord à la montée Saint-Barthélemy demander asile au monastère des Ursulines ; puis elles habitèrent quelque temps la maison de Bel-Air, vis-à-vis de l'abbaye de Chazeaux, « et comme il est de la discipline religieuse de vivre dans
« un couvent de leur ordre pour observer la règle sous laquelle elles
« se sont soumises, après s'être longtemps consultées, elles firent
« dessein de fonder en cette ville un prieuré sous le vocable de saint
« Benoît. » (*Extrait d'une pièce où se trouve le consentement de MM. de Sève de Fléchères et Charrier, parents des dames Dugué, pour l'emploi de douze mille livres léguées à elles par leur père, des-*

tinées à la fondation du prieuré de Saint-Benoît. — Archives municipales : Fonds de Saint-Benoît.)

Elles achetèrent donc, en 1658, de leur patrimoine, sur le quai Saint-Vincent, au bout de la rue de la Vieille, une propriété considérable, comprenant une maison qu'Henri Florendal avait fait bâtir, et des jardins spacieux qui l'entouraient. Là, elles établirent, du consentement de l'archevêque, un monastère et y fondèrent un prieuré de l'ordre et sous la règle de saint Benoît, « résignable, et toutefois étant vacant, aux collations des seigneurs archevêques de Lyon, » privilège unique dans l'histoire de nos couvents. La construction dura quelques années, car nous savons exactement le jour de leur entrée en possession par la note suivante : « A la plus grande gloire de
« Dieu. — Nous sommes entrées dans notre maison du quartier
« de Saint-Vincent le 13 juin 1664, et le 16 d'aoust de la même année,
« notre église a été bénite par M. l'abbé de Saint-Just, grand-vicaire
« de Mgr l'archevêque de Lyon. »

Cette note est suivie de cette autre, que je transcris dans son naïf langage; on voit que la mère Dugué n'écrivait pas pour la postérité :

« Présents faits à notre église : 1^o Le tabernacle a été donné
« par M. de Fléchères, a coûté 1.000 francs. Le rétable a été payé
« de 100 francs de ma grand'mère et 200 francs que nous avons four-
« nis. La dorure a été payée du présent de ma nièce de la Tour,
« 300 francs, et le grand tableau de vingt pistoles que ma cousine
« Le Juge a données, la moitié à l'église et l'autre à nous, et le quadre
« qui coûte 150 francs, c'est le présent que ma nièce nous a donné.
« Les deux tableaux des côtés, c'est mon oncle le lieutenant, avec un
« parement de brocart; le calice d'argent, c'est M. de La Tour.
« Les six chandeliers nous ont été donnés par M. de Fléchères et mes
« neveux; la lampe d'argent, M^{me} de La Tour y a mis dix pistoles,
« ma sœur de la Praye autant, et le surplus, c'est ma sœur de Flé-
« chères; la croix d'argent, c'est ma sœur de Murat; l'ornement
« violé a été donné par M. de Fléchères le père; le rouge, c'est mon
« neveu de Fléchères; celui de satin blanc et de damas vert, M^{me} de
« La Tour; la chappe, c'est ma sœur de Fléchères; l'encensoir, ma

« sœur Benoît. Les burettes et le petit bassin, c'est mes cousines
« Charrier. Le soleil vermeil doré a été fait de la vaisselle que mon
« neveu de Bagnols nous a donnée; la chasuble en broderie a été
« faite des présents que nos sœurs de la Praye, Dussoray l'aînée et
« Honorat ont faits à l'église, qui est à chacune dix pistoles. Les six
« chandeliers et les six vases de vermeil doré, M. de Fléchères nous
« les a donnés. Les vases d'argent et les burettes de vermeil doré,
« M^{me} de Saint-Pierre, avec trois chasubles et la chappe de moire
« d'or; le calice de vermeil doré, je l'ai fait faire de l'argent que les
« religieuses m'ont donné de présent, ayant toujours tout remis à
« l'église. Le rétable du saint Enfant a été payé de nos plaques d'ar-
« gent que j'ai vendues cinquante écus, et deux montres d'or dont
« j'ai payé le ciboire, ma sœur Murad y a donné quelques pistoles. »

Sous cette naïve énumération donnée dans un style enfantin, on voit poindre l'intérêt qu'excitait la fondation nouvelle, malgré les quatre autres maisons de Bénédictines qui existaient déjà.

Cette église était petite, mais elle possédait un tableau d'autel remarquable, chef-d'œuvre de Blanchet, et représentant *Saint Benoît recevant le Viatique*. Quant au monastère qui, en 1684 et 1740, fut agrandi, c'était un bâtiment considérable que flanquaient deux gros pavillons. Les religieuses y furent nombreuses, et elles tinrent un pensionnat de demoiselles, comme nous le verrons.

Quelle fut la vie intérieure du couvent de Saint-Benoît après sa fondation ? Les religieuses eurent pendant longtemps la sympathie de l'autorité ecclésiastique, mais il arriva dans la suite que, dirigées par les Oratoriens, elles furent suspectes de jansénisme. L'archevêque, un jour, vint à elles et les traita durement. C'est à la suite de cette visite que fut écrite la lettre suivante; nous la reproduisons, pour la facilité de la lecture, en écriture moderne; elle aura en outre le mérite de nous révéler des détails intéressants :

« Monseigneur, dès la première fois que Votre Grandeur a pris la peine de nous assembler toutes, pour nous faire un discours où Elle nous assura d'être hérétiques, séparées de l'Eglise, dans une voie de damnation, nous en fûmes si étonnées et si affligées que nous

aurions fait aussitôt de très humbles représentations là-dessus, si nous n'avions espéré que Votre Grandeur étant ensuite mieux informée, Elle écouterait à notre égard les sentiments d'un bon père, qui revient volontiers des préventions que des personnes mal intentionnées Lui ont données contre des enfants qui certainement ne sont pas coupables des crimes qu'on leur impute. Mais voyant, Monseigneur, avec une très vive douleur que l'indignation de Votre Grandeur contre nous, loin de diminuer, semble augmenter, nous ne croyons plus devoir rester dans le silence, ce qu'on pourrait attribuer à une indifférence de notre part pour les choses dont on nous accuse, ce qui n'est pas permis à un catholique en ce qui regarde sa foi, ou peut-être même à une conviction que nous nous reconnaissons coupables. Permettez-nous donc, Monseigneur, de nous jeter avec respect aux pieds de Votre Grandeur, pour le supplier de vouloir bien écouter les raisons que nous prenons la liberté de Lui dire pour notre justification.

« Vous nous avez dit, Monseigneur, que c'est depuis plus de trente ou quarante ans que vous étiez informé que nous avions de mauvais sentiments, qui nous avaient été inspirés par ceux qui nous avaient conduits(*sic*), et par les mauvais livres que nous lisions. Votre Grandeur en donna pour preuve la visite et l'enlèvement des livres faits dans notre maison par feu Mgr de Saint-George. Nous n'avons, Monseigneur, qu'à rappeler la chose telle qu'elle se passa pour faire voir qu'au lieu d'être une preuve contre nous, elle tourne à notre avantage. Voici le fait dans la vérité, comme l'assurent celles d'entre nous qui en ont été témoins. Il est vrai qu'en l'année 1708, Mgr de Saint-George fit la visite des livres dans notre maison. Il déclara d'abord que c'était par un ordre exprès de la cour, et malgré lui : il fit la visite avec toutes sortes de bontés et de politesse. Il n'entra pas même dans toutes les cellules. Il se contenta de regarder ce qui était sur les tablettes, et dit qu'il s'en remettait pour les lui envoyer à sa fille Madame notre prieure, qui était alors M^{me} de La Tour, l'illustre tante de notre prieure d'aujourd'hui, ce qu'elle fit avec beaucoup d'exactitude. Une marque qu'il ne les trouva pas mauvais, c'est qu'il les renvoya quelques années

après : ce que nous venons de marquer est très vrai ; nous supplions Votre Grandeur de le croire et de juger par cet exemple que beaucoup d'autres choses qu'on lui dit contre nous ne sont pas telles qu'on les Lui rapporte et de vouloir bien les éclaircir avant d'y ajouter foi. Si Votre Grandeur avait la bonté de donner cette attention sur les faux témoignages qu'on vient rendre contre nous par rapport aux absolutions nocturnes, la vérité triomphera infailliblement du mensonge. Souffrez encore, Monseigneur, que nous disions, à l'égard des personnes qui nous ont conduits (*sic*), nous n'en avons jamais eu qu'avec l'approbation et la permission de nos supérieurs. Cela suffit pour nous justifier là-dessus, et nous sommes obligées de rendre à tous cette justice, et nommément aux Pères de l'Oratoire, qui nous ont instruites des devoirs de la vie chrétienne et religieuse, sans nous entretenir des disputes de ce temps qui ne nous convenaient pas.

« Souffrez, Monseigneur, que nous prenions la liberté d'exposer à Votre Grandeur les raisons qui semblent prouver que nous n'avons jamais été coupables d'hérésie ni d'aucun mauvais sentiment ; aurions-nous pu les cacher si longtemps à nos illustres archevêques vos prédécesseurs, qui nous ont donné en toute occasion des marques de bonté ? Mgr Camille (1) a donné son agrément pour fonder la maison ; Mgr de Saint-George (2) a établi la réforme après beaucoup d'informations et une visite exacte et régulière où rien n'échappa à ses lumières. Nous avons encore l'ordonnance qu'il fit pour la réforme. Il n'y paraît pas être mécontent de nos sentiments ni de notre conduite. A l'égard de Mgr de Villeroy (3), on sait assez qu'il nous honorait d'une bienveillance et d'une protection particulières. Il ignorait si peu nos sentiments qu'étant un jour dans notre maison, ayant trouvé un traité de M. Nicole (4), il le prit en disant : Voilà un excellent livre ; vous estimez, mes filles, ce que j'estime, et vous aimez ce que j'aime.

(1) Camille de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon de 1653 à 1693.

(2) Claude de Saint-George, archevêque de Lyon de 1693 à 1714.

(3) François-Paul de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon de 1714 à 1731.

(4) Nicole, un des solitaires de Port-Royal, défenseur du jansénisme.

« Après le témoignage de nos révérendissimes archevêques, nous pouvons encore nous servir de celui de leurs grands vicaires qui ont été nos supérieurs, et de grand nombre de confesseurs ecclésiastiques et religieux de différents ordres, qui nous ont conduit (*sic*) depuis qu'on nous a ôté nos anciens directeurs. Nous pouvons assurer dans la vérité qu'ils ne nous ont jamais dit que nous fussions dans l'erreur ni dans la mauvaise voie. Nous savions bien que nous avions des ennemis qui depuis longtemps publiaient ces calomnies. Mais aucune personne qui avait connaissance de l'intérieur de la maison ne nous a jamais fait de reproche sur notre foi. Comment se serait-il pu faire que nous eussions trompé tant de gens si éclairés ? Nous n'en sommes pas capables, et on voit bien par l'occasion présente que nous sommes sincères, et si nos illustrissimes archevêques, leurs grands-vicaires, nos supérieurs et tous les confesseurs que nous avons eus ont reconnu que notre foi n'était pas pure et que nous étions dans une voie de damnation, pourquoi ne nous ont-ils pas averties ? Pourquoi nous ont-ils laissées recevoir des filles, élever des pensionnaires ? En ce cas, ils seraient des fauteurs d'hérétiques, s'ils ne l'étaient pas eux-mêmes. Voilà ce qui résulte des accusations qu'on forme aujourd'hui contre nous.

« A ces témoignages, nous devons en joindre un que nous trouvons en nous-mêmes, puisque personne ne connaît mieux ce qui est dans l'homme que l'homme même. Aussi, Monseigneur, permettez-nous de vous assurer qu'après avoir demandé à Dieu, avec toute l'ardeur possible, qu'il Lui plût de nous éclairer sur notre état, nous avons sondé et examiné les sentiments de notre cœur ; nous n'en avons trouvé aucun qui ne fût très catholique, contenu dans les catéchismes communs qu'on nous a appris dans notre enfance, que nous ne reconnaissons point d'autre Eglise que l'Eglise catholique, apostolique et romaine, dont notre Saint-Père le Pape est le chef comme le successeur de saint Pierre, et vous, Monseigneur, comme le successeur des apôtres et notre légitime supérieur, que nous avons eu le bonheur d'être baptisées et élevées dans cette Eglise, où nous espérons de vivre et de mourir, que nous lui sommes très soumises,

rejetant et condamnant toutes les erreurs qu'elle condamne, croyant toutes les vérités qu'elle enseigne. Si Votre Grandeur ne le croit, nous la supplions de nous marquer précisément et clairement quelle est l'erreur que nous soutenons et la vérité que nous ne croyons pas, et nous protestons que nous lui donnerons là-dessus toutes les satisfactions qu'elle peut désirer.

« A l'égard de la CONSTITUTION UNIGENITUS où il semble que toute l'affaire doit se réduire, il est vrai que notre conscience ne nous permet pas de la recevoir et d'en faire la règle de notre foi. En le faisant, nous croirions condamner des vérités essentielles à la religion. Ce refus ne vient ni d'entêtement ni d'opiniâtreté, encore moins pour vouloir faire les savantes et les théologiennes. Nous gardions le silence, et Votre Grandeur nous oblige de parler. Nous n'avons pas la subtilité de ceux qui trouvent de mauvais sens à des propositions qui contiennent les vérités les plus communes que nous avons apprises dans notre catéchisme, et que nous voyons encore tous les jours dans les prières de l'Eglise. Nous ne pouvons parler autrement que nous ne pensons; cela est contraire à la vérité et à la sincérité, ce qui n'est jamais permis, surtout en fait de religion. Ce serait manquer de respect et de soumission à Votre Grandeur qui nous a expressément déclaré qu'elle ne voulait ni détours ni équivoques, mais que le cœur fût d'accord avec les paroles. Cet ordre si raisonnable et si fort de notre goût est pour nous une nouvelle obligation de ne point déguiser nos sentiments. Si nous nous trompons, c'est de bonne foi, nous sommes dignes de pitié; mais on ne saurait condamner notre sincérité qui nous expose à tant de peines. C'en est une grande, Monseigneur, que d'encourir votre indignation, nous en sentons toutes les suites. Votre Grandeur a toute l'autorité, nous ne sommes que de pauvres filles, qui n'ont pour elles que le témoignage de leur conscience et de leur confiance en Dieu. C'est de là que vient cette assurance, qui ne nous laisse ni doute ni difficulté, sur ce que Dieu exige de nous dans cette occasion.

« Mais la plus grande de toutes les peines pour nous, c'est, Monseigneur, la privation des sacrements, où nous voyons bien que

Votre Grandeur nous mène. Elle n'a point voulu nous accorder les confesseurs que nous avons pris la liberté de lui demander, quoiqu'ils soient approuvés pour tout le reste du diocèse, et ceux qu'elle nous a envoyés pour la Pâque nous paraissent si prévenus et nous ont dit des choses si extraordinaires que nous n'avons pu leur donner notre confiance, ce qui fait que, malgré nous, nous sommes privées de la consolation de recevoir le sacrement de pénitence, et celles de nous à qui Dieu donne un désir ardent de s'approcher de l'Eucharistie, et à qui la conscience ne reproche pas des péchés mortels qui nécessairement ont besoin d'absolution, ont la douleur de voir traiter leur communion de sacrilège. Il est vrai, Monseigneur, que si nous étions coupables d'hérésie et des autres (*sic*) qu'on nous attribue, nous ne devrions pas participer aux saints mystères et nous n'aurions garde de le faire. Nous sommes accusées, mais sans être convaincues, et nous réclamons de toutes nos forces contre les faux rapports que l'on a faits de nous à Votre Grandeur. Aussi tant que nous aurons la liberté, nous ne nous priverons pas du plus grand bien que nous ayons en cette vie, qui est d'approcher de la sainte communion. Nous savons que, si Votre Grandeur nous le défend, il faudra s'y soumettre; nous le ferons avec la plus vive douleur.

« Permettez-nous encore, Monseigneur, de nous justifier sur ce qui arriva à la fin du dernier discours que nous fit Votre Grandeur. Il faut Lui avouer que nous fûmes si surprises d'entendre tout ce qu'Elle nous disait, surtout que nous nous moquions de notre Archevêque, de notre Saint-Père le Pape et de Dieu, que nous frémîmes, et, sans avoir prémédité, nous nous jetâmes aux pieds de Jésus-Christ, présent au très Saint Sacrement, pour le prendre à témoin de notre innocence. Nous croyons aussi, en cela, avoir suivi notre règle, qui nous oblige de nous mettre à genoux lorsque le Supérieur reprend fortement.

« Voilà, Monseigneur, ce que nous nous croyons obligées de représenter très humblement à Votre Grandeur. Nous nous flattons qu'Elle sera touchée de compassion de la triste situation où nous nous trouvons, et qu'Elle aura la bonté de ne plus exiger de nous ce

que la crainte de faire un mal et d'offenser Dieu, en parlant contre notre conscience, ne nous permet pas de faire. Hé ! qui pourrait nous le conseiller tant que nous serons dans cette disposition ? Le dire de bouche et le désavouer dans le cœur, comme le font tant d'autres, ce serait trahir nos sentiments, et pour lors se moquer véritablement de Dieu et de ceux qui nous tiennent sa place. A Dieu ne plaise que nous fassions une pareille faute ! Quoi qu'il puisse nous en coûter et de quelque manière que Votre Grandeur nous traite, nous La supplions d'être persuadée que nous ne manquerons jamais à la soumission qui Lui est due, et que nous continuerons à faire des vœux pour sa conservation, étant, avec un profond respect... »

Cette longue lettre se termine par cette note : « Madame la prieure et quarante-quatre de ses religieuses ont signé cette lettre. »

Cette justification nous donne bien des détails ; nous apprenons que Mgr de Saint-George établit la réforme, très probablement celle qui, quelques années auparavant, avait été autorisée, dans l'abbaye de Chazeaux ; que les religieuses avaient un pensionnat de jeunes filles ; que les Oratoriens, suspects à bon droit de jansénisme, comme nous le verrons plus tard, furent longtemps leurs directeurs spirituels ; que dès longtemps elles étaient suspectées elles-mêmes ; qu'enfin les reproches de l'Archevêque furent très violents.

Mais comme c'est la première fois que sur notre chemin nous rencontrons le jansénisme, dont nous aurons à parler encore, quelques éclaircissements sont ici nécessaires pour les personnes qui ne sont pas familières avec les questions théologiques.

Le jansénisme fut l'hérésie la plus subtile et la plus fourbe qui ait jamais désolé l'Eglise. Elle eut pour auteur Corneille Jansen, ou Jansénius, qui devint évêque d'Ypres. La liberté mal comprise en est le principe, et les rapports de la liberté et de la grâce en forment la doctrine. Après Jansénius, Duverger de Hauranne, Saint-Cyran, le grand Arnould furent les chefs de la secte. Des différents écrits des jansénistes on tira cinq propositions qui furent condamnées :
1^o Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des justes, qui désirent et qui tâchent de les garder, selon les forces qu'ils ont

alors; et ils manquent de la grâce qui les leur rendrait possibles. 2° Dans l'état de nature déchue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure. 3° Pour mériter et démeriter dans l'état de nature déchue, l'homme n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir, mais il lui suffit d'une liberté exempte de contrainte. 4° Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour chaque action, même pour le commencement de la foi; et ils étaient hérétiques en ce qu'ils prétendaient que cette grâce était de telle nature que la volonté de l'homme avait le pouvoir d'y résister ou de la suivre. 5° C'est une erreur des semi-pélagiens de dire que Jésus-Christ est mort ou a répandu son sang pour tous les hommes sans exception.

Pour échapper à cette condamnation, les jansénistes inventèrent la célèbre distinction du droit et du fait. En droit, ils disaient condamner ces cinq propositions condamnables; mais, en fait, ils ne reconnaissaient pas qu'elles fussent contenues dans leurs écrits, et dès lors en fait, ils ne voulurent s'engager, à l'égard des cinq propositions, qu'à un silence respectueux. Ce silence respectueux fut lui-même condamné, en 1705, par la bulle *Vineam Domini*, de Clément XI; c'était forcer l'erreur jusque dans ses derniers retranchements. Un livre du P. Quesnel, les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, amena une nouvelle condamnation par la bulle *Unigenitus*. L'obéissance de l'Eglise à cette célèbre Constitution fut prompte et universelle. Plus de cent évêques français et plus de cent mille ecclésiastiques, pour ne parler que de notre pays, se soumirent formellement et solennellement. Seize évêques français, Mgr de Noailles en tête, et près de trois mille ecclésiastiques se rangèrent du côté du P. Quesnel. On les nomma les appelants, parce qu'ils en appelèrent de la bulle à un concile général. Dieu seul sait tout le mal que fit cette hérésie à l'Eglise et à la France.

Mais revenons à nos religieuses bénédictines de Saint-Benoît. A notre avis, leur jansénisme était plutôt une suspicion qu'une réalité. En lisant leur lettre à l'Archevêque, on aura été frappé de la façon vraiment religieuse et édifiante dont elles parlent de la sainte

Eucharistie et de la sainte communion, et quand on se rappelle que les jansénistes, sous prétexte de respect, ne s'approchaient de la table sainte que le plus rarement possible, on ne peut s'empêcher de trouver que nos religieuses furent bien loin de ces doctrines. Aussi n'avons-nous pas été très surpris quand nous avons eu la bonne fortune de découvrir la pièce suivante :

DÉCLARATION DE M^{me} DE SAINT-BENOIT

« Nous soussignées, prieure et religieuses de la communauté de Saint-Benoît de la ville de Lyon, certifions et déclarons à Mgr l'Archevêque pour la décharge de nos consciences, pour la plus grande gloire de Dieu et pour l'édification de notre prochain, qu'ayant été portées à signer la lettre que nous eûmes l'honneur d'écrire à Sa Grandeur, du mois de juin dernier, dans laquelle lettre nous avons reconnu qu'il y a des termes et des expressions dont nous n'avons pas compris la force ni l'étendue qu'on peut leur donner... et voulant nous renfermer dans une profession de foi simple et intelligible pour toutes sortes de personnes, nous déclarons à mondit seigneur l'Archevêque que nous croyons sans aucune restriction tout ce que l'Eglise catholique, apostolique et romaine croit...

« Nous déclarons encore, en conséquence, que nous nous soumettons de cœur et d'esprit à toutes les décisions de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et en particulier à la bulle de notre Saint-Père le Pape Clément XI, commençant par ce mot : *Unigenitus*. Nous condamnons toutes les propositions qu'elle a condamnées, de la même façon que le corps des pasteurs uni au Saint-Siège les a condamnées, nous soumettant aux peines portées par ladite Constitution, en témoin de quoi nous avons signé la présente déclaration de laquelle nous espérons ne jamais nous écarter avec l'aide de Dieu.

« Fait à Lyon, dans notre monastère, le 18 juillet 1733. »

Cette date nous fixe sur l'époque de cette crise conventuelle et

nous indique quel fut l'archevêque qui la provoqua; ce fut le successeur immédiat de Mgr de Villeroy, Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, qui prit possession du siège de Lyon par procureur, le 15 janvier 1732, et fit son entrée solennelle dans la ville au mois d'août.

Après cet orage, la tranquillité rentra dans le monastère, et, vers le milieu du dix-huitième siècle nous voyons nos religieuses céder aux tentations de profiter de leurs terrains vides pour augmenter leurs revenus. Leur propriété s'étend jusque sur le quai Saint-Vincent, elles y construisent des maisons. A l'extrémité de leur propriété, elles sont séparées de celle des Pères Chartreux par un mur mitoyen. Le 22 mars 1743, elles demandent à leurs voisins l'autorisation, pour les constructions nouvelles, de s'appuyer sur ce mur.

Ce couvent ne fut pas pauvre, nous aurons l'occasion de le constater encore. Le 11 septembre 1747, elles s'acquittent envers MM. les chamARRIER, chanoines et chapitre de Saint-Paul, par une transaction portant quittance de vingt-quatre mille francs pour indemnité et milods. Ladite transaction porte quittance du droit d'insinuation et de l'indemnité due au seigneur direct.

Il est vrai que, dans un registre de délibérations, nous trouvons plusieurs autorisations, données à la sœur cellière, d'emprunter diverses sommes. Mais l'emprunt n'est pas toujours la preuve de la pauvreté. L'inventaire de 1791, réclamé aux religieuses de Saint-Benoît, suffira pour nous convaincre. Les recettes de l'année 1790 s'élèvent à 16.302 livres 10 sous; les demoiselles pensionnaires y sont comptées pour 8.558 livres 16 sous; les dépenses de la même année s'élèvent à 11.298 livres, sans compter les dépenses courantes.

Mais, dans ce registre, nous trouvons une délibération fort importante, et qui indique un certain malaise; elle est datée du 20 juin 1787. La prieure est absente; ce devait être une raison de santé qui la retenait loin de son couvent, car nous trouverons, deux ou trois ans plus tard, un certificat de médecin justifiant son absence, quand les officiers de la municipalité se présenteront à Saint-Benoît.

Pendant son absence, le chapitre prend certaines mesures, auxquelles de loin s'oppose la prieure. Alors le chapitre prend une nouvelle délibération où il est dit que l'autorité de la mère prieure n'est pas indépendante du chapitre, et, en termes sévères, on signale ses prétentions à une autorité personnelle et exclusive. C'était sans doute le commencement d'un conflit, si la Révolution n'eût pas été aux portes.

Enfin, un jour, elle frappa à l'huis du couvent, et entra. Le 11 mai 1790, Palerne de Savy vint s'assurer de la liberté des religieuses. En voici le procès verbal :

« Nous, Fleury-Zacharie-Simon Palerne de Savy, maire de la ville de Lyon, Jérôme de Maisonneuve, Mathieu-Marc-Antoine Nollac, Jean-Baptiste Dupont neveu, Luc Candy, Louis Bertholet, officiers municipaux, savoir faisons que ce jourd'hui, onze mai 1790, à cinq heures et demie de l'après-midi, nous nous sommes transportés, assistés de M^e Laurent Rouchet, secrétaire du comité des biens ecclésiastiques commis à cet effet, au monastère de Saint-Benoît de cette ville, pour recevoir les déclarations des dames religieuses dudit monastère, relativement à leur volonté d'en sortir ou d'y rester, conformément au décret de l'Assemblée nationale, du treize février dernier, et aux lettres patentes rendues sur icelui, et parvenus dans la salle de communauté dudit monastère, nous y avons trouvé toutes les dames religieuses et les sœurs converses assemblées. Nous les avons instruites du motif de notre visite et leur avons fait faire lecture dudit décret et desdites lettres patentes, après quoi, nous avons invité la dame supérieure à rester avec nous et les autres religieuses à se retirer, pour revenir l'une après l'autre pour faire plus librement leur déclaration.

« Et M^{me} Anne Trollier de Messimieu (1), restée seule, nous a remis un état des religieuses et sœurs converses de sa maison, que nous avons paraphé pour demeurer joint au présent procès-verbal, et a déclaré ne vouloir pas sortir (2).

(1) Elle n'était que sous-prieure, mais la prieure étant absente, elle se trouvait d'exercer de fait et pour le moment la supériorité.

(2) Chaque déclaration est suivie de la signature de la déclarante.

« Ensuite, les Dames religieuses, venant l'une après l'autre, ont fait leur déclaration ainsi qu'il suit :

Dame Marguerite GERMAIN a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Jeanne-Marie DUFRESNE a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Marie DUSOULDY a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Marie MONTMARCHET a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Hélène GIRARDON a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Marie COSTE a déclaré ne vouloir pas sortir et ne pouvoir signer à cause de ses infirmités.

Dame Benoîte REBOUL a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Andrée CHAPUIS a déclaré vouloir quitter la maison, et se retirer auprès de Monsieur son frère et de Madame sa sœur, lorsque la pension aura été fixée.

Dame Marie CHOIGNARD a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Louise-Félicité TRUILHIER a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Barbe BÉRANGER a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Suzanne DE CHANTELOT a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Pierrette BELOT a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Louise-Elisabeth DE SATRE a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Marguerite CHAPUIS DE MAUBOURG a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Antoinette SERRE a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Françoise DE MARTELLI a déclaré vouloir sortir, mais désirer rester encore six mois dans la maison.

Dame Anne-Marie RENAUD a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Angélique PERRAUD a déclaré ne vouloir pas sortir quant à présent, se réservant seulement de se décider autrement si les circonstances changeaient.

Dame Marie RICHARD a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Hélène NÈGRE a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Marie DAUBINON a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Claire CLAPISSON a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Etiennette-Claudine CAILLET a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Claudine CHAMBRY a déclaré ne vouloir pas sortir quant à présent, mais se réserver de se décider dans la suite suivant les circonstances.

Dame Anne JAMET a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Thérèse CARRAND a déclaré vouloir sortir dans trois mois de cette maison.

Dame Marie-Anne RICHARD a déclaré ne vouloir pas sortir.

Dame Anne REVIN a déclaré ne vouloir pas sortir.

« Indépendamment des Dames religieuses ci-dessus dénommées, Madame la sous-prieure nous a déclaré que dames Claudine-Henriette DE MONTAGNAU DE BEAUCHAMP et Marie DE VANTAILLAC étaient encore religieuses de chœur de cette maison, que l'une et l'autre étaient absentes, que la dame de Beauchamp était dans le diocèse d'Embrun, et la dame de Vantailac dans celui d'Alais, nous réservant de faire prendre les déclarations desdites dames par commissions rogatoires adressées aux municipalités des lieux.

« Nous avons fait ensuite appeler l'une après l'autre les sœurs converses, qui ont fait leur déclaration ainsi qu'il suit :

« Sœur Claudine PERRICAUD, Jeanne PARROIS, Marie MENET, Antoinette VERNANGE, Benoîte ARNAUD, Jacquemette RUBY, Charlotte AINÉ, Marie-Anne CHANA ont déclaré ne vouloir pas sortir et ne savoir signer.

« Le procès-verbal continue en constatant la présence de deux sœurs étrangères : dame Claudine DURAND, du monastère des Deux-Amants, qui déclare ne pas vouloir quitter la maison, et dame Cécile CHARTRE, hospitalière de Montbrison, qui déclare se réserver pour plus tard, selon les circonstances ; la présence aussi de trois sœurs tourières : Anne SOUBRY, Magdeleine BRUN et Claudine BRUN, qui déclarent ne vouloir pas sortir ; la présence enfin à l'infirmierie d'une sœur converse : Jeanne CARBON, qui déclare ne vouloir pas sortir.

« Le procès-verbal est clos lesdits jour et an, à l'heure de huit. »

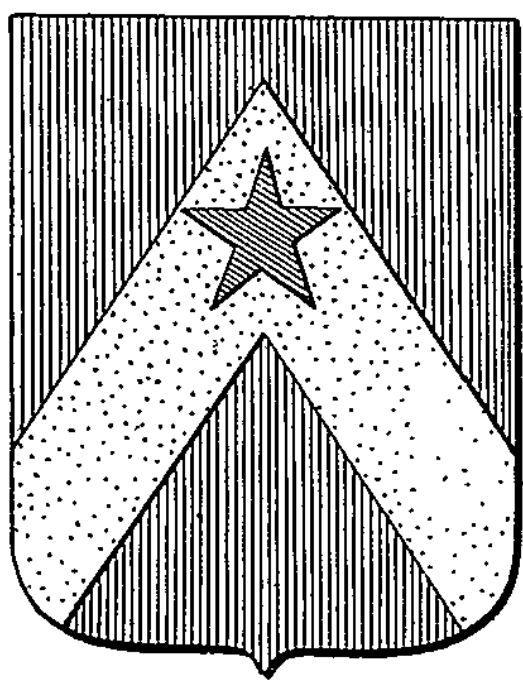
Il est facile de remarquer, dans cette énumération, que les déclarations de certaines religieuses proviennent surtout des inquiétudes de l'avenir, et non d'un manque d'esprit religieux. En effet, l'horizon politique est bien noir, et il s'assombrit chaque jour; le 14 septembre 1792, Rivaud, officier municipal, procède à un long et fastidieux inventaire; c'est le commencement de la fin. Bientôt les religieuses sont expulsées, et le prieuré est vendu comme bien national. Rien, si ce n'est un nom de rue, ne rappelle ce passé religieux.

SOURCES :

Almanachs de Lyon, 1745 et 7755.

Un manuscrit portant le n° 1488, à la bibliothèque de la ville.

Fonds de Saint-Benoît, aux archives municipales.



LES BERNARDINES

SAINTE Robert de Molesmes avait fondé Cîteaux, mais les commencements de cet ordre avaient été difficiles. La vie sévère qu'on y menait décourageait ceux qui avaient choisi ce genre de vie, et effrayait ceux qui étaient tentés de l'embrasser. Au moment où cet ordre semblait devoir s'éteindre, Dieu envoya Bernard, avec trente compagnons, frapper à la porte du monastère. Dès lors, Cîteaux fut florissant, et peu après Bernard partait, à la tête de quelques religieux, fonder une nouvelle colonie. Le lieu qu'il choisit était une vallée, redoutée des voyageurs et fréquentée par les brigands ; elle s'appelait Vallée d'Absinthe. Elle fut bientôt transformée et s'appela *Claire-Vallée* ou *Clairvaux*. Clairvaux devint bientôt un sanctuaire de régularité, de mortification, de sainteté ; on ne pouvait voir Clairvaux sans admiration comme sans respect.

Saint Bernard avait gagné au Seigneur toute sa famille, et même son père. Il ne restait dans le monde que sa sœur Humbeline, qui se livrait aux frivolités de la terre. Un jour, elle alla voir saint Bernard, son frère, qui d'abord n'accepta pas cette entrevue ; mais, se

ravisant, il lui parla avec tant d'éloquence et d'onction, que bientôt après elle s'enferma dans le monastère de Juilly. C'est à sainte Humeline, disent les uns, à saint Bernard lui-même, disent les autres, que remonte la fondation des religieuses Bernardines.

La pauvreté la plus profonde, j'allais dire la misère, régnait dans ces divers ordres religieux, lorsqu'ils étaient à leur berceau. Mais peu à peu, par le travail des moines et par les bienfaits des fidèles, ils devinrent riches; ce fut un écueil dans la suite. Le relâchement s'introduisit dans le cloître, il n'y eut bientôt plus de règle, il n'y eut que des caprices et d'inqualifiables libertés. En ce qui concerne les Bernardines, les abus allèrent loin. Mais Dieu suscita de ferventes religieuses pour faire revivre le premier esprit de Cîteaux. Il y eut néanmoins une double conduite dans ce retour : les unes embrassèrent toutes les rigueurs de la règle; les autres, effrayées de cette grande austérité, se contentèrent d'adopter des observances qui, remplies de sagesse et de modération, les mettaient à l'abri du dérèglement et du relâchement. Les religieuses Bernardines réformées furent de ces dernières; ce sont elles qui fondèrent à Lyon une communauté.

Or, en quelques mots, voici l'histoire de cette réforme :

A l'âge de sept ans entra, dans l'abbaye de Sainte-Catherine, de l'ordre de Cîteaux, dont l'abbesse était sa parente, M^{lle} Louise de Ballon, fille d'un ambassadeur du duc de Savoie en France et en Espagne. A seize ans (1607), elle fit profession, et sa vertu était déjà notoire et vénérée. Mais cette abbaye de Sainte-Catherine se laissait doucement aller au relâchement spirituel : il n'y avait plus de clôture, et le monde et son esprit pénétraient à pleines portes dans le monastère. Saint François de Sales, proche parent de Louise de Ballon, fut prié par l'abbé de Cîteaux, dom Nicolas Boucherat, de réformer cette communauté. Qui le croirait? Les efforts du doux évêque de Genève furent inutiles. Mais l'heure de Dieu vint à sonner, et cinq religieuses, parmi lesquelles Louise de Ballon, parlèrent quelques années plus tard à saint François de Sales de leur projet de commencer une réforme dans un autre lieu, parce qu'à Sainte-

Catherine elles ne trouveraient que des résistances. Après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires de l'abbé de Cîteaux et de l'abbé de Tamié, ces cinq religieuses, la jeune mère de Ballon à leur tête, allèrent, en 1622, à Rumilly, inaugurer cette réforme.

Ces cinq religieuses furent les mères Bernarde de Vignol, Louise de Ballon, Emmanuelle de Monthoux, Pérone de Rochette et Gasparde de Ballon, sœur de Louise. Le 8 septembre elles prirent possession de leur chapelle, et le 21 du même mois elles se vêtirent de l'habit de la réforme. Elles prirent alors le nom de Filles de la Divine Providence, mais le peuple les a toujours appelées les religieuses Bernardines réformées.

Vers cette même époque, l'abbaye des Haies, près de Grenoble, se trouvait dans le même état que l'abbaye de Sainte-Catherine, et, comme à Sainte-Catherine, quelques religieuses ferventes désirèrent sortir de ce milieu relâché pour être plus à Dieu; au nombre de quatre elles allèrent demander asile à l'abbaye de Rumilly. Ces quatre religieuses étaient la sœur de Monténard, encore novice, la mère de Paquier, coadjutrice de l'abbaye des Haies, et les mères de Buissorond et de Ponçonas. Cette dernière devint plus tard supérieure d'une maison fondée à Paris, causa à la mère de Ballon toute espèce d'ennuis et agita assez le nouvel ordre pour qu'on ait été obligé plus tard de le scinder en deux branches, celle de France et celle de Savoie.



RELIGIEUSE BERNARDINE RÉFORMÉE
DE LA DIVINE PROVIDENCE

Les Constitutions, établies sous la direction de saint François de Sales, ne comportaient pas les grandes austérités de Cîteaux : elles étaient, à proprement parler, une conduite spirituelle convenable à toute personne désireuse de sa perfection, et pour les usages particuliers, il y avait beaucoup de ressemblance avec ceux de la Visitation. L'usage de la viande leur fut permis trois fois par semaine, elles portaient du linge et se servaient de matelas. Quant à l'habillement, elles se conformaient, pour la couleur, à l'ordre de Cîteaux, et pour la forme, à celui de la Visitation, excepté le bandeau qui était blanc. Elles réussirent plus tard à se soustraire à la juridiction des Pères de l'ordre, qui en vain s'y opposèrent ; elles obtinrent en 1628 un bref du pape Urbain VIII, qui les mettait sous celle des Ordinaires.

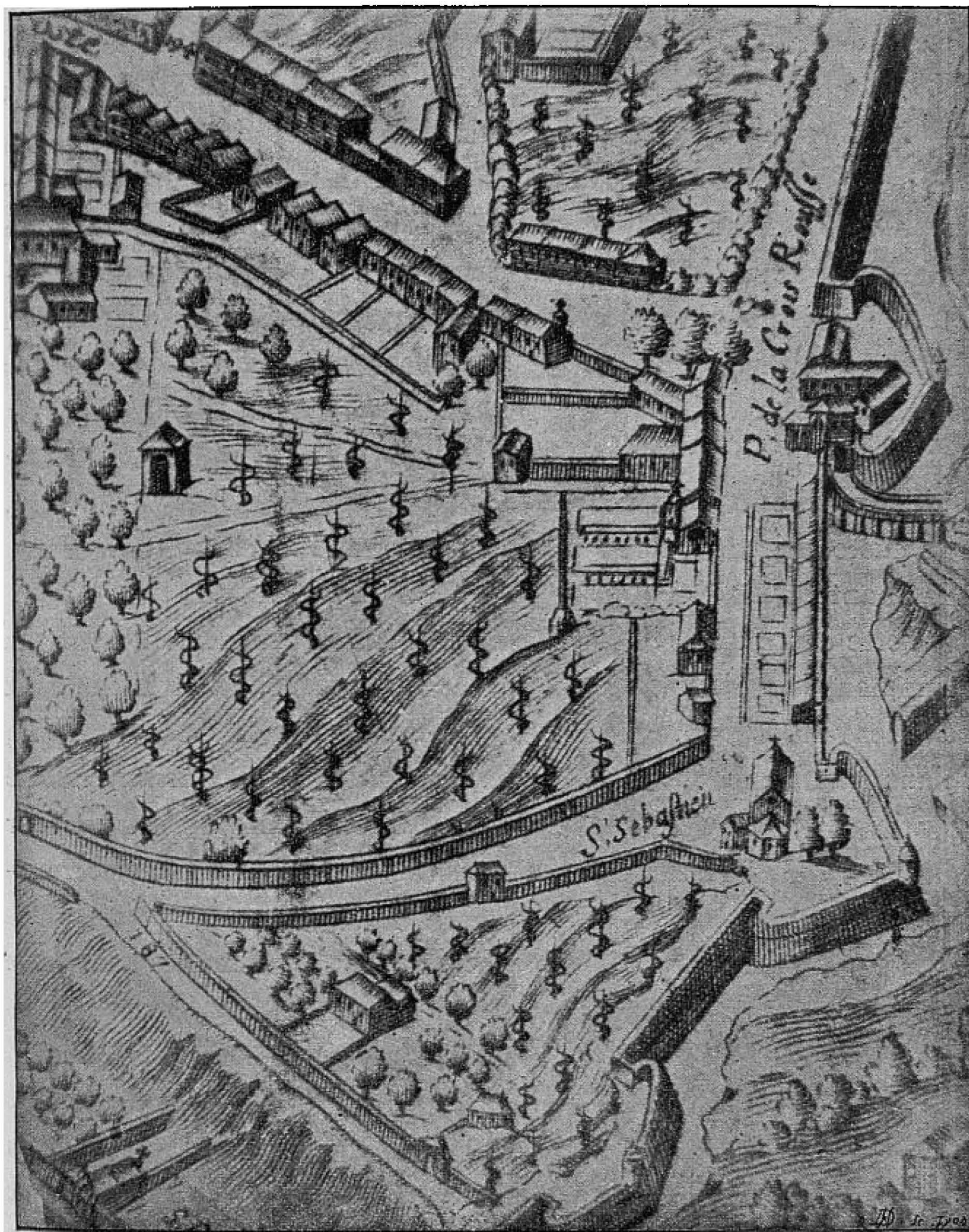
Après Rumilly, la mère de Ballon fonda les monastères de Grenoble, Maurienne, La Roche, Seyssel, et en France, de Vienne et de Lyon, qui furent suivis, peu de temps après, des fondations de Toulon et de Marseille.

En 1631, l'année même où était fondé le couvent de Lyon, la mère de Ballon fit imprimer à Paris les Constitutions du nouvel institut ; ces Constitutions étaient revêtues de toutes les autorisations et approbations nécessaires, à l'exception de celles de Rome, qui ne furent données qu'en 1634. Mais, cette même année 1634, la mère de Ponçonas, venue à Paris pour y fonder un nouvel établissement, fit réimprimer les Constitutions, avec quelques changements. Ce fut la source de beaucoup de troubles et de divisions dans cette congrégation.

Le couvent de Lyon, fondé par la mère de Ballon, eut d'abord les Constitutions de la fondatrice, mais plus tard il adopta celles de la mère de Ponçonas ; il obtint même un bref de Rome qui l'exemptait de la dépendance du monastère de Rumilly et l'unissait à celui de Grenoble.

Mais revenons à la fondation du monastère de Lyon. C'est en 1631 que la mère de Ballon y amène des religieuses. D'après le manuscrit de la Visitation, elles habitèrent tout d'abord au Gourguillon, dans l'ancien monastère de la Visitation fondé par la mère de

Quérard, et inoccupé depuis que celles-ci avaient acheté l'Antiquaille. L'année suivante, le 30 octobre 1632, le cardinal Alphonse-Louis



CLOS ET MAISON DES BERNARDINES

du Plessis de Richelieu, archevêque de Lyon, donna aux religieuses réformées de l'ordre de Saint-Bernard la permission de s'établir à Lyon, « à la charge néanmoins, disait-il, d'être à perpétuité sous

notre visite, juridiction, obéissance et toute autre supériorité, et de nos successeurs archevêques de Lyon. » Le consulat donna son autorisation le 5 janvier 1633, et le roi, des lettres patentes datées du mois d'avril de la même année.

Les Bernardines ne restèrent pas longtemps à la montée du Gourguillon; elles allèrent s'établir ensuite dans la rue du Garet, dans la maison qu'occupèrent plus tard les missionnaires de Saint-Joseph, auxquels succéda l'ancien hôtel du Nord. Mais se trouvant un peu à l'étroit, elles achetèrent, entre les deux sommets de la Grand-Côte et de la montée Saint-Sébastien, un terrain considérable, où elles firent bâtir une maison, et où elles s'établirent en 1644. Dans cet endroit, et aussi en raison de plusieurs acquisitions qu'elles firent dans la suite, soit en ville soit à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Dardilly ou ailleurs, elles relevaient de la directe de l'abbesse de Saint-Pierre, de la custoderie de Saint-Jean, du commandeur de Saint-Georges, de la chantrerie de Saint-Nizier et de l'abbé d'Ainay.

Cette communauté fit d'abord de grands progrès, elle compta un moment jusqu'à cinquante-quatre religieuses. Elles firent deux nouvelles fondations : en août 1647, elles vont à Clermont-Ferrand, et l'année suivante le consulat de Verdun donne aux Bernardines de Lyon la permission de fonder dans leur ville une maison de leur ordre. A Lyon, elles avaient un pensionnat de jeunes filles et recevaient des pensionnaires.

Il paraît, d'après certains papiers des archives municipales, que nos religieuses Bernardines ne vécurent pas en très bonne intelligence avec leurs voisines, les religieuses du Bon-Pasteur. En 1715, elles adressent à l'archevêque de Lyon une longue supplique contre les religieuses du Bon-Pasteur « qui ne retirent chez elles que des personnes de scandale, dont les cris excités par le désespoir alarment tout le voisinage. » Monseigneur de Lyon défend qu'on lui en parle davantage. — On trouve aussi des traces d'une autre affaire pas propre, puisqu'il est question de vidanges, où les religieuses du Bon-Pasteur sont condamnées à prendre certaines précautions pour ne pas empester le voisinage.

Avec des religieuses assez nombreuses, avec un pensionnat de jeunes filles, avec des personnes plus âgées qu'elles prenaient à demeure, les Bernardines se trouvèrent à l'étroit, et en 1744, elles reconstruisirent un bâtiment beaucoup plus spacieux et plus commode ; la chapelle, cependant, était modeste et n'avait rien de remarquable. Cette reconstruction imposa des charges au monastère, mais elles y firent face en louant à un particulier des terrains sur lesquels des maisons furent élevées, lesquelles maisons devaient revenir au monastère après un certain nombre d'années.

Mais ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans l'étude de ce monastère, c'est l'histoire de sa suppression. Ici, pour ne pas avoir l'air de prendre parti pour ou contre les Bernardines, je ne ferai que citer des textes : ils sont très suggestifs.

Le roi avait nommé des commissions d'enquête qui devaient étudier la situation matérielle des nombreux couvents de France. Ceux qui étaient reconnus comme ne pouvant se suffire devaient être condamnés à ne plus recevoir de novices, et à se joindre à un autre monastère, quand les religieuses seraient réduites à un nombre notoirement insuffisant. Les Bernardines, paraît-il, ne furent pas trouvées dans de telles conditions que leur avenir parût assuré. Le 24 septembre, elles recevaient du roi cet avis impératif : « Chère et « bien-aimée, étant informé de l'état de votre communauté, nous « vous mandons et ordonnons de n'y plus recevoir de novices, jus- « qu'à nouvel ordre de notre part. Si n'y faites faute, car tel est notre « plaisir. Donné à Versailles, le 24 septembre 1749. »

On comprendra facilement quelle émotion fit naître chez les Bernardines cette douloureuse communication. A partir de ce moment, elles adressent des réclamations un peu partout. Quelques jours après cette injonction, Mgr Nicolas Navarre, évêque suffragant, écrit à la supérieure des Bernardines une lettre, où il lui indique quelle conduite elle doit tenir dans ces circonstances difficiles.

Les Bernardines cherchent quelle peut être la raison de leur suppression ; elles se demandent si elles ont ou si l'on a quelque chose à leur reprocher ; elles le demandent même à l'autorité ecclésiastique.

Le 8 octobre 1749, la supérieure, la mère Guiguet, reçoit une lettre de M. l'abbé d'Olmières, vicaire général, qui est en résidence à Fontainebleau avec le cardinal de Tencin : « Le malheur qui vous est
« arrivé ne vient point du moindre reproche qu'on puisse faire à votre
« communauté, et moins encore à vous ; c'est votre temporel qui est
« dérangé, sans qu'on puisse rien vous imputer : c'est une règle gé-
« nérale qu'on ne veut pas un trop grand nombre de communautés,
« surtout celles qui n'ont pas de biens suffisants. »

Le même jour, le cardinal de Tencin écrivait aux Bernardines à peu près dans les mêmes termes.

Avec cette perspective de suppression, est-il étonnant que le découragement soit entré dans l'âme des religieuses ? Plusieurs d'entre elles manifestèrent quelque velléité de sortir de leur monastère. Mgr Nicolas Navarre, leur supérieur, leur écrit une lettre destinée à calmer les esprits et à combattre ces tendances : « Il vaut mieux, leur dit-il, mourir tranquillement dans votre maison les unes après les autres, que d'essuyer telles disgrâces. »

Mais ces consolations ne portent pas grand fruit ; les religieuses continuent à réclamer, et bientôt on cherche des expédients. Le 22 janvier 1750, Mgr Nicolas Navarre fait espérer qu'on unira aux Bernardines une autre communauté peu nombreuse et bien riche. Evidemment là serait le salut, mais on ne tardera pas à voir qu'on veut la suppression du monastère pour d'autres motifs. Le cardinal de Tencin se montre particulièrement résolu à obtenir cette suppression, et pour la faciliter, il obtient, le 26 juillet 1751, cent livres de pension viagère pour chacune des religieuses de chœur, à la condition que l'on consentirait à la suppression du couvent. Un peu plus tard, il promet trois cents livres aux religieuses, si elles veulent se retirer.

Ces hésitations ne pouvaient durer ; on négocia pour arriver à une entente. Après bien des pourparlers, le 30 octobre 1752, les Bernardines recevaient de l'autorité ecclésiastique une lettre où étaient exposées les volontés du cardinal : « M. le cardinal a fixé qu'il n'y aurait point de réunion à votre maison, que vous y resteriez

maîtresses seules tant que vous voudriez, et dès lors, que chacune continuerait d'occuper ses chambres comme auparavant. De plus, Son Eminence a fixé à sept le nombre au-dessous duquel celles qui survivraient seraient dispersées dans différents couvents à leur choix ; les religieuses peuvent insérer cette clause dans leur consentement ; celles qui survivront à la suppression, et qui se retireront dans d'autres maisons recevront trois cents livres de pension viagère. »

Deux jours après, le 5 octobre, la communauté des Bernardines s'assemble en chapitre général, et donne le consentement tant demandé.

On croirait l'affaire terminée, il n'en est rien. Il faut prévoir ce que deviendront les biens de la communauté. Une commission chargée de ce soin décide qu'ils iront à l'abbaye des Bénédictines de Chazeaux. Cette conclusion semble éclairer cette affaire d'un jour tout nouveau. Les Bernardines crurent voir dans cette décision la fin d'un complot tramé contre leur existence ; elles s'adressèrent au roi pour obtenir justice. Dans une supplique de 1754, elles lui exposent très clairement les faits :

« Pendant que le monastère des Bernardines florissait, dit ce mémoire, celui de l'abbaye de Notre-Dame de Chazot, ordre de Saint-Benoît, dans la même ville, tombait en décadence. En vain plusieurs personnes leur firent des dons pour les soutenir, en vain M. le cardinal de Tencin, à son arrivée à Lyon, leur fit un don de vingt mille livres.

« Il fallut chercher d'autres voies pour prévenir leur ruine totale. Des ecclésiastiques de leurs amis n'en imaginèrent pas de meilleure que de tâcher de leur faire obtenir les biens des dames de Saint-Bernard, dont ils jurèrent la perte.

« Pour réussir dans leur projet, ils firent les officieux et vinrent rendre une visite à la supérieure de ce monastère, à laquelle ils firent offre de leurs services, en lui offrant de l'argent pour fournir aux grands frais de bâtiments qu'elles entreprennent.

« Cette dame les remercia et leur dit qu'il lui manquait, à la vérité, une somme de quinze mille francs, mais qu'elle allait les recevoir des dots de cinq novices, qui prenaient l'habit dans un mois ou

six semaines, et dont la réception n'avait été différée que jusqu'à ce que les bâtiments fussent achevés.

« Ces ecclésiastiques furent charmés d'avoir fait cette découverte, ils formèrent la résolution de priver ces religieuses de cette ressource, et se donnèrent tant de mouvement qu'ils parvinrent à obtenir la lettre de cachet contre laquelle les religieuses réclament aujourd'hui... »

Ce mémoire continue en défendant vaillamment la situation compromise des Bernardines. Il dit qu'il y a à Lyon trois couvents de Bénédictines et un seul de Bernardines, que, s'il y a à supprimer un monastère, il est bien plus simple de supprimer un couvent de Bénédictines, et bien plus raisonnable d'unir l'abbaye de Chazeaux à un autre monastère du même ordre, que de supprimer les Bernardines pour permettre de vivre à un troisième monastère de Bénédictines. Il termine en disant que le monastère de la Croix-Rousse est utile aux habitants du quartier, et que cette utilité est si bien reconnue qu'une somme de vingt mille livres vient d'être déposée entre les mains du curé de Saint-Pierre, pour le monastère des Bernardines, dans le cas où il serait conservé.

En lisant ce mémoire, on est presque tenté de douter des graves imputations qu'il formule; cependant, pour les soumettre au roi, les religieuses devaient avoir des certitudes. Mais voici un autre fait qui nous confirme dans la pensée que toute cette affaire fut menée par Mgr de Tencin avec quelque hostilité pour les Bernardines.

Le cardinal de Tencin mourut à Paris le 2 mars 1758. Mgr Malvin de Montazet lui succéda; il prit possession de son siège le 31 mars 1759. Les Bernardines, à cet avènement, reprirent courage et présentèrent leurs doléances au nouvel archevêque. Mgr de Montazet assura les Bernardines de sa bienveillance, mais pour juger avec équité cette affaire délicate, il demanda que les deux procédures, civile et ecclésiastique, lui fussent communiquées. La procédure civile fut facilement réunie, mais il fut impossible de retrouver la procédure ecclésiastique, et quand, sur les instances pressantes des Bernardines, il ne fut plus possible d'esquiver les responsabilités par des échappa-

toires, il fut reconnu que toute la procédure du cardinal de Tencin était radicalement nulle. Une pièce des archives intitulée : *Précis* expose les nombreuses causes de nullité.

Dans un autre mémoire envoyé à Mgr de Montazet, nos religieuses montrent et prouvent que les commissaires ecclésiastiques ont diminué les revenus du monastère, en ont augmenté les charges et enflé les dettes. Ce mémoire se termine par ces chiffres justificatifs qui établissent la situation matérielle du monastère : il a 15.696 livres 12 sous de revenus, et fait par année 14.968 livres 10 sous de dépenses.

Il faut avouer que les Bernardines se défendirent avec intrépidité; et cependant rien ne vint modifier leur situation. Mais ne pouvant se faire à l'idée de leur suppression, dix-sept ans après la décision royale, elles luttèrent encore. Voici en effet un dernier mémoire, dont le destinataire n'est pas désigné, et qui date de l'année 1766 :

« Les religieuses Bernardines de-Lyon reçurent de la part du Roy une défense de ne plus recevoir de novices dans leur monastère jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté, le 24 septembre 1749. Cette défense fut sollicitée par des personnes qui ne connaissaient pas la faculté de ces dites religieuses, puisque depuis cet intervalle de dix-sept ans, elles n'ont point contracté de dettes, et ont payé même celles qu'il pouvait y avoir lors de la dite défense, et depuis dix-sept ans elles auraient reçu plus de vingt novices qui auraient apporté des dots, ce qui aurait fait un capital de quatre-vingt mille livres, et aurait fait une rente à la communauté de quatre mille livres par année. Les dites religieuses peuvent assurer qu'elles se peuvent soutenir par leurs propres revenus, leurs talents et leur travail. Outre cela il est aisé de faire voir qu'elles ont des perspectives bien brillantes pour l'avenir, puisqu'elles ont cédé un terrain qui leur appartient à un particulier de la ville, pour y bâtir des maisons, lesquelles maisons doivent rentrer dans dix-sept ans et rapporteront trois ou quatre mille livres de rentes aux Bernardines. (En marge on lit ce renvoi : *Nota* que dans l'enceinte de leur monastère, il y a beaucoup d'endroits susceptibles d'une augmentation de leurs revenus, outre ce qui est dit ci-dessus.) Donc, les personnes mal intentionnées; qui ont

sollicité la lettre de cachet, ne connaissent pas les facultés desdites religieuses ; elles n'ont osé, jusqu'à présent, faire entendre leurs gémissements, quoique rien n'égale l'extrême douleur dans laquelle elles sont plongées. Elles demandent humblement la grâce de faire révoquer la dite lettre de cachet ; elles ont lieu d'espérer qu'une main puissante et secourable voudra bien les étayer et leur procurer du soulagement dans leurs prières par l'obtention de la révocation de la dite défense.

« D'ailleurs, les dites religieuses Bernardines possèdent un emplacement où est établi leur monastère, situé près des portes du faubourg de la Croix-Rousse, sur le haut de la montagne de Saint-Sébastien, dépendant de la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Saturnin. Cet emplacement n'est point nécessaire à la ville ; aussi, Messieurs du consulat ont-ils adressé un certificat par où l'on pourra voir que la communauté des religieuses Bernardines est nécessaire aux citoyens d'une grande partie des environs, qui n'ont point d'église plus près pour entendre la messe dans les temps de neige et de glace, et qui la perdraient souvent, s'ils étaient obligés de descendre à la paroisse qui est très éloignée. La même raison de l'éloignement de la paroisse fait que l'on prend le saint viatique pour les citoyens malades dans la dite église. »

Et malgré tout, les Bernardines n'obtinrent aucun changement dans leur situation, les autorités civile et ecclésiastique attendaient patiemment qu'elles fussent réduites au nombre de six pour disperser les survivantes. La Révolution se chargea de la besogne, mais elle ne supprima qu'une maison religieuse destinée à périr.

Les Bernardines eurent à subir toutes les contrariétés des autres communautés. Le 7 juillet 1791, elles reçurent la visite des officiers municipaux Nivière-Chol et Chapuis, qui venaient, au nom de la loi, constater le nombre des religieuses et leur liberté. Le procès-verbal dressé à cette occasion déclare qu'il y a huit religieuses, dont une étrangère à la communauté. Ces sept religieuses Bernardines sont les sœurs Guiguet, Ferroussat, Brunier, Maurier, Bourdin et les deux sœurs Peillon ; elles veulent continuer la vie commune.

Ce même jour on procéda à l'élection d'une supérieure et d'une économe ; la sœur Ferroussat fut élue supérieure, et la sœur Pcillon, la cadette, économe, lesquelles, avec l'officier municipal Antoine Nivière-Chol, signèrent au procès-verbal.

Quelques jours plus tard, le 23 janvier 1792, nouvelle visite de Nivière-Chol, pour se rendre compte du nombre des religieuses Ber-



ASPECT ACTUEL DE L'ANCIENNE MAISON DES BERNARDINES

nardines : elles ne sont plus que six, la sœur Jeanne-Marie Maurier étant décédée l'année précédente. Mais l'orage, contenu un moment, se déchaîna ; les Bernardines durent quitter leur maison, qui fut vendue ensuite comme bien national. Les Bernardines cessent d'exister l'année même où, d'après les conventions mentionnées plus haut, elles auraient disparu.

La place des Bernardines, avant la Révolution, était écrasée par les hautes murailles des fortifications. L'abbé Rozier conçut l'idée de l'embellir par une plantation d'arbres, et il obtint qu'on démolît les murailles jusqu'à la simple hauteur d'un parapet. Chacun put jouir

alors d'une vue splendide et d'une promenade charmante. Aussi cette place était-elle très fréquentée des habitants du quartier.

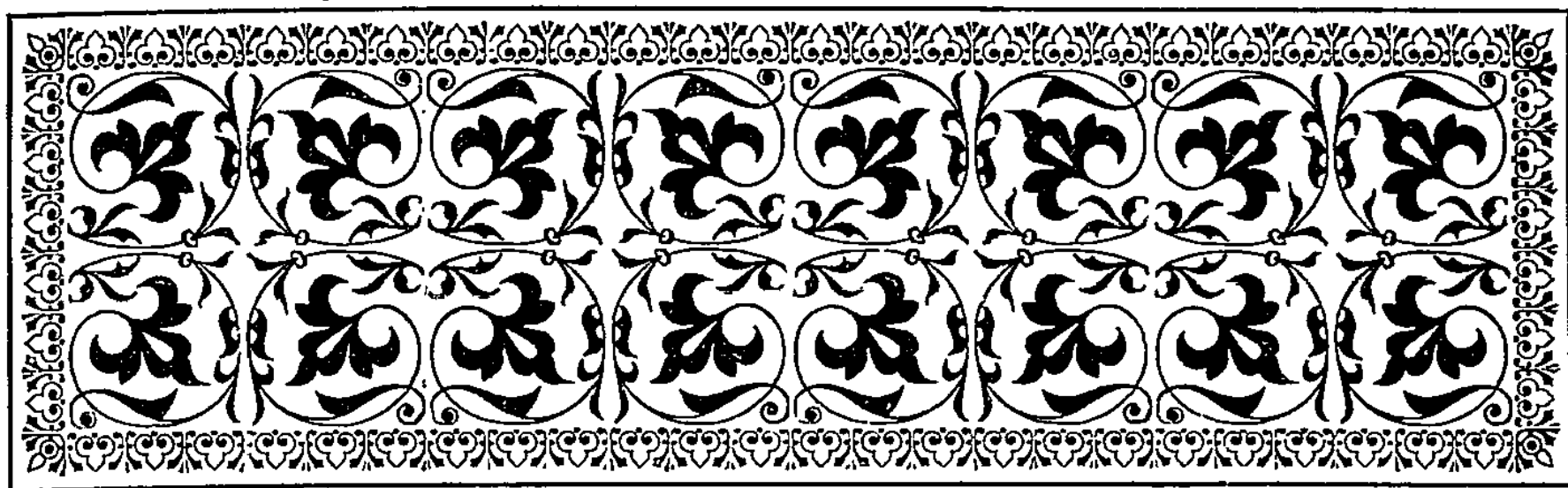
Quand ce quartier se peupla davantage, on construisit une église qui prit naturellement le titre de Saint-Bernard. Que reste-t-il aujourd'hui des anciennes Bernardines? Le clos des religieuses a été morcelé, des rues ont été tracées, les fortifications ont été démolies, les portes supprimées, un magnifique boulevard domine le plateau, le nom même de la place, qui, jusqu'à ces dernières années, conservait la mémoire des Bernardines, a été changé. Cependant, si vous prenez le nouveau *funiculaire* de la place Croix-Pâquet, vous verrez à votre droite, en arrivant au sommet, une vaste maison grise à plusieurs étages, suiviesur la même ligne d'une maison plus modeste; la première est l'ancien couvent des Bernardines, la seconde était l'aumônerie.

SOURCES :

Archives du Rhône, VIII, page 86.

Archives municipales.

Fonds Coste, à la bibliothèque de la ville.



LE BON-PASTEUR

L'ANCIENNE communauté du Bon-Pasteur ne se rattache à aucun autre ordre. Celui qui, sous ce nom, fut fondé par le P. Eudes, et qui est devenu important, n'a pas donné naissance au Bon-Pasteur de Lyon ; celui de Paris, fondé par M^{me} de Combé, et qui ressembla à celui qui va nous occuper, est postérieur au nôtre d'une trentaine d'années ; celui-ci est une œuvre et une fondation toute lyonnaise.

Une lettre de Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon, datée de 1675, va nous apprendre quelle fut l'origine de cette œuvre :
« Il y a environ dix-huit ans, écrit-il, une femme vertueuse et d'hon-
« nête qualité de Lyon, ayant considéré que la plupart des filles dé-
« bauchées qui avaient fait leurs couches dans l'Hôtel-Dieu ne
« sachant, lorsqu'elles en sortent, où se retirer, pour être dans l'in-
« digence et ne pouvoir être reçues à servir dans des maisons, et
« moins encore à se marier, étaient comme obligées par une funeste
« nécessité de reprendre leurs premières habitudes et de continuer
« les désordres et les dérèglements de leur vie, elle a retiré dans sa
« propre maison quelques-unes des dites filles sortant de l'Hôtel-

« Dieu, ou autres de même qualité, et a travaillé à leur conversion
« avec succès. Dieu bénit ses soins, etc. ... » C'est donc vers 1657
qu'il faut faire remonter l'origine de cette œuvre de charité. Au
début, elle n'est que le résultat d'une initiative personnelle, mais
bientôt d'autres dévouements se groupèrent autour de ce dévouement
premier ; quelques Lyonnaises s'y consacrèrent avec zèle, et à
des époques fixes et rapprochées, un ecclésiastique, délégué de l'archevêque,
venait présider les assemblées de ces pieuses personnes
qui s'étaient partagé les emplois. Bientôt il fallut une maison, mais
pour avoir une maison, il fallait le consentement de l'archevêque.
C'est alors que Mgr Camille de Neuville de Villeroy approuva cette
œuvre, destinée à donner asile aux personnes du sexe qui voulaient
se retirer du vice et quitter les mauvaises habitudes où elles étaient
engagées, et pour lui donner plus de solidité, il enrôla les dames qui
s'en occupaient en congrégation, sous l'invocation du Bon-Pasteur.
C'était une idée heureuse, ce patronage du Bon-Pasteur était bien
choisi ; n'est-ce pas Lui qui court au loin chercher la brebis égarée et
souvent blessée des ronces du chemin ? N'est-ce pas Lui qui la charge
sur ses épaules et la comble de caresses ? L'archevêque obtint de plus,
pour cet établissement, des lettres-patentes du roi, qui furent enregistrées
en 1677, au Parlement de Paris. Cette œuvre, dès le début,
marcha d'une telle allure, elle répondait à des besoins si pressants, et
faisait tant de bien que plusieurs villes voulurent posséder une œuvre
semblable. En 1679, dans une des assemblées habituelles, M. le supérieur
présenta une lettre d'Avignon par laquelle il était prié d'envoyer
une copie des règlements de la maison, pour qu'on s'en servît dans l'établissement
qu'on avait dessein de faire à l'imitation de celui de Lyon.

La communauté du Bon-Pasteur fut d'abord située au sommet
de la colline de la Croix-Rousse, près des portes, et à l'angle de la
Grande-Côte et de la place des Bernardines, par conséquent dans le
voisinage immédiat de celles-ci. Ce n'est que plus tard, ainsi que
nous le verrons, qu'elles descendirent occuper ce qui est aujourd'hui
la caserne du Bon-Pasteur.

Après l'approbation de Mgr Camille, la communauté prit une

physionomie religieuse, mais les âmes généreuses qui se vouaient à cette œuvre délicate voulurent quelque chose de plus parfait, et l'obtinent. Nous lisons, en effet, sur le registre des assemblées : « M. l'official a remontré à l'assemblée l'ordonnance de Mgr l'archevêque du 27 août dernier (1700), par laquelle, sur la requête à lui présentée par M. l'official, tant en son nom que des sœurs de la communauté, il a permis et approuvé que celles qui y seront reçues à l'avenir, lors de leur profession, feront les vœux de chasteté, d'obéissance et de stabilité perpétuelle à la dite maison, laquelle ordonnance a été remise à la mère supérieure pour être enfermée dans les archives et être transcrite dans le grand livre. » C'est de ce moment que la communauté se fit des constitutions et que les nouvelles professes prononcèrent des vœux.

La maison du Bon-Pasteur comprenait trois sortes de personnes, 1^o des sœurs associées ; 2^o quelques sœurs domestiques ; 3^o des filles pénitentes. On ne laissait pas d'y recevoir aussi des pensionnaires, mais comme on n'a pas en vue, disait le règlement, dans l'établissement de cette maison, d'en recevoir, et qu'elles n'y sont que pour une ou deux années au plus, on ne les regarde pas comme partie essentielle de cette maison.

En 1715, Mgr François-Paul de Neuville de Villeroy se déclara le protecteur de cette communauté. Approuvée par Mgr Camille, protégée par Mgr François-Paul, elle devenait ainsi pour la suite l'objet des bienveillances de cette puissante famille.

Le service spirituel était assuré par un missionnaire de Saint-Joseph ; nous trouvons, en effet, qu'une convention fut passée en 1719 entre la supérieure du Bon-Pasteur et le supérieur des missionnaires, pour régler cette importante question.

Nous avons déjà vu que les Bernardines n'entretenaient pas avec la maison du Bon-Pasteur les meilleures relations de voisinage. En voici un nouvel exemple : un petit chemin séparait les deux communautés ; ce petit chemin, concédé aux religieuses du Bon-Pasteur, devint entre celles-ci et celles-là un objet de discorde. Voici la réclamation que nous trouvons dans leurs papiers :

« Les religieuses Bernardines feignent d'ignorer, par leur placet, des vérités qu'elles attaquent depuis quinze ans.

« Ces dames n'ont pu voir sans jalousie que les filles du Bon-Pasteur voulussent étendre leur bâtiment pour faire des lieux réguliers et convenables à la retraite des filles pénitentes; elles ont eu plus d'une fois communication du titre qui accorde un petit chemin d'onze pieds de largeur à la communauté du Bon-Pasteur, et qui sépare les deux maisons qui lui appartiennent. Elles savent que c'est Mgr le maréchal qui leur a procuré cette grâce; elles lui ont donné une infinité de placets de même qu'au Consulat, pour laisser subsister ce chemin, elles se sont même pourvues en justice, elles ont été écartées partout et toujours condamnées contradictoirement; il n'y a même que deux mois que l'on se transporta sur les lieux, et que leur aumônier et leurs gens d'affaires convinrent que la concession de ce chemin ne leur portait aucun préjudice.

« Mais leur inquiétude ou leur jalousie ne dorment point, et, par leur placet à Mgr l'archevêque, elles attaquent la concession par des calomnies contre la maison du Bon-Pasteur, et par des motifs qui intéressent le bien public. »

Suit l'exposé de la situation, où les filles du Bon-Pasteur montrent qu'elles ont fait un sacrifice pour compenser cette concession. Et voici la fin assez curieuse :

« En sorte que, de quelque œil qu'on regarde cette affaire, les dames Bernardines ne peuvent avoir aucun droit, puisque la concession ne leur porte aucun préjudice, qu'elle coûte aux filles du Bon-Pasteur un terrain de vingt-cinq pieds carrés et cent pistoles d'argent comptant. Tout est consommé, et il est temps d'imposer silence aux Bernardines. »

Cette réclamation, faite sur un ton au moins étrange, a, en tout cas, le mérite de nous apprendre que la première maison du Bon-Pasteur était insuffisante, et qu'il fallut procéder à un agrandissement. En effet, de 1723 à 1730, on construit une maison plus vaste. Mais ces constructions absorbèrent les ressources, et nous constatons des moments d'embarras financiers dans les années suivantes.

En 1745, le cardinal de Tencin leur donne un secours important pour venir en aide au fâcheux état de la maison. En 1750, elles bénéficièrent d'une décision royale ; Louis XV, ayant autorisé une loterie en faveur des communautés religieuses, les lots non réclamés furent vendus au profit des maisons du Bon-Pasteur de Paris et de Lyon.

Est-ce l'insuffisance de leur local, est-ce le peu aimable voisinage des Bernardines, est-ce l'occasion tentante d'un couvent devenu libre, qui fut la cause du transfert de la maison du Bon-Pasteur dans la rue Neyret ? Nous ne le savons. Mais, en 1751, selon l'Almanach de Lyon de l'année suivante, elle occupa le couvent ci-devant habité par les religieuses de l'Annonciade, dite de Saint-Amour, qui avaient elles-mêmes été transférées dans le premier monastère des Annonciades célestes, en 1749.

Avec le temps, l'organisation administrative de la maison du Bon-Pasteur s'était améliorée ; un conseil, composé de douze notables de la cité et présidé par Mgr l'archevêque, régissait les biens temporels et imprimait la direction. Cette manière d'être existait aussi pour les maisons des Filles-Pénitentes, des Recluses, de la Providence, et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; elle existe encore aujourd'hui pour bien des œuvres, et surtout pour nos hôpitaux et nos bureaux de bienfaisance. Ce système mixte fit que ces maisons de charité ne furent pas entièrement considérées comme des communautés religieuses ; c'est pourquoi, tolérées seulement, elles purent affronter les premiers orages de la Révolution. Elles existèrent jusqu'en 1793, mais, en 1793, le torrent révolutionnaire emporta tout, non seulement les nobles et les prêtres, mais aussi, ce que l'on ignore trop, des foules d'ouvriers, et un grand nombre d'institutions fondées uniquement pour soulager le peuple qui souffre.

Aujourd'hui la maison du Bon-Pasteur est affectée au casernement des troupes de la garnison. Mais le nom du Bon-Pasteur persiste ; il y a une rue du Bon-Pasteur, le quartier est le quartier du Bon-Pasteur, la caserne est la caserne du Bon-Pasteur, et enfin, comme les Bernardines ont donné leur nom à la paroisse de Saint-Bernard, la communauté de la rue Neyret a donné son nom à la pa-

roisse du Bon-Pasteur. Un prêtre de la maison des missionnaires de Lyon, M. l'abbé Callot, en fut le premier curé et le fondateur. Devenu, en 1867, évêque d'Oran, il laissa son œuvre en bonnes mains. M. l'abbé Durand, membre également de la maison des missionnaires, parvint, à force de persévérance et d'énergie, à faire bâtir, sur les dessins de M. Clair Tisseur, une magnifique église. Si l'on parvient un jour à obtenir la démolition de la caserne qui la masque, on aura du bas du coteau, à travers les massifs de verdure, un ravissant coup d'œil. Pourtant, hélas ! ce sera un souvenir de moins.

L'œuvre du Bon-Pasteur, emportée par le vaste naufrage de la Révolution, a été reconstituée vers 1830. Mgr Montault, évêque d'Angers, fit venir de Tours quelques religieuses pour fonder dans sa ville épiscopale une maison de pénitentes. Son but, comme celui de la congrégation nouvelle, était de ramasser dans la boue les victimes du monde, et de réparer, par le repentir, la pureté ternie de ces pauvres âmes égarées. La communauté a grandi, le petit grain de senevé est devenu un grand arbre, qui, de ses rameaux, couvre aujourd'hui le monde. Elle compte aujourd'hui une centaine de fondations, répandues un peu partout.

Lyon possède une de ces communautés. Après 1830, une réunion de dames charitables fonda une société de patronage pour les jeunes filles, dans l'intention de donner asile aux malheureuses qui se trouvent engagées sur la pente du vice. La direction intérieure de ce refuge fut confiée aux religieuses du Bon-Pasteur d'Angers. Leur costume est blanc, et leur établissement est situé sur le chemin du Pont-d'Alai, dans la maison qui s'appelait autrefois le Château du Diable.

Cet ordre du Bon-Pasteur d'Angers est lui-même issu de Notre Dame de Charité, fondé à Caen en 1641, par le P. Eudes, dont nous avons à Lyon une maison, fondée en 1811, près de Saint-Irénée, et qui s'appelle le refuge Saint-Michel.

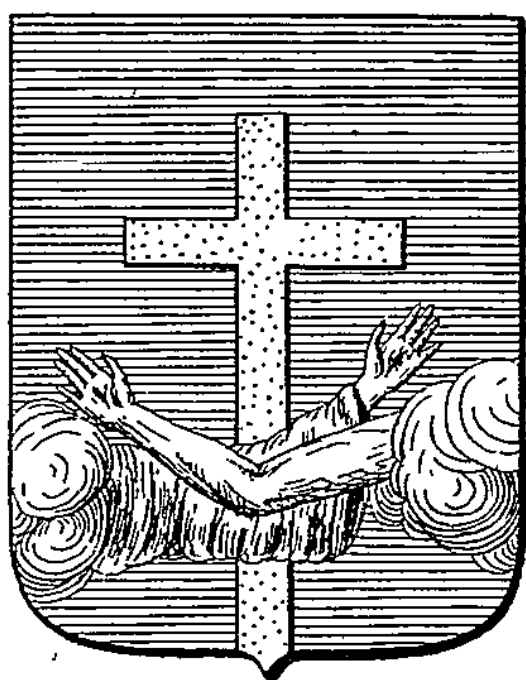
SOURCES :

Almanachs de Lyon.

Archives municipales.

MONTFALCON, *Lyon monumental* (avec des erreurs).

PAUL SAINT-OLIVE, *Voyage à la Croix-Rousse.*



LES CAPUCINS

LE séraphique saint François d'Assise, dont nous dirons un mot plus tard (*Vid.* Cordeliers), fut le père de plusieurs familles spirituelles : les Cordeliers, les Observants, les Déchaussés, les Réformés, les Récollets, les Conventuels et les Capucins. A Lyon, les enfants de saint François eurent six couvents : les Cordeliers à Saint-Bonaventure, les Observants à Bourgneuf, les Récollets à la montée Saint-Barthélemy, les religieux de Picpus à la Guillotière, et les Capucins, qui avaient deux résidences, l'une sur le versant oriental de la colline de Fourvière, au lieu appelé Montauban, et l'autre en bas de la colline de Saint-Sébastien et de la Grande-Côte, au lieu dit le Petit-Foreys.

Le P. Mathieu, surnommé de Bassi, à cause du lieu de sa naissance, dans le duché d'Urbino, en Italie, fut l'auteur de la réforme des Capucins. Il appartenait au couvent de Montefalcone ; mais ayant entendu dire que l'habit des Observants n'était pas le véritable habit de l'ordre, il chercha à savoir comment saint François était vêtu. Il apprit que le saint patriarche portait un habit auquel était attaché

un capuce fort long et pointu, appelé dans les écrits de l'ordre, carré et pyramidal. Il prit la résolution d'en porter un semblable ; puis, quand il eut exécuté son dessein (1525), il sortit furtivement du couvent, et alla droit à Rome demander au pape Clément VII l'autorisation de porter le véritable habit de saint François. Le pape la lui accorda et lui permit de prêcher partout, à la condition toutefois de se présenter, une fois tous les ans, au ministre provincial des frères mineurs de l'Observance, dans leur chapitre, en quelque endroit du monde qu'il fût assemblé.

L'histoire de la fondation des Capucins est très mouvementée ; on dirait la narration d'une bataille où vainqueurs et vaincus ne manquent pas. Mathieu de Bassi eut pour premier compagnon François de Cartocette, qui mourut l'année suivante (1526). Louis de Fossembrun prit sa place ; il appartenait, lui aussi, à la famille des Observants et, comme Mathieu de Bassi, il s'échappa de son couvent, quand il vit qu'on lui refusait formellement de suivre le P. Mathieu dans son obédience. Louis de Fossembrun avait un frère du nom de Raphaël, qui était religieux laïque dans le même couvent que lui ; ils partirent tous les deux.

Ces désertions, on le comprendra sans peine, furent pénibles aux Observants. Ils réclamèrent auprès du pape, et poursuivirent ceux qu'ils considéraient comme des apostats ; de leur côté, ceux-ci réclamèrent aussi à Rome, et se mirent sous la protection puissante de la duchesse Catherine Cibo, duchesse de Camerino, nièce du pape Clément VII. Après bien des péripéties, la victoire resta aux Capucins, qui se séparèrent des Observants pour s'unir aux Conventuels. Le 13 juillet 1528, une bulle pontificale approuva cette union et permit aux Capucins de porter un capuce carré, de recevoir des disciples, de porter la barbe longue, etc.

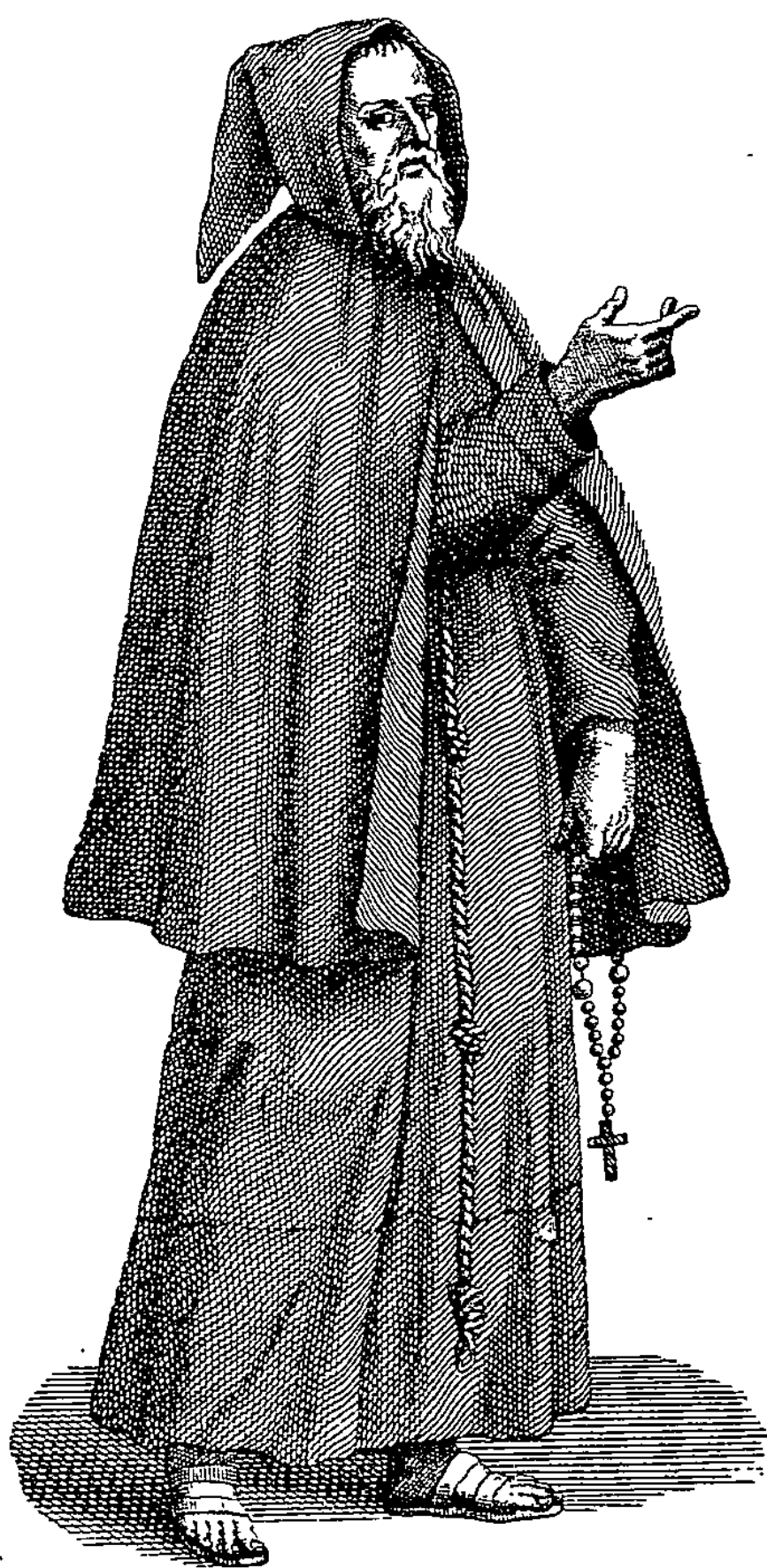
L'ordre, dès lors, alla grandissant, les disciples arrivèrent nombreux, et l'on fut obligé de fonder plusieurs couvents ; bientôt on assemble le premier Chapitre, et Mathieu de Bassi y fut élu vicaire général, relevant du supérieur des Conventuels ; ce n'est qu'en 1619 que les Capucins eurent un général de leur obédience.

Mathieu de Bassi, pendant les deux mois qu'il exerça sa charge, dressa les Constitutions du nouvel ordre. Ces Constitutions, étendues en 1536 et en 1575, respirent l'austérité la plus sévère et la plus grande pauvreté ; on ne devait avoir à table qu'une sorte de viande avec le potage ; il était défendu de quêter de la viande, des œufs et du fromage ; toute provision était interdite ; la pauvreté s'étendait jusqu'aux ornements d'église ; l'or, l'argent, la soie était bannis ; le calice devait être d'étain et les pavillons de laine.

On aurait tout lieu de penser que dès lors cet ordre ne fit que prospérer. Il n'en fut rien ; de rudes épreuves lui étaient réservées.

Le P. Mathieu de Bassi donna sa démission de vicaire général par amour de l'indépendance et de la liberté ; son successeur, Louis de Fossembrun, après avoir exercé pendant sept ans les fonctions de vicaire général, fut forcé par le pape de convoquer un Chapitre général. N'ayant pas été réélu, il ne voulut pas reconnaître l'autorité du nouveau vicaire général, Bernardin d'Asti, et fut chassé de l'ordre. Bernardin d'Asti fut remplacé à son tour par Bernardin Ochini, qui, infatué de ses succès oratoires et de la vénération que lui accordaient ses frères, aspira aux plus hautes dignités de l'Eglise. Déçu dans ses espérances, il apostasia. Ce fut l'occasion pour l'ordre de nouvelles épreuves, dont la grâce de Dieu le fit triompher cependant.

En revanche les saints et les illustrations n'ont pas manqué à



CAPUCIN

l'ordre des Capucins. Citons Félix de Cantalice, canonisé en 1712; le cardinal Barberini, frère du pape Urbain VIII; le père Joseph Le Clerc du Tremblay, le fondateur des religieuses du Calvaire, employé plusieurs fois par Louis XIII pour des négociations importantes, et si connu sous le nom d'Eminence grise; le cardinal Cassini; le frère Jean-Baptiste, qui s'appelait dans le monde Alphonse d'Este, duc de Modène et de Reggio; le frère Ange, qui n'était autre que le brillant duc de Joyeuse; le P. Yves, qui fut un habile avocat du Parlement de Paris; le P. de Pecquigny, célèbre par ses beaux commentaires sur les épîtres de saint Paul; le P. Athanase Molé, frère du président Mathieu Molé, etc.

Cette congrégation fut, pendant un demi-siècle, confinée en Italie; le pape Paul III avait défendu aux Capucins de s'établir au delà des monts et d'y bâtir des couvents. Mais, en 1573, sur la demande de Charles IX, roi de France, Grégoire XIII révoqua le décret de Paul III, et permit à ces religieux de s'établir en France. Ils demeurèrent d'abord à Meudon, puis à Paris, dans la rue Saint-Honoré.

Leur second couvent en France fut celui de Lyon. Le R. P. de Montifiore, général de cet ordre, envoya en France, en qualité de commissaire général, le P. Pacifique, qui lui-même envoya à Lyon, vers 1574, le P. Jérôme de Milan. Comme Italien et comme membre de l'illustre famille des Cernuschi, le P. Jérôme eut par ses prédications un grand succès, surtout auprès de ses compatriotes, qui étaient nombreux et considérés dans notre ville. Jeannet de Lecchi et un riche banquier, Pompée Porro, tous deux ses compatriotes, favorisèrent, autant qu'ils le purent, de leur influence et de leur fortune, le dessein, conçu par le religieux capucin, de fonder à Lyon un couvent de son ordre. Ils achetèrent à cet effet à Guillaume de Gadagne une propriété qu'il possédait sur le coteau de Fourvière; on en fit un couvent. Le côté du bâtiment qui regardait la rivière, et sa plateforme au-dessus d'un précipice très escarpé, bordé de murailles fort épaisses, reposaient sur des rochers : c'était le soutien de la plateforme. L'air y est très bon et l'aspect agréable; l'eau de deux fon-

taines, très pure et très bonne, coulait sur ce terrain. (P. de Saint-Aubin : *Hist. de Lyon*, p. 360.)

La croix y fut solennellement plantée, le 14 septembre 1575, par le révérendissime archevêque de Lyon, Pierre d'Epinac, assisté de Mgr de Mandelot, gouverneur de la ville. L'église qui s'éleva plus tard, sous le patronage de saint François, fut due aux libéralités des Mutio et des Coste. Le roi Henri III lui-même, par lettres patentes datées de Paris, juillet 1576, prit les religieux Capucins sous sa protection et sauvegarde spéciales.

Ces hautes protections indiquent assez de quelle popularité jouissait, dans notre ville, l'ordre des Capucins, et cette popularité explique la création du second couvent de cette famille religieuse. Au pied de la colline Saint-Sébastien et de la Grande-Côte, existait une propriété appelée le Petit-Foreys, parce qu'elle avait appartenu au quatorzième siècle à Jean de Foreys, riche habitant de Lyon; elle était passée dans la suite aux Thomassin. C'est cette maison et cette propriété qui furent achetées pour le second couvent par André Coste, banquier génois, en 1622. La reine Anne d'Autriche assista, cette année-là, à la pose de la première pierre de l'église, qu'elle fit construire à ses frais, et qui fut consacrée en 1635. Elle était placée sous le vocable de saint André, patron du bienfaiteur insigne, André Coste. Dès lors, la première résidence des Capucins s'appela maison de Saint-François ou le Grand-Couvent, et cette dernière maison, de Saint-André ou le Petit-Foreys. Les religieuses Ursulines, voisines de cette dernière communauté, firent bien quelque opposition à cet établissement; mais, en 1626, une transaction survint, par laquelle il fut remis aux Ursulines deux bicherées et demie du jardin acquis par André Coste, et le conflit cessa.

Six ans après cette dernière installation, en 1628, un épouvantable fléau, la peste, exerça ses ravages dans notre cité. Il faut lire dans le P. Michel Ange, définitiveur des Capucins de la province de Lyon : *Brevis enarratio luctuosi statûs*, etc., ou dans le P. Grillot : *Lyon affligé de contagion*, les émouvants et horribles détails de cette lamentable histoire, qui se termine par le vœu des échevins à Notre-Dame de

Fourvière (1643). Les deux couvents rivalisèrent de courage et se dévouèrent à soigner les pestiférés. « Le clergé, dit Montfalcon, se mon-
« tra, comme à l'ordinaire, dans ces grandes crises, d'une abnégation
« admirable : prêtres réguliers, vicaires, curés, jésuites et capucins
« surtout, répartirent entre eux le service des infirmeries et les vi-
« sites des malades à domicile. Ces congrégations religieuses accep-
« tèrent avec empressement un service, qui devait être pour beau-
« coup de leurs membres une sentence de mort; ces hommes pieux
« portaient souvent le dévouement jusqu'à toucher les bubons pes-
« tiférés pour rassurer l'imagination frappée du peuple; ils ne recher-
« chaient pas les louanges pour des actions qu'ils trouvaient fort
« simples, leur récompense étant ailleurs. »

Les religieux du Grand-Couvent perdirent un grand nombre de leurs collègues, mais le couvent lui-même fut exempt de la contagion. Il n'en fut pas de même pour la maison de Saint-André. Le quartier du Petit-Foreys fut un de ceux qui furent le plus éprouvés par le fléau : la peste pénétra dans le couvent et fit de nombreuses victimes. Longtemps on a cru qu'elle s'arrêta à la hauteur de la rue Neyret, où, sur la façade d'une modeste maison, on voyait autrefois une petite statue de la sainte Vierge avec cette inscription : *Ejus præsidio non ultra pestis*, 1628; longtemps on crut qu'il n'y eut pas de pestiférés à la Croix-Rousse. Mais en étudiant les *Augustins réformés*, nous avons vu que c'était une erreur.

Les Capucins ont joui longtemps d'une grande faveur auprès du peuple. Leur simplicité, leur pauvreté, leur dévouement les approchaient de lui et les faisaient aimer. Un détail très important, et trop ignoré, de leur vie religieuse et sociale doit être ici mis en lumière : les Capucins furent les pompiers des temps passés. L'organisation actuelle pour l'extinction des incendies est relativement récente. Elle ne date, pour Paris, que des années qui précédèrent la Révolution (1770 à 1780), et pour le reste de la France, des années qui suivirent. Auparavant les secours étaient portés dans les incendies par les Capucins; ils possédèrent les premières pompes, ils les conduisaient eux-mêmes sur le lieu de l'incendie, montaient sur les toits,

cherchaient à sauver les mobiliers menacés, à arracher des flammes les individus sur le point de périr. Il y aurait quelque ingratitude à oublier d'aussi précieux dévouements.

Les religieux des deux couvents, dans leur vie solitaire et pauvre, arrivèrent sans bruit jusqu'aux jours de la Révolution. On ne trouve en effet à leur sujet aucun document historique. Mais au début de la Révolution, nos deux couvents reçurent la visite des officiers municipaux chargés de s'assurer de la liberté des religieux et de dresser un inventaire général.

Cette visite eut lieu au couvent du Petit-Foreys le 27 mai 1790. Les officiers municipaux qui instrumentent sont Fulchiron, Faure et Vidalin. Le procès-verbal constate la présence de dix-huit pères et de sept frères convers. Sur ces dix-huit pères, cinq déclarent vouloir profiter de leur liberté, et des papiers annexes nous apprennent qu'au mois de février suivant sept autres pères reviennent sur leur détermination de continuer la vie commune. Il ne faut pas trop s'en étonner, l'horizon politique était si sombre, l'avenir si incertain, la catastrophe si imminente, que les découragements ne sont pas improbables. Un autre détail du procès-verbal nous indique quelle était l'importance du Petit-Foreys : outre les cuisine, office, réfectoire, salle commune; outre les dix-huit chambres des pères et les sept chambres des frères, il y avait soixante-cinq chambres vides.

Au Grand-Couvent, les officiers municipaux Joseph Fulchiron, Luc Candy et Jean-Pierre Granier, se présentent le 4 juin 1790; ils constatent la présence de treize prêtres, d'un frère clerc et de cinq frères laïcs. Quatre pères déclarent vouloir rester dans leur ordre, et encore, sur ces quatre pères, trois se dédiront l'année suivante; deux autres déclarent vouloir reprendre leur liberté; les autres adoptent une formule : je me réserve de m'expliquer, lorsque le régime des communautés sera positivement établi, ou lorsque l'Assemblée nationale aura définitivement déterminé le sort des communautés religieuses. — Ce même procès-verbal nous fait connaître la distribution de l'immeuble : en bas, il y a réfectoire, cuisine et décharge;

salon sans meuble, diverses chambres pour bûchers et provisions; au premier étage, une salle pour le noviciat, études, et vingt-cinq chambres, dont dix-neuf occupées et six vides; au deuxième étage, vingt-cinq chambres, dont quatre servent pour les infirmeries, sept autres sont occupées, soit par un père, soit par le domestique de la maison; les autres chambres sont vides.

M. Paul Saint-Olive, dont l'érudition est ordinairement si sûre, dit dans son livre : *Vieux Souvenirs*, que les archives départementales ne contiennent pas les actes de vente de ces couvents comme biens nationaux. C'est une erreur bien pardonnable à M. Saint-Olive, car autrefois, aux Archives, il n'était pas facile de s'y retrouver, mais ces actes existent. Le 12 décembre 1791, on vend le Grand-Couvent qu'on appelle le Grand-Foreys (carton 8, pièce 280), et le 2 thermidor an IV, on vend le Petit-Foreys. Cette vente cependant ne fut que partielle, car nous voyons, le 2 vendémiaire an V, Drivet, membre de l'administration municipale, faire une visite à la maison du Petit-Foreys. Il y trouve une bibliothèque de trois mille cinq cents à quatre mille volumes, composée presque exclusivement de livres de théologie; il y trouve aussi les débris d'une machine électrique, une grande table en bois de noyer, deux bancs et sept mauvaises chaires d'église, probablement des stalles.

Que reste-t-il de ces deux couvents? Pour ce qui regarde la maison Saint-François, si, en haut de la montée actuelle des Carmes-Déchaussés, vous pénétrez sous le passage portant le numéro 22, vous verrez un grand arc à plein cintre, noyé dans la muraille; c'est un reste du portail de l'église; la partie latérale de l'église a été démolie pour élargir la montée. Quant au bâtiment du Grand-Couvent, il n'a pas entièrement disparu : les sœurs de l'Espérance, l'orphelinat de Bethléem et une salle d'asile se partagent ce vaste local.

Au Petit-Foreys, la Révolution fit son œuvre plus largement. Après la Terreur se réveilla le goût des plaisirs si longtemps comprimé. On multiplia les salles de spectacle; l'église du Petit-Foreys devint le *Théâtre des jeunes artistes*. Puis dans le jardin des reli-

gieux on perça des rues, on y construisit des maisons; les magasins de soieries vinrent s'y établir. Une loi du 9 décembre 1807 ordonna l'acquisition de différentes parties de terrain dépendant du jardin des Capucins, et la construction, sur ce local, d'un bâtiment spécialement destiné à la Condition des soies (1). L'année suivante, le 18 novembre 1808, une nouvelle loi autorise le préfet du Rhône à faire, pour la Chambre de commerce, et moyennant la somme de 4.080 francs, l'acquisition de 80 mètres de terrain dépendant de l'enclos des ci-devant Capucins de Lyon, et appartenant à Joseph Pavy.... lesquels 80 mètres de terrain seront réunis au terrain déjà acheté en vertu de la loi de 1807, et devront servir à la construction du bâtiment dans lequel doit être placée la Condition des soies. Tout ce qui reste aujourd'hui du Petit-Foreys, c'est la trace d'une croisée à plein cintre que l'on peut remarquer dans le mur élevé qui fait face à l'escalier des Capucins; c'est une croisée de l'ancienne église.

Expulsés et bannis en 1791, les Capucins rentrèrent plus tard en France. Le P. Eugène, du couvent de Valence en Espagne, protégé par Mgr de Beausset, archevêque d'Aix, aidé par des laïques zélés, réussit à établir à Aix un couvent de son ordre. Plus tard les Capucins furent appelés à desservir un pèlerinage dans le diocèse de Grenoble; plus tard encore ils furent demandés à Lyon.

En 1793, les Lyonnais soutinrent un siège mémorable contre les troupes de la Convention. Ils confièrent le commandement de leurs troupes au général Louis-François Perrin, comte de Précý, homme d'un jugement sain, d'une volonté ferme, d'un courage froid et d'une valeur à toute épreuve. Lyon bombardé se défendit avec héroïsme : ils n'étaient que huit mille soldats, mais la valeur suppléait au nombre. La Duchère, le cimetière de Cuire, les avant-postes de Sainte-

(1) La Condition est un établissement public où la soie moulinée, avant d'être livrée au fabricant, séjourne un jour ou deux. Pendant ce temps elle est soumise à une dessication plus ou moins grande, qui, en excluant l'humidité dont cette soie peut être chargée, en fixe le poids et la valeur exacte.

On estime qu'à Lyon seulement la Condition prévient un préjudice annuel de plus d'un million.

Foy, la Croix-Rousse furent les théâtres de leur indomptable courage et de leur virile énergie. Dubois-Crancé avait cent mille hommes pour assiéger la ville ; les Lyonnais durent céder au nombre, mais ils ne se rendirent pas. Ils décidèrent une dernière sortie, ils étaient alors quinze cents combattants ; ils furent poursuivis et massacrés du côté de Tarare ; une centaine seulement s'échappa.

Quand les conventionnels furent maîtres de Lyon, la Terreur y régna. On rechercha les suspects, et on les mena dans la plaine des Brotteaux. Là, entre deux fossés bordés de dragons, étaient placées les victimes ; on braquait le canon contre ces infortunés et une horrible décharge dispersait leurs membres ; les soldats achevaient ensuite, à coups de sabre ou de baïonnette, ceux qui n'étaient pas morts sur le coup.

Après la Terreur, un jour fut choisi, le 29 mai 1795, pour rendre les honneurs funèbres aux malheureuses victimes de la tyrannie. Un cénotaphe provisoire fut bâti en leur honneur, mais on le brûla pendant une nuit. Ce n'est que plus tard qu'on pensa à leur élever un monument durable. Une souscription fut ouverte le 20 septembre 1814 ; le 21 octobre suivant, le comte d'Artois posa la première pierre du monument expiatoire, et le 29 mai 1819, on y célébra la première messe. Ce monument est un assemblage bizarre : la porte est romane, les colonnes sont grecques, le reste présente l'aspect d'une pyramide égyptienne. L'église possède un modeste tombeau du général de Précy ; dans un vestibule latéral de l'église sont affichés les noms des victimes de la Convention ; dans les caveaux souterrains ont été réunis leurs ossements.

Cette chapelle expiatoire est desservie par les RR. PP. Capucins. Ils passent là leur vie dans le jeûne et la prière. Depuis 1871, ils ont un couvent au-dessous de Fourvière, à la montée Saint-Barthélemy ; un peu plus tard, ils ont ouvert, sur la paroisse de Cuire, une école apostolique, et tout récemment ils ont élevé, entre Saint-Just et Saint-Irénée, une grande maison, où est établie la procure des Missions. Les PP. Capucins, malgré les troubles de nos temps, ont conservé beaucoup de popularité.

SOURCES :

Dictionnaire des Ordres religieux du P. HÉLIOT et de l'abbé MAILLAGUET.

Almanachs de Lyon de 1745, 1755, 1834.

Le P. SAINT-AUBIN : *Histoire de Lyon*.

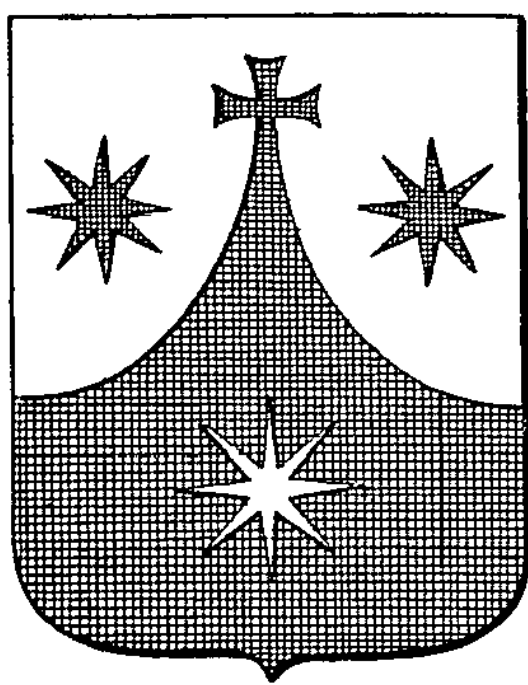
Paul SAINT-OLIVE : *Vieux Souvenirs*, ou *Revue du Lyonnais*, 1874, tome XVII.

Lyon ancien et moderne : deux articles sur la Condition des soies, l'un de FLACHÉ-
RON, l'autre de PARISEL.

Archives municipales.

MEIFRED : *La Guillotière*.

Archives du Rhône, tome IX, page 3.



LES CARMES

LES Carmes font remonter leur origine à la plus haute antiquité ; ils prétendent que le prophète Elie, qui se retira sur le mont Carmel pour fuir les persécutions de Jézabel et d'Achab, fut leur fondateur. Mais, quand parurent les premiers volumes des *Acta sanctorum* par les bollandistes, les rédacteurs, dans la vie du bienheureux Berthold, regardé par eux comme le premier général des Carmes, attaquèrent cette prétendue antiquité. Ils le firent cependant avec modération pour ne pas blesser les enfants du Carmel. Cette modération ne servit à rien. Les Carmes en furent offensés et firent paraître de nombreuses et savantes dissertations, soit pour défendre leur légitime descendance du prophète Elie, soit pour attaquer les bollandistes dont ils signalèrent deux mille erreurs, qu'ils dénoncèrent au pape Innocent XII et à l'Inquisition d'Espagne. Cette lutte se termina en 1698, par un décret pontifical qui imposa le silence sur la question de la primitive institution de l'ordre des Carmes par les prophètes Elie et Elisée.

Sans nous arrêter aux exagérations qui se glissent toujours dans

les polémiques violentes, voici ce qui se dégage assez vraisemblablement des faits et de l'histoire :

Le prophète Elie se retirait souvent sur la montagne du Carmel pour y vaquer à la contemplation des choses divines. Son disciple Elisée, avec ces hommes que les saintes Ecritures appellent les enfants des prophètes, suivit cet exemple. Jusqu'à l'avènement du Sauveur, le Carmel fut peuplé de ces solitaires, qui furent vraiment les prédécesseurs des solitaires chrétiens ; saint Jérôme et saint Basile regardent Elie comme leur chef, et l'ordre des Carmes comme son fondateur ; un des puissants arguments de leurs prétentions, c'est qu'en 1727 ils obtinrent du pape Benoît XIII la permission de placer dans Saint-Pierre de Rome, où se trouvent les statues de tous les fondateurs d'ordre, celle du saint prophète du Carmel.

Comment les solitaires du Carmel embrassèrent-ils la foi chrétienne ? Il est peut-être difficile de l'établir d'une manière péremptoire. Il n'est pas douteux cependant que, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, le Carmel était peuplé de solitaires chrétiens. Mais comment vivaient-ils ? Formaient-ils des groupes, des communautés, ou bien vivaient-ils isolés les uns des autres ? Avaient-ils une règle uniforme et commune ? Ce sont autant de questions auxquelles on a essayé de répondre, mais jamais d'une manière satisfaisante. Berthold le premier rassembla les solitaires, et son successeur Brocard sollicita de saint Albert, patriarche de Jérusalem, une règle pour ses moines. Cette règle, en seize articles, leur fut donnée en 1209, et elle fut confirmée dans la suite par les papes Honorius III, Grégoire IX et Innocent IV. C'est celle qui s'observe dans tout le Carmel réformé.

Au treizième siècle, des Carmes s'établirent en Sicile, d'autres en Angleterre, où naquit la dévotion au saint scapulaire, révélée par la Sainte Vierge au bienheureux Simon Stock ; quelques autres enfin abordèrent en Provence, en 1244, aux Aigualades, à une lieue de Marseille, et y fondèrent un couvent. A l'époque où Innocent IV séjournait à Lyon, il reçut une délégation de deux religieux Carmes venant solliciter de Sa Sainteté des lettres de recommandation pour tous les princes chrétiens. Saint Louis ramena de l'Orient, au retour de sa

première croisade, des religieux de cet ordre, et, en 1259, il leur donna un couvent à Paris. Au second concile de Lyon, les Carmes étaient représentés par des députés, à la suite du patriarche d'Antioche.

La règle de saint Albert, avons-nous dit, avait seize articles.

Le premier traite de l'élection du prieur et de l'obéissance qui lui est due; le second veut que les religieux habitent des cellules séparées; le troisième leur défend de changer de cellule sans permission; le quatrième prescrit l'endroit où doit être située la cellule du prieur; le cinquième prescrit le séjour continu dans les cellules, dans la sainte occupation de la prière; le sixième règle la récitation des heures canoniales; le septième défend aux Carmes de posséder rien en propre; le huitième ordonne qu'un oratoire soit au milieu des cellules, et chaque matin les reli-



CARME

gieux y doivent entendre la sainte messe; le neuvième règle les Chapitres locaux et la correction des frères; le dixième s'occupe de l'observance du jeûne, qui doit s'étendre du 14 septembre jusqu'à Pâques, les dimanches exceptés; le onzième traite de l'abstinence de la viande; le douzième exhorte les frères à se revêtir des armes spirituelles qui sont à leur disposition; le treizième ordonne le travail manuel; le quatorzième impose un rigoureux silence, de l'office des

vêpres jusqu'à celui de tierce ; le quinzième recommande au prieur la vertu d'humilité et le seizième aux frères le respect du prieur. Telle fut la règle fondamentale ; dans la suite bien des fois elle fut modifiée ou complétée par les souverains pontifes.

Le costume se composait d'une tunique brune et d'un manteau. Ce manteau fut, pendant un certain temps, blanc avec des bandes noires ou tannées. Plus tard, le manteau et le capuchon furent entièrement blancs.

Les armes de l'ordre, le blason du Carmel, méritent un instant d'attention. Elles se lisent ainsi : Chapé arrondi d'argent et de couleur tannée, accompagné de trois étoiles de l'un et l'autre, deux en chef et une en pointe, l'écu timbré d'une couronne ducale, la couronne surmontée de douze étoiles d'or disposées de manière à la fermer. — Les Carmes réformés au seizième siècle y firent quelques modifications ; ils ajoutèrent une croix au sommet de la chape, et issant de la couronne ducale un bras vêtu d'une étoffe tannée, ayant en main une épée flamboyante à laquelle est attachée une banderole portant cette devise : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum*. Les écrivains de l'ordre donnent sur ce blason de curieux commentaires ; la chape représente le mont Carmel ; les trois étoiles les trois âges de l'ordre ; la main, l'épée et la devise rappellent le souvenir du prophète Elie, et les douze étoiles celui de la Sainte Vierge.

Trente-deux ans après la fondation de leur couvent à Paris, c'est-à-dire en 1291, les Carmes vinrent à Lyon. Cette date est à retenir, parce qu'une foule d'auteurs rejettent jusqu'en 1303 l'installation des Carmes dans notre ville. Bientôt nous comprendrons la cause de cette erreur, mais cette date de 1291 est certaine. Les Carmes formaient à Lyon, bien avant 1303, une communauté religieuse. Nous avons plusieurs preuves indéniables, d'abord la permission qui leur est donnée par le Chapitre, le 30 septembre 1291, de s'établir en notre ville, et ensuite une copie des bulles pontificales, faite en 1296, à la requête du prieur des Carmes de Lyon.

On ignore où fut leur première demeure, mais à coup sûr elle était modeste et insuffisante. En 1303, ils sollicitèrent de l'archevêque

de Lyon. Louis de Villars, l'autorisation d'acheter un autre emplacement. Leur requête fut approuvée. L'emplacement définitivement choisi, était situé au faubourg Saint-Vincent, près, mais en dehors des fossés de la Lanterne, qui formaient alors la limite septentrionale de la ville.

Leur établissement ne se fit pas sans peine, car plusieurs fois les moines de l'Ile-Barbe, le commandeur de l'hôpital de Sainte-Catherine et le prieur de la Platière voulurent les expulser de force. Grâce à la protection de Clément V, sacré à Lyon en 1305, grâce aussi à quelques sacrifices pécuniaires, ils parvinrent à triompher de ces difficultés. Mais ils ne tardèrent pas à rendre à d'autres religieux une bonne part des tracasseries qu'ils avaient subies. Nous avons vu déjà quelle formidable opposition rencontrèrent les Augustins; les Carmes, en effet, ne voulaient pas entendre parler de cet établissement trop voisin de leur monastère; des procès furent engagés, et ce n'est que par une transaction que les débats prirent fin.

Avec le temps, les Carmes parvinrent à conquérir de l'influence; aussi voyons-nous un père Carme, Laurent Bureau, devenir, sur la fin du quinzième siècle, évêque de Sisteron et confesseur des rois Charles VIII et Louis XII. C'est sur ses instances que les libéralités de ces deux souverains s'exercèrent en faveur des Carmes. Aussi ces religieux se mirent-ils à bâtir, en 1495, une superbe église. Elle était du style gothique sévère, ressemblait assez à celle de Saint-Bonaventure, et était située à la place de la rue de la Paix; elle était placée sous le patronage de Notre-Dame du Mont-Carmel; on y remarquait une chaire en bois d'un beau travail, copié sur celui de Saint-Etienne du Mont, à Paris. Les chapelles étaient nombreuses et parmi elles se faisait remarquer celle de Saint-Laurent, édifiée aux frais de Philibert Vitallis. Les Génois avaient adopté l'église des Carmes comme lieu de leurs assemblées chrétiennes.

Il est impossible de parler des Carmes sans parler de Corneille-Agrippa de Nettesheim, qui logeait chez les Carmes, quand il venait à Lyon. C'était une sorte de prédécesseur de Cagliostro; il passait pour astrologue et sorcier; il avait d'illustres amis et de formidables

ennemis. Quoi qu'il en soit, sa vie fut des plus étranges; accusé de magie, emprisonné, rendu à la liberté, courant le monde, il mourut à Grenoble dans la plus grande misère.

Les événements de 1562 eurent aux Carmes les mêmes conséquences qu'ailleurs; la dispersion des religieux et le pillage du couvent. Le prieur, le sous-prieur et cinq autres Carmes étaient restés dans le monastère, pendant tout le temps qu'avait duré le siège de la ville; ils y étaient encore le 7 mai lorsque Guillaume Gay, marchand de Lyon et colonel de l'Eglise réformée, vint faire une perquisition. Il voulut voir les reliquaires d'argent, mais les Carmes déclarèrent qu'en prévision des troubles, ils les avaient remis à Messieurs de Saint-Jean, leurs supérieurs. On dressa un inventaire, et Guillaume Gay fut déclaré gardien des objets décrits. Mais treize mois après, lorsque les religieux rentrèrent en possession de leur couvent, ils ne purent jamais, malgré la publication répétée des monitoires de l'official de Lyon, recouvrer les objets volés.

Une fois ces violents troubles apaisés, les Carmes eurent de longues années de prospérité. C'est dans leur couvent que s'assemblait le collège des médecins de la ville; c'est là que se réunissaient les pharmaciens, quand ils avaient un aspirant à recevoir; c'est là qu'au mois d'août 1596 se tinrent les *Grands Jours*, qui se prolongèrent jusqu'aux fêtes de Noël. Les Grands Jours étaient des sessions extraordinaires de justice, ouvertes en exécution de lettres patentes du roi; ces tribunaux temporaires étaient présidés par un envoyé royal et décidaient des litiges et des affaires d'appel. Les Grands Jours de 1596 virent quinze conseillers au parlement de Paris, présidés par Forget; ils statuèrent sur les plaintes des bourgeois, mirent fin à des démêlés qui étaient survenus entre les officiers de la ville au sujet de leurs attributions, et prononcèrent sur les règlements des officiers de judicature.

Le couvent des Carmes des Terreaux eut à sa disposition des ressources considérables; il en fit toujours un noble usage. En tout temps, mais surtout aux jours mauvais des calamités publiques, la population lyonnaise trouva toujours, à la porte du monastère, une

généreuse assistance; les savants étrangers, les prélats de passage trouvaient aux Carmes une large hospitalité. Ils accueillaient fraternellement tous les religieux de l'ordre; ils ne refusaient jamais quelques pistoles aux étudiants en théologie qui leur dédiaient leur thèse de majeure. Grâce au soin qu'ils avaient d'envoyer chaque religieux passer quelques années à Paris pour suivre les cours de l'Université, le couvent des Carmes des Terreaux devint un véritable séminaire de docteurs de Paris qui, pendant un siècle, fournit à Lyon, des évêques suffragants. Ne nous étonnons pas si nos religieux eurent une grande réputation, elle était méritée; aussi le couvent des Grands-Carmes de Paris choisit-il plusieurs fois son prieur parmi les religieux de Lyon, et même au Chapitre tenu à Rome en 1780, un Lyonnais, le P. André Audras, fut élu supérieur général de l'ordre. Quelquefois aussi les échevins de Lyon choisirent parmi nos religieux des députés en cour, chargés de défendre devant les rois de France les privilèges des habitants de la ville. D'autres durent aller étudier les intentions et les mouvements des troupes étrangères rassemblées aux environs de Lyon, et éclairer, par cette mission diplomatique, les représentants de notre cité. L'un d'eux même fut investi, en 1501, du pouvoir de vérifier et de suspendre les procédures criminelles, ordonnées par le parlement de Grenoble, l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Gap, contre les solitaires des vallées des Alpes, où s'étaient réfugiés, dit-on, les disciples de Valdo. Il fit preuve, à cette occasion, d'une intelligence supérieure.

Les Carmes n'échappèrent pas à la nécessité des constructions et des reconstructions. Seuls, parmi les bâtiments de la fondation, le logis des évêques, *domus episcopalis*, et l'église furent construits sur des plans définitifs. Le logis des évêques dura trois siècles et fut démoli lors de la reconstruction du grand bâtiment claustral, de 1754 à 1758. Il était situé au couchant du couvent et à l'est de l'ancienne rue des Auges. L'église n'eut d'abord qu'une nef et quelques chapelles, toutes élevées du côté du couvent. Mais en partie tombée en 1451, elle fut réparée et agrandie; on adossa à la grand nef des nefs latérales, et un nouveau clocher fut élevé sur le côté gauche de l'ab-

side. — Tous les autres bâtiments n'avaient qu'un caractère provisoire. Un jour devait venir où les Carmes seraient forcés de tout reconstruire.

En 1648, un incendie éclata à l'hôpital Sainte-Catherine et détruisit le bâtiment qui servait de cloître aux Grands-Carmes. Le Consulat et le Chapitre de Saint-Jean leur vinrent en aide et, grâce à leurs libéralités, le cloître incendié fut remplacé par une grande sacristie. Vingt ans plus tard, trois étages furent construits sur ce rez-de-chaussée, qui resta affecté à sa destination première jusqu'en 1789.

Ce ne fut qu'en 1679 qu'on commença la reconstruction d'un nouveau cloître, dont l'archevêque Camille de Neuville posa la première pierre le 29 mai. Il fut complètement achevé, tandis que le grand bâtiment claustral, comprenant la cuisine et le réfectoire, ne fut terminé que jusqu'au premier étage. Ce n'est que par la suite et à la longue que la partie supérieure fut mise en état de recevoir les religieux.

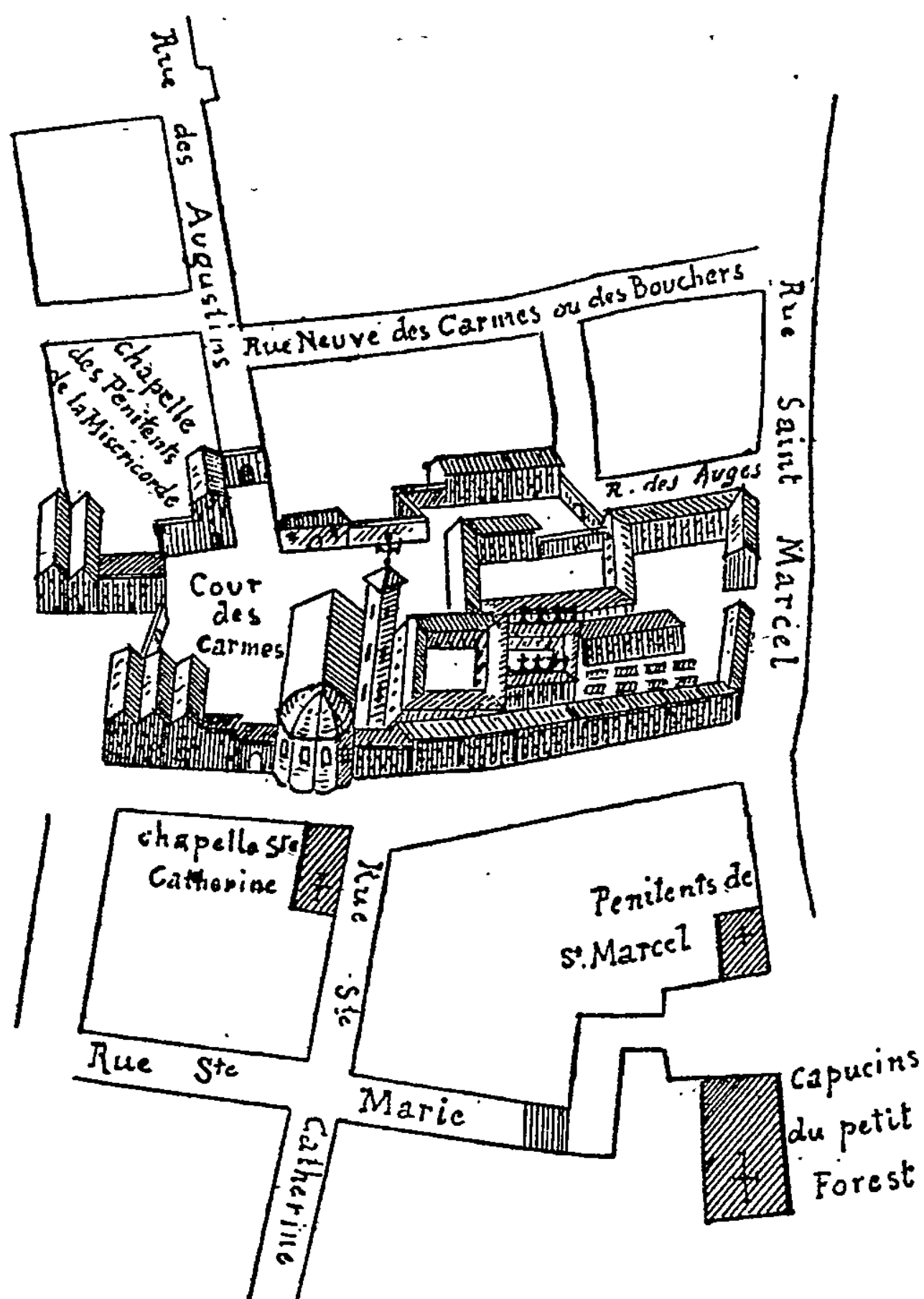
En 1755, les Carmes cédaient à divers particuliers des terrains pour construire des maisons. Ces maisons devaient n'avoir qu'un étage, et bordaient l'enclos du couvent à l'angle nord-ouest de la place actuelle de la Miséricorde.

Parmi les faits historiques que nous avons le devoir de retracer, se trouve un étrange conflit dont le récit sera plus loin plus logiquement à sa place. Quant au jansénisme et aux luttes qu'il suscita, les Carmes ne semblent pas y avoir pris part. De 1713 à 1718, ils paraissent indifférents aux doctrines diversement soutenues. Leur silence se poursuit même après la lettre apostolique de Clément XI, datée du 28 août 1718, et qui ordonne à tous les fidèles d'accepter la bulle *Unigenitus*, sous peine d'excommunication. L'adhésion des Grands-Carmes, consignée au livre des Résolutions capitulaires, n'est datée que du 6 janvier 1719. Que signifie ce long silence?

Au moment de la Révolution, le couvent des Carmes contenait quatorze pères et deux frères. Ils quittèrent tous la vie religieuse, quand fut rendu le décret du 24 novembre 1789, qui mettait tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation. Quelques-uns entrèrent dans le clergé séculier.



Pendant quelque temps, le couvent des Carmes fut occupé par certains services publics; il donna asile, à ses divers étages, à la compagnie du guet, au bureau du timbre, aux assemblées primaires, à l'atelier de couture des Suisses. Mais, dès le 1^{er} mai 1792, tous ces services furent dispersés ailleurs, et l'immeuble, partagé en trois lots,



PLAN DES GRANDS CARMES AU QUARTIER DES TERREAUX

fut vendu, le premier, 121.000 francs, à Lecourt, Giraudier et C^{ie}; le second, 101.000 francs, à Jacques Zeigler, négociant; le troisième, 83.500 francs, au négociant Condantia, qui fait élection d'ami en faveur de Montanier.

Que reste-t-il de l'ancien couvent des Carmes? Si vous pénétrez

dans la cour de la maison qui, sur la place de la Miséricorde, porte le numéro 5, vous verrez les restes du cloître avec des arcs à plein cintre; dans la grande maison voisine, séparée de la rue des Auges par une cour, vous trouverez de vastes locaux qui sont un souvenir des salles du couvent.

Mais cette histoire des Grands-Carmes des Terreaux serait incomplète, si nous ne parlions des Pénitents de la Miséricorde, qui possédaient une chapelle sur les terrains occupés par les Carmes, à l'ouest de la place actuelle de la Miséricorde. C'est un corollaire intéressant de l'histoire qui nous occupe.

Un citoyen de Lyon, Milanais d'origine, le charitable César Laure, inspiré par un religieux Célestin, le vénérable Jacques Moricelli, conçut le dessein d'une confrérie destinée au soulagement des prisonniers et au salut des criminels. C'était une sainte œuvre, elle fut bien accueillie des Lyonnais. Les Carmes cédèrent le terrain pour la construction de la chapelle, à certaines conditions que nous verrons plus loin, et les Pénitents de la Miséricorde s'y installèrent en 1636. Ils devinrent bientôt très nombreux et appartenaient à la meilleure société de la ville. Comme ils s'occupaient spécialement, dans leur charité, des prisonniers et des condamnés à mort, ils étaient placés sous le patronage de saint Jean-Baptiste, qui eut la tête tranchée. La fête de la Décollation était leur fête patronale.

Il n'est pas sans intérêt de suivre ces Pénitents dans leurs œuvres: les lundis et les jeudis, ils allaient à la prison et distribuaient à chaque prisonnier un demi-litre de vin et un pain d'une livre et demie. Deux visiteurs, plusieurs fois la semaine, délivraient aux prisonniers des souliers, des vêtements, des couvertures, et souvent s'entendaient avec leurs créanciers pour leur procurer la liberté et payer leurs dettes avec l'argent de la compagnie. Ils délivraient ainsi de cent à cent cinquante prisonniers. Ils contribuaient aux distributions de bouillon, donnaient des remèdes, et envoyaient un médecin aux malades. Lors du passage de la chaîne des forçats, on leur distribuait des aumônes. Quand un criminel était condamné au dernier

supplice, ils allaient l'exhorter dans sa prison, l'accompagnaient, en priant, jusqu'au dernier moment ; puis, après la mort et après avoir baisé la terre au pied du gibet, ils ensevelissaient le supplicié, le portaient sur leurs épaules jusqu'à la chapelle des Pénitents, où l'on continuait les prières et où on l'inhumait dans un caveau destiné aux criminels. Quelle compatissante charité !

Cette chapelle des Pénitents fut le théâtre d'un conflit, qui causa dans la ville une véritable émotion. Dans le contrat de vente passé entre les Pénitents et les Carmes, ceux-ci avaient, selon la coutume des communautés religieuses, stipulé à leur profit certains avantages. Ils s'étaient réservé, outre une redevance annuelle, le droit exclusif de fournir aux Pénitents leurs confesseurs, leurs prédicateurs et leurs officiants, à moins qu'ils ne consentissent parfois à approuver tout autre ecclésiastique. Ce premier traité fut changé en 1642, quand les Pénitents furent obligés d'agrandir leur chapelle ; les Carmes permirent d'employer d'autres prêtres que les religieux, certaines fêtes exceptées. Mais il fut expressément convenu que l'on n'y prêcherait jamais pendant le temps des prédications faites dans l'église des Carmes, et que si les Pénitents pouvaient prendre les ecclésiastiques qui leur plairaient pour des exhortations et messes de dévotion, ces exercices ne pourraient être annuels, et à plus forte raison mensuels ou hebdomadaires.

Or, en 1675, un vicaire général de Lyon, M. Morange, voulant fonder une association à la Passion de Notre-Seigneur, sollicita des Carmes l'autorisation de se servir de la chapelle des Pénitents. Cette concession gracieuse ne devait être que temporaire, et le vicaire général offrait d'en donner la déclaration écrite. Par égard pour la dignité du solliciteur, les Carmes ne l'exigèrent pas ; l'autorisation demandée fut accordée à M. Morange, et dès lors, tous les vendredis, une foule de fidèles fréquenta la chapelle des Pénitents de la Miséricorde.

Deux ans et demi après, ce provisoire n'avait pas changé. Les Carmes, déjà mécontents, perdirent patience quand ils apprirent que le grand-vicaire venait de faire afficher et prôner publiquement

qu'il viendrait encore tous les dimanches, et qu'en outre des oraisons mentales, seuls exercices jusqu'alors de l'association, il y aurait désormais chants, prédications, bénédictions, etc. Le Provincial et le Prieur se rendirent chez le vicaire général, et le prièrent humblement de ne pas leur faire ce tort, ils ne purent rien obtenir. Le recteur des Pénitents, M. Bastero, fit une semblable démarche, mais n'obtint aucun succès. C'est alors qu'éclate le conflit.

Le dimanche 7 mars, le P. Provincial, Timothée de Saint-Paul, fit enlever le tableau qui portait pour titre : *Association à la Passion de Jésus*, et qui annonçait les offices du jour. Il fit, de plus, avec l'agrément du recteur, fermer la porte de l'église. L'abbé Morange ne voulut pas être battu, il vint à la chapelle, et la trouvant fermée, il passa par une ouverture qui donnait sur la Grande-Boucherie; de l'intérieur il ouvrit la porte et se mit en état de commencer les exercices publics. A ce moment, le P. Provincial, accompagné de trois religieux, pénétra dans cette même chapelle, ferma la porte sur lui, et pria le vicaire général de se retirer. Il fit quérir un notaire qui dressa procès-verbal des faits, et constata le refus de M. Morange d'obtempérer à la sommation qui lui était faite. Puis, le P. Provincial alla s'agenouiller au pied de l'autel; le vicaire général prit le parti de se retirer.

Mais M. Morange porta immédiatement plainte de l'injure qu'il avait reçue, et dès le lendemain, sur la réquisition du Promoteur de l'officialité, le juge ecclésiastique rendit un décret de prise de corps, tant contre le P. Provincial que contre tous les Carmes. L'effet ne s'en fit pas attendre; ce même jour, le Procureur du Couvent, le P. Paul de Saint-Antoine, se trouvait en ville. Il fut appréhendé, relâché, repris et finalement écroué dans les prisons de l'archevêché. Ce fut assurément un grand scandale. Le Prieur s'empessa de solliciter l'élargissement du Procureur, qui n'était pas au couvent dans la soirée de la veille; le Promoteur de l'officialité ne voulut rien entendre. Et ce ne fut pas tout; le surlendemain 9 mars, l'appariteur vint de la part du grand-vicaire « signifier au couvent et placarder » sur la grande porte un interdit contre le P. Provincial, le P. Nico-

« las Talet, le P. Sylvestre, sacristain, et le F. Albert, laïque ; par
« cette sentence il était défendu aux trois premiers de célébrer la
« messe, et de plus, le pouvoir de confesser et de prêcher était retiré
« à tous les religieux. Menace fut enfin publiquement faite de trom-
« petter dans la quinzaine les quatre personnes susdésignées, si elles
« ne venaient répondre devant l'official de leur conduite. »

Sans aucun doute, ce conflit et ce scandale ne se seraient pas produits si l'archevêque de Lyon eût été présent, mais Mgr Camille de Neuville était à Paris, et il devait lui être bien difficile de démêler la vérité au milieu des récits contradictoires que lui envoyèrent les Pères Carmes et les membres de l'administration diocésaine. Mais l'affaire était pressante, il dut juger de loin ; la censure ecclésiastique fut révoquée, et le P. Provincial dut présenter ses excuses au vicaire général. Les Carmes se soumirent pour obtenir la liberté de leur Procureur détenu depuis quinze jours, et encore ils ne l'obtinrent qu'en payant à l'appariteur, outre les droits de la geôle, six louis d'or pour les frais et les dépens de justice. Quand Mgr l'archevêque connut cette exaction, il fit rendre les six louis d'or.

M. l'abbé Morange ne se priva pas de la satisfaction de recommencer les exercices, annoncés et suspendus, dans la chapelle des Pénitents. Mais ce triomphe fut de courte durée. Deux mois après, l'archevêque était de retour, et il défendait à son grand-vicaire de continuer, dans la chapelle des Pénitents, les exercices de l'Association. Celle-ci fut alors transférée dans la chapelle des missionnaires de Saint-Joseph, derrière la maison de ville.

Après cet émoi, la chapelle des Pénitents ne connut plus que les saintes prières et les édifiants exemples de ses maîtres. En 1792, elle devint successivement magasin à fourrages et entrepôt de marchandises. Elle fut démolie en 1836.

Lyon possédait un second couvent de Carmes. Cette seconde installation a besoin d'être expliquée par quelques préliminaires.

La ferveur primitive de l'ordre du Carmel ayant diminué, la mitigation fut accordée par Eugène IV, en 1430. Mais, au seizième siècle

apparaît Tèreſe, l'immortelle Tèreſe de Jéſus, la gloire de ſon ordre, dont elle entreprit la réforme. Elle comprit bientôt que pour aſſurer la réforme parmi les religieuſes, il fallait la commencer par les communautés d'hommes. L'illuſtre ſaint Jean de la Croix et le vénérable Père Antoine de Jéſus ſe mirent à l'œuvre ſous la direction de ſainte



CARME-DÉCHAUSSE SANS MANTEAU

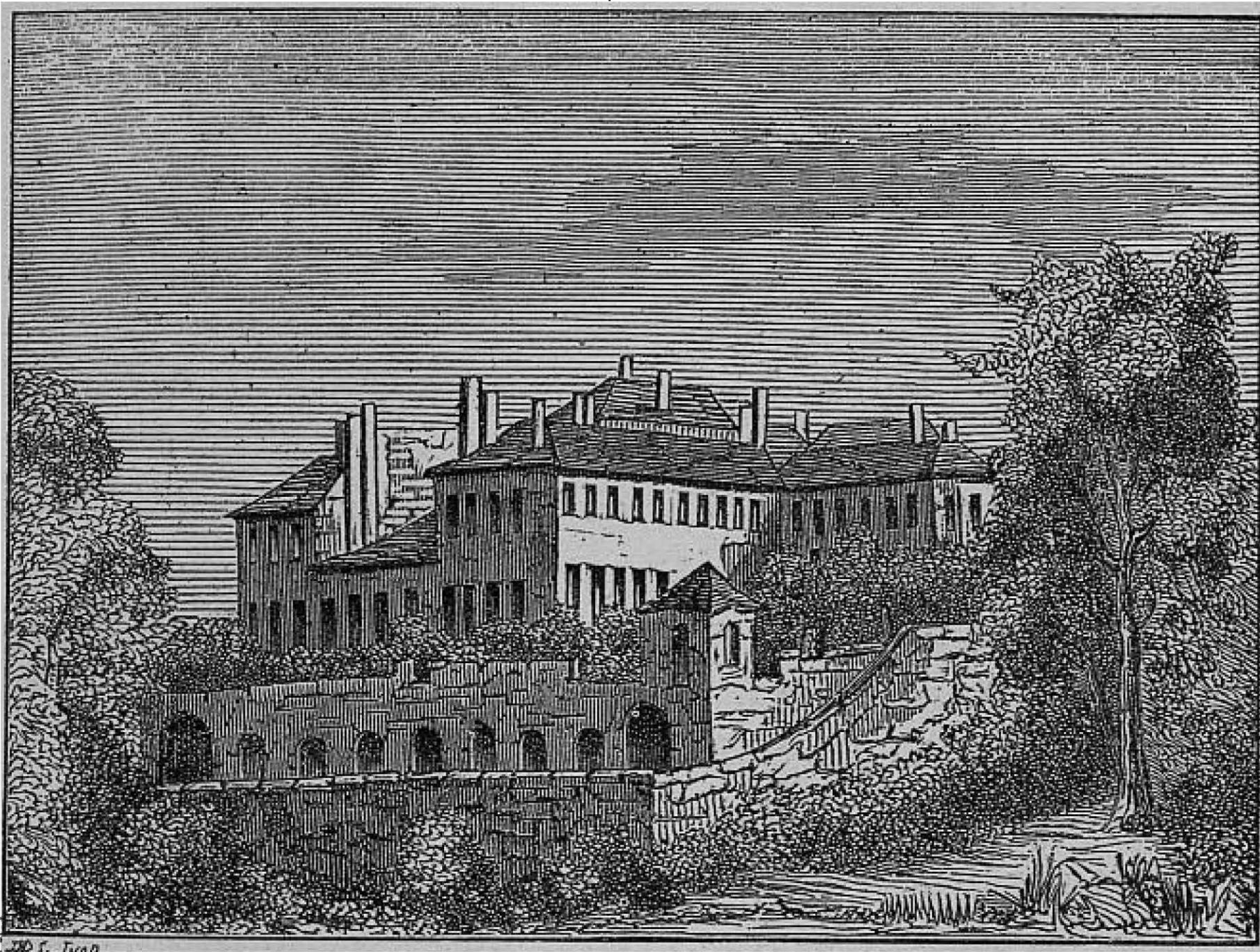
Tèreſe, et le 28 novembre 1588, ils fondèrent le premier couvent des Carmes Déchaussés. Ils formèrent une congrégation particulière, que Clément VIII approuva par une bulle du 20 décembre 1593. Ce même pape, par une autre bulle datée de 1600, érigea en congrégation particulière les couvents des Carmes Déchaussés établis en Italie, de ſorte que l'ordre nouveau fut ſcindé en deux congrégations ayant chacune ſon général ; celle d'Eſpagne ne devait pas ſortir d'Eſpagne, celle d'Italie pouvait fonder des couvents dans le monde entier, excepté en Eſpagne. Cette dernière, ſous le nom

de Saint-Elie, ſe multiplia beaucoup ; ce ſont les religieux de cet ordre qui vinrent, en 1618, ſ'établir à Lyon.

Cette réforme était le retour à l'ancienne règle. De plus, les Conſtitutions preſcrivent la nudité des pieds. Le lit ſe compose d'une planche, de trois couvertures et d'un traversin de laine. S'il y a un nombre ſuffiſant de religieux, on doit ſe lever à minuit pour matines. On fait deux heures d'oraiſon par jour.

Le costume se compose d'une tunique intérieure en laine blanche, d'une tunique extérieure en laine brune, d'une ceinture en cuir avec un chapelet, d'un scapulaire et d'un capuchon de couleur brune, d'un manteau blanc avec un capuchon blanc en laine, et enfin de sandales. Les religieux portent la couronne monastique.

Où s'établirent à Lyon les Carmes Déchaussés ? Il y avait au-



COUVENT DES CARMES DÉCHAUSSÉS

trefois, au haut de la montée actuelle des Carmes-Déchaussés et au-dessus des Capucins du Grand-Couvent, une ancienne recluserie qu'on appelait *le Grand-Thune*. Ceux qui donnent des étymologies prétendent qu'on y soignait jadis des pestiférés qui revenaient des pays barbaresques, de Tunis entre autres. Près de cette recluserie existait un cabaret fameux, qui portait aussi le nom de Thune, et où les Lyonnais d'alors allaient s'amuser ; de là est passée dans le langage lyonnais cette expression bizarre qui existe encore : faire tune, faire une tune, pour faire une partie de plaisir.

En 1618, le marquis Philibert de Nérestang, grand-maître des chevaliers du Mont-Carmel, acheta la recluserie et des terrains avoisinants, et les donna aux Carmes de la nouvelle congrégation, avec une rente pour l'entretien de huit religieux. Les Déchaussés s'y établirent donc, et leur église fut placée sous le patronage de Notre-Dame du Mont-Carmel.

L'histoire de cette communauté a dû être calme, les Archives départementales sont pauvres en fait de documents qui la regardent. Je ne vois à signaler qu'une grande fête religieuse célébrée en 1675, à propos de la béatification de Jean de la Croix, déclaré bienheureux le 26 avril de cette année. Huit panégyriques y furent prononcés.

Pourquoi ne pas signaler aussi l'eau de mélisse des Carmes, spécifique merveilleux qui s'y fabriquait, et qui guérissait toutes les maladies ? Quand la Révolution eut chassé les religieux de leur couvent, les frères Serre emportèrent avec eux le secret de la fabrication de l'eau des Carmes. Ils s'établirent à l'angle méridional de l'escalier du Change et de la montée Saint-Barthélemy. Les frères Serre sont morts, mais ils ont eu, dans le même local, un successeur qui prétend posséder seul le vrai secret de la fabrication.

Le couvent des Carmes-Déchaussés n'échappa pas aux mesures révolutionnaires. Le 28 octobre 1789, Palerne de Savy s'y présenta et procéda aux formalités voulues par la loi. La communauté comptait alors huit pères et six frères convers. Les registres de la municipalité nous apprennent que, de tous les Carmes que contenaient les deux couvents de Lyon, deux seulement restèrent fidèles à leur passé. Ils se rendirent dans la maison des Récollets, qui fut choisie pour recevoir tous les membres des anciennes communautés de moines mendiants. Un décret du 18 août 1792 supprima même ces établissements dont le décret précédent avait autorisé le maintien.

Depuis lors le couvent des Carmes-Déchaussés a subi des fortunes bien diverses. En 1789, il devint une caserne ; dans les dernières années du règne de Louis-Philippe et sous l'administration de M. Terme, maire de Lyon, il devint une caserne de passagers. En 1860, il fut rendu à sa destination première : il y avait déjà une

vingtaine d'années que, par les efforts du P. Dominique de Saint-Joseph, les Carmes-Déchaussés étaient rentrés en France, quand leur ancien couvent de Lyon les reçut à nouveau. En 1870, ils furent une seconde fois chassés, et le couvent, au milieu du désarroi général, devint une caserne de garibaldiens, qui ne négligèrent rien pour y faire le plus de dégâts possibles. Après la Commune, les religieux rentrèrent dans leur couvent, mais l'expulsion les en fit sortir de nouveau, et aujourd'hui l'ancien couvent des Carmes-Déchaussés est une école d'enseignement secondaire.

SOURCES :

Le P. HÉLYOT et l'abbé MAILLAGUET : *Dictionnaire historique des ordres religieux et Miroir des ordres religieux.*

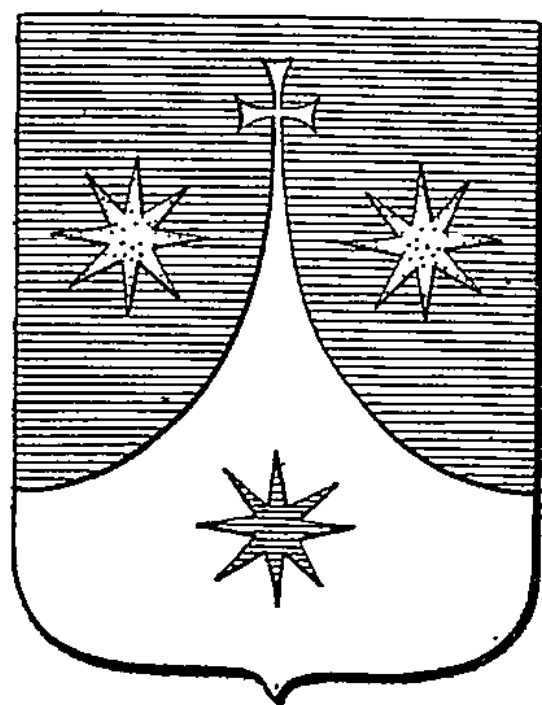
GRISARD : *Notre-Dame de Compassion.*

Archives du Rhône, tome IX, page 13 et suiv.

Archives départementales, pas riches.

BROUCHOUD : *Histoire du couvent des Grands-Carmes de Lyon*, quatre articles dans la *Revue du Lyonnais*, 5^e série, vi^e volume, année 1888. Documents puisés aux archives de l'ordre des Grands-Carmes, conservées à Rome au couvent de Sainte Marie-Transpontine.

LÉON BOITEL : *Les Pénitents de la Miséricorde.*



LES CARMÉLITES

ON a eu pour les filles du Carmel la même prétention que pour les Carmes : on a écrit qu'elles existaient neuf cents ans avant Jésus-Christ. Mais le P. Louis de Sainte-Térèse, dans son livre qui a pour titre : *La Succession d'Elie*, fut plus modéré dans ses appréciations, je n'ose pas dire plus sincère : il dit que la fondation de monastères pour les religieuses carmélites est due au bienheureux P. Joseph Soreth. Ce Père, homme de mérite et d'intelligence, naquit en Normandie et entra au couvent de Caen, chez les Carmes. Tout jeune encore il fut élevé aux dignités de son ordre, et devint supérieur général. Il estimait, dit le P. Louis, que c'était une chose indigne que les autres ordres mendiants eussent des filles qui observassent leurs règles, et que le seul Carmel, institué pour honorer la sainte Vierge, Mère des vierges, n'ait pas des filles de son ordre. Ainsi, sans remonter au déluge, il est certain qu'elles n'ont été instituées que vers l'an 1452, en vertu d'une bulle de Nicolas V, obtenue par le P. Soreth, qui fonda cinq couvents de religieuses Carmélites. Marie-Magdeleine de Pazzi appartient à ce premier Carmel.

Mais voici qu'en 1515 naquit celle qui devait être sainte Tèrese, une femme de génie et une grande sainte. Son âme ardente tressaillait d'amour pour ce Jésus dont elle portait le nom. Elle voulut donner à son Carmel bien-aimé toute sa splendeur ; elle entreprit donc



CARMÉLITE AVANT LA RÉFORME

non seulement de restituer la règle de saint Albert dans son intégrité, mais elle y ajouta même des austérités nouvelles, et le 24 août 1562, elle inaugurait le premier couvent de sa réforme, celui de Saint-Joseph d'Avila. Après ce premier succès, elle fonda un grand nombre de couvents ; à sa mort, survenue en 1582, c'est-à-dire vingt ans après sa première fondation, on comptait en Espagne seize couvents de Carmélites, sans parler des Carmes, et la réforme de sainte Tèrese ne tarda pas à être très florissante en ce pays.

Ce ne fut pas sans difficulté qu'on parvint à obtenir, pour la France, de sfilles de la grande réformatrice du Carmel. Des démarches furent faites, à ce sujet, en 1585, par M. de Brétigny, mais elles n'aboutirent pas. C'est à M^{me} Acarie, née Barbe Avrillot, fille d'un maître à la Cour des comptes, à Paris, que doit revenir l'honneur de l'introduction des Carmélites en France. Après deux années de négociations, M. de Bérulle, qui devint plus tard le

fondateur de l'Oratoire et cardinal, parvint, en 1604, à ramener d'Espagne six religieuses de la réforme de sainte Térèse. Parmi elles se trouvait Anne de Saint-Barthélemy, qui avait été la compagne inséparable de la grande réformatrice. La princesse Catherine d'Orléans de Longueville fut leur protectrice, et le prieuré de Notre-Dame des Champs, au faubourg Saint-Jacques, fut leur premier monastère.

Les vocations furent nombreuses, et, dans ce premier Carmel de France, on retrouve les plus grands noms de notre histoire, les Marillac, les Séguier, les Laroche-foucauld, les Cossé-Brissac, etc. Il y eut aussi M^{lle} de Boys de Fontaine-Marans, en religion sœur Madeleine de Saint-Joseph, que nous retrouverons plus loin, et qui

fut la première prieure du monastère de Lyon. Quant à M^{me} Acarie, après avoir procuré l'établissement des monastères de Paris, de Pontoise, d'Amiens et de Rouen, elle prit l'habit du Carmel au couvent d'Amiens. Elle ne voulut jamais être que sœur converse, édifia ses sœurs tout le reste de sa vie, et mourut au couvent de Pontoise, en 1618. Elle s'appelait en religion Marie de l'Incar-



CARMÉLITE DÉCHAUSSÉE

nation ; elle fut béatifiée par l'Eglise, et le Carmel célèbre sa fête le 18 avril.

Cet ordre se répandit beaucoup en France ; au moment de la Révolution, on en comptait soixante-cinq, c'est assez dire de quelle estime il jouissait. C'est là que se réfugia sœur Louise de la Miséricorde, qui s'appelle dans l'histoire la duchesse de la Vallière ; c'est là aussi qu'alla se cacher, sous le regard de Dieu, abandonnant les marches du trône où elle était née, Marie-Louise de Bourbon, qui avouait n'avoir jamais trouvé, sous les lambris dorés, autant de bonheur que dans sa pauvre cellule.

La règle y est très sévère : la Carmélite est une victime qui meurt chaque jour. Le costume se compose d'un habit de couleur brune ou tannée, d'un scapulaire, de bas de toile, de sandales, d'une guimpe blanche sur laquelle est adapté un voile noir. Les religieuses portent au chœur, pour les fêtes et les cérémonies, un manteau blanc et un second voile noir.

Quatorze ans après la fondation du couvent de Paris, en 1616, fut fondé le couvent de Lyon, le quatorzième dans la liste des fondations. Il y avait à Lyon, comme gouverneur de la ville et de la province, Charles de Neuville de Villeroy, marquis d'Halincourt. Sa femme était Jacqueline de Harlay, fille de ce Harlay de Sancy qui alla en Suisse chercher seize mille hommes, qu'il amena à Henri IV guerroyant encore pour conquérir son trône. Cette Jacqueline de Harlay avait, au monastère de l'Incarnation à Paris, une sœur, Mère Marie de Jésus, veuve de M. le marquis de Bréauté, qu'elle visitait souvent. Celle-ci lui procura la connaissance de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph, religieuse Carmélite du même couvent, qui, dès la première entrevue, lui dit plusieurs choses pour l'utilité de son âme. Elle en demeura extrêmement satisfaite, et noua avec elle une si étroite amitié qu'elle a duré jusqu'à la mort. Par cette connaissance, l'amour des Carmélites s'alluma dans son cœur, et elle en fut si éprise qu'elle résolut de fonder à Lyon un couvent de cet ordre. Approuvée dans son projet par son mari, Charles de Neuville, elle acheta, au-dessous des vignes des Chartreux et au-dessus du couvent de l'Annonciade, un

vaste tènement de terrain, où elle fit bâtir une chapelle et un monastère. Henri IV donna des lettres patentes en 1602, pour la fondation, création et « arrentement » des religieuses Carmélites en France ; c'est conformément à ces lettres que fut fait l'établissement régulier du couvent de Lyon. Mgr Denis de Marquemont et le Consulat donnèrent, cette même année 1616, leur approbation pour l'établissement des Carmélites en notre ville. Ce double acte s'étant égaré, il fut renouvelé, en 1659, par Mgr Camille de Neuville et la Municipalité.

Le 29 août 1616, une colonie de Carmélites quittait le couvent de l'Incarnation de Paris pour venir à Lyon. La mère Magdeleine de Saint-Joseph, prieure du nouveau couvent, était accompagnée des sœurs Térèse de Jésus, sous-prieure (Prud'homme), Marie de Saint-François (Doson), Marguerite de Saint-Joseph (de Rivière), Marguerite de Saint-Elie, Claire de Jésus (Coton), Anne des Anges et Marthe de Jésus (Bigot), novice converse. La sœur Anne des Anges était professe de Tours, toutes les autres étaient du monastère de Paris.

Arrivées à Lyon par la rivière de Saône, M^{me} d'Halincourt, leur fondatrice, accompagnée des principales dames de la ville et de la campagne, les alla prendre dans son carrosse, à la sortie du bateau, et les mena dans un logis de M. le gouverneur, son mari, joignant l'abbaye d'Ainay, où elles demeurèrent quelques semaines, en attendant que fût prête la maison qu'on leur destinait.

Le 9 octobre 1616, la maison des Carmélites était en état de les recevoir ; elles s'y installèrent, et le saint Sacrement fut placé en grande solennité par Mgr de Marquemont dans la petite église du monastère, qui devait servir jusqu'à ce qu'on en eût bâti une plus grande. Le couvent fut placé sous le vocable de Notre-Dame de Compassion. Les religieuses bénéficièrent des privilèges accordés aux Carmélites de France ; elles étaient et demeurèrent quittes, franches, exemptes et déchargées de toutes contributions mises ou à mettre, tant pour les affaires et taxes du clergé que pour la levée, subsistance, entretien et logement des gens de guerre, fors et excepté les décimes ordinaires.

La mère Magdeleine de Saint-Joseph ne resta que peu de temps

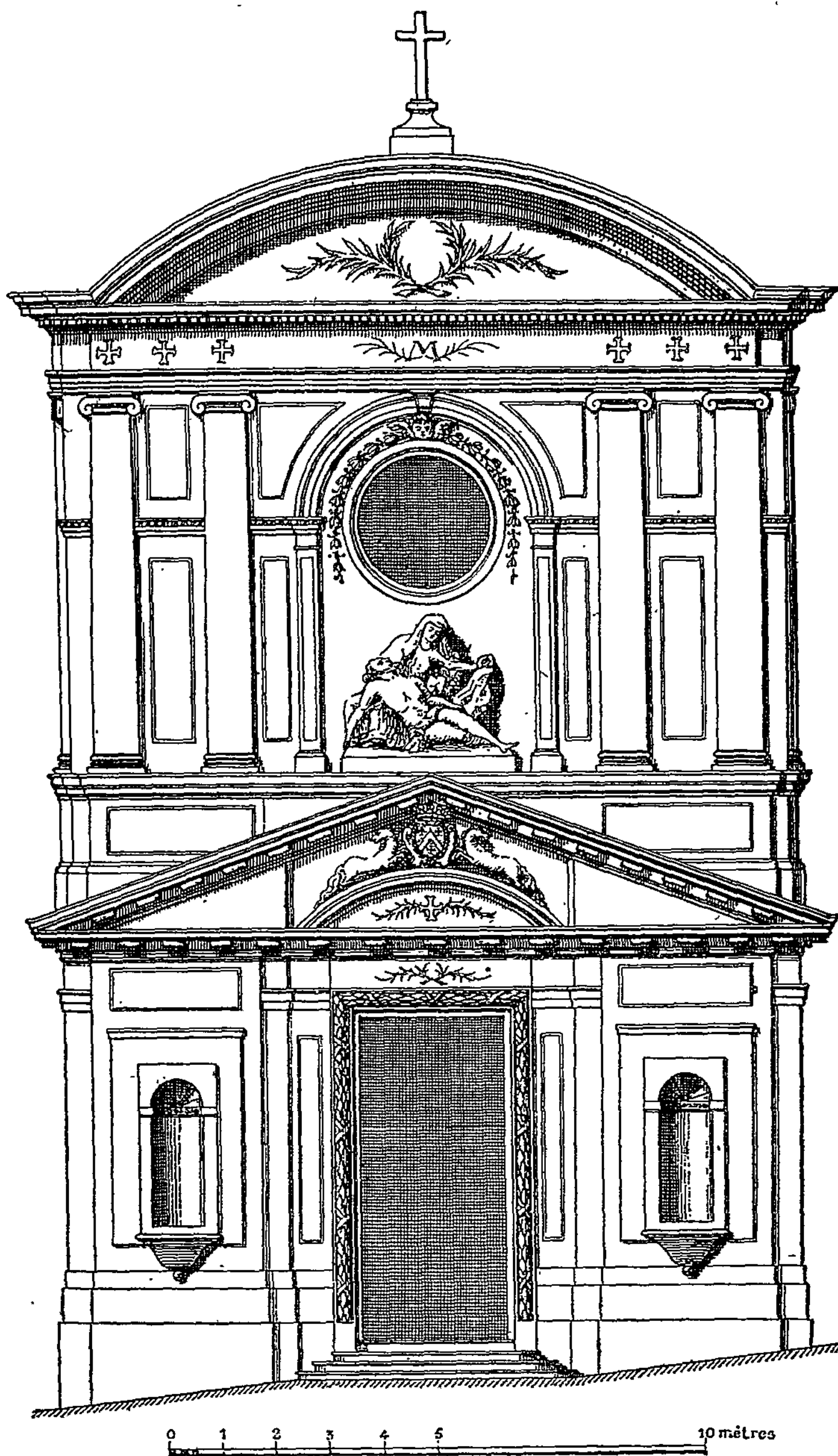
à Lyon. Le 9 juillet 1617, elle retournait à l'Incarnation de Paris, dont elle devait devenir la première prieure française. Elle était suivie dans ce retour des sœurs Marguerite de Saint-Elie, Anne des Anges et Marguerite de Saint-Joseph ; elle laissait à Lyon pour prieure la mère Térèse de Jésus, et pour sous-prieure la mère Marie de Saint-François. Mais pendant son court séjour à Lyon, elle mit le couvent en un tel état d'avancement que son absence n'y apporta aucun préjudice. Pendant ces neuf premiers mois d'existence, elle reçut six novices, dont la première, Marthe de l'Incarnation Nau, fut prieure en 1623, puis envoyée à Marseille pour exercer la même charge, puis élue prieure du couvent de la Mère-de-Dieu, à Paris.

Jacqueline de Harlay ne survécut pas longtemps au départ de sa sainte amie, la mère Magdeleine de Saint-Joseph. Le 15 mars 1618, elle quittait cette terre et, comme nous le verrons plus loin, elle fut inhumée dans la chapelle des Carmélites ; c'était une grande perte pour le couvent.

La régularité de la vie religieuse était si parfaite au monastère de Notre-Dame-de-Compassion, et leur vertu si notoire que bien souvent elles furent employées à d'autres fondations, ou élues prieures d'autres couvents. Les veilles, les jeûnes au pain et à l'eau, l'usage fréquent des instruments de pénitence leur étaient familiers. Lorsque le saint Sacrement était exposé deux jours consécutifs, les religieuses avaient la permission de ne pas le faire renfermer après la bénédiction du premier jour, et de passer la nuit en oraison en sa présence.

Quelques années après leur établissement, la peste à diverses reprises désola notre cité. Les Carmélites firent un vœu, et ce vœu eut son effet ; aucune des personnes attachées au couvent ne fut atteinte, bien que l'on y reçût et y consommât des denrées provenant de maisons contaminées.

En suivant l'ordre des dates, nous voyons qu'en 1642 mourut Charles de Neuville, époux de Jacqueline de Harlay, la fondatrice des Carmélites, et gouverneur de Lyon depuis 1608. L'hôtel du Gouvernement, où il mourut, et où moururent aussi son fils Camille, en



ÉGLISE DES CARMÉLITES

1693, et le maréchal de Villeroy, en 1730, existe encore en partie. Les maisons particulières qui composent ce qu'il en reste, et à l'intérieur desquelles on remarque des détails fort curieux, portent actuellement

le n° 11 sur la rue Saint-Jean et le n° 2 sur la place du Gouvernement. Il fut inhumé dans l'église des Carmélites, où les Villeroy avaient une chapelle et leur tombeau.

En 1647, les Carmélites, voulant agrandir leur jardin du côté des Chartreux, achetèrent la propriété Vymar qu'elles incorporèrent à leur enclos : cette propriété était grevée de droits seigneuriaux relevant de la chamarerie de Saint-Paul ; les religieuses en obtinrent la remise moyennant une rente annuelle.

En 1662, les Carmélites cédèrent aux Pères Chartreux, pour le prix de cinq cents livres, une parcelle de terre qui se trouvait en dehors de la nouvelle clôture que ces dames faisaient établir, et en partie enclavée dans la possession des Pères. On éleva une muraille entre les Carmélites et les Chartreux, et ceux-ci y participèrent pour une somme de cinq cents livres.

Après la mort de Charles de Neuville, son fils aîné, Nicolas de Neuville, lui succéda dans la charge de gouverneur. En même temps son frère, Camille de Neuville, était archevêque de Lyon ; ils continuèrent tous deux, en faveur de la fondation de leur mère, leur efficace protection. Leurs libéralités agrandirent et embellirent le monastère et l'église des Carmélites, qui devinrent des plus beaux de la ville.

Clapasson nous a laissé la description de l'église : Le portail, dit-il, était d'une composition singulière. La partie inférieure n'avait pour ornement que deux niches qui accompagnaient la porte ; au-dessus, un entablement d'ordre dorique avec fronton, sur lequel on voyait les armes des Villeroy, fondateurs et bienfaiteurs du couvent. La partie supérieure était formée par des pilastres d'ordre ionique, avec fronton circulaire et croix au sommet ; au-dessous du grand vitrail, on avait placé un groupe de sculptures qui représentait le Sauveur mort dans les bras de sa mère. C'était un bon ouvrage de Bidaut.

A l'intérieur régnait l'ordre corinthien, et le grand autel, dessiné par Blanchet, était de même style. Il faut signaler une ornementation étrange : le maître autel était précédé d'un avant-corps, formé

de deux colonnes en marbre rouge de Savoie, à bases et chapiteaux dorés, et terminé en haut par un fronton. Au-dessus de ce fronton, on voyait le prophète Elie enlevé dans un char sur les nuées du ciel et laissant tomber son manteau entre les mains de son disciple Elysée. Le tabernacle était une merveille d'une grande richesse, le chevalier Bernin en avait donné le dessin; le haut de ce morceau précieux était terminé par un nuage d'agate, d'où s'élevait une *Résurrection*; le tout était rehaussé de marbres, d'or, d'argent et de pierreries. Au-dessus de ce tabernacle, on voyait une des œuvres les plus parfaites de Lebrun, la fameuse *Descente de Croix*, dont la gravure a tant multiplié les copies.

A droite du grand autel se trouvait le chœur des religieuses; à gauche, la chapelle des Villeroy de même style que l'église et ornée de deux tableaux de valeur; elle contenait trois tombeaux de bronze et de marbre d'une très grande beauté. Le plus rapproché de l'autel était celui de la marquise d'Halin-court, représentée en marbre blanc et à genoux; il était remarquable par la délicatesse du ciseau et par la recherche du travail. On lisait sur le devant :

ICY GIST DAME JAQVELINE DE
HARLAY, DAME D'HONNEVR DE
LA REINE MÈRE DV ROY FONDA-
TRICE DE LA MAISON ET MONA-
STÈRE DES RELIGIEVSES CAR-
MÉLITES DE CÉANS FEMME DE
HAVT ET PVISSANT SEIGNEVR
MESSIRE CHARLES DE NEVFVILLE
SEIGNEVR D'HALINCOVRT, MARQVIS
DE VILLEROY, ETC. LAQVELLE
DÉCÉDA LE QVINZIÈME JOVR
DE MARS MILLE SIX CENS
DIX ET HVIT.

Au fond de la chapelle était le tombeau du marquis d'Halin-

court, représenté en bronze et à genoux sur un tombeau de marbre noir, avec cette inscription sur le devant du mausolée :

D. O. M.

Mortis memor vivens posuit.

et cette autre sur le grand côté :

CY GIST MESSIRE CHARLES DE
NEUVVILLE SEIGNEVR D'HALINCOVRT
ET DE MAGNY, MARQVIS DE VILLE-
ROY, COMTE DE BVRY VISCOMTE
DE LA FORESTZ THAVMIER
CHEVALIER DES ORDRES DV ROY
CONSEILLER EN SES CONSEILS
D'ESTAT ET PRIVÉ CAPITAINE DE
CENT HOMMES D'ARMES ET DE SES
ORDONNANCES SENESCHAL DE
LYON GOVVERNEVR ET LIEVTENANT
GÉNÉRAL POVR SA MAJESTÉ EN LA
VILLE DE LYON PROVINCES DE
LYONNAIS FORESTZ ET BEAVIOLAIS
LEQVEL DÉCÉDA LE XVII JANVIER
M. D. C. XLII.

Entre ces deux tombeaux était celui du premier duc et maréchal de Villeroy, gouverneur de Louis le Grand pendant sa minorité, pair de France, commandeur des ordres royaux, président du conseil royal des finances; et gouverneur de Lyon. Il était représenté en marbre, à genoux et dans le costume des chevaliers du Saint-Esprit; deux statues de marbre, la Prudence et la Religion, lui servaient d'accompagnement. Au-devant du tombeau, et dans un cartouche, on lisait l'inscription suivante :

HIC IACET

D. D. NICOLAVS DE NEUVILLE

DVX VILLAREGIUS

PAR FRANCIAE ET PRIMVS MARESCALLVS

LVGDVNENSIS PROVINCIAE GVBERNATOR

ET PRORER FIDELISSIMVS, SECRETIORVM

ÆRARIJ CONSILIORVM PRÆSES, REGIORVM

ORDINVM COMMENDATOR, QVI LVDOVICI

MAGNI ÆTATI MINORI SAPIENTISSIME

PRÆFECIT.

HÆC FVERVNT INSIGNIA, SED

QVANTA FVERIT VIRTVTVM COPIA!

VOLVE, REVOLVE SECVLA, NIL TANTI

VIRI INVIDIA DIGNVM REPERIES.

PLENVS DIERVMI OBIIT ANNO ÆTATIS

LXXXVIII. CHRISTI M.D.C.LXXXV.

MENSIS NOVEMBRIS DIE XXVIII

LVGE GALLIA

LVGE VIATOR ET ORA.

Posuit Camillus Archiepiscopus Lugdunensis

Propter fratris amorem. 1687.

Mais ces trois personnages ne furent pas les seuls inhumés dans la chapelle des Villeroy, au couvent des Carmélites. Charles de Neuville, duc de Villeroy, le dernier que nous venons de mentionner, avait été inhumé, le 24 janvier 1686, et ce même jour, on ensevelissait avec lui Magdeleine de Créqui, sa femme, décédée à Paris le 21 janvier 1675.

On y reçut aussi le corps de l'archevêque Camille de Neuville, mort le 3 juin 1693; les entrailles furent enterrées à la cathédrale, son cœur fut légué à l'église de Neuville, et son corps inhumé aux Carmélites. C'était le frère de Nicolas. Il était né à Rome, et était filleul de Paul V. Abbé d'Ainay à cinq ans, abbé de l'Île-Barbe à quatorze ans, archevêque de Lyon à quarante-huit ans, il fut en même

temps lieutenant du Roy au gouvernement de Lyon, et fut alors investi de la double autorité spirituelle et temporelle.

Son neveu, François de Neuville, duc de Villeroy, maréchal de France et gouverneur de Lyon, mourut à Paris le 18 juillet 1730, à l'âge de quatre-vingts ans. Il fut inhumé aux Carmélites, et les frais de la cérémonie s'élevèrent à 17.783 livres. C'est lui qu'on appelle le deuxième maréchal de Villeroy; il fit achever les travaux commencés par son père pour l'agrandissement du couvent. Sa fille se fit Carmélite et devint prieure. Nous la retrouverons bientôt.

Le fils du précédent, François-Paul de Neuville, fut archevêque de Lyon. Il ne survécut que six mois à son père, et mourut presque subitement dans son palais, le 6 février 1731. C'est le dernier Villeroy enterré aux Carmélites.

Mais il y eut encore deux Villeroy, qui furent gouverneurs de Lyon. Louis-François-Anne de Neuville, duc de Villeroy, qui, en 1734, fut gouverneur, charge dont il se démit en 1762, en faveur de son neveu Gabriel-Louis. Il mourut âgé de soixante et onze ans, le 13 décembre 1765, au château de Villeroy, près de Paris. On célébra un service funèbre, pour le repos de son âme, au couvent des Carmélites de Lyon.

Gabriel-Louis-François de Neuville, marquis, puis duc de Villeroy, fut le dernier gouverneur de Lyon, et aussi le dernier duc de Villeroy. Il mourut sur l'échafaud, en pleine Terreur, le 28 avril 1794.

Les Villeroy étant gouverneurs de Lyon et les Carmélites possédant leur chapelle, il ne faut pas trop s'étonner si l'on y retrouve quelque chose de leurs souvenirs de famille et quelques pieux échos de la vie politique de ce temps-là.

En effet, Madame d'Armagnac, sœur du maréchal de Villeroy, meurt le 27 décembre 1707, à l'âge de 68 ans, à la Grande-Écurie de Versailles; on célèbre, au couvent des Carmélites de Lyon, un service funèbre pour le repos de son âme.

Marguerite Le Tellier, femme de Louis-Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, et fils aîné du deuxième maréchal de Villeroy, meurt

à Versailles de la petite vérole, le 23 avril 1711, à l'âge de trente-deux ans ; le chapitre de Saint-Nizier célèbre, au couvent des Carmélites de Lyon, un service funèbre pour le repos de son âme.

A la mort de Louis XIV, l'église des Carmélites est décorée aux frais du Consulat, et un service funèbre y est célébré le 6 décembre 1715.

Le 21 août 1721, le maréchal de Villeroy fait chanter, dans l'église des Carmélites, un *Te Deum* en reconnaissance du rétablissement de la santé de Louis XV.

Pendant la maladie du Dauphin, fils de Louis XV, les Carmélites firent en communauté des prières pour le rétablissement de sa santé ; et après sa mort, arrivée le 20 décembre 1765, un service solennel fut célébré dans leur église, le 4 février 1766, pour le repos de son âme.

Nous avons dit plus haut qu'une demoiselle de Neuville, fille du deuxième maréchal de Villeroy, s'était faite Carmélite. Elle entra, en 1682, au couvent de Pontoise, prit l'habit de l'ordre sous le nom de Magdeleine-Éléonore de Jésus, et se lia d'amitié avec la Mère Magdeleine-Térèse de Jésus, qui s'appelait dans le monde d'Amours d'Us, et qui avait dirigé ses débuts dans la vie religieuse. Les Carmélites de Lyon avaient grand désir de posséder la petite-fille de leurs fondateurs ; pour se procurer cet avantage, elles élurent la Mère Magdeleine-Térèse de Jésus prieure de leur monastère, et la Mère Madeleine-Éléonore de Jésus, âgée de vingt-quatre ans seulement, sous-prieure. Après son premier triennat, Mère Magdeleine-Térèse fut réélue ; elle fit bâtir une magnifique chapelle au Sacré-Cœur, auquel elle avait une grande dévotion, et fut remarquable par ses libéralités envers les malheureux.

Après elle, Mère Madeleine-Éléonore de Jésus de Villeroy fut élue prieure ; après son triennat, elle fut réélue. Une troisième fois, en 1717, la communauté lui donna ses suffrages, mais elle refusa obstinément. C'est pendant son priorat que la fille des Villeroy fit reconstruire les bâtiments tels qu'ils existaient encore au temps de la Révolution. Son père, le deuxième maréchal de Villeroy, lui donna

l'argent nécessaire pour mener à bien cette transformation. Elle mourut le 26 avril 1723, à l'âge de cinquante-sept ans. Elle aussi fut magnifique dans ses libéralités pour les malheureux. Chaque année, au 1^{er} janvier, le Consulat venait lui apporter ses vœux et des présents; ces présents, elle les distribuait en aumônes.

Ne quittons pas ce sujet sans parler d'une autre conquête du Carmel de Lyon, Mademoiselle Gautier, actrice de la Comédie-Française. Née à Paris en 1692, elle était comédienne à dix-sept ans, et sociétaire du Théâtre-Français à vingt-quatre. Moins remarquable par son talent que par sa beauté, elle était en même temps peintre et poète; avec beaucoup d'esprit et un caractère impétueux, elle avait une liberté de mœurs extrême.

A trente ans, au jour anniversaire de sa naissance, elle alla entendre la messe au couvent des Cordeliers, dans la chapelle du Saint-Esprit; là, elle prit la résolution de changer de vie. L'année suivante, elle quitta Paris, et alla à Pont-de-Vaux, au couvent des Ursulines, où elle resta dix mois. Puis, étant venue à Lyon faire visite au maréchal de Villeroy, elle remarqua le couvent de l'Antiquaille qui lui plut beaucoup; elle s'y retira. C'est dans cette maison de la Visitation qu'elle prit la résolution de faire à Dieu le sacrifice de sa liberté; elle en parla à Mgr François-Paul de Villeroy, qui chercha d'abord à la détourner de son projet et qui finit par y souscrire; il demanda pour elle une place au Carmel de Lyon, qui lui ouvrit ses portes, le 14 octobre 1724.

Trois mois après, Mademoiselle Gautier recevait le saint habit de l'ordre et le nom de sœur Marie-Jeanne-Augustine de la Miséricorde; un an après, elle faisait profession, et ses trente-deux années de vie religieuse furent trente-deux années de la plus rigoureuse pénitence; elle devint aveugle pendant les sept-dernières années de sa vie, mais resta jusqu'à son dernier moment (1757), un sujet de profonde édification pour tous.

Après la trop fameuse exécution de Cinq-Mars et de Thou, le cadavre de ce dernier fut, par les soins de Madame de Pontac, reconduit aux Carmélites. Le cœur de cette infortunée victime de l'im-

placable cardinal de Richelieu fut envoyé à Paris, pour être déposé dans le caveau de son père, à Saint-André-des-Arts. Le corps resta quelque temps en dépôt chez les Carmélites.

Nous avons déjà vu que les religieuses Carmélites avaient fait un vœu à l'époque de la peste, 1628 et 1629. Le vœu fut renouvelé en 1720, alors que ce fléau sévissait sur Marseille et sur le Midi, avec cette variante cependant que ce vœu fut fait au Sacré-Cœur. La communauté actuelle le renouvela en 1832, quand le choléra fit son apparition à Paris.

Vers 1761, les bâtiments du monastère exigèrent de grosses réparations. On fut obligé d'emprunter une forte somme pour le paiement de ces travaux ; la gêne entra dans le couvent ; en 1778, c'était la misère ; en 1782, c'était la détresse. A cette dernière date, la sœur Marie-Joséphine de Saint-André, Yon de Jonage, fut élue dépositaire ; elle trouva la caisse sans argent et quarante mille livres de dettes. Mais son administration fut si prudente, elle sut si bien intéresser d'autres personnes à la détresse de la communauté qu'elle arriva à liquider presque toutes les dettes. Madame de Monteynard, abbesse de Saint-Pierre, mérita à juste titre, dans ces difficiles circonstances, celui de bienfaitrice des Carmélites.

Mais voici la Révolution ; le 3 novembre 1789, un premier décret suspend l'émission des vœux monastiques ; le lendemain, un second décret met tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la Nation. Le 11 mai 1790, Palerne de Savy, maire de Lyon, fait la visite du couvent des Carmélites, dans les mêmes conditions que celles signalées plus haut, au prieuré de Saint-Benoît. La prieure, Mère Marie-Claire du Saint-Sacrement de Vaulx, lui remit la liste des religieuses, elles sont trente professes et quatre converses. Elles sont appelées, une à une, à faire leur déclaration ; toutes déclarent ne vouloir pas sortir. Un mois plus tard, on procède à l'inventaire, qui ne fait que constater légalement l'admirable pauvreté des filles du Cloître. Le 8 janvier 1791, on fait procéder à l'élection d'une nouvelle supérieure et d'une nouvelle économe, qui doivent exercer leurs fonctions pendant deux années. Après le 19 juin 1791, l'église des Car-

mélites devient oratoire public, annexe de la paroisse Saint-Louis, malgré toutes les réclamations des religieuses. Enfin le 17 août 1792, l'évacuation des maisons religieuses est décrétée, et le 4 octobre, les Carmélites quittaient cet asile de prière et de paix qu'elles ne devaient plus revoir.

Un mois après, la dévastation commençait ; les splendides tombeaux des Villeroy, leurs statues, leurs armoiries étaient détruits, et le citoyen Morenas, proviseur-syndic provisoire du district de Lyon, était l'exécuteur de ces basses œuvres.

Pendant le siège de Lyon, les bâtiments des Carmélites servirent de caserne à l'armée départementale. Après le siège, on y logea cinq cents hommes de la garnison, et l'église devint la prison de cette caserne. Le 18 mars 1796, on mit en vente le monastère et ses dépendances, et le 17 septembre de la même année, le citoyen Siméon Anselmier et la citoyenne Agathe Guiffroy, femme Steimann, en étaient conjointement acquéreurs au prix de quatre-vingt-dix mille quarante francs. Anselmier vendit plus tard son lot (1820) à des entrepreneurs, qui ouvrirent une rue à travers l'ancien clos des religieuses ; cette rue porte le nom de Tolozan. En 1825, on ouvrit la rue de Flesselles, à travers l'ancien clos des Carmélites.

Ici devrait s'arrêter l'histoire du couvent des Carmélites de Lyon, mais, par une rare bonne fortune, nous pouvons suivre les traces de nos religieuses après l'expulsion, et j'estime que ce n'est pas la partie la moins intéressante de cette histoire.

Au 4 octobre 1792, quelques religieuses rentrèrent dans leur famille ; les autres restèrent à Lyon partagées en plusieurs groupes.

Le premier comprenait la mère prieure avec sept autres religieuses ; il s'installa à Ainay, près de l'arsenal.

Le second comprenait la mère sous-prieure Marie-Joséphine de Saint-André Yon de Jonage et quatre autres religieuses ; il reçut l'hospitalité à l'hôtel de Jonage, rue du Peyrat, là où se trouve maintenant la maison de M. de Murard.

Le troisième groupe ne comptait que trois religieuses, qui se logèrent à proximité du monastère ; mais l'une d'elles étant morte vingt-

deux jours après l'expulsion, les deux autres se joignirent à deux de leurs compagnes, logées dans la cour de l'abbaye d'Ainay, maison Saunier, où elles formèrent un second troisième groupe, le premier ayant disparu.

Pendant le siège de Lyon, dans la nuit du 24 au 25 août, eut lieu l'incendie de l'arsenal. Le premier groupe fut disloqué, une partie des religieuses rejoignit le troisième groupe, et la mère prieure et une converse logèrent en ville.

Malgré toutes leurs précautions pour échapper à la surveillance des sections révolutionnaires, le 11 février 1794, les commissaires du club central se présentèrent à la maison Saunier, et firent conduire les religieuses en prison. Après trois jours de détention, où les pauvres sœurs connurent toutes les injures, elles furent rendues à la liberté. Mais, le 26 mars suivant, les Carmélites furent arrêtées de nouveau et envoyées au tribunal révolutionnaire. La sœur Vial fut condamnée à mort, ses quatre compagnes à la détention. Le groupe de l'hôtel de Jonage averti se dispersa dans les montagnes du Lyonnais.

Les quatre sœurs incarcérées, Deville, Clément, Moline et Gillier, subirent neuf mois de captivité et, le 19 novembre 1794, furent rendues à la liberté. Au lieu de retourner à la maison Saunier, elles se rendirent à l'hôtel de Jonage, où la mère sous-prieure avec deux autres religieuses étaient revenues après la Terreur.

De ce moment jusqu'en 1808, la mort fait des vides nombreux dans les rangs des Carmélites. La sous-prieure, M^{lle} de Jonage, mourut, mais les religieuses continuèrent à recevoir l'hospitalité dans cette maison amie, où peu à peu revenaient celles qui étaient éloignées. M^{lle} de Jonage, sœur de la sous-prieure, mourut à son tour; l'hospitalité fut continuée, grâce à la bienveillance de M. César-Antoine de Jonage, son frère. Mais celui-ci mourut en 1800, et les religieuses, forcées de quitter l'hôtel de Jonage, se logèrent place Bonaparte, dans la maison Magneunin, maison aujourd'hui démolie pour l'ouverture de la rue de l'Hôtel-de-Ville; elle avait appartenu à Camille Jordan.

Soit par les vides que faisait la mort, soit par les adjonctions nou-

velles, le nombre des religieuses, de 1800 à 1804, varia de dix à quatorze. Mais la tranquillité peu à peu se faisait dans les esprits, et bientôt un cardinal-légat vint en France pour rétablir les choses de la religion. De nouveau les religieuses eurent le droit de vivre.

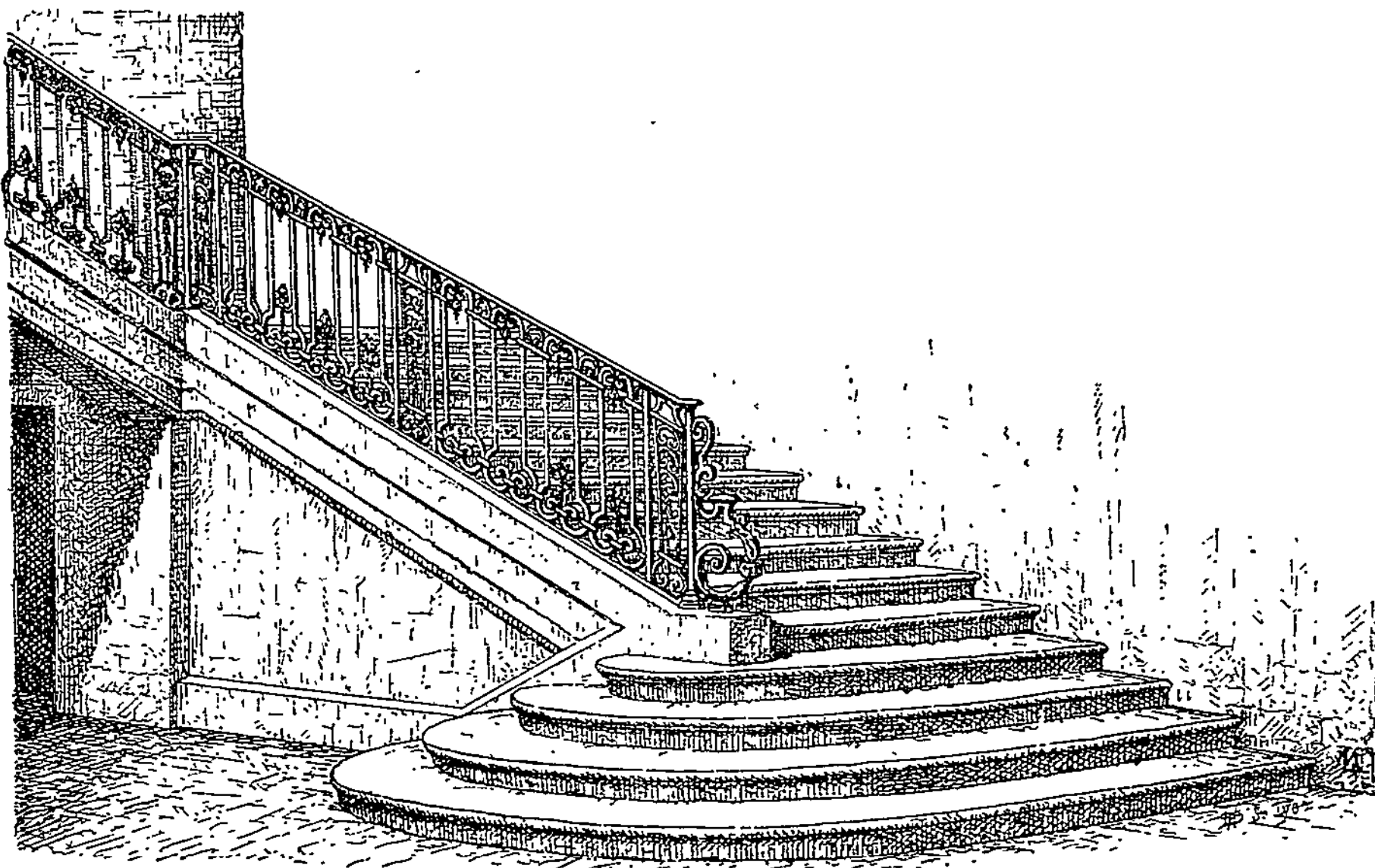
Les Carmélites essayèrent de rentrer en possession de leur ancienne demeure, mais elles durent reculer devant le prix élevé qu'on leur demandait, six cent mille francs. Elles pensèrent alors au couvent des Pères Carmes-Déchaussés, mais M^{me} de la Barmondière, bienfaitrice des Carmélites, à qui elle avait donné vingt mille francs, se faisait un cas de conscience d'acheter un bien ecclésiastique. Elles dirigèrent alors leurs démarches du côté de Fourvière.

Fourvière avait été occupé par des prêtres constitutionnels, puis fermé, puis acquis au prix de 29.880 fr. par une certaine dame Bécon, qui y avait, de son autorité propre, rétabli un simulacre de culte répréhensible. Le cardinal Fesch fit fermer la chapelle et pensa dès lors à l'acquérir. Les Carmélites, sans s'en douter, contrecarrèrent les projets secrets du cardinal en achetant Fourvière au prix de 21.728 fr.; mais aussitôt qu'elles en furent instruites, elles rétrocédèrent Fourvière à la fabrique de Saint-Jean, et firent l'acquisition de l'ancien couvent de la Providence, montée Saint-Barthélemy, au prix de 59.259 fr. Elles s'y installèrent en 1806, et y vécurent, en habits séculiers, sous la direction de l'ancienne prieure, la mère Goutelle, qui rappela les brebis dispersées et survivantes de l'ancien troupeau. Le 6 janvier 1815, elles reprirent l'habit religieux, et la clôture fut rétablie. Dès lors, nous entrons dans l'histoire contemporaine. Ajoutons seulement que le Carmel fut transféré de la montée Saint-Barthélemy à Fourvière en 1855.

Ce n'est qu'à la fin de 1821, ou au commencement de 1822, qu'on démolit l'église des Carmélites; les restes des Villeroy, qui y étaient déposés, furent à cette époque solennellement transférés à Saint-Bruno-les-Chartreux.

On peut voir encore aujourd'hui des restes fort remarquables de l'ancien couvent des Carmélites. Si vous voulez, à la montée des Carmélites, visiter la maison qui porte le n° 10, vous verrez un escalier

vraiment royal, le plus beau de Lyon sans contredit, qui indique avec quelle magnificence le monastère était construit; des moulins, une fabrique de pâtes, occupent de grandes salles qui sont évidemment des restes du couvent; arrêtez-vous aussi devant le n° 20, la porte d'allée est une des anciennes portes de la chapelle; enfin, malgré les constructions récentes, malgré même le groupe scolaire élevé sur la place Morel, le cloître est encore apparent en certaines



DÉPART DE L'ESCALIER DES CARMÉLITES

parties, et si vous voulez monter à un étage quelconque d'une des maisons de la rue Tolozan, côté du nord, vous pourrez vous rendre compte de l'ensemble du monastère aujourd'hui disparu des religieuses Carmélites.

SOURCES :

La *Gallia christiana*, Severt, Bullioud, S. Aubin, Lamure, Ménestrier, les Almanachs de Lyon ne disent que peu de chose.

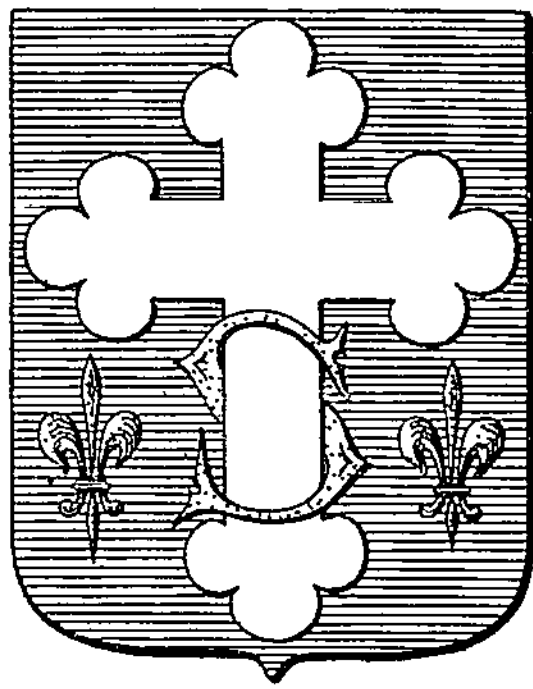
CLAPASSON, bonne description de l'Eglise.

MONTFALCON, erreurs grossières.

GRISARD : *Etude très riche de documents sur le Couvent de Notre-Dame-de-Compas-*

sion.

Archives du Rhône, tome IX, page 10.



LES CÉLESTINS

LES Célestins occupèrent, à Lyon, l'emplacement du Temple ; logiquement nous devrions parler d'abord des Templiers. Nous nous contentons de renvoyer le lecteur à l'article qui les concerne, et ne disons ici que ce qui est nécessaire pour l'intelligence de cette transmission.

À l'époque des croisades eut lieu la création des ordres militaires ; on vit alors des religieux-soldats destinés à combattre les infidèles. Les Templiers furent de ce nombre, et ils reçurent ce nom parce que le roi Baudoin II leur accorda pour demeure, à Jérusalem, une maison voisine des ruines du Temple de Salomon.

Cet ordre ne resta pas longtemps confiné en Palestine, et ne tarda pas à avoir des établissements dans divers Etats. Les Templiers vinrent à Lyon, et sur les bords de la Saône, près de Bellecour, ils se firent une résidence. Comme nous le verrons plus tard, ils acquirent bientôt des richesses immenses, et la prospérité fut nuisible à leur vertu. Une réforme les eût régénérés, l'ardente convoitise de Philippe le Bel parvint à les faire supprimer. L'Ordre en effet fut

aboli en 1312 par le concile général de Vienne ; le souverain pontife Clément V et Philippe le Bel adjugèrent les biens des Templiers aux chevaliers de Malte.

Les chevaliers de Malte formaient un ordre à peu près semblable à celui des Templiers : ce sont eux qui les derniers quittèrent la Terre sainte, défendirent pendant deux cents ans l'île de Rhodes, et se retirèrent à Malte, où ils subsistèrent jusqu'en 1798. A cette époque, Bonaparte, allant en Egypte, s'empara de l'île, et l'existence politique de l'ordre fut terminée.

A Lyon, les Chevaliers de Malte entrèrent en possession du Temple, mais soit que cette possession fût plus coûteuse que profitable, soit que cette maison fût trop voisine de leur Commanderie, ils n'y restèrent que quelques années, et ce fut par un échange fait avec ces Chevaliers que les ducs de Savoie en devinrent propriétaires.

Ce détail est à retenir, car les auteurs n'ont pas toujours été très précis sur ce point. Le manuscrit du P. Grasset, religieux de l'ordre, s'exprime ainsi : « Du débris général des biens des Templiers..... le comte de Savoie se retint leur maison de Lyon pour y faire bastir un palais pour son service. » Il semble d'après cette phrase que le comte de Savoie n'eut qu'à prendre ce qui lui convenait ; il n'en est rien. Le livre du P. Berthier, dépositaire du couvent de Lyon, a une autre version : « Les Chevaliers de Saint Jehan de Rhodes donnèrent ce lieu à feu de bonne mémoire Aymé I^{er}, comte de Savoie, pour la victoire qu'il obtint contre les Turcs. » D'après ce passage, le comte de Savoie aurait reçu cette maison comme une récompense de sa bravoure ; il n'en est rien. La vérité est que le comte de Savoie entra en possession du Temple en échange de rentes et de droits à la Verpillière, et dans le mandement de Falavier, en Dauphiné. Les comtes de Savoie en restèrent possesseurs pendant environ quatre-vingts ans, et en firent quelquefois leur résidence.

Tel était l'état des choses et des lieux dans les dernières années du quatorzième siècle, quand un prieur d'un couvent de Célestins, situé à Colombier-le-Cardinal, près d'Annonay, le P. Yves Grossi,

fut mis au courant d'un incident merveilleux de la vie de Pierre de Mouron, le saint fondateur de son ordre.

Pierre de Mouron, moine napolitain, né à Isernia, dans la Pouille, avait fondé, sur le mont Moroni, un monastère, où il avait fait revivre la règle de saint Benoît dans toute son austérité primitive. Ayant appris que le second concile de Lyon voulait supprimer tous les ordres religieux nouvellement institués, il partit pour Lyon. En arrivant dans cette ville, disent les chroniques, il reçut l'hospitalité chez les Templiers qui étaient les gardes du concile. Là, dit le manuscrit du P. Grasset, il célébra la sainte messe en présence de Sa Sainteté; là, continue-t-il, « il mit sa cuculle sur un rayon de soleil, et elle y resta suspendue comme sur une poutre, pendant qu'il se revêtait de ses habits sacerdotaux, et fit quantité d'autres miracles en icelle, notamment avoir heu révélation qu'au mesme lieu, au temps advenir, y aurait un monastère de son ordre. » C'était bien étrange; rien en effet ne pouvait faire prévoir que ses disciples posséderaient un jour le lieu où il était logé, rien ne pouvait, à ce moment, faire présager l'abolition des Templiers. Pierre de Mouron vit ses démarches auprès



RELIGIEUX CÉLESTIN

du concile couronnées de succès, et il reprit le chemin de l'Italie. Ses religieux étaient alors appelés ermites de Saint-Damien; ils ne furent appelés Célestins que lorsque Pierre de Mouron fut élevé au souverain pontificat et prit le nom de Célestin V.

Cet événement est une page unique de l'histoire des papes. Le souverain Pontife Nicolas IV était mort le 4 avril 1292, et au mois de juin 1294, les cardinaux, assemblés à Pérouse, n'étaient pas encore parvenus à s'entendre pour lui donner un successeur. Le nom de Pierre de Mouron, l'homme considéré comme le plus saint de son temps, fut prononcé alors et emporta tous les suffrages. Pierre de Mouron devint en effet Célestin V, mais il ne régna que quelques mois. S'apercevant que son administration faisait beaucoup de mécontents, il déposa solennellement le fardeau du pontificat. Son successeur, Boniface VIII, sous prétexte que sa présence pourrait susciter des divisions, le fit enfermer dans la citadelle de Fumone en Campanie, où le saint fondateur des Célestins rendit le dernier soupir.

Après sa mort, l'ordre fit de grands progrès, non seulement en Italie, mais encore en France, où le général Pierre de Tivoli envoya douze religieux, en 1300, à la prière de Philippe le Bel.

La règle, approuvée en 1264 par le pape Urbain IV et confirmée en 1274 par Grégoire X, était sévère et pleine d'austérités. Les supérieurs n'étaient élus que pour trois ans; les religieux se levaient à deux heures de la nuit pour chanter matines, ils ne mangeaient jamais de viande, jeûnaient tous les jours depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques, et le reste de l'année tous les mercredis et les vendredis.

Le costume consistait en une robe blanche, un capuce et un scapulaire noirs. Au chœur et quand ils sortaient hors de leur monastère, ils portaient une coule noire avec le capuce par-dessus; la ceinture était de laine ou de cuir blanc, les chemises étaient de serge. Les convers étaient vêtus de couleur tannée, et ils portaient sur leur scapulaire une croix blanche avec une S entrelacée; c'étaient du reste les armes de l'ordre : croix de sable avec une S d'argent.

Parmi les maisons de Célestins fondées en France se trouvait, aux flancs du mont Pilat, celle de Colombier, près d'Annonay. En 1390, le P. Yves Grossi en fut nommé prieur. Ayant eu connaissance de la révélation faite par Dieu à Pierre de Mouron, logeant chez les Templiers, lors de son passage à Lyon, il désira que cette révélation fût accomplie. En conséquence, avec la permission du R. P. Pierre Poqueti, provincial, « ce bon Père et avec luy tous ses « religieux présentèrent requeste « au S. Père Benoît XIII séant en « Avignon et Boniface IX à Rome, « demandant de permettre aux « Pères Célestins de Colombier « de vendre ou eschanger tous les « biens et revenus de leur fonda- « tion, pour bastir un monastère « de leur ordre dans la ville de « Lyon et en la maison du comte « de Savoie Amédée, appelée le « Temple, alléguant à ce sujet les « grandes guerres des Anglais dans « la France et les continuelles « attaques du seigneur d'Anno- « nay, allié au parti de la couronne « d'Angleterre, qui tous ruinoient « toutes leurs possessions et em- « peschoient les religieux de faire le divin service et les dévots exer- « cices de leur vocation. Cette demande leur feut accordée par bulle « en 1396... mais l'exécution en feut suspendue...



FRÈRE CONVERS CÉLESTIN

« Le P. Yves Grossi, prieur de Colombier, estant mort en 1401, « le P. Jean Siméon, son successeur, poursuivit le bon succès de cest « établissement avec grand zèle, et en 1405, accompagnant le R. Père

« Bixuntius de Vallibus, provincial, eurent la rencontre dans Lyon du
« prince Amédée, huitième duc de Savoie, auquel ils renouvelèrent
« la demande de sa maison appelée le Temple, laquelle luy feut
« accordée, et le 25 de février de l'année 1407, dans sa ville de Bour-
« get, donnée par un contract de fondation à l'ordre des P. Célestins,
« en la personne du P. André de Bourville, procureur général de l'or-
« dre, en ces termes : Désirons faire bastir et fonder un monastère de
« l'ordre des R. P. Célestins, sous le titre de l'Annonciation de Notre-
« Seigneur, dans nostre maison de Lyon, appelée anciennement le
« Temple, située entre la Sonne et le Rosne, vous donnons à per-
« pétuité nostre dite maison, avec toutes ses appartenances, esten-
« dues, église et cloistres anciennement bastis audit lieu, ses fonds
« et dépendances, pour y bastir un monastère de vostre dit ordre. »

Ce donateur princier, Amédée VIII, mérite de fixer un instant notre attention. Le voyageur qui navigue sur le lac de Genève voit, en longeant cette rive fertile de la Savoie, qu'on appelle la côte d'Abondance, un château qui porte le nom de Ripaille. C'est là qu'après la mort de son épouse Marie de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, se retira (1433) le duc Amédée, accompagné de six seigneurs, chevaliers de Saint-Maurice et veufs comme lui. Ils y vécurent d'une vie retirée, pieuse, l'annaliste Brovius dit même angélique. En 1439, le duc assista au concile de Bâle, et y fut élu antipape sous le nom de Félix V. On connaît ce moment difficile, signalé dans l'histoire sous le nom de schisme d'Occident, où l'Eglise se trouva dans la plus grande confusion et reconnut en même temps plusieurs papes. Mais ce qu'on ignore, c'est la part glorieuse de l'Eglise de Lyon dans la cessation du schisme. Sans doute, plusieurs personnages s'employèrent dans ce but, mais ce fut à la persuasion du bienheureux Louis, chanoine-comte de Lyon, qu'à la mort d'Eugène IV et à l'avènement de Nicolas V, Félix V donna sa démission. Il revint dans son château de Ripaille, où il mourut en 1450. Son cœur fut apporté par les P. Célestins dans leur église de Lyon, et posé au-devant du sanctuaire sous une large pierre, où furent gravées les armes de Savoie, qui sont de gueules à la croix d'argent couronnée à la ducale.

Les premiers religieux Célestins qui vinrent à Lyon furent tirés du monastère de Colombier, et pendant quatorze ans, les R. P. pro-



JEAN DE GERSON

(1363-1429)

vinciaux, Jean Bonhomme et Jean Bassandi, travaillèrent puissamment en cette sainte entreprise. Louis II, fils d'Amédée VIII, continua les faveurs paternelles ; il fit une fondation de quatre cents florins de rente annuelle et fit bâtir l'église qui était sous le vocable

de l'Annonciation. Charlotte de Savoie, épouse de Louis XI, roi de France, fut aussi une bienfaitrice des Célestins. Louis XII, et surtout son premier ministre, le cardinal d'Amboise, qui fit bâtir la plus grande partie des cloîtres, témoignèrent par des bienfaits nombreux leur bienveillance pour cet Ordre.

Le premier prieur du nouveau monastère fut le P. Jean Gerson, frère du célèbre chancelier de l'Université de Paris, qui se fit une si large place dans le monde intellectuel de son temps. Il joua un grand rôle au moment du schisme d'Occident, et composa alors un traité hardi. Il fut un des grands promoteurs de la dévotion à saint Joseph, et beaucoup de très sérieux esprits le considèrent comme l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Un savant critique, M. Gence, veut même que ce soit à Lyon que cet homme pieux en ait composé le quatrième livre, car, par les dix dernières années de sa vie, il appartient à notre cité. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, ayant fait assassiner le duc d'Orléans, Gerson fit le panégyrique de la victime et s'éleva avec force contre l'instigateur du crime. Le duc de Bourgogne fit légitimer sa conduite par un docteur Jean Petit, homme de savoir, mais âme vénale. Gerson fit condamner la doctrine de Jean Petit par le concile de Constance. Après le concile, où il tint une large place, il vint, pour fuir les poursuites du duc de Bourgogne, chercher un asile auprès de son frère, le prieur des Célestins. Un peu plus tard, aimant à instruire le simple peuple, il faisait le catéchisme aux enfants de la paroisse Saint-Laurent, dont l'église était voisine de celle de Saint-Paul. Gerson a pu errer sur des questions qui n'étaient alors que des opinions, il ne fut pas moins un grand caractère et un vaillant serviteur de Dieu.

Non seulement les grands et les princes furent les protecteurs des Célestins, mais le Consulat eut, lui aussi, cet Ordre en faveur. A diverses reprises, il donna des sommes assez fortes pour les réparations et l'agrandissement du couvent. Les conseillers de ville tinrent même plusieurs fois, au quinzième siècle, leurs séances dans le cloître des Célestins. Car, de 1426 à 1461, il y eut de longs débats entre le Consulat et l'Archevêque. Celui-là avait acheté, pour en faire

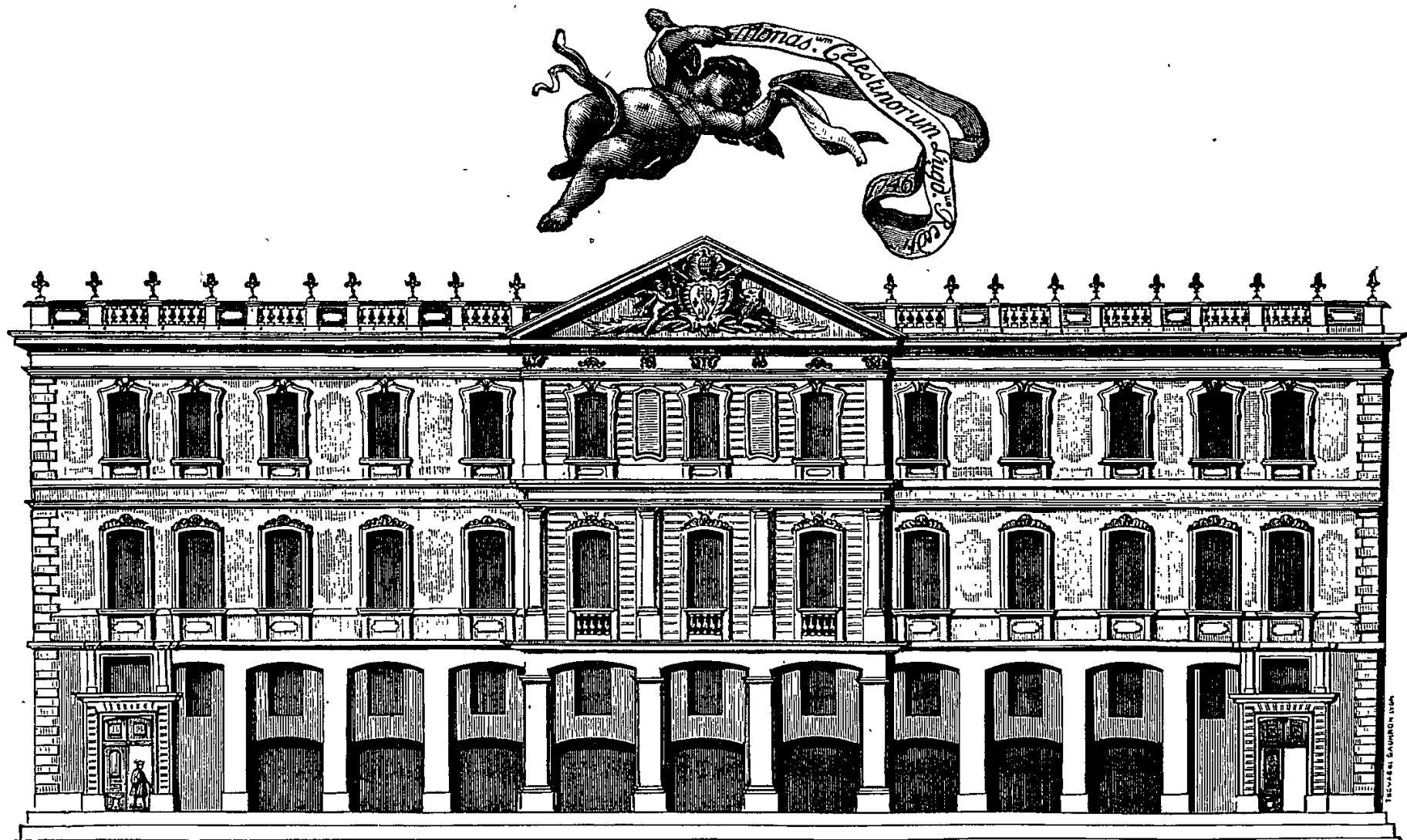
un hôtel de ville, une maison située entre la rue Longue et la place de la Fromagerie, celui-ci ne voulut pas ratifier l'achat. De là de grands débats, pendant lesquels le Consulat tint ses séances chez les Célestins et dans d'autres monastères.

L'église, de style gothique, était éclairée par de magnifiques vitraux; elle était ornée de bons tableaux, par Blanchet et par Leblanc, et de la *Descente de Croix*, par un Lyonnais, Jacques Stella, l'émule de Poussin; elle possédait aussi des orgues qui passaient pour le chef-d'œuvre du genre; on y voyait enfin de remarquables sculptures. Cette église possédait une belle image de la sainte Vierge, Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, pour laquelle le peuple de Lyon avait une très grande dévotion.

Les chapelles étaient celles de la Grande-Notre-Dame, de Saint-Pierre-de-Luxembourg, de la Comtesse et des Onze-Mille-Vierges. Il serait trop long de citer les noms de tous ceux qui y furent inhumés, je me borne à quelques personnages plus illustres. C'est d'abord le duc Louis de Savoie, bienfaiteur insigne, qui mourut à Lyon, le 29 janvier 1465, dans la maison qui faisait l'angle de la place et de la rue Saint-Jean; les religieux lui avaient élevé un magnifique tombeau, avec une inscription funéraire composée de huit distiques latins. C'est ensuite le cardinal d'Amboise, qui fut évêque de Montauban à quatorze ans. Il devint ensuite aumônier de Louis XI, et à la mort de ce prince, s'attacha au duc d'Orléans. Archevêque de Narbonne en 1493, puis de Rouen, il retrouva le duc d'Orléans, qui était alors gouverneur de Normandie. Celui-ci, devenu roi sous le nom de Louis XII, prit Georges d'Amboise pour son premier ministre et en fit son ami. Vertueux, prudent, économe, le cardinal fut un grand ministre. Il fit par intervalles un assez long séjour à Lyon, et y mourut, le 25 mai 1510, dans la maison des religieux Célestins. Son corps fut transporté à Rouen, mais son cœur resta déposé dans l'église du couvent. C'est encore le tombeau de l'illustre famille des Pazzi. Les Pazzi étaient originaires de Florence et avaient été même rivaux des Médicis; ils avaient même ourdi, avec les Salviati, une conspiration contre les deux frères Julien et Laurent de

Médicis. Julien fut tué, mais Laurent put s'échapper, et les conjurés, par crainte des représailles, durent prendre la fuite. C'est alors que les Pazzi vinrent en notre ville. Ils y vécurent en grands seigneurs, et furent les bienfaiteurs des Célestins. A propos de leur tombeau, on rapporte le fait suivant : Marie de Médicis, de passage à Lyon, vint visiter le couvent des Célestins ; elle avait, comme tous les membres de sa famille, conservé dans son cœur un violent ressentiment contre les conjurés de Florence, et contre les Pazzi en particulier. Se trouvant dans l'église du monastère, elle vit le riche tombeau de ses ennemis, et aussitôt elle ordonna qu'on le détruisît sur-le-champ, ne voulant pas qu'il restât rien d'un nom si odieux à sa maison. C'était enfin le tombeau de Guillaume Rouville, l'illustre typographe, gendre de Sébastien Gryphe, qu'il égala et dépassa même. Il était né à Tours, en 1518, mais il vint s'établir à Lyon et commença à se faire connaître vers 1548. Il acquit une grande fortune et fut honoré de l'échevinage jusqu'à trois fois en dix ans, ce qui lui donna le droit de naturalité à Lyon, ainsi que la noblesse. Il fut conseiller de ville, bienfaiteur de la cité, des hôpitaux et des Célestins. Il avait pour devise : *In virtute et fortunâ*. J'abrège à regret, car il y avait là encore bien des familles dont les descendants vivent encore, les Tourvéon, les Bigny, les La Chassagne, les de Viry, etc... Enfin quand nous aurons dit que la confrérie des marchands drapiers se réunissait habituellement dans la chapelle des Onze-Mille-Vierges, nous aurons dit à peu près tout ce qui était intéressant sur cette église.

Nous nous sommes étonnés, à notre époque, d'avoir vu si souvent brûler les Célestins ; mais du temps des religieux le feu s'était déclaré bien des fois ; on dirait vraiment que ce lieu soit voué aux incendies. Il fut brûlé d'abord en 1501 ; puis en 1562, lorsque les huguenots, arrivant par le Dauphiné, se furent emparés de la ville, le couvent des Célestins fut envahi des premiers, et c'est là qu'après le pillage du couvent, le baron des Adrets assit la batterie d'artillerie avec laquelle il ouvrit une brèche dans les murs du cloître de Saint-Jean. Il fut incendié encore en 1623, puis enfin après sa reconstruction totale, deux autres fois, à trente années d'intervalle, en 1474 et en 1775.



PRINCIPALE FAÇADE DU COUVENT DES CÉLESTINS

En 1562, le pillage fut complet, le monastère fut dévalisé, on vendit même à l'encan, devant la porte du couvent, tous les objets mobiliers; on estima à cinquante mille livres la perte subie alors par les Célestins. Treize mois après, quand ils revinrent, ils ne trouvèrent que des murs démolis, mais un grand nombre de personnes pieuses vinrent à leur secours, et le couvent fut bientôt restauré.

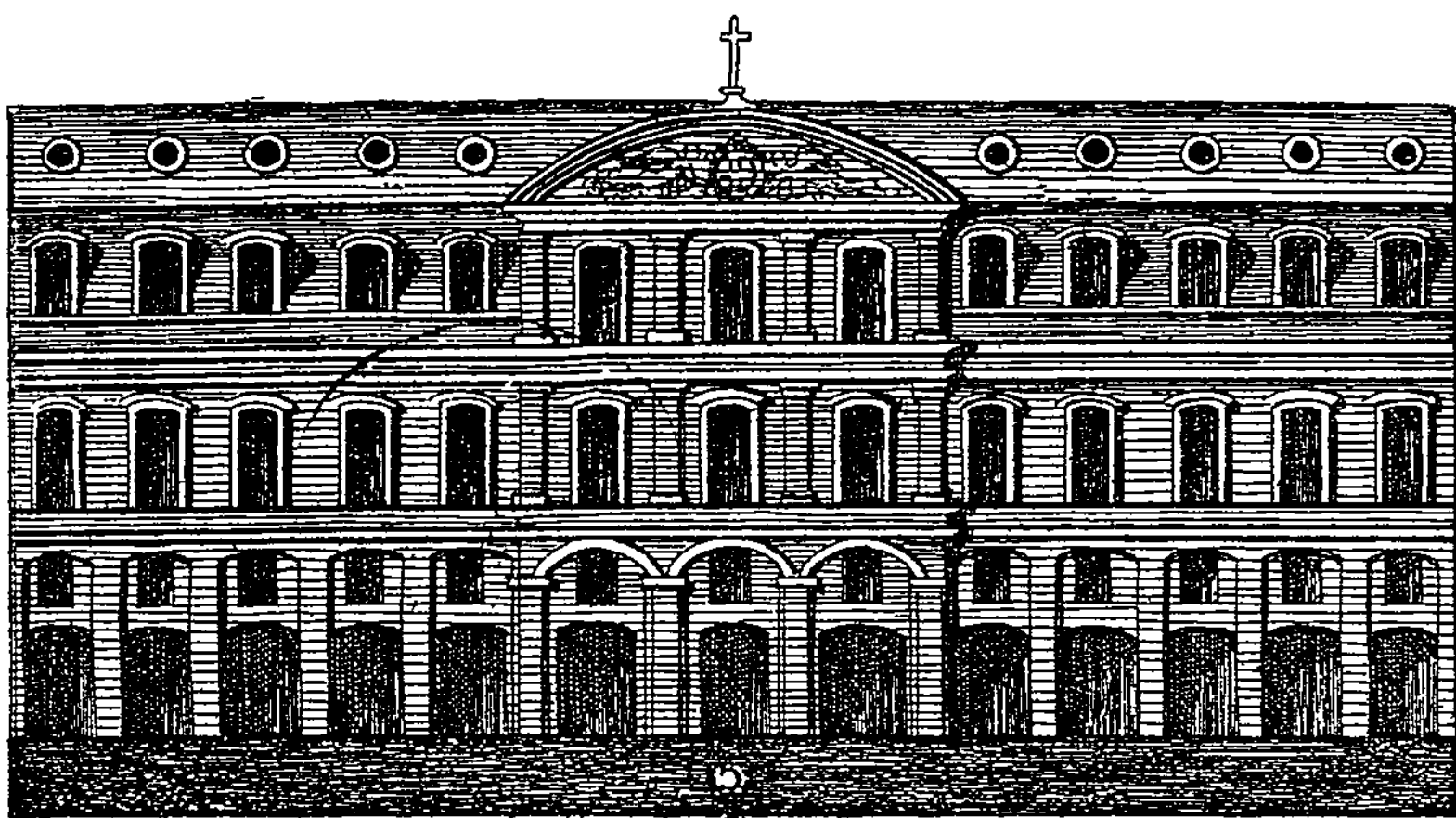
La peste, non pas la grande peste de 1628, mais celle de 1585, exerça aussi ses ravages aux Célestins. C'est du moins ce que raconte Rubys; il dit qu'il n'y demeura « quasi personne. » Il est toutefois bien étonnant que le P. Benoît Gonon, Célestin de Lyon et historiographe de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, n'ait rien dit d'un si grave événement. Il entre souvent dans de minutieux détails : il parle de divers incendies du couvent, d'une tribune de bois qui, le jour de Pâques, s'effondra sur les fidèles, il ne dit rien de cette peste de 1585.

En 1721, l'ancien couvent tombant en ruines, on le reconstruisit sur un nouveau plan. On peut se rendre compte de ce que fut ce nouveau monastère, si l'on veut bien jeter les yeux sur le plan de 1740; on y voit la façade des Célestins mesurant cent mètres de long et faisant un très bel effet. On voit encore aujourd'hui, sur le quai qui porte le nom des Célestins, des maisons ornées d'attiques et de frontons; ce sont des parties conservées du soubassement de cette façade. Le réfectoire était la plus belle salle du couvent, il était orné d'un magnifique tableau de Vernansel fils, représentant les *Noces de Cana*.

Ce n'est pas la Révolution qui fit disparaître les Célestins, la fin de cet Ordre est une lamentable histoire. A peine l'édit de 1768, ordonnant que la conventualité fût rétablie dans toutes les communautés, eut-il été publié, que le Père Camille-Marie de Saint-Pierre, prieur des Célestins de Lyon, se mit en campagne. Il quitta brusquement son monastère, et, se disant chargé des ordres du gouvernement, il visita toutes les maisons de sa congrégation, afin d'amener, par des promesses ou des menaces, ses confrères à demander la sécularisation. Il se rendit ensuite à Paris, et fut assez habile pour se faire nommer provincial des Célestins de France; il eut même

assez de crédit pour faire changer le temps et le lieu du chapitre général qui devait s'assembler. Ce fut à Limay, près de Mantes, que ce chapitre se réunit en octobre 1770. Mgr de Cicé, archevêque de Bordeaux, en devait diriger les opérations. De Brienne savait que les dispositions de plusieurs députés le dispensaient de s'y rendre lui-même.

Une opposition nombreuse et inattendue se manifesta. Sans doute cet ordre avait plus que tout autre subi l'influence de l'époque, sans doute un grand nombre de ses membres avaient négligé et oublié



AUTRE FAÇADE DU COUVENT DES CÉLESTINS

leurs règles et leurs anciennes observances, mais il se trouvait encore beaucoup de religieux réguliers et fervents, qui soutinrent avec zèle les droits de la règle et protestèrent hautement contre des délibérations prises malgré eux. Mais précisément le relâchement des uns et la régularité des autres entretenaient des divisions que sut adroitement exploiter Loménie de Brienne. Celui-ci fit donc tenir un second chapitre général dans la maison des Célestins de Paris, et se chargea cette fois de le présider. Afin de favoriser les prétentions des uns et de prévenir les réclamations des autres, il ordonna d'opiner secrètement et par écrit. Grâce à cette précaution, le P. Camille-Marie de Saint-Pierre, vicaire général, put envoyer à Rome une supplique où, attribuant à tous ses confrères ses dispositions person-

nelles, il demandait instamment la suppression des Célestins ; mais le supérieur général de l'ordre, instruit par quelques-uns de ses plus dignes religieux et par Mgr de Beaumont, qui les favorisait, informa Clément XIV de l'état des choses.

Le pape, en présence de ces rapports contradictoires, prit un parti mitoyen qui lui parut propre à rendre justice à tout le monde ; il chargea les évêques de France, dans les diocèses desquels se trouvaient des maisons de Célestins, d'en faire la visite et de prendre acte des abus qu'ils y découvriraient. Ces visites furent faites et généralement les rapports furent peu favorables. En conséquence, le souverain Pontife procéda à la suppression, non pas de l'Ordre, mais des maisons particulières. Celles de Metz, Sens, Ternes, Ambert, Vichy, Colombier, Esclimont, Villeneuve, Offremont, La Châtre, Rouen, Limay, Amiens, Lyon, et d'autres encore furent successivement supprimées par des brefs du pape et des lettres patentes du roi. Un arrêt du conseil d'Etat du 4 juillet 1778 désigna la maison de Marcoussy à ceux des Célestins qui voudraient continuer à vivre dans l'observance de leurs règles. La suppression du couvent de Lyon date de 1772.

Après cette sécularisation, l'archevêque de Lyon, Mgr Malvin de Montazet, voulut réunir les biens du monastère à ceux du clergé de son diocèse. Mais Victor-Amédée de Savoie revendiqua les biens des Célestins de Lyon donnés à telles et telles conditions par ses ancêtres. De là un grand procès, que perdit l'Archevêque, et un arrêt du 12 janvier 1784, qui remit le roi de Sardaigne en possession du couvent en litige. On rappelle à ce propos un détail qui ne manque pas de piquant. L'abbé de Périgord, depuis évêque d'Autun, écrivit alors un mémoire pour prouver que le clergé est vraiment propriétaire et que des biens ecclésiastiques ne doivent pas être abandonnés aux séculiers ; cinq ans plus tard, en 1789, dans l'assemblée constituante, l'abbé Maury soutenait cette même thèse contre l'abbé de Périgord, qui alors avait changé d'avis.

Un an après la prise de possession du duc de Savoie, l'ancienne propriété des Célestins fut aliénée à un sieur Devouge, qui acheta la

totalité de ces terrains au prix de quinze cent mille livres. Pour donner aussitôt de l'importance au quartier et en tirer de meilleurs bénéfices, le nouveau propriétaire fit percer des rues et construire une salle de spectacle. Cette dernière idée fut mise à exécution en 1792. Mais, ainsi que je l'ai dit, le théâtre, comme l'ancien monastère, a été souvent incendié. Depuis la guerre de 1870, il a été reconstruit à neuf, et la façade en est gracieuse. Mais dans la nuit du 25 au 26 mai 1880, ce nouveau théâtre fut encore une fois complètement détruit, sauf la façade, par un incendie. De tous les vieux souvenirs que je viens d'évoquer, il reste les maisons que j'ai signalées et des noms : les rues de Pazzi, d'Amboise, de Savoie, et le quai et la place des Célestins.

SOURCES :

Le P. HÉLYOT, *Histoire des ordres monastiques*.

Almanachs divers de Lyon.

RUBYS, *Histoire de Lyon*.

Lyon ancien et moderne, tome I^{er}

Archives du Rhône, tome IX, page 81 et suiv.

Archives municipales.

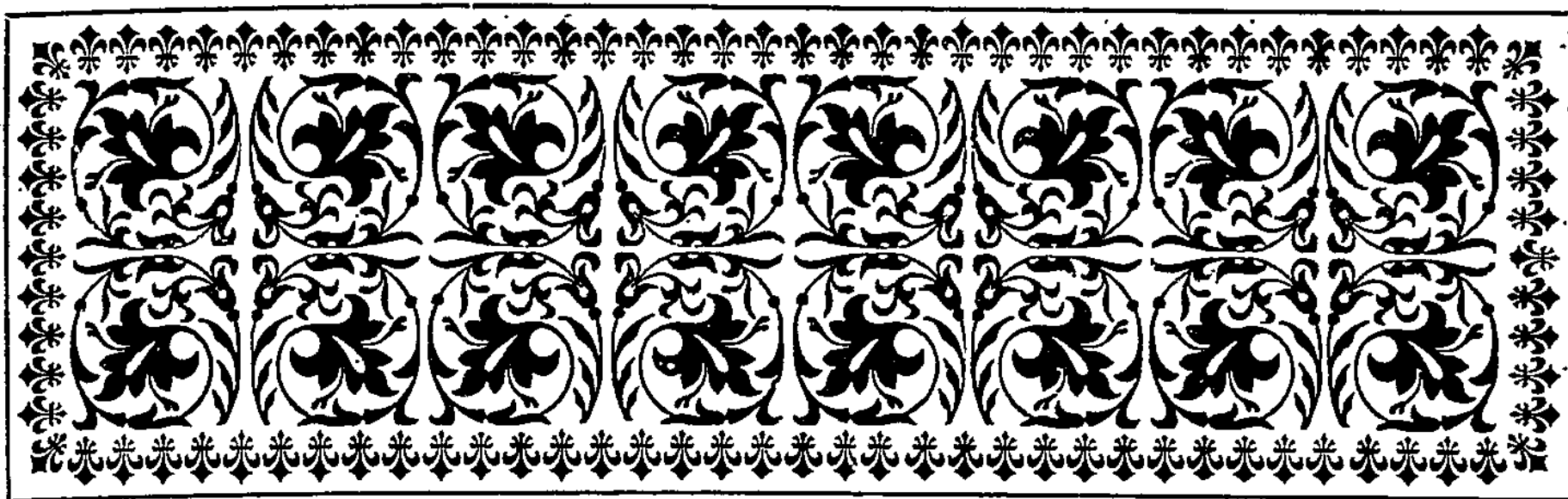
Mémoire sur le monastère des Célestins de Lyon, adressé par un religieux de cette maison au P. Ménestrier, et conservé en manuscrit à la bibliothèque de Lyon, n° 1164.

Histoire et miracles de N.-D. de Bonnes-Nouvelles aux Célestins de Lyon, par le R. P. Benoît GONON, célestin de Lyon.

Mémoire à consulter sur l'ordre des Célestins, par le P. Edme GRENOT, Paris, 1774.

Le P. PRAT, *Essai historique sur la destruction des ordres religieux en France*, Lyon, chez Pélagaud, 1845.

Manuscrit du P. GRASSET, *Revue du Lyonnais*, 1888, VI^e vol., 5^e série.



SAINT-CHARLES

C E mot résume tout un ordre de choses aujourd'hui disparu, tout un ensemble d'institutions dont les sœurs de Saint-Charles, encore existantes, ne forment qu'une partie. Essayons de reconstituer ce passé et cet ensemble, d'autant plus intéressants qu'ils sont exclusivement lyonnais.

Aujourd'hui les écoles populaires sont multipliées presque à l'infini dans notre ville, et le petit enfant de douze ans étonne son interrogateur par la quantité de notions qu'il possède déjà. Mais on ignore généralement l'origine de ces écoles dans notre ville et le nom même de celui qui, avant le bienheureux de La Salle, inaugura la régénération intellectuelle des enfants du peuple dans notre cité.

Ce bienfaiteur de la jeunesse populaire était un prêtre du diocèse de Lyon, fondateur de l'œuvre des Petites-Ecoles. Son nom, oublié par la postérité qui devrait le bénir, était Charles Démia.

Charles Démia naquit à Bourg-en-Bresse, le 30 octobre 1636. Orphelin de père et de mère à l'âge de neuf ans, il fut élevé par une tante qui ne négligea rien pour le former à la vertu. Il fit ses pre-

mières études chez les Jésuites ; à dix-huit ans, il vint à Lyon recevoir la tonsure, puis partit à Paris pour se former, sous le regard de maîtres éminents, à la vie ecclésiastique. Il fut successivement élève du séminaire des Bons-Enfants, de celui de Saint-Nicolas du Chardonnet, et de celui de Saint-Sulpice. Dans cette dernière maison, il fut formé par M. Tronson et devint bientôt, à cette école, un homme véritablement intérieur et dévoué au salut des âmes. Ordonné prêtre le 14 mai 1663, il revint à Bourg, où ses libéralités le firent surnommer le Père des pauvres. Mais il fallait à son activité et à son zèle un plus vaste théâtre. Il vint à Lyon, en 1664, et se présenta à M. l'abbé Hurtevent, premier supérieur du séminaire de Saint-Irénée et enfant spirituel de M. Ollier. Découvrant dans le jeune prêtre des trésors cachés de dévouement et de charité, il le présenta à M. l'abbé de Saint-Just, qui ne tarda pas à le recommander à son frère l'archevêque, Mgr Camille de Neuville. Ce dernier le nomma archiprêtre et visiteur extraordinaire de la Bresse ; puis, après lui avoir offert diverses fonctions qu'il ne put lui faire accepter, le nomma enfin promoteur de son diocèse et le força d'accepter cette charge.

Je n'ai pas à parler des vertus de ce saint prêtre, je n'ai qu'à raconter son œuvre ; nous allons en suivre pas à pas les progrès.

A Lyon, les enfants du peuple vivaient dans un grand libertinage, faute d'instruction ; l'abbé Démia résolut d'apporter un remède à ce mal. D'autres serviteurs de Dieu, grandement admirés par lui, l'avaient déjà précédé dans cette voie. Saint Charles, son patron, avait établi des écoles à Milan ; M. Bourdoise les avait multipliées en France, et il aimait, pour exciter son zèle, à se rappeler une parole de cet admirable prêtre : « Les maux de l'Eglise ne peuvent être guéris que par les séminaires et les petites écoles : les séminaires sont les écoles des ecclésiastiques, et les petites écoles sont les séminaires des chrétiens. »

M. l'abbé Démia se mit à l'œuvre ; il commença par composer et par présenter des *Remontrances* à MM. le Prévôt des marchands et échevins de Lyon. Cette première démarche n'eut pas tout le succès qu'il en attendait ; cependant elle contribua beaucoup à la créa-

tion d'une première école, celle de Saint-Georges, qui fut comme le berceau de cette grande œuvre. Cette école fut ouverte le 9 janvier 1667, et cette date resta toujours chère au fondateur de Saint-Charles.




CHARLES DE MIA
 Instituteur des Sœurs de S^t Charles
Né à Bourgen Bresse, le 3 Octobre 1636.
Mort à Lyon, le 23 Octobre 1689.

L'année suivante, il présenta de nouvelles *Remontrances* aux magistrats de la cité. Cette pièce importante, écrite dans un style énergique, fit beaucoup de bien; elle fut distribuée et envoyée un peu partout et, entre autres lieux, à Paris et à Reims; à Paris où, selon le témoignage du curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, elle produisit

de bons résultats ; à Reims, où un chanoine de cette église, M. de la Salle, conçut, en les lisant, la pensée de créer des instituteurs pour la jeunesse. Quelle gloire pour l'abbé Demia et pour l'Église de Lyon d'avoir été les causes lointaines de cette création si persécutée, et cependant si populaire, qui s'appelle l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes !

Dès lors, on s'inquiéta des enfants pauvres et l'on procéda, lentement il est vrai, à la création de quelques écoles ; les premières, après celle de Saint-Georges déjà existante, furent celles de Saint-Pierre, de Saint-Nizier, du Bourgchanin et de Saint-Paul. Les difficultés ne manquèrent pas, comme bien on pense ; elles venaient du Consulat, qui ne donnait qu'un secours insignifiant de deux cents livres ; elles venaient même de Mgr l'archevêque, qui d'abord ne vit pas d'un œil favorable la nouvelle entreprise. Mais, par la grâce de Dieu et le zèle de son serviteur, ces difficultés disparurent ; l'abbé Demia fut nommé directeur général des écoles, et il prit soin aussitôt d'en assurer la vitalité.

C'est alors qu'il créa le Bureau des écoles ; ce Bureau était composé de plusieurs personnes tant ecclésiastiques que laïques, qui devaient partager ensemble le soin et la conduite des écoles. Cette petite compagnie eut des assemblées réglées, afin que chacun des membres pût faire part à tous les autres de ses vues et de ses observations. Ces assemblées eurent lieu d'abord tous les trois mois, puis tous les mois, chez M. Demia, qui demeurait à Ainay. La première réunion fut tenue le premier dimanche de mars 1673. Dès 1679, l'existence du Bureau fut approuvée par Mgr de Neuville. Ledit Bureau des petites écoles devait être composé au moins de seize recteurs, dont huit, autant que possible, seraient ecclésiastiques ; le directeur devait toujours être pris parmi ces derniers, et le trésorier parmi les recteurs laïques. Enfin, au mois de mai 1680, on obtint des lettres patentes qui permirent au Bureau d'accepter des successions. Peu à peu l'œuvre s'affermissait.

Mais quels étaient les auxiliaires de M. Demia, dans cette œuvre de régénération ? C'étaient des prêtres ou des clercs engagés dans

les ordres ; cette simple réponse, à notre époque d'insulte et d'outrage, devrait clore bien des lèvres. Citons quelques noms : Cuzin, prêtre de Lyon ; Gringoz, prêtre de Bourg ; Châtal, prêtre de Clermont ; Jacquemain, Farinet, Corton, Morand, prêtres de Bresse. Lorsqu'un jeune maître était appelé aux saints ordres, il était envoyé au séminaire de Saint-Irénée pour y faire sa retraite, puis le nouvel élu revenait à son travail d'enseignement chrétien et populaire. Avoir des prêtres comme instituteurs des enfants était la pensée dominante de M. Démia ; aussi, pour en avoir toujours à sa disposition, fonda-t-il le séminaire de Saint-Charles.

Cette œuvre nouvelle, destinée à assurer l'avenir des écoles de garçons, fut commencée le 27 mai 1672. L'abbé Démia loua, rue du Villars, sur la paroisse de Saint-Nizier, derrière l'église et près de la rue Gentil, une maison spacieuse appelée le Petit-Cameau. Il n'en occupa d'abord qu'une partie ; ce n'est qu'en 1697 que la maison fut achetée. Les règlements étaient à peu près semblables à ceux du séminaire de Saint-Irénée. Les élèves, en dehors des exercices pieux, faisant deux parts de leur temps, allaient deux à deux faire la classe dans les différentes écoles de la ville, et le reste de leur journée, soit le matin soit le soir, était consacré à l'étude de la théologie dogmatique et morale : le petit-séminaire des maîtres d'école ou séminaire de Saint-Charles était fondé, il vécut jusqu'à la Révolution.

Telle fut la première œuvre de M. l'abbé Charles Démia : l'enseignement gratuit donné aux enfants pauvres par des maîtres religieux, prêtres ou clercs. Mais il aurait cru cette œuvre imparfaite si, instituant des écoles pour les jeunes garçons, il n'en eût aussi établi pour l'instruction des petites filles. Aussi fonda-t-il une communauté de maîtresses d'école, qui devinrent les sœurs de Saint-Charles. C'est, de tous les établissements de M. Démia, le seul qui ait survécu à nos révolutions politiques.

Cette seconde création n'eut pas des progrès bien rapides, les développements en furent tardifs ; les arbres de longue durée ne croissent qu'insensiblement. Ce n'est qu'en 1675 qu'on trouve à Lyon deux écoles de filles, l'une sur la paroisse de Saint-Nizier, l'autre

sur la paroisse de Saint-Paul. M. Démia fut prié d'en prendre soin ; il les perfectionna et en établit de nouvelles dans les paroisses voisines ; puis il établit, comme pour les écoles de garçons, un bureau composé de pieuses dames qui devaient s'occuper des écoles de filles ; cette Compagnie fut formée au mois de décembre de l'année 1677.

Elle fut créée par délibération du Bureau des Recteurs qui résolurent, afin que le même esprit présidât à l'œuvre commune, que quelques-uns d'entre eux assisteraient toujours aux assemblées des dames, comme le Directeur général, l'Assistant, le Secrétaire. Les noms des dames du bureau méritent d'être cités : M^{me} Guyot, trésorière de l'œuvre, M^{me} de la Valetette et sa sœur Mme de Sylvecane et les demoiselles de Murat, Alexandre, Cropet, Chrestin et Gaillac. M. Démia les réunissait dans sa maison d'Ainay le premier lundi de chaque mois, qui était le jour fixé pour les assemblées des dames.

Une fois le Bureau formé, M. Démia s'occupa des maîtresses ; c'étaient des filles sages, douces et pieuses, mais indépendantes et vivant séparément. Il les réunit en communauté, et, dans cette vue, il loua une maison et y rassembla toutes celles qui dépendaient du Bureau ; c'est à l'année 1680 qu'il faut fixer la naissance de cette communauté nouvelle, à laquelle il donna une direction éclairée et une règle sage. Telle fut la première forme de cette congrégation : il n'y avait pas encore de noviciat pour former de nouvelles maîtresses, ni de dotation pour assurer l'existence de la communauté. Si M. Démia eût vécu plus longtemps, il eût certainement mis la dernière main à son œuvre ; mais une mort prématurée vint l'enlever à l'âge de cinquante-trois ans, le 23 octobre 1689. Il laissait sa fortune aux écoles qu'il avait fondées, et, comme se survivant à lui-même, il laissa deux petits ouvrages précieux pour la direction des âmes, le *Trésor clérical* composé pour le séminaire de Saint-Charles, et une *Retraite spirituelle* destinée à la communauté des maîtresses.

M. l'abbé Gabriel Nicolas, qui, du vivant de l'abbé Démia, avait été établi préfet et supérieur du séminaire de Saint-Charles, ne négligea rien pour assurer l'affermissement de la communauté des maîtresses. C'est alors qu'on loua une maison fort spacieuse, près des

Cordeliers, et dont on n'occupa qu'un seul étage; le local était destiné à la communauté, à l'école de Saint-Nizier et à une école de travail.

Il n'est pas sans intérêt de savoir quelle était alors (fin du dix-septième siècle) la forme de la communauté de Saint-Charles. Pour le temporel, elle dépendait du Bureau des Écoles qui, outre leur nourriture, estimée au prix de cent livres pour chacune, donnait tous les ans pour leur entretien dix écus aux sous-maîtresses, douze aux maîtresses et vingt à la supérieure, sommes reçues par le supérieur de Saint-Charles, qui les remettait à la supérieure des maîtresses. La communauté se composait alors de treize sœurs, dont une avait le titre de mère. Deux autres, la maîtresse du travail et la sœur économe, partageaient avec elle la conduite de la maison, et déjà l'on commençait à former de nouvelles sœurs. Le règlement, qui concernait l'intérieur de la maison et la vie commune, était entre les mains de la supérieure; il n'était que manuscrit. Chaque année on faisait une retraite du 4 novembre, jour de la fête de saint Charles, au 11 novembre, jour de la fête de saint Martin. Il n'y avait alors point de vacances, mais les maîtresses et les sous-maîtresses prenaient alternativement trois semaines de repos, qu'elles allaient passer au faubourg de Vaise, dans une maison de campagne louée aux religieuses de Sainte-Elisabeth. Elles ne faisaient point de vœux, elles lisaient une formule de protestation de servir Dieu dans les écoles des pauvres, mais il n'y avait pas de vœu proprement dit. Le costume ne fut pas d'abord distinct de celui des personnes de leur temps qui faisaient une profession particulière de piété: elles étaient vêtues de noir. Plus tard, cette couleur devint de rigueur, ainsi que le bonnet noir pour les maîtresses et le bonnet blanc pour les sous-maîtresses. Ces dernières différaient peu des novices; on les nommait les unes et les autres les jeunes ou les inférieures, et comme il n'y avait pas encore de maîtresse de novices, c'était la supérieure qui en exerçait les fonctions. Plus tard encore un costume définitif fut adopté. Alors on voit apparaître le bonnet noir, dont les extrémités sont en gaze légère montée sur des fils de fer; par-dessus, les religieuses ont une espèce de baignolet en soie noire, bordée d'une den-

telle de même couleur ; elle couvre les épaules, et se termine en pointe avec de nombreux petits plis. Un fichu noir plissé autour du cou, à la mode arlésienne, cache la taille, et par-dessus une large écharpe en soie noire entoure les reins, revient sur les bras et tombe par devant comme une large étole. Quoique noir, ce costume ne manquait pas d'élégance. Il en avait peut-être trop, car Monseigneur le cardinal Fesch, d'accord avec les mères conseillères, décida plus tard qu'on adopterait un costume plus conforme à la sainte vertu de la pauvreté. Ce fut aux vacances de l'année 1812 que la communauté en général prit le costume qu'elle porte encore aujourd'hui.

Un supérieur de Saint-Charles contribua beaucoup à l'accroissement et à l'affermissement de la double communauté. M. l'abbé Bourlier, qui était passé de Saint-Sulpice à Saint-Charles, assura des ressources au séminaire et parvint à faire doter la communauté des sœurs, c'est-à-dire, selon l'expression du temps, à assurer les maîtresses. Sur ses instances, le Bureau s'engageait à entretenir toute leur vie dans la communauté les maîtresses qui auraient passé dix ou douze ans au service des écoles. C'était d'une importance extrême : les inquiétudes de l'avenir, capables d'ébranler des vocations même solides, étaient ainsi supprimées et, partant, la communauté était affermie. C'est lui aussi qui, en 1715, fit changer les sœurs une dernière fois de local en les transférant des Cordeliers, où elles étaient, dans une maison attenante à la chapelle du séminaire de Saint-Charles, derrière Saint-Nizier : c'est là qu'elles résidèrent jusqu'à la Révolution ; ce fut leur troisième demeure.

On organisa aussi les écoles de travail, où l'on recevait les pauvres filles qui, au sortir des écoles, n'avaient pas de ressources suffisantes pour payer les frais d'un apprentissage. Cet essai avait déjà été tenté du vivant de M. Démiat, mais les maîtresses étaient des personnes séculières, et leurs réunions formaient plutôt des ouvroirs que des écoles ; ce n'est que plus tard que ces dernières furent définitivement fondées. Deux sœurs y demeuraient tout le jour sans en sortir pour venir, comme les autres, dîner à la communauté. Ces écoles rendirent les plus grands services.

Il existe, à la Croix-Rousse, une rue de l'Enfance. Sont-ils bien nombreux les Lyonnais qui connaissent la raison de cette dénomination ? Il y avait là jadis la maison de l'Enfance, destinée à recevoir les personnes du sexe tombées en démence. Cette maison fut donnée au Bureau par Philippe Bourlier d'Ailly, trésorier de France et l'un des recteurs, au mois de mai 1746. Au mois d'août de la même année, le Bureau fit l'acquisition d'une maison qu'il réunit à l'ancienne, et fit ensuite construire deux autres corps de bâtiments spacieux et séparés. Ce vaste immeuble devait servir de retraite aux sœurs âgées ou infirmes, de local pour les écoles de garçons et de filles, et d'établissement pour un pensionnat de demoiselles. Et pour ne pas abolir l'œuvre première, on éleva un corps de bâtiment séparé, où les filles et les femmes aliénées continuaient d'être reçues. A la tête de cette maison de la Croix-Rousse était une sœur économe ; on y suivait autant que possible les règlements généraux et particuliers de la maison de Lyon.

Je ne dirai rien des diverses épreuves par lesquelles passa cette communauté à l'époque où le clergé de Saint-Nizier chercha à s'emparer du local et de la chapelle de Saint-Charles. La communauté sortit victorieuse de cette épreuve, et alors M. Brunon, supérieur du séminaire, qui comptait cinquante-deux ans d'exercice, qui avait vieilli dans les traditions de Saint-Charles, les recueillit et composa une nouvelle règle, qui fut approuvée, en 1754, par le cardinal de Tencin.

Et maintenant nous pouvons nous faire une idée plus exacte de cette œuvre, qui d'abord paraît un peu compliquée. Elle comprend deux communautés distinctes et parallèles : le séminaire des maîtres, et la communauté des maîtresses. Le premier était composé d'élèves, de deux professeurs, de quatre directeurs et d'un préfet ou supérieur. Depuis la fondation jusqu'à la Révolution, il y eut six supérieurs, Gabriel Nicolas, Esparron, Bourlier, Chambon, Brunon et Gay : dans la communauté des sœurs, composée de novices, de sous-maîtresses, de maîtresses, parmi lesquelles on prenait les différentes dignitaires, et d'une mère ou supérieure, je ne cite que quelques noms de révérendes mères : avant la Révolution, la mère

Chavarot, la mère Homeler, la mère Bertheaud, la mère Sicard, et depuis la Révolution, la même mère Sicard, la mère Angélique Perrin, la mère Marie Morel, la mère Marie Nicoud, la mère Dupont. Au spirituel, cette communauté dépendait du supérieur du séminaire de Saint-Charles. Au-dessus de ces deux communautés, il y avait le Bureau composé de seize recteurs, ecclésiastiques ou laïques, sorte de protecteur et d'économe collectif veillant au développement de l'œuvre. Enfin, délégué de Mgr l'archevêque et président à tout cet ensemble, il y avait le directeur général des écoles. M. Démia fut le premier directeur ; M. Marin lui succéda ; après lui, ce fut toujours le suffragant qui fut chargé de ces fonctions ; ce furent Antoine Sicaud, dont le titre était Mgr de Sinope, puis Mgr de Cydon, Nicolas Navarre, ensuite Mgr d'Egée, Jean-Baptiste-Marie Bron, et enfin Mgr de Sarepta, l'abbé de Vienne.

Quand éclata la Révolution, les dames de Saint-Charles furent protégées contre les premiers orages ; mais, en 1791, les municipaux pénétrèrent dans leur maison pour leur intimer l'ordre d'en sortir et pour instituer à leur place des maîtresses séculières. Les religieuses quittèrent leur costume et se dispersèrent. Mais, onze ans plus tard, le calme se rétablissait, et M. de Charpieux, maire de Lyon, s'efforça de relever la communauté disparue ; il réussit dans sa généreuse tentative, et au mois de novembre 1802, les sœurs de Saint-Charles, au nombre de seize, sous l'autorité et la conduite de la révérende mère Anne Sicard, déjà supérieure au moment de la dispersion, vinrent habiter le Petit-Collège, qui leur avait été offert. Elles restèrent là deux ans, furent transférées, près de Saint-Jean, dans la rue Trammassac, où elles louèrent une maison. Mais ce local devenant trop étroit pour la communauté qui croissait chaque jour, elles obtinrent, en 1808, à la montée des Carmélites, l'ancienne maison des Bleues-Célestes qu'elles occupent encore aujourd'hui. Enfin, elle fut approuvée comme hospitalière et enseignante par des décrets impériaux de 1810 et 1813.

Dès lors, nous entrons dans l'histoire contemporaine, et mon dessein n'est pas d'aller plus loin. Je me contente d'exposer ce qu'est aujourd'hui la communauté de Saint-Charles.

Une personne qui entre à Saint-Charles subit d'abord une année d'épreuve, puis elle reçoit l'habit religieux. Elle ne fait alors que des vœux d'un an et elle n'est admise à la profession qu'après cinq années de postulat. Les vœux alors sont perpétuels. Après dix ans de vêtue, les sœurs reçoivent une croix en argent. Le costume, entièrement noir et en laine, est composé d'une robe en escot, d'une pèlerine en mérinos à laquelle tient un capuce de même étoffe, et d'un bonnet en gaze monté sur fil de fer ; elles portent un cordon et un chapelet au côté, ainsi qu'un anneau au doigt. Les novices sont distinguées des professes par un bonnet blanc, et les sœurs converses par une robe de couleur grise. Les sœurs récitent tous les jours le petit office de la sainte Vierge ; elles font une oraison de demi-heure le matin, puis assistent à la sainte messe ; il y a en outre un quart d'heure d'oraison avant le souper. La journée se termine par la récitation de l'office et la prière.

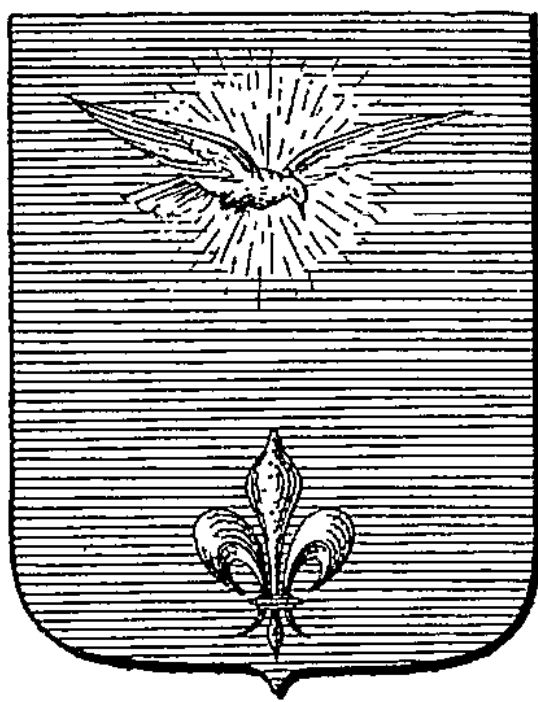
La congrégation compte près de deux mille sœurs et plus de deux cents établissements. Ses longs et beaux services ne l'ont pas mise à l'abri des mesures d'exception qui sont à l'ordre du jour ; mais les communautés se retrempent dans l'épreuve, et, avec Dieu, qui commande aux vents et aux tempêtes, le calme et la paix succèdent toujours aux troubles et aux orages.

SOURCES :

Les Almanachs de Lyon.

La vie de M. Démià, sans nom d'auteur, Rusand, éditeur, 1829.

Notes de la communauté de Saint-Charles.



LES CHARTREUX

LA CHARTREUSE DU LYS-SAINT-ESPRIT

I

VIE DE SAINT BRUNO

L'ORDRE des Chartreux qui, depuis huit siècles, fait la joie de l'Eglise, a eu pour berceau le désert de la Chartreuse, près Grenoble, et pour fondateur le glorieux patriarche saint Bruno.

Saint Bruno naquit à Cologne, vers l'an 1035. Ses parents étaient nobles ; on croit qu'ils descendaient d'illustres ancêtres, la famille d'Harrefast, issue des patrices romains, établis par Trajan, sur la fin du premier siècle. Il était doux, studieux, déjà grave, et même un peu austère. Son intelligence était si vive, il s'appliquait à l'étude avec tant d'ardeur, qu'on songea bientôt à lui donner d'excellents maîtres. Il y avait alors, à Reims, une école célèbre, où se pressaient en foule des disciples désireux d'apprendre. Un maître alors fameux, le docteur Hérermann, captivait autour de sa chaire, par la supériorité de son enseignement, ces jeunes intelligences.

Bruno n'avait que vingt et un ans quand son maître Hérermann se retira. Malgré sa jeunesse, il s'était déjà fait une large place dans le savoir humain. Aussi l'archevêque de Reims, Gervais de Château du Loir, l'appela-t-il, et en cela il céda au vœu de tous, à recueillir l'héritage professoral du pieux docteur Hérermann. C'était avoir la main heureuse : la célèbre école de Reims ne fit que grandir en gloire, et, de toutes parts, accouraient des disciples qui, formés sous cette habile direction, devaient en grand nombre plus tard se rendre illustres à leur tour ; je ne cite que Hugues de Châteauneuf, qui devait devenir évêque de Grenoble, et Odon de Lagery, qui devait devenir le grand Pape Urbain II. Nous les retrouverons tous les deux : lorsque Dieu veut faire un homme qui doit exercer une grande action à travers les hommes, dès longtemps il dispose et prépare les voies.

C'est à ce moment de sa vie que l'illustre écolâtre de Reims conquiert les plus beaux titres de gloire, en produisant deux œuvres magistrales, l'*Exposition des Psaumes* et le *Commentaire des Épîtres de saint Paul*. Rien de plus solide ni de plus lumineux, rien de plus concis ni de plus clair.

Mais voici que la vie de saint Bruno va changer : le vénérable archevêque Gervais vient à mourir, et un parent du roi de France, Manassès de Gournay, monte sur le siège de saint Remy. Homme de cour et homme de guerre, il n'a d'épiscopal que le titre ; ses désordres et ses scandales deviennent si notoires qu'il est déposé et interdit par un concile de Lyon. Cette sentence fut confirmée par Rome, et Manassès porta à Henri IV d'Allemagne tous les trésors de haine que son cœur avait accumulés contre le souverain Pontife Grégoire VII.

Bruno, qui était alors chancelier archiépiscopal, fut une des premières victimes des fureurs de Manassès ; mais avec quelques compagnons, il s'enfuit chez le comte Ebol de Roncy, qui lui offrit l'hospitalité de sa forteresse. Il resta quatre ans dans cet asile protecteur, et c'est là qu'après de longues méditations devant Dieu, l'idée lui vint de renoncer au monde. Il différa quelque temps encore d'exé-

cuter son dessein, car la vocation religieuse n'est pas l'affaire d'un jour ; l'œuvre voulue par Dieu n'était cependant pas loin.

Sur le conseil de saint Robert de Molesmes, le futur fondateur des Cisterciens, Bruno part demander à Hugues de Châteauneuf, alors évêque de Grenoble et son ancien élève, son paternel concours à la réalisation des projets qu'il caresse. Six compagnons le suivent : Maître Landuin, qui devait succéder à Bruno comme prieur de la Chartreuse ; Etienne de Bourg et Etienne de Die, tous deux anciens chanoines réguliers de Saint-Ruf ; un prêtre nommé Hugues, et surnommé Le Chapelain, parce que, seul d'entre eux, il avait le caractère sacerdotal ; enfin deux laïques, André et Guarin.

Hugues de Châteauneuf était un grand évêque et un saint. A vingt-sept ans, il ceignait la mitre épiscopale et Grégoire VII le sacrait de sa main. Et voici qu'une nuit il eut un songe : il vit sept étoiles radieuses qui le précédaient dans un désert, et dans le désert un temple s'élevait. Le lendemain, Bruno et ses compagnons, les sept étoiles de ce songe mystérieux, se présentaient devant lui. Si jamais vous allez à Grenoble, visitez l'église de Saint-Hugues, juxtaposée à la Cathédrale, vous y verrez un ancien vitrail qui représente cette sainte entrevue, et vous lirez sur les traits des personnages toute la charité, toute la tendresse, qui animaient ces saints.

Le saint évêque conduisit lui-même ses hôtes religieux dans ce désert que Dieu lui avait désigné, le désert de la Chartreuse, qui donna son nom à cet ordre naissant. Dans cette solitude, les nouveaux religieux commencèrent à mener cette vie angélique de contemplation, de travail, de prière, dont l'austérité rappela celle des thébaïdes, et dont le renom attira bientôt des disciples nombreux.

Depuis cinq années, saint Bruno était enseveli dans son désert, quand il se passa dans le monde chrétien un événement considérable, qui eut un lointain contre-coup jusque dans la solitude monastique de la Chartreuse : Urbain II, l'ancien élève de l'écolâtre de Reims, montait sur le trône pontifical ; il voulait avoir près de lui son ancien maître pour s'aider de ses conseils. Bruno dut quitter sa solitude et partir pour Rome, où il fut, pendant trois ans, la

lumière d'Urbain et son conseiller le plus intime. Enfin, en 1092, après avoir obstinément refusé le siège métropolitain de Reggio, il obtint la permission de se retirer, non pas en France, mais en Calabre, où il fonda une nouvelle Chartreuse, à la Torre, près de Squillace. Il passa sept années dans le monastère, et le 6 octobre 1101, à l'âge de 66 ans, il rendit sa belle âme à Dieu.

Cette mort fut un deuil pour l'Eglise, et Pascal II, qui avait succédé à Urbain II, pleura le grand homme et chanta sa gloire. Léon X et Grégoire XV renouvelèrent ces pompeux éloges. Enfin, en 1674, Clément X inscrivit le célèbre fondateur des Chartreux au catalogue des Saints.

II

RÈGLES, OBSERVANCES, COSTUMES

Ce ne fut que quarante-cinq ans après le commencement de l'ordre, que le bienheureux Guigues réunit en un seul corps les observances de la Grande-Chartreuse sous le nom de *Coutumes*. Dans la suite, il y eut quatre compilations de ces statuts : la première est due à dom Bernard de la Tour et date de 1258 ; dom Guillaume Raimaldi, en 1367, et dom François du Puy, en 1495, en donnèrent une seconde et une troisième ; enfin, sous le généralat de dom Bernard Carassus, 1572, une nouvelle collection fut publiée. De tout cet ensemble, il résulte une règle austère, dont nous ne pouvons donner qu'une faible idée.

Tous les jours de l'année, les Chartreux se lèvent la nuit, après environ quatre heures de sommeil. Ils commencent par dire dans leur cellule les matines de l'office de la Sainte Vierge, et trois quarts d'heure après, la cloche les appelle à l'église, pour y chanter les matines de l'office canonial, vers le milieu de la nuit. De retour dans leur cellule, les religieux s'acquittent d'une autre partie de l'office de la sainte Vierge et prennent ensuite, après environ quatre heures de veille, un sommeil de deux ou trois heures. Au second lever, la cloche les appelle de nouveau à l'église pour la messe conven-

tuelle qui se dit chaque jour, puis ils se retirent dans des chapelles particulières pour y célébrer ou servir une messe basse ; le soir, vers les trois heures, une troisième fois la cloche les réunit au chœur pour chanter les vêpres, ordinairement suivies de l'office des morts.

Le jeûne de religion dure de huit à neuf mois par an, et la règle n'accorde pour toute collation le soir que trois ou quatre onces de pain avec un peu de vin. L'abstinence est perpétuelle, et même, en cas de maladie grave, on ne déroge pas à cette loi. Pendant l'Avent et le Carême, on ne mange ni œufs ni laitage, enfin, le vendredi de chaque semaine, on se contente de pain et d'eau, à moins d'avoir des raisons de dispense. Les religieux ne mangent en commun que le dimanche ; les autres jours, ils mangent seuls dans leur cellule. Près de la porte de chacune d'elles se trouve un guichet, muni de deux portillons, l'un extérieur ouvrant sur la galerie du cloître, l'autre intérieur ouvrant en dedans de la cellule. Un frère passe dans le cloître, ouvre le guichet et y dépose le repas ; le religieux qui est dans la cellule ouvre à son tour à l'intérieur le guichet où il trouve le repas déposé : on n'échange pas une parole, on ne se voit même pas.

Cette solitude presque constante est le caractère distinctif de l'ordre ; trois fois par jour les religieux se réunissent au chœur pour chanter l'office ; les dimanches et certains jours de fête, ils dînent en commun et en silence au réfectoire ; une fois par semaine, ils ont une promenade et ont la permission de parler ; cette promenade s'appelle *spatiement* et elle se fait dans les Termes des Moines. Tout le reste du temps les religieux sont en cellule. Toutes les cellules des religieux sont dans le grand cloître et à une distance à peu près égale les unes des autres. Chacune d'elles est pourvue de ce qui est nécessaire à un homme qui renonce entièrement au commerce du monde ; elle est composée d'une chambre à cheminée, d'une chambre à coucher, d'un cabinet pour étudier, d'une salle à manger, d'une galerie, d'un grenier et d'un jardin. Le temps assez court que laisse libre la récitation des divers offices se partage, suivant l'attrait de chacun, entre l'étude et le travail manuel. Les uns travaillent à leur jardin, les autres à des travaux de menuiserie ou de tour ; ceux-ci copient

des manuscrits ou font des recherches ; ceux-là écrivent ou composent, car on leur donne des outils pour travailler et des livres pour étudier.

Le costume des Chartreux consiste en une robe de drap blanc, serrée d'une ceinture de cuir blanc, avec une petite coule à laquelle est attaché un capuce aussi de drap blanc. Au chœur, et quand ils paraissent en public, ils mettent une coule plus grande qui descend jusqu'à terre et qui a aussi un capuce. Aux côtés de cette coule il y a des bandes assez larges. Lorsqu'ils sortent, ils portent une chape noire avec un capuce de même couleur, attachée à une mozette ronde par devant et se terminant en pointe par derrière. Ils portent continuellement le cilice et une ceinture de corde sur la chair nue. L'usage du linge leur est interdit, ils n'ont pour chemises que des tuniques de serge, ils couchent sur des paillasses, et les draps de leur lit sont de laine ; ils ont en tout temps la tête rasée. Les frères convers ont le même costume que les Pères, mais ils portent la barbe, et quand ils sortent, ils portent une chape avec un capuce de couleur marron. Après les Pères et les Convers viennent les Donnés, dont l'habit est entièrement marron. Ils ne font pas de vœux, et ont la tête et la figure rasée comme les Pères.

Le noviciat est de deux ans, après lesquels le novice fait solennellement les vœux de profession, dont voici la double formule, selon qu'il sera Père ou Convers.

Formule des Pères : Moi, N, promets stabilité, obéissance et conversion de mes mœurs, devant Dieu et ses saints et les reliques de cet ermitage, qui est bâti à l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie et de saint Jean-Baptiste, en présence de dom N, prieur.

Formulé des Convers : Moi, frère N, pour l'amour et la crainte de Notre Seigneur Jésus-Christ et le salut de mon âme, je promets obéissance, la conversion de mes mœurs et persévérance en cet ermitage tous les jours de ma vie, devant Dieu et les Saints et les reliques de cette Maison, qui est bâtie à l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie et de saint Jean-Baptiste, et en présence de dom N,

prieur. Que si j'étais assez hardi pour m'en aller et m'enfuir de ce lieu, les serviteurs de Dieu qui s'y trouveront pourront de leur plein droit et autorité me rechercher et me contraindre par force et par violence de retourner à leur service.

Que l'église soit ou non consacrée à saint Jean-Baptiste, cette formule est invariable; c'est ce qui nous expliquera pourquoi on fit faire, pour orner l'église de la Chartreuse, à Lyon, les deux statues de saint Jean-Baptiste et de saint Bruno, qui n'en sont pas les pièces les moins curieuses.

Cet ordre a donné à l'Eglise plusieurs saints, dont les principaux sont : saint Hugues, évêque de Lincoln; saint Anthelme, évêque de Belley; St-Etienne, le B. Ulric et le B. Didier, tous trois évêques de Die. Il a eu quatre cardinaux, Jean de Neufchâteau, Nicolas d'Albergoti; Dominique de Bonne-Espérance et Louis-Alphonse Duplessis de Richelieu, archevêque de Lyon, sans parler de Jean Birel, d'Eléazar Grimaldi et de Guillaume Rainaldi, qui refusèrent le chapeau. Parmi leurs écrivains, un des plus distingués est Denis Rikel, appelé aussi le Docteur extatique ou Denis le Chartreux. Dom Martin, onzième général, donna à l'ordre pour symbole une croix posée sur un monde avec cette devise : *Stat Crux dum volvitur orbis*. Chaque Chartreuse cependant avait ses armes particulières.

L'ordre des Chartreux n'a jamais eu besoin de réforme, et la ferveur



CHARTREUX

est aujourd'hui aussi vive que jamais. Il ne se répandit pas beaucoup tout d'abord, mais il progressa par la suite. En 1151, il n'y avait que quatorze maisons ; en 1258, il y en avait cinquante-six ; il en comptait cent soixante-douze en 1718. La révolution française en a fermé et détruit un grand nombre ; aujourd'hui, peu à peu, elles se repeuplent des anciens moines dans les lieux où cette rénovation est possible. La révolution italienne a accompli la même œuvre dans la péninsule ; elle a fermé et s'est approprié les plus riches maisons de l'ordre, entre autres celles de Pavie et de Naples.

Les Chartreux, chacun le sait, ont le secret d'une admirable liqueur, qui met entre les mains de ces bons religieux des sommes considérables ; c'est le trésor des pauvres et de tous ceux qui sont dans le besoin ; je ne sais pas s'il est un coin de la France, peut-être même un pays du monde, qui n'ait pas éprouvé les bienfaits de ces économes du bon Dieu.

III

BONNES RELATIONS QUI EXISTAIENT ENTRE LES CHARTREUX ET L'ÉGLISE DE LYON

Les Chartreux étaient trop voisins de Lyon, et l'Eglise de Lyon était trop célèbre, pour qu'il ne s'établît pas entre celle-ci et ceux-là des relations plus ou moins intimes. La Sainte Eglise de Lyon, qui, par S. Irénée et S. Pothin, remonte à l'Eglise de Smyrne, a toujours conservé dans sa liturgie, ses cérémonies, son chant sacré, quelque chose de la grandeur et de la noblesse orientales. Les Pères de la Grande-Chartreuse furent désireux de posséder dans leur solitude ces antiques traditions. En 1126, pendant l'épiscopat de Raynald, membre de la Maison de Semur, en Bourgogne, légat apostolique et soixante-seizième archevêque de Lyon, ils s'adressèrent « à la très sainte et très antique Eglise de Lyon, primatiale des Gaules, comme la plus célèbre de toutes, » et ils en adoptèrent pieusement les livres de chant et la façon de chanter. C'est à dater de cette époque, que

d'autre familles, monastères et églises des Chartreux, n'hésitèrent pas à adopter le même chant.

L'Eglise de Lyon témoigna la même confiance à la famille de S. Bruno ; voici en effet ce que nous lisons dans Surius, savant religieux de l'ordre : « Vers le milieu du douzième siècle, le comte de Forez Guy II, ayant pris par ruse la ville de Lyon, la détruisit, la pilla, et exerça sa fureur principalement sur les églises et sur le clergé dont il détruisit les habitations. Par la protection de Dieu, les clercs échappèrent à la mort. L'archevêque Héraclius lui-même et d'autres personnes de grande dignité vinrent, comme des fugitifs et des proscrits, jusqu'à la Chartreuse de Portes, où quelquefois ils se réunissaient précédemment pour traiter d'importantes questions. Après les avoir consolés, le généreux prieur Anthelme ajouta : « Je vous en prie, Messieurs, ne continuez pas cette course errante et n'allez nulle part chercher un refuge. Demeurez parmi nous, et si vous voulez sortir pour l'expédition de vos affaires, revenez ensuite auprès de nous. Nous vous nourrirons (à l'exception des chevaux) et vos prêtres et vos clercs, aussi longtemps qu'il faudra ; ce sera pour nous un bonheur, et vous n'aurez pas à craindre d'être indiscrets. Donc on allait et on venait, beaucoup même s'établirent à demeure, et toutes les choses nécessaires à la vie leur furent fournies en abondance et avec la plus aimable générosité, jusqu'à ce que bientôt après, les ennemis étant chassés et défaits, on entra à Lyon, non sans grand miracle. »

L'Eglise de Lyon ne fut pas ingrate, et aussitôt qu'elle put témoigner sa reconnaissance, elle le fit avec bonheur. Etienne, prieur de la Chartreuse de Portes, qui devint évêque de Die, et le frère Tétricus, convers, prièrent Raynald, archevêque de Lyon, d'exempter les Chartreux de tout péage dans la ville de Lyon. Voici le texte de la réponse archiépiscopale :

« Raynald, par la grâce de Dieu, humble serviteur de l'Eglise
« primatiale de Lyon, et tout le chapitre de la dite Eglise, à tous nos
« chers fils les prieurs des Chartreuses, et au chapitre général de l'or-
« dre, salut dans le Seigneur. Les demandes justes et raisonnables
« et qui ont trait à des œuvres de piété et de salut, nous les accueil-

« lons avec bonheur, nous y accédons avec un plein et cordial as-
« sentiment. Soit donc parce que le prieur de Portes et le frère
« Tetricus nous en ont supplié, soit surtout et avant tout parce que
« nous vénérons votre ordre et que nous tenons au salut de nos
« âmes, nous voulons accéder avec bonté et générosité à votre de-
« mande. Donc à vous qui êtes profès de votre ordre et à tous ceux
« qui y appartiendront à l'avenir, au sujet de tout ce que vous pour-
« rez acheter ou vendre pour votre usage dans notre ville, comme
« aussi de tout ce que vous aurez acquis ou obtenu pour être trans-
« porté à travers notre ville jusqu'à l'une de vos maisons, on n'exige
« aucun droit, péage, usage. Nous entendons que tous ces objets
« traversent la cité sans être frappés d'aucune contribution. »

Nous verrons plus tard la municipalité lyonnaise accorder aux Chartreux des privilèges et des franchises semblables.

L'Eglise de Lyon ne borne pas là ses bienfaits, mais encore, à diverses époques, elle favorise de tout son pouvoir l'établissement de plusieurs Chartreuses dans le diocèse. Il y a eu jusqu'à sept maisons de Chartreux et deux de religieuses Chartreusines : ce sont les Chartreuses de Montmerle, sur la Saône, en face de Belleville; celles de Seillon et de Sélignac, près de Bourg; de Portes, près d'Ambérieu; de Meyriat, dans la Bresse; de Sainte-Croix, près de Rive-de-Gier; de Lyon enfin; il faut encore ajouter La Balme, couvent de dames Chartreusines, appelées Sallettes, fondé par les dauphins de Viennois, sur le bord méridional du Rhône, et la maison de Pollettins, en Bresse, qui avait été aussi couvent de Chartreusines, et dont l'immeuble, comme nous le verrons, fut plus tard réuni à la Chartreuse de Lyon.

En retour les Pères Chartreux, qui passent leur vie dans la prière, et qui ne peuvent que par la prière témoigner leur gratitude à leurs bienfaiteurs, ne négligèrent pas ce moyen de reconnaissance. Quand on eut fondé la Chartreuse de Sainte-Croix, en la paroisse de Pavézin, le doyen et le chapitre de l'Eglise de Lyon, qui avaient fait à la nouvelle fondation une généreuse aumône, reçurent du Général et du Chapitre de la Chartreuse un bref par lequel, « en consi-

dération de leurs bonnes affections et bienfaits au nouveau couvent de Sainte-Croix, ils leur font pleine participation de tous leurs biens spirituels et promettent de prier pour tous ceux de ladite Eglise dont leur sera notifié le décès à leur Chapitre général du dimanche *Cantate Dominum*. »

Tous ces faits indiquent suffisamment la cordialité des rapports qui existaient entre l'ordre des Chartreux et la sainte et vénérable Eglise de Lyon. Quand les enfants de S. Bruno voudront fonder dans notre ville une maison de leur ordre, ils ne trouveront point d'opposition. Dieu dès longtemps aura préparé les voies.

IV

FONDATION DE LA CHARTREUSE DE LYON

Vers le milieu du mois d'août 1584, un roi de France faisait une entrée solennelle dans sa bonne ville de Lyon. Seigneurs et vassaux, gentilshommes et nobles dames, maîtres des jurandes et artisans, gens d'armes et gens d'Eglise, se pressaient en foule à cette cérémonie royale, mêlant leurs couleurs, leurs costumes et leurs bannières. Parmi les députations religieuses convoquées à cette fête, on remarquait deux moines en blanc scapulaire, à la tête rasée, qui n'avaient guère l'habitude de paraître dans ce tumulte du monde. C'étaient des religieux de la Grande-Chartreuse, au diocèse de Grenoble. Ils venaient demander au roi de France, Henri III, de décider qu'une maison de leur ordre fût établie à Lyon.

Le roi était très favorable aux ordres religieux ; dès la première année de son règne (1574), il avait manifesté aux Chartreux toute sa bienveillance en leur accordant les lettres patentes qui suivent :

« Lettres patentes, qui concernent toutes les Chartreuses, accordées à la demande des Prieur et religieux de la Grande-Chartreuse, portant qu'il est défendu de les inquiéter en manière que ce soit, eux, leurs convers, donnés, familiers et serviteurs domestiques, prendre ni arrêter leurs bêtes et denrées quelconques... Sont les dits suppliants et toutes les maisons de l'ordre, privilégiés, exempts,

francs et quittes par tout notre pays du Dauphiné et royaume de France, pour leurs denrées, affoux et provisions, de toute servitude, exaction et paiement de péages, entrées, issues, travers, revers, truyages, gabelles ordinaires et extraordinaires, impôts, emprunts, aides, dixièmes, quatrièmes, tailles, etc. Signé: le roy dauphin. »

La demande des religieux ne pouvait qu'être bien accueillie par le roi, qui octroya l'autorisation sollicitée et voulut que cette nouvelle fondation prît le nom du Lys-Saint-Esprit, en souvenir de l'ordre de chevalerie qu'il avait institué. Monseigneur de Mandelot, alors gouverneur de la ville, fut chargé d'en choisir l'emplacement. Il y avait, au sommet occidental de la côte Saint-Sébastien, dans une situation merveilleuse et dans la solitude, un vaste territoire, appelé *la Giroflée*, à cause des fleurs de ce nom qui y croissaient en abondance. C'est cet endroit qui fut choisi pour la fondation nouvelle.

La Chartreuse de Lyon n'occupa pas tout d'abord le vaste emplacement qu'elle occupa plus tard ce n'est que par des acquisitions successives qu'elle arriva à son complet développement. Pour n'avoir pas à y revenir, donnons dès maintenant le détail de ces divers achats :

La première acquisition de terrain fut faite le 17 octobre 1584. Les Pères Chartreux achètent du sieur Etienne Mussio, seigneur et marquis de Vaulx-en-Velin, le tènement dit *la Giroflée*, au prix de quatre mille écus d'or sol, soit 12.000 francs. — En 1593, ils achètent de Guillaume Mury, dit Venart, une terre de la contenance d'une bicherée environ et située proche de la grande église, au matin, au prix de 330 fr. — Cette même année ils traitent avec François Guigo et Françoise Truitat pour l'achat d'une maison et d'une terre de trois bicherées de superficie, situées près de la grande église, au prix de 630 fr. — En 1598, ils achètent du sieur Benoît Guigo, dit Varambon, une terre de trois coupées, située près de l'église, côté du matin, au prix de 300 fr. — En 1604, ils font l'acquisition au prix de 3.150 fr., de Messieurs Le Juge, des cinq sixièmes de leur maison, vignes, etc., situées au soir du grand cloître (aujourd'hui le Sacré-Cœur). L'année suivante, ils complètent cette acqui-

sition en achetant la sixième et dernière partie, au prix de 630 fr. — En 1609, ils achètent de Claudine Roux, veuve de Pierre Gras, un tènement de trois bicherées, qui depuis devint une pierrière, au prix de 960 fr. — En l'année 1610, il est procédé à un échange entre M. François de Baglion, baron de la Salle, et la Chartreuse : celle-ci remet à celui-là un fonds qu'elle venait d'acquérir, appelé la Gelaz, et en retour M. de la Salle remet aux pères de la Chartreuse de Lyon une pièce de terre qui fit plus tard la plus grande partie du grand cloître, un jardin et une vigne. — En 1616, le sieur Jean Roger, dit Robert, vend aux religieux une petite maison et un jardin joignant le fonds Mury, c'est-à-dire près de l'église et au levant, au prix de 342 fr. — En 1648, les Pères rachètent le domaine de la Gelaz (rue des Chartreux) qui avait été donné au baron de la Salle, ils le paient 11.300 fr. — En 1651, on achète au dit baron le tènement de la Roche, situé le long de la Saône, il est payé 16.450 fr. — En 1653, le seigneur d'Yon vend à la Chartreuse le château d'Yon (aujourd'hui les sœurs de Saint-Joseph occupent cet endroit) au prix de 13.300 fr. — En 1661, un sieur Claude Foucaut vend une maison, une vigne et un jardin, payés 7.000 francs. — En 1662, on achète d'un sieur Marc Perrachon un tènement de maisons, qui fut appelé *Le Tenailler* ; il y avait là le four, la buanderie, etc. C'est là que sont aujourd'hui les écuries et les granges de la maison des missionnaires, ainsi que le logement de quelques domestiques. — Enfin, pour ne pas être trop long et peut-être fatigant, en 1664, Benoît Sivella et Edouard du Vernay ; en 1666, François Mury et Jean GrosPierre ; en 1667, Etienne Rogier ; en 1669, Jacques Boucharlat ; en 1678, Pierre Bachelu ; en 1683, veuve Aimé Paige ; en 1683, Thomas Ducreux, et en 1684, Etienne Bachelu vendirent aux Pères Chartreux différents lots de terrain qui complétèrent la grande propriété de la Chartreuse de Lyon. Ces diverses acquisitions coûtèrent net 131,735 fr., auquel prix il faut ajouter pour lods et milods environ 13.000 fr., et pour amortissements et indemnités 26.000 francs, ce qui donne un total de 170.735 fr. environ.

Les religieux qui vinrent à Lyon, pour cette fondation, étaient

peu nombreux; ils avaient pour prieur le père Marchand, qui ne tarda pas à être Général de l'ordre. Ils ne songèrent d'abord qu'à élever une simple chapelle et quelques bâtiments pour leur servir d'habitation; mais les commencements étaient si restreints qu'ils ne tardèrent pas à être obligés de donner à ces différentes constructions des développements plus considérables. Il y eut un plan général à la réalisation duquel on travailla par parties, successivement, à différentes époques, et avec des suspensions plus ou moins prolongées.

Dom Marchand étant devenu supérieur général, dom Bazemont lui succéda, mais à proprement parler, il faut regarder dom Jean Thurin comme le premier supérieur, car ce n'est que sous sa direction qu'on commença à former une communauté en règle. Sous son administration et sur les ordres du général dom Marchand, qui s'intéressait beaucoup à son œuvre, on entreprit les travaux considérables qu'on avait projetés. Il fallut commencer par s'assurer de la bienveillance du Consulat, et obtenir de lui l'autorisation de tirer de la pierre du rocher qui bordait la Saône, au lieu où s'est établi, plus d'un siècle après (1703), le Magasin à poudres sous la direction du maréchal de Vauban. Voici le procès-verbal de la séance consulaire du 17 mars 1590, qui octroie cette autorisation :

« Les Révérends Prieur et religieux de la Grande-Chartreuse,
« chefs de l'ordre des Chartreux, exposent que, depuis quelques an-
« nées, ils ont commencé en cette ville une église et monastère de
« leur ordre; que pour cela ils avaient acquis un grand tènement
« éloigné de la fréquentation du peuple; auquel tènement, dès la
« dite acquisition, ils firent bâtir une petite chapelle et édifier quel-
« ques bâtiments pour leur habitation, mais ne suffisant pas pour
« recevoir les religieux de leur ordre passants, et loger les résidents,
« et qui y célèbrent le service divin, suivant leur constitution; ils
« désireraient augmenter leur église et les autres bâtiments, ce qui
« sera d'autant embellir et décorer cette ville, mais ils ont besoin
« d'une permission spéciale de faire tirer de la pierre de telle pierrière
« voisine la plus commode. Outre ce, demandent que les privilèges

« octroyés à leur ordre par les rois de France leur soient maintenus
« et accordés en cette ville comme dans les autres villes du royaume.

« Les sieurs échevins, désireux d'attirer dans cette ville toutes
« sortes de dévotion et de piété, considérant que les dits religieux
« Chartreux n'apportent aucun dommage, mais plutôt profit au
« peuple, parce qu'ils ne sont mendiants, mais plutôt charitables et
« donnent de grandes aumônes, et aussi que les édifices qu'ils veulent
« élever seront autant de décorations et embellissements à la ville,
« leur ont permis de tirer et de faire tirer de la pierre au lieu qui
« leur sera le plus commode, pourvu que ce soit sans l'incommodité
« des particuliers, à la charge de bailler le modèle dudit bâtiment
« avant que de le commencer, afin de considérer si, pour sa situa-
« tion, il pourrait avec le temps être nuisible et causer préjudice à
« la ville ou non. Quant à leurs privilèges, le Consulat, après les
« avoir vus et examinés, consent, autant qu'il lui est, qu'ils en jouis-
« sent pleinement en cette ville, sans qu'il leur y soit fait aucun
« trouble, et ordonne que les dits privilèges seront insérés au registre
« à la suite du présent acte. »

Dès lors on se met à l'œuvre, on commence l'église et le cloître.
Le 19 mars de cette même année 1590, on passe des conventions avec
le sieur Jean Magnan, architecte, pour commencer les travaux le
1^{er} avril. Après les stipulations et engagements divers, cette pièce se
termine ainsi : « Et s'il arrive que quelqu'un des ouvriers vienne à
« blasphémer le saint nom de Dieu ou tenir quelque autre propos mal
« dit, il sera tenu de vuidier incontinent ledit atelier sans difficulté. »
Le 3 avril, nouvelles conventions avec le sieur Jean Magnan ; seule-
ment, à côté du nom de dom Jean Thurin, on voit le nom de Guil-
laume, évêque, profès de la Grande-Chartreuse, agissant au nom du
T. R. P. dom Jérôme Marchand, général. Dom Guillaume Shelsoom
était Ecossais de naissance et avait été évêque de Dumblan ; mais
quand l'Ecosse abjura le catholicisme, il vint à Rome et bientôt fut
nommé à l'évêché de Vaison, dans le comtat Venaissin. Il quitta son
siège pour entrer à la Grande-Chartreuse ; il devint dans la suite
prieur de la Chartreuse de Lyon, et enfin prieur de la Chartreuse de

Rome, où il mourut en 1593; c'est sous l'auspice de ces deux hommes que fut commencée la Chartreuse de Lyon. L'historien Rubys dit de son côté: « A la diligence d'un bon père de l'ordre des Chartreux, nommé dom Guillaume Chezôme, Ecossais de nation, autrefois évêque de Vaison, au Comtat de Venisse et Ambassadeur de la très chrétienne Roynie Marie à Rome et en France, fut donné commencement au bâtiment qu'ont entrepris de faire, en la coste Saint-Sébastien et au lieu qui auparavant s'appelait la Giroflée, les religieux du dit ordre de la Chartreuse, et où ils ont commencé d'avoir un couvent, et y mit la première pierre M. le Marquis de Saint-Sorlin (depuis duc de Nemours) et fut le lieu bénist et consacré par ce digne prélat et vray mirouër de piété, Messire Pierre de Villars, révérendissime archevêque de Vienne. »

En 1589, Henri III, le vrai fondateur de la Chartreuse de Lyon, était mort, et cette fondation n'avait alors que des commencements rudimentaires. Henri IV, qui lui succéda, jaloux de continuer l'œuvre de son prédécesseur, ou plutôt faisant sienne cette œuvre inaugurée avant lui, par lettres patentes du mois de janvier 1602, s'en déclara le fondateur. Il maintint les Chartreux dans leurs exemptions et franchises et les gratifia en outre d'une somme de dix mille écus sol, à prendre sur les îles formées par le Rhône depuis Lyon jusqu'aux limites du territoire de Saint-Genis-Laval. A cette occasion, il écrivit encore au Consulat la lettre suivante: « 15 janvier 1602. — De par le roy. — Très chers et bien amez, encore que nous ne doubtions point que les gens d'Eglise ne vous soient assez recommandez, toutefois ayant une particulière affection et dévotion au Monastère des Chartreux de notre ville de Lyon, nous vous avons bien voulu escrire notre lettre affin que vous ayez les religieux dudit ordre et ladite maison en toute bonne et favorable recommandation, et que, se présentant une occasion de les gratifier, vous leur fassiez paroistre que cette lettre ne leur aura pas esté inutile, et vous nous ferez service très agréable. Escript à Paris le xv^e jour de janvier, signé Henry, et plus bas, de Neufville. » Les rois Louis XIII, en 1617, et Louis XIV, en 1663, confirmèrent leurs exemptions et privilèges.

Nous allons voir maintenant et successivement les phases diverses de la construction de l'église et du monastère.

V

L'ÉGLISE DES CHARTREUX

Les travaux de l'église, avons-nous dit, ont été faits à diverses reprises; ailleurs on met vingt ans, trente ans, pour faire une église; ici on mettra deux siècles, et encore, lorsqu'éclatera la grande révolution, la façade restera à construire.

C'est en 1590 que commença la construction de l'église; les premiers travaux ne durèrent qu'une dizaine de mois, après lesquels il y a eu une première suspension qui dura sept ans (1591-1598). Dès ce premier moment, ce qui prouve qu'il y eut un plan d'ensemble auquel on travailla par parties, il est question, dans les conventions passées avec l'architecte Magnan, de la niche ou coquille du vieux sanctuaire et du grand dôme dont il doit construire les arcades inférieures. Dans cette première période, on commença, sans l'achever, ce qui est aujourd'hui le chœur de l'église.

En 1598, au mois de mai, c'est un sieur d'Aurolle, dit Ménard, qui continue les travaux; ces travaux durent à peu près deux ans. Le dit sieur d'Aurolle doit continuer à élever la maçonnerie qui n'avait été élevée que jusqu'aux corniches, et doit la continuer jusques et y compris les chapelles du côté du couchant. Il doit aussi achever la croisée de la chapelle haute au-dessus de celle de Saint-Antoine. Cette chapelle de Saint-Antoine est devenue la chapelle du Saint-Crucifix. Au-dessus d'elle existait une autre chapelle, dite chapelle haute, ou chapelle de M. Mallo, à laquelle on arrivait par un escalier. Celle-ci fut supprimée plus tard et devint un grenier à blé; cette suppression s'explique par la construction de l'arc Munet, dont nous parlerons en son lieu.

La seconde suspension des travaux dura quatorze ans. Mais, en 1614, on les reprit avec vigueur; c'est alors qu'on procéda au pavage

du chœur, et l'année suivante (1615), on construisit une grande muraille qui séparait le chœur des religieux et des frères de la partie de l'église sous le dôme. De la sorte, le chœur, à lui seul, faisait une église, l'autel était placé au fond dans la coquille, ensuite c'était le chœur des pères, et entre celui-ci et la grande muraille, le chœur des frères. Cette partie de l'église, qui forme aujourd'hui le chœur, fut consacrée cette même année 1615 et le 6 juin, en la fête de saint Claude, abbé de Saint-Héand, dans le Jura, par les mains augustes de l'archevêque de Lyon, Mgr Denis de Marquemont. Tous les pieux citoyens de la ville furent présents à cette cérémonie. Monseigneur donna à cette occasion deux cents écus d'or couronnés pour l'entretien des religieux, afin qu'ils pussent inaugurer leur établissement définitif. Cet archevêque fut un des principaux bienfaiteurs de cette nouvelle maison, qu'il favorisa de ses libéralités ; ses armes étaient peintes dans le cloître des Chartreux. Voici, du reste, le témoignage de Lamure : « Mgr de Marquemont fit ressentir spécialement les effets de sa libéralité à la Chartreuse de Lyon, qui s'y établit par ses assistances, ou plutôt s'y établit sous lui, vu qu'elle avait commencé dès le temps et par les libéralités du roi Henri III..... Il portait la croix patriarcale sous le chapeau de cardinal, comme il paraît aux écussons qu'on voit de ses armes dans le cloître des Chartreux, dont il est le bienfaiteur insigne. » Nous le retrouverons encore.

En 1620, 6 juillet, on s'occupa de la sacristie ; un sieur Guérite, menuisier, fut chargé du boisage de la sacristie ; il doit y faire un autel avec son marchepied, une grande armoire à trois portes, côté de bise, pour tenir les linges et ornements, enfin lambrisser les côtés de soir et matin, en ménageant des bases ou coffres de chêne. En 1621, la sacristie s'embellit, à sa voûte, d'une peinture à fresque et d'un tableau représentant le *Jardin des Olives*. De 1620 à 1625, on fit aussi des peintures à fresque dans le sanctuaire ; elles furent exécutées par François Périer et Horace le Blanc, tous deux élèves de Lanfranc ; à cette époque, ils firent aussi des travaux de peinture dans le petit cloître, comme nous le verrons plus tard.

Une troisième suspension des travaux a lieu de 1630 à 1646, mais en 1646, la quatrième reprise va durer cinq années pendant lesquelles on élèvera au levant la maçonnerie des murs sur les anciennes fondations et la maçonnerie au-dessus des quatre grands arcs doubleaux ; on construira aussi, côté du matin, les quatre grandes chapelles et, côté du soir, les deux chapelles les plus rapprochées du grand portail. Monsieur Balthasar de Mornieu, chanoine de la Sainte-Chapelle, qui s'était retiré comme pensionnaire à la Chartreuse de Lyon, avait fait don de 14.000 livres pour la construction des dites chapelles.

En 1651, nouvel arrêt de trois années ; c'est la quatrième suspension, et encore, lorsqu'on reprendra les travaux en 1653, ne sera-ce que pour faire peu de chose. Alors l'arrêt est considérable, il faut faire un saut de cent vingt années pour voir recommencer les travaux.

Cette cinquième reprise, qui est la dernière, est aussi la plus importante. Cinq mille livres sont mises à la disposition du prieur, par délibération consulaire, pour l'achèvement du dôme et de la maison carrée ; c'est alors qu'apparaît l'architecte Ferdinand Sigismond Delamonce. Le 10 mars 1734, il est passé entre celui-ci et dom Claude Guinet, prieur, les conventions suivantes : Delamonce fournira les dessins pour l'achèvement de l'église, de tous ouvrages dedans et dehors, comme aussi dans le vieux sanctuaire, des trois murs circulaires sous le dôme, de sa voûte et de sa calotte couverte en bois ; il conduira les travaux, y veillera assidûment..... Signé par Dom Claude Guinet, prieur, dom Fuzeaud, procureur, et Delamonce.

Le 24 avril de cette même année, les officiers de la Chartreuse de Lyon, qui avaient demandé au général de leur ordre l'autorisation, pour agrandir leur église, de construire une chapelle de chaque côté à l'entrée de la grande nef, reçurent une lettre du T. R. P. dom Etienne Richard, qui déclare ne pas consentir à cette augmentation projetée.

Dès lors, on multiplie les travaux, on se hâte vers l'achèvement

complet. En 1735, on procède à la démolition de la grande muraille qui séparait l'ancien chœur de la partie de l'église qui est sous le dôme : elle est remplacée par un arc doubleau, cintré, concave et circulaire, vulgairement dit : arc en corne de vache ; l'exécution en est confiée au sieur Melchior Munet. Cet arc allant chercher ses points d'appui aux murailles et contreforts de l'église, l'œuvre de maçonnerie traverse la chapelle haute, dite chapelle Mallo, qui fut dès lors supprimée. En cette même année 1735, on construit le lanternier servant de clocher ; on place les marches du sanctuaire sous le baldaquin et les marches qui séparent la nef du sanctuaire ; on pose le parquet de marbre aux différentes couleurs ; on exécute, sur les dessins de Delamonce, les travaux en plâtre, moulures, architraves, frises, ornements des métopes, roses, saint-ésprits, etc. De 1736 à 1738, on élève les murailles et la voûte du dôme, on place le vitrail du frontispice, on fait la voûte du vieux chœur, on couvre l'église. Enfin, à l'exception de la façade, les travaux étaient terminés en 1748.

On a dit et l'on a écrit que l'architecte Delamonce, ayant été gêné dans ses vues et ses plans, s'était retiré, et que les Chartreux avaient alors confié la direction à un jeune architecte, dont la réputation a bien grandi depuis, à Germain Soufflot, qui a laissé dans notre ville d'autres monuments de ses travaux. J'avoue que je ne trouve nulle part mentionné le fait de cette substitution. Les papiers des Chartreux, qui nous ont conservé les noms des voituriers, des menuisiers, des charpentiers, des scieurs de long, des maîtres maçons qui ont aidé à la construction de l'église, ne gardent nulle part la trace de ce remplacement, nulle part on ne trouve le nom de Soufflot. Du reste, deux raisons nous semblent péremptoires : la première, c'est que Soufflot, né en 1714, eût été en effet très jeune et trop jeune pour conduire de si grands travaux et pour corriger les plans de son prédécesseur ; la seconde, c'est qu'en parcourant les vieux papiers des Chartreux, on retrouve le nom de Delamonce presque jusqu'à l'achèvement des travaux. En 1733, il livre ses plans et ses dessins ; en 1734, on passe avec lui des conventions ; en 1735, il fait un devis



ÉGLISE DES CHARTREUX — FAÇADE MODERNE

pour ouvrage de charpente et un mémoire concernant l'élévation du dôme ; en 1737, il fait un autre mémoire ; enfin, en 1747, le 8 mars,

à une séance de l'Académie des Beaux-Arts, dont il était membre, il lit un rapport sur les trois églises des Carmélites, des Oratoriens et de Saint-Antoine. A la fin de ce mémoire, il parle de l'église des Chartreux, mais comme elle est en partie son œuvre, il en parle avec une certaine réserve. Il regrette évidemment d'avoir eu à compléter seulement un plan et des constructions qui existaient déjà. Malgré tout, il faut rabattre de la sévérité de ses appréciations; il juge moins l'église en elle-même qu'en la comparant à celle qu'il eût faite, s'il l'avait prise depuis la première jusqu'à la dernière pierre :

« L'on sera peut-être surpris pourquoi je ne fais pas mention de la quatrième église moderne de cette ville, qui est celle des Chartreux, et qui, étant d'ordre dorique, est différente des autres. Comme j'ai des raisons de ne la point décrire en son entier, suivant les correctifs et les réparations qui y ont été faites, je me contenterai de parler de ce qui subsiste de l'ancienne construction et de l'état où elle était avant ces changements.

« L'ordre qui forme l'embellissement de cette église a son entablement à mutules divisé en ressauts, contre les règles de l'art. Cette singularité est cause que, comme la frise n'est point continuée par l'interruption des ressauts, les métopes n'ont pu être espacées entre les triglyphes, suivant la méthode prescrite.

« Les arcades de la nef sont d'ailleurs sans proportion, étant trop basses, ainsi que la hauteur de cette même nef eu égard à sa largeur, et les alètes des jambages de même que leurs archivoltas sont trop larges et leurs moulures trop pesantes. Tous ces défauts, quoique très choquants, ne sont pas comparables à ce que l'on a supprimé dans la nouvelle réparation de cette église. Il consistait en des gros piédestaux fort massifs, qui tronquaient d'une manière fort ridicule près d'un tiers de la hauteur des pilastres, et qui d'ailleurs faisaient ressaut autour des alètes des arcades qui servent d'entrée aux chapelles, ainsi qu'aux jambages des quatre grandes arcades sous le dôme, de sorte que rien n'était plus défectueux.

« Quant à la distribution du plan de cette église, elle est formée en croix latine, mais l'on a retranché depuis la profondeur des

croisées transversales, et l'on a joint l'ancien chœur des religieux qui en faisait le sanctuaire. Mais il a été impossible d'en faire un édifice régulier, puisque, pour réussir, il eût fallu tout démolir. L'on me dispensera de m'étendre sur cet article. »

Dans ce mémoire ne voit-on pas la modestie de l'auteur ? Est-il possible, après l'avoir lu, de douter un seul instant que Ferdinand Delamonce n'ait été l'architecte dernier de ce grand travail ? La façade seule restait à construire.

L'église de Notre-Dame-des-Anges, — c'était son nom — malgré sa lointaine ressemblance avec celle des Carmélites (aujourd'hui démolie) avec celle de Saint-Antoine (aujourd'hui le théâtre du Gymnase), avec celle des Oratoriens (aujourd'hui Saint-Polycarpe), eut dès lors une physionomie à elle propre : son grand chœur, son dôme élégant, son riche baldaquin, son magnifique maître autel, en font une curiosité digne d'attention. Les dessins du baldaquin sont, dit-on, du chevalier Servandoni ; de chaque côté du chœur on voit deux magnifiques tableaux représentant l'*Ascension* et l'*Assomption*, dus à l'habile pinceau de La Trémollière, un des meilleurs élèves du célèbre Lemoyne ; au fond du chœur, il y avait autrefois une toile, aujourd'hui transportée aux fonts baptismaux, représentant le *Baptême de Notre-Seigneur*, elle est de Halle fils ; un autre tableau représentant l'*Ensevelissement de Jésus*, est de Brunet, le maître de Germain Drouais, l'auteur du *Marius à Minturnes*. On voit encore dans le chœur deux bons tableaux ; le premier est une copie du Guide, représentant le *Crucifiement de saint André*, qui a tant été reproduit par la gravure ; on ignore le nom de l'auteur. Le second est un original de François Perrier, représentant *saint Anthelme*, prieur de la Chartreuse de Portes et plus tard évêque de Belley, au moment où il ressuscite un mort.

Il est encore un autre tableau de Brunet, sans grande valeur artistique peut-être, mais qui mérite une mention spéciale. Il est placé dans la chapelle de Sainte-Philomène. Il retrace un fait dont le souvenir mérite d'être conservé. Quand la charpente du dôme fut montée et mise en place, survint un orage affreux. Le vent soufflait

avec tant de violence que plusieurs pièces de bois, mal ajustées sans doute, vinrent à se détacher et firent craindre que toute la charpente ne s'écroulât. L'épouvante fut telle que les ouvriers prirent la fuite en poussant de grands cris. Un des religieux de la maison accourut aussitôt, et, s'étant jeté à genoux, il se mit à prier en élevant ses mains vers le ciel. La réputation de sainteté dont jouissait dans la communauté le bon religieux rendit le courage aux ouvriers. Pleins de confiance dans sa prière, et voyant la tempête s'apaiser un peu, ils se remirent à l'ouvrage, et les pièces de bois qui s'étaient détachées furent bientôt rétablies de manière à ne plus rien faire appréhender. Dans la partie la plus élevée du tableau sont les trois personnes divines, ayant saint Jean-Baptiste un peu au-dessous d'elles. Sur la gauche du tableau, et un peu dans l'éloignement, est l'église des Chartreux avec son dôme en construction ; le ciel est sombre, la charpente du dôme paraît ébranlée, des poutres se détachent et tombent ; sur le devant, le saint religieux est à genoux, les yeux tournés vers saint Bruno et saint Hugues.

La menuiserie du chœur est un beau travail, et l'on doit déplore les dégradations qui y ont été faites aux mauvais jours de la révolution. A Jacques Sarrazin sont attribuées les deux statues de saint Jean-Baptiste et de saint Bruno qui sont au chœur, et la statue de saint Bruno qui est dans la chapelle de ce nom ; on ne peut pas cependant l'affirmer avec certitude.

La façade, avons-nous dit, restait à faire, elle devait être en marbre. On allait se mettre à l'œuvre ; déjà les blocs de Carrare et d'ailleurs étaient dans le clos des Chartreux, attendant d'être mis en place, quand éclata la révolution.

On a beaucoup parlé et beaucoup écrit sur cette église, la critique s'est exercée dans tous les genres ; des écrivains ont même dit à ce sujet des choses inconvenantes et injurieuses. Pour nous, intéressés à l'honneur de notre Mère d'adoption, nous n'aurions pas, pour faire une juste appréciation, une impartialité suffisante ; nous nous contentons de transcrire ici une note de M. Leymarie, que nous croyons dans la vérité :

« Il était de mode, il y a quelques années, de traiter dédaigneusement tout caractère d'architecture qui ne s'harmonisait pas parfaitement avec les vues de l'Académie ; c'était un genre de critique fort commode, qui dispensait d'études raisonnées et approfondies, et par lequel on renversait alors, fièrement et sans réplique, les ennemis de l'Ecole de l'Empire. L'église des Chartreux porte le cachet des choses de son temps ; elle est gaie, claire, riche, ses courbes multipliées sont gracieuses, sa silhouette est pittoresque, ses ornements sont distingués :

« *Ubi plura nitent, non ego paucis offendar maculis.* »

VI

LE MONASTÈRE DE LA CHARTREUSE

Les religieux, avons-nous dit, n'avaient d'abord songé qu'à construire une petite chapelle et de modestes habitations ; on ne tarda pas à donner à la nouvelle fondation un développement plus considérable ; en 1604, on commençait le grand cloître.

Avec ce qui reste aujourd'hui de l'ancienne Chartreuse, on peut facilement se faire une idée de l'ancien cloître et du grandiose aspect qu'il devait avoir. La rue, appelée aujourd'hui impasse du Cloître-des-Chartreux, formait un des côtés ; au fond de la petite place des Cloîtres, on voit encore des arcades qui sont un reste de l'ancien ordre de choses, c'est le côté du soir ; ce qui est aujourd'hui « la voûte » formait le troisième côté, et le quatrième se trouvait entre la rue Pierre-Dupont et la petite place. Les cellules étaient au nombre de vingt-cinq, dont vingt-trois étaient marquées par les lettres de l'alphabet (I et J ne faisant qu'une seule lettre, ainsi que U et V) ; il y avait de plus une cellule sans lettre et la cellule du prieur.

Du côté du midi, c'est-à-dire sous la voûte actuelle, de l'endroit où est aujourd'hui l'école des hautes études jusqu'au Sacré-Cœur, il y avait la cellule du prieur, puis cinq autres cellules marquées de

A à E ; du côté de l'ouest, au soir, comme disent les manuscrits, c'est-à-dire du côté où l'on voit aujourd'hui, chez les religieuses du Sacré-Cœur, un reste de l'ancien cloître, il y avait sept cellules, marquées de F à M. Au nord, du côté où se trouve aujourd'hui la propriété de M. Dupont, on comptait seulement cinq cellules marquées de N à R ; la cellule sans lettre, appelée aussi cellule Gayet, venait ensuite, et le quatrième côté du cloître, celui où fut ouverte l'impasse, qui est aussi le mieux conservé de tous comme cellules, en comptait sept, marquées de S à Z. Pour être plus clair, j'en donne un plan approximatif :

M	N	O	P	Q	R	Sans lettre	Cellule Gayet
L	Il faut remarquer cependant qu'avant 1730 la cellule F était marquée d'une †. A partir de cette époque, les cellules suivantes ont reculé d'une lettre.					S	
K						T	
I						V	
H						X	
G						Y	
F						Z	
E	D	C	B	A			
						Prieur	

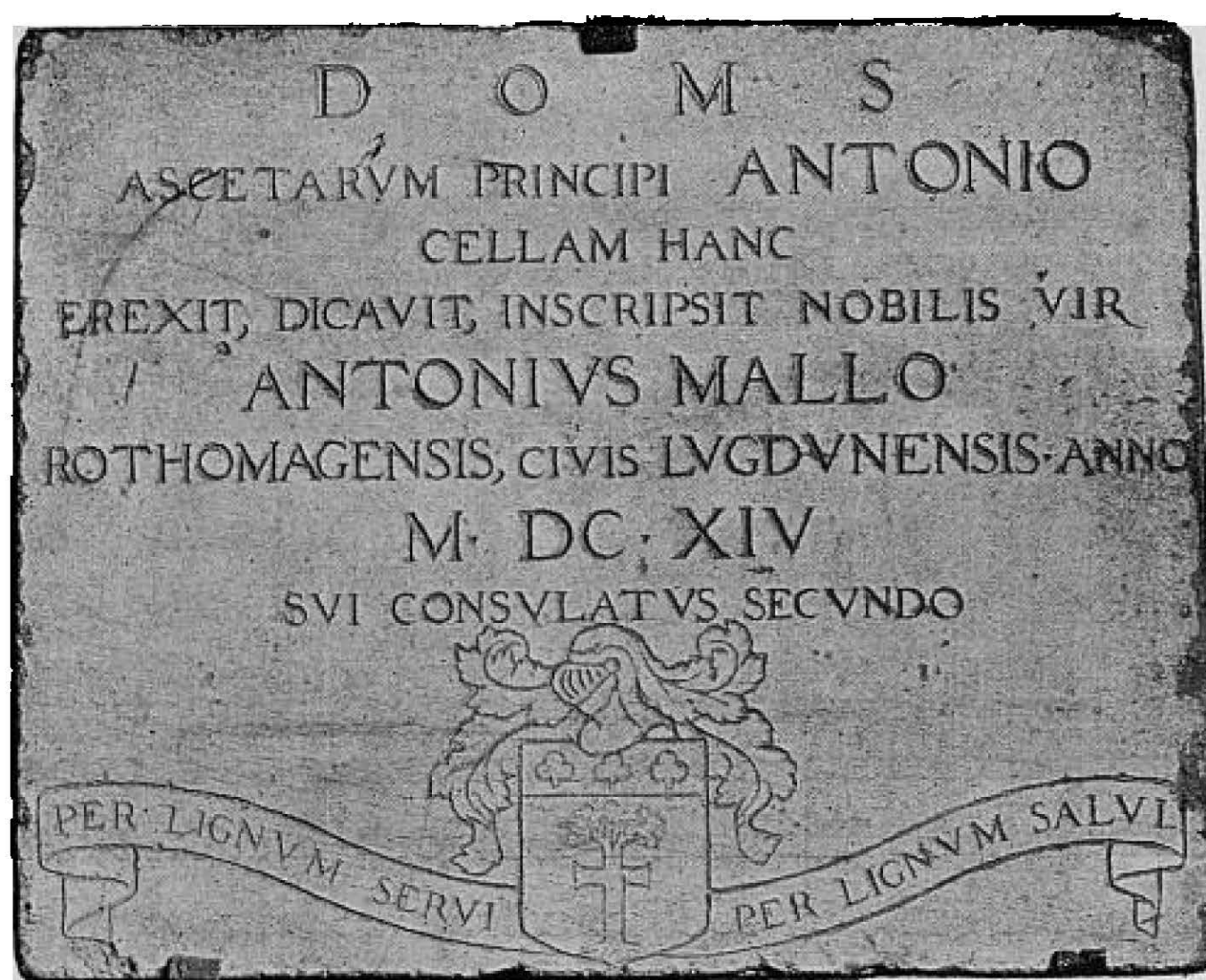
Il existe plusieurs de ces cellules, les deux principales sont celle du prieur, qu'on appela aussi plus tard la cellule Sicard, et qui est aujourd'hui l'école des hautes études, et celle qui est marquée de la lettre V, c'était la cellule du dom sacristain, c'est aujourd'hui la cure. Elle fut d'abord bâtie au niveau du grand cloître, puis on l'éleva pour qu'elle fût au niveau du petit cloître.

Toutes les cellules ne furent pas construites en même temps et finies à la même époque, ce n'est que successivement qu'on parvint à compléter cet ensemble. Aussi chacune d'elles a-t-elle son histoire :

La cellule du Prieur fut construite en 1616, aux frais de Monseigneur Jérôme de Villars, archevêque de Vienne. Elle était un peu

en dehors du cloître et isolée. C'est dans l'enclos de cette cellule, habitée alors par dom Colombi, que fut placé le tableau peint par Sarabat (1722), représentant la *Compassion de Notre-Dame*.

La cellule A date de 1614, et fut construite aux dépens de M. Antoine Mallo, échevin de Lyon et natif de Rouen; il y avait, sur la muraille du jardin, cette plaque de marbre que nous possédons encore :



PIERRE DÉDICATOIRE D'UNE CELLULE DE CHARTREUX

et au bas, comme on peut le voir, un écusson portant trois trèfles en chef, et au-dessous une croix dont l'extrémité inférieure représente des racines d'arbre pendant que la partie supérieure s'étend comme un feuillage, ce qu'explique du reste l'inscription qui y est jointe : *Per lignum servi, Per lignum salvi*. Par le bois esclaves, par le bois sauvés.

La cellule B date aussi de 1614, elle fut construite aux dépens de Jean Vidaud, de Lyon. Les descendants de ce bienfaiteur ont été nommés MM. de la Tour-Vidaud; ils se sont retirés à Grenoble, où cette famille a occupé les premières places du Parlement.

La cellule C date également de 1614; elle est due aux libéralités de M. Jean de la Praye, trésorier.

La cellule D ne fut construite qu'en 1622. C'est Jean Cavelat, marchand libraire, qui en fut le bienfaiteur : ses armes étaient peintes sur les vitres de la cellule.

La cellule E, bâtie en 1614, avait été élevée des deniers de la Chartreuse de Paris.

Au côté du soir, la cellule F, anciennement marquée d'une croix, avait été bâtie aux frais de J.-B. Dulieu, président de la sénéchaussée de Lyon. Il y avait, à l'entrée, une plaque d'airain qui portait ses armes.

Les cellules suivantes G, H, I, K, L, furent construites vers 1650, des libéralités de l'abbé Balthazar de Mornieu, aumônier du roi et chanoine de la Sainte-Chapelle. Cet abbé de Mornieu, que nous avons déjà signalé comme un bienfaiteur de la Chartreuse, devint pensionnaire du monastère et habitait hors du cloître.

La cellule M fut bâtie en 1685, et J.-B. Chabot de Nantoin, novice chartreux, en fut le bienfaiteur.

Pour les cellules marquées N, O, P, Q, R, côté du nord, je ne trouve aucun document; il est très probable qu'elles ont été construites aux frais de la Chartreuse de Lyon; la cellule suivante, qui est sans lettre, fut bâtie en 1686, aux frais de Lambert Gayet, bourgeois de Lyon, et père d'un religieux profès de la Chartreuse.

La cellule T fut bâtie en 1620, avec les libéralités de la Chartreuse de Rouen, sur la sollicitation d'Antoine Mallo, natif de Rouen, comme nous l'avons vu par la plaque de la cellule A.

La cellule V, la cure actuelle, est due à M. Langlois, conseiller au Parlement de Dombes. Cette cellule, qui fut la première de toutes, était celle du sacristain. Elle a dû être bâtie autour de 1604, et après 1620, on l'éleva pour la mettre à la hauteur du petit cloître.

La cellule X, bâtie en 1626, a pour bienfaiteur Jean Yon, échevin de la ville de Lyon. Ses armes étaient sur les vitres de la cellule et aussi sur la porte, en un bas-relief de terre cuite où est représenté saint Jean-Baptiste, aux pieds duquel est un agneau; ce bas-relief était attribué à Jacques Sarrazin.

La cellule Y fut bâtie en 1625, aux dépens de M. Jacques Gui-

chard, bourgeois de Lyon ; ses armes étaient sur la cheminée de la chambre.

Enfin, la cellule Z, bâtie en 1624, avait pour bienfaiteur un membre de cette famille, presque inconnue alors, et aujourd'hui assise sur le trône impérial d'Allemagne. Ce bienfaiteur s'appelait Charles de Hohenzollern, il était beau-frère de dom Guillaume d'Ottembourg, profès de la Chartreuse et coadjuteur de celle de Lyon. Les armes de ce seigneur allemand et celles de son épouse se voyaient sur la porte de la cellule, en un bas-relief de terre cuite, attribué aussi à J. Sarrazin.

Du grand cloître, en s'engageant dans le passage de l'église, on trouve à gauche, après avoir monté quelques degrés, le petit cloître. Dans toutes les Chartreuses, il y a le grand et le petit cloître ; le grand, où sont toutes les cellules ; le petit, situé près de l'église, destiné aux *Récordations* et au *Colloque* ; les *Récordations* sont des répétitions prises d'avance des leçons que l'on doit dire à Matines ; un côté du petit cloître avait des bancs, c'était un endroit réservé aux religieux et où ils pouvaient s'entretenir, c'était le *Colloque* ; je crois que ce dernier usage a été réformé.

Le petit cloître de la Chartreuse de Lyon fut commencé en 1620 et terminé l'année suivante, dom Léon Tixier étant prieur. Au côté du vent, François Perrier et Horace Leblanc avaient représenté à la fresque la vie de S. Bruno ; en 1625, on leur donna quittance finale de leurs œuvres diverses. Il ne nous reste rien de ce travail des deux artistes, et c'est dommage, car on aurait ainsi pu faire une étude comparative, qui n'aurait pas manqué d'intérêt, entre le cloître de Lyon et celui de la Chartreuse de Paris, peint par Lesueur. C'est dans ce dernier que se trouvait représentée une légende qui a fait son chemin, mais qui manque d'authenticité, celle du chanoine de l'église de Reims, dont on fait les funérailles dans la cathédrale de cette ville. A trois reprises différentes, et au milieu de l'office divin, le défunt se lève de son cercueil et d'une voix terrifiante s'écrie : « Je suis appelé au tribunal de Dieu. — Je suis jugé au tribunal de Dieu. — Je suis condamné au tribunal de Dieu. »

On a prétendu que ce fait, qui se serait passé sous les yeux de S. Bruno, aurait été la cause principale de la résolution qu'il aurait prise de se retirer dans la solitude. Rien n'est moins prouvé. On ne trouve ce fait étrange consigné dans les livres que cent ans après la mort de saint Bruno. — En 1717, les peintures ayant eu à souffrir des injures du temps, des réparations y furent faites par Adrien Lenoir. Perrier avait fait encore d'autres ouvrages pour embellir la Chartreuse de Lyon : dans la salle du chapitre, c'était un tableau du *Calvaire* ; à la sacristie, nous l'avons vu, c'était un tableau représentant le *Jardin des Oliviers* ; au réfectoire, un tableau de la *Cène*.

Il est maintenant facile de se faire une idée d'ensemble de notre monastère : c'était d'abord le grand cloître, bordé, comme nous l'avons dit, de vingt-cinq cellules, séparées par de petits jardins ; puis, par le passage de l'église, le petit cloître ; plus loin l'église ; plus loin encore, en continuant par le chevet de l'église, le cellier et les caves, le logement des frères convers et des domestiques (cette partie de l'ancienne Chartreuse forme aujourd'hui le réfectoire de l'Institution) ; un peu au midi, dans le clos, le tenailler, où se trouvaient le four, la boulangerie, etc., ce sont aujourd'hui les écuries, les granges et les logements de quelques domestiques ; au midi de l'église, la Chartreuse des Passants, dont nous n'avons pas encore parlé ; enfin tout autour de ces diverses maisons, des prés et des vignes.

Tout cet ensemble, je le répète, ne fut fait que progressivement, selon les besoins et le nombre des religieux. A l'époque de la fondation, ils n'étaient que quelques-uns, mais peu à peu le nombre s'accrut, soit par la venue de quelques religieux des autres Chartreuses, soit par de nouvelles vocations. En 1616, et le 25 avril, Mgr de Marquemont voulut que la Chartreuse de Lyon fût plus importante et plus digne de son grand diocèse. A cet effet, il écrivit au général de l'ordre une lettre par laquelle il lui expose le désir et la dévotion des Lyonnais, qui avec lui le supplient d'envoyer des religieux de son ordre, pour célébrer les divins offices en cette si belle et si jolie église que, par les ordres et prudence de Sa Révé-

rence, dom Recteur de la Chartreuse de Lyon a fait bâtir, ajoutant qu'il convient de confier à la Providence, à laquelle il est très disposé à coopérer, l'achèvement de ce qui manque à cette maison ; il supplie de nouveau Sa Révérence de lui accorder et aux Lyonnais la grâce qu'il lui demande, dans la confiance que cette grande et pieuse ville, qui affectionne l'ordre des Chartreux, ne laissera manquer de rien aux religieux que Sa Révérence y enverra. Signé Denis, arch. de Lyon.

Mgr d'Halin court, gouverneur de Lyon, par lettre du même jour, joint sa demande à la précédente : « Il y a longtemps que nous désirons en cette ville d'y voir votre maison des Chartreux établie, c'est ce qui me fait vous faire celle-ci pour vous supplier de vouloir donner le consentement à toute cette ville et à moy, puisque la maison est à présent en état d'y pouvoir recevoir la famille que je vous supplie y vouloir établir et me croire.... »

Les prévôt et échevins joignirent une lettre aux deux précédentes : « Sachant que Mgr l'archevêque de Lyon a agréable que Sa Révérence envoie des religieux de son ordre en la Chartreuse de Lyon qui est présentement bâtie, ce motif leur fait unir leur volonté à la sienne pour la venue de ces religieux à Lyon. » C'est à partir de cette époque surtout qu'il fallut donner au monastère une nouvelle extension.

Enfin, quand nous aurons fait connaître deux salles, toujours importantes dans une communauté religieuse, le réfectoire et la salle du Chapitre, nous aurons à peu près fait connaître la Chartreuse de Lyon. Le réfectoire existe toujours, et sa destination est la même ; on y voit encore les tables et les bancs qui servaient aux anciens religieux. La salle du chapitre s'ouvrait sur le petit cloître, elle possédait un autel et, le long des murailles, des bancs que l'on voit encore ; on a fait de cette salle une chapelle connue sous le nom de chapelle des Retraites ; l'ancien autel a été remplacé et à la place du prieur on a élevé une chaire à prêcher.

Il y avait de plus, à la Chartreuse de Lyon, un bâtiment considérable qu'on ne trouve pas dans les autres couvents de cet ordre,

c'était la grande hôtellerie ou la Chartreuse des Passants. Un grand nombre de religieux se rendant à la Grande-Chartreuse, ou bien sortant de la Grande-Chartreuse pour se rendre dans les diverses maisons de leur ordre, passaient par Lyon, où ils trouvaient l'hospitalité. Cette fréquence de religieux passants fit naître la pensée de construire une vaste maison à l'usage de ces hôtes d'un jour. Cette hôtellerie étant d'une utilité générale, un appel fut fait à toutes les Chartreuses de France, et cet appel fut entendu : toutes les maisons de l'ordre contribuèrent de leurs deniers à la construction de cette vaste maison, qui est devenue la maison des Missionnaires diocésains. Elle fut commencée en 1663, mais ne fut terminée qu'au milieu du dix-huitième siècle ; elle a parfaitement gardé son caractère claustral ; les corridors, les cellules, les vastes salles redisent le passage des moines.

La liste des prieurs de Lyon contient dix-neuf noms : Dom Marchand, qui devint général, 1585 ; dom Bazemont, dom Thurin, 1590 ; dom Schelsoom, 1592 ; dom Tanneguy de Barjot, 1618 ; dom Léon Tixier, qui devint plus tard général, 1621 ; dom Christophe d'Outreleau, 1641 ; dom Petitjean, 1647 ; dom Louis, dont la date d'entrée en fonctions est inconnue, mais qui mourut en 1660 ; dom Hédon, 1660 ; dom de Franqueville, 1664 ; dom Jaye, 1676 ; dom Bergoin, 1686 ; dom Guichenon, 1704 ; dom Jean-Ange Colombi, 1715 ; dom Guinet, 1733 ; dom Prenel, 1735 ; dom Antoine Callas, 1758 ; dom Gabriel Charvet, 1779. C'est ce dernier prieur qui eut à affronter les mauvais jours de 1790. Parmi les noms des religieux, je n'en trouve que deux qui méritent d'être cités : celui de Guillaume d'Ottembourg, coadjuteur, allié par sa sœur à la famille des Hohenzollern, et celui de Louis-Alphonse du Plessis de Richelieu, frère du cardinal ministre, qui plus tard fut prieur de la Chartreuse de Bompar, puis archevêque d'Aix, et enfin archevêque de Lyon, où il fut honoré de la pourpre romaine.

Ce dernier nom me rappelle un fait qu'il faut consigner ici. Parmi les tableaux qu'on remarquait dans la Chartreuse de Lyon se trouvait un *S. Bruno*, qui était un chef-d'œuvre. Il avait été remis

par le cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, à son frère le ministre, pour qu'il l'envoyât lui-même au supérieur de la Chartreuse. Le ministre répondit à son frère : « Le moine parlerait si sa règle ne lui en faisait la défense. » Le Père Sautel composa pour ce tableau un huitain qui se terminait ainsi :

Verba daturus erat, sed quam tulit ipse silendi

Legem aliis, arctâ relligione tenet.

Il allait parler, mais auteur de la loi du silence, il l'observe avec un soin religieux.

Est-ce par réminiscence, ou par la même inspiration, que Clément XIV se servit des mêmes expressions pour louer l'œuvre de Houdon ?

On voyait aussi le portrait de dom François Puy, général des Chartreux, docteur célèbre et personnage d'une grande érudition. Il était né à Saint-Bonnet-le-Château, et ce tableau avait été envoyé, en 1698, par M. du Besset, natif du même endroit, à dom Bergoin, prieur.

La Chartreuse de Lyon allait s'agrandissant, mais pas à pas ; une prudente circonspection veillait au développement du monastère, il reste même plusieurs rapports établissant l'insuffisance des revenus pour nourrir le personnel de la Chartreuse. C'est en raison de cette pénurie constatée que le général de l'ordre lui accorda, en 1639, les revenus de la maison de Poletins, qui avait été un couvent de religieuses Chartreusines : ces dames, établies d'abord dans la paroisse de Mionnay, en Bresse, en la maison de Poletins, avaient été chassées, en 1592, par les Huguenots, et s'étaient réfugiées à Montluel. Ces revenus sont estimés 16.600 francs. — Les Pères de la Chartreuse de Lyon possédaient aussi à Loyse, près de Mâcon, une propriété dont les revenus sont évalués 10.000 francs.

Le couvent eut encore à traverser de bien mauvaises années. Tout le monde connaît la misère profonde des dernières années du règne de Louis XIV. Ce n'était pas seulement la guerre qui était cause de ces maux, il semblait que les rigueurs des saisons se fussent

réservées pour ces déplorables moments. Une note des anciens Chartreux consigne ces désastres, et par là on pourra juger de ce que l'on eut à souffrir dans toute la France : le grand hiver de 1709 a fait perdre plus de cent cinquante années de vin de Loyse de 1708 gelé dans les celliers. Toutes les récoltes en blé et en vin de Loyse et de Poletins, comme aussi celles du clos de Lyon, ont été perdues. En 1713, la grêle emporta la moitié de la récolte des blés de Poletins et toute celle du vin de Loyse. En 1714, une maladie contagieuse, à Poletins et à Loyse, fait périr quarante-deux bœufs de labour et soixante-dix taureaux, vaches ou génisses. Aussi voyons-nous bien souvent les Pères réclamer ou une diminution de taxe ou certaines franchises, ce qui leur était presque toujours accordé.

Après ces mauvaises années, il semble que sont venus des jours meilleurs ; le nombre des religieux est plus considérable et l'on fait de grands travaux ; c'est l'époque où s'achèvent l'église, le dôme et la grande maison. Mais, quand les Pères croiront pouvoir jouir de la paix, viendront les mauvais jours qui les chasseront de leur solitude si laborieusement conquise.

VII

LA CHARTREUSE DE LYON ET LA RÉVOLUTION

Les cahiers remis aux trois ordres des états généraux de 1789 demandaient la suppression des ordres mendiants ; on sait qu'on ne tarda pas à aller plus loin et à demander davantage. Mais on n'alla pas du premier coup aux extrêmes. Tout d'abord Jean-François Piallat, procureur de la Chartreuse de Lyon, dut se présenter devant l'autorité municipale pour y faire la déclaration sincère des biens mobiliers et immobiliers possédés par la communauté. Il résulte de cette déclaration que les Chartreux de Lyon possédaient :

- 1° Une église neuve et plusieurs chapelles ;
- 2° Un grand cloître où étaient les cellules des religieux, ainsi que plusieurs autres bâtiments contigus, servant au logement des Pères officiers, des frères et des domestiques ;

3° Un grand bâtiment carré, de construction assez récente, élevé aux frais des autres Chartreuses de France, et uniquement réservé aux religieux de l'ordre allant au Chapitre général, ou venant dans l'année à Lyon pour affaires;

4° Plusieurs autres bâtiments renfermés séparément dans l'enclos de la Chartreuse, servant de boulangerie, de buanderies, de caves, de celliers et de logement au jardinier et aux autres cultivateurs.

Ces bâtiments, le jardin, la terrasse et le clos occupaient une superficie de 16 hectares. En outre, comme propriétés en dehors de la Chartreuse, ils avaient dans la ville plusieurs maisons, entre autres deux sur le quai de la Saône, en bas de leur clos, et une dans la rue Mercière; en dehors de la ville, ils avaient la terre de Poles en Bresse, la terre de Loyse près de Mâcon et le prieuré de Rozières dans le Forez. La communauté se composait alors de seize Pères, un frère convers, huit frères donnés, quatre frères oblates et vingt domestiques à gages, en tout quarante-neuf personnes.

Après cette première exigence, les autorités publièrent (1790) cette hypocrite déclaration, que nous connaissons déjà pour l'avoir signalée souvent, par laquelle les vœux n'existaient plus et tous les religieux ou religieuses étaient déclarés libres. Que se passa-t-il à la Chartreuse de Lyon? Y eut-il un religieux qui manifesta le désir de profiter de cette liberté offerte par les autorités civiles, qui n'avaient rien à voir en cette affaire? C'est possible et, dans ce cas, il dut être réprimandé par son prieur, ce n'était que justice. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'on lit dans le *Courrier de Lyon* du 19 mai 1790, que je cite sous toutes réserves, parce qu'il ne faut pas oublier que cette époque est l'époque des calomnies :

« Nous savons que le prieur des Chartreux de Lyon a défendu à un de ses religieux de célébrer la messe, parce que ce religieux a témoigné quelque envie de profiter de la liberté qui lui est offerte. Cette conduite du prieur contrarie les décrets de l'Assemblée nationale. Nous savons qu'il espère que la maison de Lyon sera conservée, mais s'il aime sa patrie et son état de solitaire, il doit être le

premier à seconder la vente d'une maison qui produira un prix considérable et se retirer loin des villes dans une des paisibles retraites de son ordre. »

Le ton seul de cet article, sans parler du sophisme niais qu'on renouvelle contre le clergé à toutes les heures troublées, indique assez qu'il fut écrit la veille de la tempête qui emporta dans sa fureur tous les couvents et tous les ordres religieux. En effet il fallut partir, se disperser, se cacher. Je ne sais ce qui arriva de cette apostasie que fait pressentir le *Courrier de Lyon*, mais ce que je sais, c'est que trois pères chartreux montèrent à Lyon sur l'échafaud révolutionnaire : le premier appartenait à la Chartreuse de Lyon, il était âgé de soixante ans et s'appelait dom Etienne Ballet. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 2 janvier 1794, pour avoir refusé de livrer ses lettres de prêtrise. Les deux autres, dom Thomas Liottier et dom Benoît Poncet, appartenaient à la Chartreuse de Montmerle ; ils furent condamnés et exécutés le 5 avril 1794.

Il y avait, ai-je dit, à cette époque, dans le clos des Chartreux, les marbres qui devaient servir à la construction de la façade de l'église ; ces marbres disparurent. La tradition rapporte encore que les Pères, comprenant ce qui les attendait, avaient caché dans des sacs ce qu'ils avaient de plus précieux, en mettant par-dessus ces richesses du riblon et du vieux fer. Ils furent remis à un homme de confiance pour être transportés en Suisse. Après la Terreur, les Pères réclamèrent leur dépôt, le depositaire infidèle renvoya des sacs de vieux fers et garda la fortune qui lui avait été confiée. Enfin la populace elle-même ne manqua pas de faire quelques excursions au monastère des Chartreux ; elle laissa surtout des traces de son passage dans l'église, où elle détruisit toutes les fleurs de lis qui l'ornaient et qui n'étaient qu'un souvenir de sa fondation sous le titre de Lys-Saint-Esprit.

Quand la Chartreuse de Lyon fut déserte, tous les biens des monastères furent déclarés biens nationaux et, en 1791, on procédait à la vente des immeubles des anciens religieux. Voici le bref

publié par le district, annonçant cette vente pour le 9 septembre 1791. Les propriétés étaient partagées en onze lots appartenant à la nation :

« On fait savoir que le 9 septembre 1791, à deux heures de relevée et suivantes, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des bâtiments claustraux des Chartreux divisés en onze lots appartenant à la nation, ci-devant possédés par les Chartreux, dont la désignation suit :

« Bâtiments claustraux, église, chapelle, jardin, terrasses, vignes et vergers et toutes autres dépendances du tènement ci-devant occupé par les Chartreux, situé sur le coteau de la Croix-Rousse, et confiné en totalité :

« *A l'orient*, par la partie du clos à la nation encore occupée par les ci-devant religieuses de Saint-Benoît et les Carmélites ; même côté par le terrain de la dame veuve Bachelu, et par partie du chemin tendant de la côte des Carmélites aux remparts de la ville, des murs de clôture et mitoyens, les différents pourtours de ces confins entre deux ;

« *Côté du midi*, par partie du clos appartenant à la nation dépendant de la maison Saint-Benoît, un mur de clôture commun entre deux ; même côté du midi, par plusieurs maisons ci-devant à la nation et les bâtiments de la Salpêtrière, et enfin dudit côté du midi, par le petit clos à la nation occupé par lesdites religieuses de Sainte-Marie-des-Chânes ;

« *A l'occident*, par une portion en vigne dépendante de la maison de M. de Jussieux, par partie du même clos à la nation, occupé par lesdites ci-devant religieuses de Sainte-Marie-des-Chânes, et encore par un terrain ci-devant à la nation et vendu au sieur Maradon, qui est en haie sur une balme très rapide.

« Finalement *au nord*, par le chemin le long du boulevard tendant des portes de la Croix-Rousse au fort de Saint-Jean et par un autre chemin ou cul-de-sac, aboutissant à la porte d'entrée actuelle desdits bâtiments claustraux des murs de clôture très élevés entre deux. »

Ce document a du moins cet avantage qu'il nous donne une idée exacte de l'étendue des Termes, dont la maison actuelle des missionnaires diocésains ne donnerait qu'une idée bien incomplète. En effet l'ancienne Chartreuse s'étendait de la Saône au boulevard de la Croix-Rousse et des confins des Carmélites jusqu'à la Butte. L'entrée du monastère était sur le plateau, une allée conduisait de la rue qui était sous les remparts jusqu'aux cloîtres ; la rue qui porte aujourd'hui le nom de Pierre-Dupont ne fut ouverte que plus tard, et le cours des Chartreux ne fut créé qu'en 1848. Cette immense propriété, à l'exception de l'église que la ville se réserva, fut partagée en onze lots adjugés au plus offrant. Voici les noms des acquéreurs : le premier et le deuxième lot furent vendus aux sieurs Sicard et Perret ; le troisième au sieur Brossette, le quatrième au sieur Farges, le cinquième aux sieurs Dechantin, Quinquinet et Chanet, qui en achetèrent chacun un tiers ; plus tard ces trois subdivisions devinrent la propriété unique du sieur Nivet ; le sixième au sieur Revero, les septième, huitième, neuvième et dixième au sieur Martin, le onzième au sieur Guichard.

Ces différents propriétaires ont presque tous revendu dans la suite les lots qu'ils avaient acquis, et c'est par suite de ces rachats que les dames de Saint-Joseph, celles du Sacré-Cœur, les Frères du Sacré-Cœur, l'hospice de Saint-Bruno, dirigé par les religieuses de Saint-Charles, la providence de Saint-Bruno, dirigée par les sœurs de Saint-Joseph, ont pu établir, sur le terrain qu'ils occupent aujourd'hui, les couvents, les pensionnats, les maisons qu'on y voit encore. Avant 1848, le clos, qui s'étendait de la maison des missionnaires jusque vers la Saône, fut coupé alors par un boulevard, et la partie inférieure devint un jardin public. C'est également en suite d'un traité passé entre la famille Jouve et le ministre de la guerre, qu'un grand tènement de vignes, joignant les anciens remparts, est devenu une vaste place d'armes. C'est aussi par ces rachats que le cardinal Fesch est devenu propriétaire de l'ancienne Chartreuse. Il y établit d'abord sa résidence, et plus tard y fonda les missionnaires diocésains.

Dès lors, nous touchons à l'histoire contemporaine. Du reste, pour ce qui regarde l'origine de cette fondation et l'abrégé de son histoire, on trouve des renseignements précieux dans l'intéressante biographie de Mgr Mioland par M. l'abbé Desgeorge, qui fut supérieur des missionnaires diocésains.

La Chartreuse des passants est devenue le siège d'une congrégation nouvelle ; l'église de Notre-Dame-des-Anges est devenue l'église paroissiale de Saint-Bruno, et si jamais vous y pénétrez, il vous sera difficile de ne pas sentir, selon une parole célèbre, que là plus qu'ailleurs les pierres ont un langage et qu'elles sont pour ainsi dire imprégnées de prières.

SOURCES :

Bollandistes : *Vie de S. Bruno.*

Le P. HÉLYOT : *Dictionnaire des ordres monastiques.*

MAILLAGUET : *Le Miroir des ordres religieux.*

Lyon ancien et moderne, art. de PASSERON.

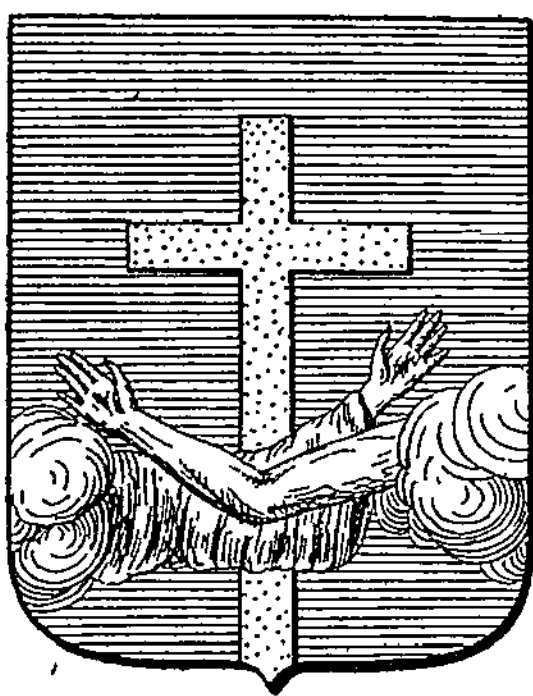
LAMURE : *Mgr Denis de Marquemont.*

CLAPASSON, COCHARD, GUILLON :

Histoire manuscrite de la Chartreuse de Lyon, à la Grande-Chartreuse.

Archives municipales, fonds des Chartreux.

Archives du Rhône, X, page 242.



LES CLARISSSES

LE second ordre de S. François est celui des religieuses Clarisses, qui furent appelées d'abord *Pauvres Dames* et *Damianistes*, comme nous le verrons. Elles eurent pour fondatrice sainte Claire, la fille spirituelle de S. François d'Assise, dont elle était la compatriote.

Sainte Claire naquit en 1193. Elle eut pour père Favorin Sciffo, d'une noble et riche famille qui n'avait presque produit jusque-là que des généraux d'armée, et pour mère Hortolane, qui se distinguait particulièrement par sa piété. Dès sa plus tendre enfance, elle fut prévenue des grâces de Dieu, et quand elle fut jeune fille, elle montra un penchant très vif pour les jeûnes, les austérités, l'oraison et toutes les vertus. Elle entendit parler de S. François, de son renoncement, de la vie admirable qu'il menait dans son petit couvent de la Portioncule. Elle alla le trouver, elle le vit plusieurs fois, et peu à peu le saint patriarche d'Assise forma sa jeune élève selon son esprit de pénitence et de pauvreté, et lui inspira de faire pour les personnes de son sexe ce qu'il avait fait pour les hommes.

Le 19 mars 1212, qui était le dimanche des Rameaux, Claire se revêtit de ses plus riches atours, et le soir elle se présentait à la Portioncule, où S. François et tous ses religieux l'attendaient un cierge à la main. Elle se dépouilla de tous ses ornements de vanité, donna ses cheveux à couper, et se laissa revêtir d'un sac serré d'une corde. Elle commençait ainsi sa vie de pauvreté et d'humiliation.

Ses parents irrités essayèrent par la violence de la ramener au foyer de la famille ; seize jours après, sa jeune sœur Agnès qu'elle aimait tendrement, se rendit auprès d'elle pour partager sa vie. La colère des parents devint de la fureur, mais Dieu, qui commande aux vents et aux tempêtes, calma ce second orage, et les deux sœurs, peu de temps après, se fixèrent à l'église de Saint-Damien, qui était la première des trois que S. François avait réparées. Ce fut là, à proprement parler, que commença l'ordre de celles qu'on appela d'abord Damianistes, et qui plus tard furent connues sous le nom de Clarisses.

La sainteté attire les âmes. Bientôt l'élève de saint François eut de nombreuses filles spirituelles, et l'on fonda de nouveaux monastères. Du vivant même de sainte Claire, la France, après l'Italie et l'Espagne, eut une maison de cet ordre : Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, obtint de notre sainte quelques-unes de ses filles pour sa ville archiépiscopale.

Cependant S. François n'avait donné aucune règle à ces religieuses ; sainte Claire s'était contentée de faire vœu d'obéissance entre ses mains, et ce saint Fondateur s'était seulement chargé de sa conduite et de celle des autres religieuses qui vivaient avec elle dans le monastère de S. Damien, où il leur procurait aussi ce qui était nécessaire pour leur entretien.

Mais quand il y eut plusieurs maisons, il fallut bien songer à leur donner une forme de gouvernement. On fit des instances auprès de S. François pour qu'il se chargeât de ce second ordre ; il s'excusa et ne voulut s'occuper que des religieuses retirées à Saint-Damien ; les autres se conformèrent temporairement à la règle de S. Benoît et aux constitutions établies par le cardinal Hugolin, archevêque de

Pérouse, et protecteur de l'ordre naissant. Mais quand, en 1224, S. François eut donné une règle à sainte Claire, toutes les maisons de l'ordre s'empressèrent de l'adopter.

Cette règle obligeait les religieuses à jeûner tous les jours, excepté la fête de Noël ; elle prescrivait au chœur l'office du jour et l'office des morts ; elle leur défendait de recevoir ni retenir aucune possession, ordonnait le silence depuis Complies jusqu'à Tierce du jour suivant, le travail en commun, l'obéissance aux supérieures de l'ordre ; elle leur accordait pour habillement trois tuniques et un manteau. Le visiteur devait être toujours de l'ordre des Mineurs. Honorius, Grégoire IX, Innocent IV approuvèrent cette règle.

Sainte Claire se livrait à des jeûnes, mortifications, austérités telles qu'on dut la modérer. Rien n'est touchant et effrayant comme ce passage de sa vie où il est traité de ses vertus. Aussi avait-elle grand crédit auprès de Dieu ; ce serait un trop long travail que de citer tous les prodiges de cette vie unie à Dieu. Il est bon cependant de consigner ici ce fait si connu. Les Sarrasins mettent le siège devant Assise et tentent de piller le couvent de Saint-Damien. Tout était à craindre pour les religieuses. Mais elles eurent recours à leur mère qui leur dit de ne rien appréhender. Malade, elle se fait porter à la porte du monastère, avec le Saint-Sacrement enfermé dans un ciboire d'argent, et se met à prier avec la plus grande ferveur. Les Sarrasins, qui avaient déjà escaladé les murs du monastère, furent tellement aveuglés qu'ils en tombèrent avec précipitation et épouvantèrent les autres, qui par leur fuite laissèrent les servantes de Dieu en paix.

Après une longue et pénible maladie, après avoir fait révoquer tous les adoucissements accordés par les souverains Pontifes, elle mourut le 12 août 1253, à l'âge de soixante ans. Le souverain Pontife Innocent IV, avec toute sa cour, assista à ses funérailles, qui furent un véritable triomphe.

L'ordre de Sainte-Claire, qui avait fait beaucoup de progrès du vivant de sa sainte fondatrice, en fit davantage encore après sa mort ; de toutes parts des personnes riches et charitables se met-

taient à la disposition des religieuses pour des fondations nouvelles.

En 1263, sous le généralat de saint Bonaventure, les religieuses eurent avec les Frères Mineurs une contestation ; elles prétendirent avoir un droit rigoureux à être gouvernées et dirigées par eux ; les Mineurs au contraire prétendaient n'y être pas obligés, et ils quittèrent la direction des maisons de Clarisses. Ce malaise dura quelque temps. Le cardinal Cajetan, protecteur de l'ordre, parvint à arranger cette affaire en priant S. Bonaventure de reprendre le soin et la direction des sœurs. Celui-ci y consentit à condition que toutes les religieuses donneraient une reconnaissance par écrit que tous les services à elles rendus par les religieux de son ordre ne leur étaient point dus par justice, mais que ce serait seulement un effet de leur charité. De ce jour, elles furent soumises à l'autorité du protecteur de l'ordre, qui leur envoyait des Frères Mineurs comme visiteurs. Ce ne fut que sous Jules II qu'elles furent entièrement soumises au général et aux provinciaux, ce pape les ayant exemptées de la juridiction immédiate.

Lorsque S. Bonaventure reprit la direction de ces religieuses, celles-ci suivaient plusieurs règles. Il les mit toutes sous une même observance, une même règle, qui, bien que tirée de l'ancienne, était plus convenable à la faiblesse du sexe. Cette règle fut approuvée par le souverain Pontife, et adoptée dans tous les monastères. Quelques communautés suivirent la règle d'Urbain IV ; celles-ci furent appelées Urbanistes, les autres désormais s'appelèrent Clarisses.

Cet ordre s'honore d'avoir produit, après sainte Claire, sainte Colette, que nous allons retrouver, sainte Catherine de Bologne, sainte Cunégonde, sainte Hedwige, reine de Pologne, la bienheureuse Salomé, reine de Hongrie. Cet ordre, où l'on vit d'une vie si pauvre et si mortifiée, compta parmi ses membres plus de cent cinquante princesses de sang royal, parmi lesquelles nous ne voulons citer que Blanche, fille de S. Louis, et Blanche, fille de Philippe le Bel.

Deux cents ans après sainte Claire apparut sainte Colette, qui

fut la réformatrice des Clarisses. L'ordre bénéficiait de certains privilèges, de certains adoucissements, qui n'étaient pas le relâchement, mais qui n'étaient plus l'austérité première. Sainte Colette rétablit la règle de sainte Claire dans toute sa pureté, dans les Flandres et en France. Dans les procès-verbaux de prise d'habit et de profession que possèdent les archives du Rhône, on s'exprime ainsi : « N... a été
 « reçue à la profession de no-
 « tre sainte règle, en l'étroite
 « observance des constitutions
 « de notre bienheureuse mère
 « sainte Colette... » ou bien :
 « a été solennellement vêtue...
 « pour y vivre dans la pure et
 « étroite observance de la règle
 « de notre glorieuse mère sainte
 « Claire et des constitutions
 « de la bienheureuse mère Co-
 « lette... »

Les Clarisses avaient dans le costume des différences assez notables; quelques-unes avaient des robes de drap gris, d'autres de serge; les unes avaient des soques ou sandales, les autres allaient nu-pieds; il y en avait qui portaient des manteaux descendant jusqu'aux talons et d'autres qui les portaient fort courts; ici elles avaient des voiles noirs, là elles les avaient en forme de capuce; toutes avaient comme ceinture une corde blanche à plusieurs nœuds. Elles n'avaient aucun bien propre, vivaient d'aumônes, couchaient sur la terre avec un fagot pour oreiller, portaient à vif un cilice de crin. Et ces austérités, au lieu d'éloigner les âmes, les



RELIGIEUSE CLARISSE

attiraient. A la mort de sainte Claire, il y avait déjà neuf cents couvents de Clarisses ; on dit que ce nombre dépassa quatre mille.

Elles étaient déjà fort répandues en France, et Lyon ne les connaissait pas encore. Un essai avait été tenté par les dames de la Déserte, mais peu après elles avaient abandonné la règle de sainte Claire pour adopter celle de S. Benoît ; Lyon n'avait donc pas de religieuses Clarisses. Mais voici qu'Henri IV va faire la guerre au duc de Savoie, et la ville de Bourg-en-Bresse va être assiégée par le maréchal de Biron. Quelques religieuses Clarisses de cette ville, au nombre de sept, alarmées des suites que la guerre pouvaient entraîner, se réfugièrent à Lyon (1601). (Les *Archives du Rhône* disent 1588). Elles furent d'abord logées dans la rue Buisson. Louise de Langes, fille du président de Langes et femme du président de Villars, les retira, fort peu de temps après, dans une maison qu'elle leur acheta au Gourguillon « près la reclusière de la Madeleine ». Mais comme ce lieu n'était pas commode, elle contribua, avec quelques charitables citoyens de la ville, à leur procurer (1617), pour se loger, un terrain qu'on appelait la *Bastie-Palmier*, près de la Saône et de l'endroit où elle se joint au Rhône.

Cet emplacement, dit Mazade d'Aveize, était celui d'un jeu de paume fort ancien, célèbre par un funeste événement. François, dauphin, fils de François I^{er}, en allant joindre son père qui faisait, en 1530, la guerre en France contre les troupes de Charles-Quint, s'arrêta à Lyon. Pendant qu'il était occupé à jouer à la paume en cet endroit, le comte Sébastien Montecuculli, gentilhomme italien, son échanson, lui donna du poison dans une tasse d'eau fraîche. Bientôt le jeune prince se sentit très malade ; on le fit promptement partir de Lyon par eau pour aller joindre son père qui était à Valence mais il ne put y arriver ; il fut obligé de s'arrêter à Tournon, où il mourut. Jean, cardinal de Lorraine, fut chargé d'annoncer cette mort au roi.

Montecuculli fut arrêté. Il fut écartelé, les quatre parties de son corps pendues aux quatre parties de Lyon, et sa tête exposée au bout d'une lance sur le pont du Rhône. Cet arrêt est du 5 oc-

tobre 1536. L'empereur Charles-Quint fut vivement accusé d'avoir *instigué* Montecuculli à cet empoisonnement, et cette accusation est répétée par la plupart des écrivains de ce temps-là. Quelques-uns prétendent que le jeune prince ne fut point empoisonné, mais qu'il mourut seulement pour avoir bu de l'eau fraîche après s'être trop échauffé à jouer à la paume ; d'autres disent que les excès auxquels il s'était abandonné à Lyon avaient seuls contribué à sa mort. A ces opinions on oppose l'aveu même que Montecuculli fit de son crime, la découverte qui fut faite chez lui de plusieurs poisons, et surtout d'un livre sur leur usage, écrit de sa propre main. Ce ne sont point là des preuves péremptoires, et même l'aveu de Montecuculli put bien lui avoir été arraché par la torture. On ne saura probablement jamais la vérité à ce sujet.

Ce jeu de paume fut changé en église en faveur des Clarisses ; on y bâtit aussi un monastère dont la première pierre fut posée par Nicolas de Neuville, marquis de Villeroy, gouverneur de Lyon, assisté de son frère l'abbé d'Ainay, qui devint l'archevêque Camille de Neuville. La supérieure du couvent prend le titre d'abbesse, et porte comme insigne de sa dignité une crosse de bois. La première fut une émigrée de Bourg, Antonia de la Motonière, qui mourut en 1625. Celles qui suivirent furent Anne Bonadies, morte en 1632 ; Marie-Elisabeth, morte en 1648 ; Laurence-Catherine Faure, morte en 1652 ; Charlotte Combet, morte en 1666. — L'église était sous le vocable de sainte Claire ; elle possédait, au-dessus de l'autel, un tableau peint par Blanchet, représentant *la Vierge Marie, sainte Claire et S. François*. La famille de Villars avaient plusieurs tombeaux dans l'église de Sainte-Claire.

Nos archives sont très pauvres en ce qui concerne les religieuses Clarisses de Lyon. L'humilité de leur vie a dû empêcher qu'elles fussent mêlées à de grands événements. Cependant nous avons la copie d'une bulle d'Urbain VIII, par laquelle ce souverain Pontife enlève aux Frères Mineurs la direction des religieuses de Sainte-Claire de Lyon, pour la confier aux Récollets de la stricte observance. Sûrement ce changement ne se fit pas sans quelque émotion.

Nous savons aussi qu'elles ne vécurent pas en bonne intelligence avec le cardinal de Tencin; elles refusèrent obstinément de recevoir les visiteurs que ce prélat leur avait adressés, déclinerent la juridiction du cardinal et prétendirent qu'elles ne reconnaissaient et ne reconnaîtraient que celle des PP. Récollets. Après avoir épuisé les moyens de persuasion, le cardinal se vit contraint de prendre des mesures de rigueur. Il déporta l'abbesse et cinq religieuses des plus récalcitrantes dans d'autres couvents du même ordre, et menaça de supprimer le monastère.

Voici quelques passages de la lettre qu'en 1750, le cardinal de Tencin adressa au général des Récollets. Cette lettre est signalée dans le catalogue des manuscrits de Delandine, mais pour en obtenir communication, il faut se référer au catalogue Coste :

« 20 décembre 1750.

« La lettre dont vous m'avez honoré, mon révérend Père, n'est que du 30 du mois dernier. Quelque pénible qu'ait été votre voyage, quelques grandes qu'aient été les affaires de votre généralat, vous me permettrez de croire qu'instruit comme vous l'êtes, dès l'instant de votre élection, de l'importante affaire des religieuses de Sainte-Claire de ma ville épiscopale, vous n'avez pu trouver, pendant six mois entiers, un seul moment pour avoir avec moi le moindre éclaircissement à ce sujet, tandis que vous en avez trouvé assez pour vous faire entendre par des violences, par des décrets et des excommunications. En vous adressant à moi, il aurait été aisé de vous faire comprendre que les motifs les plus pressants et les plus justes m'avaient forcé, pour faire rentrer sous l'obéissance de leur Archevêque des filles que l'on séduisait en exerçant sur elles le pouvoir le plus outré et le plus condamnable. Uniquement par respect pour la religion et par ménagement pour votre ordre, je n'ai jamais voulu, quoique ma patience ait été mise aux plus grandes épreuves, produire les motifs au grand jour. C'est un fait notoire chez tous les honnêtes gens de votre ordre que les visiteurs généraux, malgré toutes leurs instances, n'ont jamais pu parvenir à faire la visite dans

le couvent de Sainte-Claire de Lyon qui, par les artifices de ceux qui le gouvernent, s'est toujours maintenu dans une exemption si singulière et plus suspecte ; enfin, lorsqu'ils ont su, à n'en pouvoir douter, que j'avais des preuves en main pour les couvrir de confusion et votre ordre dans leurs personnes, ils crurent en conséquence ne pouvoir rien faire de mieux, pour prévenir l'orage, que d'abdi-quer toute juridiction sur ces filles.

« Dans cet état des choses, mon Révérend Père, quelle autre puissance que la mienne pouvait offrir à ces filles les secours spirituels que l'abandon où elles étaient leur rendait nécessaires ? Cependant mes offres ont été rejetées avec indignation, et j'ai eu la douleur de voir ces filles d'une si grande réputation de sainteté préférer l'observation d'un vœu mal entendu aux pratiques les plus essentielles du christianisme, se soucier peu d'entendre la messe, et passer sans remords, pour ainsi dire en triomphant, les plus saints temps de l'année, celui même de Pâques, sans approcher des sacrements. Je m'attendais du moins que j'aurais de la part du Chapitre général quelque consolation ; bien loin de là, je n'entends parler que d'anathèmes contre ceux qui seconderont mes désirs.

« Un père Gravois a l'audace de décider, dans une lettre que j'ai lue, que les absolutions qu'on avait reçues par d'autres que par des Récollets étaient nulles et illusoires, et que tous nos docteurs français et nos plus savantes Facultés qui décideraient le contraire étaient des ignorants ; ce n'est pas tout, quelques-uns de vos religieux, après avoir abusé de la crédulité de ces filles, au point de leur persuader qu'aucune puissance sur la terre, pas même celle du souverain Pontife, ne pouvait les obliger à s'adresser à d'autres qu'à des Récollets pour leurs besoins spirituels, craignant sans doute pour le succès de leur impudente lettre, ils ont eu l'effrayante témérité de faire jurer ces filles devant le Saint-Sacrement qu'elles y conformeraient leur conduite.

« Vous frémissez avec moi, mon Révérend Père, d'entendre de pareilles profanations. Le roi a interposé son autorité, et elle aurait été méprisée si l'on n'avait appréhendé la contrainte, dont on a

même attendu les premiers appareils pour tâcher, s'il était possible, d'exciter des mouvements séditeux. Ces filles n'ont pas eu honte de marquer leur dépit et leur rage en voyant, au lieu de la révolte à laquelle elles s'attendaient, une parfaite indignation pour une désobéissance si opiniâtre à leur premier et légitime supérieur.

« Tout est dit, mon Révérend Père, il n'y a que la dispersion totale de la communauté qui puisse laver tant d'infamie : déjà l'abbesse et cinq de ses sœurs sont reléguées dans les couvents de leur ordre, celles qui persévèrent dans les mêmes sentiments subiront le même sort. Ce n'est que par une entière soumission qu'elles peuvent se sauver du précipice où leur aveuglement achève de les jeter. Je désire ardemment qu'elles l'évitent, non pour avoir sous ma juridiction une maison de plus, qui ne fera, si elle subsiste, qu'augmenter un poids déjà très grand, mais pour la paix de ma conscience, qui m'a obligé de me servir des moyens que Dieu met à ma disposition. La modération que j'ai gardée, mon Révérend Père, me fait espérer que vous serez frappé de tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire : je me flatte même d'avoir quelques droits à votre reconnaissance pour avoir ménagé votre ordre qu'une révélation juridique aurait déshonoré, si je n'étais pas déjà trop récompensé d'avoir servi la religion elle-même par mon silence, qu'il serait à souhaiter que dans des occasions semblables on ne l'eût jamais rompu.

« On ne peut vous honorer plus parfaitement, mon Révérend Père.

« Signé : le *Cardinal* de TENCIN. »

Cette lettre nous apprend les causes du conflit, les audaces des religieux Récollets et la fermeté de l'autorité ecclésiastique. Il est inutile de rien ajouter.

Le monastère des Clarisses vécut jusqu'à la Révolution. Le carnet des vêtues, professions et sépultures, qui est aux archives, signale une profession le 3 février 1785, et la dernière sépulture date du 6 septembre 1789, c'est celle d'une sœur converse inhumée

dans le caveau de l'église de Sainte-Claire. Quand la maison fut visitée, le 8 janvier 1791, par Chalier, Pressavin, Champagneux et autres officiers municipaux, les religieuses étaient au nombre de trente-cinq; elles déclarèrent vouloir continuer la vie commune, sauf quatre qui désirèrent aller dans une autre maison.

Nous ne parlons pas dans ces courts récits de l'impiété révolutionnaire et des scènes sauvages qu'elle suscita dans ces jours néfastes. Toutefois il nous semble intéressant de consigner ici le témoignage important et indigné de Camille Jordan, sur certains faits dont il fut le témoin. J'emprunte ce récit au livre de M. le chanoine Durieux : *Tableau historique du diocèse de Lyon pendant la persécution religieuse de la grande Révolution française* :

Des hommes infimes, des êtres sans honneur se portaient devant les quelques églises encore ouvertes aux catholiques. On les voyait surtout aux abords des églises de Saint-Charles, de la Déserte, des Carmélites et des Clarisses. Ils étaient là debout, le regard sinistre, armés de cordes et de pierres, et prêts à maltraiter les fidèles qui venaient dans le saint lieu. Aussi lâches qu'impudents, ils s'acharnaient surtout contre les femmes, les accablaient d'insultes grossières, les menaçaient de les saisir, de les lier et de leur faire subir un supplice qui révolte la pudeur.

Les parvis des églises que nous venons de citer furent témoins de scènes violentes et brutales. Ces excès furent renouvelés pendant les dimanches et les fêtes prescrites par l'Eglise, jusqu'à la fin du carême de l'année 1792. Toutefois ils cessèrent en grande partie au commencement de la semaine sainte. Le jeudi, le vendredi et le samedi saints, les catholiques eurent la liberté de se rendre dans leurs églises. Mais ce calme cachait un complot.

En effet, le jour de Pâques, 8 avril 1792, une scène atroce se passa dans la rue des religieuses de Sainte-Claire; le témoin qui en parle, Camille Jordan, ne put contenir son indignation :

Un énorme attentat, dit-il, vient d'être commis contre la loi et l'humanité; on a violé indignement contre le culte catholique la liberté promise à tous les cultes. Des êtres sans caractère pour répri-

mer des crimes véritables, ont osé poursuivre des délits imaginaires. Ils ont infligé des peines qu'aucune loi civile n'ordonna jamais, que les lois de la nature réprouvent toujours. Déjà plusieurs semaines se sont écoulées depuis que ces atrocités se propagent, mais les solennités de Pâques ont éclairé de nouveaux excès ; nos yeux ont vu ces scènes de licence et de rage. J'ai vu, à la porte de nos temples, l'innocence insultée par le crime, la faiblesse maltraitée par la force, et la pudeur violée par la brutalité. J'ai vu des citoyens paisibles tout à coup assaillis par une horde de brigands, et le sexe le plus intéressant et le plus faible devenir l'objet d'une persécution féroce ; nos femmes et nos filles traînées dans la boue de nos rues, publiquement fouettées et horriblement outragées... J'ai vu l'une d'entre elles baignée de pleurs, les vêtements déchirés, le corps renversé, la tête dans la fange ; des hommes de sang la traînaient, ils froissaient de leurs mains impitoyables ses membres délicats, ils l'accablaient de mauvais traitements... L'infortunée ! j'apprends qu'elle expire à cette heure, et que son dernier soupir est une prière pour ses bourreaux !... Voilà ce que j'ai vu et j'ai vu plus encore.....

Suivent des reproches sanglants aux magistrats de la cité. Qu'ont-ils fait ? Après des réquisitions réitérées, la force publique arrive enfin sur le théâtre du crime ; elle arrive à l'instant où le mal est consommé, elle contemple les victimes et ne punit pas les bourreaux. Ce n'est pas assez ; on voit une sentinelle diriger son arme contre des prêtres qui se retirent en gémissant ; la garde laisse échapper des brigands qui maltraitaient une femme et arrête l'homme généreux qui la venge. Des cavaliers voient immoler une victime presque aux pieds de leurs chevaux, et ils restent immobiles. Où donc était le premier magistrat de la cité pendant cette scène d'horreur ? On prétend qu'il se promenait sur les remparts voisins de Sainte-Claire, d'où il pouvait apercevoir l'horrible tableau ; que force lui fut enfin de se montrer pour sauver les apparences, qu'arrivant au milieu de cette meute de brigands, comme un chef au milieu de sa troupe dont il est satisfait, il se contenta de leur dire : « C'est assez, mes amis, c'est assez ! » Oui, il y avait assez de cri-

mes et d'ignominies, assez de preuves d'alliance entre l'autorité et l'émeute pour rendre croyables ces dernières paroles : « C'est ainsi que la force publique était devenue une trahison publique. »

Des scènes semblables eurent lieu vers l'église des Pénitentes, aujourd'hui Saint-François, vers les églises des Collinettes, de la Déserte, de la Propagation, des Ursulines de Saint-Just et de la rue Vieille-Monnaie, de l'Antiquaille, du Bon-Basteur, du Verbe-Incarné, des missionnaires de Saint-Joseph, des capucins du Petit-Foréz; nous n'y reviendrons pas. Partout l'autorité fut inactive, partout les bourreaux restèrent impunis.

Les rigueurs de la municipalité retombèrent sur les victimes. La tranquillité publique avait été troublée par les jacobins, ne fallait-il pas que les catholiques en fussent responsables? Ne fallait-il pas que leur culte, autorisé par la loi non moins assurément que celui des protestants et des israélites, subît toute la rigueur que l'on réserverait à un culte proscrit. C'était aux abords des églises catholiques que des scènes scandaleuses et horribles s'étaient passées; les auteurs de pareilles scènes étaient des jacobins, ils avaient foulé aux pieds le droit et la loi; le droit et la loi méconnus demandaient une répression. Il y en eut une en effet; il fut décidé que les églises ou chapelles, encore ouvertes aux catholiques, seraient désormais fermées.

Ces scènes de boue et de sang se sont répétées en maints autres endroits de Lyon. Si nous les avons ici plus longuement décrites, c'est pour n'avoir pas à y revenir et à nous répéter.

Pendant les mauvais jours, les Clarisses eurent à subir des arrestations, des comparutions devant les tribunaux révolutionnaires, des emprisonnements. Nous avons une lettre datée de 2 mars 1818, écrite par la sœur Marie de Saint-Gabriel Cleire, alors abbesse des religieuses de Sainte-Claire de Lyon. Elle est adressée à l'abbé Caille à qui cette religieuse communique l'interrogatoire qu'elle subit devant la commission temporaire.

Elle comparaît accompagnée de deux soldats le sabre nu à la main :

Qui es-tu ? — Je suis religieuse de Sainte-Claire.

As-tu fait le serment ? — Non.

Le feras-tu ? — Non.

Pourquoi ? — Parce qu'il est contraire à mes vœux.

Te regardes-tu toujours comme religieuse ? — Oui, parce que j'ai fait mes vœux pour ma vie.

Qu'as-tu fait pendant le siège ? — Etant morte au monde, je ne me mêlais pas de ce qui s'y passait.

Qui est-ce qui te nourrissait ? — Je travaillais pour vivre, laissant ma pension à la nation.

As-tu regardé le roi comme un gueux, un scélérat et un despote ? — Non, je l'ai regardé comme mon roi et mon prince.

As-tu un crucifix ? — Non.

Qu'en as-tu fait ? — Je l'ai laissé dans ma chambre.

Donne-moi ton crucifié, ton fouetté.

A cela je leur répondis : Non, je n'en ai point, et si j'en avais un, crois-tu que je te le donnerais ? Non, parce que j'appartiens à Jésus crucifié et je m'en fais gloire. — Ils me firent la lecture de leurs demandes et de mes réponses en me disant : Veux-tu signer ? — Je répondis oui, et m'efforçai de signer avec un air de joie, en riant, et ils se dirent : Qu'elle est courageuse ! — Nos interrogations ont été toutes à peu près les mêmes.

Quand la Révolution eut chassé les religieuses de leurs maisons, on fit de la maison des Clarisses un dépôt d'artillerie, et lorsque, en 1804, le ministère de la guerre abandonna les bâtiments et dépendances de l'arsenal à la ville de Lyon, les effets de l'artillerie placés à l'arsenal furent transportés dans le ci-devant claustral des religieuses de Sainte-Claire.

Les Clarisses sont revenues à Lyon en 1806 et s'établirent dans la rue Sala, où elles sont encore. La règle a toujours la même austérité : le grand office romain est de stricte obligation, ainsi que l'assistance au chœur tant de nuit que de jour ; la nourriture est toujours quadragésimale, le jeûne est de toutes les saisons ; la couche n'est qu'une simple paille et un oreiller.

Pour le costume, c'est un vêtement en forme de sac en drap de

couleur gris cendré, très épais et très grossier, et en dessous, une tunique de laine. La tête est couverte d'un couvre-chef qui descend jusque sur leurs épaules, et par-dessus elles portent le voile religieux. Les pieds sont nus avec de grossières sandales ; le vêtement est serré autour du corps par une corde à plusieurs nœuds. Elles ont en outre un manteau de même drap et couleur que leur saint habit, qu'elles portent à la sainte communion et aux principales cérémonies.

Quand on pense que ce sont de saintes filles qui embrassent cette vie toute faite de privations et qu'elles passent leurs jours et leurs nuits à prier pour ceux qui ne prient pas, on comprend mieux que le bras du Seigneur, levé pour châtier, ne s'abaisse pas encore ; elles sont le bouclier qui nous protège.

SOURCES :

Le P. HÉLYOT : *Dictionnaire des ordres monastiques*.

L'abbé MAILLARGUET : *Miroir des ordres religieux*.

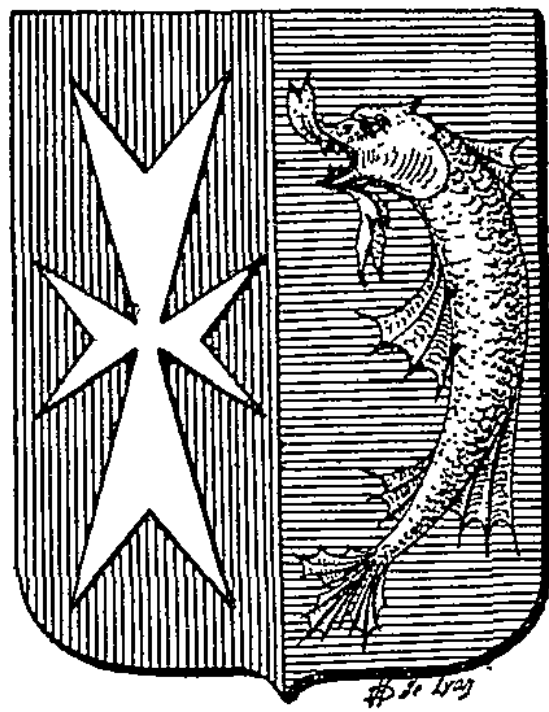
MAZADE d'AVEIZE : *Promenades à travers Lyon*.

Catalogue Coste : *Lettre du cardinal de Tencin*.

Archives municipales, peu de chose.

Abbé DURIEUX : *Tableau historique du diocèse de Lyon pendant la persécution religieuse de la grande Révolution française*.

Archives du Rhône, IX, p. 161, et X, p. 395.



COMMANDERIE DE SAINT-GEORGES

L'ORDRE religieux et militaire des chevaliers de Malte est l'un des plus intéressants à étudier. Son origine remonte jusqu'aux croisades, et il a laissé dans l'histoire du monde catholique des pages bien glorieuses. A grands traits nous allons tracer l'histoire et l'économie de cet ordre, avant d'aborder l'histoire locale de la Commanderie de Saint-Georges.

Des trafiquants italiens obtinrent vers 1040, du calife d'Egypte, Romensor de Mustapha, la permission de bâtir une église dans la ville de Jérusalem; bientôt on y adjoignit un hôpital pour recevoir les hommes tant sains que malades, et l'on y fonda une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Gérard, natif de l'île de Martigue, en Provence, en eut le premier la direction. Après la première croisade, les libéralités de Godefroy de Bouillon, des princes et des seigneurs, ayant enrichi l'hôpital, Gérard jugea à propos, de concert avec les frères hospitaliers, de fonder une congrégation nouvelle, sous la protection et en l'honneur de saint Jean-Baptiste.

Raymond du Puy, natif du Dauphiné, succéda à Gérard, et le

premier prit le titre de Maître. Si Gérard fut le fondateur de cet ordre nouveau, Raymond en fut l'organisateur. C'est lui qui donna une règle aux hospitaliers, les lia par les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, leur fit ajouter à ces trois vœux celui de recevoir, de traiter et de défendre les pèlerins, détermina le régime de vie, et ordonna que tous les frères porteraient une croix sur leurs habits et sur leurs manteaux. La règle de Raymond fut approuvée par Calixte II, en 1120, et par plusieurs souverains Pontifes.

Voyant que les revenus de l'hôpital de Jérusalem surpassaient de beaucoup ce qui était nécessaire pour l'entretien des pauvres et des malades, Raymond du Puy crut ne pouvoir mieux faire que d'employer le surplus à la guerre que l'on faisait en Terre-Sainte contre les Infidèles; il s'offrit avec ses hospitaliers au roi de Jérusalem pour combattre les musulmans. Il partagea les hospitaliers en trois classes : la première fut celle des nobles, qu'il destina à la profession des armes pour la défense de la foi et pour la protection des pèlerins ; la seconde fut celle des prêtres ou chapelains, pour faire le service divin dans l'église conventuelle ; la troisième enfin fut celle des Frères-Servants, qui n'étaient pas nobles et qui furent aussi destinés à la profession des armes. Ces dispositions furent approuvées en 1130, par Innocent II, qui ordonna que ces chevaliers auraient pour étendard à la guerre une croix blanche pleine en champ de gueules.

Il serait trop long de signaler les étonnants faits d'armes des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; le calife d'Egypte, le roi de Damas, le sultan Nuradin essayèrent de signalées défaites, et les princes chrétiens ne se lassaient pas de récompenser les héroïques exploits de leurs valeureux défenseurs. Mais on connaît l'histoire des Croisades ; l'heure des revers vint à sonner ; Saladin, calife d'Egypte, s'empara successivement de Jérusalem, de Saint-Jean d'Acre, d'Ascalon ; Ptolémaïde fut la dernière ville qui resta aux chrétiens dans la Palestine. Tous les princes chrétiens s'y réfugièrent et beaucoup de divisions y prirent naissance. Le sultan d'Egypte en profita, et, le 18 mai 1291, Ptolémaïde était emportée d'assaut ; le royaume de Jérusalem n'était plus.

Jean de Villiers était alors Grand-Maître de l'ordre; il emmena ses Hospitaliers dans l'île de Chypre, où Henri de Lusignan voulut bien les accueillir. Ils restèrent là dix-huit ans, mais alors Foulques de Villaret, qui avait succédé à Jean de Villiers, jeta les yeux sur Rhodes et résolut de s'y établir. Rhodes relevait de l'empereur d'Orient, mais était occupée alors par les Sarrasins. Foulques de Villaret alla trouver à Constantinople l'empereur Andronique, qui lui accorda l'investiture de cette île pour lui et pour son ordre, dans le cas où il pourrait s'en rendre maître. Le 15 août 1309, l'île était au pouvoir des Chevaliers.

Rhodes fut le boulevard de la chrétienté, comme les Chevaliers furent les sentinelles avancées de la civilisation; aussi cette île eut-elle à subir des sièges nombreux et terribles. Je ne cite que les deux plus célèbres, celui de 1480 par Mahomet II, Pierre d'Aubusson étant Grand-Maître de l'Ordre, et celui de 1522, le dernier, par Soliman, où l'héroïque valeur du Grand-Maître Villiers de l'Isle-Adam est restée légendaire. Le 24 décembre 1532, après deux cent treize années de possession, les Chevaliers se retiraient, et Rhodes retombait au pouvoir des Turcs (1).

Dans une revue aussi rapide, il est impossible de signaler tous les hauts faits des Chevaliers; qu'il suffise de dire qu'ils furent mêlés à tous les grands événements politiques de ce temps-là, et que leur influence fut considérable. Ils étaient en tel honneur que les Chevaliers de Saint-Simon de Constantinople et de Corinthe s'unirent à eux et leur apportèrent leurs biens; à l'abolition des Templiers, prononcée en 1312 par le concile de Vienne, tous les biens de cet ordre

(1) Ici doit se placer un souvenir exclusivement lyonnais, et qui n'est pas sans gloire. Au dernier siège de Rhodes, c'est un Lyonnais, Antoine de Groslée, qui portait l'étendard de la religion: c'est lui qui fut envoyé en ambassade à Soliman par le Grand-Maître; c'est lui qui, en 1535, conduisit la flotte contre Barberousse; c'est lui enfin qui eut l'honneur d'être chargé, par tout l'ordre assemblé à Viterbe, de demander l'île de Malte à Charles-Quint.

Autre souvenir lyonnais: Georges de Vauzelles, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Tourette, et Mécène des gens de lettres, amena à Lyon et fit élever Jacques de Vintimille, jeune Grec de la famille des Lascaris. Ce Georges de Vauzelles meurt en 1557.

furent adjugés aux Chevaliers de Rhodes; les rois et les papes s'accordaient à les entourer de leur haute protection et à les combler de bienfaits.

Après sept ans passés à Viterbe, Villiers de l'Isle-Adam obtint de Charles-Quint l'île de Malte, où il installa les Chevaliers. Le 26 octobre 1530, Soliman II voulut s'en emparer et vint l'assiéger. Le grand-maître Jean de la Valette-Parisot et ses chevaliers firent des prodiges de valeur, et les Turcs, après avoir tiré soixante-dix-huit mille coups de canon, furent obligés de se retirer. Le successeur de la Valette fut del Monte, et ce fut du temps de ce Grand-Maître que fut livrée la fameuse bataille de Lépante, où les Chevaliers de Malte se couvrirent de gloire. Ils continuèrent ainsi longtemps à guerroyer sans trêve ni repos contre les Infidèles.

Mais quand la Méditerranée, rendue plus sûre, fut purgée des corsaires dont les audacieuses expéditions avaient longtemps entravé les communications du commerce, Malte cessa de garder le rang à peu près unique qu'elle avait conquis. L'ordre des Chevaliers, se livrant à l'inaction, vit sa gloire décroître : sa discipline se relâcha, son autorité diminua, il n'offrit plus qu'un refuge aux cadets des grandes familles, qui préféraient à la carrière ecclésiastique la position demi-religieuse demi-militaire qu'ils y trouvaient. Aussi, lors de la dissolution, cet ordre n'était-il que le simulacre de ce qu'il avait été dans ses beaux jours.

L'ordre des Chevaliers de Malte vécut en France jusqu'en 1760, il disparut complètement en 1798, époque où Bonaparte, allant en Egypte fit la conquête de l'île et mit ainsi fin à l'existence politique de l'ordre, qui dès lors fut purement religieux. L'empereur de Russie, Paul I^{er}, qui s'était alors déclaré protecteur de l'ordre, en fut alors Grand-Maître, mais ce n'était là qu'une parodie; l'ordre était anéanti dans son essence.

Enrichi, comme nous l'avons vu, par des bienfaits nombreux, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avait ouvert ses rangs à une foule de membres et s'était répandu dans l'Europe presque entière. Quant à son économie générale, nous allons essayer d'en donner une idée,

tout en faisant connaître en même temps quelques-uns des mots du glossaire particulier à cet ordre.

L'ordre lui-même s'appelait la Religion : comme nous l'avons vu, il comprenait trois classes : les Chevaliers, les Chapelains, les Servants d'armes. Les aspirants s'appelaient donats ou demi-croix. Pour être reçu chevalier on était tenu de faire preuve de quatre quartiers de noblesse, tant du côté paternel que maternel, et de justifier que les bisaïeuls avaient été gentilshommes de nom et d'armes. A la tête de l'Ordre se trouvait le Grand-Maître, qui ne dépendait du Saint-Siège que pour les questions de dogme, et qui était nommé à l'élection, selon un mode particulier que nous signalerons plus bas. L'ordre était divisé en huit groupes, appelés *Langues* : langues de Provence, d'Auvergne, de France, d'Italie, d'Aragon, d'Allemagne, de Castille et d'Angleterre; après le schisme d'Henri VIII, cette dernière langue devint celle de Bavière. A la tête de chacun de ces groupes se trouvait un chef de langue qu'on appelait Pilier ou Bailli conventuel. Chacun de ces premiers dignitaires avait un titre et des attributions spéciales. Le Pilier de Provence était Grand-Commandeur, celui d'Auvergne Grand-Maréchal, celui de France Grand-Hospitalier, celui d'Italie Grand-Amiral, celui d'Aragon Grand-Drapier ou Grand-Conservateur, celui d'Allemagne était le Grand-Bailli, celui de Castille prenait le titre et exerçait les fonctions de Grand-Chancelier; celui d'Angleterre, et plus tard de Bavière, s'appelait Turcopolier ou Chef de la Cavalerie. Chaque langue se subdivisait en prieurés, les prieurés en bailliages, et les bailliages en commanderies.

L'hôtel de chaque langue s'appelait Auberge, et des règlements très sévères indiquaient la manière dont les Chevaliers s'y devaient comporter. Les commanderies étaient ou magistrales, ou de justice, ou de grâce. Les Commanderies magistrales étaient celles qui étaient annexées à la dignité de Grand-Maître; il y en avait une dans chaque prieuré : dans la langue d'Auvergne, où il n'y avait qu'un prieuré, la Commanderie magistrale était celle de Salins. Les Commanderies de justice étaient celles qu'on obtenait par droit d'ancienneté ou par *améliorissement*. L'*améliorissement* consistait à obtenir une

Commanderie d'un plus grand revenu que celle que l'on quittait et où l'on avait fait des réparations considérables. L'ancienneté se comptait du jour de la réception ; mais il fallait aussi, quand on aspirait à une Commanderie, réunir d'autres conditions : cinq années de résidence près du Grand-Maître de l'Ordre, et quatre caravanes. Ces caravanes étaient des voyages à la mer, que les Chevaliers devaient faire eux-mêmes. Les Commanderies de grâce étaient celles qui étaient données par le Grand-Maître ou par les Grands-Prieurs, en vertu d'un droit qui appartenait à leur dignité, et ils en donnaient une de cinq en cinq ans à tel frère qu'il leur plaisait.

Un mot maintenant de l'élection du Grand-Maître. Le mode assez bizarre suivi pour cette élection solennelle montre combien l'ordre entier était jaloux de maintenir une égalité parfaite entre tous les religieux et d'écarter les intrigues que l'ingérence de quelques-uns et l'influence des princes étrangers auraient pu susciter. Trois jours s'étaient à peine écoulés depuis la mort d'un Grand-Maître qu'on procédait au choix de son successeur. On empêchait par cette rapidité les partis de se former. Toutes les langues se rassemblaient dans l'église de Saint-Jean, à l'exception de celle à laquelle appartenait le lieutenant du magistère qui devait provisoirement présider les séances. Chaque langue choisissait trois électeurs ; le premier vote donnait pour résultat la nomination de vingt-quatre élus auxquels était remis le droit de l'élection. Après avoir prêté serment entre les mains du lieutenant, ces vingt-quatre électeurs prenaient parmi eux un nouveau président et procédaient à la nomination du triumvirat, c'est-à-dire d'un chevalier, d'un prêtre chapelain et d'un frère servant, auxquels ils abandonnaient à leur tour le droit de voter. Les trois nouveaux élus prêtaient encore serment et en éalisaient treize autres successivement par un vote particulier auquel prenait part le dernier élu. Réunis ainsi au nombre de seize, ce qui faisait deux représentants pour chaque langue, ils ballottaient entre eux définitivement un ou plusieurs candidats pour la dignité de Grand-Maître, et celui qui obtenait le plus grand nombre de suffrages était proclamé par le chevalier de l'élection, qui faisait ratifier la nomination à l'assemblée

générale, en demandant à voix haute et trois fois de suite si les religieux étaient disposés à l'accepter. Après la proclamation, le nouveau Grand-Maître allait prendre place sous un dais, prêtait serment, faisait chanter un *Te Deum*, recevait l'obédience de tous les membres de l'ordre et se rendait solennellement à son palais.

J'aurais voulu donner une idée des imposantes cérémonies de la profession, mais il faut se borner ; je n'ajoute que quelques détails à propos du costume. Tous les chevaliers, de quelque rang, qualité ou dignité qu'ils fussent, étaient obligés après leur profession de porter sur leur manteau ou sur leur justaucorps, du côté gauche, la croix de toile blanche à huit pointes, qui était le véritable habit de l'ordre ; la croix d'or n'était qu'un ornement extérieur. Lorsque les chevaliers allaient combattre les infidèles, ou lorsqu'ils étaient en caravane, ils portaient sur leurs habits une casaque rouge en forme de dalmatique, ornée par-devant et par derrière d'une grande croix blanche pleine. A l'église, les chevaliers grand'croix avaient une grande robe noire, avec le grand cordon de l'ordre et l'épée au côté. Les Frères chapelains, allant par la ville, étaient vêtus comme les ecclésiastiques, à la différence près qu'ils portaient la croix de l'ordre sur leur soutane et sur leur manteau ; à l'église, ils avaient un rochet et un camail noir, où était aussi la croix de l'ordre ; ceux qui résidaient à Malte portaient le camail violet.

Il y a eu soixante-huit Grands-Maîtres de l'ordre, dont deux ont été cardinaux, Pierre d'Aubusson et Hugues de Louboux de Verdale. Urbain VIII, en donnant le titre d'Eminence aux cardinaux, le donna aussi aux Grands-Maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Les résidents de cet ordre auprès des têtes couronnées prenaient la qualité d'ambassadeur, et celui qui était à Rome ajoutait à cette qualité celle de procureur général en cour de Rome.

N'oublions pas que ces ordres militaires, nés des besoins du temps, rendirent pendant plusieurs siècles d'immenses services à l'Europe qu'ils protégèrent, et aux pauvres de J.-C. (*pauperes Christi*), dont ils se firent les serviteurs. Quand l'heure des combats avait sonné, ils sortaient l'épée du fourreau et combattaient sans reproche et sans

peur; quand la guerre était finie, ils se consacraient au soin des malades, recevaient les pèlerins, nourrissaient et élevaient les enfants exposés. Les chapitres généraux de l'ordre veillaient avec la plus grande sollicitude à ces divers services, et quand on étudie de près



CHEVALIER DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM
FAISANT SES CARAVANES

cette floraison religieuse, on ne peut qu'admirer l'Eglise si féconde et si riche dans sa prodigieuse variété.

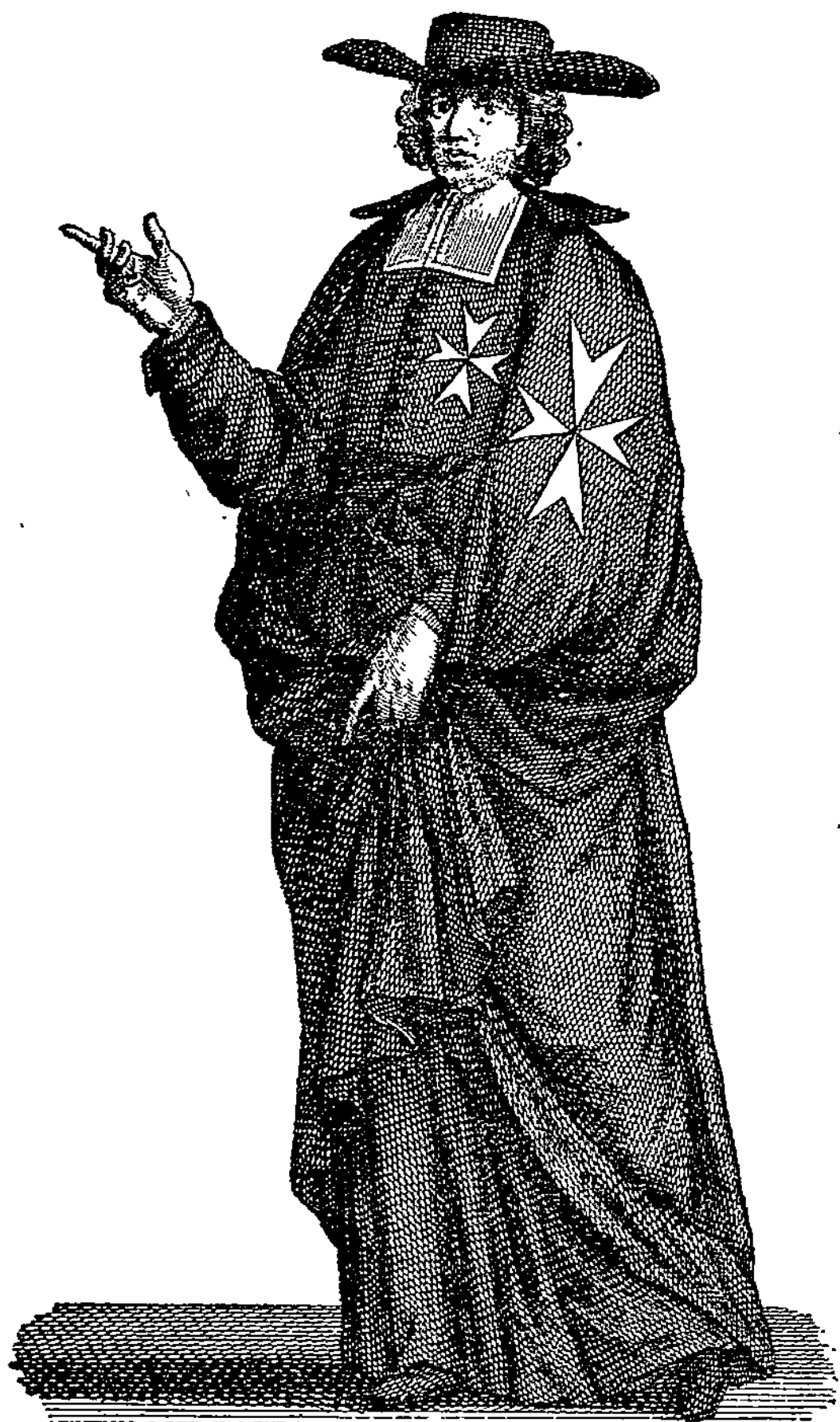
L'ordre militaire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'était rapidement étendu; il eut bientôt des possessions et des résidences dans tous les pays catholiques de l'Europe. Ce fut vers l'an 1209 que ces chevaliers vinrent s'établir à Lyon. Mais nous ignorons le lieu où ils se fixèrent d'abord.

Ces chevaliers, de concert avec ceux du Temple, eurent l'honneur d'être char-

gés de la garde du pape et du concile qui se tint à Lyon, pendant le séjour que fit le pape Innocent IV, au cloître de Saint-Just, depuis le mois de décembre 1244 jusqu'au 19 avril 1251. A la suppression des Templiers, arrivée, comme on le sait, au concile de Vienne en 1312, leurs biens, de par la haute autorité de Clément V

et de Philippe le Bel, passèrent aux mains des chevaliers de Saint-Jean, qui ne les gardèrent que quelques années. Vers 1315, en suite d'un échange avec le duc de Savoie, les chevaliers de Malte se retirèrent et s'établirent à côté de l'église Saint-Georges.

Le roi Childebart, ayant rapporté d'Espagne, en 547, des reliques de sainte Eulalie, les donna à l'évêque de Lyon, saint Sacerdos. Celui-ci fit construire trois ans après, sur la rive droite de la Saône et au pied du coteau de Saint-Just, un monastère de religieuses et une petite église qu'il dédia à sainte Eulalie, et dans laquelle il déposa les reliques de l'illustre martyre (1). Cette église d'ailleurs devait servir aux besoins spirituels de la population qui s'était agglomérée depuis quelque temps au pied de la montagne de Fourvière. Ce saint évêque en fit aussi le baptistère des filles, comme l'église de Saint-



CHAPELAIN DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

Paul était celui des garçons. Près de deux siècles plus tard, en 732, ce monastère fut ruiné par les incursions des Sarrasins, dont Lyon

(1) Autrefois, la veille de la fête de sainte Eulalie, le clergé de la cathédrale se rendait chaque année processionnellement à Saint-Georges pour y dire les vêpres, et y retournait le lendemain pour chanter la grand'messe. Plus tard, cette procession eut lieu le dimanche avant Pâques, pour la bénédiction des Rameaux.

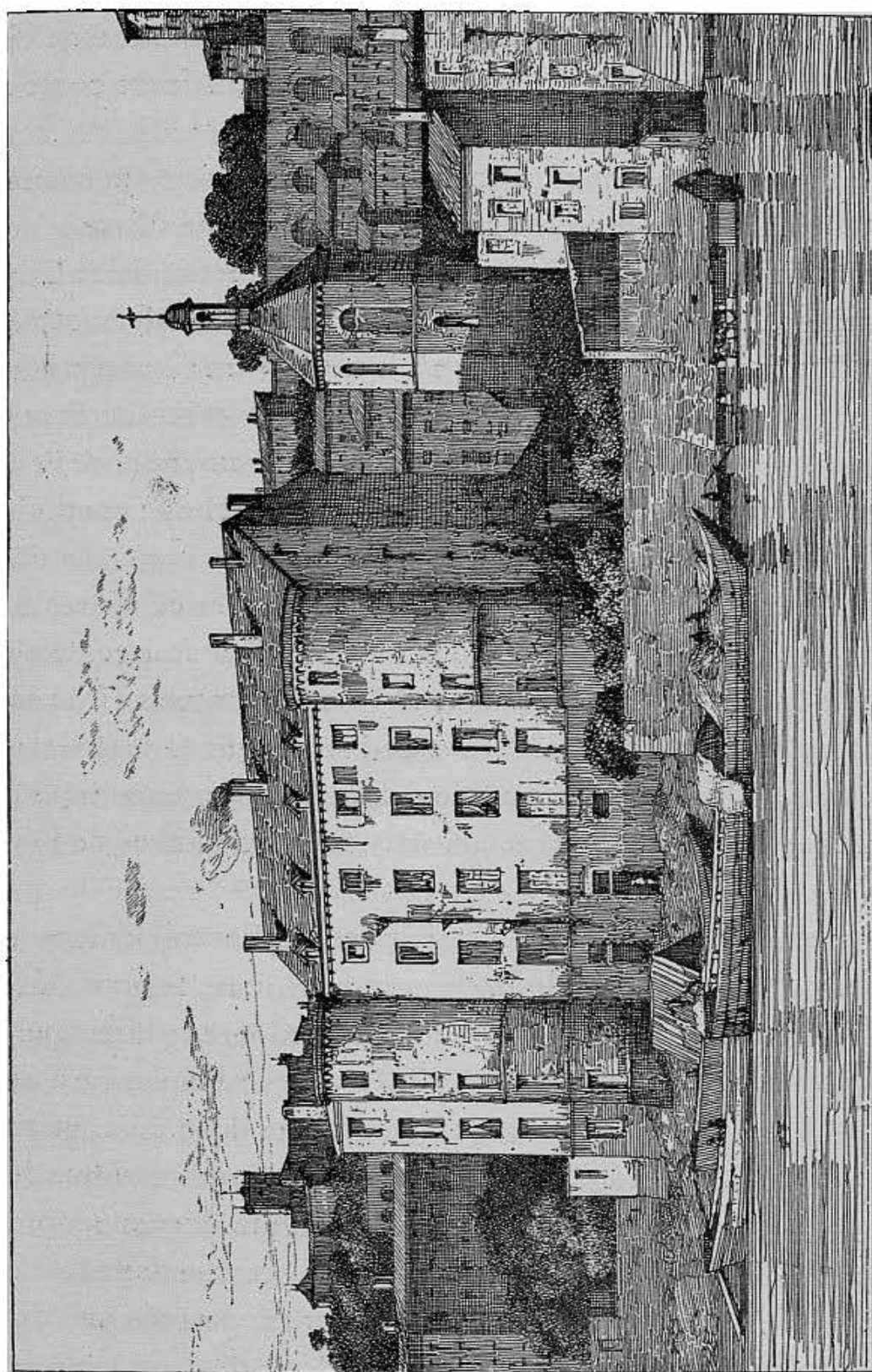
bien des fois eut à souffrir ; Leydrade, archevêque de Lyon, releva l'église qu'il plaça, en 802, sous le patronage de saint Georges. C'est dans ce monastère à moitié détruit, et près de cette église reconstruite, que vinrent habiter les chevaliers de Malte. Aussi voyons-nous, en 1320, un Bertrand de Rocos porter le titre de commandeur de Saint-Georges et de Mure (Saint-Laurent-de-Mure).

Mais il est facile de comprendre que cette première habitation, à moitié ruinée depuis cinq ou six siècles, ne pouvait être un établissement bien commode ; on arriva à la transformer complètement. En 1492, le commandeur Humbert de Beauvoir fit restaurer l'église de Saint-Georges et construire l'hôtel de la Commanderie. Pour avoir une idée d'ensemble, disons un mot de l'église, du cimetière qui en était voisin, et de la commanderie elle-même.

L'église était petite et basse et n'avait rien de remarquable, si ce n'est une chapelle appartenant à la famille de Lange. Cette église possédait les tombeaux de Nicolas I^{er} et de Nicolas II de Lange et de leurs épouses d'Amanzé, de Bellièvre, et de Louise Grollier. Ce Nicolas II de Lange fit de grandes recherches sur les antiquités lyonnaises, et fonda dans la maison de l'Angélique, près de Fourvière, une académie de savants.

L'ancien cimetière de la paroisse de Saint-Georges joignait l'église au nord jusqu'à la naissance du chœur ; le mur qui l'entourait, après avoir longé les maisons au nord de la place, contournait pour venir se relier à l'angle de la façade de l'église. En 1822, on voyait encore, en face de la maison actuelle de la cure, un morceau de ce mur qui joignait l'église, ainsi qu'une porte d'entrée du cimetière. La place de Saint-Georges a été établie au commencement du dix-neuvième siècle sur l'emplacement de ce cimetière.

Vers 1750, le Frère Vincent Pallordet, prieur-curé de Saint-Georges, fit disposer, derrière le chœur de l'église, un autre cimetière et y fit placer ses armes avec les initiales de son nom FVP. Au fond de ce nouveau cimetière et sur les bords de la Saône, se trouvait le jardin ou la plate-forme de la maison curiale, et celle-ci le joignait au nord, en prenant de la rue du Sablet et la ruelle qui conduisait à



LA COMMANDERIE DE SAINT-GEORGES

la rivière. On voyait dans le cimetière de cette paroisse un monument que la piété filiale des frères Coignet avait fait élever en 1772.

Au midi de l'église de Saint-Georges était la Commanderie de

Malte. C'était une grande maison qui avait ses pieds dans la Saône, qui était flanquée de deux grosses tours encore debout en 1860, et qui avait une poterne sur la rivière. Il y avait plusieurs cours intérieures.

Le P. Ménéstrier nous a conservé dans ses notes manuscrites, et le P. Colonia l'a transcrite à son tour, l'inscription suivante qui fut gravée sur la porte du bâtiment de la Commanderie de Saint-Georges en lettres gothiques : « *C'est l'entrée de la maison de Monsieur Saint* »
« *Jean-Baptiste et du bon chevalier Monsieur Saint Georges, laquelle* »
« *maison a été faite et accomplie par messire Humbert de Beauvoir,* »
« *chevalier de l'ordre dudit Monsieur Saint Jean-Baptiste de Jérusalem et commandeur de céans. Faict le premier jour d'octobre 1498.* » D'un côté de la Commanderie, il y avait une maison curiale, et de l'autre, l'hôtel de la Recette générale, où résidaient certains dignitaires, comme le Receveur et le Secrétaire.

Tout d'abord la Commanderie de Saint-Georges ne fut pas très importante, et elle relevait de la langue d'Auvergne, dont les grands-prieurs avaient leur résidence à Bourganeuf, sur les confins du Poitou et de la Marche. Dans la suite elle devint grand-bailliage de la religion et chef-lieu de la langue d'Auvergne, c'est-à-dire une des principales commanderies de France. Chaque année s'y tenait le Chapitre du grand-prieur d'Auvergne, et plusieurs grands-prieurs et grands dignitaires y eurent leur résidence. Quand elle eut ce rang distingué, elle fit rayonner son action autour d'elle. Elle avait un prieur-curé, prêtre conventuel de l'ordre, un vicaire et quatre chapelains. Elle avait aussi dans sa dépendance l'hôpital de Saint-Laurent-hors-les-murs depuis 1504, la chapelle de Saint-Roch-hors-les-murs depuis 1629, et le monastères des dames religieuses du Verbe-Incarné depuis 1655.

Puisque l'occasion s'en présente, je ne résiste pas au désir de dire un mot sur ces divers lieux.

L'hôpital de Saint-Laurent était situé sur les bords du confluent du Rhône et de la Saône à l'occident. On l'appelait aussi la *Quarantaine*, soit parce qu'en entrant à Lyon, en temps de peste, on y passait quarante jours, soit parce que le cardinal Georges d'Amboise

accorda, en 1504, aux Lyonnais l'usage du beurre et du lait pendant la sainte quarantaine du Carême, à la charge de contribuer aux réparations de cet hôpital.

La chapelle de Saint-Roch, hors des murs, était située sur la colline de Saint-Just. Elle avait été élevée après un vœu public fait en 1577, alors que la peste désolait la ville. Elle était très fréquentée ; les paroisses, les associations s'y rendaient en processions solennelles ; la royale compagnie des pénitents de Notre-Dame-du-Confalon y avait fait bâtir un autel.

L'ordre du Verbe-Incarné fut fondé en 1625 à Roanne, par Jeanne Chesard de Matel ; il fut transféré à Lyon en 1627. Cet ordre, après avoir subi l'infortune commune à l'époque de la Révolution, ressuscita à Lyon en 1832. Nous le retrouverons plus tard. Revenons à la Commanderie, que nous n'avons du reste pas quittée.

Non seulement son action rayonnait autour d'elle, mais elle s'étendait plus loin ; elle arriva à se trouver à la tête de plusieurs autres commanderies qui étaient appelées membres de Saint-Georges ; c'étaient celles de Vaux, dont dépendait Saint-Laurent-de-Mure ; Tirieu en Dauphiné ; Némitanay, près de Montluel ; Bessey et Violey, près la Tour-du-Pin ; Charvieux et Pommiers, dans l'Isère ; Monteriade, près de Crémieux ; Montchausson, entre Sainte-Constance et Marcy, dans le Rhône.

Il nous reste des pièces par lesquelles il est facile de constater que les intérêts des chevaliers s'étendaient encore en d'autres localités. Ils en avaient à Venissieux et à Bron, mandement de Béchevelin. En 1543, des arbitres prononcent une sentence entre Antoine de Groslée, commandeur, et Etienne de Rivoire, prieur de la Platière, au sujet de la directe prétendue entre les dites parties, et il est conclu que, de la rue Neuve-Besson jusqu'à la recluserie de Saint-Sébastien, la directe appartiendra aux chevaliers de Saint-Georges. En 1672, les revenus de Lagneux furent saisis, faute de prestation « de foy et homage ». En 1708 est prononcée une sentence par laquelle le prévôt des marchands et les échevins de Lyon sont con-

damnés à payer au commandeur de Serrière vingt-cinq sols de pension (1).

Les Archives de Lyon contiennent, entre autres papiers intéressants, des liasses qui relatent les « améliorissements » de ladite Commanderie, de 1642 à 1780, par MM. de Montagnat, de Maisonseule, de la Poipe, de la Porte et de l'Estrange, ce sont des procès-verbaux de réparations et de transformations. Il y a aussi des liasses de visites, procès-verbaux des visites réglementaires auxquelles étaient assujetties les commanderies, et où chacun et chaque chose étaient scrupuleusement examinés; les personnes, l'église, les autels, les saintes huiles, les cours, la maison presbytérale, la commanderie, etc...

La vénérable langue d'Auvergne eut l'honneur de voir élever neuf de ses membres à la première dignité de l'ordre, celle de Grand Maître. Parmi ces neuf, deux ont été grands baillis de Lyon : Guérin de Montaigu, grand maître en 1206, mort en 1230, et Annet de Clermont de Chattes Gersan, grand maître en 1660, mort la même année des suites des blessures qu'il reçut en combattant les infidèles.

Voici les noms de quelques commandeurs de Saint-Georges, je ne crois pas qu'une liste complète en ait jamais été dressée :

1206 Guérin de Montaigu.	1571 Annet de Téral.
1320 Bertrand de Rocos.	1582 De Montmorillon.
1330 Guillaume de Lastic.	1586 De La Porte.
1365 Audebert de Marinez.	1623 Pierre de Sacconay.
1369 Raymond de Villeneuve.	1648 De Fay de Gerlande.
1371 Raymond de Beauchâtel.	1654 De Montagnat.
1492 Humbert de Beauvoir.	1660 Annet de Clermont de
1516 Guillaume de Groin.	Chattes-Gersan.
1543 Antoine de Groslee.	1674 De Maubourg.

(1) Les chevaliers eurent plusieurs fois des débats très sérieux avec le Consulat, au sujet de la perception de certains droits auxquels ils prétendaient se soustraire. Aussi avaient-ils décidé, à une certaine époque, de n'admettre désormais dans leur ordre aucun noble né ou baptisé à Lyon. Pour éluder cette prescription, les grandes dames lyonnaises allaient faire leurs couches et faire baptiser leurs fils à la Guillotière.

1676 De Maisonseule.

1689 De la Poipe-Serrière.

1733 Henri de la Porte de
l'Estrange.

1740 De Sales.

1746 De Latour-Maubourg.

1762 De Vathanges.

1769 De Châteauvert.

C'est ce dernier qui, bien qu'il habitât St-Cyr, avait le titre de commandeur lors de la grande Révolution. Mais, je l'ai déjà dit, cet ordre était à cette époque singulièrement dégénéré. Les membres militaires se dispersèrent, les membres ecclésiastiques ne tardèrent pas à être obligés de se cacher; Benoît-Nizier Servier, prieur-curé de St-Georges, fut condamné à mort et exécuté, en 1793, comme contre-révolutionnaire. Le citoyen Fléchet, prêtre assermenté, lui succéda.

La nation devint propriétaire de la Commanderie, qui reçut alors de nombreux locataires. Ce n'est qu'en 1807 qu'elle fut vendue comme bien national. Voici le bref de vente qui nous donnera des détails sur l'ensemble, et nous permettra de nous en faire une idée plus exacte :

« On fait savoir que le 9 février 1807, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur de la maison appelée la Commanderie de Saint-Georges, située à Lyon, rue Saint-Georges, dont la désignation suit :

« Cette maison, confinée d'orient par la rivière de Saône, de midi par la ruelle Mouton, d'occident par la rue Saint-Georges et de nord par l'église et le cimetière de Saint-Georges, est composée :

« 1° D'un corps de bâtiment à l'occident et au long de la rue Saint-Georges, composé de caves, d'un rez-de-chaussée, de deux étages et de greniers sous la pente du toit;

« 2° Du même côté, et au midi des mêmes corps de bâtiments, est une petite cour, et à la suite de cette cour et au midi est un petit corps de bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage :

« 3° D'un troisième corps de bâtiment, double en aile, tendant de l'orient à l'occident, composé de caves, d'un rez-de-chaussée, de deux étages et de greniers sous la pente du toit;

« 4° D'un autre corps de bâtiment à l'orient du précédent, tendant du midi au nord, composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et de greniers au-dessus.

« Cette maison comprend encore deux autres cours, l'une haute, l'autre basse; ces deux cours sont situées à l'orient et à l'occident et au nord des bâtiments susdits. La cour basse est traversée par un pont en maçonnerie pour la communication de la grande cour au premier étage du corps de bâtiment à l'orient de ladite cour. Sous la culée du dit pont et au midi de la grande cour est une fontaine à eau de source, et sous la susdite cour sont des caves prenant leurs issues de chaque côté de ladite fontaine.

« L'on parvient à la cour basse et au rez-de-chaussée des bâtiments à l'orient par deux perrons placés de chaque côté dudit pont.

« Il dépend encore de cette maison un grand jardin dans lequel est un bassin à eau de source, prenant son origine dans la rue Saint-Georges par un cornet de plomb aboutissant aux susdits jardin et bassin; ce jardin a quatre issues, dont une sur la ruelle Mouton. La superficie totale des bâtiments, cours et jardins dont il s'agit est de 2,999 mètres 22 c.

« Suivant une décision du ministère des finances du 24 germinal an XII, ne sont point compris les objets réputés meubles, glaces, statues, ornements, etc.; sont également exceptés de la vente les meubles et effets meublants que les locataires réclameront et justifieront leur appartenir.

« L'acquéreur sera tenu de fermer à gros de mur la porte teinte de rouge, cotée A, qui communique à une espèce de tribune, cotée B, pour qu'il n'existe plus aucune communication entre le bâtiment de la Commanderie et cette partie déjà relâchée à l'église de Saint-Georges. »

Cette dernière phrase indique clairement que l'église avait déjà été rendue au culte. En effet, en 1803, elle était redevenue paroissiale. Vers 1806, M. Gourdiat, curé de Saint-Georges, acheta pour son église les boiseries qui ornaient la salle capitulaire de l'ancienne abbaye de l'Ile-Barbe.

Il ne se présenta personne pour faire la première mise à prix, c'en est qu'à une seconde enchère que M. Layat, propriétaire, demeurant au coin de la rue de la Plume et de la rue Grenette, 69, s'en rendit acquéreur au prix de 58.100 fr. La Commanderie continua à être habitée par des locataires particuliers jusqu'en 1860, année où elle fut démolie pour faire la place qui porte son nom. Ce nom, une petite maison sur le quai, au nord de l'église, et que l'on croit être la maison presbytérale, deux beaux portraits que l'on voyait autrefois chez M. le curé de Saint-Georges, l'un du commandeur de Latour-Maubourg, l'autre de Claude Aubery de Vaton, Grand-Bailli de Lyon (1728), et chef d'escadre des armées navales, voilà tout ce qui reste de ce brillant passé, de ces chevaliers nobles et valeureux, qui savaient allier si bien la douceur et la force, la croix et l'épée.

L'ancienne église, sans caractère architectural, qu'avait fait élever Humbert de Beauvoir, est aujourd'hui remplacée par une jolie église gothique, dont M. Bossan a été l'architecte, et dont l'ancien curé, M. l'abbé Servant, qui a passé sa vie sacerdotale à Saint-Georges, est considéré comme l'insigne bienfaiteur.

SOURCES :

Le P. HÉLYOT.

Le P. MÉNESTRIER.

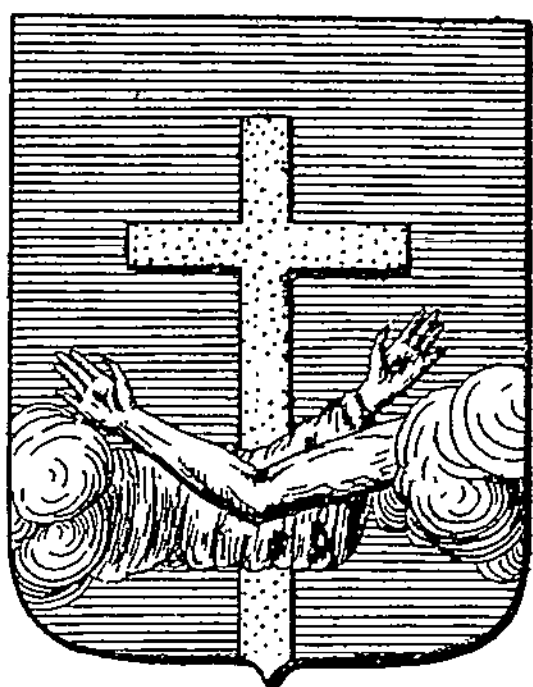
Le P. COLONIA.

Les Almanachs de Lyon.

Lyon ancien et moderne, II, par COLLOMBET.

Archives municipales.

MONTFALCON : *Lyon monumental*, V, église de Saint-Georges.



LES CORDELIERS

L'HISTOIRE du couvent des Cordeliers offre avec celle de la Commanderie de Malte un singulier contraste ; ces deux communautés remontent à des temps fort éloignés, et cependant quelle différence ! Les uns sont de brillants chevaliers, les autres sont d'humbles moines ; ceux-là ont des titres de noblesse, ceux-ci sont d'une origine plus vulgaire ; les richesses ici ne surprendraient pas, elles n'abondent pas cependant ; là, où l'on fait profession rigoureuse de pauvreté, les richesses s'accumulent ; et pendant que les premiers ont été à peine mêlés aux affaires de la ville, les seconds ont eu une telle destinée que faire leur histoire, c'est presque faire l'histoire de la cité lyonnaise. Nous allons assister à un vaste et brillant défilé ; papes et rois, seigneurs et vilains, s'y donneront rendez-vous, laissant entrevoir leurs vertus, leurs grandes qualités, et aussi parfois leurs négligences, leurs défauts ou leurs crimes. Mais avant de retracer l'histoire de notre couvent, remontons le cours des âges jusqu'au temps du fondateur des Frères-Mineurs, examinons-en la vie et dans un cadre étroit retraçons-en l'histoire.

Jean Bernardon, qui plus tard sera le patriarche d'une famille religieuse considérable et qui sera vénéré dans l'église sous le nom de saint François, naquit à Assise, dans l'Ombrie, en 1182. Fils d'un riche marchand, il sut bien jeune la langue française, d'où lui vint son surnom qu'il garda toujours. Sans être libertin, il aimait cependant les divertissements et les plaisirs; doux, honnête, libéral, généreux, il possédait tout ce qui donne des succès dans le monde. Mais Dieu, qui le voulait à son service, lui envoya une maladie violente et en même temps de célestes inspirations. Revenu à la santé et éclairé d'en haut, François quitta son père irrité d'une telle résolution, et se retira dans une caverne, où il demeura pendant quarante jours dans le jeûne et dans les larmes; puis il revint à Assise dans un équipage si différent de son premier état qu'on le regarda comme un fou. Là, il se consacra à la restauration des églises de Saint-Damien, de Saint-Pierre et de Notre-Dame-des-Anges. Le lieu où se trouvait cette dernière s'appelait la Portioncule, ainsi nommé parce qu'il faisait une petite partie (*portiuncula*) du bien que possédaient les Bénédictins du mont Soubaze. Ce lieu fut si agréable à saint François qu'il y fixa sa demeure et y jeta dans la suite les fondements de son ordre.

Il allait vêtu d'un habit d'ermite, serré par une ceinture de cuir, qu'il quitta deux ans après pour la remplacer par une corde. Il prêchait la pénitence, et quelques-uns de ses auditeurs s'attachèrent à lui. Le premier de ses disciples fut Bernard de Quintavalle, riche bourgeois d'Assise, qui vendit tous ses biens, les distribua aux pauvres et associa sa vie à celle de notre saint : c'était le 16 mai 1209, et c'est à ce temps-là qu'on rapporte l'origine de l'ordre des Mineurs. Le même jour en effet Pierre de Catane, chanoine d'Assise, imita Bernard de Quintavalle, et sept jours après Gilles d'Assise se joignait à eux. Les fondements étaient jetés, l'édifice allait grandir.

En 1210, saint François donna sa règle qu'approuva le pape Innocent III, et plus solennellement encore le concile de Latran, en 1215. La pauvreté y était ordonnée dans toute sa rigueur; tout maniement d'argent, soit par soi-même, soit par une personne tierce,

y était sévèrement interdit ; une tunique avec un capuce, une corde pour ceinture et un caleçon, voilà le vêtement de chaque religieux. Comme demeure, il n'eut d'abord qu'une chaumière, plus tard il demanda une église aux Bénédictins du mont Soubaze, qui lui donnèrent Notre-Dame-des-Anges ou la Portioncule. Alors les disciples vinrent nombreux et de nombreux couvents furent fondés : aussi, au concile général qui fut convoqué en 1219, cinq mille religieux, députés de leurs frères restés dans les couvents, furent-ils rassemblés à Assise.

Désireux d'étendre le royaume de Dieu, saint François avait toujours ambitionné les missions en pays infidèles. Il partit un jour et alla jusqu'au sultan d'Egypte, mais sa parole n'eut aucun effet. Il inspira, il est vrai, à ce souverain une très grande estime, mais voyant qu'il ne pouvait rien gagner dans un tel milieu, il retourna en Italie. Deux ans avant sa mort, il fut honoré en son corps des stigmates sanglants de la passion du divin Maître, et dès lors sa vie fut languissante ; enfin le 4 octobre 1226, après avoir béni tous ses religieux, il s'endormit dans le Seigneur. Il n'était que diacre, et n'avait que quarante-quatre ans.

Tout l'ordre de saint François est divisé en plusieurs branches : les Observants, les Déchaussés, les Réformés, les Récollets, qui se disent de l'étroite observance, les Conventuels et les Capucins ; ils forment le premier ordre. Les Clarisses, les Urbanistes, les Capucines, sont des religieuses de la même famille et forment le second ordre. Le troisième ordre qui, dans la pensée de saint François, n'était destiné qu'aux séculiers, comprend des religieux et des religieuses, qui forment diverses congrégations. Le premier ordre, le seul qui nous occupe, était divisé en provinces, vicairies et custodies.

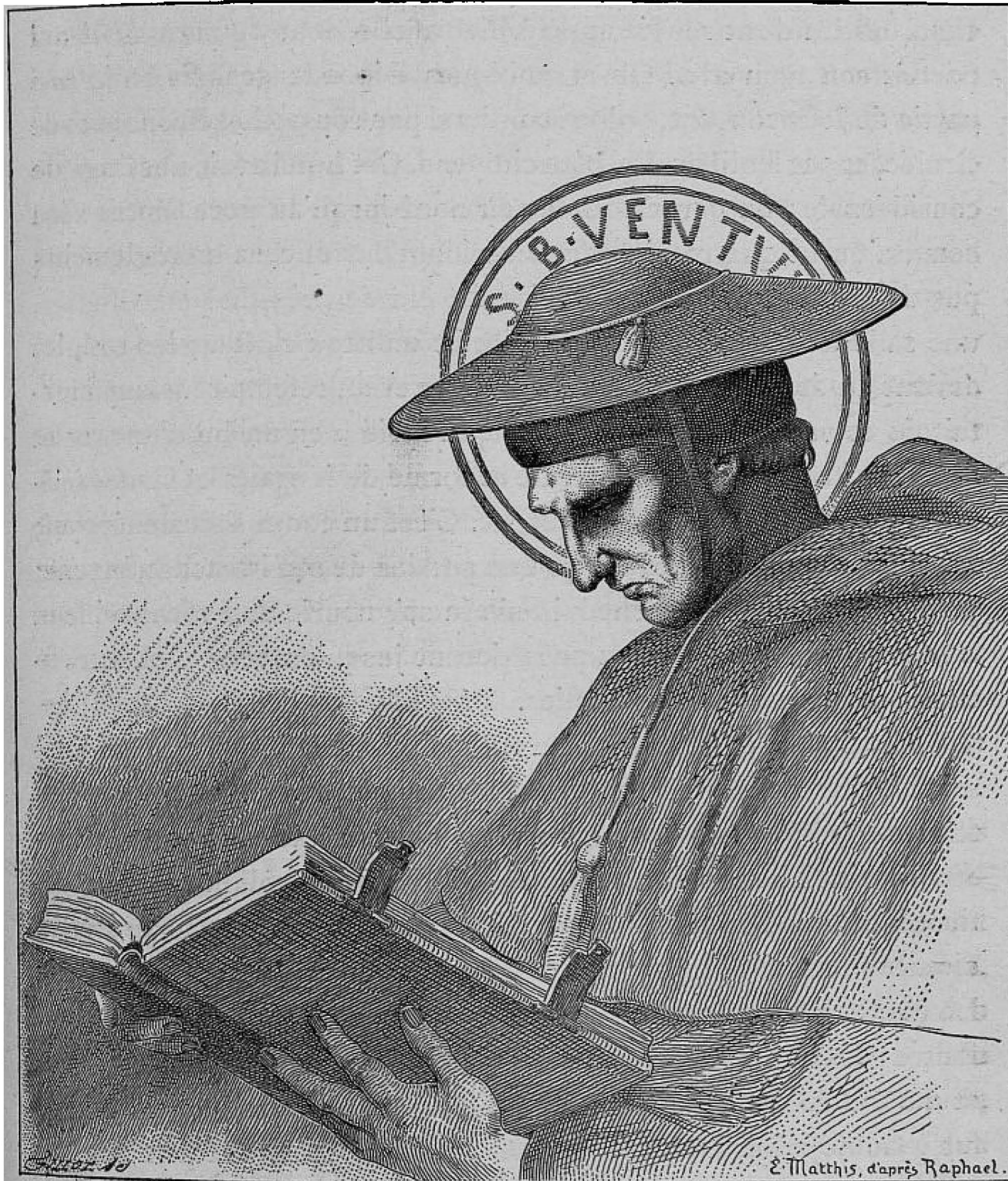
Mais ce n'est que successivement que ces fractionnements se produisirent. A la mort de saint François, tous les religieux du premier ordre étaient Frères Mineurs. Un siècle après la mort du saint patriarche, l'ordre fut divisé en deux grandes familles religieuses : les Frères Mineurs de l'observance et les Frères Mineurs conventuels ; les premiers avaient conservé la règle franciscaine dans toute sa

pureté, les seconds avaient adopté certains adoucissements apportés à la rigueur primitive. Ces deux familles avaient un même chef ; mais, en 1517, elles firent deux corps différents ayant chacun son général. Celui des Conventuels fut appelé *Maître général des Frères Mineurs conventuels*, celui de l'Observance garda le titre de *Ministre général de tout l'ordre des Frères Mineurs*, avec l'usage exclusif de l'ancien sceau de l'ordre. Le couvent de Lyon, quand il s'est agi de choisir entre l'observance et le relâchement de la règle, entra sans hésiter, en 1505, dans l'Observance, dont il embrassa les règlements plus sévères.

Les Cordeliers étaient vêtus de gros drap qui, d'après la règle, devait être de couleur grise, mais qui, avec le temps, devint noir. Le chaperon était de la même couleur. Ils se ceignaient d'une corde nouée de trois nœuds, d'où vint leur nom ; ils étaient chaussés. A Lyon, ils avaient des sandales, et, l'administration des gardiens étant achevée, un registre général conservait le souvenir écrit de la sagesse ou de la prodigalité de leur gouvernement. Ils partageaient leur temps entre la prière, les œuvres de charité, l'office du chœur, le service de l'église, l'étude de la Sainte-Ecriture, la prédication, les recherches théologiques.

L'ordre de Saint-François a produit une foule de personnages illustres, parmi lesquels il faut citer quatre souverains pontifes : Nicolas IV, Alexandre V, Sixte IV et Sixte V. Il a donné à l'Eglise une cinquantaine de cardinaux, parmi lesquels je ne cite que le grand Ximénès, un nombre considérable de patriarches, d'archevêques et d'évêques. Les savants ne lui ont pas manqué : Alexandre de Halès, maître de saint Bonaventure ; saint Bonaventure, le docteur séraphique, Duns Scot, le docteur subtil, l'érudit défenseur de l'Immaculée Conception. Enfin les saints canonisés forment sa grande et dernière gloire : après saint François et saint Bonaventure, voici saint Antoine de Padoue, saint Bernardin de Sienne, saint Jean Capistran, saint Pierre d'Alcantara, saint Louis, évêque de Toulouse, et une centaine d'autres, sans oublier les martyrs du Japon placés sur les autels par le vénéré Pie IX.

Telle est en abrégé l'histoire des Franciscains; arrivons maintenant à notre couvent des Cordeliers, à Lyon.



SAINT BONAVENTURE

Nous avons vu avec quelle rapidité l'ordre de Saint-François avait grandi dès ses commencements. En 1210, la règle est approu-

vée et, dès 1216, des fils du grand patriarche sont installés à Villefranche par Guichard IV, sire de Beaujeu ; Lyon ne pouvait tarder à leur ouvrir ses portes. Humbert de Grolée, sénéchal de Lyon en 1220, obtint deux religieux de Villefranche, leur donna l'hôtel qui portait son nom avec ses magnifiques dépendances, fit bâtir une partie de leur couvent, qui fut continué par son petit-fils, Jacques de Grolée, et par les libéralités des citoyens. Cet hôtel avait une étendue considérable ; du port du Rhône au nord jusqu'au port Charlet, on comptait cent quatre-vingts pas de longueur et cent quarante-cinq pas de largeur. Une petite église fut élevée près du port Charlet, une salle de chapitre, un réfectoire et un beau cloître ; les cellules étaient au-dessus de la salle du chapitre et du réfectoire. Ce qui restait de ce vaste emplacement fut approprié « en un beau verger et spacieux jardins, le tout enfermé et fermé de longues et larges murailles. » Tel fut le premier couvent. C'est un commencement royal ; le seigneur de Grolée lui donne une portion de son immense fortune ; plus tard, Etienne Dorient lui cède la seigneurie de Francheville et d'Irigny, que les religieux posséderont jusqu'en 1501 ; les incertitudes de l'avenir sont conjurées.

C'est dans ce premier couvent qu'habita et mourut le cardinal saint Bonaventure. Bonaventure ! un des plus grands noms de l'histoire de l'Eglise, un des plus grands docteurs, le plus grand peut-être si saint Thomas d'Aquin n'avait pas été une colonne de la chrétienté, comme l'appela Grégoire X. Envoyé par ce pontife au second concile général de Lyon, convoqué pour la réunion des Grecs et des Latins, Bonaventure tomba malade à la fin de la quatrième session. Il reçut l'extrême-onction des mains du Souverain Pontife lui-même, et mourut le 14 juillet 1274. C'est dans cette première église qu'il fut inhumé en présence d'un pape, de cinq cents évêques, du roi d'Aragon, des ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Sicile, des ambassadeurs grecs et tartares ; jamais homme n'eut de plus belles funérailles. La chambre où il mourut existe encore, quai de Retz, 57.

Mais la première église ne put longtemps suffire au concours des fidèles, il fallut songer à l'agrandir ou à la remplacer. Jacques de

Grolée, petit-fils du sénéchal, eut à cœur de marcher sur les traces de son généreux aïeul, et se mit à la tête de l'entreprise. Il obtint à cet effet des sommes considérables de son seigneur naturel, Edouard, prince de Savoie, ce qui explique les armes que l'on voit aux clefs de voûte de la grande nef : les armes gironnées d'or et de gueules de huit pièces sont celles des Grolée ; la croix blanche forme les armes de Savoie. A quelques pas de la première église, que l'on conserva intacte, on jeta les fondements de l'église actuelle que l'on tourna au midi, contrairement aux usages. Commencée en 1325, elle était achevée en 1327, achevée du moins telle que la voulait Jacques de Grolée. Les murs extérieurs allaient jusqu'à la façade actuelle, mais un mur fermait l'église au septième arceau ; du septième arceau jusqu'à la façade actuelle, les murs extérieurs n'étaient que des murs d'attente qui ne devaient être employés que plus tard. La gloire de ce dernier travail était réservée au médecin de Louis XI, Simon de Pavie, en 1468, qui mourut quatre ans plus tard (1472), et qui fut inhumé dans la chapelle de l'Annonciation. Entre la grande porte et celle de la petite nef de droite et sur la paroi extérieure, on peut lire une inscription « à la louange et exaltation » de cet insigne bienfaiteur.

Ainsi prolongée, l'église des Cordeliers était vaste, et aujourd'hui, quoiqu'elle soit un peu nue, elle est très appréciée des connaisseurs. Elle fut d'abord dédiée à saint François d'Assise, mais à la canonisation de saint Bonaventure (1484), elle fut placée sous son patronage par le cardinal de Bourbon.

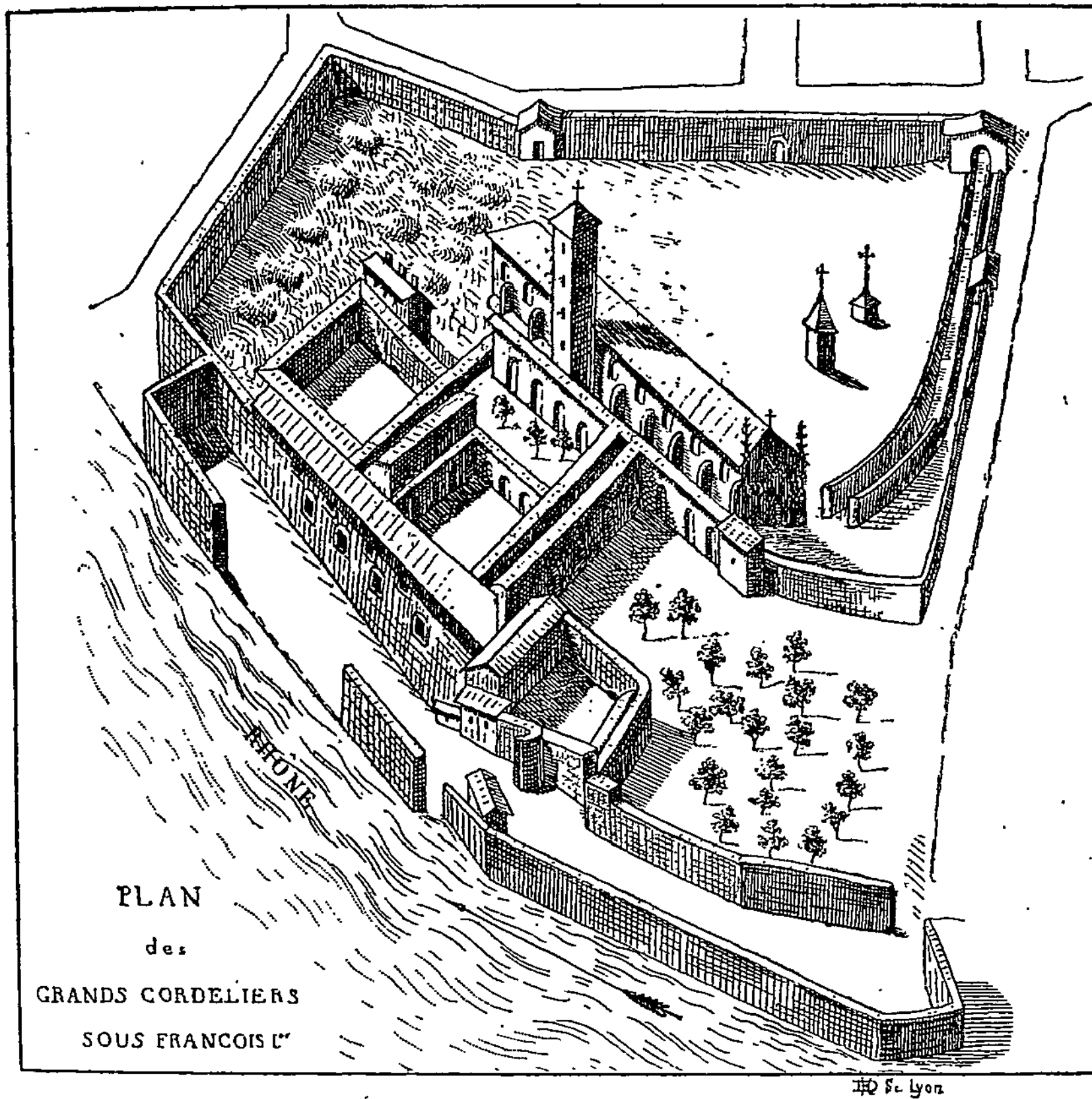
Les chapelles furent faites et ornées par des corporations de métiers, mais bientôt leur nombre fut insuffisant. Alors chaque pilier eut son autel, sa statue, sa bannière, sa confrérie ; au xvii^e siècle, il y avait trente chapelles ; celles des tourneurs sur bois dédiée à saint Claude, des bateliers à saint Nicolas, des peintres, sculpteurs, doreurs à saint Luc, des marchands à saint Hommebon, des cabaretiers à saint Antoine de Padoue, etc. Parmi les dévotions qui étaient en honneur à Saint-Bonaventure, j'en citerai deux : la dévotion à saint Antoine de Padoue, qui continue à y être très florissante, et la dévo-

tion à Notre-Dame de Délivrance, qui n'est plus et qu'on devrait faire revivre. Saint Antoine de Padoue eut une chapelle dès 1388, c'est la seule de l'église qui n'ait pas changé de nom. Il était invoqué pour qu'il daignât étendre sa protection sur celui qui le priait, et en particulier sur sa prospérité commerciale et financière. De là naquit un abus qu'on eut bien de la peine à détruire. Autrefois les loteries étaient en vogue, et bien des joueurs et bien des joueuses venaient vers le saint pour lui demander sa protection dans cette grande affaire. La manière employée pour attirer son assistance était au moins fort originale : on offrait un cierge à saint Antoine de Padoue et on le criblait de petites épingles ; dès lors le saint devait faire sortir les combinaisons rêvées. Notre-Dame de Délivrance était fêtée par les jeunes femmes et les jeunes mères qui venaient y consacrer les langes destinés à emmailloter l'enfant qu'elles attendaient ; la douce et pure vierge de Bethléem présidait à ces ineffables mystères de famille, et les huit jours qui précédaient Noël étaient solennellement fêtés.

Notre couvent des Cordeliers, sans parler de plusieurs congrégations générales de la province de Bourgogne, appelée plus tard province de Saint-Bonaventure, fut le lieu de réunion de cinq assemblées de l'ordre entier des Frères Mineurs : la première fut tenue par saint Bonaventure, en 1274 ; la seconde, en 1299, sous Jean de Muro ; la troisième, en 1328, dans laquelle fut élu Gérard Odon ; la quatrième, en 1518, sous Christophe Numaius ; la cinquième, en 1531, sous le généralat de Guillaume Farinier, qui devint cardinal.

Il fut aussi plusieurs fois honoré de la visite des grands et des puissants de ce monde. C'est le prince d'Orléans qui, après vingt-cinq ans de captivité en Angleterre après la bataille d'Azincourt, vient, quand il est rendu à la liberté, remercier le fils de saint François qu'il a invoqué dans une maladie violente, aux jours de ses malheurs. Ce sont Louis XI et le bon René, comte de Provence et roi de Sicile ; de vieux auteurs et, en particulier, Du Haillan, disent : « René fit donation au Roi du comté de Provence ; le contrat en fut passé aux Cordeliers de Lyon. » Ce n'est pas exact, dit très bien le

P. Colonia, car, à la mort de René, Charles d'Anjou, comte du Maine, son neveu, hérite de son oncle et ce n'est que cinq ans après qu'il lègue ses états au roi de France. Mais si le fait de la donation est une erreur, tout fait croire au contraire que les augustes personnages ont visité le couvent des Cordeliers. Ce sont Charles VIII,



qui, en 1495, partant pour l'Italie, traverse Lyon, et Anne de Bretagne, son épouse, qui l'accompagne ; tous deux viennent abaisser l'éclat du diadème au tombeau du grand saint. C'est Henri III, qui vient aux Cordeliers recevoir le serment des pénitents du Confalon et se fait pénitent lui-même. Ce sont Henri IV et le maréchal de Biron, qui se promènent dans le cloître de Saint-Bonaventure. Là se passe une scène qui a été bien rendue par Reverchon, un de nos

peintres lyonnais. L'orgueilleux maréchal, blessé d'un refus de son ami et de son roi, s'était laissé aller, avec la Savoie et l'Espagne, à des intrigues criminelles contre son souverain. Le complot fut découvert à Lyon, et le maréchal, qui aimait Henri IV, fit l'aveu de son crime et protesta de son inaltérable fidélité. « Bien, maréchal, lui dit le roi, ne te souviens de Bourg, ne me souviendrai du passé. » Deux ans après, le pauvre maréchal, oublieux de ses promesses et doublement félon, avait la tête tranchée dans la cour de la Bastille.

C'est, en 1658, Anne d'Autriche, la mère de Louis XIV, qui deux fois vient au couvent des Cordeliers. C'est Marie-Thérèse d'Autriche, c'est la princesse Marie-Anne de Wurtemberg, ce sont le prince et la princesse de Modène, ce sont des prélats, des maréchaux, des seigneurs. Les Cordeliers sont en faveur parmi le peuple et chez les grands.

Nous allons voir maintenant se dérouler des faits historiques d'un autre genre. Le premier à signaler, c'est la fameuse *Rebeyne* de 1529. A cette époque, la misère était grande et le pain même manquait. Et voici que François I^{er} ordonna d'achever les fortifications de la Croix-Rousse. Pour subvenir à cette dépense, il fallut songer à un impôt. Imposer le blé, dans l'état de détresse où l'on se trouvait, parut impopulaire ; on établit un léger impôt sur le vin. Grand émoi dans la cité ; les taverniers excitent à la révolte, et des placards, signés *Le pauvre*, sont affichés partout et convoquent les citoyens sur la place des Cordeliers. Le 25 avril, on brise les portes du couvent et l'on se met à sonner un effroyable tocsin ; tout le populaire est en mouvement, il saccage et pille les maisons prochaines, desquelles fut celle de Symphorien Champier, qui n'échappa à la mort que par une fuite précipitée.

Puisque ce nom de Champier vient sous ma plume, pourquoi ne pas faire connaître le personnage qui le portait ? Aussi bien ce ne sera pas quitter Saint-Bonaventure, dont il fut un des bienfaiteurs, et cette rapide esquisse ne sera peut-être pas inutile pour mieux comprendre la *Rebeyne*.

Médecin distingué, conseiller de la ville, écrivain presque uni-

versel, pacificateur des différends du peuple, Symphorien Champier fut à son heure un des hommes les plus considérables de Lyon, et malgré tout il fut vite oublié. A son endroit, ses biographes ont exagéré la louange et la censure; il ne mérite ni l'une ni l'autre.

Né à Saint-Symphorien-le-Château, vers 1472, il fit ses études à Paris et à Montpellier, puis revint à Lyon où il professa la médecine. Comme il avait une dose de vanité peu commune, il a soin de nous apprendre les faits les plus remarquables de sa vie. Il fut conseiller de ville en 1520, 1521 et 1538. Mais auparavant Antoine, duc de Lorraine, l'avait fait son premier médecin; c'est en cette qualité qu'il assista, en Italie, à la bataille d'Agnadel, au couronnement de François I^{er} (1515), et à la bataille de Marignan, après laquelle il fut armé chevalier aux éperons d'or, *eques auratus*. Il revint à Lyon, épousa Marguerite du Terrail, cousine germaine de Bayart et nièce de l'abbé d'Ainay. Cette belle alliance ne fit qu'accroître la vanité de Champier qui prétendit dès lors être de la parenté des Campegge d'Italie. L'université de Pavie se l'associa, et comme on connaissait son goût pour la louange, on ne la ménagea pas. En 1520, il fut mêlé aux affaires publiques de la cité et il eut l'honneur et la gloire d'apaiser un vieux différend qui existait entre les magistrats, les bourgeois et le peuple. Un autre de ses titres au souvenir de la postérité, c'est qu'il a le plus contribué à l'établissement du collège de la Trinité, dont nous parlerons à propos des Jésuites.

Avec un caractère comme celui de Champier, on peut avoir quelques flatteurs, mais on a sûrement beaucoup de rivaux et d'ennemis. Il excitait les sarcasmes, et lorsque dans la fortune on est en butte aux sarcasmes, on aura à subir des fureurs aux jours des revers. Il l'éprouva cruellement, quand sa maison, située en face de la porte principale de l'église des Cordeliers, fut saccagée par le peuple. Il mourut dix ans plus tard, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers; mais Clerjon se trompe quand il dit qu'on y voit son épitaphe; il a pris pour telle une inscription qui retrace les bienfaits de Simon de Pavie.

La Rebeyne se termina par le supplice des principaux émeutiers, mais la misère du peuple ne fit que s'accroître, et, en 1531, la ville de Lyon était la victime d'une horrible famine. Non seulement les habitants de la cité manquaient de blé, mais les étrangers venaient et par terre et par eau, dans un état si désolant que c'étaient, dit Paradin, « pures anatomies vivantes ». Mais, dans cette détresse, la charité réunit tous les cœurs; plusieurs fois des conseillers de ville s'assemblèrent aux Cordeliers et établirent des commissaires pour recueillir et répartir les souscriptions versées entre leurs mains. Prêtres, réguliers, laïques, tous y concoururent. Les pauvres étrangers furent abrités sous des cabanes construites à cet effet dans le pré d'Ainay; les pauvres de Lyon eurent des asiles ouverts dans sept quartiers différents. Ces préparatifs rapidement terminés, on annonça à son de trompe que tous les pauvres eussent à se rendre au couvent de Saint-Bonaventure le lendemain matin, 19 mai 1531. Il s'y trouva de sept à huit mille personnes à qui on distribua les provisions préparées à l'avance, et une contremarque qui assignait à chacun tel ou tel quartier. Jusqu'au 9 juillet, c'est-à-dire pendant cinquante-deux jours, cinq mille cinquante-six personnes furent ainsi nourries. A ce moment, la diminution du prix du blé et la moisson prochaine permirent à tous de revenir à leurs anciennes habitudes.

Mais de cette famine naquit une œuvre puissante, où se révèle plus encore la charité lyonnaise. Le 18 janvier suivant, les comptes de la famine furent soumis aux autorités assemblées aux Cordeliers. Il y avait un reliquat de recettes de trois cent quatre-vingt-seize livres tournois, environ deux mille cinq cents francs (1). C'est sur ce fonds, sur ce rien qu'opéra l'industrielle charité de nos pères. Un des commissaires de l'aumône, Jean Broquin, proposa d'élever, au moyen de dons volontaires, un établissement qui pût subvenir à l'indigence des pauvres. On s'ajourna au dimanche suivant, et le

(1) Potton, *Lyon ancien et moderne*, dit 296 livres, 2 sous, 7 deniers.

L'Almanach de Lyon, (1789) dit 396 livrés, 2 sous, 7 deniers; celui de 1755, 360 livres.

rendez-vous fut encore le couvent de Saint-Bonaventure. Le plan de Broquin fut adopté, et l'Aumône générale, ou l'hôpital général de la Charité, fut fondée. Le cardinal de Marquemont, et après lui tous nos archevêques, Mgr d'Halincourt, gouverneur, tous les notables de la Cité, se feront un devoir d'y cacher leurs bienfaits, et dans la suite, comme aujourd'hui, un des plus beaux titres de gloire d'un citoyen sera d'avoir été recteur ou administrateur de l'Aumône générale.

Quelques années plus tard (1562), Lyon est pris par des bandes de protestants, à la tête desquels se trouve le farouche baron des Adrets. Pendant qu'ils s'emparent de Saint-Nizier et de l'hôtel de ville, le couvent des Cordeliers est mis au pillage. Les religieux avaient eu le temps d'enterrer le corps et le chef de saint Bonaventure, d'enlever l'or et les pierres précieuses des châsses des saints, de faire disparaître les calices et les ciboires d'or et d'argent, puis ils s'étaient dispersés. Le gardien, le P. Gaïette, était resté cependant pour tenir tête à l'orage. Quel terrible temps ! Le mur de la chapelle de Saint-Nicolas est renversé par les hérétiques, afin de faire passer leur artillerie par le travers de l'église ; les autels sont renversés, les statues brisées, les tableaux déchirés ; puis on se met en chasse pour trouver les reliques, on bêche tous les coins, on sonde tous les murs. Les recherches eurent du succès : les protestants trouvèrent des reliques, entre autres le corps de saint Bonaventure, qu'ils brûlèrent sur la place des Cordeliers et dont ils jetèrent les cendres au Rhône. Le P. Gaïette fut saisi, et avec lui un officier appelé Beguin, et, sous prétexte de les conduire à la prison de Roanne, de l'autre côté de la Saône, on les emmena ; on les assassina sur le milieu du pont et leurs corps furent jetés à la rivière. Lorsqu'en 1564, les protestants furent obligés de rentrer sous l'autorité royale, les Cordeliers revinrent à leur couvent. Leur premier soin fut, non pas de constater les dégâts de la guerre et de l'incendie, mais de chercher les châsses qu'ils avaient enfouies. Qu'on juge de leur bonheur ! S'ils n'avaient plus le corps, du moins ils retrouvèrent le chef de saint Bonaventure, et une procession solennelle promena

dans les rues de la cité cette insigne relique si particulièrement sauvée.

Mais ces iniquités amenèrent d'autres iniquités : au sac de la ville par le baron des Adrets succéda, dix ans plus tard (1572), la Saint-Barthélemy. Il faut soigneusement dégager la religion catholique de ces lâchetés sanglantes ; la politique osa couvrir de ce voile ses atroces vengeances, mais la religion ne se venge pas, et sa cause est séparée de celle des politiques qui voulaient s'en faire un rempart. A cette époque, Messire de Mandelot était gouverneur de Lyon. Pendant cette abominable boucherie, qu'on appela les Vêpres lyonnaises, quelle fut la conduite du gouverneur ? Il fut très probablement un caractère modéré, mais il a été, ainsi que nous l'avons vu, très diversement jugé. Les portes de la ville furent soudain fermées et l'on surprit une foule de protestants ; pour les soustraire aux fureurs du peuple, Mandelot les fit enfermer dans les prisons. Sur ces entre-faites arriva de Paris un courrier royal assurant à Mandelot que la volonté du roi était que tous les hérétiques fussent exécutés sur-le-champ. Mandelot hésitait, mais le courrier royal ayant communiqué les ordres de Paris à la foule, la populace vociférait dans la rue. Mandelot intimidé laissa faire, et aussitôt on courut au meurtre et au pillage. Cette tuerie commença aux Cordeliers, où l'on avait enfermé une partie des protestants ; de là on alla aux Célestins, où l'on massacra tous les hérétiques qu'on y gardait. Les assassins se dirigèrent ensuite vers le palais archiépiscopal, où étaient renfermés trois cents des plus notables protestants, et on les égorgea sans pitié. Après le massacre, « en signe de joie, fut faite une grande escoppeterie en la place des Cordeliers. » Redisons-le, ni le clergé ni les religieux ne donnèrent les mains à ces horreurs ; tout le secret, toute la honte de cette conduite doit remonter jusqu'à Charles IX, et surtout jusqu'à sa mère Catherine de Médicis.

Après la famine, la guerre et les massacres, la peste apparut à son tour. Plusieurs fois elle ravagea notre ville, mais c'est en 1581-82, et surtout en 1628, que ce fléau fit les plus nombreuses victimes. Les religieux Cordeliers, dans ces jours néfastes, montrèrent un

zèle admirable, et plusieurs périrent victimes de leur dévouement ; en ce temps-là les moines étaient donc encore bons à quelque chose. Sur la place des Cordeliers, qui fut d'abord le cimetière des religieux, et qui fut, en 1557, cédé aux échevins moyennant une rente annuelle de cent livres, s'élevait une croix. Au pied de cette croix, deux fois pendant la peste, vint s'agenouiller le chapitre de Saint-Nizier. En 1748, une fort belle croix de pierre remplaça l'ancienne qui tombait de vétusté. En 1765, une grande colonne cannelée remplaça la croix et, en 1768, on plaçait au sommet une colossale statue d'Uranie, due à Clément Jayet ; le doigt de la déesse indiquait la méridienne de Lyon. Dans le soubassement de la colonne, on pratiqua une fontaine qui alimentait le quartier. Autrefois cette place était le rendez-vous des marchands de volailles et des *rouliers* ; aujourd'hui c'est un des endroits les plus riches et les plus coquets de la ville.

L'existence des Cordeliers fut assez paisible après la dernière de ces dates terribles (1628), c'est un siècle et demi de vie tranquille ; mais la fin du dix-huitième siècle allait changer la face des choses. En 1789, Louis XVI convoquait les Etats généraux, mais avant les solennelles assises de Paris, des assemblées provinciales furent tenues par le clergé, la noblesse et le peuple. A Lyon, les trois ordres se réunirent aux Cordeliers : le clergé au Confalon, la noblesse au Concert, grande et belle maison qui bornait la place des Cordeliers au levant et qui n'a disparu que depuis une quarantaine d'années, le tiers-état dans l'église, où se tinrent aussi les assemblées générales. Le 14 mars, pour ne signaler qu'un fait en passant, un jeune noble se lève, et, au nom de la noblesse, fait abandon de tous ses privilèges ; le clergé imite cet exemple, et alors se passe une scène d'enthousiasme qui ne sera qu'imitée dans la fameuse nuit du 4 août à l'Assemblée constituante. Les cahiers des états sont rédigés, et à bien des points de vue ils sont remarquables. .

Mais voici la Terreur. Lorsqu'on eut aboli les vœux monastiques, il y avait aux Cordeliers dix-huit religieux ; quatorze partirent à l'étranger dans d'autres maisons de leur ordre, quatre restèrent

en quittant l'habit de Saint-François ; mais, en 1791, tous durent abandonner leur antique demeure. Après cinq cent soixante-neuf ans d'existence, la vie monastique au couvent de Saint-Bonaventure n'était plus. En 1793, l'église fut dévastée ; trois ans plus tard le couvent est vendu à un sieur Villette, et l'on ouvre des rues à travers le cloître et les jardins ; les noms des rues Pavie, Champier, Meysonnier, peintre, dont plusieurs toiles ornaient l'église Saint-Bonaventure, Confalon, Cordeliers, rediront seuls les antiques souvenirs. L'église devient successivement une école d'équitation, une ménagerie de passage, un grenier à foin, une remise de voitures, une halle au blé.

Après la Révolution, les religieux restèrent, on le sait, sous le coup de l'anathème gouvernemental. Le couvent de Saint-Bonaventure ne put être reconstitué, mais l'église devint, en 1803, succursale de Saint-Nizier ; ce n'est qu'en 1807 cependant qu'elle fut rendue au culte, après bien des difficultés avec l'administration de la Légion d'honneur, à qui avait été affecté cet immeuble. En 1827, on prend sur l'église pour construire la cure actuelle, ce qui était regrettable au point de vue de l'art (1). En 1831 et en 1834, des troubles populaires ont encore lieu, et les Cordeliers sont le quartier général de l'insurrection ; on tira même des coups de fusil dans l'église. Enfin, en 1874, la ville de Lyon s'ébranle pour assister à des solennités nouvelles, au sixième centenaire de la mort de saint Bonaventure : les évêques sont convoqués, ils viennent, ils prêchent, les congrégations officient, l'église semble revenue à ses beaux jours.

Deux religieux des Cordeliers, sous le titre d'évêque de Damas, furent suffragants de Lyon : le docteur Jean Bouthéon, sous le car-

(1) Au point de vue de l'art aussi, on ne pouvait que gémir en voyant toutes ces échoppes qui entouraient l'église. Mais, d'autre part, il ne fallait pas trop s'étonner d'y trouver l'étrange collection de savetiers qu'on y rencontrait ; le fait nous indique la force des traditions locales. Jadis les savetiers de la ville de Lyon avaient, de temps immémorial, la liberté d'étaler leurs marchandises sur le pont de Saône et dans les rues voisines. Mais, en 1603, ils durent se retirer sur la place des Cordeliers, avec défense d'étaler et de vendre ailleurs. La transformation de ce quartier a fait disparaître tous ces inconvénients.

dinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, et le docteur Jean Henrici, surnommé le fléau de l'hérésie, sous les cardinaux de Tournon et d'Albon. Signalons aussi un Cordelier, chassé par la Révolution et rentré ensuite dans le diocèse, le P. Cantin. Il fut d'abord curé des Olmes, et ensuite curé de Ronno, où il mourut, en 1821, vénéré comme un saint. N'oublions pas enfin Mgr Pavy, qui, après avoir été vicaire à Saint-Bonaventure et professeur à la faculté de théologie de Lyon, devint évêque d'Alger. Il a écrit une monographie des Grands Cordeliers, à laquelle, sauf quelques erreurs de détail, nous avons beaucoup emprunté.

Aujourd'hui, l'église de Saint-Bonaventure est une des églises les plus fréquentées de la ville, grâce à la dévotion à saint Antoine de Padoue, qui y est très prospère. C'est par milliers que les cierges brûlent chaque jour dans la chapelle du saint, les ex-voto s'y entassent, et les prêtres peuvent à peine suffire à dire les messes d'actions de grâces pour les faveurs obtenues.

SOURCES :

- Le P. HÉLYOT, *Dictionnaire des ordres monastiques*.
L'abbé MAILLAGUET, *Miroir des ordres religieux*.
Les Almanachs de Lyon.
Lyon ancien et moderne, I, KAUFFMANN.
MAZADE D'AVEIZE, *Promenades à travers Lyon*.
GUILLON, *Eloge de Lyon*.
COCHARD, *Description de Lyon*.
Archives municipales.
L'abbé PAVY, *Les grands Cordeliers*.
Revue du Lyonnais, mars 1839.
Masures de l'Ile-Barbe, par LE LABOUREUR, I, 151.
Archives du Rhône, art. Aumône générale, t. X, page 7.
-



SAINTE-ÉLISABETH

LES religieuses du tiers ordre de Saint-François, connues sous le nom de religieuses de Sainte-Elisabeth, avaient dans notre ville trois couvents : un à Bellecour, un à Vaise, un autre à la montée Saint-Sébastien ; le premier s'appelait le monastère de Sainte-Elisabeth en Bellecour, le second les Deux-Amants, le troisième les Colinettes.

Saint François d'Assise, après avoir créé les deux grands ordres d'hommes et de femmes, institua, pour les personnes pieuses, un tiers ordre dont il composa la règle. Mais, après la mort du séraphique patriarche, on vit des membres du tiers ordre, désireux d'une perfection plus grande, ajouter à leur règle la vie commune et les trois vœux de religion. Ils formèrent ainsi des communautés d'hommes et de femmes qu'approuva le Saint-Siège, sous le nom de tiers ordre régulier. Le nouvel institut se propagea rapidement, et comme sainte Elisabeth de Hongrie, veuve du landgrave de Thuringe, avait été la première tertiaire qui eût fait des vœux solennels, plusieurs communautés de femmes se mirent sous son patronage.

Au xvi^e siècle, le Père Vincent Mussard ayant établi une réforme de stricte observance, il se trouva des religieuses qui voulurent imiter le zèle et la ferveur des religieux réformés. Marguerite Borrey, veuve de M. de Recy, et née à Besançon, fonda au bourg de Verceil, sur la frontière de l'Alsace, un monastère du tiers ordre de Saint-François, mais, comme la guerre à cette époque était fréquente en ces contrées, ce couvent fut, en 1608, transféré à Salins, en Franche-Comté, où fut bâti un magnifique monastère.

A quelques années de là (1615), quelques personnes pieuses, Mme Marguerite d'Ullins, femme de Pierre Clapisson, président des trésoriers de France, ainsi que Mme veuve Valance et les deux filles du baron de Vaux, formèrent le dessein de faire à Lyon un établissement de religieuses de Sainte-Elisabeth. Le P. François de Crespit, religieux et instituteur du tiers ordre de Saint-François et alors provincial de Lyon, fut chargé par ces saintes femmes de mener à bien leur projet de fondation.

Il y avait à cette époque, au monastère de Salins, une religieuse d'un grand mérite et d'une sainteté reconnue. Originnaire du Poitou, elle s'était appelée dans le monde M^{lle} de Beaulieu, avait été de la maison de M^{me} de Villars, puis avait pris le voile et était devenue, comme maîtresse des novices, la Mère Magdeleine de la Croix. Ce fut cette si digne religieuse que demanda et obtint le Père François pour la fondation nouvelle. La Mère Magdeleine sortit donc de Salins, et le Père Provincial lui ôta en cette occasion le nom de la Croix pour lui donner celui de Saint-François. Elle fut amenée à Lyon dans le carrosse de M. Clapisson, accompagnée de M. Mérieu, fils du baron de Vaux, et M^{lle} de Plater, sa sœur.

Elle se retira d'abord dans une maison de louage avec les deux demoiselles de Vaux; un peu plus tard, elle demanda à Salins deux autres religieuses, la Mère Elisabeth de Saint-Jean-Baptiste et la Mère Thècle. Aussitôt après leur arrivée, on commença l'établissement du monastère de Bellecour, vers la fin de l'année 1616, et, le jour de l'Epiphanie 1617, la Mère Magdeleine de Saint-François, en qualité d'érectrice et première supérieure, donna le saint habit

à sept personnes, aux deux demoiselles de Vaux, à M^{me} Valance et à sa fille, et à une autre personne de Roanne; elles furent religieuses de chœur; les servantes des demoiselles de Vaux et des Dames Valance reçurent aussi l'habit et furent sœurs converses. Quelque temps après, ces novices firent profession: la communauté de Sainte-Elisabeth était définitivement fondée.

Le monastère était situé rue de la Charité, entre la place de Bellecour et les remparts du Rhône; les bâtiments en étaient considérables, mais obscurs et mal entendus. L'église, placée sous le patronage de sainte Elisabeth, était propre; elle était remarquable par un retable de bois doré qui en contenait tout le fond et était de très bon goût; Jacques Stella en avait donné le dessin. La sacristie était une des plus riches de la ville en argenterie et en ornements de toutes les couleurs. Ce couvent contenait, en 1656, soixante religieuses; en 1741, il en comptait quatre-vingts.

C'est dire que la création de la Mère Magdeleine de Saint-François n'avait fait que se développer; la piété de cette excellente religieuse et la réputation de ses rares vertus lui attirèrent en effet un grand nombre de personnes désireuses d'entrer dans son monastère. Elle fut huit ans supérieure, puis vicaire, puis première discrète, charge qu'elle garda jusqu'à la fin de sa vie. Remplie de mérites et modèle des vertus religieuses, elle mourut le 23 juin 1642, à l'âge de soixante-trois ans, après en avoir passé vingt-six à Bellecour.

De saintes et habiles supérieures succédèrent à la regrettée Mère Magdeleine, et la prospérité de la communauté alla toujours croissant. Les demandes d'admission devinrent même si nombreuses qu'il fallut créer un second monastère de Sainte-Elisabeth. Quant à celui de Bellecour, il n'exista que jusqu'en 1745. A cette époque, les religieuses cédèrent aux pauvres de la Charité l'emplacement qu'elles occupaient, et se retirèrent soit aux Deux-Amants, soit aux Colinettes.

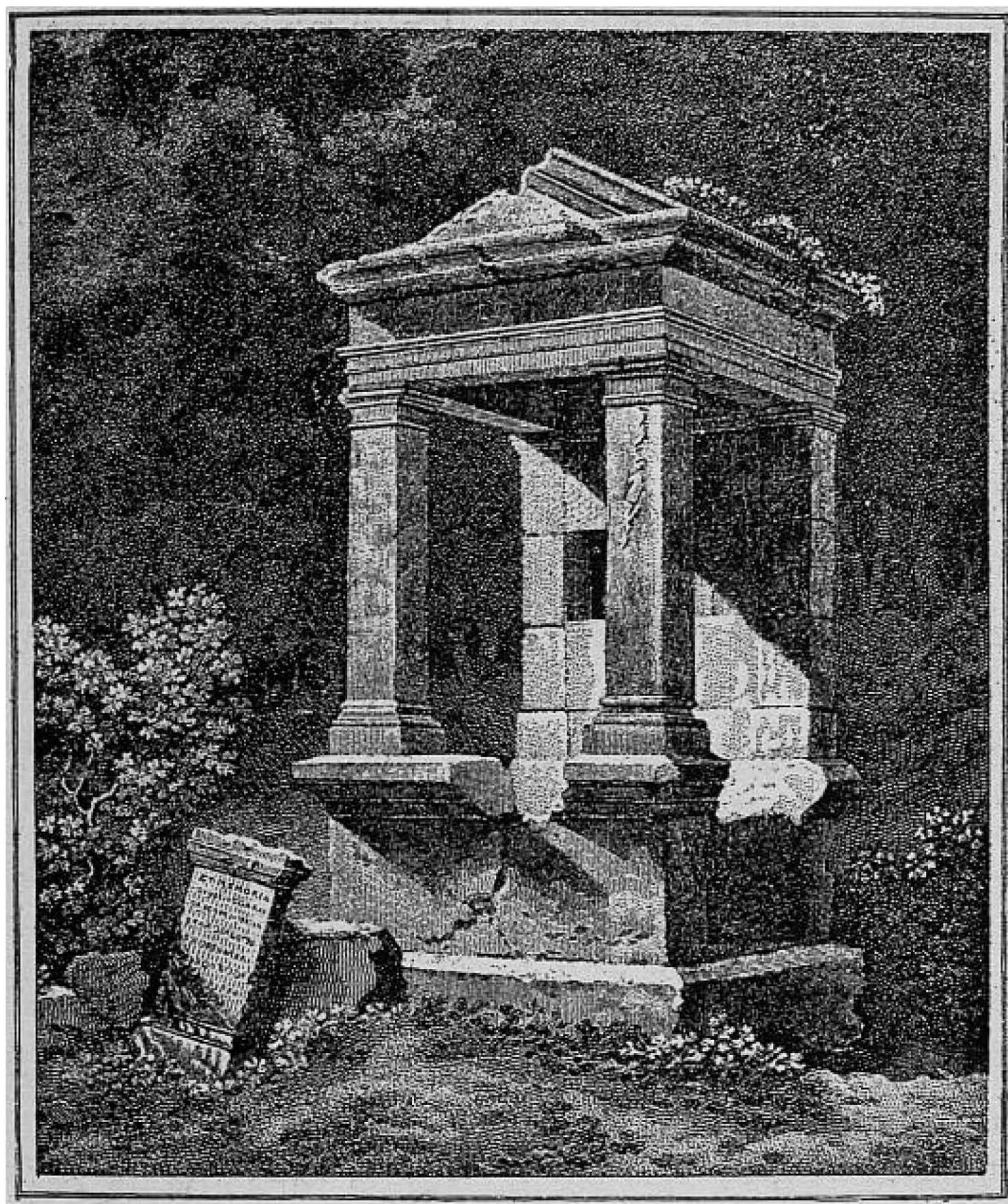
Le second monastère fut créé en 1657. Il y avait alors, comme supérieure à Bellecour, la Mère Magdeleine du Sauveur, femme

d'un rare mérite, qui jouissait d'un grand crédit auprès de l'archevêque, Mgr Camille de Neuville, et même auprès de la reine. Grâce à ces hautes protections, elle obtint la permission de fonder un second monastère pour suppléer à l'insuffisance de celui de Bellecour, qui ne pouvait plus recevoir les nombreuses aspirantes à la vie religieuse dans le tiers ordre de Saint-François. Elle installa d'abord la nouvelle communauté près des Minimes, en 1656; elle comptait quinze religieuses. Mais bientôt la maison fut trouvée trop étroite, il fallut chercher un nouveau local. Il y avait alors en vente, au faubourg de Vaise, près de l'Observance, la maison des Deux-Amants; on l'acheta, et, le 10 janvier 1657, le second monastère de Sainte-Elisabeth était installé, et l'union la plus intime ne cessa de régner avec le premier.

La maison des Deux-Amants était bâtie à neuf, ornée d'un cloître élégant, et fort spacieuse. Elle était située un peu plus loin que la chapelle de l'Observance, et sur le bord de la Saône, à peu près vers le portail de l'école vétérinaire actuelle. La communauté vécut jusqu'à la révolution, et ses biens devinrent biens nationaux. En 1803, on y transféra *provisoirement*, ce qui prouve une fois de plus que c'est le provisoire qui dure le plus longtemps, l'Ecole vétérinaire, fondée par Bourgelat et installée par lui à la Guillotière. L'habitation des religieuses devint celle des professeurs et des élèves, et l'on prit, pour le reste de l'école, une partie des bâtiments du couvent des Cordeliers de l'Observance, qui était contigu à celui des Deux-Amants; ce que nous verrons du reste en son lieu.

On se demande tout naturellement d'où peut provenir ce nom des Deux-Amants, nom assez étrange pour un austère couvent de pénitentes. Ce nom a excité les recherches des savants et l'imagination des rêveurs et des romanciers. On a beaucoup écrit, beaucoup raisonné et beaucoup déraisonné sur cette poétique appellation, et l'on n'est pas arrivé à une conclusion satisfaisante. Il y eut là, jusqu'en 1707, un monument dont J. Spon, nous a laissé le dessin et qui ne portait aucune inscription. Le plan en était carré; sur un vaste socle s'élevaient quatre pilastres qui supportaient un entable-

ment couronné de deux côtés par un fronton ; l'entrepilastre d'une des faces, celle du fond, était murée ; les autres faces étaient ouvertes. Le peuple l'appelait, probablement d'après une vieille tradition dont il ne reste pas de trace, le tombeau des Deux-Amants.



LARAIRE DES DEUX AMANTS



Pour expliquer cette appellation, certains auteurs ont prétendu que deux amants, qui s'étaient longtemps cherchés dans le monde, moururent de joie en se rencontrant à Lyon, et y furent enterrés. Cette fable ne s'appuie sur rien. Paradin croit que c'est le tombeau d'Hérode et d'Hérodiade ; or, l'opinion la plus commune désigne l'Espagne comme le lieu de leur mort. Rubys prétend que c'est le tombeau de deux époux chrétiens qui vécurent dans une conti-

nence perpétuelle, mais le monument ne porte aucun signe de christianisme, pas même une croix, ce qui, dans cette circonstance, serait bien étrange. J. Spon n'a pas pensé que ce fût un tombeau, parce qu'il n'y avait aucune inscription, et jadis on en était prodigue, mais il a cru que c'était un autel païen dédié à quelque divinité qu'on adorait à l'entrée de la ville. Enfin on a découvert, dans le voisinage de ce monument, une inscription ainsi conçue : *D. M. et memoriæ æternæ Oliæ Tributæ, feminæ sanctissimæ Arvescius Amandus frater sorori carissimæ sibi que amantissimæ P. C. (ponendum curavit) et sub asciâ dedicavit.* L'avocat Brossette et le P. Colonia prétendirent alors que l'inscription se rapportait au tombeau et que le tombeau était celui d'un frère et d'une sœur nommés Amandus, et Amanda, d'où les deux Amands, et par corruption les Deux Amants. N'y a-t-il pas à cette conclusion plusieurs difficultés? Rien ne prouve que l'inscription trouvée ait été celle du tombeau. Dans le cas même où elle se rapporterait sûrement à ce monument, la sœur s'appelant Olia Tributa ne s'appelait pas Amanda, il n'y a donc qu'un Amand et non pas deux. A mon humble avis, si l'inscription a réellement appartenu au monument qui nous occupe, ce qui maintenant ne sera jamais prouvé, le tombeau aura pu être ainsi appelé par le peuple simplement à cause de la présence des deux mots *Amandus* et *amantissimæ*, dans la même inscription. Qu'on me pardonne la longueur de cette parenthèse, et revenons à nos couvents.

Ce fut une pensée pieuse qui fut la cause de la création du troisième monastère de Sainte-Elisabeth. Une mission, prêchée à Verjon par les missionnaires de Saint-Joseph de Lyon, avait eu les plus consolants résultats. Le marquis de Coligny se sentit touché de la grâce d'en haut et résolut de consacrer une partie de ses biens à Jésus-Christ. Or, au mois d'août 1659, ce seigneur passait à Roanne, où se trouvait une communauté de religieuses de Sainte-Elisabeth, fille de celle de Bellecour. La supérieure de ce monastère lui fit connaître et les charges du couvent et l'insuffisance des revenus, et le marquis, saisissant cette occasion favorable de faire du bien

aux épousés du Seigneur, offrit de retirer cinq religieuses dans son château de Verjon, près de Coligny. Ce projet fut agréé des supérieurs, et le 1^{er} septembre eut lieu l'installation de la petite colonie religieuse. Deux ans plus tard (1661), le marquis et la marquise, couronnant leurs libéralités par une libéralité plus insigne encore, leur firent une donation de trente mille livres pour être employées à un établissement; on essaya d'abord de le vouloir fonder à Montluel, puis on se tourna du côté de Lyon; mais, malgré tout son empressement, ce digne gentilhomme ne put voir réaliser son dessein, il mourut en 1664. Sa femme, la marquise de Coligny, n'épargna ni ses soins, ni ses prières, ni ses biens pour obtenir les permissions nécessaires, mais les esprits étaient si mal tournés et les obstacles si nombreux qu'il semblait impossible de mener à bien ce pieux projet. Néanmoins l'énergique persévérance de la marquise parvint à triompher des difficultés, et, en 1665, elle installa les religieuses dans une belle maison qu'elle leur avait achetée sur la bâlme de Saint-Clair.

Cette communauté naissante jouit pendant quelque temps d'une très grande paix. On y reçut d'abord un grand nombre de prétendantes, et l'on y pratiqua tous les exercices de la vie régulière. Cette tranquille prospérité dura trois ans, mais, en 1668, les religieuses de M^{me} de Coligny ou les Colinettes, eurent à subir une terrible épreuve.

Les missionnaires de Saint-Joseph, que nous connaissons plus tard, avaient été, eux aussi, l'objet des libéralités du marquis et de la marquise de Coligny. Se considérant comme plus utiles que les religieuses de Sainte-Elisabeth, qui avaient déjà deux couvents dans la ville, ils voulurent être plus favorisés. Ils essayèrent de faire casser la donation de M^{me} de Coligny et intentèrent un procès aux religieuses. On obligea les parents à retirer leurs filles qui étaient encore novices, on leur persuada que le roi détruirait cette maison, et l'on fit saisir les revenus comme appartenant à la donatrice; de part et d'autre on publia des factums, l'affaire tournait au scandale. Mais enfin, après trois ans de désarroi, les sœurs

du couvent de Bellecour trouvèrent pour la maison naissante des protecteurs au Parlement, qui répondirent et s'engagèrent pour elles, et le 21 août 1671, on obtint un arrêt qui confirmait la donation de M^{me} de Coligny.

Le troisième monastère de Sainte-Elisabeth avait un clos qui s'étendait presque jusqu'au sommet de la colline, mais, à ce sommet, il y avait la chapelle de Saint-Sébastien, ancienne recluserie, devenue bénéfice de l'abbaye d'Ainay, confié successivement à des prêtres qui desservaient la chapelle et y percevaient les revenus annuels. Cette situation gênait péniblement le monastère dans son entière liberté; il eut l'heureuse fortune d'en obtenir la donation. Le dernier titulaire de ce bénéfice fut Jean de Sévérac, chanoine d'Ainay, qui le posséda jusqu'en 1669, époque à laquelle il fut réuni au monastère.

Longtemps la maison qui avait été achetée pour le couvent suffit au petit nombre des religieuses, mais des demandes nombreuses arrivèrent, des admissions eurent lieu, et l'ancien local fut trop étroit. En conséquence, les Dames de Sainte-Elisabeth, dites les Colinettes, adressèrent à l'intendant de Lyon la requête suivante: Les Dames de Sainte-Elisabeth exposent que la caducité de leur église et de leur monastère les a obligées de faire faire des projets pour parachever leur construction, qu'elles avaient même commencé à y faire travailler dès 1719, mais que la circonstance des billets de banque leur fit cesser cette entreprise, qu'elles n'ont pu reprendre que depuis quelques années; elles ajoutent que les bâtiments qu'elles font actuellement construire sont situés dans l'intérieur du clos qu'elles possèdent dès leur établissement et pour leur utilité particulière, et elles concluent à ce qu'en vertu de l'art. 12 de l'arrêt du conseil du 21 janvier 1738, les plans qu'elles joignent à leur requête soient parafés par M. l'Intendant.

Cette requête fut écoutée, et de 1762 à 1766, on construisit le bâtiment actuel qui est considérable. Mais les religieuses n'en jouirent pas longtemps, une trentaine d'années après, la Révolution éclatait et le troisième monastère devenait une caserne, pen-

dant qu'un citoyen, Pierre-Jacques Villermoz, médecin à Lyon, rue des Forces, était acquéreur de tout le domaine. En 1805, le cardinal Fesch demanda au gouvernement les bâtiments de l'ancien monastère pour en faire un supplément au grand séminaire, mais il ne put l'obtenir. Aujourd'hui la caserne est un hôpital, l'hôpital des Colinettes.

En 1815, quelques religieuses survivantes de ces couvents disparus voulurent établir un monastère de Sainte-Elisabeth. Elles s'installèrent aux Chartreux, dans une maison qui fut jadis le cellier des Pères, et qui fut plus tard compris dans le bâtiment du Pensionnat; elles y restèrent jusqu'en 1831. À cette époque, elles se fixèrent au nombre de trente-deux, dans une propriété qu'elles avaient achetée dans la rue Saint-Pothin, où elles sont encore.

Les religieuses des trois monastères de Lyon avaient des constitutions particulières, approuvées par le cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon et grand aumônier de France.

Elles gardaient la clôture, récitaient le grand office romain et se levaient à minuit. Elles différaient des autres réformées en ce qu'elles dépendaient de l'archevêque de Lyon, et non des Observants, portaient des habits de serge en été et de drap en hiver, portaient du linge de toile, étaient chauffées, et le soir pouvaient manger de la viande. Les religieuses actuelles de Sainte-Elisabeth suivent encore



RELIGIEUSE DE SAINTE-ÉLISABETH

ces mêmes constitutions ; elles se consacrent à l'éducation de la jeunesse, mais leur but principal est la prière pour la conversion des pécheurs.

Cette propriété avait été, au siècle dernier, une maison de retraite pour les prêtres vieux et infirmes. Le cardinal de Tencin assigna, à l'extrémité de la Croix-Rousse, l'emplacement où cette communauté et sa chapelle existèrent d'abord. Cette chapelle fut placée sous le patronage de Saint-Pothin ; la rue qui borde cette propriété porte encore aujourd'hui ce nom. Cette communauté fut reconnue par lettres patentes, ordonnant qu'il serait fait chaque année, par le clergé du diocèse, un fonds de cinq mille livres, jusqu'à ce qu'elle eût acquis un revenu équivalent. Plus tard, lorsque l'abbaye de l'Ile-Barbe fut supprimée, la communauté de Saint-Pothin y fut transférée, mais la chapelle continua à exister. Aujourd'hui, l'hospice des prêtres âgés ou infirmes est à Vernaison, près de Lyon, et sous le patronage de saint François de Sales.

SOURCES :

Le P. HÉLYOT.

L'abbé MAILLAGUET.

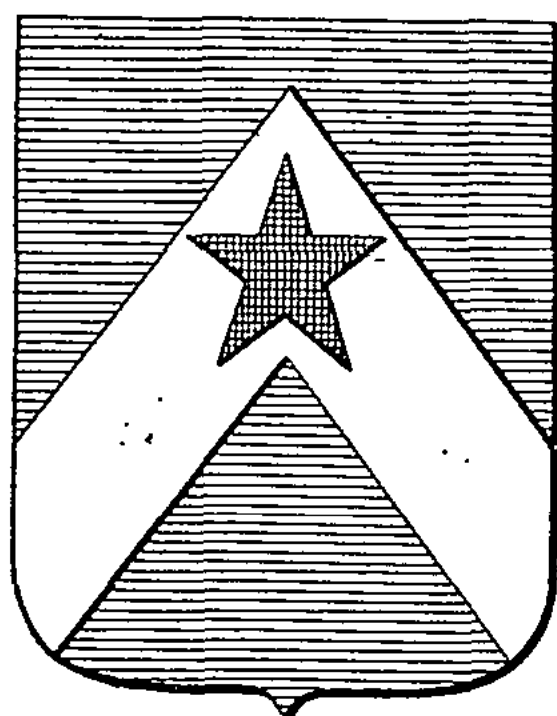
Les Almanachs de Lyon.

La Revue du Lyonnais, décembre 1834, tome XII, et juin 1852.

La vie de M. Crétenet.

Paul SAINT-OLIVE.

Archives municipales.



LES FEUILLANTS

SAINT Benoît, on le sait, a rempli dans nos contrées le rôle des Antoine et des Hilarion dans la Thébàide, il fut le patriarche des moines d'Occident. Sans nous attarder à retracer sa vie, qu'il nous soit permis de la résumer en ce mot célèbre d'un de nos grands écrivains, Montalembert : « Il fut le législateur du travail et de la vertu. L'ordre qu'il fonda, sur la fin du cinquième siècle ou vers le commencement du sixième, arrêta l'invasion des barbares, fit leur éducation et les transfigura. »

Cinq siècles plus tard, le laisser-aller s'étant introduit dans la règle et le relâchement menaçant de tout envahir, quelques religieux, désireux de revenir à la première observance, se retirèrent à Cîteaux, dans le duché de Bourgogne, au diocèse de Dijon (1098). Saint Robert de Molesmes, saint Albéric, saint Etienne furent les trois premiers supérieurs de ce nouveau monastère. La règle était celle de saint Benoît, avec quelques observances propres à Cîteaux; l'ensemble était d'une grande sévérité.

Cette sévérité faillit anéantir la nouvelle famille religieuse;

les moines épuisés se couchaient dans leur tombe, et personne ne se présentait pour les remplacer. Saint Etienne, troisième supérieur, conjurait le ciel d'étendre sa protection sur l'ordre naissant, il fut exaucé. Un jour, un jeune seigneur, natif de Fontaine, près de Dijon, suivi d'une trentaine de gentilshommes, ses amis, se présenta à la porte du monastère pour demander l'habit religieux. Ce jeune seigneur devait être un docteur de l'Eglise, le conseiller des papes, l'arbitre des rois, l'éloquent prédicateur de la seconde croisade, le fondateur de Clairvaux, ce devait être saint Bernard. L'ordre, dès lors, alla grandissant. Il commença dans la pauvreté la plus complète, dans le dénûment le plus absolu. Mais peu à peu on lui céda des terres, des forêts, qu'il cultiva et fit valoir; et il acquit bientôt d'immenses richesses, qui passaient dans le sein des pauvres pour les soulager, mais qui, dans la suite, devinrent un formidable écueil.

Aussi, près de cinq siècles après la fondation de Cîteaux, alors que presque toutes les abbayes étaient en commende, la vie religieuse était fort relâchée, et une nouvelle réforme nécessaire. La réforme des Feuillants fut la plus considérable de l'ordre de Cîteaux, et elle eut pour auteur dom Jean de la Barrière.

Né d'une illustre famille du vicomté de Turenne en Quercy, à Saint-Céré, le 23 avril 1544, Jean de la Barrière fut élevé avec grand soin. Il n'avait que dix-huit ans quand il devint abbé commendataire de l'abbaye de Feuillants, près de Toulouse. Il la tint onze ans en commende. Mais en 1573, touché par la grâce et après de violents combats intérieurs, il abandonna entièrement le monde, pour entrer dans l'ordre de Cîteaux, fit son année de probation au monastère d'Aune, au diocèse de Toulouse, fit profession et revint à son abbaye, où son premier soin fut de réformer les abus qui s'étaient glissés dans la discipline régulière. Ce grand dessein fut traversé par des obstacles qui parurent invincibles; mais, en 1577, ces obstacles, provenant en grande partie des religieux qu'il voulait entraîner à sa suite, furent surmontés, et le nouvel institut fit revivre l'ancienne ferveur de Cîteaux, qu'il surpassa même.

Veut-on avoir une idée de leurs austérités? Les religieux, non

contents de se servir des hairès et des disciplines, allaient pieds nus sans sandales, avaient toujours la tête nue, dormaient tout vêtus sur des planches, prenaient leur réfection à genoux. Ils ne mangeaient ni œufs, ni poisson, ni beurre, ni huile, ni même de sel ; ils se contentaient pour toute nourriture de potage fait avec des herbes cuites seulement à l'eau et avec du pain d'orge pétri avec le son ; ils ne buvaient pas de vin, enfin le travail leur prenait tout le temps qui n'était pas consacré à la prière.

L'ordre de Cîteaux ne vit pas sans peine s'élever et prospérer cette réforme qui condamnait son relâchement ; mais, malgré toutes les difficultés qu'il suscita, dom Jean de la Barrière obtint de Sixte V l'approbation de son ordre, maintenu cependant dans la dépendance de Cîteaux ; ce n'est qu'en 1595 que le pape Clément VIII l'exempta de cette juridiction.

Sixte V ayant permis de bâtir des monastères, il commença à donner l'exemple en établissant les Feuillants dans la ville éternelle. On les logea d'abord dans une petite maison appelée San-Vito, puis le Pape leur donna la maison de Sainte-Pudentienne, à laquelle ils joignirent dans la suite un beau monastère. Plus tard enfin, un second monastère fut construit aux Thermes de Dioclétien.

Henri III voulut avoir aussi des Feuillants à Paris, il leur fit construire un magnifique couvent dans la rue Saint-Honoré, où ils s'installèrent le 8 septembre 1588. On sait quelle époque troublée fut celle de la Ligue. Pendant que dom Jean de la Barrière est fidèle à son prince, plusieurs membres fort remuants de cet ordre naissant se précipitent dans l'opposition. Le plus fameux et le plus séditieux de tous fut dom Bernard de Montgaillard, appelé le petit Feuillant, qui, après la rentrée d'Henri IV à Paris, se réfugia dans le Luxembourg où, pour réparer ses fautes, il établit la réforme, qui y existe encore.

Mais la fidélité de Jean de la Barrière à son prince légitime le rendit suspect, une cabale s'organisa contre lui et il fut suspendu de l'administration de son abbaye.

En 1595, de nouvelles constitutions furent faites et les anciennes rigueurs furent modérées; c'était nécessaire, quatorze religieux en une semaine étaient morts à l'abbaye de Feuillants. Mais qu'on juge si ces mitigations étaient considérables : il leur était permis de se couvrir la tête, de porter des sandales de bois, — plus tard ils se chaussèrent — de manger des œufs, du poisson, de l'huile, du beurre et du sel, et de boire du vin. Tous les mercredis et les vendredis de chaque semaine, tous les jours de l'Avent, et de l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâques, étaient des jours de jeûne; ces jours-là ils devaient s'abstenir d'œufs, de beurre et de laitage. Ils dormaient sur des paillasses et se levaient à deux heures après minuit.

Quant au saint réformateur, il subit sa disgrâce avec une humilité exemplaire, jusqu'au jour où le cardinal Bellarmin, chargé de reviser son procès, reconnut sa sainteté et le rétablit en faveur, mais il mourut quelques jours après cette réhabilitation (1600). Après sa mort l'ordre fit de grands progrès; en 1630, on fut obligé de diviser l'ordre en deux familles, celle de France, et celle d'Italie, ayant chacune un supérieur général.

Leur habillement consistait en une robe ou coule blanche, sans scapulaire, avec un grand capuce de la même couleur se terminant en rond par devant jusqu'à la ceinture et en pointe par derrière jusqu'au milieu des jambes; ils ceignaient leur robe d'une ceinture faite de la même étoffe que l'habit, et n'avaient point d'habit particulier pour le chœur.

Cet ordre a donné à l'Eglise, entre autres grands personnages, le cardinal Bona et le cardinal Gabrielli. Le Père Charles de Saint-Paul fut évêque d'Avranches, et le Père dom Côme Roger, évêque de Lombez. Enfin, dernier détail, Clément VIII commit les religieux Feuillants de Rome au soin de jeter au moule les *Agnus Dei*, qui doivent être présentés à la bénédiction du souverain Pontife. Le privilège fut confirmé par Léon XI et Paul V, qui firent défense à toute autre personne de s'ingérer dans cet ouvrage.

C'est vers 1620 que ces religieux vinrent à Lyon : un acte

consulaire approuve leur établissement en notre ville, avec le consentement de Mgr d'Halincourt, gouverneur. Mais, en commençant, leur installation fut très pauvre, ils durent mendier pour vivre, et les aumônes qu'ils reçurent furent, paraît-il, assez nombreuses pour mécontenter l'Aumône générale, les Carmes, les Augustins, qui se plaignirent des Feuillants.

Dès le commencement de leur installation, nos religieux furent en grande faveur auprès des échevins de la ville, qui acceptèrent l'offre à eux faite de prendre le titre de fondateurs et de protecteurs de leur monastère. En retour les religieux étaient considérés comme les aumôniers du consulat; moyennant une rente annuelle de 800 livres, ils devaient dire la messe à l'Hôtel de ville, les dimanches et les fêtes, entre neuf et dix heures; plus tard ils la célébrèrent tous les jours. Par suite de ces dispositions, les cérémonies religieuses qui avaient rapport avec l'administration consulaire ressortissaient aux Feuillants.

De 1619 à 1622, les Feuillants achètent aux sieurs de Pures et Ranquet des terrains, maisons, jardins, vergers, situés au bas de la colline de Saint-Sébastien, près du port Saint-Clair. En 1631, 1658 et 1664, ils complètent leurs acquisitions. Dès 1621, ils construisent leur modeste église, qu'ils placent sous l'invocation de



FEUILLANT

saint Charles, patron de leur insigne bienfaiteur, Mgr de Neuville d'Halincourt. Le couvent ne sera commencé qu'en 1662.

L'église était assez vaste : elle se composait d'une nef, et, derrière le maître-autel, du chœur des religieux et de la sacristie. A la hauteur du maître-autel et à droite, formant comme un bras de croix, se trouvait une chapelle, la chapelle des Scarron. L'église avait été consacrée en 1659 et décorée par le peintre Le Blanc.

La chapelle des Scarron était décorée des armes de cette famille. Originnaire du Piémont, elle vint s'établir à Lyon, au milieu du seizième siècle, et Perneti la signale au nombre de celles qui ont le plus fait fleurir le commerce de notre cité. Elle eut plusieurs officiers des cours souveraines de Paris, mais rien ne l'a tant illustrée que l'auteur burlesque de l'*Enéide travestie*, dont la veuve devait devenir M^{me} de Maintenon. Cette chapelle était dédiée à saint Irénée : les murs latéraux retraçaient l'histoire des martyrs de Lyon, par Le Blanc, et le tableau de l'autel représentait le martyre de saint Irénée.

L'église des Feuillants rappelle un triste souvenir historique, celui de deux célèbres condamnés, Cinq-Mars et de Thou, qui, le 12 septembre 1642, furent exécutés à Lyon, sur la place des Terreaux. Le jeune Cinq-Mars, fils du marquis d'Effiat, avait été placé par Richelieu auprès de Louis XIII. Parvenu à la dignité de grand-écuyer, Cinq-Mars, rêvant peut-être la brillante fortune du connétable de Luynes, conspira contre le ministre dans l'espoir de le supplanter. Il excita le duc d'Orléans à la révolte, entama de secrètes négociations avec l'Espagne, et conclut, au nom de Gaston, avec le comte d'Olivarès, un traité par lequel le ministre espagnol promettait une armée aux mécontents. Au moment où Cinq-Mars, enorgueilli de son crédit toujours croissant, criait haut qu'il fallait se débarrasser du cardinal, le traité tomba entre les mains de Richelieu. Cinq-Mars fut arrêté, ainsi que son ami de Thou, qui avait été son confident, et qui n'était coupable que de n'avoir pas révélé le complot dont il avait eu connaissance.

Le corps de Cinq-Mars fut enterré dans l'église des Feuillants ;

nous avons vu, quand nous avons parlé des Carmélites, ce qu'étaient devenus les restes de de Thou, le martyr de l'amitié.

A la date du 8 juillet 1669, il est fait mention d'un contrat de fondation « d'une messe basse tous les jours, à perpétuité, pour M. de Cinq-Mars, dont le duc de Mazarin est obligé de payer trois cents livres de rente annuelle ou de donner six mille livres ». Enfin, pour terminer ce sujet, vers les premiers mois de 1835, plusieurs magistrats de la cour royale de Lyon, à propos d'un procès porté devant cette cour, furent amenés à visiter les caves de la maison bâtie sur l'emplacement où était le monastère des Feuillants, et découvrirent un caveau dans lequel gisaient douze squelettes. On en remarqua deux qui avaient la tête séparée du tronc, l'un était celui de Cinq-Mars, l'autre très probablement celui d'un sieur Campistran, engagé dans le parti de Monsieur, et décapité à Lyon, en 1632.

Nous avons vu, en parlant des Cordeliers, que les négociants de la ville avaient un autel en l'église de Saint-Bonaventure. Mais d'une part, l'affluence des confréries en cette église, et d'autre part la faveur dont jouissaient les Feuillants auprès de l'autorité municipale engagèrent la confrérie des Négociants de Lyon, placée sous le patronage de saint Hommebon, à choisir l'église de ces religieux comme lieu de leurs réunions. En 1668, l'archevêque de Lyon, Camille de Neuville, donna l'autorisation. En voici l'acte :

« Camille, Archevêque et Comte de Lion, Primat de France, Commandeur des ordres du Roy et son lieutenant général ez pais de Lyonnais, Foretz et Beaujollais.

« A tous ceux qui ces présentes verront en Notre-Seigneur. Sur la très humble prière qui nous a été faite par le prieur du couvent des Religieux Feuillants de cette ville de vouloir établir une Confrairie pour les marchands en leur église à l'honneur et sous le titre de Saint Hommebon, à l'exemple de plusieurs semblables établissements faits en diverses villes de la Chrestienté, et surtout en plusieurs lieux célèbres par le commerce, NOUS, ARCHEVÊQUE ET COMTE DE LION SUSDIT, pour contribuer de nostre

costé à tous ce qui peut augmenter la gloire de Dieu et la piété des fidèles et attirer les bénédictions du ciel sur le commerce qui fait principalement subsister cette ville, AVONS par ces présentes institué, établi et érigé, instituons, établissons et érigeons en ladite église des Pères Feuillants une confrérie à l'honneur et du nom du dit saint Hommebon pour les marchands qui s'y feront inscrire, auxquels nous donnons pouvoir de s'assembler en ladite église pour les exercices de piété, sans préjudice néanmoins des devoirs paroissiaux, et sauf en tout nos droitz et de nos successeurs archevêques de Lion à la visite et juridiction desquels ladite Confrairie demeurera sujette et soumise à perpétuité. Donné à Lion en nostre palais et sous nostre scel ce trentième du mois de mars mil six cent soixante-huit. Et signé Cardinal Archevêque de Lion, et plus bas à costé du sceau : Par Monseigneur — Bascet. »

Saint Hommebon était un négociant de Crémone qui vécut au douzième siècle; il sut être juste et vertueux là où tant d'autres compromettent leur conscience, c'était un modèle pratique à proposer aux négociants lyonnais. Il fut canonisé par Innocent III et chanté par son compatriote Jérôme Vida. Ceux qui seraient désireux de lire la vie de ce saint la trouveront dans Ribadeneïra, au 13 novembre.

Le monastère ne fut commencé qu'en 1662; à cette date, on en posa solennellement la première pierre, sur laquelle on grava l'inscription suivante :

Regnante Ludovico XIV; gubernatore Lugdunensi, Nicolas de Neufville Villaregio, marescalo, duce ac pari Franciæ, utriusque regis ordinis equite; pro rege; Camillo de Neufville, archiepiscopo, comite Lugdunensi, utriusque etiam regis ordinis equite; primarius lapis hujus monasterii Fuliensis, ordinis cisterciensis, constructi in honorem sancti Caroli solemniter benedictus fuit à Reverendo domino Gabriele à Sancto Joseph, priore dicti monasterii, et positus ab illustrissimis viris dominis Marco Anthonio du Sauzey, equite; domino de Jarnosse, regii consilii in

curiâ Lugdunensi prætore, et mercatorum præposito; domino de Ponsainpierre, Romano Thome, Claudio Pellot, Joanne Artaud, consulibus Lugdunensibus, dicti monasterii fundatoribus ac patronis, anno salutis MDCLXII primo die septembris.

Sous le règne de Louis XIV, étant gouverneur de Lyon le maréchal de Neuville de Villeroy, duc et pair de France, chevalier des ordres royaux, lieutenant pour le roi; Mgr Camille de Neuville, étant archevêque et comte de Lyon, également chevalier des ordres royaux, la première pierre de ce monastère des Feuillants, de l'ordre de Cîteaux, construit en l'honneur de saint Charles, a été solennellement bénite par le R. P. Gabriel de Saint-Joseph, prieur du dit monastère, et posée par les illustres seigneurs Marc Antoine du Sauzey, chevalier, de Jarnosse, conseiller royal à la cour de Lyon et prévôt des marchands, de Ponsainpierre, Romain Thomé, Claude Pellot, Jean Artaud, échevins, fondateurs et patrons du dit monastère, le 1^{er} septembre 1662.

Le tènement de terrain sur lequel s'établirent les Feuillants dépendait de la directe des Dames de Saint-Pierre. Elles le leur firent sentir, une première fois en exigeant une redevance de neuf cents livres, tous les vingt-cinq ans, et une seconde fois en voulant leur interdire de sonner leurs cloches, sous prétexte que les paroisiens de Saint-Pierre étaient induits en erreur par ces diverses sonneries. Je ne sais ce qu'il advint de cette dernière prétention; ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la Révolution, il y avait des cloches au clocher des Feuillants, et qu'on s'en était servi.

L'histoire de ce monastère au dix-septième siècle n'offre pas grand intérêt; mais au dix-huitième, il faut signaler plusieurs faits importants.

Les agitations du Jansénisme pénétrèrent dans le couvent. Les religieux furent du petit nombre de ceux qui n'acceptèrent pas tout d'abord la bulle *Unigenitus*, et ils furent interdits pour ce fait.

Puis vers 1740, nous voyons se passer aux Feuillants un contrat, que nous avons déjà signalé en parlant des Grands-Carmes. Les religieux cèdent une portion du terrain de leur jardin à un entrepreneur qui s'engageait à y construire, à ses frais, des maisons dont il aurait la jouissance pendant un certain nombre d'années, afin

de se dédommager, et après le terme convenu, elles devaient revenir à la communauté. Ces maisons bordent la grande rue des Feuillants, à part celles qui sont placées aux deux extrémités de la rue. Les religieux, en aliénant une partie de leur jardin, s'étaient réservé une entrée qu'on devait leur ménager dans les nouvelles constructions. On trouve en effet, au n° 8, une allée qui n'a aucune communication avec les étages supérieurs, et qui conduisait au monastère. C'est à cette époque à peu près qu'il faut faire remonter la création du quartier Saint-Clair.

Enfin en 1753 a lieu un événement considérable pour l'industrie lyonnaise. Le duc de Mirepoix, alors ambassadeur de France en Angleterre, parvint, à force de promesses qu'il ne tint pas entièrement, à envoyer en France un Anglais, nommé Jean Badger, pour importer l'industrie du moirage des étoffes. Badger fut reçu à Paris par M. Trudaine, intendant du commerce, qui exigea du nouvel arrivant la formation d'un élève. Celui-ci accepta sous la condition que son apprenti ne se séparât jamais de lui, et il se rendit à Lyon. Il y fut reçu par M. Flachat, prévôt des marchands, qui lui donna pour élève son valet de chambre, Philippe Séguin, auquel Badger apprit son secret. Le Consulat, qui entretenait d'excellentes relations avec les Feuillants, leur proposa d'utiliser l'intérieur de leur cloître, ce qui fut accepté moyennant un loyer de 1.500 livres. Je n'ai pas à faire l'historique du moirage à Lyon, il a eu ses moments de vogue et de délaissement, je me contente de constater que cette industrie se rattache au claustral des Feuillants; il y a encore aujourd'hui la cour du Moirage.

Mais voici la Révolution qui supprime les congrégations religieuses et confisque leurs biens. Le tènement des Feuillants est, en 1791, divisé en sept lots; l'église est réservée, et l'almanach de Lyon de 1792 lui donne le titre d'oratoire dépendant de Saint-Polycarpe. Le premier lot se composait d'une grande maison, portant le n° 6, et ayant seize croisées de façade sur la grande rue des Feuillants; elle contenait le passage n° 8 dont nous avons parlé. Il fut adjugé au sieur Louis Drivet, au prix de deux cent trente-deux

mille cent livres (232.100). Le parloir des religieux et le logement du portier faisaient partie de cette vente. Le second lot, consistant en une maison de huit croisées de façade et portant le n° 4, fut adjugé à Paul-Etienne Devillas-Boissière, demeurant place de la Comédie, au prix de cent vingt mille trois cents livres (120.300). Le troisième lot, dont la plus grande partie n'était pas construite, fut acquis par le sieur Rognon, au prix de 28.000 livres. Les 4^e, 5^e et 6^e lots furent vendus à Emmanuel-Philippe Billon, négociant, au prix de 152.000 livres; ces trois lots comprenaient le claustral des Feuillants. Il fut sursis à la vente du 7^e lot, comprenant les hangars et terrains qui avaient servi à l'industrie du moirage, au sujet desquels les Badger faisaient des réclamations. Ce septième lot ne devint une place qu'en 1845. Quant à l'église, qu'on espéra un moment conserver, elle fut démolie au commencement de ce siècle et sur les fondations on éleva une maison. La rue de Thou fut ouverte vers 1810.

Voulez-vous avoir aujourd'hui une idée de l'ancien couvent des Feuillants? Allez grande rue des Feuillants, pénétrez par le passage n° 8 dont j'ai parlé et qui n'a aucune communication avec les étages supérieurs, traversez cette partie de la rue de Thou qui ressemble à la barre supérieure d'un T majuscule, et vous serez en face d'un portail à cintre légèrement surbaissé portant le n° 4. Franchissez ce portail, et vous arriverez à un vaste et magnifique escalier, le plus beau peut-être de Lyon, après celui des Carmélites. Montez la première rampe de cet escalier, et vous trouverez une allée qui conduit dans la cour du cloître; là vous verrez treize arcs, qui s'ouvraient sur le promenoir couvert, que l'on trouve dans tous les monastères. L'idée que vous retirerez de votre promenade sera vague, superficielle sans doute, mais ces restes suffiront pour reconstituer en votre esprit un ensemble qui ne fut pas sans grandeur.

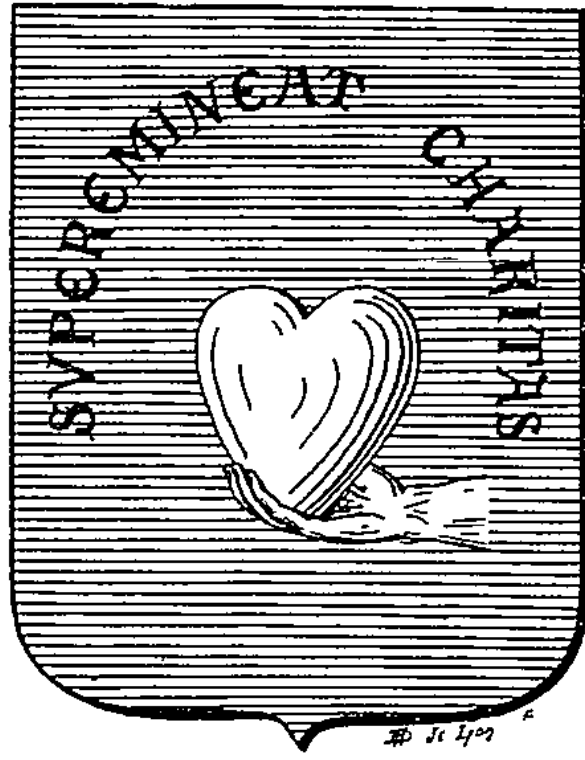
SOURCES :

Le P. HÉLYOT. *Dictionnaire des ordres monastiques.*

Les Almanachs de Lyon.

La Revue du Lyonnais, tome XXIV.

Archives municipales.

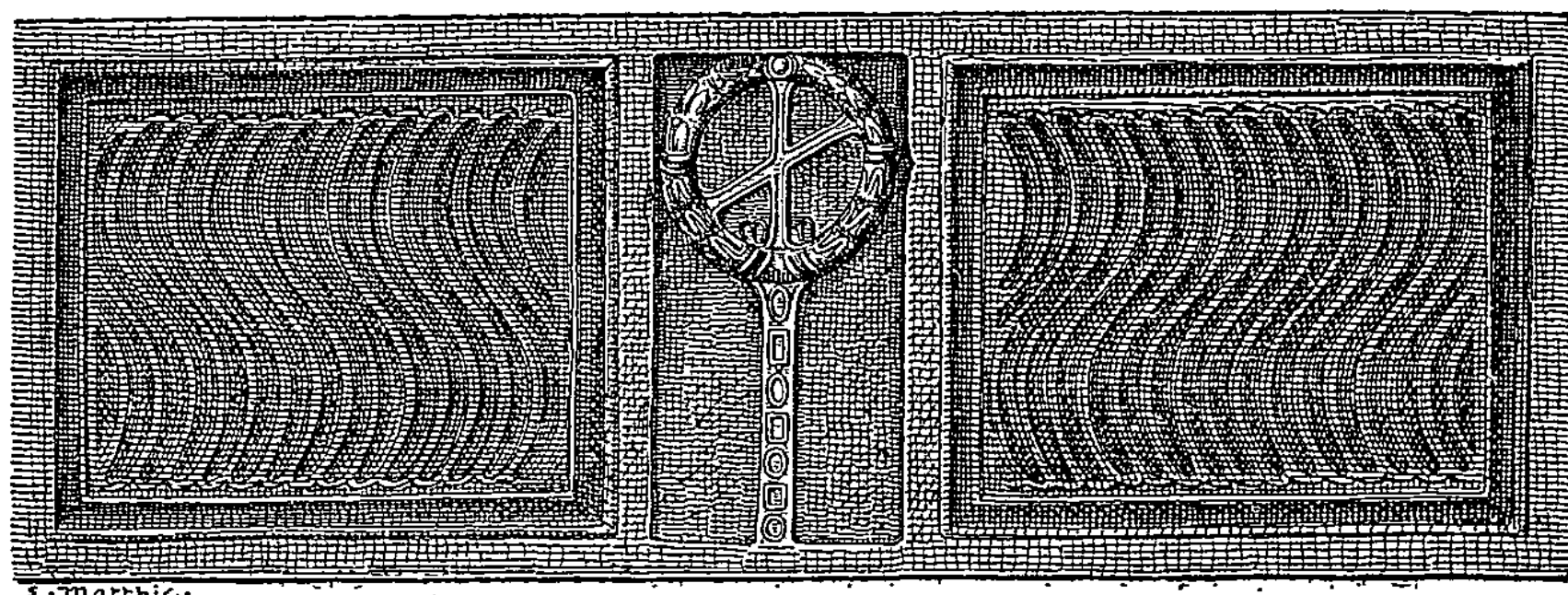


LES GÉNOVÉFAINS

AVANT de parler des Génovéfains, à qui, vers 1702, on confia la garde de notre église de Saint-Irénée, nous avons à faire rapidement l'historique de ce vénéré sanctuaire qui fut, avec la crypte de Saint-Nizier, le berceau de la foi à Lyon.

Quand le primitif oratoire de Saint-Pothin fut devenu trop petit pour le nombre toujours croissant des fidèles, on chercha un autre lieu de réunion. On chercha, et l'on trouva, dans le cimetière gallo-romain situé sur la colline et dominant le confluent, une grotte qui, par suite d'agrandissements successifs, devint une véritable catacombe. La crypte actuelle de Saint-Irénée en faisait certainement partie, car l'un des Bollandistes raconte à ce sujet que, se trouvant à Lyon, en 1625, époque à laquelle on creusait les fondations du nouveau prieuré de Saint-Irénée (aujourd'hui refuge de Saint-Michel), les ouvriers trouvèrent plusieurs excavations et monceaux de pierres sur lesquels on établit les bases de l'édifice. Ce savant écrivain n'hésite pas à penser que ces excavations et ces débris avaient fait partie de la catacombe primitive. (*Bolland.*, append. ad diem 28^{am} junii, tom. VI, mensis junii, pag. 268 et 269.)

Cette catacombe était dédiée à saint Jean l'Évangéliste, que nous considérons comme notre aïeul spirituel. Après la seconde persécution de Lyon, le prêtre Zacharie enterra le corps de saint Irénée dans la crypte de Saint-Jean, entre ceux de saint Alexandre et de saint Epipode qui y étaient déjà. Il y transporta aussi les restes



SARCOPHAGE CHRÉTIEN DU IV^e SIÈCLE

de plusieurs autres martyrs, et comme il ne pouvait donner à tous une sépulture convenable, il remplit, avec les débris mutilés de ces saintes reliques, le petit puits qui existait déjà à cette époque. Dès lors, la crypte de Saint-Jean fut entourée de la plus profonde vénération.

Sans doute, lorsque la paix fut donnée à l'Eglise, les évêques de Lyon eurent soin de faire bâtir sur la crypte un petit oratoire, mais c'est saint Patient qui fit jeter les fondations d'une basilique splendide(472), contenant la crypte vénérée, ainsi que l'expliquent ces vers, composés à cette occasion :

*Hic duo templa micant, tecto condita sub uno
Quæ Patiens sanctis conditor excoluit.
Corpora dumoso quondam demersa profundo
Perspicuum tracti luminis irradiat.
Subdita resplendent et fastigiata supernis
Cultibus in coelum culmina prosiliunt.
Securus planè cœlestia regna requirit
Qui Christo in terris regia cepta parat.*

« Ici, sous un même toit, sont construits deux temples que le fon-

dateur Patient a érigés en l'honneur des saints. Un rayon de lumière éclaire les corps des martyrs ensevelis jadis dans une caverne profonde; le sanctuaire inférieur est éclatant de richesses, et l'église supérieure élève dans les airs son faite majestueux. Celui-là est sûrement sur le chemin qui mène au ciel, qui prépare ici-bas pour le Christ une royale demeure. »

M. l'abbé Tatu, qui a écrit sur saint Patient une thèse intéressante en certaines parties, mais erronée en beaucoup d'autres, avance que la basilique de saint Patient a duré jusqu'aux ravages des calvinistes en 1562. Il se trompe, un document lui a échappé. La basilique de saint Patient dura jusqu'à l'invasion des Sarrasins, qui la ruinèrent, en 756. Saint Remy la releva, et comme saint Patient l'avait fait déjà, il institua une congrégation de serviteurs de Dieu pour desservir les deux églises avec une pieuse vénération, et y demeurer assidus au culte du Dieu tout-puissant. Les nouveaux desservants étaient au nombre de vingt, quatorze pour l'une des églises et six pour l'autre, avec faculté néanmoins de desservir les deux églises en commun, s'ils le préféraient. Observons en passant que M. Meynis se trompe quand il dit que cette congrégation établie par saint Remy fut celle de saint Ruf de Valence. Les chanoines de saint Ruf ne furent institués qu'en 1039, et ils ne s'établirent à Valence qu'en 1210.

Ce fut vers cette époque, fin du neuvième siècle, que les chanoines-comtes de Lyon firent construire, à côté de la crypte, une chapelle qui devait servir à leur sépulture. Les comtes de Forez et de Beaujolais avaient choisi, pour la même destination, l'église supérieure. En 1083, saint Jubin, archevêque de Lyon, fut enterré sous le portique de la chapelle des martyrs; en 1824, il fut monté dans l'église supérieure. Au treizième siècle, le pape Innocent IV enrichit d'indulgences l'église de saint Irénée. Signalons encore la séparation des chapitres de Saint-Just et de Saint-Irénée, qui d'abord ne faisaient qu'un; ensuite une célèbre contestation entre ces deux chapitres, à propos des reliques de saint Irénée, que chacun d'eux prétendait posséder : le chapitre de Saint-Just fut débouté de ses

prétentions; enfin une délibération du chapitre de Saint-Irénée, lequel, sur la proposition de son prieur, Jean de Chènevoux, en 1409, statua que dorénavant il ne célébrerait plus dans la crypte, à cause de l'humidité du lieu, l'office canonial tout entier. Il se réservait toutefois d'y descendre chaque jour, après sexte, pour y chanter l'antienne et réciter l'oraison en l'honneur de saint Irénée. Les chanoines s'étaient donc astreints jusqu'alors à faire toutes leurs cérémonies religieuses près des tombeaux des martyrs.

L'église, élevée par saint Remy, possédait dans la crypte un fragment de la colonne de la Flagellation que les calvinistes briseront plus tard en morceaux, et dans l'église supérieure une remarquable mosaïque dont Arthaud, ancien conservateur de notre musée, a donné la description, dont nous ne transcrivons que la fin :

« Au-dessous de ces figures une grande inscription, sur fond blanc, occupait huit lignes. A droite et à gauche, deux personnages la montraient du doigt. Leur costume se composait d'une tunique grise et d'une barrette rouge. »

Cette inscription a été reproduite en mosaïque au pied du grand autel de l'église actuelle de Saint-Irénée. En voici le texte et la traduction :

INGREDIENS LOCA TAM SACRA, JAM TUA PECTORA TUNDE;
 POSCE GEMENS VENIAM; LACRYMAS HIC CUM PRECE FUNDE.
 PRÆSULIS HIC IRENÆI TURMA JACET SOCIORUM,
 QUOS PER MARTYRIUM PERDUXIT AD ALTA POLORUM.
 ISTORUM NUMERUM, SI NOSCE CUPIS, TIBI PANDO:
 MILLIA DENA NOVEMQUE FUERUNT SUB DUCE TANTO;
 HINC MULIERES ET PUERI SIMUL EXCIPIUNTUR.
 QUOS TULIT ATRÁ MANUS, NUNC CHRISTI LUCE FRUUNTUR.

En entrant dans ces lieux sacrés, frappez-vous la poitrine, demandez pardon en gémissant, répandez vos larmes avec vos prières. Ici reposent les compagnons du Pontife Irénée qu'il conduisit par le martyre dans les hauteurs des cieux. Leur nombre, si vous désirez le connaître, fut de dix-neuf mille, sans compter les femmes et les enfants. Ceux qu'a enlevés la sombre mort jouissent maintenant de la lumière du Christ.

Mais voici les Calvinistes qui vont tout saccager. En un instant tout disparut : lampes d'argent, habits sacerdotaux, cloches, vases et ornements sacrés. Ils démolissent les habitations des prêtres, brûlent les titres anciens ou les dispersent, mutilent les autels, renversent les tombeaux des martyrs, exhument ces restes sacrés, y mêlent des ossements d'animaux, les souillent de débris impurs, brisent le fragment de la colonne de la Flagellation, en dispersent les morceaux, arrachent les pavés de la nef, font voler en éclats les marbres dont les murs sont revêtus, détruisent les riches mosaïques, et quand il ne reste plus rien à saccager dans la crypte, ils en démolissent les colonnes, au risque d'être écrasés, et font ainsi crouler sur elle l'église supérieure. On ne lira pas sans intérêt ces vers tirés des *Tristes de la France*, qui est un livre contemporain des Calvinistes :

*Irænei templum destructum, dilapidatum ;
Corpora sanctorum loca per sordida fusa ;
Fracta Jesu Christi in partes sancta columna,
In quâ pro nobis tulerat tot sæva flagella ;
Magna cohors erat ad furtum prompta latronum :
Unus namque trabes, alter postesque ferebat.
O pulchri lapides hic, ô speciosa plastra !
Sed rapidus fluvius calida hæc devexit ad ora.*

Le temple de Saint-Irénée est détruit et dilapidé ; les corps des saints sont jetés dans des lieux ignobles ; la sainte colonne, où Jésus-Christ subit tant et de si douloureux coups de fouets, est brisée. Grand est le nombre des voleurs et des brigands avides ; l'un enlève le bois, l'autre les portes. Beaux marbres ! Remarquables bas-reliefs ! Mais les flots rapides du Rhône les a emportés vers les régions du Midi.

Disons tout de suite cependant que grâce à la pieuse industrie de quelques fidèles, on parvint à sauver de la profanation un assez grand nombre de reliques, et entre autres, le chef de saint Irénée, retrouvé de la façon la plus authentique en 1572.

Cet état de ruine et de dévastation dura longtemps : pendant plus de trente ans les prieurs de Saint-Irénée résidèrent hors de

Lyon, et il y avait tant à faire et à refaire qu'un peu de découragement entra sans doute dans les âmes. Cependant, en 1584, on releva tant bien que mal, plutôt mal que bien, l'église supérieure, mais on ne s'occupa pas encore de la crypte. Le P. Chifflet, jésuite, cité par les Bollandistes, écrivait, en 1620, que la crypte de Saint-Irénée existait privée de ses colonnes, dépouillée de ses brillantes mosaïques, et que l'on avait élevé au-dessus une église qui était loin de valoir l'ancienne. Ce n'est qu'en 1635 qu'un nouveau prieur, Claude Grolier, entreprit cette restauration : il fit relever le tombeau de saint Irénée, construire des piliers à la place des colonnes, rechercher les ossements des martyrs, qu'on sépara avec soin des débris profanes, pour les réunir dans un caveau, dont l'ouverture grillagée permet aux fidèles de les voir et de les vénérer. Enfin le respectable prieur compléta son œuvre par une fondation destinée à l'entretien perpétuel d'une lampe devant l'autel de saint Irénée. A son exemple, un sieur de Bagnols, intendant de la province du Lyonnais, fit une fondation semblable pour l'entretien d'une lampe devant brûler nuit et jour au-dessus du puits des Martyrs.

Aux époques calamiteuses de la peste, pendant les années 1623, 1628 et 1629, on remarqua que l'église de Saint-Irénée et ses alentours étaient demeurés seuls à l'abri du fléau, malgré le grand nombre de personnes qui de toutes parts accouraient dans cette église pour recevoir les derniers sacrements.

Dès lors la piété des fidèles envers nos saints martyrs lyonnais prit un nouvel essor. La confrérie établie sous leur patronage fut rétablie, et le Saint-Siège l'enrichit d'indulgences. Huit fois chaque année les chanoines-comtes y montaient en procession ; le chapitre de Saint-Just s'y rendait cinq fois par an, et toutes les paroisses de la ville le premier jour des Rogations.

Parmi les manifestations de la dévotion à nos saints martyrs, il en est une que je m'en voudrais d'omettre. Près de la crypte, on montre une chambre rectangulaire, sombre et froide, qu'on appelle la chambre de la recluse. Je ne sais s'il y en eut plusieurs, mais nous avons la preuve que Marguerite de la Barge y entra en 1683,

à l'âge de trente-quatre ans et qu'elle y vécut neuf ans. On y voit la pierre de sa tombe avec cette inscription :

« Ci-gît Damoiselle Marguerite de la BARGE, de Lyon, décédée
« le 16 novembre 1692, âgée de 43 ans, à qui l'on n'a permis
« d'élire sa sépulture dans ce saint lieu qu'à cause de la vie pénitente qu'elle y a menée l'espace de neuf ans, pour être éternellement unie aux martyrs de cette église qu'elle a si fidèlement priés pendant sa vie. *Requiescat in pace. Amen.* »

Les relations du chapitre de Saint-Irénée avec le dehors étaient assez modestes. Les revenus de l'église de Grézieu lui appartenaient. Il possédait plusieurs terres au Mont-d'Or, dans les dépendances du village d'Albigny. Il avait acquis l'église de Saint-Laurent près du Rhône. Le prieur était reconnu comme supérieur du clergé de Beaujeu; de là une union intime entre les chanoines de Beaujeu et ceux de Saint-Irénée. Et c'est tout, il n'y avait pas là des éléments de richesse.

Pendant le siège de Lyon, en 1793, la crypte devint un lieu de refuge pour diverses familles du voisinage qui venaient s'y mettre à l'abri des bombes. Mais aucun dégât ne fut commis, selon que l'atteste le procès-verbal de 1801. Il n'en fut pas de même du prieuré.

Enfin, quand nous aurons dit que l'église de Saint-Irénée fut, après la tourmente révolutionnaire, rendue au culte en 1802, agrandie en 1824, et restaurée en 1863, nous aurons achevé l'histoire de ce sanctuaire si cher à la piété lyonnaise.

On le voit, notre église de Saint-Irénée a eu à subir bien des vicissitudes; elles eurent un contre-coup sur le corps religieux qui en avait la garde. Saint Patient d'abord, saint Remy ensuite, instituèrent des chapitres pour la garde de ce sanctuaire. En 1084, le successeur de saint Jubin, Hugues, érige l'église de Saint-Irénée en collégiale et appelle pour la desservir les clercs réguliers de Saint-Augustin. En 1640, le chapitre est mis en commende, Claude Grolier est le dernier prieur élu. Enfin en 1702, viennent les Génovéfains.

Pour comprendre et suivre l'histoire des chanoines réguliers de la Congrégation de France ou de Sainte-Geneviève, vulgairement appelés Génovéfains, il faut remonter loin dans l'histoire.

En 1060, Anne de Russie, devenue la femme de Henri I^{er} et mère de Philippe I^{er}, rois de France, fonda l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, et y mit des chanoines qui vécurent de la vie commune et se rendirent célèbres par leur sainteté. Cette ferveur dura jusqu'aux guerres des Anglais; alors le relâchement s'introduisit dans l'abbaye, et la commende acheva ce qu'avait épargné le relâchement religieux; les désordres allèrent croissant jusqu'en 1614. A cette date, un jeune homme de vingt ans prenait l'habit religieux dans la célèbre abbaye de Saint-Vincent; il devait être le réformateur de cette famille spirituelle en déroute. C'était le P. Charles Faure. Orphelin de bonne heure, et ayant pour la vertu les plus belles dispositions, il se voua au Seigneur. Pendant que ses frères les religieux se divertissaient, le jeune novice, enfermé dans sa cellule, se livrait à toutes les mortifications. On se moqua de lui, on le persécuta même, mais le cardinal de la Rochefoucault, évêque de Senlis, le couvrit de sa protection spéciale. Quelques-uns de ses confrères, entraînés par la force de l'exemple, cherchèrent à l'imiter, et cinq ou six morts tragiques survenues dans l'abbaye, emportant précisément les plus hostiles au jeune religieux, firent cesser toutes les oppositions et furent même les causes déterminantes d'une réforme dans cette congrégation. Lorsque les constitutions eurent été dressées, le Père Faure, devenu prêtre, fut chargé de prendre la direction des religieux. Dès lors l'abbaye de Saint-Vincent vécut dans une atmosphère de régularité et de ferveur qui lui mérita autant d'estime qu'elle s'était attiré de blâmes, hélas! trop justifiés.

Mais voici qu'en 1619, le cardinal de la Rochefoucault fut nommé abbé de Sainte-Geneviève; il y avait là aussi beaucoup à faire. Nous allons voir quel fut le rôle des chanoines réguliers de Senlis dans cette œuvre.

L'abbaye de Sainte-Geneviève fut fondée vers l'an 511 par

Clovis, sur la prière de Clotilde, son épouse. Elle fut consacrée en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, jusqu'à ce que l'humbr bergère de Nanterre, qui sauva Paris des fureurs d'Attila, y fût enterrée; dès lors, elle ne fut plus connue que sous le nom qu'elle possède encore aujourd'hui.

Clovis y mit des chanoines séculiers qui y restèrent jusqu'en 1148. Alors un conflit malheureux étant survenu, à propos d'une visite du pape Eugène III, entre les chanoines séculiers et les officiers du pape, les chanoines séculiers furent remplacés par les chanoines réguliers de Saint-Victor, qui avaient à leur tête un abbé. Pour les mêmes raisons indiquées plus haut, le désordre s'introduisit dans l'abbaye et dura jusqu'en 1619, époque où devint abbé le cardinal de la Rochefoucault. En 1621, celui-ci essaya une réforme, mais il ne put aboutir à ses fins. Il fit venir douze religieux de l'abbaye de Senlis, et institua le P. Charles Faure supérieur de cette maison. La réforme fit dès lors de merveilleux progrès, et le nom de sainte Geneviève lui resta.

Cette congrégation fit de grands progrès et posséda plus de cent maisons. Ces chanoines réguliers disaient matines le soir à huit heures, immédiatement après l'examen de conscience et les litanies de la sainte Vierge, et se levaient le matin à cinq heures. Ils



GÉNOVÉFAIN

jeûnaient tous les vendredis, les veilles des fêtes de la sainte Vierge, de saint Augustin, pendant l'Avent, et les deux jours qui précèdent le Carême universel.

Le costume consistait en une soutane de serge blanche avec un collet fort large et un rochet de toile. A la maison, ils avaient l'été un bonnet carré, et l'hiver un camail noir, et hors le monastère, ils portaient le manteau noir à la manière des ecclésiastiques. Pour habit de chœur, ils avaient l'été un surplis et une aumusse noire sur le bras, et l'hiver un grand camail et une chappe noire. Les armes de cette congrégation étaient d'azur à une main tenant un cœur enflammé avec cette devise *Superemineat charitas*.

Ce fut en 1702 que les Génovéfains s'établirent à Saint-Irénée. Outre le prieur commendataire, le chapitre était composé d'un prieur claustral, qui prenait le titre de sacristain-curé, et de six autres chanoines. Ils avaient tous des fonctions : l'un d'eux était vicaire et les autres se partageaient les charges de maître de chœur, de camérier, d'aumônier, d'infirmier et de cellérier. Il y avait de plus un noviciat.

De 1702 à la Révolution, il y eut huit prieurs claustraux.

A droite de l'église se trouve le prieuré, vaste édifice qui couronne la colline. Il fut bâti vers le milieu du siècle dernier sur les dessins de Soufflot et sous la conduite de l'architecte Loyer, par les libéralités du duc d'Orléans. Il était à peine terminé en 1789, et avait coûté onze cent mille francs. Il fut brûlé, pendant le siège de Lyon, par un boulet rouge tiré d'une batterie des assiégeants à la Guillotière.

Peu après, le domaine des Génovéfains fut vendu comme bien national, au prix de cent trois mille trois cents livres, au sieur Peilleux, négociant en dorures, demeurant rue Saint-Dominique. En voici la désignation : l'entrée, grille en fer avec piliers de pierre de taille, avait cinquante-quatre pieds de largeur. La première cour, plantée d'arbres sur trois faces, avait un grand puits. La communication avec l'église fut bouchée. La maison comprend un rez-de-chaussée et deux étages, avec quinze ouvertures à chaque

étage. Au rez-de-chaussée, il y avait une grande galerie au soir, et au matin diverses salles y compris la cuisine, deux sont boisées. Au premier étage, mêmes galeries et les chambres; il y a un oratoire. Au second étage, pas de galeries, le corridor est au milieu et les chambres sur les grandes faces. A l'orient du grand bâtiment, il y a une grande terrasse, au milieu de cette terrasse un perron avec une rampe double pour descendre au jardin; ce jardin est planté d'arbres fruitiers et d'allées de charmille; au-dessous du jardin, il y a une vigne. Dans une des grandes salles du rez-de-chaussée, il y avait dix tableaux.

La ville racheta, en 1812, l'ancien couvent des Génovéfains au prix de cinq mille francs. Il fut donné aux religieuses de Saint-Michel, autorisées par un décret impérial de 1811. La maison fut entièrement réparée et même agrandie vers 1817, afin de pouvoir rendre tous les services qu'on en attendait.

Le prieuré des Génovéfains est devenu le refuge de Saint-Michel. Là des religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Charité reçoivent, pour les retirer du désordre, les pauvres filles et femmes dont la conduite peu régulière fait la désolation des familles et de la société. Il y a de plus une catégorie de pensionnaires, dites Préservées, et une autre de Repentantes ou Madeleines. Les sœurs sont vêtues de blanc et mènent une vie austère. Puissent-elles faire à ces pauvres âmes tout le bien dont elles sont ambitieuses!

SOURCES :

La Montagne sainte, par D. MEYNIS.

Saint Patient, par l'abbé TATU.

Le P. HÉLYOT, *Ordres monastiques*.

Lyon ancien et moderne, II, par FLEURY LA SERVE.

Lyon tel qu'il était, par GUILLON.

Archives municipales.

Archives du Rhône, II^e et III^e volumes, articles de COCHARD sur Saint-Irénée.



LES JACOBINS

LES Jacobins de Confort, tel était le nom sous lequel on désignait, à Lyon, les fils de saint Dominique. Quand ils vinrent à Paris, ils s'établirent rue Saint-Jacques, de là leur nom de jacobins, sous lequel ils furent connus dans toute la France. Nous verrons bientôt pourquoi ils s'appelèrent parmi nous les Jacobins de Confort. Auparavant disons un mot de saint Dominique et du grand ordre religieux qu'il fonda.

Dominique, né en 1170, à Colaroge, dans le diocèse d'Osma, en Vieille - Castille, appartenait à l'illustre et noble famille des Guzman. Il fut élevé avec grand soin, par ses parents d'abord, ensuite par un de ses oncles, archiprêtre de l'église de Grémyel d'Yssan, puis par les maîtres de l'université de Palencia.

Le zèle de son salut et du salut de ses frères l'anima dès ses jeunes années ; sa préoccupation constante était la conversion des pécheurs, et il se persuada que la parole devait être son grand moyen d'action. Sa première conquête fut un jeune seigneur nommé Conrard, qui avait été son compagnon d'études, qui plus tard se

fit religieux dans l'ordre de Cîteaux, et fut élevé à la dignité de cardinal.

Il n'avait que vingt-quatre ans, quand l'évêque d'Osma, voulant réformer son chapitre, et connaissant la grande vertu du jeune Dominique, le nomma chanoine de sa cathédrale. Il édifia tous ceux qui l'entouraient en leur faisant chérir la sainteté de leur vocation ; il parcourut diverses provinces en prêchant la parole de Dieu, en cherchant à détruire les erreurs et les vices ; enfin, lorsqu'il fut élevé à la prêtrise, il fut nommé sous-prieur du chapitre d'Osma.

Mais, en 1204, l'évêque d'Osma fut envoyé par Alphonse, roi de Castille, en qualité d'ambassadeur en France, pour y négocier le mariage de son fils Ferdinand avec la princesse de Lusignan, fille du comte de la Marche. Dominique faisait partie de la suite du prélat. En traversant le Languedoc, il fut ému par le spectacle des ravages causés par les Albigeois en ce pays, et après bien des péripéties, il obtint du pape Innocent III de demeurer dans le Languedoc pour travailler à la conversion des hérétiques. Il fut aidé d'abord, dans l'œuvre de la mission, par des religieux et des prêtres zélés, qui un instant abandonnaient leurs travaux et leurs fonctions pour prêcher la parole de Dieu. Mais ces auxiliaires, n'étant que temporaires, se retiraient après un certain temps et laissaient Dominique dans un cruel embarras. Il eut alors la pensée de créer un ordre pour la prédication de l'Evangile, la conversion des hérétiques, la défense de la foi et la propagation du christianisme. Ses premiers compagnons furent Guillaume du Clairret et Dominique l'Espagnol. Cette compagnie s'augmenta jusqu'au nombre de seize ; outre les deux que je viens de nommer, on comptait encore Bertrand de Cariga, Etienne de Metz, Odier de Bretagne, Mathieu de Paris, Jean de Navarre, et deux frères de Toulouse, Pierre et Thomas de Syllan, qui donnèrent à saint Dominique leur maison située près la porte de Narbonne. Cette maison devint le premier couvent des dominicains. Notre fondateur avait encore, parmi les premiers compagnons de ses apostoliques travaux, son propre frère Menez de Guzman.

Il s'occupa alors de choisir une règle et de la faire approuver.

Ce ne fut pas sans peine, car à cette époque le concile général de Latran (1215) avait décidé qu'on travaillerait à la réforme des ordres déjà établis plutôt qu'à leur multiplication. Mais cette œuvre naissante était trop l'œuvre de Dieu pour que les obstacles ne fussent pas surmontés. La règle fut celle des chanoines réguliers de Saint-Augustin, augmentée de quelques particularités, et le 22 décembre 1216, une bulle d'Honorius III confirmait l'institut nouveau sous le titre de l'ordre des Frères Prêcheurs.

Fort de l'approbation pontificale et confiant dans l'avenir, Dominique envoya en divers endroits des ouvriers évangéliques, et lui-même se rendit à Rome en passant par la Lorraine. Pendant ce voyage, il fonda les monastères de Metz et de Venise, et quand il fut arrivé dans la ville éternelle, il reçut du pape l'église de Sainte-Sabine, avec une partie du palais pontifical, pour servir de demeure à ses religieux qui se trouvaient déjà en grand nombre.

En 1218, le couvent de Lyon était établi; en 1219, le beau monastère de Bologne, le second de cette ville et un des plus beaux d'Italie, était fondé, et saint Dominique y tint deux chapitres généraux (1220 et 1221). Dans ce dernier, on divisa l'ordre, qui comptait déjà soixante couvents, en huit provinces, à la tête de chacune desquelles on mit un provincial.

Après quelques voyages entrepris encore pour le bien de son



DOMINICAIN APPELÉ AUSSI JACOBIN

ordre, Dominique revint mourir au couvent de Bologne, en 1221. Il n'était âgé que de cinquante et un ans; il fut canonisé par Grégoire IX en 1234, et l'Église célèbre sa fête le 4 du mois d'août.

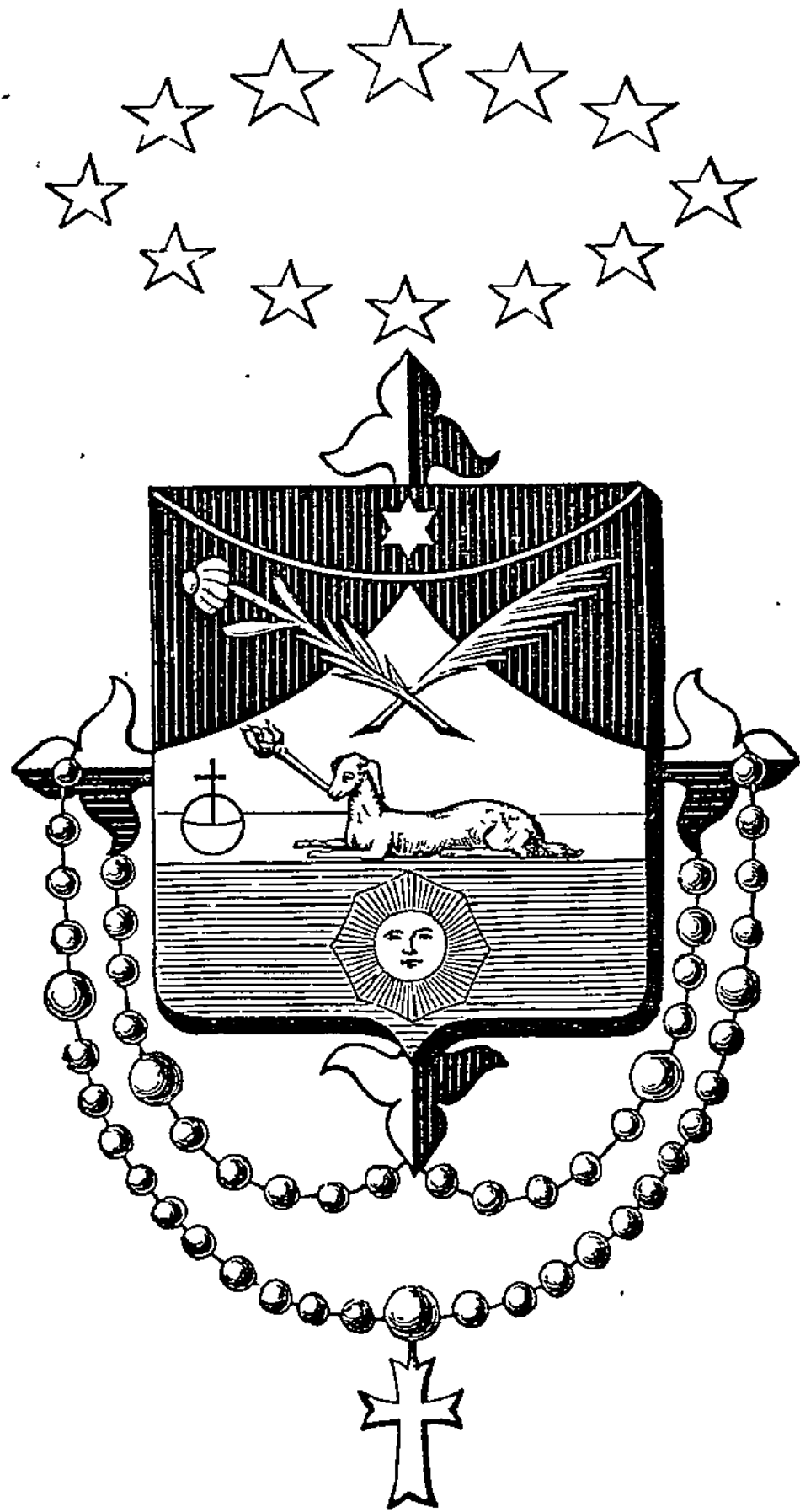
Cet ordre, si florissant pendant la vie même de son fondateur, fit, après la mort de saint Dominique, des progrès plus considérables encore et se répandit dans toutes les parties du monde. La règle était sévère, l'abstinence continuelle, les jeûnes prolongés, la pauvreté presque complète. Le costume fut d'abord celui des chanoines de Saint-Augustin, mais, en 1219, à la suite d'une vision du bienheureux Renaud d'Orléans, il fut changé et consista en une robe blanche, un scapulaire et un chaperon de même couleur, c'est le vêtement de la maison; au chœur et en ville, les religieux ont de plus une chape et un chaperon noirs. Les frères ont le scapulaire noir.

Le souverain Pontife honore cet ordre d'une distinction spéciale : c'est toujours un religieux dominicain qui est nommé Maître du sacré palais. Le Maître du sacré palais est en quelque sorte un maître de la doctrine; il examine les sermons, nomme les prédicateurs de la chapelle papale, reçoit au grade de docteur en théologie, accorde ou refuse *l'imprimatur*, est consultant-né des congrégations du Saint-Office et des Rites, assiste aux assemblées de l'Index et à celles qui se tiennent chez le cardinal-vicaire pour les concours des curés de Rome. Il prend rang après les auditeurs de Rote et a le titre de Révérendissime. Hugues Seguin de Billom, en Auvergne, exerça cette charge en 1281, il devint ensuite cardinal et évêque auxiliaire de Mgr Raoul de la Tourette, archevêque de Lyon.

C'est aussi dans cet ordre qu'on prenait les inquisiteurs, juges d'un tribunal doctrinal qui prononçait sur les questions d'orthodoxie, et qu'il ne faut pas juger avec nos idées d'aujourd'hui.

La famille dominicaine a donné un nombre considérable d'illustres personnages; elle compte, d'après un calcul authentique, plus de treize mille martyrs, treize saints canonisés et plus de soixante-dix bienheureux. Elle s'honore encore d'avoir donné à l'Église quatre papes, plus de soixante-dix cardinaux, plusieurs patriarches, quatre cents archevêques et deux mille évêques. Les grands talents, les

génies même, ne lui ont pas manqué. Faut-il citer saint Thomas d'Aquin, l'Ange de l'école, le grand génie théologique, saint Antonin, saint Vincent Ferrier, Albert le Grand, Vincent de Beauvais, Louis de Grenade, Savonarole, le moine fougueux et éloquent, Fra Angelico da Fiesole, le peintre angélique, Fra Sisto Ristoro et Giovanni,



qui ont élevé, dans Florence, cette belle église de Santa Maria Novella, admirée de Michel-Ange lui-même? Et pour en venir à nos temps, est-il besoin de rappeler le grand Lacordaire, le cardinal Zigliara, le P. Monsabré?

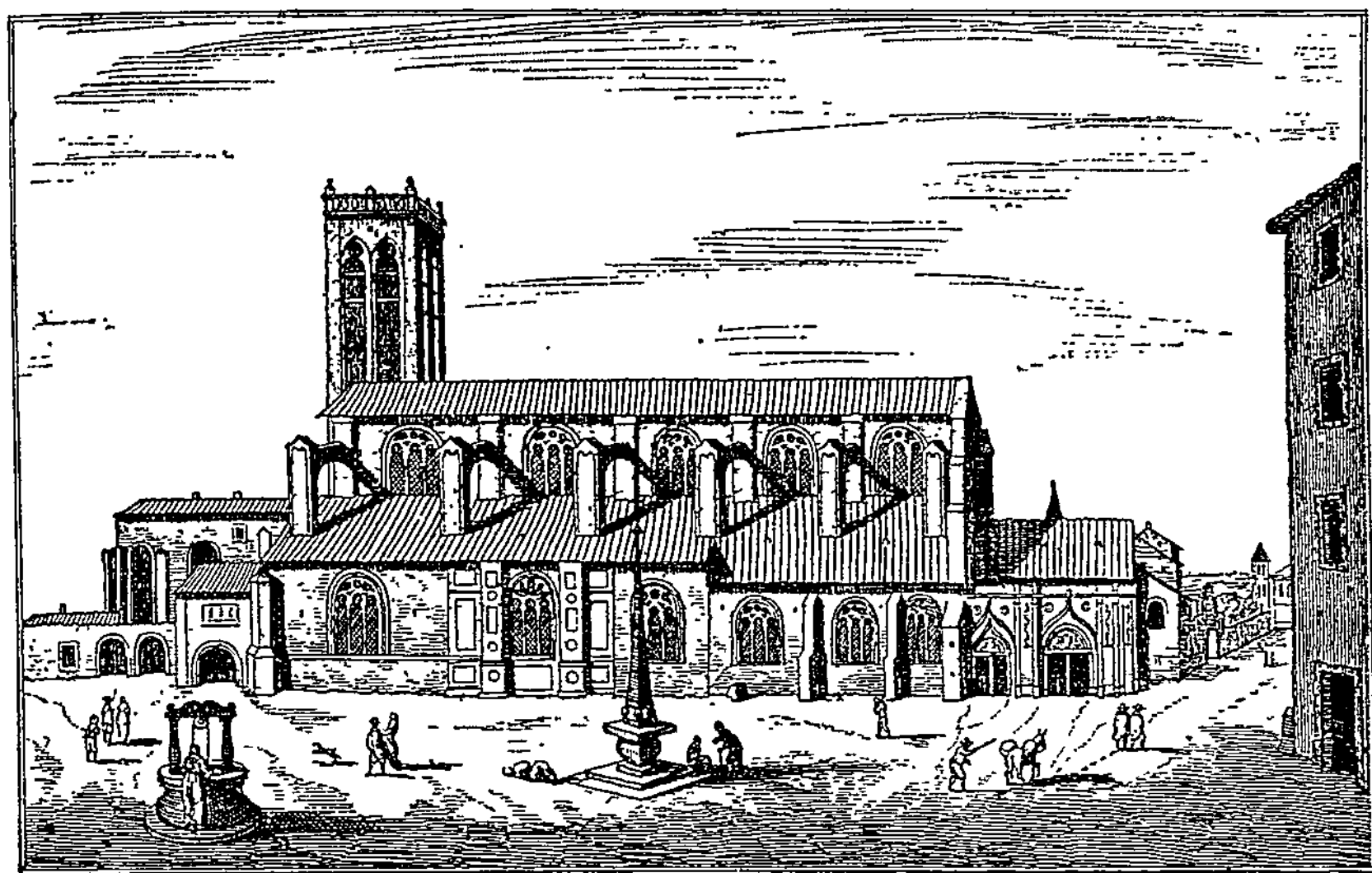
Les armes de l'ordre sont, selon d'Hozier, une vierge mère sur un champ d'azur, c'est ce blason qui est en tête de cet article; je

ne sais s'il a été longtemps celui de l'ordre. Aujourd'hui les armes ne sont pas toujours très uniformes, mais au fond elles sont ainsi : chapé d'argent et de sable à un lis tigé et une palme d'or passée en sautoir brochant sur le tout, et une étoile d'or en relief; l'argent chargé d'un livre sur lequel est un chien posant la patte sur un monde et tenant à sa gueule un flambeau allumé; l'écu timbré d'une couronne ducale, ayant pour cimier une tiare, une mitre, un chapeau de cardinal, une crosse et une croix patriarchale.

Cet ordre célèbre, qui rendit de grands services à l'Église, fut proscrit, comme tous les autres, par la grande Révolution. Un homme de génie le restaura en France, en 1840, en parlant aux générations de son temps le langage qui leur convenait. « Mon habit, disait-il, est une liberté. » On semble aujourd'hui ne plus comprendre ce langage noble et fier, et Lacordaire, comme autrefois, pourrait s'écrier : « Nous vivons dans un temps où un homme, qui veut devenir pauvre et le serviteur de tous, a plus de peine à accomplir sa volonté qu'à se bâtir une fortune et à se faire un nom. »

Les Frères Prêcheurs, comme nous l'avons indiqué, vinrent, du vivant même de saint Dominique, se fixer à Lyon en 1218. Ils s'établirent d'abord à la montée du Gourguillon, près la chapelle de Sainte-Madeleine, une recluserie que nous retrouverons encore. Mais ce premier local étant insuffisant, ils n'y restèrent pas longtemps, et allèrent s'installer à la Rigaudière, là où fut ensuite l'Arsenal. En 1236, ils changèrent une troisième fois de domicile; l'abbé d'Ainay leur ayant donné des terrains derrière la maison des Templiers, ils y transportèrent leur habitation. Là se trouvait déjà la chapelle de Notre-Dame de Confort ou de Bon-Secours; elle fut également donnée aux religieux, qui plus tard l'enchâssèrent dans la grande église qu'ils construisirent. Cette grande église fut bâtie en deux fois et se divisait visiblement en deux parties : la première, appelée la basse église, servait, à proprement parler, de vestibule à la seconde, qu'on appelait la grande église. Celle-ci fut commencée en 1243, et, en 1252, Mgr Falavelli, évêque de Sisteron, y disait la première messe. Sur les terrains considérables, voisins

de la chapelle, ils construisirent leur monastère. C'est la première période. Au ^{xv}^e siècle, la chapelle et le monastère sont reconstruits par les libéralités des résidents florentins de notre ville, qui formaient une corporation riche et puissante; c'est la seconde période. La troisième période date du ^{xviii}^e siècle (1723), époque à laquelle on démembra l'ancien chapitre, qui était au milieu du cloître, pour continuer la construction d'un nouveau couvent.



ÉGLISE ET PLACE DES JACOBINS

L'église était longue, étroite, avec des bas-côtés; elle était de style gothique. Le chœur des religieux était séparé de la nef et des ailes par une clôture de colonnettes en marbres variés. A l'entrée du chœur s'élevaient deux grandes et belles colonnes de marbre blanc veiné, venues de Gênes; elles supportaient un attique dans lequel étaient les armes de la famille Orlandini: tranché enté en ondes de sable et d'or de cinq pièces et deux demi, le chef chargé d'un lambel de gueules et l'écu engrelé de même, une couronne sur le timbre, pour cimier un lion issant d'or, pour supports deux lions de même. De la nef au sanctuaire il y avait une balustrade de marbre, dont la forme onnée, dit Clapasson, était assez ingénieuse. Le grand autel

avait un tableau représentant le *Baptême de Notre-Seigneur*, œuvre de Giusto Menabuoi, peintre du grand-duc de Florence.

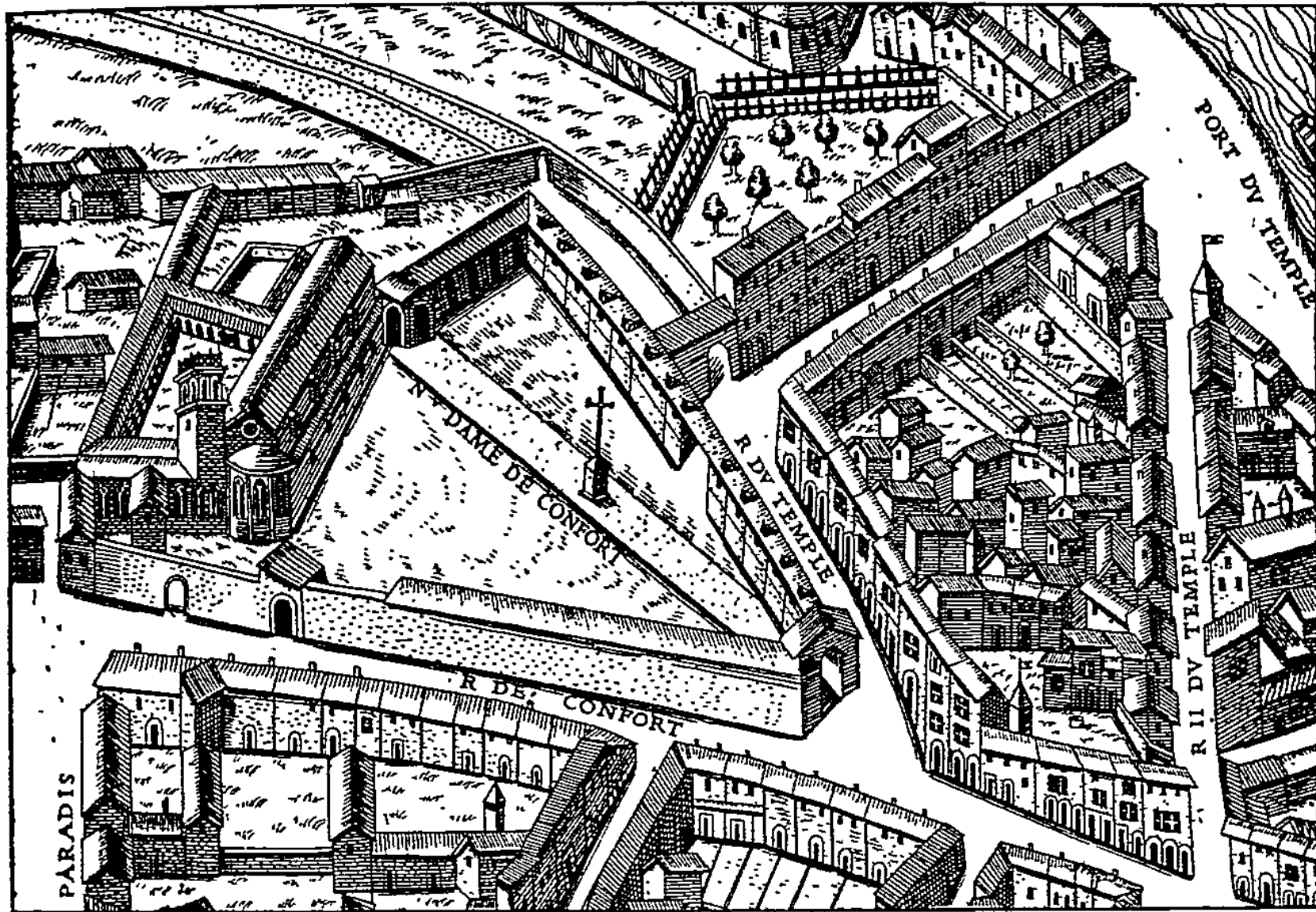
Les chapelles, fort nombreuses en cette église, étaient plus intéressantes à visiter que l'église elle-même. Nous connaissons les noms de quelques-unes : Sainte-Catherine, Sainte-Marthe, Saint-Pierre-de-Vérone, Notre-Dame-de-Pitié, Sainte-Anne, Saint-Joseph. Les confréries s'y rendaient nombreuses ; les archives manuscrites des Frères Prêcheurs nous en nomment vingt-six qui se donnaient rendez-vous à leur église. Je transcrirais cette liste, si je ne craignais qu'elle ne fût fastidieuse ; je ne cite que les plus intéressantes : les confréries des Chirurgiens, de la Compagnie des Indes, des Notaires, des Canonniers de l'Arsenal et des Ecrivains publics.

Ceux qui désirèrent dormir leur dernier sommeil à l'ombre des autels, dans l'église des Dominicains, furent si nombreux qu'il faudrait un volume entier pour en parler et les faire connaître. Je ne cite que les plus illustres : mettons en première ligne les Gadagne, qui y avaient leur chapelle ; nous en avons parlé quand nous avons traité du couvent de l'Annonciade.

Puis ce sont Jacques de Bourbon et son fils, morts à Lyon des suites de leurs blessures reçues à la bataille de Brignais contre les Tard-Venus, après la paix de Brétigny ; Jacques de la Tour-du-Pin ; Guichard d'Anthon et sa veuve ; Pierre de Chaponay, de cette antique et illustre famille qui a fourni pendant tant de siècles des conseillers de ville, des prévôts des marchands, des intendants, des chevaliers de Malte, des chanoinesses à Alix, une abbesse au couvent de la Déserte, et qui fonda la chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur, place Saint-Nizier, où se réunissaient les autorités municipales ; les d'Albon, plus antiques et plus illustres encore, puisqu'un vieux proverbe disait : Noble comme d'Albon ; Sante Pagnini, Dominicain et fameux orientaliste, qui par son heureuse influence fit fonder à Thomas de Gadagne l'hôpital de Saint-Laurent pour les pestiférés ; Claude de Cléberg, baron de Saint-Trivier ; la famille de la Poyppe ; les Capponi, noble famille de Florence qui trempa dans la conjuration des Pazzi, et dont un des membres, Laurent Capponi, inhumé

aux Jacobins, avait nourri à ses dépens pendant un mois quatre mille personnes, lorsqu'en 1573 une horrible famine vint éprouver les habitants de notre cité; les Rubys, qui ont donné un historien à Lyon, etc. etc.

Sortons de l'église. A l'entrée, nous avons à remarquer un portail de marbre d'une certaine richesse, commencé en 1657, sur les



NOTRE-DAME DE CONFORT

dessins de Le Pautre. Ce portail était surmonté de trois niches, une statue de la sainte Vierge occupait celle du milieu, et les statues de saint Jean-Baptiste et de saint Dominique les niches latérales. En 1660, le Consulat accordait mille livres aux religieux pour les aider à construire ce portail. Aujourd'hui ce portail orne l'entrée d'une maison de la rue de Sully, et la pierre tombale des Gadagne sert de plafond à un escalier. O vicissitudes humaines !

Jetons en passant un regard sur la place de Confort, devenue la place des Jacobins. Rabelais en a parlé. Comme autrefois les nouvellistes d'Athènes se rendaient à l'Agora, ainsi les oisifs lyonnais se rendaient en ce lieu pour s'entretenir des faits du jour. Rabelais,

qui avait été médecin à notre Hôtel-Dieu, parle quelque part « des bavards de Confort ». Sur cette place, dit J. Spon, contre la maison appelée la Tour de l'Ange, au coin de la rue Ecorche-Bœuf, on avait inscrit le souvenir d'un terrible débordement de nos deux fleuves : « L'an 1570, et le dimanche troisième jour de décembre environ onze heures du soir, le Rhosne et la Saosne se sont assemblés en la place de Confort, au coin de la maison appelé la Tour, et l'onzième jour du dit mois le Rhône est remonté au dit coin. » Sur cette place encore on éleva, en 1609, une pyramide en l'honneur d'Henri IV, on la remania en 1740, et on lui fit un piédestal sur lequel était rappelée la dédicace ancienne, et formulée une autre dédicace en l'honneur de Louis XV. Cette pyramide, détail assez singulier à signaler, portait le nom de Dieu gravé en vingt-quatre langues.

Quant au monastère, je ne crois pas qu'il en existe un plan ; on peut cependant, à l'aide de documents épars çà et là, s'en faire une idée, sinon exacte, du moins suffisante. Les terrains occupés primitivement par les Dominicains de Lyon s'étendaient de la place de Confort jusque près de Bellecour, et de la rue Saint-Dominique jusqu'à la rue Confort. Sur ce vaste emplacement il n'y eut d'abord que quelques bâtiments, mais plus tard les libéralités des négociants florentins changèrent la face des choses : il y eut de vastes salles, des cellules nombreuses, des allées, des jardins, etc. En 1617, on vit le jardin se remplir de treillis de vignes et de toutes sortes d'arbres fruitiers, les allées se garnir de tilleuls et d'aubépines, les parterres se former et s'orner de fleurs. Les meubles des chambres furent mis en meilleur état, la grande cour du couvent fut pavée, le lambris et la galerie d'entrée du monastère, ainsi que le réfectoire des malades, furent ornés de tableaux. En 1651, on bâtit un noviciat : ce fut une vaste salle, couverte d'une voûte à ogives et supportée par des pilastres ; puis le grand réfectoire fut pavé en pierres plates. Tous ces ouvrages disparurent quand on rebâtit le couvent, ce qui eut lieu en 1714. A cette époque, le frère Godin dirigea la démolition de l'ancien couvent et la construction du nouveau, qui était tourné vers le jardin. Pour subvenir à ces frais, on vendit une portion de

terrain longeant la rue Saint-Dominique. En 1720, les désastres financiers, amenés par les opérations de Law, firent suspendre les travaux ; mais, trois ans plus tard, on se remit à l'œuvre avec activité, et c'est alors, comme je l'ai dit, qu'on démembra l'ancien chapitre qui était au milieu du cloître, pour continuer la construction du nouveau monastère. Quand il fut achevé, il fut un des plus beaux couvents de notre ville. Le claustral avait plusieurs issues, l'une sur la place des Jacobins, l'autre sur la rue Saint-Dominique, et une dernière débouchait par une large et belle allée au milieu de l'ancienne rue Belle-Cordière. Il n'est pas nécessaire d'être bien âgé pour se souvenir de ce magnifique cloître des Jacobins, de son immense cour, de ses grandioses proportions. Aujourd'hui tout a disparu.

Le monastère des Jacobins de Lyon n'a pas eu la gloire d'abriter des hommes illustres de premier ordre, mais il fut l'asile d'hommes qui pendant leur vie ne furent pas sans gloire. Les Frères Prêcheurs avaient le droit d'enseigner dans leur maison la philosophie et la théologie ; dès l'origine ils eurent d'excellents maîtres : Humbert de Romans au ^{xiii}^e siècle, Jean Maheu, Jacques Périer, Jean Faber, au commencement du ^{xv}^e ; Pierre Godechal, envoyé ensuite à Caen, en 1628 ; Jean-Damascène Lubienki, vers 1699 ; Hyacinthe-Amat de Graveson et tant d'autres. Parmi les religieux, citons Hugues de Saint-Cher, une des grandes illustrations des Jacobins de Lyon, qui fut fait cardinal par Innocent IV, et qui eut une part considérable à tout ce qui fut réglé au premier concile œcuménique de Lyon ; Guillaume Perrault, qui fut suffragant de l'archevêque Philippe de Savoie ; Hugues Seguin, dont nous avons déjà prononcé le nom, qui fut créé cardinal par Nicolas IV ; le P. Batalier qui travailla avec Julien Macho, ermite de Saint-Augustin, à donner une bonne édition de la *Légende dorée* ; Sante Pagnini, le docte hébraïsant qui mérita, pour sa traduction de la Bible, les encouragements de Léon X.

Ce couvent fut le témoin d'événements historiques assez importants pour que nous en disions un mot. C'est là que le 7 août 1316, Jean XXII fut élevé au souverain Pontificat. Après la mort du pape Clément V, les cardinaux assemblés à Carpentras n'ayant pu, dans

l'espace de deux ans et quatre mois, faire le choix d'un successeur, Philippe, comte de Poitiers, qui devint Philippe le Bel, roi de France, les attira à Lyon et leur désigna le monastère des Jacobins pour le lieu de leur assemblée. Après quarante jours, les vingt-trois cardinaux assemblés nommèrent à l'unanimité le cardinal Jacques Eusse, homme de petite taille, d'une naissance obscure, mais doué de grands talents pour son siècle.

C'est aussi dans ce couvent qu'Humbert II de la Tour, dernier dauphin de Viennois de la troisième race, fit, le 16 juillet 1348, dans une assemblée solennelle, la donation pure et simple de ses États du Dauphiné à Charles de France, duc de Normandie, fils du roi Jean. Il l'en mit en possession par la tradition du sceptre, de l'anneau, de la bannière et de l'épée ancienne du Dauphiné. Le lendemain Humbert se faisait Dominicain; il mourut prieur du couvent de Paris et patriarche d'Alexandrie.

En 1495, Charles VIII et la reine son épouse logèrent dans ce monastère. En 1507, le cardinal d'Amboise y donna le chapeau à René de Prie, évêque de Bayeux; Louis XII assistait à la cérémonie. En 1562, les huguenots, maîtres de la ville, pillèrent le couvent des Jacobins, enlevant tout ce qu'il y avait de précieux et de sacré. Ils firent abattre une croix élevée au milieu de la place de Confort. Les religieux, plus tard, la remplacèrent par une croix plus belle que la première. Signalons encore deux faits qui, solennisés dans la chrétienté tout entière, furent célébrés avec la plus grande pompe au couvent des Jacobins de Lyon : le premier est la canonisation du pape saint Pie V, religieux dominicain, en l'honneur de qui, le 29 avril 1713, commença une fête qui dura huit jours; le second est l'exaltation au souverain Pontificat du cardinal Orsini, religieux dominicain, qui prit le nom de Benoît XIII; elle fut célébrée à Lyon par des réjouissances publiques et des fêtes brillantes.

Enfin il nous semble impossible de parler des Jacobins sans dire un mot de la Grande-Fabrique, dont l'existence pendant longtemps a été étroitement liée à celle du monastère.

La communauté de la Grande-Fabrique d'étoffes d'or, d'argent

et de soie de la ville de Lyon n'était pas une corporation religieuse, comme semble l'indiquer son nom. C'était une corporation laïque, dont les membres se soumettaient à des règles communes, en prélevant parmi eux une cotisation annuelle pour subvenir aux frais de leur administration. Cette épithète de Grande indique le haut rang dont elle jouissait parmi les corporations d'arts et métiers. Un article des règlements demandait la possession d'une chapelle particulière, dans l'une des églises de la ville, pour l'accomplissement des cérémonies religieuses de la corporation. En 1641, les membres de cette communauté proposèrent aux Jacobins de leur céder, dans leur église, une place pour y construire une chapelle, sous le patronage de l'Assomption de la sainte Vierge. Les religieux y consentirent, à condition qu'« en place des chambres, magasins et écuries qu'il faudra démolir pour la construction de la dite chapelle, ils feraient bâtir et construire quatre chambres de religieux, lesquelles seront faites et construites sur le cloître ». Ce qui fut fait.

Pendant quatre-vingts ans dura cet état de choses. Mais, vers 1724, alors qu'on reconstruisait le couvent et que les religieux avaient besoin d'argent, ils manifestèrent l'intention de vendre une portion de leur terrain longeant la rue Saint-Dominique. Dans ce même temps, la communauté de la Grande-Fabrique cherchait un emplacement pour y bâtir une maison où elle pût tenir des assemblées. En de telles conditions, l'entente entre les vendeurs et les acquéreurs fut facile, et, le 27 octobre 1725, les dominicains cédaient à la Grande-Fabrique un emplacement ayant pour confins du côté du soir la rue Saint-Dominique, du côté du midi la maison du sieur Berthaud, voyer de Lyon, le terrain des révérends Pères pour le surplus, et du côté de bise la basse église des dits révérends Pères et la dite chapelle et sacristie. La maison que l'on y construisit était destinée à l'administration de la corporation : au rez-de-chaussée, la demeure du concierge et du secrétaire, et la chapelle qui possédait une ouverture dans la partie latérale de l'église des Jacobins ; au premier étage, une salle d'assemblée, des bureaux, et une sorte de musée industriel où l'on conservait des types de métiers et des

modèles de manœuvres servant à la fabrication. L'entrée du couvent fut ménagée par une allée sans communication, ouverte dans cette construction nouvelle.

La communauté de la Grande-Fabrique fonctionna régulièrement jusqu'en 1779, époque à laquelle elle fut vendue par suite d'une résolution gouvernementale.

Quand survint la Révolution, le couvent des Jacobins ne fut pas épargné. Le monastère de Paris devint le siège d'un club révolutionnaire fameux, où furent agités les débats les plus sanglants, d'où partirent les résolutions les plus féroces. A Lyon, on ne vendit pas le claustral, la ville en resta propriétaire. L'église devint comme une sorte de théâtre en disponibilité, à l'usage des bateleurs et des écuyers de passage ; elle servit ensuite de remise aux voitures. Un moment il fut question de la rendre à sa première destination et d'en faire une église paroissiale sous le patronage de Saint-Pothin ; c'était une excellente idée, vu l'éloignement des églises en ce point de la ville, mais elle ne se réalisa point. Mgr Fesch fit des efforts nombreux pour obtenir cet ancien claustral. Il avait le dessein d'y établir le petit séminaire des enfants de chœur et des autres jeunes gens de Lyon se destinant à l'état ecclésiastique. « Rien, disait-il, ne conviendrait mieux à cet établissement que l'ancien couvent des Dominicains ; il est vaste, central, et surtout très à portée de la Primatiale. Le gouvernement a supprimé l'école secondaire qu'il y avait établie ; il ne lui a pas donné une autre destination. Cette maison a déjà été morcelée ; on en a vendu l'église, qui était belle, et qu'on a en partie démolie ; on a encore vendu le jardin, avec les corps de bâtiments qui étaient sur la rue. Ce qui reste, que je réclame, est dans une cour ; ce sont des pièces vides ou occupées par des personnes qui n'en payent pas le loyer, de sorte que cette concession sera avantageuse au clergé, sans entraîner un grand sacrifice pour le gouvernement... » Malgré cet habile plaidoyer, les vœux de l'archevêque ne furent point exaucés.

Plus tard le couvent servit provisoirement de mont-de-piété ; enfin sous l'administration de M. de Bondy (1810) on résolut d'en

faire un hôtel de la Préfecture, mais ce n'est qu'en 1818 que les bureaux y furent définitivement installés. Jusqu'en 1854 on put, dans une certaine mesure, se rendre compte et de l'emplacement et de la forme et des dimensions de l'ancienne demeure des Jacobins de Confort. Mais depuis cette époque tout a été transformé : la Préfecture a été installée à l'hôtel de ville, et en 1890 transférée sur la rive gauche du Rhône; on a éventré l'ancien couvent, tracé et ouvert des rues à travers les jardins et les dépendances. De tout ce passé il reste deux noms : la rue Saint-Dominique et la place des Jacobins.

SOURCES :

Le P. HÉLYOT : *Dictionnaire des ordres monastiques*.

CLAPASSON : *Description de Lyon*.

J. SPON : *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*.

COCHARD : *Description historique de Lyon et guide du voyageur à Lyon*.

DE BOMBOURG.

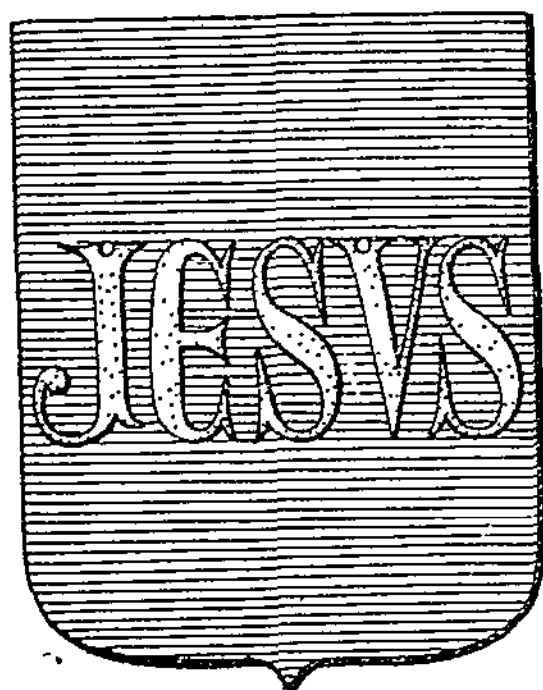
COLONIA : *Histoire littéraire de Lyon*.

Lyon ancien et moderne : les Jacobins, par COLLOMBET.

Paul SAINT-OLIVE : *Vieux Souvenirs*.

Archives municipales : *Fonds considérable des Jacobins*.

MONTFALCON : *Lyon monumental*.



LES JÉSUITES

LA Compagnie de Jésus, fondée par saint Ignace de Loyola, fut, depuis son berceau jusqu'à nos jours, l'ordre essentiellement militant de l'Eglise; aussi les tribulations ne lui ont-elles pas manqué dans tous les temps, et, de nos jours encore, est-elle sous le coup de la persécution. Nous allons en avoir une idée succincte dans un rapide exposé.

Saint Ignace naquit au château de Loyola, en Guipuscoa, l'an 1491, de dom Bertrand, seigneur d'Ognez et de Loyola, et de Martine Saëz de Balde. Il était le dernier de onze enfants et fut d'abord page du roi Ferdinand V. Il ne tarda pas à devenir officier, et se signala dans sa première campagne, au siège de Najarre. Jusqu'à l'âge de trente ans, ce fut un brillant gentilhomme qui goûtait avec ivresse ses succès mondains, et qui avait à l'armée une éclatante réputation de bravoure.

Mais en 1521, chargé de défendre le château de Pampelune attaqué par les Français, il est blessé d'un éclat de pierre à la jambe droite et d'un boulet de canon à la jambe gauche. C'est dans le repos

forcé qu'il est obligé de prendre, à la suite de cette double blessure, que le bon Dieu l'attend. Pour se distraire en effet de son inaction prolongée, Ignace demande des romans, il n'y en a pas là. En fait de livre, on n'a à lui offrir que la Vie des saints ; il la lit pour s'amuser, d'abord sans aucun plaisir, mais ensuite, touché par la grâce, avec beaucoup d'édification. Alors de plus violents combats se disputent son âme : d'un côté la passion de la gloire et son attachement profond pour une dame de la cour de Castille, de l'autre la vanité de la gloire humaine, le néant de la vie qu'il comprend mieux que jamais, tels sont les sentiments qui l'agitent. Mais enfin la grâce triomphe, et quand il est en état de marcher, il se rend en pèlerinage au monastère de Montserrat, fameux par une image miraculeuse de Marie, il suspend son épée à un pilier de l'église, et renonce à la milice et à la gloire mondaine ; puis désireux de passer en Terre sainte, il continue son voyage. Mais la peste sévit à Barcelone et le port est fermé : pour attendre le moment favorable, il se retire, après avoir échangé ses vêtements contre ceux d'un pauvre mendiant, dans la petite ville de Manrèse, située à trois lieues de Montserrat.

Si Manrèse est célèbre aujourd'hui, elle était, avant saint Ignace, bien inconnue : elle avait cependant un couvent de Dominicains et un hôpital, où notre converti s'empressa de se mettre au service des malades. Peu à peu on apprit que ce mendiant était un gentilhomme, et Ignace, pour échapper à la faveur populaire qui commençait à se manifester, se retira dans une grotte déserte à six cents pas de Manrèse : c'est là qu'il composa son fameux livre des Exercices spirituels, qui mérita les plus grands éloges du pape Paul III.

Quand la peste a cessé à Barcelone et que le port est ouvert, il part de Manrèse, où il séjournait depuis six mois, et passe en Palestine. Ne pouvant y rester, et comprenant que pour travailler à la conversion des âmes, il fallait avoir des connaissances qui lui manquaient, il revient à Barcelone pour y apprendre le latin, il est alors âgé de trente-trois ans. Quand il possède la langue latine, il se rend à Alcalá pour y suivre le cours de philosophie.

Dès ce temps où il est élève à Barcelone et à Alcalá, on peut

remarquer l'esprit de prosélytisme de saint Ignace. Il s'attache quatre jeunes gens; ensemble ils s'exercent aux œuvres de charité et portent un costume particulier. Différentes intrigues ourdies par le mauvais vouloir de ceux qui l'entourent font suspecter saint Ignace, qui est jeté en prison et délivré ensuite. Il quitte Alcalá et va à Salamanque, où il trouve les mêmes aventures et passe trois semaines en prison. Il quitte Salamanque et se rend seul à Paris pour y suivre les cours de l'Université.

Cependant, s'il se rend seul dans cette capitale célèbre, il ne tarde pas à se lier à des compagnons d'étude et à se faire des disciples. Mais cette nouvelle société rend encore notre saint suspect, et il est déféré à l'inquisiteur, qui, après avoir pris connaissance de cette affaire, le renvoie absous. Il continue ses études, est reçu maître ès arts et fait sa théologie. A mesure qu'il avance dans la connaissance des mystères de la foi, il forme le dessein d'établir une congrégation d'hommes apostoliques. Ce projet grandit, se fortifie, se réalise.

Le 15 avril 1534, dans une chapelle souterraine de l'église de Montmartre, sept jeunes gens sont à genoux. Ils se nomment Ignace de Loyola, Pierre Lefèvre, originaire de la Savoie, François Xavier, Jacques Lainez, Alphonse Salmeron, Nicolas Alphonse, surnommé Bobadilla, du lieu de sa naissance, enfin Simon Rodriguez, gentilhomme portugais. Pierre Lefèvre, le seul prêtre de cette compagnie, célèbre les saints mystères et distribue aux autres le pain des forts; ils font ensuite tous ensemble vœu de chasteté et de pauvreté perpétuelles, et s'engagent à aller en Terre sainte, pour prêcher et mourir là où le divin Maître annonça sa doctrine et versa son sang. Mais dans le cas où ils n'auraient pas le pouvoir de séjourner en Palestine, ou même de s'embarquer après une année entière, ils s'obligent à se rendre à Rome, pour jurer obéissance au souverain Pontife sans exception de temps ni de lieu. Telle est le commencement de cette société fameuse, qui grandira bien vite et se fera dans l'Église une large place, par la multiplicité des œuvres qu'elle embrassera.

Après bien des craintes fondées et disparues, après bien des obstacles entrevus et surmontés, le souverain Pontife Paul III, par

une bulle du 27 septembre 1540, confirma le nouvel institut, auquel il donna le nom de Compagnie de Jésus. Bientôt l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas demandèrent des Jésuites. La France ne les appela pas tout d'abord, et pendant une quinzaine d'années les Jésuites n'y eurent pas d'établissement; mais comme les protecteurs ne leur manquaient pas, ils obtinrent, en 1550, le collège de Clermont, aujourd'hui Louis-le-Grand, à Paris.

Ces progrès continuèrent, et lorsque mourut saint Ignace, en 1556, à l'âge de 65 ans, il eut la consolation de voir son institut répandu dans le monde entier et divisé en douze provinces. La Compagnie de Jésus eut à subir des fortunes bien diverses, nous les constaterons en passant, dans l'historique des Jésuites à Lyon.

Les constitutions dressées par saint Ignace sont considérées comme un chef-d'œuvre. Le noviciat est de deux années, occupées presque exclusivement par la spiritualité; après le noviciat, on fait un certain nombre d'années d'études, et ensuite un second noviciat d'un an. Outre les novices, il y a, dans la compagnie de Jésus, des religieux de trois degrés différents : les profès, les coadjuteurs, les scholastiques; les profès sont de deux sortes : les uns de quatre vœux, les autres de trois seulement. Le supérieur général est perpétuel, il a auprès de lui cinq assistants et un admoniteur. Le costume est celui des prêtres séculiers.

Cet ordre est sans contredit celui qui a donné à l'Église le plus d'hommes célèbres; de saint François Xavier au P. Félix, du cardinal Bellarmin au cardinal Franzelin, la liste en serait longue, et les savants, les théologiens, les orateurs, les apôtres, les saints y seraient nombreux : c'est une heureuse impuissance que celle où réduisent la richesse et la multiplicité des illustrations. Cet ordre a pour armes un nom de Jésus d'or, entouré de rayons de même en champ d'azur, avec cette devise : *Ad maiorem Dei gloriam*.

Nous avons vu que les Jésuites eurent quelque peine à s'établir en France, mais une fois qu'ils y furent établis, ils ne tardèrent pas à y étendre leur action. Nous allons les voir s'installer à Lyon; mais, pour bien exposer les faits, il est nécessaire de remonter un peu plus haut.

Au quatorzième siècle, du port Charlet à la rue Neuve, il y avait des champs, des broussailles, des granges et des vignes, d'où viennent probablement les noms de rue Buisson, rue de la Gerbe. Ces champs et ces vignes avaient été acquis par la confrérie la plus nombreuse, la mieux choisie et la plus ancienne du royaume. Cette association datait de 1306, époque à laquelle elle se forma pour célébrer, avec une dévotion plus particulière et mieux marquée, la fête de la très sainte Trinité. Elle jouit paisiblement de ces acquisitions jusqu'en 1529 (1). A cette date, François I^{er} ordonna que les fonds possédés par les confrères seraient appliqués à des collèges, à des hôpitaux ou à d'autres bonnes œuvres pareilles. Les échevins, chargés par le roi de l'exécution de ce nouvel édit, traitèrent la chose à l'amiable avec les principaux de la confrérie. On convint, par un acte de 1527, que les granges et les vignes en question serviraient à la fondation et à l'entretien d'un collège public, mais à certaines conditions dont les principales furent : 1^o que le nouveau collège porterait le nom de la Trinité ; 2^o qu'on y ferait publiquement tous les jours certaines prières pour les confrères vivants ou défunts ; 3^o que si le collège venait



JÉSUI TE

(1) Dans l'ouvrage *Lyon ancien et moderne*, M. Demogeot dit que cette donation eut lieu en 1527, deux ans avant l'édit de François I^{er}, ce qui donnerait plus de prix à l'acte bienfaisant de la confrérie.

à être détruit, ses fonds reviendraient à la confrérie. Ce fut sur les remontrances de Symphorien Champier et par les sages conseils de Claude de Bellièvre que l'établissement du collège de la Trinité fut décidé par le Consulat.

Une fois en possession du terrain, le Consulat s'occupa de la construction des classes et du choix des régents. D'abord le collège ne fut qu'un externat où les écoliers étaient admis moyennant la modique rétribution de deux sols six deniers par mois. Mais, dès 1536, on augmenta le nombre des classes et l'on éleva les bâtiments nécessaires pour la « demeure des commensaux ». Guillaume Durand, Lyonnais, fut nommé principal du collège, et l'on appela d'ailleurs des professeurs distingués, Christophe Milieu, Gilbert Ducher, Claude Bigotier. Le plus renommé de tous fut Barthélemy Aneau, de Bourges, qui fut d'abord professeur de rhétorique, et ensuite, par deux fois, principal du collège. Aneau ne tarda pas à se faire en notre ville une large place, par son talent et sa réputation grandissante, mais comme il avait étudié à Bourges sous le fameux professeur Melchior Volmar, qui était un luthérien des plus zélés, sa foi, à tort ou à raison, fut vivement suspectée par ses ennemis, qui n'attendaient qu'une occasion pour le perdre. Cette occasion se présenta en 1561, le jour de la Fête-Dieu : au moment où la procession du Saint-Sacrement passait à l'extrémité de la rue Neuve, un forcené se précipita sur l'officiant, lui arracha des mains l'ostensoir et le foula aux pieds. Le peuple, témoin de cet attentat, entra en fureur, fit prompt justice de ce misérable, puis, excité par cette scène sanglante, il se précipita au collège et massacra l'infortuné principal dont il suspectait les croyances. Le collège fut fermé le lendemain.

Or, en 1560, le cardinal de Tournon avait proposé aux échevins les pères Jésuites pour la direction du collège ; le Consulat avait repoussé cette offre. Après le massacre de Barthélemy Aneau, le cardinal renouvela ses instances, le Consulat renouvela son refus ; il confia la direction du collège à maître André Martin, qui s'établit à Lyon le 15 octobre 1561, mais qui périt victime de la peste de 1565.

On sait quels étaient ces temps troublés ; la guerre religieuse

désolé notre province ; le baron des Adrets est maître de Lyon, pille et saccage tout. Mais, après la pacification, vient à Lyon un prêtre qui doit fixer un instant notre attention, le P. Emond Auger.

Fils d'un laboureur de la Champagne, Emond Auger était allé à Rome, où il avait fait la connaissance de saint Ignace, qui le fit entrer dans son institut. Six ans après la mort du saint fondateur, nous trouvons Emond Auger à Valence, qu'il remue par ses éloquentes prédications. Lorsque Lyon est débarrassé du baron des Adrets, il vient en notre ville. Il y déploya son zèle et son éloquence, et ses succès furent tels que vingt mille personnes, dit-on, se pressaient tant dans l'église que sur la place Saint-Jean, quand il disait la messe ou quand il montait en chaire ; on se foulait sur son passage, on touchait ses vêtements avec respect. Il n'est pas douteux que cet enthousiasme populaire, qui s'adressait à la personne de l'entraînant prédicateur, et par contre-coup à la Compagnie de Jésus, ait changé les dispositions des échevins. Quand l'archevêque de Lyon, après la peste de 1565, renouvela ses offres, le Consulat les accepta, et les Jésuites s'établirent au collège de la Trinité (1566).

Non seulement ils s'établirent au collège, mais une trentaine d'années après leur prise de possession, ils eurent à Lyon une maison professe, et plus tard ils établirent une succursale de leur collège sur la rive droite de la Saône ; étudions un peu ces trois établissements.

Le collège de la Trinité fut inauguré, sous la direction des pères Jésuites, le 3 octobre 1565, et l'on y appela des professeurs distingués, Creighton d'Angleterre, Passevin, Perpinién. Quatre régents enseignèrent la grammaire, un cinquième fut chargé de la rhétorique. Plus tard, le P. Emond Auger érigea une chaire de cosmographie et une de théologie.

Après deux ans d'essai, terme convenu entre le Consulat et les pères, le collège de la Trinité fut cédé aux Jésuites, avec cette clause cependant que, « si la congrégation venait à défaillir ou à délaisser, ce qu'à Dieu ne plaise, l'exercice dudit séminaire, la jouissance des bâtiments reviendrait à la ville ». Plus tard, les Jésuites ajoutèrent à leur programme l'enseignement de la philosophie ; trois nouveaux

professeurs furent adjoints aux premiers, et la ville reconnaissante augmenta ses faveurs et ses dons pour les pères enseignants. La prospérité du collège allait grandissant.

Mais un jour cette prospérité s'écroula. Jean Châtel, fils d'un drapier de Paris, et élève du collège de Clermont, s'étant introduit furtivement dans l'appartement de Gabrielle d'Estrées, essaya d'assassiner Henri IV, qu'il blessa à la lèvre. Le jeune assassin fut condamné à mort, mais les Jésuites furent rendus responsables de son crime et expulsés du royaume (1594). Ceux de Lyon se retirèrent à Avignon, et leurs biens furent confisqués. Mais neuf ans plus tard, grâce à l'influence du P. Cotton, jésuite et confesseur d'Henri IV, un édit royal de septembre 1603 les autorisa à rentrer en France. Le 3 juillet de l'année suivante, à la suite d'un nouveau traité avec le Consulat, fort heureux de voir les pères revenir et désireux de voir le collège reprendre son ancien éclat, très diminué pendant leur exil, ils reprenaient possession du collège de la Trinité, avec une allocation de six mille livres.

Après cette reprise de possession, les élèves devinrent si nombreux que les locaux furent jugés insuffisants ; on songea à construire un nouveau collège. Martel Ange, frère jésuite et habile architecte, en rédigea les plans. Le collège actuel remonte à l'année 1607, et l'église à l'année 1617. Vers 1701, le père de Saint-Bonnet, astronome distingué, obtenait du Consulat la construction d'un observatoire ; c'est aussi vers cette époque que se forma cette riche bibliothèque, également remarquable par les ouvrages qui la composent et par le vaisseau qui les renferme.

Cette seconde époque de l'administration des Jésuites fut celle où leur enseignement à Lyon jeta le plus d'éclat. Ils eurent des professeurs remarquables : Antoine Milieu, Pomey, Joubert, humanistes distingués, le P. de la Colombière, le P. de Colonia, le P. Cotton, qui fut confesseur d'Henri IV, le P. de la Chaise, qui fut plus tard confesseur de Louis XIV. Mais le plus étonnant de tous fut sans contredit le P. Ménestrier, dont le portrait est à la grande bibliothèque de la ville, et dont le nom est attaché à cette rue qu'on

appelle communément la Voûte du Collège. Je ne résiste pas au plaisir de le faire connaître davantage.

Claude-François Ménéstrier, né en 1631, entra à quinze ans au noviciat des Jésuites, et dès lors il commença ses immenses travaux. L'histoire, le blason, les devises, les médailles, les inscriptions, les décorations trouvèrent en lui un chercheur passionné et un écrivain de mérite. Sa mémoire était prodigieuse, et l'on cite de lui à ce sujet des faits surprenants. Il fut longtemps professeur au collège de la Trinité; il n'avait que trente-un ans quand on peignit les murs de la grande cour du collège sur ses dessins. Son grand titre de gloire, auprès de la postérité et des savants, est l'*Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon*, histoire absolument nécessaire à ceux qui veulent étudier nos vieilles institutions et en approfondir la connaissance. Grand prédicateur, il eut à Paris, où il mourut en 1705, de brillants succès.

Les bâtiments du collège s'étendent du quai de Retz à la rue de la Bourse, et de la rue Gentil à la rue du Bât-d'Argent. Ce vaste parallélogramme est divisé par la voûte du collège ou rue Ménéstrier, mais les bâtiments communiquent par trois ponts. On y trouve six cours intérieures, mais les bâtiments sont mal aménagés et l'ensemble n'a rien de beau. La bibliothèque, l'observatoire, l'église sont seuls dignes d'attention. La bibliothèque est remarquable par son étendue et par l'harmonie de ses proportions, elle a quarante-huit mètres de longueur, onze de largeur et treize de hauteur; elle contient cent mille volumes. L'observatoire est une tour nue, carrée et pesante, qui a une hauteur de huit étages : de la terrasse on peut jouir d'un panorama splendide, et l'on voit encore, sur le carrelage, le méridien établi par les Jésuites. L'église est remarquable par la profusion des marbres qui la décorent, par la chaire à prêcher, et par le maître autel.

Le collège resta entre les mains des Jésuites jusqu'à leur seconde suppression, qui eut lieu en 1762; néanmoins on leur accordait un délai de huit mois, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} avril 1763. A cette date ils furent chassés de France, et ceux de Lyon se retirèrent encore à

Avignon. Comme nous le verrons plus tard, le collège passa dans les mains des Oratoriens, qui ne le gardèrent qu'une trentaine d'années. Alors la Révolution chassa les prêtres enseignants comme les membres des autres ordres. Après le siège de Lyon, le grand collège devint une caserne. En 1802, la *Consulta* italienne, qui devait fonder la république cisalpine et donner à Napoléon Bonaparte le titre de président, y tint ses séances ; là, le poète républicain Ugo Foscolo, l'ami d'Alfieri, refusa un don de six mille francs qu'on lui offrait pour faire l'éloge du premier consul, préférant à tout sa fière indépendance. Ensuite l'école centrale, qui était au palais Saint-Pierre, vint y mourir. Enfin, à la création de l'Université, le collège de la Trinité devint un lycée impérial, et l'Université y règne encore.

J'ai voulu aller jusqu'au bout de cette histoire du collège en groupant tous les faits qui s'y rapportent, mais il faut maintenant revenir en arrière, et parler de la maison professe de Saint-Joseph.

Le 6 juillet 1592, Louis-François de Rhodes donna, par testament, tout son bien pour bâtir une maison professe ; mais l'expulsion de 1594 ayant mis un arrêt momentané à ce projet, l'établissement n'eut lieu qu'en 1605. C'est au P. de Canillac, qui se fit jésuite lui-même en 1606, et qui voulut y employer une partie de son patrimoine, que l'on dut la réalisation du projet susdit. Le résultat fut la construction d'une maison de probation. Les Jésuites de la rue Sainte-Hélène conservaient un portrait de ce père, sur la toile duquel on lisait cette inscription : François de Montboissier de Canillac, recteur et principal bienfaiteur de la maison de probation de Saint-Joseph de la Compagnie de Jésus, et fondateur de la mission de Constantinople.

Citons de suite, pour n'avoir pas à y revenir, un autre bienfaiteur des Jésuites, soit au collège, soit à Saint-Joseph, Horace Cardon, gentilhomme lucquois, qui conquit son droit de cité par ses immenses bienfaits, et dont nous avons déjà parlé.

Le nouvel établissement des Jésuites était situé à l'angle de la rue Sainte-Hélène et de la rue d'Auvergne, et s'étendait à l'orient jusqu'à cette grande et singulière maison qui a servi autrefois de

caserne à la gendarmerie à pied, et qui fut jadis la maison des retraits. Ce vaste emplacement, de près d'un hectare, comprenait la maison professe, la maison de la congrégation, l'église de Saint-Joseph et la maison des retraits.

La maison professe ne fut d'abord qu'un noviciat destiné principalement aux exercices spirituels du troisième an, que les pères sont obligés de faire avant la profession solennelle. Le Consulat s'opposa d'abord à la fondation de cette maison, comme contraire au traité passé entre les religieux et les échevins pour la direction du collège de la Trinité, mais le P. Acquaviva, général des Jésuites, rectifia les clauses du contrat, et le Consulat révoqua son arrêté.

Le long de la rue d'Auvergne existait une congrégation de laïques sous la direction des Jésuites. Elle se réunissait d'abord dans une chapelle de l'intérieur de la maison ; mais, en 1643, les congréganistes achetèrent de leurs directeurs un emplacement, moyennant quinze cents livres et une rente de cent cinquante, pour y construire un bâtiment, avec cette clause que si les exercices venaient à cesser, les Jésuites ne pourraient rentrer en possession de cet immeuble qu'en payant aux congréganistes l'achat du terrain et les frais de construction. La chapelle de cette congrégation était ornée de belles boiseries et de plusieurs tableaux de Sarrabat.

L'église, sous le vocable de saint Joseph (la seconde qui, en France, fut placée sous ce patronage), occupait l'emplacement actuel du prolongement de la rue Saint-Joseph, qui alors n'était ouverte que jusqu'à la rue Sainte-Hélène. Elle fut bâtie grâce aux libéralités de François Clapisson, président des trésoriers de France, et de Marguerite d'Ullins, son épouse, vers 1620. Le roi Louis XIII, le cardinal de Richelieu, Horace et Jacques Cardon contribuèrent par leurs dons à son embellissement. On y remarquait le tableau du maître autel, attribué à Mutien, un *Ecce homo* du vieux Palme, un tableau de Le Blanc, et une chapelle du dessin de Delamonce.

La maison des retraits était contiguë à l'église ; elle fut élevée sur un terrain qui faisait jadis partie d'un emplacement acquis, en 1637, d'un sieur Claude Burlet. Ce terrain était considérable,

puisque'il put servir à la maison des retraits, au jardin qui en dépendait, et à celui des chevaliers de l'Arc, que les Jésuites avaient vendu à la ville. C'était, comme on peut le voir encore, une grande maison de cinq étages, dont chacun se composait d'un long corridor servant de communication à de nombreuses cellules, où logeaient ceux qui venaient s'y retirer. On y faisait régulièrement, dans le temps de Pâques, deux retraits de huit jours, et une, chaque mois, d'un jour seulement. Le P. de Broissia était chargé de la direction de cette maison.

Lors de la suppression des Jésuites, un arrêt du Parlement (1762) mit leurs maisons et leurs établissements à la charge des curés, en leur enjoignant de veiller à tout ce qui concerne la décence des vases sacrés et des chapelles intérieures et extérieures, le tout par provision et jusqu'autrement il y ait été pourvu. Il est donc à présumer que le clergé d'Ainay fut chargé de cette conservation.

A la Révolution, ce qui avait été les biens des Jésuites fut vendu comme bien national, l'église de Saint-Joseph fut démolie et la rue Saint-Joseph fut prolongée. Dans les premières années de ce siècle, l'administration prit en location l'ancienne maison des Jésuites, et en fit une prison jusque vers 1832, époque à laquelle le transfert de ce pénitencier à Perrache permit d'ouvrir la rue de Bourbon, de la rue Sainte-Hélène à la rue de Jarente. Cette affectation momentanée explique une locution qu'on trouve encore aujourd'hui dans le peuple, et qui depuis un demi-siècle n'a pas de raison d'être : être à Saint-Joseph, pour dire : être en prison. — La maison de la congrégation et la maison des retraits sont aujourd'hui des propriétés particulières.

A ces deux grands établissements de Jésuites, le collège de la Trinité et la maison professe de la rue Sainte-Hélène, il faut ajouter le Petit Collège, qui ne fut fondé que vers 1630. Pour les élèves habitant la rive droite de la Saône ou la colline de Fourvière, le Grand Collège était bien éloigné, et cet éloignement était préjudiciable à un grand nombre et à bien des points de vue. Gabrielle de Gadagne, veuve du marquis de Saint-Chamond, donna aux Jésuites

du collège de la Trinité une somme de vingt-quatre mille francs pour fonder un second collège du côté de Fourvière, dans lequel on enseignerait trois basses classes. Le legs fut accepté, et le Petit Collège fut fondé. Le célèbre P. de La Chaise y fut recteur en 1668. Comme au Grand Collège, les Oratoriens remplacèrent les Jésuites, mais la révolution fit fermer les classes.

En 1802, les frères des Ecoles chrétiennes, au nombre de vingt-six, voulant y former le centre de leur congrégation, y vinrent habiter avec leur supérieur général. Ils n'y restèrent pas longtemps, ils achetèrent plus tard l'ancienne maison des Lazaristes, qui est au-dessus du Petit Collège, et abandonnèrent cette première résidence. Plus tard encore, le noviciat fut transféré à Caluire, et la maison mère fut établie à Passy, près Paris.

Aujourd'hui, dans les bâtiments de l'ancien Petit Collège sont établis divers services : la chapelle, autrefois ouverte aux exercices religieux de certaines confréries, est maintenant fermée, la municipalité du cinquième arrondissement y est installée, La faculté de droit y a donné ses leçons, la faculté de théologie y faisait entendre naguère encore son haut enseignement.

On sait que la Compagnie de Jésus fut supprimée, en 1773, par le souverain pontife Clément XIV, mais elle fut rétablie par Pie VII, en 1814. Après bien des essais et des luttes, les Jésuites parvinrent à rentrer en France ; ils revinrent à Lyon, en 1832, et s'installèrent à nouveau dans la rue Sainte-Hélène, vers 1866. Leurs deux résidences de Lyon, Sainte-Hélène et Fourvière, étaient magnifiques, mais ils furent expulsés en 1880, en vertu des fameux décrets inventés par J. Ferry. Ils n'ont cependant pas quitté Lyon. Après avoir vécu quelque temps dispersés, ils sont aujourd'hui, soit à Sainte-Hélène dans leur ancienne résidence, soit à Fourvière ou aux Brotteaux, dans deux magnifiques maisons qu'ils viennent de faire construire, soit pour la direction spirituelle des âmes, soit pour l'éducation de la jeunesse. Leur externat de Sainte-Hélène est des plus florissants.

En constatant, à travers l'histoire, cette longue suite de luttes et de combats, de persécutions et d'expulsions, dont les Jésuites sont

les héros et les victimes, quand on les voit renaître, pour ainsi parler, de leur tombeau même, on se répète, comme malgré soi, la grande parole de Lacordaire : Les moines sont comme les chênes, ils sont immortels.

SOURCES :

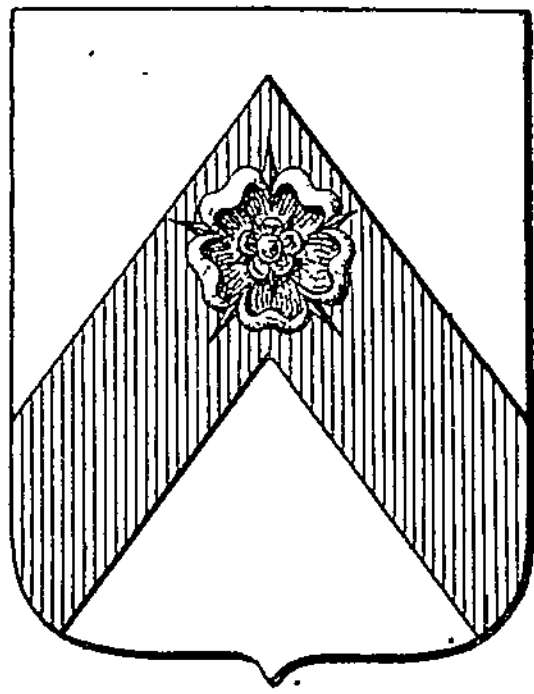
Le P. HÉLYOT, *Dictionnaire des ordres monastiques*.

DEMOGEOT : *Collège, dans Lyon ancien et moderne*.

Revue du Lyonnais, janvier 1867 : *les Jésuites de la maison Saint-Joseph*.

Archives du Rhône, tome VII, page 411, au mot *Auvergne* et tome XI, pages 81, 161, 337, 399.

Archives municipales.



LES LAZARISTES

LES erreurs de la Réforme, les dissensions civiles qui la suivirent, amenèrent, sur la fin du seizième siècle, une grande ignorance et de grands désordres. Aussi voit-on à cette époque plusieurs graves et pieux personnages fonder des congrégations, soit pour la sanctification du clergé, soit pour l'évangélisation des fidèles ; c'est le moment où vont naître les Sulpiciens, les Oratoriens, les Eudistes, les Joséphistes de Lyon, les Lazaristes.

Les prêtres de la Mission, ou Lazaristes, sont les fils spirituels de saint Vincent de Paul, cet homme étonnant, dont la vie tout entière n'est qu'un prodige de charité, dont la sollicitude s'étendit de l'enfant sans parents au vieillard sans asile, dont le nom, respecté même des impies, se survivra longtemps par ses enfants, les prêtres de la Mission et les filles de la Charité.

Les modestes limites que nous nous sommes imposées ne nous permettent pas d'exposer dans son ensemble la vie de ce grand serviteur de Dieu : Abelly, Meynard, Mgr Bougaud, ont fait cet intéressant travail. Contentons-nous d'un aperçu sommaire, et en

particulier de ce qui a trait à la fondation de la congrégation des prêtres de la Mission.

Vincent naquit, en 1576, au village de Poy, diocèse de Dax, aux confins des Landes de Bordeaux, vers les Pyrénées. Il était le troisième enfant de Jean de Paul et de Bertrande de Moras, qui en avaient six. Après avoir, dans sa première jeunesse, gardé les troupeaux de son père, il commença ses études chez les Cordeliers de Dax ; à l'âge de vingt ans, il reçut les ordres mineurs et partit pour Toulouse étudier la théologie ; il fut diacre en 1598 et prêtre en 1600.

Nommé alors à la cure de Thil, il n'en prit pas possession, mais continua ses études à Toulouse, où il conquist le grade de bachelier en théologie. Alors commença pour Vincent de Paul une longue suite de faits merveilleux qui feront de sa vie un véritable prodige. Obligé d'aller à Marseille recueillir une dette de succession, il revint par mer et fut capturé par les Turcs, qui l'emmenèrent prisonnier à Tunis. Esclave d'abord d'un pêcheur, puis d'un médecin, il finit par tomber au service d'un renégat de Nice qui portait lourdement le poids de son apostasie. Vincent arriva à le convertir, et tous deux s'embarquèrent dans un fragile esquif qui les amena sans encombre à Aigues-Mortes (28 juin 1607).

Un an après, M. Vincent était à Paris. Il fit la connaissance de M. de Bérulle, qui songeait à établir sa congrégation. Or, il y avait alors à Clichy, en qualité de curé, M. l'abbé Bourgoïn, qui songeait à laisser sa cure pour entrer à l'Oratoire. M. de Bérulle fit à M. Vincent une double prière : il lui demanda de se charger de la cure de Clichy, et aussi de prendre soin des enfants du comte de Joigny, Emmanuel de Gondi, général des galères de France. Vincent de Paul accepta.

Le séjour qu'il fit dans la maison du comte de Joigny fut cause de l'établissement de la congrégation des prêtres de la Mission. Vers 1616, il accompagna la comtesse en son domaine de Folleville, au diocèse d'Amiens ; là il s'occupait à des œuvres de miséricorde. Un jour on vint le prier d'aller confesser dans les environs un paysan qui était dangereusement malade. Cet homme, qui avait la réputa-

tion d'un homme de bien, fit une confession générale, et M. Vincent trouva cette pauvre conscience chargée de plusieurs péchés mortels, que par honte ce malheureux pénitent n'avait jamais osé accuser, comme il le déclara lui-même en présence de plusieurs personnes. La comtesse de Joigny, épouvantée de tant de sacrilèges commis, et appréhendant qu'il n'en fût de même pour la plupart de ses vassaux, demanda à M. Vincent de prêcher dans l'église de Folleville, le jour de la conversion de saint Paul (25 janvier 1617), pour exhorter les habitants à faire une confession générale. Le succès le plus complet couronna cette tentative, et Vincent de Paul a toujours regardé cette première mission comme la semence de toutes les autres et comme l'origine de sa congrégation. Aussi, à l'exemple de son pieux fondateur, cet institut eut-il à cœur de célébrer chaque année cette fête avec une dévotion particulière. Plus tard, M^{me} la comtesse de Joigny donna un fonds de seize mille livres pour faire sur ses domaines des missions tous les cinq ans.

Pour être plus parfaitement à Dieu, notre saint quitta la famille de Gondî. C'est alors qu'il fut curé de Châtillon-les-Dombes. Mais il n'y resta que peu de temps; il fut, avec instance, rappelé par les Gondî et par l'archevêque de Paris. Dieu avait ses desseins, car M^{me} de Gondî voulait arriver à fonder des missions et à en charger M. Vincent. Elle réussit en effet dans son projet, et la création d'une congrégation de prêtres destinés à donner des missions fut résolue. M. de Gondî non seulement approuva le projet, mais voulut avoir le titre de fondateur, et son frère, l'archevêque de Paris, voulut aussi contribuer à cette fondation en destinant le collège des Bons-Enfants au logement de ces prêtres. M. Portail, M. du Coudray, M. de la Salle furent les trois premiers associés, quatre autres les suivirent bientôt; la congrégation était fondée et organisée. La fondation date de 1624, l'approbation archiépiscopale de 1626 : le pape Urbain VIII, par une bulle de janvier 1632, érige cette compagnie en congrégation; enfin, au mois de mai 1642, Louis XIII expédie des lettres patentes pour autoriser l'institut.

C'est en 1632 que les prêtres de la Mission quittèrent le collège

des Bons-Enfants pour s'installer au prieuré de Saint-Lazare de Paris; de là ce nom de Lazaristes, sous lequel ils seront plus spécialement connus du peuple. Cette maison, en effet, par sa vaste étendue, la grandeur des bâtiments, le nombre des prêtres et des séminaristes qui y demeuraient et la résidence qu'y faisait le général, devint la maison mère de la congrégation.

Cet institut ne tarda pas à s'étendre; les pères s'établirent en premier lieu à Toul, puis à Notre-Dame-de-la-Rose, en Guyenne, puis à Richelieu, à Luçon, à Annecy, etc... Vincent de Paul eut la satisfaction de voir établir vingt-cinq maisons pendant son généralat.

Notre dessein n'est pas de parler des autres fondations de saint Vincent de Paul, contentons-nous de dire que le soin de sa communauté des prêtres de la Mission tenait la première place dans ses sollicitudes. Il mit la dernière main aux constitutions de l'institut, et, en 1658, le livre des Règles fut imprimé et distribué à tous.

M. Vincent mourut plein de jours et de mérites, à l'âge de 85 ans. Il fut enterré au milieu du chœur de Saint-Lazare, et ses obsèques se firent au milieu d'un grand concours de peuple et de seigneurs. Quelques jours après, on fit pour lui un service solennel dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et l'évêque du Puy prononça son oraison funèbre. Il fut canonisé par Clément XII. L'Église de Lyon possède, comme une de ses plus insignes reliques, le cœur de ce grand apôtre de la charité.

Sa congrégation fit des progrès rapides: en 1720, elle comptait déjà quatre-vingt-quatre maisons, divisées en neuf provinces, France, Champagne, Aquitaine, Poitou, Lyon, Picardie, Rome, Lombardie, et Pologne. Outre ces maisons, il y avait des fondations en Afrique, où les Lazaristes rendirent les plus grands services, et en Chine, où les envoya, en 1697, le pape Innocent XII. Lorsque les Jésuites furent supprimés, le gouvernement français, à qui les traités donnaient le droit de protéger les catholiques dans le Levant, confia aux Lazaristes les établissements de la Compagnie de Jésus en Turquie; ils les remplacèrent dans les missions de Chine.

Les Lazaristes se proposent comme fin principale de travailler à

leur propre perfection, de s'employer au salut des pauvres gens de la campagne, et de s'appliquer à procurer l'avancement spirituel des personnes ecclésiastiques. La règle a ceci de particulier : outre les trois vœux ordinaires, on fait celui de stabilité, on fait une heure d'oraison mentale le matin, et trois examens de conscience chaque jour. Le général de la congrégation est perpétuel, et le costume des missionnaires est celui des ecclésiastiques, avec cette différence qu'au lieu du rabat ils portent un collet de toile blanche.

La jeune congrégation montrait tant de zèle et faisait un si grand bien qu'on témoigna un peu partout le désir de posséder ces ouvriers populaires de l'Évangile, et qu'on fit ce que l'on put pour favoriser leur établissement. A Lyon, le 30 août 1668, messire Pierre Chomel, prêtre, et auparavant conseiller au parlement de Paris, donna une somme considérable (36.000 fr.) pour commencer l'établissement des prêtres de la congrégation de la Mission en notre ville ; il laissait au général, dans son acte de donation, le soin de déterminer le nombre de prêtres qui conviendrait. L'archevêque de Lyon confirma cet établissement le 14 novembre 1668 ; six jours plus tard, le 20 novembre, le prévôt des marchands donnait son consentement, et le roi lui octroyait des lettres patentes en février 1669.

Avant d'aller plus loin, il faut noter un intéressant détail, la fusion de la communauté de Saint-Michel avec les Lazaristes.



LAZARISTE

Qu'était cette communauté? L'ignorance religieuse et le relâchement des mœurs étaient tels à cette malheureuse époque, que l'évangélisation des peuples s'imposait comme une nécessité de premier ordre. Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon, le comprit, et avant l'apparition des Lazaristes, il favorisa de tout son pouvoir quelques prêtres zélés qui s'étaient groupés pour se livrer au ministère de la prédication. Dès 1630, messire Antoine Roussier, de Saint-Etienne-de-Furan, prêtre d'une vertu éminente, commença à prêcher et à catéchiser. Plus tard M. Antoine Journet d'Arlanc et Jean Brias de Saint-Etienne s'associèrent au premier. La communauté fut modeste, mais on s'y intéressa bien vite. M. Floris Bruyas, curé de Saint-Héand-en-Forez et archiprêtre de Jarez, après avoir longtemps vaqué en personne aux dites missions, fit en deux fois une donation de 18.000 livres. M. Etienne Bouquin, curé de Saint-Ennemond, à Saint-Chamond, donna 3.600 livres. Et ces dons furent suivis de bien d'autres. L'archevêque leur donna la cure et l'église paroissiale de Saint-Michel de Lyon, et la chapelle ou ermitage ~~Dumont-Dizore~~, en Forez. Cette communauté était trop semblable à celle des Lazaristes pour ne pas lui nuire si elle en restait séparée, pour ne pas augmenter la somme du bien si elle lui était unie. Ainsi le comprirent les membres de la communauté de Saint-Michel, et l'acte d'union des communautés, et ensemble de désunion de la cure de Saint-Michel, est daté du 12 novembre 1669.

Les prêtres de la Mission ne restèrent pas longtemps dans leur premier local. En 1673, ils achetaient, au prix de 83.000 livres, la propriété Montangle, qui appartenait à Paul Mascaranni.

Les Mascaranni étaient une noble et puissante famille originaire des Grisons. Paul Mascaranni est le premier qui soit venu à Lyon, en 1580, attiré par MM. de Gondi. Il épousa Françoise de Poulaillon, dont il eut cinq enfants, Alexandre, Paul, Barthélemy, François et Dorothee. C'est un Mascaranni qui, prévôt des marchands, fit, en 1643, le vœu de Lyon à Notre-Dame de Fourvière. C'est d'un Paul Mascaranni, qui avait épousé une dame Pelot, et qui fut prévôt des marchands en 1670, que les Lazaristes

*le mont d'Or
par Montbrun*

achetèrent la propriété Montangle et les fonds qui en dépendaient.

L'église de Saint-Laurent de Lyon était un monument des Mascaranni ; ils l'avaient fait bâtir à leurs dépens : on y voyait leurs armes, de gueule à trois faces vitrées d'argent, au chef de gueule, à dextre d'un chef d'argent, à senestre d'un casque, en profil de même, chargé en cœur d'un écusson d'azur à une fleur de lis d'or, par concession de Louis XIII. Cette famille abandonna Lyon pour se fixer à Paris.

L'acte de vente précise les limites de la propriété Montangle, « scize en cette ville de Lyon, au territoire de Fourvières, paroisse de Saint-Paul, consistant en plusieurs corps d'hôtels, hauts, moyens et bas, ensemble les jardins, vignes, prés, vergers, escuyeries, feniers, remise de carrosse, cours, terrasses et généralement tous les fonds et dépendances. Le tout est un tènement juxte les maisons et fonds de messire Michel Gros, seigneur de Saint-Joire, des sieurs recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu, du pont du Rhône et de l'Aumosne générale, et encore la maison ou monastère des dames religieuses de Sainte-Ursule, qui fut autrefois la maison du sieur de Rhodes, docteur-médecin, le tout de matin. La rue de Saint-Barthélemy, tendant à l'église des Pères Récollets, aussi de matin. L'église et couvent des dits Pères Récollets, une ruelle commune entre eux, le jardin et vergers du dit couvent des Pères Récollets, de vent. Un chemin tendant à l'église du dit Fourvières, de soir et bise, et la rue tendant du couvent des Pères Carmes déchaussés à la maison du sieur Octavio Mey, icelle étant proche le couvent des Capucins et joignant ledit tènement, le tout de bise. »

Une fois établis dans la maison Montangle, les prêtres de la Mission avaient à payer au chapitre de Saint-Paul, et aussi à MM. les comtes de Lyon, une rente noble de plus de trois cents francs. Ils s'en affranchirent, en 1673 et en 1674, au prix chaque fois de 6.700 livres.

Le nombre des prêtres de la Mission varie suivant les temps, et nombreuses furent les missions qu'ils prêchèrent. Deux détails

sont à noter dans les nombreux actes de fondation de missions : la modicité relative du capital déposé, et l'obligation pour les missionnaires de prêcher matin et soir et de faire le catéchisme après midi.

Soit par des fondations, soit par des concessions gracieuses, soit par la bienfaisance des fidèles, les Lazaristes de Lyon eurent de nombreuses et importantes propriétés ; je citerai entre autres Mornant, Saint-Laurent-de-Chassagny, Saint-Andéol, Saint-Maurice, Saint-Didier, Duerne, etc... Disons un mot de la principale, celle de Mornant.

Un des plus anciens titres des Lazaristes de Lyon rapporte qu'il y avait près de Mornant un monastère appelé Saint-Jean-en-Montagne, *Sancti Joannis in monte*, qui fut détruit par un duc d'Autriche vers l'an 900. Ce monastère fut relevé par la suite, et en 974, il devint prieuré dépendant de l'abbaye royale de Saint-Martin-de-Savigny. En 1706, François de Murard était prieur. Il donna sa démission en faveur des prêtres de Saint-Lazare, avec le consentement de Mgr de Saint-Georges, archevêque de Lyon, et de l'abbé de Savigny (1707) ; les Lazaristes en prirent possession le 1^{er} novembre. M. de Murard fut laissé prieur, et par divers achats il agrandit encore les propriétés. En 1717, on y fonda un séminaire tenu par les Lazaristes, et en 1719 les petites écoles de Saint-Charles.

Signalons enfin un dernier accroissement. D'après l'acte de vente de la propriété Montangle, cité plus haut, le troisième monastère des Ursulines formait une de ses limites. Ce monastère n'eut pas une longue existence, comme nous le verrons plus tard. Après enquête et contre-enquête, la suppression de ce monastère fut décidée. En 1697, les religieuses étaient conduites au premier monastère, celui de la rue Vieille-Monnaie. La maison fut longtemps vide ; la chapelle, par une gracieuse concession des Ursulines, servait au clergé de Saint-Paul pour y faire le catéchisme aux enfants ; plus tard elles permirent aux jeunes filles de la Doctrine chrétienne d'y faire leurs exercices, mais il paraît que le long abandon où les bâtiments étaient laissés avait amené des dégra-

dations notables, puisque les Ursulines demandent aux filles de la Doctrine de se charger de la réparation du couvert de la chapelle. Cet état de choses dura jusqu'en 1756. A cette date, les Lazaristes achetèrent le monastère et ses dépendances.

C'est en continuant leurs apostoliques travaux que les Lazaristes virent arriver les jours sombres de la Révolution. A Paris, ils eurent de bonne heure leur part dans les persécutions dirigées contre l'Eglise : en 1789, la maison de Saint-Lazare fut pillée et saccagée. M. Cayla de la Tour, élu supérieur général en 1788, siégea aux États Généraux et à l'Assemblée constituante comme député du clergé de Paris, y défendit les intérêts de la religion, refusa le serment à la constitution civile du clergé, et, obligé de s'expatrier, mourut à Rome en 1800. Le séminaire de Saint-Firmin fut, comme le couvent des Carmes, le théâtre du massacre des ecclésiastiques, aux journées néfastes de septembre 1792, et son supérieur, M. François, y périt.

A Lyon, les Lazaristes eurent à passer par les mêmes épreuves que les autres ordres religieux ; finalement ils furent expulsés, et leurs biens vendus comme biens nationaux. Une maison et trois terrasses sont adjudgées, le 4 vendémiaire an IV, aux sieurs Garnier et Deschaux. Le reste de la propriété est vendu au sieur Lavasseur au prix de 123.354 livres.

De plus, voici ce qu'on lit dans le *Petit Pré spirituel*, à l'usage des enfants de saint Vincent de Paul :

Le 16 janvier 1794, M. Guinand Louis, lazariste, originaire du diocèse de Lyon, directeur du séminaire de Mornant, fut guillotiné à Lyon, à l'âge de 61 ans, pour avoir refusé le serment à la constitution civile du clergé. Quoique d'un caractère faible et timide, il répondit avec une intrépide fermeté dans son interrogatoire. Les juges édictèrent contre lui la peine de mort comme prêtre réfractaire et prêchant le fanatisme.

Le 24 février 1794, M. Leclerc Claude, supérieur du séminaire de Mornant, lazariste, originaire de Saint-Chamond, condamné à mort comme prêtre réfractaire et prêchant le fanatisme, fut exécuté

à Lyon, à l'âge de 75 ans. Trompé par les fausses protestations des schismatiques, il avait d'abord donné dans leurs erreurs. Mais bientôt, éclairé par de plus fidèles conseillers, il monta en chaire, un flambeau à la main, la corde au cou, et fit publiquement amende honorable en maudissant la constitution civile. C'est alors qu'il fut arrêté et traîné, malgré ses infirmités, au tribunal révolutionnaire ; il y fut magnanime.

En décembre 1793, M. Imbert Antoine, lazariste, né à Lyon et directeur des retraites dans la même ville, arrêté à Saint-Chamond, fut condamné à mort, à Feurs, par l'horrible proconsul Javogues ; il la subit en vrai martyr.

Dans ce glorieux nécrologe des Lazaristes, on cite aussi M. Lamourette, né dans l'Artois, et neveu du fameux Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, et aussi M. Verne, directeur au séminaire de Mornant, mort dans les prisons du Puy, son pays natal, en 1793, à l'âge de 60 ans.

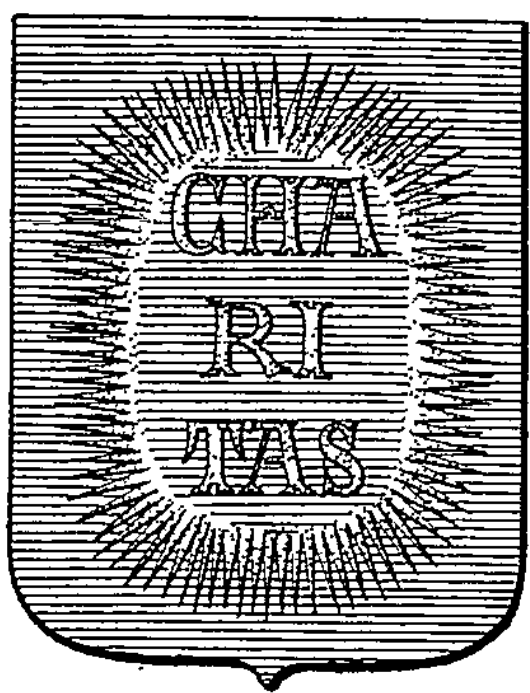
Après la Révolution, et quand un peu de tranquillité fut rendue à l'Eglise, les congrégations dispersées cherchèrent à se reconstituer ; rares furent celles qui purent habiter leur ancienne demeure. La maison des Lazaristes nous est un exemple des vicissitudes humaines. Elle passa en diverses mains. A un moment donné, nous voyons les Visitandines y reprendre la vie claustrale ; elles occupent les anciens bâtiments des Lazaristes jusqu'en 1838 ou 1839. A cette date, elles cèdent la place aux frères des Ecoles chrétiennes, qui y établissent un de leurs pensionnats les plus renommés, connu à Lyon et dans la région sous le nom de Lazaristes. Les prêtres de la Mission sont revenus à Lyon, où ils habitent une modeste maison de la montée du Chemin-Neuf. Ils avaient jadis été heureux de s'établir aux pieds de la madone de Fourvière ; ils n'ont pas voulu abandonner cet auguste et bienfaisant voisinage.

SOURCES :

Vie de saint Vincent de Paul, par ABELLY.

Archives municipales.

Petit Pré spirituel des enfants de saint Vincent de Paul.



LES MINIMES

CET ordre a eu pour fondateur saint François de Paule, qui fut le thaumaturge de son siècle. Il naquit à Paule, en Calabre, en 1416, de Jacques Martorille et de Vienne de Fuscado. A treize ans, il entra chez les religieux de Saint-François, dans leur couvent de Saint-Marc ; un an plus tard, sans avoir fait profession, il revint à Paule chez ses parents et se retira dans un endroit solitaire qui leur appartenait ; puis, cette solitude n'étant pas suffisamment complète, il trouva un rocher dans lequel il se creusa une loge, où ce jeune anachorète de quinze ans fit revivre les merveilles de la Thébàide : à dix-neuf ans, il avait des disciples avec lesquels il revint à Paule jeter les fondements de son ordre. On les appela d'abord Ermites de Saint-François ; ils furent bien vite très répandus en Calabre et en Sicile, et l'approbation des souverains Pontifes vint bientôt donner à l'ordre une nouvelle vigueur. Le pape Sixte IV nomma François supérieur général, et plus tard, Alexandre VI changea le nom d'Ermites de Saint-François en celui de Minimes, plus conforme à l'humilité, qui est le fondement de cette institution.

Le bruit de la sainteté de François de Paule et des miracles qu'il opérait se répandit au delà des monts et arriva jusqu'à la cour de France, où le roi Louis XI était dangereusement malade dans le château de Plessis-lès-Tours. Louis XI tenait fort à la vie et faisait multiplier les vœux et les neuvaines pour le rétablissement de sa santé. Il crut que l'homme de Dieu aurait plus de pouvoir ; il lui écrivit pour le faire venir ; François n'en fut pas touché. Louis XI fit faire des instances par le roi de Naples ; François ne voulut rien entendre. Alors le roi s'adressa au Pape, qui envoya deux brefs à saint François ; il n'en fallut pas moins pour le déterminer. Le voyage fut un vrai triomphe. A Naples, à Rome, il fut fêté comme un roi. Il s'embarqua à Ostie pour prendre la route de France. Il passa à Lyon, où nous avons relevé quelques traces de son passage, alla de Lyon à Roanne, où il s'embarqua sur la Loire, et de là arriva en Touraine.

Les archives de Lyon possèdent deux lettres originales de Louis XI, que nous croyons intéressant de reproduire :

*« A nos très-chiers et bien amez les conseillers
de nostre Ville de Lion,*

« De par le Roy

« Très-chiers et bien amez,

« Nous envoyons nostre ami et féal conseiller et maistre d'ostel Rigault Doreille, à Lion, au devant de Guynot de Losière, aussi nostre maistre d'ostel, qui amène un homme de sainte vie avec lui, que nous avons envoyé quérir à Naples. Et avons donné charge au dit Doreille de faire faire ung chariot et litière pour amener ledit saint homme mieulx à son aise. Et pour ce nous vous prions, sur tout le service que vous nous désirez faire, que vous receviez et festoïez icellui saint homme le mieulx que vous pourrez, et faites faire lesdits chariot et litière et autres choses nécessaires pour l'amener. Et sur ce croyez ledit Doreille de ce qu'il vous en dira de par nous et vous nous ferez très-agréable plaisir.

« Donné au Plessis-du-Parc, le XXIII^e jour de février.

« LOYS. »

La seconde lettre est adressée :

« *A nos très-chiers et bien amez les consuls, manans et habitans de nostre Ville de Lion,*

« De par le Roy

« Très-chiers et bien amez,

« Nous vous avons escript par Rigault Doreille, nostre maistre d'ostel, touchant les choses que nous voulons être faictes pour le saint homme que Guynot de Losière, aussi nostre maistre d'ostel, nous amène ; et pour ce, faites ce qu'il vous dira. Et quand ledict saint homme sera arrivé par-delà, recevez-le et le festiez comme si c'était nostre saint Père, car nous le voulons ainsi pour l'amour de sa personne et de la sainte vie qu'il mène. Si, gardez qu'il n'y ait faulte.

« Donné au Plessis-du-Parc le XXVII^e jour de mars.

« LOYS ».

Saint François de Paule, de passage à Lyon, logea chez Guiot Vachard, hôte du Griffon, dans le quartier du Bourgneuf. L'empressement du peuple fut tel, dit Rubys, que « s'estimaient bien-heureux hommes, femmes et petits-enfants qui pouvaient toucher ses habits ou quelque chose du sien ».

Arrivé près de Louis XI, notre saint fit entendre le langage de l'humilité. Tout le monde sait que Casimir Delavigne a fait une tragédie où Louis XI et François de Paule sont en présence. C'est une admirable scène que celle de la Confession, mais, malgré tout, on a bien de la peine à croire que le langage tenu dans la tragédie fût le véritable langage de Plessis-lès-Tours. Quoi qu'il en soit, le *bon homme*, comme l'appelaient les courtisans, arriva à changer le cœur du roi et à lui faire faire une bonne mort (4 août 1483). Saint François de Paule ne quitta plus la France, où il continua à jouir d'une très grande faveur sous Charles VIII et François I^{er}. Il mourut le 2 avril 1507, le vendredi saint (1506 selon la manière de compter des anciens, alors que l'année ne commençait qu'à Pâques), au

couvent de Plessis-lès-Tours, et fut canonisé en 1519 par le pape Léon X.

Pendant plusieurs années, il n'y eut pas de règle écrite, puis saint François de Paule en rédigea une en treize chapitres, qu'il perfectionna plus tard en la réduisant. Cette règle fut approuvée par Alexandre VI et par Jules II. Il ajouta à la règle un correctoire et un cérémonial. Le caractère distinctif de l'ordre des Minimes était une grande humilité et l'observance de la vie quâdragésimale, pour laquelle on faisait un vœu spécial. Les religieux devaient s'abstenir entièrement de viande et de tout ce qui tire son origine de la chair, œufs, beurre, fromage, laitage, tant en dedans qu'au dehors du couvent, si ce n'est dans les grandes maladies. Si quelqu'un tombe malade, il doit être conduit dans l'infirmerie claustrale, où l'on peut manger des viandes de carême ; si la maladie augmente, il doit être conduit dans l'infirmerie extérieure, bâtie dans la clôture du couvent, où on lui donnera les aliments propres à rétablir sa santé. Les aliments doivent être apportés par un autre endroit que par le cloître du couvent, qui doit être éloigné de l'infirmerie d'au moins cinquante pas, et personne n'y peut entrer sans la permission du supérieur. Pour les jeûnes, outre les jours de jeûne ordonnés par l'Eglise, les religieux Minimes jeûnaient tous les mercredis et vendredis de l'année, et aussi du lundi de Quinquagésime jusqu'au samedi saint, et de la fête de la Toussaint jusqu'à Noël.

Pour le costume, l'habit était long jusqu'aux talons, d'une étoffe vile, de laine naturellement noire et sans teinture. Le chaperon était de la même couleur, et descendait devant et derrière jusqu'au milieu de la cuisse ou à peu près. Ils avaient une ceinture de laine de semblable couleur, nouée de cinq nœuds, et ils ne pouvaient jamais, ni jour ni nuit, quitter le cordon, ni l'habit, ni le chaperon. Ils eurent d'abord aux pieds des soques ou des sandales, mais on leur permit bientôt l'usage des souliers. Ils portaient sous l'habit des tuniques de serge, et sur l'habit ils pouvaient à volonté se servir d'un manteau noir auquel était cousue une cuculle propre à couvrir la tête.

Les supérieurs de tous les degrés avaient le nom de correcteur :

correcteur général, correcteur provincial, correcteur local. Le correcteur général était assisté des collègues généraux. Le procureur général avait le nom de zéleur. Il y eut autrefois des vigiles ou visiteurs généraux, mais cette charge fut supprimée. Le correcteur général fut d'abord élu pour trois ans; à partir de 1605, il exerça sa charge pendant six années; les correcteurs locaux étaient élus pour un an, le jour de la Saint-Michel.

Cet ordre, dont l'humilité était le fondement principal, rendit de grands services à l'Eglise par la prédication, en la défendant contre les novateurs de la Réforme; il a produit des religieux recommandables dont nous dirons un mot plus tard, et aussi quelques évêques, à Marseille, Mâcon et Riez. Cet ordre avait pour armes le mot *Charitas*, d'or, entouré de rayons de même en champ d'azur.

Après ce coup d'œil général donné sur la famille de Saint-François-de-Paule, voyons maintenant comment les Minimes sont venus se fixer à Lyon et quelle fut leur histoire, leur popularité d'abord et ensuite leur malheureuse décadence.

Le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, ayant entendu



MINIME

prêcher, à Paris, le P. Simon Guichard, l'envoya dans sa ville archiépiscopale pour prêcher le Carême. Le père vint donc à Lyon et prêcha avec un tel succès dans l'église de Sainte-Croix que l'archevêque, le chapitre et le peuple furent désireux de le garder et de le voir fonder à Lyon un couvent de son ordre.

Simon Guichard, qui avait été correcteur général, se trouvait alors provincial d'Aquitaine. Il avait une haute réputation comme administrateur, prédicateur et savant; il était l'homme de la situation, il accepta de fonder un couvent de Minimes. Il eut, pour l'aider dans cette œuvre, messire de Vichy de Champrond, doyen de l'église cathédrale, qui eut pour cette fondation nouvelle la générosité d'un bienfaiteur et le cœur d'un père. Ensemble ils cherchèrent l'emplacement de la nouvelle demeure, et finirent par en trouver un des plus heureux.

En haut de la montée du Gourguillon se trouvait jadis le centre de la cité romaine; nous avons vu déjà que là s'élevaient l'ancien Forum et le palais des empereurs. Tout auprès il y avait un théâtre, dont on distinguait encore la forme au temps de J. Spôn, qui en parle comme l'ayant vu lui-même.

Le sang des chrétiens arrosa la colline où s'élevait le palais des empereurs. Une croix placée en haut du Gourguillon consacrait jadis ce religieux souvenir; on l'appelait la croix des Décollés, *crux decollatorum*. Plus tard, ce nom devint plus simplement *crux de colle*, la croix de la colline, et le peuple l'appela la *croix de colle*.

C'est en cet endroit, sur l'emplacement de l'ancien théâtre et près de la croix de colle, que le frère Simon Guichard et messire de Vichy achetèrent au sieur de Corval, négociant de Lyon, une maison modeste à laquelle attenait une petite vigne. On demanda aux autorités compétentes l'autorisation d'élever un couvent de l'ordre des Minimes, et, à ce propos, je crois intéressant et utile de citer la lettre de S. E. le cardinal de Tournon :

« François de Tournon, évêque de Sabine, cardinal de la sainte Eglise romaine, nommé archevêque ou administrateur perpétuel de l'Eglise de Lyon, primat des Gaules,

« A tous, présents et à venir, faisons savoir que, possédé du vif désir de chasser l'hérésie de notre diocèse de Lyon, qui tient le premier rang parmi les Eglises de France, et d'enlever tout ferment d'erreur, Nous avons pensé qu'il n'existait pas de remède plus efficace et plus opportun (autant qu'il dépend de Nous) que d'envoyer des prédicateurs de la parole de Dieu, hommes courageux et fidèles, qui, par l'intégrité de la doctrine et la probité de leur vie et de leurs mœurs, détruisissent tout à fait ces dogmes faux et impies ; et quoique dans notre ville de Lyon il se trouve beaucoup de couvents, et que les monastères des ordres mendiants, aussi bien que des autres ordres, soient ornés et remplis de personnes intègres dans la foi, la doctrine et la religion, comme cependant la ville de Lyon est voisine de la cité de Genève (qui est la source des luthériens et des hérétiques et le rendez-vous des méchants), et que cette situation ne Nous laisse pas sans beaucoup de crainte, il Nous a paru plein d'opportunité, en présence des progrès chaque jour croissants de ce dangereux fléau de l'erreur, d'augmenter, pour servir d'antidote au poison, le nombre des religieux catholiques. Au milieu de ces tempêtes soulevées par l'hérésie, le frère Simon Guichard, de l'ordre des Minimes de Saint-François-de-Paule, homme remarquable par sa piété, sa sainteté, sa doctrine conforme à l'Evangile et à l'orthodoxie, qui plusieurs fois a prêché à Paris, que Nous-même avons envoyé annoncer la parole de Dieu dans notre cité, et qui, pour les intérêts de la religion et de la foi orthodoxe, a montré, pendant plusieurs années, une si grande piété et fidélité, en travaillant pour l'édification de l'Eglise catholique, a non seulement ramené, par sa prédication, un grand nombre de fidèles qui étaient hésitants, mais encore plusieurs autres qui étaient tout à fait gagnés à l'erreur ; ce que Nous avons vu pendant notre séjour dans la ville, et ce qu'on Nous a appris quand les intérêts du royaume Nous ont obligé d'en être absent.

« Condescendant aux prières que ledit frère Simon Guichard Nous a adressées au nom de son ordre tout entier, Nous accordons à ces mêmes frères de l'ordre de Saint-François-de-Paule que, dans

notre ville de Lyon, à l'endroit où, dans les premiers siècles, plusieurs chrétiens subirent la mort pour la foi, et qu'on appelle encore, en souvenir de ces saints martyrs, la place de la Décollation, ils élèvent une église et un couvent, et que là, avec un nombre convenable de religieux, ils célèbrent les saints offices, y résident à perpétuité, jouissent des privilèges, immunités, libertés et pouvoirs accordés à leur ordre par les saints pontifes romains et les rois très chrétiens de France...

« Donné dans notre maison de Méhun, près Blois, diocèse de Chartres, le 16 janvier 1553. »

Le P. Jean de Malras, correcteur général, qui avait assisté au contrat d'acquisition, introduisit le P. Simon Guichard et ses compagnons dans leur nouveau local. Ces commencements furent bien modestes ; le rez-de-chaussée fut transformé en chapelle, la salle du chapitre fut installée au-dessus, et les cellules un peu partout. En 1555, le 25 mars, la première pierre de l'église fut posée par messire de Vichy, doyen du chapitre, et l'évêque suffragant, le R. P. Bothéan, religieux cordelier, fit la bénédiction ; l'église fut dédiée à Dieu sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge.

Il n'y avait pas longtemps que les religieux Minimes étaient installés dans leur modeste demeure quand, au mois de mai 1562, Lyon tomba au pouvoir des bandes protestantes dont le fameux baron des Adrets était le chef. Jamais on ne pourra redire assez quels ravages elles firent dans notre cité ; nous avons pu déjà constater plusieurs fois quelle furie de pillage et de destruction animait les soudards, nous allons le redire encore ; les Minimes étaient trop modestes et trop pauvres pour exciter la cupidité ; ils furent préservés par leur obscurité même, mais ils en ressentirent le contre-coup.

Il y avait, en haut du Gourguillon, le bourg de Saint-Just, dont les chanoines de Saint-Just étaient les seigneurs. Comme il était en dehors des portes de la ville, il était fortifié contre les entreprises

des ennemis ; il était entouré de murailles, et dans ces murailles d'enceinte on comptait vingt-deux tours ; deux grandes portes donnaient accès dans le cloître. Au milieu de cette enceinte s'élevait la riche église de Saint-Just, flanquée de deux hautes tours et de deux clochers, et qui montrait avec orgueil ses vingt-quatre chapelles intérieures et son magnifique chœur orné de quatre-vingt-dix stalles parfaitement travaillées.

Les cloîtres occupaient le dehors ; ils contenaient douze maisons canoniales fort spacieuses, avec leurs cours et leurs jardins. C'est là que nos rois, et quelquefois les souverains Pontifes, aimaient à venir recevoir l'hospitalité. La liste de ces nobles hôtes serait longue, je me contente de rappeler le souvenir des papes Innocent IV et Clément IV.

Outre ces maisons, les Perpétuels et les autres chapelains avaient seize maisons, avec leurs cours et leurs jardins. On y voyait aussi un grand bâtiment qui fut autrefois le réfectoire, et l'école où l'on instruisait les enfants de chœur ; et comme le chapitre avait droit de justice, on y voyait aussi un prétoire et les maisons de la prévôté et des prisons. Enfin, on y avait élevé un hôpital pour les passants.

C'est de cette situation si belle, si forte, que s'empara le baron des Adrets. Il passa, sans la voir, devant la maison modeste des humbles frères Minimes pour aller saccager la riche collégiale et les cloîtres de Saint-Just. On n'y laissa pas pierre sur pierre ; le procès-verbal dressé plus tard, après cette horrible démolition, estime la seule perte des matériaux à 450.000 livres.

Quand la tourmente fut passée, religieux Minimes et chanoines de Saint-Just revinrent sur la colline, et c'est alors que commence une singulière histoire.

En venant s'établir à la croix de Colle, les religieux se trouvaient sur les terres du chapitre, et il faudrait être étranger à toutes les idées qui régissent cette époque pour ne pas comprendre avec quel soin jaloux les chanoines sauvegardèrent leur autorité et leur juridiction. Ils ne firent aucune démarche pour empêcher l'établis-

sement nouveau, mais devant, eux aussi, donner leur autorisation après l'Archevêque et le Consulat, ils posèrent pour condition que la chapelle des Minimes deviendrait leur propriété, si les fortifications qu'on devait construire à Saint-Just renversaient un jour leur église. Il était alors question d'élever à Saint-Just une puissante citadelle. Le P. Simon Guichard accepta.

Après les ravages des protestants, les chanoines prirent prétexte de cette convention pour s'emparer de l'église des Minimes. Les religieux invoquaient cette même convention pour rentrer dans leur demeure, les chanoines de Saint-Just n'ayant le droit de propriété sur l'église des Minimes qu'autant que leur église collégiale aurait été démolie pour l'établissement des fortifications. Ce conflit dura plus de deux ans ; les Minimes réclamaient auprès de l'autorité civile, et l'autorité civile leur donnait raison, mais les chanoines différaient, temporisaient, obtenaient des délais, espérant toujours rester maîtres définitifs du local dont ils s'étaient emparés. L'affaire fut même portée au roi Charles IX, alors de passage à Lyon ; les Minimes eurent encore raison, et, malgré tout, ce ne fut qu'un an plus tard, à la Noël de 1565, que les Minimes rentrèrent en possession de leur ancienne demeure.

Rien n'y fut changé jusqu'en 1577, mais alors la modeste habitation acquise du sieur Corval devint trop étroite, et l'on se mit à construire sur un plan uniforme un nouveau couvent. On comprend sans peine que les religieux, vivant des aumônes publiques, ne pouvaient pas avoir toujours des ressources suffisantes ; aussi les travaux furent-ils suspendus et repris plusieurs fois. On en vint cependant à bout, et le couvent des Minimes fut un des plus considérables et des plus commodes de France. Il formait un vaste quadrilatère dont trois côtés étaient affectés au couvent proprement dit, et le quatrième était occupé par l'église. Cet ensemble ne fut terminé qu'en 1647. Les trois ailes contenaient les salles de chapitre, la bibliothèque, le réfectoire, le noviciat, et en particulier, dans celle qui s'élevait sur la place, les cellules des religieux et les chambres des hôtes. Ces trois bâtiments avaient des cloîtres, sous les

arcades desquels Horace Leblanc, peintre de Lyon, avait représenté, en 1624 et les années suivantes, toute la vie du fondateur des Minimes, saint François de Paule. Enfin, au flanc nord de la chapelle, il y avait un escalier lourd et monumental, qui conduisait les pères de leurs cellules aux stalles du chœur.

L'église, dont la première pierre, comme nous l'avons dit, avait été posée en 1555, fut achevée en 1653. L'évêque d'Autun, Louis Dony d'Attichy, qui était lui-même religieux minime, en fit solennellement la consécration. Elle n'avait qu'une seule nef, de nombreuses chapelles latérales très hautes sous voûtes, de profonds caveaux, où dorment peut-être encore les moines et leurs protecteurs. Par une disposition singulière, elle se terminait par deux absides, l'une au levant, l'autre au couchant, qui abritait le sanctuaire. L'abside du levant avait une tribune dont les voûtes à trompes concentriques donnaient beaucoup de jeu à la perspective. Le retable du maître autel était renommé pour la beauté de son architecture. Guillaume Périer avait orné ce maître autel de quatre de ses compositions, et la grande sacristie du parallélisme historique de l'Ancien et du Nouveau Testament. Quant aux chapelles, au nombre de neuf, elles rappellent des noms illustres : les Pianelli de la Valette, les Clapisson, les Scarron, les Chapponay, les d'Auxerre avaient là leurs places et leurs caveaux de sépulture. Olivier Le Fèvre, président de la cour des comptes de Paris, étant mort à Lyon, fut inhumé dans le caveau des Lavalette, creusé au pied de l'autel de saint François de Paule, dont ce magistrat avait épousé la petite nièce, Anne Alesso. Enfin, les Parisiens établis dans notre ville, et qui formaient une corporation nombreuse et disciplinée, avaient dans l'église des Minimes la chapelle de sainte Geneviève et de saint Denis.

Parmi les confréries qui y étaient érigées, il faut citer entre toutes celle des Enfants de la ville. Elle avait été établie à un moment où une affreuse épidémie enlevait tous les enfants en bas âge. On eut recours à la prière et à la protection de la sainte Vierge ; le 15 août en était la fête patronale. Une autre confrérie

était celle de la Santé, fondée en 1628, au temps de la peste (1). En ces jours malheureux, deux religieux minimes furent envoyés par le consulat en Italie pour obtenir du ciel la cessation du fléau. M. l'abbé Vanel, qui a écrit sur ce couvent une consciencieuse et remarquable étude, dit que ce fut en 1629 que deux religieux minimes, Pierre de Torvéon et Dominique Meillier, suspendirent dans le sanctuaire vénéré de la Santa Casa, à Lorette, une belle lampe d'argent qu'ils avaient fait fabriquer à Venise. Mais l'almanach de 1755 s'exprime autrement : « Deux prêtres de cette maison firent, en jeûnant et pieds nus, le voyage de Saint-Roch à Venise, l'an 1667, année fatale de peste et de maladies contagieuses. » Cette dernière date nous semble fausse, car le vœu des échevins, qui délivra notre cité de ce fléau chronique de la peste, date de 1643 ; après cette date il n'en est plus question ; la date de 1667 nous semble donc une erreur.

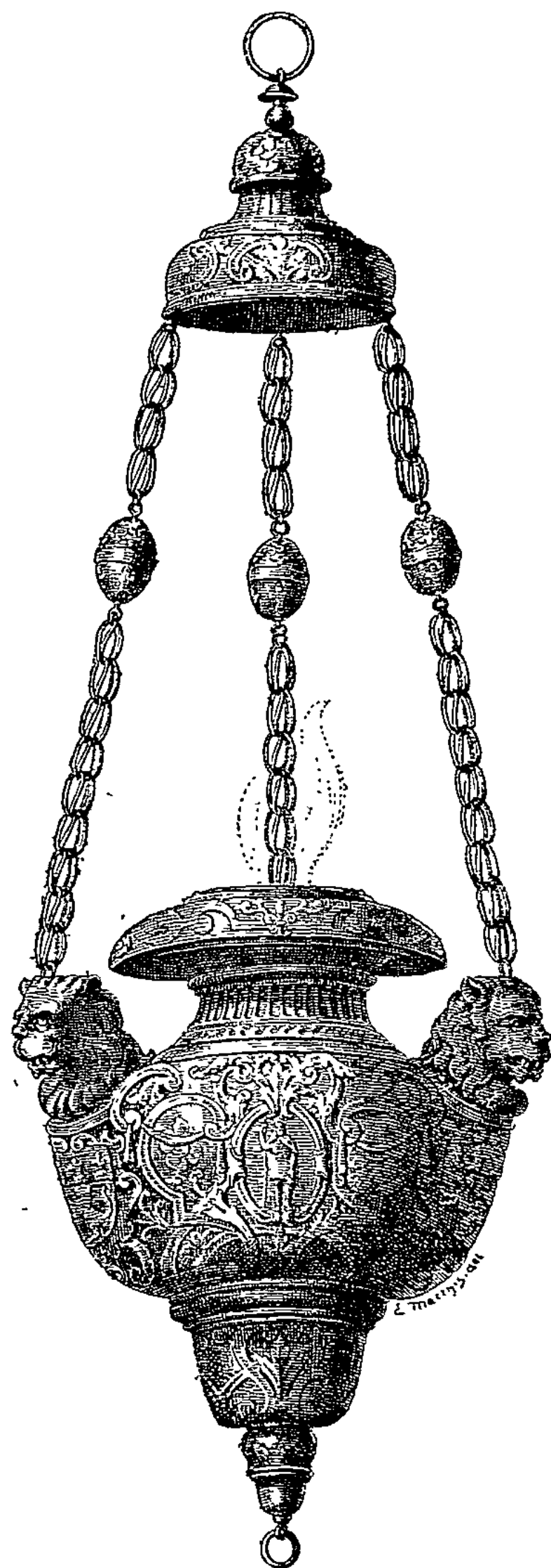
Bien que les limites étroites de cette modeste étude ne nous permettent pas d'entrer dans de grands détails, il nous semble cependant impossible de ne pas redire quelques noms de religieux.

Le P. Roland Guichard, neveu du fondateur Simon Guichard, fut supérieur et provincial de Lyon. Il prêcha beaucoup, et pendant plus de quarante ans. Quand les hérétiques furent maîtres de la ville, il resta seul à Lyon. Les protestants prétendirent qu'il était atteint de la peste, et on le traîna à l'hôpital de Saint-Laurent, où l'on entassait les pestiférés. Le bon père, dans ce milieu, prit en effet la contagion, mais il n'en mourut pas, et il profita de cette aventure pour exercer son zèle apostolique et confesser ses infortunés compagnons.

Le P. Jean Ropitel fut appelé le fléau des hérétiques ; il prêcha huit ans à Lyon, sans discontinuer, contre les ministres calvinistes. Il était, dit Dony d'Attichy, « ferré à glace, et avait de quoi répondre ». Viret, le fameux apostat, fut publiquement convaincu par lui. Les

(1) La chapelle de Saint-Roch, à la Quarantaine, était desservie par les pères Minimes. (Voir *Revue du Lyonnais*, II-216.)

hérétiques, très irrités, cherchèrent à le faire mourir, et quand ils furent maîtres de la ville, le P. Ropitel devait être traîné au gibet,



LAMPE ENVOYÉE PAR LE CONSULAT
ET PORTÉE A LA *Santa Casa* DE LORETTE PAR DEUX RELIGIEUX MINIMES

mais le peuple le fit déguiser et évader. Il fut quelque temps suffragant de Lyon.

Le P. François Humblot, provincial de Lyon, fut un grand

prédicateur ; il eut auprès de ses contemporains de grands succès oratoires. Ce qui nous reste de lui indique, en effet, de la puissance ; il se dégage de la boursoufflure qui jusque-là régnait dans la chaire, il expose avec clarté, et touche souvent à la véritable éloquence. Sa dispute avec le ministre Cassegrain, à Mâcon, est restée célèbre.

Le P. Jean-François de Binans et le P. André Baird, l'un Anglais, l'autre Ecossais, qui recherchaient sans crainte toutes les occasions de discuter avec les hérétiques ; le P. Gaspard Dinot, qui devint évêque de Mâcon ; le P. Antoine de Bologne, qui devint évêque de Digne ; le P. Antoine Périer, Lyonnais, qui fut nommé général de l'ordre.

Enfin, pour compléter ces notions, ajoutons que la province de Lyon était la douzième de l'ordre et comprenait quatorze couvents, parmi lesquels celui de Feurs, celui de Saint-Etienne, dont l'église conventuelle est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Louis, celui de Saint-Chamond, qui fut longtemps un collège, et qui abrite aujourd'hui la municipalité.

Qu'on me permette encore de citer un singulier détail que l'on trouve consigné au tome XII des *Archives du Rhône* : Les Minimes de Lyon, y est-il dit, fabriquaient un vin d'absinthe qu'on allait boire par mortification à leur couvent, à Saint-Just, le jour du vendredi saint, en revenant du Calvaire. Ils en faisaient ce jour-là un débit considérable et lucratif : ils en vendaient dans le cours de l'année comme remède.

Longtemps, le couvent de la Croix-de-Colle conserva sa ferveur et son vif esprit d'austérité, de zèle et de religion, mais chacun sait ce qu'il advint de la France et des mœurs publiques après la mort de Louis XIV. L'air pestilentiel du monde pénétra jusque dans le cloître, la discipline se relâcha, et les anciennes et rigoureuses observances furent abandonnées. Autant qu'on peut fixer une date, c'est en 1738 que commence pour les Minimes de Lyon cette décadence spirituelle. Un certain P. Gaudin est alors élu provincial, et cette charge n'est pour lui qu'un aimable passe-temps ; il introduit le luxe dans le monastère, et les ressources pécuniaires passent sans

contrôle en folles dépenses. Il a à Fontanière, près de Sainte-Foy-lès-Lyon, une magnifique campagne où le porte un fringant équipage, et où il donne des festins et des fêtes. Peu à peu, presque rien ne reste des règles de l'ordre ; le costume est modifié, la vie quadragésimale est violée, les sorties sont fréquentes et volontaires, l'office canonial est abandonné. Enfin, nombreux sont les religieux qui demandent à quitter leur profession.

Sans doute, tous les religieux ne donnèrent pas dans ce relâchement, et nous avons la preuve écrite de protestations indignées. Mais les charges étant électives, le P. Gaudin manipula le suffrage à son gré, et eut recours à tous les expédients pour s'assurer les suffrages ou pour faire nommer quelqu'une de ses créatures dévouées. Cet état de choses dura jusqu'en 1774. Alors le P. Jean-Baptiste Revoire essaya une réforme qu'il aurait sans doute menée à bien avec le temps, mais le temps lui manqua ; l'école de Voltaire faisait bonne garde, et la Révolution était aux portes.

L'école de Voltaire trouvait les couvents trop nombreux et trop riches, et l'autorité royale se mit au service des philosophes. On imposa aux ordres la revision de leurs règles et tous les devoirs de la conventualité ; on leur défendit d'avoir plus de deux couvents à Paris et plus d'un dans les autres villes ; on limita le nombre des religieux et l'on supprima les couvents qui ne pouvaient atteindre ce chiffre ; enfin, neuf congrégations furent abolies. De cette sorte trois cent quatre-vingt-six couvents furent fermés, et le nombre des religieux diminua d'un tiers. Les Minimes furent fortement atteints par ces mesures. La Révolution ne fit qu'achever une œuvre à moitié faite.

Quand la Constituante eut décrété ses lois sur les couvents, la municipalité lyonnaise se présenta au couvent des Minimes (mai 1790). Il y avait alors dix-sept religieux, quinze prêtres et deux frères. Quatre seulement déclarèrent qu'ils persistaient à demeurer en communauté, et encore ces quatre religieux furent-ils obligés à leur tour de quitter le couvent et de se disperser au commencement de 1791. La Croix-de-Colle fut mise aux enchères ; l'église servit de grange à foin, et le couvent devint une caserne.

Vers la fin de la Restauration, le P. Dettard acheta l'ancienne église et y fonda une maison d'éducation. Son successeur acheta, pour le compte du diocèse, la caserne des Minimes, et alors maîtres et élèves furent au large, et l'ancienne église fut dégagée. De nouvelles constructions ont, depuis lors, fait de cette maison une institution remarquable, où se sont formés des hommes sérieux et des chrétiens solides, comme il en faut aujourd'hui.

SOURCES :

Le P. HÉLYOT. : *Histoire des ordres monastiques.*

Les Almanachs de Lyon.

Revue du Lyonnais, années 1850, 1860, 1864.

L'abbé VANEL : *Histoire des Minimes.*

Archives municipales.

Archives du Rhône, t. XII, p. 65.



LES MISSIONNAIRES DE SAINT-JOSEPH

DU milieu du dix-septième siècle jusqu'à la Révolution, il y eut, dans notre ville, une communauté de prêtres missionnaires connus sous le nom de Joséphistes, du nom de leur glorieux patron, ou de Crétenistes, du nom de leur fondateur, Jacques Crétenet.

Jacques Crétenet naquit en 1603, à Champlitte, en Franche-Comté, de parents recommandables par leur piété et leur vertu. Destiné au sacerdoce à cause de ses belles qualités, il apprit d'un de ses oncles les rudiments de la grammaire. Ses progrès remarquables auraient dû être un encouragement pour ses parents; il n'en fut rien. Ils lui substituèrent un autre de ses frères, et Jacques partit à Langres étudier la chirurgie. Après son apprentissage, il se mit à voyager pour se perfectionner dans son état.

Il arriva à Lyon en 1628; la peste régnait dans la ville. La municipalité lyonnaise, qui, plus que jamais, avait besoin de tous les dévouements, s'efforça de les encourager; elle fit publier que les

« fraters » qui soigneraient les pestiférés gagneraient leur maîtrise. C'était, pour Jacques Crétenet, une trop belle occasion pour qu'il négligeât de la saisir.

La première personne qu'il traita fut une jeune veuve, qui guérit, et lui fut promise en mariage, s'il se faisait recevoir maître chirurgien. Le 20 novembre 1629, il recevait la bénédiction nuptiale en l'église de Saint-Saturnin.

En 1634, il fit connaissance de la mère Madeleine de Saint-François, première religieuse et supérieure du premier monastère de Sainte-Elisabeth, avec laquelle il se lia d'une sainte amitié qui contribua beaucoup à sa perfection spirituelle. Pendant neuf ans, il alla presque tous les jours voir cette pieuse femme, et c'est grâce à cette heureuse influence qu'il arriva à être très appliqué à l'oraison et à pratiquer les plus solides vertus. Cette situation, cependant, ne laissait pas que d'être étrange, elle prêtait à la malignité; il eut à subir à ce sujet quelques persécutions, mais il en sortit vainqueur, et plusieurs, dès lors, commencèrent à vouloir l'imiter.

Je ne dirai rien de ces vertus, elles étaient si admirables, que M. Olier, instituteur du séminaire Saint-Sulpice, à Paris, ayant eu plusieurs fois l'occasion de le voir, eut pour lui une estime particulière, et le montra comme un modèle aux prêtres de Saint-Sulpice. Le zèle était le trait distinctif de son caractère. Aussi, lorsqu'en 1643 la peste éclata de nouveau, sa charité fut-elle à la hauteur de son zèle; l'hôpital de la Quarantaine put les apprécier, et l'on alla jusqu'à dire qu'avant M. Crétenet les pestiférés mouraient presque tous, mais que depuis ils étaient presque tous guéris. Cette éminente vertu groupa autour de lui plusieurs hommes du monde, et même quelques prêtres, désireux de la perfection chrétienne; c'était un acheminement à la grande œuvre dont Dieu lui réservait la fondation.

Un jour qu'il avait à dîner chez lui quelques-uns de ses disciples, en l'honneur de l'un d'eux qui avait célébré, ce jour-là même, sa première messe, la conversation tomba sur la grande ignorance des peuples de la campagne, et en particulier sur le besoin d'in-

struction qu'avait le village de Martignat, en Bugey, dont le nouveau prêtre était natif. — « Eh bien, dit alors M. Crétenet, il faudrait que vous allassiez, avec ces messieurs, — et il nommait les prêtres qui étaient présents — dans votre village, instruire ces pauvres gens, et vous feriez une œuvre bien agréable à Dieu. » Cette idée sourit, et l'on résolut de la mettre à exécution aussitôt que les vacances seraient arrivées. En effet, aux jours convenus eut lieu la mission de Martignat, et ces nouveaux apôtres furent tellement séduits par ce genre de ministère qu'ils résolurent de consacrer aux missions tout le temps des vacances qu'ils auraient à la fin de chaque année de théologie.

Ce fut le commencement, mais les progrès ne se firent pas attendre, car le nombre des ouvriers apostoliques augmenta bien vite. Le Bugey, la Bresse, le Dauphiné furent les premiers champs défrichés par les nouveaux Missionnaires. C'est dans une de ces missions, donnée en octobre 1648 à Verjon, que M. le marquis et M^{me} la marquise de Coligny sentirent leurs âmes, sous l'ardente parole des prédicateurs, brûler d'une ferveur nouvelle : ils conserveront une profonde reconnaissance pour leurs Missionnaires, et seront plus tard les premiers et insignes bienfaiteurs de la congrégation naissante.

Les épreuves cependant ne manqueront pas : des bruits désavantageux courent sur les Missionnaires ; Jacques Crétenet, sur des rapports mensongers, encourt la malveillance du cardinal de Richelieu ; en 1651, les accusations contre les Missionnaires redoublent, « ce sont des gens de cabale, ce sont des aveugles qui en mènent d'autres, etc. » ; Crétenet est excommunié, et son excommunication est affichée aux carrefours de la ville ; les Missionnaires reçoivent l'ordre de comparaître devant le cardinal, et la défense de se laisser diriger par un chirurgien. Mais ces épreuves durèrent peu, et bientôt le cardinal fut désabusé. « M. Crétenet, lui dit-il, si je puis vous servir, je le ferai de tout mon cœur. » — « Allez, dit-il encore à un des prêtres qui, obéissant à son ordre, comparaisait devant lui, l'esprit de Dieu est là, continuez. »

A quelques années de là, 1661, l'archevêque de Lyon, Mgr Camille de Neuville, persuadé du bien que faisaient ces prêtres dans son diocèse pour l'instruction des peuples, consentit qu'ils fissent un établissement dans la ville. Or, M. le prince de Conti, qui avait un de ces Missionnaires comme aumônier, n'eut rien tant à cœur que de protéger cette congrégation. Il obtint le mois suivant, novembre 1661, des lettres patentes de Sa Majesté Louis XIV, et lui-même, par un acte du 10 décembre suivant, prit la qualité de patron et fondateur de la communauté des Missionnaires de Saint-Joseph. En même temps, M. le marquis et M^{me} la marquise de Coligny fournissent aux frais de l'installation, qui eut lieu rue du Garet, près de l'hôtel de ville.

Cette maison, où s'établirent nos Missionnaires, a presque une histoire. Elle appartient d'abord à un consul de Lyon, noble M. Masson. Plus tard, les Pères de Saint-Antoine de Lyon en firent l'acquisition. Elle passa ensuite, en 1635, en la possession des Bernardines; on voit par l'acte qu'il y avait une chapelle. Le sieur Benoît Chillat, teinturier, en devint propriétaire, en 1648, moyennant la somme de vingt-quatre mille francs (24.000), dont il paya huit mille francs comptant, et pour les seize mille francs à solder constitua une rente de huit cents francs. En 1661, les Bernardines, trouvant sans doute le capital préférable à la rente, voulurent se relever de cette vente. La maison fut décrétée et vendue à M. Lafont, lequel élut pour amis Messieurs de Saint-Joseph, messire Claude Cochet et Claude Béthenod. Nos Missionnaires s'y installèrent; M. Crétenet eut une chambre dans la maison et continua de diriger ces Messieurs.

Il n'était pas permis alors d'établir une maison religieuse dans la ville sans la permission de la municipalité. Cette permission fut demandée et, le 1^{er} août 1662, M. le prévôt des marchands et messieurs les échevins donnaient leur consentement. Tout semblait bien assis, quand une nouvelle crise se déclara. Les Missionnaires se persuadèrent alors qu'ils ne devaient plus continuer à prendre les conseils et les avis de M. Crétenet, comme ils l'avaient fait jusqu'alors. Ils

commencèrent à s'éloigner de lui, on fit des projets et l'on prit des dessins pour une grande église et de grands bâtiments; on ne le consultait plus sur ce que l'on avait à faire.

Ce fut pour Jacques Crétenet une grande peine. Son dessein n'avait jamais été que d'associer des prêtres pour travailler dans les missions, et pour cet effet il aurait désiré que les Missionnaires eussent vécu, comme ils avaient fait par le passé, sans aucune maison qui leur fût propre, où que, tout au plus, ils en eussent une dans la ville qui leur servît de retraite, avec une petite chapelle pour y faire les fonctions de leur ministère; que l'on fondât seulement sept ou huit places de Missionnaires qui eussent un revenu suffisant pour leur entretien et subvenir aux frais des missions, et que, lorsqu'il y aurait des revenus au delà, on allât s'établir en d'autres diocèses.

Ces messieurs, de leur côté, croyaient devoir faire une grande église et de grands bâtiments pour recevoir un grand nombre de personnes. Il fut en outre décidé que M. Crétenet ne se mêlerait point de ce qui concernait la communauté, et que les Missionnaires l'honoreraient et le respecteraient comme leur grand-père. Le fondateur se conforma pendant quelque temps à ces règlements, mais n'y trouvant pas la paix de son âme, il se retira (1666), sur les conseils d'hommes éminents en qui il avait toute confiance.

Du reste la mort n'était pas loin. Devenu veuf, il fut dirigé du côté du sacerdoce. Le 15 août 1666, il était ordonné prêtre à Belley, et le 1^{er} septembre, en revenant à Lyon, il mourut à Montluel. Son éloge fut alors sur toutes les lèvres et sa mémoire fut en bénédiction. Les religieuses Colinettes reçurent le cœur, le foie, et, plus tard, les ossements de celui qui les avait tant aimées.

On comprendra sans peine qu'entre ces religieuses et les Missionnaires devaient exister des liens intimes d'amitié spirituelle. C'est près de la mère Saint-François que Crétenet s'était formé à la vie intérieure, c'est à cet ordre de Sainte-Elisabeth qu'il avait donné sa fille; c'est au couvent des Colinettes, aussi bien qu'à sa jeune société, qu'il avait intéressé le marquis et la marquise de Coligny; c'est le supérieur des Missionnaires qui était l'aumônier des

religieuses; celles-ci et ceux-là étaient contemporains comme création et devenaient presque voisins par situation. Qui eût dit que des divisions dussent se produire entre les deux communautés ?

J'ai déjà signalé les singulières prétentions des Missionnaires, je les redis ici pour l'unité de leur histoire. Se considérant comme plus utiles que les religieuses de Sainte-Elisabeth, qui avaient déjà deux couvents dans la ville, ils voulurent être plus favorisés. Ils essayèrent de faire casser la donation de M^{me} de Coligny, et intentèrent un procès aux religieuses Colinettes (1668). Ce procès mit le désarroi parmi celles-ci, mais enfin les Missionnaires furent déboutés de leurs demandes et, le 21 août 1671, un arrêt du Parlement confirma la donation de M^{me} de Coligny.

Puisque je parle de procès, il faut en signaler un qui nous paraît singulier aujourd'hui, mais qui était jadis assez fréquent. Les Missionnaires, par leur situation, relevaient de la directe de M^{me} l'abbesse de Saint-Pierre. Il paraît que cette noble dame s'émut d'entendre sonner les offices des Missionnaires; la cloche de ceux-ci pouvait être confondue avec la sonnerie de l'abbaye royale, c'était un abus qui ne pouvait durer. Un procès fut intenté, en 1668, aux messieurs de Saint-Joseph par les religieuses de Saint-Pierre. Ce même procès, nous l'avons vu s'engager entre l'abbesse de Saint-Pierre et le curé de Saint-Saturnin, entre les chanoines de Saint-Just et les religieux Minimes; entre les dames de Saint-Pierre et les Feuillants. On ignore quelle fut l'issue de cette action judiciaire.

Mgr Camille de Neufville ne cessa de donner à nos Missionnaires des témoignages de bienveillance. Après les avoir constitués en congrégation, il obtint de Mgr de Vendôme, nonce du pape, la confirmation de cet établissement; c'est lui qui consacre leur église et qui, à cette occasion, donne le titre de séminaire à la communauté.

Ce détail est à signaler : le séminaire de Saint-Irénée venait de naître, celui de Saint-Charles allait être fondé, celui de Saint-Joseph allait aussi se faire sa place; le premier formait des prêtres pour le ministère paroissial, le second des prêtres pour l'enseignement populaire, le troisième des prêtres pour l'évangélisation des

campagnes. Ce dernier, pendant presque toute la durée de sa vie, comprend quarante-cinq personnes, tant prêtres qu'étudiants. Ceux-ci, lorsqu'ils y entrent, sont diacres et ont fini dans les autres séminaires leurs cours de théologie; ils viennent pour s'instruire plus particulièrement des règles de la morale et de la manière de les appliquer, pour apprendre tout ce qui a rapport à l'administration des sacrements, et pour se mettre en état d'exercer toutes les fonctions du saint ministère.

Les Missionnaires de Saint-Joseph n'étaient pas purement diocésains, ils se répandent un peu partout. On constate leur présence à l'Isle-Adam, dans le diocèse de Beauvais, à Bagnols, en Languedoc, à Pierrelatte, à Louhans, à Verjon, à Nantua. Pour ce qui nous touche de plus près, disons qu'ils avaient des domaines à Saint-Rambert, à Couzon, à Montessuy; n'oublions pas une belle propriété à la Croix-Rousse, dont la rue des Missionnaires a conservé l'ancien souvenir jusqu'à ces derniers temps. Cette propriété appartient aujourd'hui aux religieuses de Saint-Joseph.

D'après ce qui précède, on peut constater que les Missionnaires de Saint-Joseph étaient d'un tempérament légèrement batailleur et envahissant. Ils faillirent même, au XVIII^e siècle, tenir en notre ville une place prépondérante. Lorsqu'on expulsa les Jésuites de Lyon, on pensa tout naturellement, pour les remplacer, à deux congrégations de prêtres qui étaient dans la ville, aux Oratoriens et aux Missionnaires de Saint-Joseph. Mais, malheureusement, ceux-ci étaient suspectés de jansénisme. En 1772, on publia des pamphlets contre les Missionnaires :

1^o Parallèle des erreurs enseignées par les Missionnaires de Saint-Joseph de Lyon, surnommés Crétenistes, avec celles de Baius Jansénius, Quesnel et autres, condamnées par l'Eglise;

2^o Lettre instructive adressée à MM. les Missionnaires de Saint-Joseph de Lyon, sur leur attachement aux erreurs du temps;

3^o Maximes des Missionnaires de Saint-Joseph de Lyon, conformes à celles des anciens et nouveaux hérétiques, par l'abbé de Saint-Pierre.

En présence de ces suspicions de doctrine, l'autorité religieuse dut agir. Comme il était notoire que le Grand Séminaire et Saint-Joseph étaient divisés sur la doctrine, l'archevêque, Mgr de Villeroy, cita les deux parties à comparaître devant lui le jour de la fête de saint Laurent, le 10 août 1722. Le Séminaire fut représenté par M. de Vaugimois, supérieur, et par M. de Fontenay, l'un des directeurs, et les Joséphistes par MM. Pichot, Rollin et Cadier. La conférence eut lieu en présence de MM. de Lacroix, vicaire général, Terrasson, official; Michel et Navarre, promoteurs, et autres personnes que l'archevêque avait invitées à y assister. Loin de dissiper les préventions formées contre eux, les Joséphistes ne firent que les fortifier. Néanmoins, le prélat, qui aurait souhaité la disculpation des Joséphistes, ne sévit point contre eux immédiatement. Mais, en 1729, une lettre de cachet défendit aux Joséphistes de tenir des pensionnaires et d'enseigner soit la philosophie soit la théologie (1).

En 1762, les Jésuites furent expulsés, et le Consulat passa un accord avec les pères de l'Oratoire, qui prirent possession du Grand Collège. Il passa aussi un accord avec les Missionnaires de Saint-Joseph pour la tenue du Petit Collège, mais il ne paraît pas qu'il y fût donné suite. Pourquoi? La raison est peut-être cachée sous ces quelques lignes d'un compte rendu de M. de l'Averdy :

« La congrégation de Saint-Joseph a sept maisons ; tout son but est l'instruction des jeunes gens de la campagne, et elle n'a établi de petits collèges ou pensionnats que dans la vue d'y former des sujets propres à recruter la congrégation, ayant toujours négligé la littérature, la philosophie et les mathématiques. »

Du reste, la Révolution était proche, et la communauté des Missionnaires, comme toutes les autres, eut à en subir les coups. Chassés de leur pieux asile, prêtres et étudiants se dispersèrent. Leurs immeubles furent confisqués, et, pendant le siège de Lyon, provisoirement occupés pour la fabrication des poudres. En 1795, ils furent vendus ; huit maisons, qui s'étendaient du quai de Retz à la place de la

(1) *Notice sur M. de Vaugimois*, par M. l'abbé BERTRAND, Sulpicien.

Comédie, devinrent propriétés de cinq acquéreurs lyonnais. L'ancien hôtel du Nord a occupé la maison des Missionnaires. L'œuvre de Jacques Crétenet n'était plus et ne devait plus revivre.

L'œuvre des missions a existé de tout temps dans l'Église catholique. A tous les âges de la vie de l'Église, on peut constater le perpétuel combat des deux hommes qui sont en chacun de nous, et les victoires sont rares et les défaites sont nombreuses. Que de fois et dans combien de pays s'efface le *spiritualis homo* ! Il faut une voix puissante, des accents pénétrants, pour réveiller ces âmes qui dorment ; il faut proclamer les droits de Dieu à ces oublieux du devoir, il faut panser les plaies de ces infirmes et de ces blessés, il faut prendre ces âmes qui gisent à terre et les soulever jusqu'au crucifix pour leur faire recevoir le baiser de la paix. C'est l'œuvre d'une mission.

Les saints avaient compris quelle grande œuvre était cet insigne appel de Dieu. Saint Dominique, saint Vincent Ferrier, saint François Régis évangélisèrent les peuples. Mais ces grands travaux apostoliques étaient plutôt le fait de l'initiative individuelle que la conséquence d'une organisation. Saint Vincent de Paul fut le grand promoteur de l'œuvre des missions, et ce qu'il faut remarquer, et ce dont nous avons le droit d'être fiers, c'est que le diocèse de Lyon a eu l'honneur de marcher de très près sur les traces de Vincent de Paul ; les Lazaristes et les Joséphistes sont contemporains ; le diocèse de Lyon ne se laisse pas distancer dans les œuvres de Dieu.

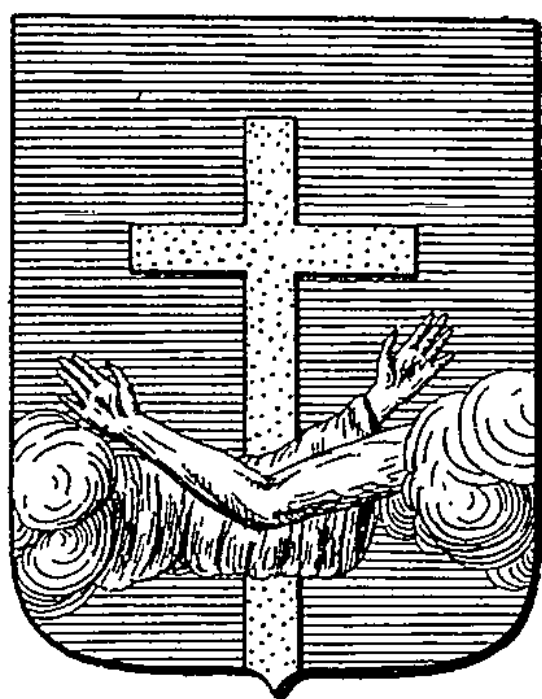
SOURCES :

Vie de M. Crétenet.

Almanachs de Lyon.

Archives municipales.

Notice sur M. de Vaugimois, par M. l'abbé BERTRAND, Sulpicien au grand-séminaire de Bordeaux.



L'OBSERVANCE

A la mort de saint François d'Assise, avons-nous dit, tous les religieux du premier ordre étaient frères mineurs. Un siècle après la mort du saint patriarche, l'ordre fut divisé en deux grandes familles religieuses : les frères mineurs de l'Observance et les frères mineurs Conventuels. Les premiers avaient conservé la règle franciscaine dans toute sa pureté ; les seconds avaient adopté certains adoucissements apportés à la rigueur primitive. Ces deux familles avaient un même chef, mais, en 1517, elles firent deux corps différents, ayant chacun son général ; celui des Conventuels fut appelé maître général des frères mineurs conventuels ; celui de l'Observance garda le titre de ministre général de tout l'ordre des frères mineurs, avec l'usage exclusif de l'ancien sceau de l'ordre ; une sorte de supériorité morale fut ainsi reconnue à l'Observance franciscaine.

Cette réforme de l'Observance fut l'œuvre du frère Paulet, fils d'un gentilhomme suédois appelé Vignotius de Trinci, qui vint s'établir à Foligno. Né en 1309, il reçut à l'âge de quatorze ans (1323)

l'habit de l'ordre de Saint-François; il ne voulut être que frère lai pour pouvoir s'adonner aux exercices les plus humbles; grande fut sa vertu, ardente sa piété, profonde son humilité. Cependant des abus s'étant glissés dans l'ordre, surtout en ce qui touchait la sainte pauvreté, il fut un des premiers à en gémir, mais les sentiments humbles qu'il avait de lui-même ne lui permettant pas de se croire capable d'une telle réforme, il se contenta de prier. Dieu, néanmoins, avait sur le F. Paulet des desseins que cette âme généreuse ne devait pas tarder à réaliser.

Après deux essais de solitude, l'un sur le mont Cesi, l'autre dans une tour de Foligno, l'humble religieux obtint, par l'entremise d'un de ses parents, Hugolin de Trinci, l'ermitage de Bruliano, situé dans un lieu désert entre Foligno et Camerino. Il jeta là, en 1368, les fondements de l'Observance : c'était une rude vie qu'il fallait mener dans ce désert empesté; aussi ses premiers compagnons se découragèrent-ils, mais ils furent bientôt remplacés, et les bâtiments même durent être agrandis, et quand le général Léonard de Giffon, élu en 1373, fit la visite des couvents du F. Paulet, il trouva les religieux si pauvres, si humbles, si parfaits, qu'il les crut fort propres à faire revenir tous les religieux attiédés et relâchés à la pure observance de la règle, et leur donna la permission de s'établir partout où ils le jugeraient à propos.

Cette permission, et un fait qui se passa à Pérouse, aidèrent puissamment au développement de la réforme. Les *frérôts*, se disant rigoureux disciples de saint François, mais en vérité vivant à leur guise, en dehors de l'autorité du Pape et des évêques, étaient populaires à Pérouse et y avaient deux maisons. Les Frères Mineurs qui y avaient un couvent étaient par eux insultés avec violence, et leur vie devenait intolérable; on résolut de donner le couvent de Pérouse aux religieux du F. Paulet pour confondre les *frérôts*; ce qui eut lieu en effet.

En suivant le cours des âges, on constate que le grand schisme d'Occident eut un contre-coup profondément ressenti dans la famille franciscaine; le concile de Constance ayant été convoqué, les Obser-

vans et les Conventuels y portèrent leurs différends, et la décision du concile fut en faveur des Observans. Ce fut la première fois, au concile de Constance, qu'on employa le mot d'Observance ; jusque-là les religieux du F. Paulet s'appelaient frères des Hermitages. Après le concile, une bulle de Martin V confirma le décret du concile en faveur des Observans, et mit ainsi la réforme à l'abri des jalouses persécutions des Conventuels. Dès lors, le progrès de la réforme ne se ralentit plus : en 1415, les Observans obtinrent la maison de la Portioncule, où l'ordre avait pris naissance ; en 1420, ils obtinrent le mont Alverne, si célèbre par le miracle des stigmates de saint François ; en 1434, ils furent mis en possession des saints lieux de la Palestine, et bientôt, malgré les nombreuses et longues persécutions que leur suscitèrent les Conventuels, les Observans firent de tels progrès qu'ils comptèrent jusqu'à quatorze cents couvents.

Le pape Léon X mit fin à ces éternelles divisions en donnant la supériorité à la réforme de l'Observance. Nous verrons plus loin que cette réforme donna naissance à une autre réforme qui s'appela l'Étroite-Observance, dont les religieux furent connus sous le nom de Récollets.

En France, les Frères Mineurs de Touraine fondèrent une Observance à l'imitation de celle de Bruliano ; en peu d'années cette



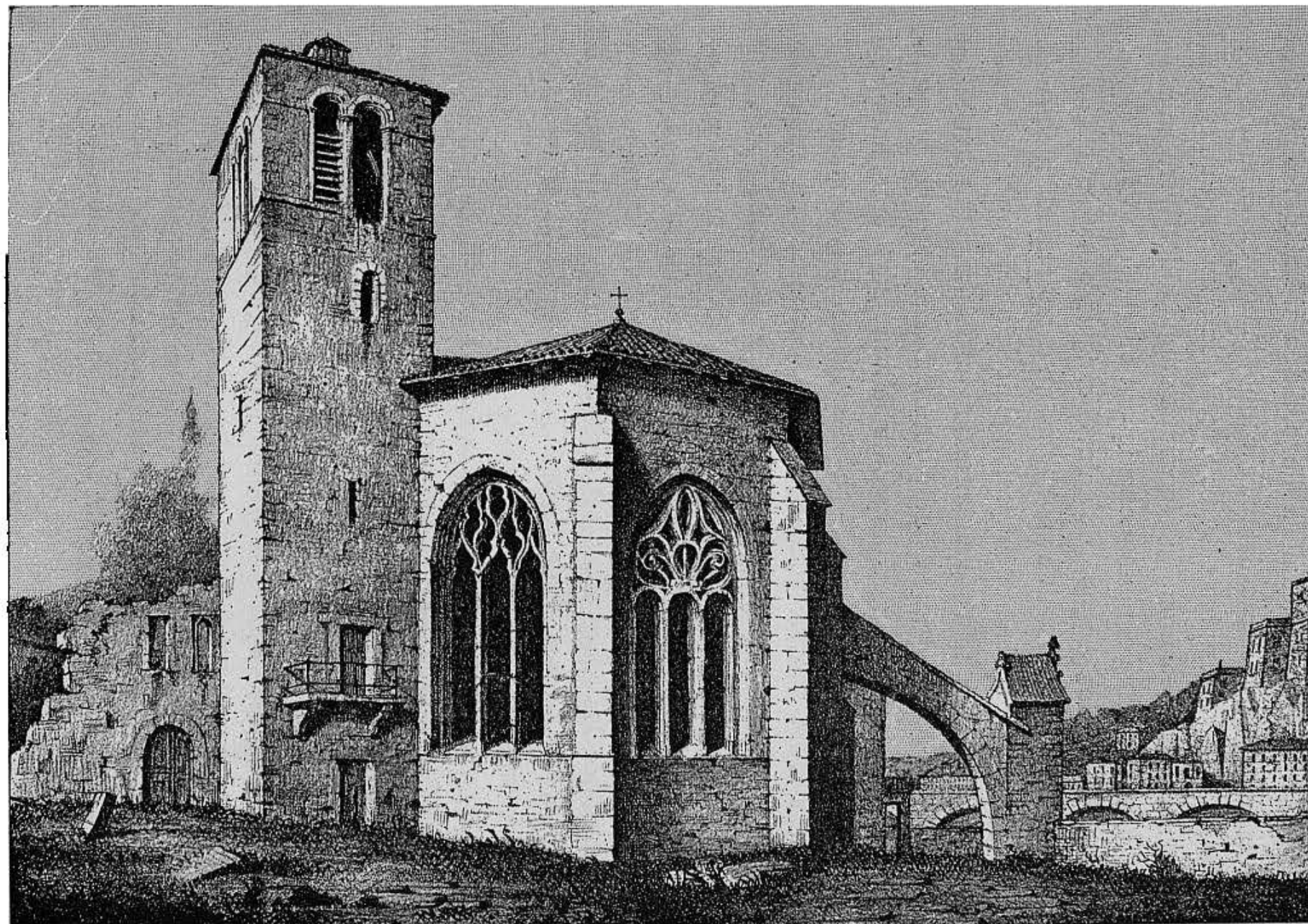
sc. Lyon.

FRÈRE MINEUR DE L'OBSERVANCE

réforme se répandit beaucoup. Deux religieux de cette réforme, le P. Jean Bourgeois et le P. Tisserand, vinrent, sur la fin du quinzième siècle, se fixer à Lyon, dans le voisinage des Deux-Amants, où ils trouvèrent un site délicieux. Ils furent mis en possession de leur nouveau local le 8 décembre 1492, et Charles VIII, qui avait le P. Bourgeois en grande estime et vénération, vint lui-même, le 25 mars 1493, poser la première pierre de l'église et fonder l'Observance de Lyon.

Dès le matin du jour choisi pour la cérémonie, le duc de Savoie se rendit au logis du roi, qui était déjà prêt. Les deux princes s'embrassèrent avec une amitié qu'il fallait voir, dit le Loyal Serviteur, puis montèrent sur leurs mules et allèrent ensemble, devisant le long de la ville, jusqu'au couvent, où ils ouïrent dévotement la messe, escortés de toute la cour. Parmi cette foule brillante, il faut distinguer Louis, duc d'Orléans, depuis Louis XII ; Pierre, duc de Bourbon ; Louis, duc de Luxembourg ; Angélibert, seigneur de Clèves ; Philibert, comte de Baugé en Bresse ; Charles, comte de Bologne ; Jacques, comte de Tournon ; Jean Bail, archevêque d'Embrun ; Jean Rely, évêque d'Angers, confesseur du roi. Or, le roi et la reine posèrent de leurs propres mains la première pierre de l'église ; sur ladite pierre étaient sculptées leurs armes, et sous leurs armes cette légende : *Jesu Maria—Karolus VIII, fundator hujus ecclesiæ Dominæ nostræ de Angelis, et Anna Regina, 1493.* — Ensuite le roi Charles prit lui-même par la main le P. Bourgeois, l'introduisit et avec lui dix-neuf autres religieux, parmi lesquels était le P. Tisserand, dans la maison dont il se déclara le fondateur, ainsi qu'Anne de Bretagne, les enrichit de privilèges, leur permit d'avoir en propriété trois bateaux sur la Saône pour servir aux approvisionnements de blé, vin, bois, légumes et autres denrées, et chargea le sénéchal de Lyon et Claude Le Charron de continuer la construction et de payer des deniers royaux les prix faits des ouvriers.

Les travaux, en effet, furent poussés activement ; du reste la présence d'Anne de Bretagne, qui était restée à Lyon pendant que



CHAPELLE DE L'OBSERVANCE.

son royal époux présidait à l'expédition d'Italie, suffisait pour aiguillonner toutes les ardeurs. En 1496, le couvent était achevé.

L'église, « des plus allègres », était du genre gothique le plus pur, mais simple comme la plupart des églises des frères mineurs : elle n'avait qu'une nef latérale au levant et trois chapelles, celles de Notre-Dame des Anges, de saint François d'Assise et de saint Louis. Le cloître formait avec l'église un carré parfait, mais le couvent, élevé sur le cloître, se prolongeait de beaucoup vers le nord ; sa face principale, tournée au levant, regardait la colline du Greillon. Il y avait aussi de grands jardins et de beaux vergers, peuplés de bons arbres fruitiers, agrémentés de belles eaux ; le tout, entouré de murailles, occupait environ vingt-cinq bicherées lyonnaises.

En 1505, comme nous l'avons vu, les Grands Cordeliers de Lyon embrassèrent l'observance, et la famille franciscaine lyonnaise fut en liesse. Ce changement soumit les uns et les autres aux mêmes règles et aux mêmes supérieurs ; on put dès lors passer d'une communauté à l'autre, achever ici une profession commencée là, et passer des rangs modestes des simples religieux de l'un de ces couvents au gardiennat de l'autre. Néanmoins l'Observance avait aussi son noviciat.

Ce couvent fournit deux provinciaux, Didier Raban en 1524, et Claude Vallenot en 1628. Le chapitre de la province s'y tint plusieurs fois ; la communauté ne compta jamais que vingt à vingt-cinq religieux, et, je signale en passant ce détail, elle avait un petit domaine à Vourlès, près Lyon.

Protégés par la faveur royale, les religieux de l'Observance eurent souvent la visite des grands de ce monde. Charles VIII, à son retour d'Italie, et Anne de Bretagne, qui venait de perdre le Dauphin, allèrent souvent se consoler auprès du bon P. Bourgeois. Louis XII revint visiter comme roi ce couvent à la fondation duquel il avait assisté comme duc d'Orléans. Quand Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, mourut aux Célestins, son corps, après l'office funèbre, fut porté à l'Observance, en attendant qu'on l'emportât à Rouen, où l'attendait un superbe mausolée. François I^{er},

partant pour l'Italie, avant cette désastreuse bataille de Pavie, où tout fut perdu fors l'honneur, vint donner à l'Observance un témoignage de sa royale estime. Henri II, qui devait périr sous la lance de Montgomméry, vint s'agenouiller dans la chapelle de Notre-Dame des Anges.

C'est se répéter sans doute, mais il faut, ici encore, parler de l'occupation de Lyon par les bandes protestantes en 1562. Fodéré a une page navrante sur ces brigandages. « A ce couvent de Notre-Dame des Anges, ils y procédèrent avec une telle rage que, ne se contentant pas du vol, ils mirent le feu en tous les endroits, qu'ils le réduisirent tout en cendres, en sorte qu'il n'y resta bastiment quelconque que les voûtes de l'église et du cloître, dont les pauvres religieux prirent la fuite, et se sauvèrent ès couvents de la Savoie et de la Franche-Comté. » Ils déterrèrent et profanèrent les restes vénérés du F. Jean Bourgeois et les jetèrent dans la Saône. « Il n'échappa au pillage de l'église que les beaux livres de chantrerie et les principaux ornements d'église; le P. Thierry, prévoyant bien que la ville n'échapperait pas à la furie des calvinistes, les avait réfugiés à Bourg en Bresse. » Quand les Observans revinrent à Lyon, ils ne trouvèrent que ruine et désolation; ils étaient dix religieux cependant à loger. Ils se réfugièrent dans une petite maison située près du portail de l'Observance et y demeurèrent douze ans; ces douze années, ils les employèrent à la reconstruction du couvent détruit : tous les jours ils travaillaient comme manoeuvres, donnant le reste du temps à l'office canonial et à la quête des aumônes, qui furent abondantes. Le travail fut long, mais la restauration fut complète, le couvent fut remis dans son premier état.

Nous avons vu souvent déjà que les négociants étrangers, domiciliés à Lyon, avaient ici ou là, presque toujours dans un couvent de la ville, un sanctuaire favori, qu'ils fréquentaient de préférence et qu'ils enrichissaient de leurs dons généreux. Les Lucquois, et en particulier les Bonvisi, jetèrent les yeux sur Notre-Dame des Anges, et y construisirent une remarquable chapelle d'ordre corinthien, qui jurait sans doute avec le style de l'église, mais qui était

très riche. A côté du nom de Bonvisi, qui disparut, il faut citer celui d'un autre généreux Lucquois, Horace Cardoni, que les Sandrans d'aujourd'hui comptent dans leur parenté. Horace Cardoni ou Cardon fut un grand homme de bien, qui sut faire un magnifique usage de sa fortune. Les greniers de l'hôpital de la Charité furent faits à ses frais, le collège de la Trinité, le monastère de Blie, les églises et les maisons des Jésuites, des Grands Cordeliers et de l'Observance sentirent les effets de sa munificence.

Les Lucquois ne furent pas les seuls bienfaiteurs de l'Observance, le Consulat et les notables de la ville ne ménagèrent pas leurs faveurs, et à la tête de tous, il faut signaler Mgr d'Halin-court, « gouverneur et lieutenant du roy en Lyonnais, Foretz et Beaujolais, lequel, encore qu'il affectionnât tous les monastères de cette ville, néanmoins avait dédié une particulière dévotion à cettui-cy auquel il conférait journellement de grands bienfaits ».

Ainsi favorisée du peuple et des grands, l'Observance vivait en paix ; mais, en 1618, sa tranquille existence fut mise en péril. Envieux du beau monastère de Notre-Dame des Anges, les Récollets de la custodie de Saint-Antoine, enfants eux aussi de saint François, mais d'une réforme plus récente, tentèrent de s'en emparer. Des bulles pontificales et des lettres patentes d'Henri IV tendaient à faire donner aux Récollets une ou deux maisons par province ; les Récollets, profitant de ces avantages, jetèrent leur dévolu sur l'Observance et ne négligèrent rien pour l'obtenir. Ils prétendaient, disaient-ils, n'user que de leurs droits. Le 5 juillet 1618, deux Récollets se présentèrent au Consulat pour exposer leur requête. Les protecteurs de l'Observance s'émurent de ces envahissantes prétentions, et les recteurs de l'Aumône générale formèrent opposition à la demande des Récollets. Cette affaire s'envenima, fut portée même à l'assemblée générale du clergé, et se termina enfin, grâce à la protection des échevins, seize mois après, par le désistement des Récollets.

Il reste, dans l'histoire de l'Observance, les traces de faits bien singuliers qui font revivre tout un ordre de choses disparu et

qu'il faut signaler en passant. Chacun sait ce que fut le « droit d'asyle » dans le moyen âge chrétien. Ce droit, bienfaisant d'abord, offrit ensuite des dangers, en assurant l'impunité non plus seulement aux faibles poursuivis par leurs ennemis plus forts, mais aux criminels que la justice voulait atteindre. Louis XII, en 1500, et François I^{er}, en 1539, l'abolirent en France. Les Observans essayèrent de faire revivre en France le « droit d'asyle », non pas pour les criminels, mais pour les faibles, afin de les soustraire, au moins pour un temps, aux poursuites premières des créanciers, toujours vives, toujours empreintes d'indignation et de colère. Cette prétention charitable, mais inconsidérée, souleva d'unanimes réclamations. A différentes reprises les Observans cherchèrent à user de ce privilège, mais chaque fois des arrêts furent rendus contre eux, et malgré tout, l'usage d'« asyle » prévalut jusqu'à la dispersion des religieux. On montrait encore, il y a quelque cinquante ans, l'emplacement où les reclus étaient enfermés.

C'est vers 1660, ainsi que nous l'avons vu déjà, que les religieuses de Sainte-Elisabeth vinrent s'établir près de l'Observance. Ce voisinage fit de cet endroit plus que jamais un lieu de prière et de religion.

C'est à peu près vers la même époque que l'Observance ouvrit ses portes à une institution utile et sage qui manquait à la société d'alors, qui disparut ensuite, pour être créée à nouveau par un prêtre lyonnais, l'abbé Rey, le fondateur des pénitenciers d'Oullins, de Cîteaux et de Saint-Genest-Lerpt. Notre couvent reçut les jeunes gens qui, par leur indiscipline ou leur inconduite, menaçaient de devenir le déshonneur de leur famille. Là, grâce au zèle et à la piété des maîtres, la vertu reprenait par degrés son ascendant sur le cœur rebelle, et la conversion suivait souvent le travail intime de la grâce. Un religieux, sous le nom de correcteur, avait la direction de ces jeunes gens ; les plus soumis étaient gardés à Lyon, les plus indisciplinés étaient envoyés, avec l'agrément des parents, à Sainte-Colombe-lès-Vienne.

Signalons aussi en passant les réunions de la corporation unie

des bateliers de Vaise et de Serin, qui fêtaient leur patron, saint Nicolas, dans la chapelle du couvent de l'Observance.

Nombreux furent les Lyonnais de distinction qui reçurent la sépulture au couvent de l'Observance : ce sont les Grollier, aussi remarquables par l'antiquité de leur origine que par l'importance des emplois et des services; c'est Pierre Scarron, qui fut prévôt des marchands et parent du célèbre auteur de l'*Enéide travestie* ; c'est Jacques Moyron, le digne héritier de la fortune et de la charité de Jean Cléberg, etc.

Enfin le moment arriva où la paix du cloître ne fut plus assurée, et la même loi qui frappa les Cordeliers de Saint-Bonaventure frappa du même coup les religieux de l'Observance. Aucun détail ne nous est resté de leur adhésion ou de leur refus de souscrire aux mesures proposées par l'Assemblée constituante. Quelques-uns, prévoyant les orages qui menaçaient la religion, avaient déjà quitté le couvent. A l'époque de la dispersion, il ne s'y trouvait que sept religieux, la plupart fort âgés. Ils quittèrent l'Observance : deux d'entre eux moururent à Lyon pendant le siège : seul le P. Jaillard traversa les années de la Terreur et assista à la renaissance de l'ordre public et au triomphe de la religion. Quand il quitta son couvent, il resta à Lyon, se cachant pour épier le bien à faire, traqué, poursuivi, échappant toujours aux recherches et manifestant de mille manières son héroïque charité. En 1793, il fit partie, en qualité de vicaire général, de l'administration secrète et fidèle de Mgr de Marbeuf; plus tard, il s'attacha en qualité de prêtre habitué à l'église de Saint-Pierre, à Lyon, et mourut en 1816, à l'âge de 90 ans.

Que devint le couvent de l'Observance? Tout d'abord il fut délaissé et les ruines se firent d'elles-mêmes. Pendant le siège de Lyon, il fut converti en ambulance; en 1795, le couvent et l'enclos furent aliénés par la nation et vendus à des particuliers; mais l'église, restée propriété nationale, servit de grenier à foin pour la cavalerie, puis de dépôt de salaison pour la marine. En 1810, le gouvernement impérial racheta le couvent et le clos, on en fit un

emplacement pour recevoir les matériaux nécessaires à la confection du pont de Serin. Un décret de 1811 portait que le claustral serait ensuite remis à la ville, après l'achèvement du pont. En 1818, par suite d'un échange fait entre la ville et le département, la Pépinière, située au jardin des Plantes, fut transférée au clos de l'Observance.

Comme nous l'avons déjà vu lorsque nous avons parlé des religieuses de Sainte-Elisabeth du couvent des deux-Amants, l'école vétérinaire fut provisoirement transférée (an V ou 1797) de la Guillotière dans le claustral de ce monastère. On y ajouta une partie des bâtiments du couvent des Cordeliers, qui était contigu au premier. L'habitation des religieuses devint celle des professeurs et des élèves; le cellier des Cordeliers fut transformé en écuries; leur cuisine forma la pharmacie, l'église devint un magasin à fourrages, les cabanons, où ils renfermaient les enfants de famille pour les ramener à une conduite régulière, devinrent les chenils de l'école. En 1818, le provisoire étant devenu définitif, un plan de construction fut approuvé et mis à exécution. M. Menoux, conseiller de préfecture, délégué par le préfet du Rhône, posa la première pierre des nouveaux bâtiments. Plus tard on démolit l'ancienne chapelle gothique pour en reconstruire une autre plus simple et plus petite à l'usage de l'école.

Ce quartier avait une physionomie particulière, ne le quittons pas sans faire revivre les vieux souvenirs.

Voici d'abord, dominant le paysage, le château fort de Pierre-Scize, qui était à la fois l'agréable résidence de nos archevêques et une redoutable prison. Là furent prisonniers Nemours et le duc de Bouillon, Louis Sforza, duc de Milan, et le cardinal d'Ascagne, Cinq-Mars et de Thou; là auront lieu des massacres aux jours de la Terreur; là, la démagogie lyonnaise, en démolissant Pierre-Scize, aura son 14 juillet.

Au bas du château, on voyait une petite chapelle, la chapelle de Saint-Epipaix. Elle servait jadis de maison à la pauvre veuve sainte Lucie, qui y nourrissait en secret le jeune martyr lyonnais

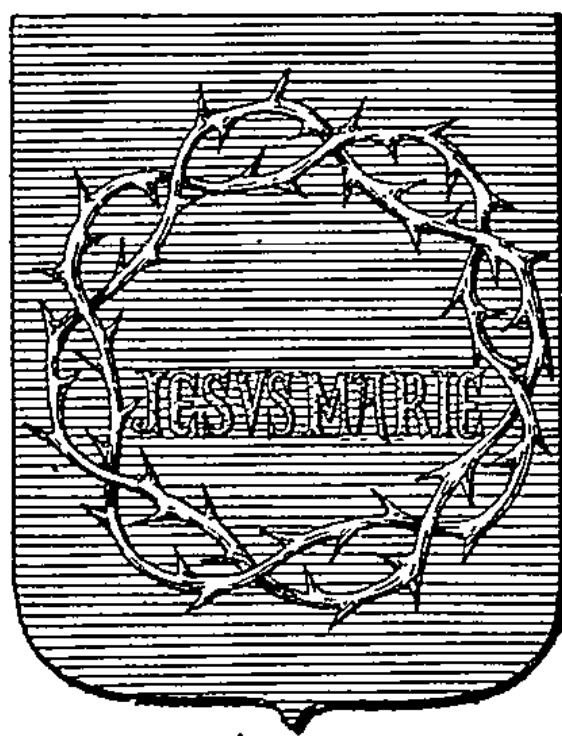
saint Epipoix. Elle était devenue dans la suite la chapelle d'une recluserie.

Un peu plus loin était la chapelle du Prieuré de Saint-Martin de la Chana, fondé au quatorzième siècle par Jean IV, archevêque de Lyon. On y faisait des instructions aux enfants, et l'on y distribuait tous les dimanches aux pauvres une partie des 14.500 miches de pain hebdomadaires de l'Aumône générale.

Il y eut aussi vers la colline du Greillon un hôpital qui dépendait du chapitre de Saint-Paul, mais une bulle d'Alexandre VI le supprima en 1492. Enfin, après les deux couvents de l'Observance et de Sainte-Elisabeth, s'étendait le faubourg de Vaise, séparé de la ville par une porte, où on lisait cette devise des Ligueurs lyonnais, signature de toute une époque : Un Dieu, un roy, une foy, une loy.

SOURCES :

Le P. HÉLYOT : *Histoire des ordres monastiques.*
Les Almanachs de Lyon.
Les Cordeliers de l'Observance, par l'abbé PAVY.
Archives municipales.



L'ORATOIRE

L'ORATOIRE est originaire d'Italie; il eut pour fondateur saint Philippe de Néri. Nous verrons comment d'Italie il passa en France, et comment il s'établit à Lyon.

Saint Philippe de Néri naquit à Florence le 22 juillet de l'année 1515. Elevé avec beaucoup de soin par ses pieux parents, il fut envoyé à dix-huit ans chez un de ses oncles, à San-Germano, au pied du mont Cassin. Mais bientôt, abandonnant toute idée de succession, il quitta la riche maison de son oncle pour aller à Rome achever ses études. Il fit rapidement de si grands progrès en philosophie et en théologie que sa réputation se répandit dans Rome et que des personnages considérables tenaient à honneur de le connaître.

Sa vertu était non moins belle : il visitait souvent les hôpitaux, et tous les jours faisait le pèlerinage des sept églises de Rome. La nuit, il la passait en partie à prier sur les tombeaux des martyrs, au cimetière de Saint-Callixte. De concert avec son confesseur Persiano Rosa, il institua la célèbre confrérie de la Trinité pour le sou-

lagement des pèlerins pauvres et malades, puis par obéissance il reçut les ordres sacrés. Le 23 mai 1551, il était prêtre. Le sacerdoce lui apporta une ferveur nouvelle, il commença des conférences spirituelles qui eurent un très grand succès. En 1558, le nombre des assistants augmentant de jour en jour, il obtint des administrateurs de l'église de Saint-Jérôme « un lieu ample et spacieux » au-dessus de leur église ; ce lieu fut accommodé en forme d'*oratoire*, et tous les soirs il y réunissait ses disciples pour méditer et prier, pour s'exciter au détachement du monde et à la pratique de la vertu.

Sa réputation de sainteté fut telle que les Florentins qui habitaient Rome, ayant fait bâtir une église, le prièrent de vouloir bien la desservir. Il s'y refusa ; les Florentins recoururent au pape Pie IV qui ordonna à Philippe de se charger de cette église, et fit prendre les ordres à quelques-uns de ses disciples, Baronius, Fideli et Bordin. C'est à ce moment précis qu'il faut rapporter l'établissement de la congrégation qui prit le nom d'Oratoire, à cause de l'oratoire que le saint fondateur avait institué à Saint-Jérôme. En 1575, saint Philippe dressa les constitutions de la congrégation ; deux ans plus tard, Clément XIII les approuva, et saint Philippe fut élu supérieur. Je signale seulement deux points principaux qui sont particuliers à l'Oratoire : d'abord on ne fait point de vœu dans la congrégation, et si quelqu'un désire se retirer ou mener une vie plus parfaite, il est libre ; ensuite les Oratoriens de Rome décrétèrent de n'avoir jamais de maisons hors de Rome, qui dépendissent de leur administration, excepté celles de Naples et de San Severino ; mais afin qu'on ne crût pas qu'ils désapprouvassent les établissements de pareils Oratoires, ils ajoutèrent au décret qu'il était néanmoins permis à l'Oratoire de Rome d'envoyer, si bon lui semblait, des sujets pour établir des maisons du même institut, à condition qu'ils reviendraient après les avoir établies ; ils ordonnèrent aussi que l'on pourrait recevoir des prêtres étrangers, auxquels on apprendrait les coutumes de la congrégation pour pouvoir faire de pareils établissements dans leur pays.

Nommé supérieur perpétuel en 1587, Philippe de Néri renonça

au généralat en 1592, et mourut trois ans après, 25 mai 1595. Les miracles qu'il avait faits pendant sa vie, et qui continuèrent après sa mort, furent cause qu'on travailla au procès de sa canonisation. Le roi de France, Henri IV, s'y employa même en reconnaissance des démarches faites par Philippe de Néri, pendant sa vie, pour la réconciliation de ce prince avec l'Eglise. Il fut canonisé en 1622 par Grégoire XV.

Après la mort de saint Philippe de Néri, l'Oratoire fit de grands progrès, et les esprits d'élite ne lui manquèrent pas. Ce sont : Baronius, second général, le célèbre auteur des *Annales ecclésiastiques*, et qui devint cardinal, le cardinal Taruggi, le cardinal Alphonse Visconti, Bordin, qui fut le confesseur de Clément VIII, et qui fut archevêque d'Avignon, les cardinaux Octave Paravicini, Nicolas Sfondrate et Léandre Colloredo, Jean Juvénal, évêque de Saluces, un des premiers compagnons de saint Philippe, Olderic Rainaldi, qui continua les *Annales* de Baronius, etc.

La congrégation de l'Oratoire de Rome a pour armes une Vierge tenant devant elle l'enfant Jésus dans un croissant entouré de rayons.

Il est facile de voir, d'après ce qui précède, que l'Oratoire n'est pas, à proprement parler, un ordre religieux ; c'est une congrégation moitié régulière moitié séculière, destinée à exercer, dans le milieu où elle se trouve, les diverses fonctions sacerdotales et paroissiales, et par là même à jeter dans le clergé séculier les salutaires influences d'une vie plus intérieure et plus sainte.

C'est ce que comprendront à leur tour plusieurs ecclésiastiques de France. César de Bus et le P. Romillion essayèrent de créer l'Oratoire dans le Midi, sur le modèle de l'Oratoire d'Italie. Mais bientôt César de Bus, portant ailleurs son activité spirituelle, fonda les pères de la Doctrine et laissa le P. Romillion. L'Oratoire naissant en fut amoindri, il se réunira plus tard à l'Oratoire de France. Pour l'exécution de ses desseins, Dieu avait choisi le P. de Bérulle, qui devait plus tard revêtir la pourpre romaine.

Pierre de Bérulle naquit en Champagne, au château de Sérilly, le 4 février 1575. Son père était conseiller au parlement de Paris,

et sa mère, Louise Séguier, était la tante du chancelier de ce nom. Elevé par eux dans l'amour et la crainte de Dieu, il avança à grands pas dans les voies de la perfection. Sans écouter sa famille, qui désirait lui faire prendre une charge de conseiller, il déclara qu'il voulait être prêtre, et le 5 juin 1599, fête de la sainte Trinité, il monta pour la première fois à l'autel. Désireux d'une vie plus parfaite, il voulut se faire religieux, mais bientôt il connut que sa vocation était de demeurer dans le monde, afin d'y travailler au salut des âmes et à la réformation de l'état ecclésiastique et séculier. Dès lors il songea à établir une congrégation sur le modèle de celle de l'Oratoire de Rome. Longtemps il différa par défiance de lui-même; enfin, pressé par le cardinal de Joyeuse et par Henri de Gondî, évêque de Paris, plus tard cardinal de Retz, il mit la main à l'œuvre.

En 1611, il assemble une communauté d'ecclésiastiques au faubourg Saint-Jacques, dans l'hôtel du Petit-Bourbon, là où s'élèvera plus tard le Val-de-Grâce. Ses premiers compagnons furent les PP. Bence et Gastaud, docteurs de Sorbonne, François de Bourgoing, qui fut dans la suite général de la congrégation, Paul Métezeau et le P. Caran, curé de Beauvais. Ils obtinrent des lettres patentes du roi Louis XIII pour leur établissement, et, en l'an 1613, le pape Paul V approuva cette congrégation sous le titre de l'Oratoire de Jésus. M. de Bérulle fut le premier général.

Le but du vénéré fondateur était de faire des prêtres modèles, tout en restant attachés, sous l'obédience des évêques, aux fonctions extérieures du sacerdoce. Il y avait dans la congrégation deux sortes de personnes, les incorporés et les associés : on n'y devait point enseigner la littérature ni la théologie, mais seulement les vertus ecclésiastiques : dans la suite, cependant, cette disposition fut changée. Quant aux règlements, le P. de Bérulle n'en fit point, voulant qu'ils fussent à la disposition du supérieur général, selon les personnes, les temps et les lieux. On raconte qu'un jour un évêque lui demanda quel était le règlement de la congrégation; le P. de Bérulle fut un moment interdit, mais bien vite reprenant confiance, il tira de sa poche un *Novum Testamentum*, l'ouvrit au hasard, et lut :

Modestia vestra nota sit omnibus hominibus, Dominus enim propè est. Nihil solliciti sitis : sed in omni oratione et obsecratione cum gratiarum actione petitiones vestræ innotescant apud Deum : Que votre modestie soit connue de tous les hommes ; le Seigneur est proche. Ne vous inquiétez de rien, mais en quelque état que vous soyez, présentez à Dieu vos demandes par des supplications et des prières, accompagnées d'actions de grâces (S. Paul aux Philip., iv-5 et 6). — Voilà ma règle, dit-il. — Plus tard cependant, quand on voulut fonder d'autres maisons, il fallut produire aux autorités des règles écrites, on les composa. Dans ces règles, les Oratoriens déclarent qu'ils ne sont pas religieux, mais seulement prêtres associés ensemble, dépendant immédiatement des évêques des lieux où est établie leur congrégation, travaillant par eux et pour eux, accomplissant tout ce que les curés requéraient d'eux et sur leur autorité expresse.



PRÊTRE DE L'ORATOIRE (ANCIEN COSTUME)

Le P. de Bérulle, nommé cardinal après le voyage qu'il fit à Rome, envoyé par le roi pour obtenir du pape la dispense nécessaire à Henriette de France pour son mariage avec le prince de Galles, pratiqua jusqu'à la mort les plus édifiantes vertus.

Cette mort arriva le 2 octobre 1629, et le P. de Condren lui succéda.

Cette congrégation a donné à la France et à l'Eglise plusieurs prélats et plusieurs savants ou écrivains ; je ne mentionne en passant que les PP. Morin, Thomassin et Malebranche. Elle a pour armes les noms de Jésus et de Marie d'or sur champ d'azur, entourés d'épines de sinople.

A peine cette congrégation était-elle née que le zèle apostolique de ses membres produisait les fruits les plus heureux. Le bruit s'en répandait à l'entour, et les évêques, en grand nombre, conjuraient le P. de Bérulle d'envoyer à leurs peuples de si bons ouvriers ; il ne pouvait satisfaire à toutes les demandes. Sur la fin de l'année 1616, l'archevêque de Lyon, Mgr de Marquemont, originaire de Paris, et qui connaissait le P. de Bérulle, lui manifesta le grand désir qu'il avait d'occuper ses disciples dans son religieux diocèse. La fondation de l'Oratoire de Lyon fut résolue et, le 2 décembre, les PP. Bence, Métezeau et quelques autres s'établissaient dans notre ville. Je trouve dans le livre de M. l'abbé Houssaye, *le cardinal de Bérulle et l'Oratoire de Jésus*, ces renseignements sur les deux principaux fondateurs de la maison de Lyon :

« M. Bence était originaire de Rouen. Aussi ardent à approfondir par l'étude les vérités de la foi que constant à y chercher la règle de ses actes et de sa vie, il était depuis douze ans docteur de la maison et société de Sorbonne. La générosité de son désintéressement, la pureté de son zèle, son expérience des choses de Dieu, une rare connaissance des saintes Ecritures, le rendaient une acquisition précieuse pour une congrégation naissante.

« M. Paul Métezeau était un jeune licencié de la société de Navarre. Né à Paris d'une famille originaire de Dreux, il n'avait en 1611 que vingt-huit ans ; mais déjà remarquable par l'élévation de son esprit et l'étendue de ses connaissances, il l'était plus encore par un zèle tout apostolique, une piété aussi large qu'intime, et l'attrait tout-puissant qui ne lui laissait trouver de repos et de bonheur que dans la contemplation des états et des mystères de Jésus-Christ. »

En arrivant dans notre cité, les Pères de l'Oratoire s'établirent provisoirement à la manécanterie, située au midi de la Primatiale, et qu'il ne faut pas confondre avec la grande manécanterie, bâtie seulement au dix-huitième siècle, et qui limite au couchant la cour de l'archevêché. L'année suivante, ils achetèrent, sur la colline de Saint-Sébastien, la Maison-Verte, qui appartenait aux Capponi (1), dont nous avons dit un mot en parlant des Carmes. Une fois installés, ils firent élever une petite chapelle qu'ils consacrèrent aux Grandeurs de Jésus.

En 1621, le P. de Bérulle vint visiter cette maison qui n'avait pas cinq ans d'existence. Néanmoins déjà l'Oratoire y était prospère ; l'amour des sciences ecclésiastiques et le culte de la vie intérieure se prêtaient un mutuel appui, et déjà l'on pouvait admirer les fruits d'une si nécessaire alliance dans les sujets formés à cette forte et religieuse école. En 1642, l'état de la congrégation était tel qu'elle acquérait des Espinassy une maison qui joignait leur enclos, et en 1654, Mgr Camille de Neuville, qui avait succédé au cardinal de Marquemont, leur permit de recevoir des clercs qui, sous le nom d'aspirants, y faisaient une année d'épreuve, afin d'être admis dans la congrégation.

A l'époque du Jansénisme, l'Oratoire prit une place considérable dans la querelle. Jansénius témoigna un vif intérêt pour la propagation de l'Institut, et fit établir dix Pères à Louvain. Son intention était d'opposer partout les Oratoriens aux Jésuites. Le P. Bourgoing, supérieur de la nouvelle maison, commença par se laisser gagner avec quelques-uns de ses confrères. Avec le temps, la séduction alla en augmentant, et l'Oratoire apporta un grand appui à la secte astucieuse. C'est dans cette congrégation qu'elle rencontra le fameux P. Quesnel, qui prit la place d'Arnauld à la tête du parti, vers la fin du dix-septième siècle. Sans doute les membres de la maison de Lyon ont dû être imbus des mêmes doctrines, mais l'on ne trouve cependant pas la trace de conflits sérieux ; les

(1) La rue Capponi existe encore pour rappeler le souvenir de cette illustre famille.

missionnaires de Saint-Joseph étaient à Lyon l'avant-garde de la secte.

En 1760, les Oratoriens firent construire, sur les dessins de M. Loyer, une vaste église sur l'emplacement de leur chapelle; c'est aujourd'hui l'église de Saint-Polycarpe. Son architecture d'ordre corinthien est un peu lourde. Le transept n'est qu'indiqué par l'interruption des chapelles latérales; à proprement parler, il n'y a pas de chœur, et l'autel, au lieu d'être sous la coupole, est au fond de l'abside. Heureusement l'esprit religieux d'une paroisse ne dépend pas de lignes architecturales plus ou moins correctes; la paroisse de Saint-Polycarpe est une des plus religieuses de Lyon.

Lorsque, en 1762, on expulsa de France la Compagnie de Jésus, les deux collèges de Lyon, qui étaient tenus par les pères Jésuites, allaient être sans maîtres. Le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Lyon proposèrent aux pères de l'Oratoire de leur céder le collège de la Trinité, et le 3 février 1763, le corps municipal leur fit à perpétuité la cession dudit collège; les Oratoriens, en retour, s'engageaient à fournir, pour la tenue du collège, seize personnes parmi lesquelles devaient être au moins quatre prêtres, à tenir toutes les classes d'humanité, de rhétorique, deux de philosophie, deux de théologie, etc. Le Consulat s'engageait à payer 1.600 livres par an aux pères de l'Oratoire, 500 livres pour l'entretien d'un suisse aux livrées de la ville, et 400 livres pour tenir lieu de franchise des droits d'entrée de vins. Ce traité fut bien accueilli par le parlement, et sanctionné par des lettres patentes du roi le 29 avril 1763.

Mais ce remplacement ne se fit point sans susciter des sentiments bien divers. Un conflit à ce sujet éclata entre la municipalité, qui avait installé les Oratoriens, et la sénéchaussée, qui regrettait les Jésuites et qui était jalouse de la municipalité lyonnaise. Les Oratoriens, ainsi placés entre deux puissances rivales, eurent à essuyer bien des calomnies, et l'on put craindre un instant qu'ils ne fussent forcés de céder la place. Mgr de Montazet mit fin à cette situation douloureuse par une lettre pastorale qui faisait l'éloge des

pères de l'Oratoire, constatait le rôle modeste et correct tenu par eux dans l'affaire de leur installation, et déclarait que leur doctrine n'était autre que celle de la faculté de théologie de Paris, du clergé de France et de l'Eglise entière (1). Les pères de l'Oratoire furent maintenus dans la jouissance de leurs droits et dans leurs fonctions d'éducateurs de la jeunesse.

Les noms qui reviennent le plus souvent dans cette courte période sont ceux du P. d'Anglade, qui était, avant de venir à Lyon, supérieur et principal du collège de Tournon; plus tard celui du P. Baillot, qui sera dans la suite élu comme un des trois assistants de la congrégation; il était l'oncle du P. Baillot de Courtelon, économiste du même collège de la Trinité. Le P. Avice succéda au P. Baillot.

Parmi les propriétés du collège de la Trinité, j'en distingue une qui a conservé son nom de l'Oratoire. Elle était située en dehors de la ville, sur un territoire qui s'appelait alors Pulverose, dans une situation ravissante, et dominant le Rhône et le faubourg de Bresse. Cette propriété avait été achetée, le 29 août 1620, à Jean Leroux, docteur en droit, par le P. Louis Michaelis, recteur du collège, au prix de 6.000 francs. (Arch. D. 39). Comme le prieuré de Saint-Julien-en-Jarret était annexé au collège de la Trinité, le nouveau domaine prit le nom de Saint-Julien. On y montre encore la chambre qui fut occupée par le P. de La Chaise. En 1762, il passa aux mains des Oratoriens, et fut vendu sous la Révolution comme bien national. Aujourd'hui il est en la possession des religieuses du Saint-Sacrement, qui y ont un pensionnat de jeunes filles déjà florissant.

Aux jours de la Révolution, l'Oratoire bénéficia d'un certain bon vouloir de l'autorité. A cette époque de suppression presque générale des ordres religieux, quelques communautés séculières furent provisoirement conservées; l'Oratoire fut de ce nombre. Mais quand la Convention eut détrôné la Constituante et inauguré le

(1) On sait que Mgr Malvin de Montazet favorisait les doctrines jansénistes.

régime de la terreur et du sang, on ne connut plus d'exception. Comme tous les autres biens des religieux, ceux de l'Oratoire furent vendus comme biens nationaux :

Le 11 mars 1793, vente d'une maison, rue Vieille-Monnaie, n° 61, ayant appartenu aux Oratoriens. Etienne Brunet est adjudicataire au prix de 9.050 livres. — Même jour, vente d'une autre maison, rue Vieille-Monnaie, 53, ayant appartenu aux Oratoriens. Léonard Detours est acquéreur au prix de 172.000 livres.

Le 5 fructidor an III, vente du domaine de Saint-Julien. Brochier, épicier à Lyon, rue des Augustins, 54, est acquéreur au prix de 552.000 livres.

Le 22 prairial an IV, vente d'une partie du bâtiment claustral des Oratoriens, au citoyen Moureton, qui paye 18.052 livres.

Le 5 messidor an IV, vente du jardin et hangar des Oratoriens.

Le 8 messidor an IV, vente du bâtiment et du jardin des Oratoriens au citoyen Joachim Genique, au prix de 9.840 fr.

Ne terminons pas cette courte notice sans dire un mot d'un illustre Lyonnais, dont la mort se rattache à cette histoire. Lorsque, au commencement de la Révolution, le quartier des Capucins fut érigé en canton, l'église des Capucins du Petit-Forez fut supprimée, et celle de l'Oratoire devint église paroissiale sous le titre de Saint-Polycarpe ; M. l'abbé Rozier en fut le premier curé.

François Rozier naquit à Lyon en 1734. Il se destina à l'état ecclésiastique, ce qui ne l'empêcha pas de se vouer à l'étude de l'économie rurale ; il ne tarda pas à devenir un agronome célèbre et un œnologiste distingué. Il fut l'ami de son compatriote La Tourette, dont il partagea les travaux de botanique, et il succéda à Bourgelat comme professeur à l'école vétérinaire de notre ville. Plus tard il devint curé constitutionnel de la paroisse de Saint-Polycarpe. Il habitait la maison de l'Oratoire, où il fut tué par un éclat de bombe, en 1794, dans la nuit du 28 au 29 septembre, pendant le siège de Lyon. Il fut inhumé dans l'église. Autrefois, à l'entrée de l'ancien jardin des plantes, on voyait le buste de l'abbé Rozier avec cette inscription : *Au Columelle français, Lyon sa*

patrie. Aujourd'hui la rue, qui est en face de l'église Saint-Polycarpe, porte encore le nom de l'abbé Rozier.

En 1852, le P. Pététot, ancien curé de la paroisse de Saint-Roch, à Paris, entreprit de relever l'Oratoire. Voici comment le P. Gratry fit connaître le but de la société dont il faisait partie : « L'étude dans la prière, la profondeur de la vérité cherchée dans la retraite, les sciences diverses ramenées à Notre-Seigneur Jésus-Christ et surtout un ardent effort sacerdotal pour le salut des hommes et l'avancement du règne de Dieu, telle est l'idée que nous semble exprimer le beau nom de l'Oratoire. Saint Philippe de Néri et Baronius pris ensemble, les PP. de Bérulle et de Condren et nos vénérables frères d'Angleterre, MM. Newmann, Faber et les autres, sont les modèles d'amour, de générosité, de prière, de science divine et humaine, de zèle sacerdotal que nous voulons pouvoir suivre de loin. Nous avons modifié le nom d'Oratoire, et, avec l'approbation du souverain Pontife, au lieu d'Oratoire de Jésus ou d'Oratoire de Marie, nous avons pris un troisième nom qui implique à nos yeux les deux autres : l'Oratoire de l'Immaculée Conception. Nous croyons posséder sous ce nom une lumière et une force. »

La société de l'Oratoire, jeune encore, compte déjà des membres nombreux, et depuis longtemps des esprits d'élite. Il en faudrait citer toute une pléiade ; contentons-nous de nommer le Père Pététot, mort supérieur général, les PP. Gratry et Henri Perreyve, qui sont morts, Mgr Perraud, évêque d'Autun, les Pères Largent, Lescure, etc. Quel beau lever de soleil que ces quarante premières années de l'Oratoire français !

SOURCES :

BOLLANDISTES : *Saint Philippe de Néri*.

Le P. HÉLYOT : *Dictionnaire des ordres*.

MAILLARGUET : *Miroir des ordres*.

Les Almanachs de Lyon — ceux aussi de 1834 et 1837, p. 7 et 21.

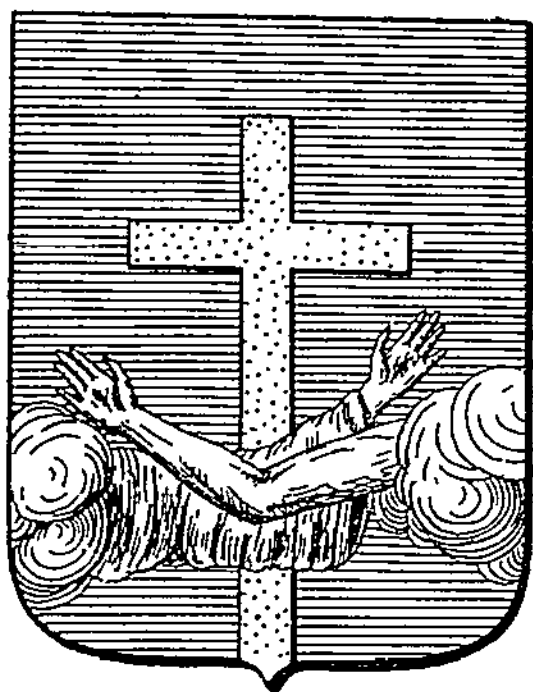
Archives du Rhône.

Archives municipales.

HOUSAYE : *Le cardinal de Bérulle et l'Oratoire de Jésus*.

GRATRY : *L'Oratoire de France ou de l'Immaculée Conception*.

Lyon ancien et moderne : Eglise de Saint-Polycarpe, par CHARPIN.



PICPUS

OUTRE le grand ordre des Frères Mineurs et celui des Sœurs de Sainte-Claire, saint François d'Assise en établit un troisième en faveur des chrétiens et des chrétiennes de toute condition destinés à vivre au milieu du monde. C'est l'ordre de la Pénitence, connu vulgairement sous le nom de Tiers Ordre. Dès le commencement, ce Tiers Ordre reçut les approbations et les encouragements des Souverains Pontifes, et bientôt se formèrent de nombreuses congrégations de religieux et de religieuses qui ne voulurent avoir que la règle du Tiers Ordre, en y ajoutant les vœux ordinaires de religion.

Une communauté du Tiers Ordre de Saint-François-d'Assise existait à Lyon dès le quinzième siècle, peut-être même avant, car il est constant que ce furent deux religieux de la province de Lyon qui, en 1443, allèrent en Portugal bâtir le premier couvent de cet ordre. Mais les troubles causés par les hérétiques en ces temps malheureux, les guerres, les pillages qui ne discontinuaient pas, ne nous ont laissé aucun souvenir de cette première existence ; le Tiers

Ordre de Saint-François semble avoir disparu, et les auteurs qui en parlent ne signalent plus que deux provinces, Aquitaine et Normandie, conservant quelques couvents délabrés.

Mais, en 1570, naissait à Paris un enfant, Vincent Mussard, qui devait avoir sur le Tiers Ordre la plus grande et la plus salutaire influence. Il passa sa jeunesse dans la piété et le recueillement, cherchant sa voie et demandant à Dieu de la connaître. Il reçoit le sous-diaconat des mains de Mgr de Senlis; il veut se faire capucin, mais Dieu en décide autrement. Alors commence une véritable odyssée à la recherche d'une solitude. Il s'établit d'abord avec un compagnon, Antoine Poupon, dans la forêt de Sénart, entre Corbeil et Melun, puis ne se trouvant pas assez éloigné du monde, il va au Val-Adam, à quatre lieues de Paris. Puis des disciples venant se mettre sous sa direction, ils cherchèrent une autre demeure et allèrent dans l'ermitage de Saint-Sulpice, au diocèse de Senlis. Des contradictions qu'ils eurent à supporter en cet endroit les contraignirent d'aller à Franconville-sous-Bois, dans le diocèse de Beauvais, où ils jetèrent définitivement, en 1594, les fondements de leur premier couvent. Dès l'année précédente ils s'étaient mis sous le gouvernement du provincial des Frères mineurs.

Ce ne fut qu'en 1601 qu'ils furent établis à Paris, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, dans un lieu appelé Picpus, et qui a fait donner ce nom à ces religieux. Jeanne de Sault en fut la fondatrice, et Louis XIII s'en déclara le protecteur. A partir de cet instant, le Tiers Ordre alla prospérant, et dans les nombreuses fondations faites du vivant du P. Vincent Mussard, il faut signaler celle de Beaujeu et celle de Lyon. Enfin, après avoir beaucoup travaillé pour sa congrégation et lui avoir procuré trente-quatre maisons, le pieux organisateur mourut le 13 août 1637, au couvent de Picpus, dans sa soixante-septième année.

La règle du Tiers Ordre comporte des jeûnes nombreux, le lever au milieu de la nuit, la discipline trois fois par semaine. L'habillement consiste en une robe de drap de couleur brune, et un capuce rond auquel est attaché une espèce de scapulaire qui se termine en

pointe, dont les extrémités par devant et par derrière descendent jusqu'à la ceinture, qui est une corde de crin noir ou de poil de chèvre. Le manteau, de même couleur et de même drap, descend jusqu'à mi-jambe; ils sont nu-pieds et ont des sandales de bois; leurs chemises ou tuniques sont de serge, ils couchent sur des paillasses. Ils portent toute la barbe et la couronne monacale.

Faisant partie de la grande famille franciscaine, ils bénéficiaient des privilèges royaux. Ils étaient exempts de tous droits sur impositions, entrées de villes, subsides, péages, ports, pontages, passages et chaussées, et généralement de tous droits mis ou à mettre sur toutes les denrées nécessaires à leur vie et à leur subsistance. Ces privilèges, qui existaient avant la fondation du Tiers Ordre, furent renouvelés en 1663.

Cette congrégation a pour armes d'or à une couronne d'épines de sinople, au milieu de laquelle il y a un lys sans tige, au chef de sable chargé de trois larmes d'argent, l'écu timbré d'une couronne ducal entrelacée d'une couronne d'épines, avec cette devise : *Pœnitentia coronat*. Mais comme famille franciscaine, elle avait aussi le blason des Frères Mineurs.

Lyon était pour le Tiers Ordre le chef-lieu de la province de



RELIGIEUX PICPUS
TIERS ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

Saint-Louis, roi de France. Outre le couvent de la Guillotière, dont nous allons parler, cette province comprenait ceux d'Aix en Provence, Beaujeu, Charolles, Chemilly, Digoin, Dijon, Fontaines près de Lyon, Gray, Dôle, Lons-le-Saulnier et Moulins-Engilbert.

Le couvent du Tiers Ordre de Saint-François-d'Assise, de Lyon, était situé à la Guillotière, là où se trouve maintenant l'hospice des Vieillards. Mais, auparavant, disons quelques mots de ce quartier, qu'on s'imagine trop facilement ne dater que d'hier. Sans vouloir en faire l'histoire, j'estime cependant qu'il sera bon et intéressant d'en avoir au moins une idée générale.

L'origine du nom de Guillotière est très obscure; à force de vouloir apporter des éclaircissements à cette première question, on a fini par l'embrouiller tellement qu'on n'y voit plus rien. Je me contente d'exposer les opinions. Les uns veulent que ce nom dérive de *Guy l'hostière*, l'hostière en ancien romain, voulant dire hôtel ou hôtellerie; ce qui revient à dire hôtel du Gui. Et voici l'explication: les Druides partaient jadis de l'Ile-Barbe pour aller chercher dans les forêts du Dauphiné le gui sacré. Après l'avoir trouvé, ils l'apportaient dans un temple situé sur le bord du Rhône, en attendant que les préparatifs de sa réception fussent terminés. — Ménestrier assure que les anciens titres donnent le nom de *Grillotière*, à cause de la multitude de grillets qu'on y trouvait. — Paradin retient aussi ce mot de *Grillotière* et l'explique par les *grillets et sonnettes de mulets de voitures* qu'on y entend constamment. — Beaulieu dit qu'un moine d'Ainay, nommé l'*Agrillotier*, céda, en 1350, à son monastère le mandement de Béchevelin. — Bunel prétend qu'il y avait, à l'entrée du faubourg, une grange où son propriétaire, nommé Grillot, servait à boire et à manger. D'autres enfin affirment qu'il y avait, dans les temps reculés, une auberge du faubourg tenue par deux associés, Guillot et Tière.

Enfin Cochard, dans son *Guide du voyageur à Lyon*, dit qu'il y avait au bout du pont une aubergé tenue par un homme appelé Guillot, où les Lyonnais se rendaient le dimanche. M. de Valous, dans un opuscule sur l'étymologie de la Guillotière, penche pour

cette dernière opinion, et apporte à l'appui de raisonnables témoignages. Cette appellation doit remonter jusqu'au milieu du ^{xiii}^e siècle, et l'auberge de Guillot, qui se trouvait au bout du pont, au commencement de la route de Grenoble, devait occuper l'emplacement qui est aujourd'hui le commencement de la grand'rue de la Guillotière.

L'histoire de la Guillotière se lie étroitement à celle de son pont, et ce pont a été le théâtre d'événements importants, que je ne puis que signaler.

Sous la domination romaine, il y avait certainement entre les deux rives du Rhône des moyens de communication, mais il n'est pas fait mention d'un pont fixe.

Le P. Ménestrier dit que le jeune empereur Gratien fut assassiné sur le pont du Rhône par Andragathe, l'un de ses chefs, et en marge de son récit, le savant jésuite vise saint Jérôme et Prosper d'Aquitaine; mais ni saint Jérôme ni Prosper d'Aquitaine ne disent rien de semblable.

En 1190, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lyon se croisèrent et vinrent à Lyon, avant de partir pour la Terre Sainte. Ils traversèrent le pont de la Guillotière, mais à peine eurent-ils mis le pied sur le sol que le pont se rompit; un grand nombre de personnes furent noyées. — Cet accident amena la fondation du pont actuel en 1245, attribué par les uns à saint Benezet, par les autres à Innocent IV. — Le 11 octobre 1711, une formidable bagarre se produisit sur ce pont. C'était un dimanche, une foule considérable de Lyonnais étaient allés à la campagne; en rentrant le soir, cette foule trouva la barrière du pont fermée, et s'entassa et augmenta d'instants en instants.

En ce moment, le carrosse de M^{me} de Servient, dame de la Part-Dieu, en rencontra deux autres venant de la Guillotière; le désordre ne fit que s'accroître et il aboutit à une catastrophe. Deux cent dix-sept personnes furent étouffées sur place, et vingt et une autres, transportées à l'Hôtel-Dieu ou à leur domicile, ne tardèrent pas à mourir des suites de leurs blessures. M^{me} de Servient fit dona-

tion, en 1725, de son domaine de la Part-Dieu au grand Hôtel-Dieu de Lyon, mais rien n'indique, comme on l'a souvent insinué sur la foi de certains auteurs, que cette donation ait été faite en expiation de ce malheur dont la dame de la Part-Dieu fut la cause involontaire. Au contraire, elle contient des charges onéreuses qui eussent grevé assez lourdement l'Hôpital, si M^{me} de Servient ne fût morte en 1733, et si les terrains de la rive gauche n'eussent pris une grande valeur par la construction des ponts du Rhône.

Je ne cite pas ici l'acte de donation de M^{me} de Servient ; on le trouve aux Archives de l'Hôtel-Dieu, ou dans la *Revue du Lyonnais* (5^e série, 6^e volume) où M. Vachez nous en a fait connaître les parties essentielles. Mais parmi les charges de l'acte, comme il en est une qui touche les religieux qui nous occupent, je me permets de la citer. Voici la clause :

« Les Recteurs de l'Hôpital ne devront pas permettre que l'on vende aucun vin ni que l'on tienne cabaret dans la dite maison forte et ses dépendances. »

Et cette clause a une sanction : Si les recteurs contreviennent à cette défense du vivant de la donatrice, ils lui donneront un supplément de pension de 500 livres ; si après son décès, cette somme de 500 livres devra être payée aux RR. PP. du Tiers Ordre de Saint-François à la Guillotière.

Enfin, en 1815, au retour de l'île d'Elbe, le pont de la Guillotière avait été barricadé ; mais dès que l'empereur parut, tout fut changé, et des cris unanimes d'enthousiasme le suivirent de la Guillotière à l'Archevêché.

Toute la rive gauche du Rhône a été souvent ravagée par les inondations ; voici les dates des plus fameuses : 580 — 1570 — 1756 — 1801 — 1812 — 1828 — 1830 — 1836 — 1840 et 1856. Cette dernière fut un immense désastre. Elle sera probablement la dernière, grâce aux admirables travaux de M. Vaïsse, pour qui les Lyonnais ne sont pas assez reconnaissants.

La Guillotière est la patrie du général Duphot, assassiné à Rome, le 28 décembre 1797, à côté de Joseph Bonaparte, dont il

devait le lendemain épouser la belle-sœur, M^{me} Clary, devenue plus tard la femme du général Bernadotte, mort roi de Suède. — Le général Meunier-Saint-Clair était aussi un enfant de la Guillotière; simple soldat en 1787, il s'éleva par sa vaillance jusqu'aux plus hauts grades de la hiérarchie militaire. — Il faut citer aussi le savant médecin Guillaume Rey, l'auteur d'une singulière dissertation sur un nègre blanc, où il suppose la possibilité de deux Adam; retenons enfin le nom d'un des curés de la Guillotière, Philippe Villemot, astronome et mathématicien distingué, mort à Paris en 1715.

Certains faits historiques, certains passages de hauts et puissants seigneurs, les entrées solennelles ou les séjours des rois et des reines viennent encore donner quelque relief à ce quartier. Signalons le passage à la Guillotière de saint François de Paule se rendant au Plessis-lès-Tours, notons aussi un arrêt forcé de Louis XI en 1475; une arcade du pont du Rhône ayant été rompue par la violence des eaux, Louis XI, qui revenait du Dauphiné, fut obligé de coucher à la Guillotière. — En 1491, on donna des fêtes pendant le séjour de Charles VIII; un tournoi célèbre, où le jeune Bayart triompha du sire de Vaudrey, le plus fameux joueur de ce temps-là, fut donné à la Guillotière, non loin du château des Tournelles. — Louis XII vint à Lyon à plusieurs reprises; en 1509, il fit élever sur le pont une colonne en l'honneur de la victoire d'Agnadel. — En 1556, le cardinal Caraffa, neveu et légat de Paul IV, vint apporter au roi Henri II une épée bénite, et séjourna plusieurs jours au château de la Mothe pour y attendre les préparatifs de sa réception. — Le 2 décembre 1600, Marie de Médicis arriva à la Guillotière et y passa la nuit; le lendemain avait lieu à l'Archevêché son mariage avec Henri IV. — Louis XIII, après la prise de Montpellier, arriva à la Guillotière le 6 décembre 1622; la reine-mère y était déjà depuis quelques jours, ainsi que la reine régente et Richelieu. Il fut résolu de faire une entrée solennelle à Leurs Majestés, et le château de la Mothe fut choisi pour le lieu de la réunion et le point de départ. — Quand on arrive à la Révolution, on voit les Révolutionnaires

établir leurs batteries à la Guillotière, dont ils sont maîtres, et bombarder Lyon ; puis, c'est la Terreur avec ses barbares et sanglantes fusillades des Brotteaux.

La rive gauche du Rhône compte aujourd'hui une population de 150.000 âmes, mais, il y a moins d'un siècle, elle n'en comptait pas 6.000. Ce qui est aujourd'hui la grand'rue, avec quelques maisons éparses çà et là, constituait la Guillotière. En 1850, il y avait déjà 35.000 âmes.

Mais l'agglomération lyonnaise et l'affranchissement du péage des ponts du Rhône furent les deux grandes causes de la transformation de la rive gauche. Des progrès s'y font sentir encore, et le mot de M. Vitton, ancien maire de la Guillotière, pourra devenir un jour une vérité : « Aujourd'hui on écrit : à la Guillotière, près de Lyon ; un jour, on écrira : à Lyon, près de la Guillotière. »

Il ne faudrait pas oublier, dans cette énumération trop rapide, la peste de 1628 et la fondation de l'école vétérinaire par Bourgelat ; mais l'histoire du couvent de Picpus nous donnera l'occasion d'en parler.

Qu'existait-il jadis, à la Guillotière, au point de vue religieux ? Outre l'église paroissiale qui était alors située sur la place de la Croix, et le couvent qui est l'objet de cette courte étude, il y avait encore la Madeleine, la chapelle de Saint-Lazare, la chapelle d'un petit hôpital et Notre-Dame de Béchevelin. La Madeleine était une ancienne chapelle, annexe de l'église paroissiale. Elle était contiguë au cimetière du même nom. C'était là que se faisait la fête des brandons. Le premier dimanche de carême, les Lyonnais se rendaient dans la plaine de la Madeleine, pour célébrer le retour du printemps ; ils coupaient des branches vertes auxquelles ils attachaient des fruits, des gâteaux, etc., et rentraient ainsi ornés dans la ville. Ce même jour, les cultivateurs parcouraient leurs vergers avec des torches de paille enflammées, appelées *brandons*, pour brûler les nids d'insectes attachés aux arbres, ou bien ils brûlaient, sur le soir, les branches mortes et les feuilles sèches en faisant tout autour une joyeuse farandole. — La chapelle de Saint-Lazare avait

été bâtie l'an 1203, au faubourg de la Guillotière, par l'archevêque de Lyon, Reinauld II ; elle desservait un hôpital de lépreux. — La chapelle du petit hôpital dont il est ici question est probablement celle de l'hôpital des Passants. C'était une dépendance de l'Hôtel-Dieu. On y donnait à souper et à coucher, pour une nuit seulement, à toutes les personnes, ou mendiants, ou étrangers, qui passaient par cette ville, ou qui arrivaient à Lyon le soir après la fermeture des portes.

Notre-Dame de Béchevelin était un très modeste oratoire dédié à la sainte Vierge, en qui les mariniers du Rhône avaient la plus grande confiance, à cause des miracles fréquents qu'elle faisait en leur faveur. Tous les autres monuments religieux de la rive gauche du Rhône datent de ce siècle.

Mais fermons cette longue parenthèse pour ne plus nous occuper que de notre couvent des religieux du Tiers Ordre de Saint-François-d'Assise ; le peuple les appelait vulgairement Picpus ou Tiercelins.

Ces religieux furent établis à la Guillotière, en 1606, du vivant même du P. Vincent Mussard, qui y vint plusieurs fois. Le terrain, fourni par le duc et la duchesse de Mayenne, pour la construction d'un couvent, consista « en une mesure et un jardin devant ». Il faisait partie de la baronnie de Loyette, en Bresse, recueillie par les Mayenne dans la succession du maréchal de Trivulce. L'acte de donation est du 5 septembre 1606. En mai suivant, Henri IV approuva cette donation par lettres patentes et autorisa la construction de la maison. Le 28 octobre, Mgr de Bellièvre, archevêque de Lyon, approuva cette fondation.

Le consul d'Aussery (on lit aussi d'Ossaris) bâtit la chapelle ; d'autres bourgeois de Lyon aidèrent à la fondation des bâtiments du monastère. Lorsque le couvent fut construit, il était assez grand pour contenir une quarantaine de religieux ; c'est aujourd'hui, avec des adjonctions, un hospice de vieillards des deux sexes. La chapelle, construite en 1626, occupait le même emplacement, moins la partie septentrionale qui a été ajoutée en 1844, qu'occupe de nos jours

l'église paroissiale de la Guillotière; elle était dédiée à saint Louis, roi de France. La voûte avait été peinte par un artiste qui était longtemps demeuré à Gênes; il y avait de bonnes choses en fait de perspective, mais les figures y étaient assez mal traitées.

La route de Lyon à Vienne longeait le couvent, et les religieux avaient acheté un clos, appelé le Plantier, de l'autre côté de cette route. Le 20 juin 1614, ils obtinrent la permission de faire « une arcade et voûte sous terre pour passer de leur couvent dans leur clos du Plantier, et par là traverser le chemin tendant de Lyon à Vienne pour leur commodité. » Plus tard (7 novembre 1712), ils achetèrent encore pour s'agrandir la maison et le jardin de Saint-Pierre, sis au levant de leur clos.

Les religieux étaient à peu près installés dans leur demeure quand un terrible fléau, la peste, vint exercer ses ravages sur Lyon et ses faubourgs. Déjà en 1564, en 1581, en 1582, elle avait fait bien des victimes; elle reparut en 1628. La Guillotière, située sur la route du Midi, fut la première atteinte. Des soldats venus d'Italie l'apportèrent avec eux. Les premiers symptômes se déclarèrent à Vaux sur un soldat qui en mourut. Cette première victime fut enterrée la nuit par des camarades, dans un jardin, à deux pieds de terre seulement, et à l'insu du propriétaire. Quelque temps après, la pluie ayant découvert le corps, le maître de la maison le fit enlever et porter au cimetière. Le même jour, ceux qui avaient effectué le transport se trouvèrent atteints de la maladie contagieuse; et, avant qu'elle fût reconnue, tous les voisins de la maison l'avaient gagnée.

Aussitôt que cette nouvelle fut parvenue aux oreilles des commissaires de santé, ceux-ci s'empressèrent d'envoyer aux malades plusieurs Capucins accompagnés d'un chirurgien, et leur firent tenir tous les vivres nécessaires pour les empêcher de communiquer avec la ville. Mais l'amour du gain rendit ces précautions inutiles; les habitants de la Guillotière allèrent pendant la nuit prendre des denrées à Vaux pour les porter le jour aux marchés de Lyon. Le faubourg fut bientôt complètement infecté.

Les Franciscains du Tiers Ordre ne furent pas épargnés. Ils eurent aussitôt recours au ciel : le 10 novembre 1628, ils faisaient solennellement à Dieu le vœu d'aller processionnellement à la chapelle de Saint-Roch (1), hors l'enceinte de Lyon, d'y offrir deux cierges d'une livre chacun, d'y célébrer les saints mystères, et, pendant un an, d'aller tous les jours, après leurs vêpres, dans la chapelle de la Sainte Vierge, qui est dans leur église, y chanter ses litanies, s'il plaît à Dieu faire cesser le fléau de la peste qui les afflige et guérir leurs confrères qui en sont frappés. Nous ignorons ce qu'il advint de ce vœu, nous savons seulement que la peste continua de sévir jusqu'en 1629.

Après cette épreuve, la vie religieuse reprit avec plus de vigueur au couvent du Tiers Ordre, et les religieux eurent la généreuse ambition de l'étendre au dehors. Ils achetèrent, dans la rue Bellecordière, une maison pour en faire un hospice. Cette acquisition fut la source de nombreuses difficultés.

La propriété de Bellecordière consistait en bâtiments et jardins. Elle fut achetée par un sieur Faure au nom des Pères Franciscains de la Guillotière; le sieur Faure vint à mourir. Est-ce que toutes les précautions d'usage n'avaient pas été prises? Est-ce que toutes les formalités n'avaient pas été remplies? C'est possible, toujours est-il que les héritiers du sieur Faure réclamèrent dans la succession la propriété de Bellecordière. Ils obtinrent temporairement gain de cause, car, le 22 août 1637, les religieux furent obligés de déguerpir de la maison et jardin formant leur hospice de Lyon, mais non sans se réserver leur garantie et prétention contre la succession de feu sieur Claude Faure, leur vendeur. Les religieux furent réintégrés quelques années plus tard.

Dans l'acquisition de cette propriété, il y avait une portion de jardin qui avait appartenu aux Dominicains de Confort. Ceux-ci voulurent se faire reconnaître, pour le cens et servis, de six deniers

(1) La chapelle de Saint-Roch était sur la colline de Saint-Just et desservie par les Minimes. Les églises, le Consulat, plusieurs associations de la ville s'y rendaient en leur temps en procession.

viennois, que les lods leur fussent payés et que fût nommé un homme vivant et mourant pour raison de milods. De là procès; mais cette affaire se termina par un compromis : les Franciscains reconnurent le bien fondé des réclamations des Dominicains, payèrent la pension annuelle et choisirent pour homme vivant et mourant messire Sève, chanoine de Saint-Nizier.

Outre l'hospice, les Franciscains avaient des locataires dans cette maison de Bellecordière; cette particularité est attestée par de nombreux baux de loyer, et aussi par des saisies faites les 16 juillet et 28 mai 1701, par le fermier des droits sur les locataires de cette maison, faute par les religieux d'avoir fourni dans le temps la déclaration de leurs biens, immeubles, rentes, etc. Ils en avaient aussi dans la maison de Puipelu, rue Palais-Grillet, appelée aussi maison du Chapellet, qu'ils achetèrent le 19 mai 1714 à Marie Puligneux. Cette maison fut vendue 20.000 francs, le 21 mars 1738, à Antoine Charreton. L'argent provenant de cette vente devait être employé à la reconstruction de l'hospice de la rue Bellecordière.

Il y a aux Archives départementales, pour cette Congrégation comme pour les autres, des monceaux de papiers relatant d'infimes détails; on ne s'étonnera pas que nous les passions sous silence. Qu'on me permette cependant de donner par curiosité une idée de la paperasserie procédurière de ces temps-là en citant le fait suivant :

Entre l'hospice et leur voisin Ferrus, bourgeois de Lyon, s'élève une muraille, cette muraille vient à tomber. Alors commence une longue procédure : 1° Nomination d'experts pour visiter la muraille; 2° Rapport des experts, 6 et 13 septembre 1673; 3° Sentence du 17 mai 1674, qui permet aux demandeurs (les religieux) de donner à prix fait la reconstruction de la muraille; 4° Autre sentence du 7 juillet qui permet le même; 5° Autre sentence du 18 août qui permet le même, conformément au premier rapport des experts, dépens compensés; 6° Accord entre les parties, du 4 septembre, portant que ledit mur sera reconstruit selon le premier rapport, et demeurera mitoyen; 7° Enfin quittance du 3 octobre suivant du sieur Pié-

gay, procureur des demandeurs, pour ses vacations, au montant de 53 livres 15 sous.

Quand on voit une affaire si simple devenir si compliquée, on se demande ce que doivent devenir les affaires importantes. Ne nous plaignons pas trop néanmoins, car c'est grâce à ces papiers que nous arrivons à surprendre, souvent d'une façon inattendue, certaines manifestations de la vie religieuse. C'est grâce à eux que je signale les faits suivants :

Le tènement des Religieux du Tiers Ordre mouvait de la directe de la Grande-Custodie de Saint-Jean. Il y eut à ce sujet des contestations entre les religieux, qui s'en disaient affranchis, et M. le comte Emmanuel Charpin de Genétines, grand custode.

Le zèle des Franciscains était manifeste : ils avaient organisé un tiers ordre parmi les personnes qui vivaient dans le monde, ils les réunissaient dans un lieu désigné, et là leur donnaient les instructions nécessaires. Le 19 mars 1664, M. l'abbé de Saint-Just, vicaire général de Lyon, donna aux Sœurs du Tiers Ordre de Saint-François-d'Assise en l'état séculier l'autorisation de s'assembler, en quelque lieu particulier, pour en recevoir les instructions particulières à leur état de la part de quelques religieux du dit ordre.

Parmi ces Sœurs séculières, il y avait une dame Emerande Rival, veuve de sieur Daniel Vaure. Elle possédait un beau et grand crucifix de bois, qui lui avait été donné par Mgr le cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon. Elle le légua, par testament du 30 juillet 1659, aux religieux Franciscains de la Guillotière. Mais cette honorable dame avait un fils qui s'était fait carme déchaussé. En sa double qualité de fils et de religieux, il voulut garder ce pieux souvenir de sa mère. Mais les Franciscains firent des réclamations, et un accord survint entre eux et les Carmes (27 janvier 1681), portant que le dit crucifix resterait entre les mains du Fr. Henri, carme déchaussé, fils de la dame Rival, sa vie durant; et qu'après le décès du dit Frère, il serait remis aux dits Religieux de la Guillotière, et, pour en reconnaître l'identité, Mgr l'archevêque y fit déposer au pied le cachet de ses armes.

Cette portion du xvii^e siècle est toute pleine des guerres de Louis XIV. Le grand roi fit ce qu'avaient déjà fait maintes fois ses prédécesseurs, il demanda au clergé les secours pécuniaires dont il avait besoin. On sait avec quel patriotisme le clergé répondait à cet appel ; il s'assemblait et votait les subsides demandés ; c'étaient les *dons gratuits*, et il tenait à ce mot pour bien signifier que ces dons étaient volontaires. Un roi de France voulut les exiger, il ne put rien obtenir. Or, lorsque Guillaume d'Orange est assis sur le trône, la guerre recommence, cette guerre terrible et longue de la ligue d'Augsbourg, qui passe par Staffarde, La Marsaille, Fleurus, Steinkerque, Nerwinde, pour arriver à la paix de Ryswick. Il nous reste, au couvent de la Guillotière, quelques traces des contributions d'alors. En 1690, au mois de juin, le clergé de France s'assemble à Saint-Germain-en-Laye, et vote 12 millions, à cause de la guerre et des besoins du roi. Les Franciscains sont taxés à 100 livres, payables en cinq fois ; la totalité des cotes du diocèse de Lyon monte à 78.490 livres. En 1694, le roi demande encore 4 millions ; les Franciscains sont taxés à 20 livres, payables en deux fois. Je le répète, ces dons gratuits sont fréquents à cette époque.

Mais sortons de ces menus faits, qui ne sont que des épisodes, pour arriver à l'historique de certaines mesures prises par les archevêques de Lyon, et qui eurent sur la vie du couvent un contre-coup prolongé.

En 1680, l'église paroissiale de la Guillotière, qui était sur la place de la Croix, tomba de vétusté ; le service divin fut provisoirement transféré d'abord dans une très petite chapelle de confrérie, celle des Pénitents, qui bientôt après tomba elle-même en ruines, puis, en 1739, dans une salle du couvent des Religieux du Tiers Ordre, où il était encore en 1790.

Ainsi exposé, ce fait paraît assez simple ; mais si l'on s'arrête à comparer les dates, il est facile de se rendre compte que ce transfert ne s'opéra pas tout seul.

Lorsque l'église paroissiale fut hors de service, on transporta

le service divin dans la chapelle des Pénitents, et en même temps l'archevêque décida qu'on reconstruirait l'église au Lion d'Or, qui se trouvait dans le voisinage du couvent. Cette première décision ne fut guère agréée de la population qui murmura, et, à tort ou à raison, les Franciscains furent soupçonnés d'avoir excité ces plaintes ou de s'y être associés. Lorsque la chapelle de la confrérie fut devenue impraticable, il fut question de la chapelle du couvent, et le projet de reconstruction au Lion d'Or fut repris plus vivement. Ces mesures furent considérées par les religieux comme désastreuses pour eux. Nous avons quelques lettres qui donnent des détails sur cette histoire; elles sont trop importantes pour que je ne les donne pas tout entières.

La première lettre est sans date et sans signature, mais le contexte indique assez qu'elle doit être la première et qu'elle doit être du P. Gardien, Albert de l'Étoile. Elle est adressée à Mgr de Saint-Georges, tant au sujet de la contrariété des habitants de la Guillotière pour l'endroit où ledit seigneur archevêque voudrait faire rebâtir leur église, et dont il le soupçonne d'y avoir une part, que parce que ledit seigneur a paru vouloir transporter les fonctions curiales dans l'église desdits religieux. La voici :

« MONSEIGNEUR,

« La bonté paternelle avec laquelle Votre Grandeur a bien voulu m'écouter, et la parfaite équité qui lui fait rendre justice à tous, m'inspirent la liberté de me jeter à ses pieds et de recourir à elle pour la supplier de ne pas écouter la proposition qu'on doit lui faire de transporter les fonctions paroissiales dans notre église; elle nous paraît si singulière et si peu fondée que nous espérons de Votre Grandeur, qui sait si bien démêler et rendre à chaque église ce qui lui est dû, qu'elle ne mettra pas notre soumission à cette épreuve, et voudra bien faire attention aux représentations que j'ai l'honneur de lui faire. La communauté du faubourg de la Guillotière n'a nul droit sur notre église, qui ne reconnaît pour

fondateurs que la maison de Mgr le maréchal et celle de la ville de Lyon, qui dans cette qualité vient de contribuer depuis peu aux dernières réparations que nous y avons faites. Notre église, Monseigneur, n'a pas plus de soixante pieds d'étendue, et la plus grande des deux chapelles dix-huit ; elle n'a nulle issue sur la rue, et étant dans le centre de notre clôture, tenante à deux dortoires, on ne pourrait plus observer de clôture régulière par la nécessité d'ouvrir le couvent et l'église à toutes les heures de la nuit pour l'administration des sacrements, et notre maison des plus recueillies, d'une parfaite intelligence avec nos pasteurs, perdrait tout à coup son repos et son recueillement par des fonctions paroissiales qui ne lui conviennent point, et se verrait à tout moment exposée à des démêlés qui troubleraient une paix nécessaire à la gloire de Dieu et à l'édification du public, outre que, Monseigneur, les sages et pieuses ordonnances que Votre Grandeur a faites pour la construction d'une église ou d'un presbytère seraient par là ou tout à fait éludées ou de beaucoup retardées, n'étant pas à présumer que des paroissiens, qui depuis plus de vingt-cinq ans en arrêtaient l'exécution, prennent une nouvelle ardeur, quand ils verront leur service dans une église qui, pour être petite, ne laissera pas d'être de leur goût, parce qu'ils n'auront rien à déboursier. Si le pénétrant de Votre Grandeur, à qui rien n'échappe, avait besoin d'être instruit sur la situation de ce faubourg, je prendrais la liberté de lui dire qu'outre deux chapelles, l'une de Saint-Lazare et l'autre d'un petit hôpital, dans lesquelles on célèbre souvent, il y a celle de la Madeleine, annexée à celle de la paroisse, dans laquelle on célèbre chaque dimanche une messe fondée et, par conséquent, le saint sacrement pourrait (y) être transporté, si Votre Grandeur ne juge plus à propos de faire ouvrir ailleurs une chapelle, comme elle l'avait résolu dans sa visite, mais comme elle est infiniment sage et éclairée pour régler ce transport que M. le curé et les paroissiens éviteront d'ailleurs, s'ils le veulent, je redouble seulement mes très humbles prières pour conserver le repos et la tranquillité à une communauté qui ne cesse de lever les mains au ciel pour sa conservation et pour

l'heureux succès de ses desseins. A quoi nous allons donner une nouvelle application, surtout moi qui ai l'honneur d'être avec un singulier et profond respect. »

Mgr de Saint-Georges répondit ou par lettre ou verbalement : il manifestait la peine qu'il avait éprouvée en apprenant certains propos malveillants qu'on lui dit avoir été tenus par les Pères Franciscains sur sa personne et son administration. Le P. Albert de l'Etoile, gardien, s'en excuse dans la lettre suivante :

« MONSEIGNEUR,

« Ayant appris que Votre Grandeur avait soupçonné notre communauté d'avoir donné dans les mouvements qui sont arrivés dans le bourg de la Guillotière au sujet du placement de l'église paroissiale, il m'a paru de mon devoir, et du plus profond respect que nous vous avons voué, de vous rendre compte, Monseigneur, de notre conduite, et assurer Votre Grandeur que notre soumission à ses ordres, je dis même à ses intentions, a été tellement exacte et inviolable que, bien loin d'avoir eu aucune part à tout ce qui s'est passé, nous n'avons jamais démenti par aucune de nos paroles et de nos démarches la respectueuse déférence qui est due et que nous devons inspirer aux ordres d'un si grand et si équitable prélat. Si je n'ai pas assez l'honneur d'être connu de Votre Grandeur pour en être cru, et que le témoignage de notre R. P. Provincial de Paris, qui aura l'honneur de l'instruire de notre conduite, lui soit suspect, je ne vous demande, Monseigneur, pour toute grâce que la seule justice que Votre Grandeur voudrait bien rendre au dernier de son diocèse, de faire informer par qui elle trouvera bon de la vérité du fait, prêt à être puni comme séditieux, si une seule de nos démarches dément ce que j'ai l'honneur de lui marquer, mais très sûr que nulle personne au monde ne peut, sans nous imposer du tout, rendre un témoignage contraire. J'ose même dire que notre conduite en ce point a été si bien soutenue et uniforme que tout autre moins jaloux

de son devoir aurait pris soin de la faire remarquer à Votre Grandeur. Mais moi, qui suis pénétré d'une vénération singulière pour elle, je ne me flatterai jamais d'avoir rempli la moindre partie de ce qui lui est dû, et je m'estimerais très heureux si, avec toute l'étendue de mon zèle et de mon respect, je puis la persuader que nul du diocèse n'en a davantage pour l'exécution de ses ordres et ne peut être avec une plus parfaite soumission que je le suis,

« Monseigneur,

« De Votre Grandeur

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« Fr. Albert DE L'ETOILE, Gard. ind.
des Religieux du Tiers Ordre de
Saint-François.

« Du faubourg de la Guillotière, ce 29 août 1698. »

Mgr de Saint-Georges fut content de ce désavœu, en manifesta sa satisfaction, et demanda au P. Albert de lui manifester ses vues. Le Gardien écrivit aussitôt, 3 septembre 1698, la lettre qui suit :

« MONSEIGNEUR,

« La bonté avec laquelle Votre Grandeur a écouté le R. Père Gardien de nos Pères de Paris, celle qu'elle a bien voulu me marquer dans la réponse dont elle m'a honoré, et la justice qu'elle veut bien rendre aux sentiments de ma communauté me touchent si vivement que je ne puis assez m'en expliquer ni lui en rendre toutes les actions de grâces qui lui sont dues. J'aurai du moins l'honneur de vous assurer, Monseigneur, que je la ressens avec toute la respectueuse reconnaissance qu'elle peut inspirer à un bon cœur et que nous n'oublierons rien, ni moi ni ma communauté, pour soutenir la bonne opinion que Votre Grandeur en a conçue et répondre à tout ce qu'elle attend de notre soumission. La construction d'une église paroissiale m'a toujours paru également nécessaire et digne

du zèle de Votre Grandeur qui ne laisse aucun vide dans tout ce qui regarde son ministère ; le choix même d'un placement étant légitimement réservé à la qualité de seigneur et de prélat, loin de balancer un moment sur la déférence à ses ordres et à ses intentions, nous avons, Monseigneur, applaudi au dessein qu'elle a formé d'agrandir l'église et le presbytère. Mais puisque Votre Grandeur m'ordonne de lui dire mon sentiment, je le ferai avec un respect et une soumission aveugles. Il m'a paru que le transport de l'église plus avant dans le bourg du côté de la ville serait plus avantageux et aux pasteurs et aux fidèles : par là, l'église, que quelques-uns disent être au milieu de la paroisse, et que tous doivent convenir être éloignée des paroissiens, se trouverait au milieu de la foule : les deux seules églises destinées au service de tous ne seraient pas confondues par leur proximité ni inaccessibles tout à la fois devant les inondations du Rhône, qui sont devenues familières depuis que son lit est écarté de la ville, et dont actuellement je suis occupé depuis plusieurs mois à réparer les désordres, et par là serait dissipée l'idée d'une dépense outrée pour les payer dont on se sert pour alarmer les paroissiens et traverser les pieuses intentions de Votre Grandeur. Car le prix de l'acquisition qu'il conviendrait de faire serait beaucoup au-dessous de la dépense que la situation du Lion d'Or tire après soi, et serait en tous cas compensé par le prix de sa vente ou de son loyer. Voilà, Monseigneur, dans une simplicité et droiture de cœur qui ne vous seraient point suspectes, si j'avais l'honneur d'être connu de vous, quelle est ma pensée, de laquelle je ne me suis jamais expliqué qu'à M. le curé, lorsqu'il a eu la confiance de m'en parler, et dont Votre Grandeur peut juger elle-même par le peu de rapport qu'elle a avec le projet tumultueux qui a succédé à celui de ses sages ordonnances, et duquel projet, je vous jure, Monseigneur, en présence de Celui à qui on ne peut imposer, qu'à ce moment même, je n'ai encore parlé ni ouï dire un mot à personne sans exception ni restriction de tout ce qui compose la noblesse et bourgeoisie de la Guillotière, tant ils sont bien persuadés de notre parfaite soumission aux ordres de Votre Grandeur et de notre bonne

intelligence avec le pasteur, qui d'ailleurs, plus intéressé que nul autre à démêler la vérité d'avec le préjugé et la prévention, a trouvé notre conduite digne de sa confiance et de ses remerciements. Mais comme il m'importe peu que les autres en soient convaincus, et que nul projet ne peut être louable à mes yeux que par la conformité qu'il aura à ses intentions et à notre devoir, nous souscrivons respectueusement à tout ce qu'elle ordonnera, et moi plus aveuglément que nul autre, ayant l'honneur d'être avec un singulier et très profond respect,

« Monseigneur,

« De Votre Grandeur,

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« Fr. Albert DE L'ETOILE, Relig.

« Lyon, le 3^{me} septembre 98. »

Nous avons une réponse de Mgr de Saint-Georges, datée de Paris, le 8 du mois de septembre 1698 :

« J'ai reçu, mon Révérend Père, votre lettre du 30^{me} du mois d'août dernier. Il est vrai que l'on m'avait dit que vous traversiez le dessein que j'avais de faire construire la paroisse dans un autre endroit plus commode que celui où elle était autrefois ; le procès-verbal de visite contient mes raisons, qui me paraissent plus convenables que celles de certains esprits qui n'y ont presque qu'un intérêt d'une commodité particulière, qu'on ne peut considérer quand il s'agit de la commodité publique ; la plupart sont des bourgeois de Lyon qui ne sont pas paroissiens, qui ont leur paroisse et leur domicile à Lyon, et qui ne vont qu'en passant dans leurs maisons de campagne qui sont à la Guillotière. Il se peut faire qu'on m'ait mal informé, aussi je ne m'arrête pas aux rapports qu'on me fait, je suis persuadé, mon Père, que votre communauté

n'a point de part aux contrariétés qu'on a apportées pour faire construire l'église de la paroisse où elle était anciennement. La Guillotière est augmentée des deux tiers et peut-être davantage depuis que l'ancienne paroisse a été construite; on n'y peut bâtir qu'une très petite église qui ne pourra contenir les paroissiens, on ne pourra y avoir un cimetière, ni une maison pour le curé. En mon particulier, je ne me soucie pas où l'on mettra l'église paroissiale. Je n'y ai aucun intérêt que l'intérêt public, vous me ferez plaisir de me dire votre avis là-dessus. Dieu m'a donné des intentions droites, je ne demande que le mieux; si vous prenez la peine de voir ce lieu, vous n'y trouverez pas de l'espace suffisant pour bâtir une grande église comme il la faut, y avoir un cimetière, une maison et un petit jardin pour un curé; il y faudra dans la suite deux vicaires, il est bon que la maison du curé les puisse contenir. Je suis persuadé de toute la charité de votre communauté, et que vous avez trop de prudence et de sagesse pour troubler sous main, sans que vous y ayez aucun intérêt, une intention que j'ai, conforme au besoin de cette paroisse. J'espère même que vous ferez entendre raison à ceux qui seraient difficiles. Vous devez compter, mon Père, que j'ai une estime particulière et pour vous et pour toute votre communauté, vous en aurez toujours des preuves convaincantes quand je pourrai vous marquer que je suis très sincèrement

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« DE SAINT-GEORGES, arch. de Lyon. »

Le Père Gardien n'eut garde d'oublier les bienfaits de la famille de Villeroy en faveur de son couvent, et la sympathie que lui avait manifestée Mgr Camille de Neuville, quand, ayant interdit l'église paroissiale, cet archevêque ordonna qu'on fît les fonctions curiales dans la chapelle des Pénitents, et ne voulut jamais permettre qu'on se servît en aucune manière de l'église des religieux. Il crut donc ne pouvoir mieux faire que de s'adresser au maréchal de Villeroy

pour lui demander sa protection dans cette circonstance difficile. Voici sa lettre :

« MONSEIGNEUR,

« L'heureuse protection que la piété est sûre de trouver auprès de vous, et de laquelle votre illustre maison a singulièrement honoré l'église de ce couvent, me fait espérer que Votre Grandeur voudra bien souffrir qu'en me jetant à ses pieds, j'aie l'honneur de recourir à Elle pour lui dire que cette église dont Messieurs vos aïeux ont jeté les premiers fondements, qu'ils ont comblée de toute sorte de bienfaits, honorée de leurs armes qui sont les seules et dans le lieu le plus éminent du sanctuaire, et laquelle a toujours été si fort recommandable à feu Mgr l'Archevêque, cet incomparable prélat et le digne père de cette maison, duquel nous regretterons à jamais la perte, que bien loin d'avoir pensé à troubler notre recueillement par le transport de la paroisse dans notre église, lorsque l'église paroissiale tomba en ruines, ordonna que le service paroissial se fît dans la chapelle des Pénitents du faubourg, et, par un effet singulier de sa tendresse pour nous, n'a jamais voulu souffrir qu'on ait pensé à construire l'église paroissiale près de la nôtre ! Cette église, cependant, Monseigneur, respectable jusqu'ici par tous ces différents témoignages de la bienveillance de votre illustre maison, est devenue, depuis la dernière décoration qui en a fait une des plus propres de Lyon, un sujet d'envie et de cupidité au curé et à la paroisse de la Guillotière, lesquels, menacés d'être mis dehors de la chapelle des Pénitents par la voie d'un prétendu décret, voudraient s'emparer de notre église pour y faire les fonctions paroissiales, et, sans égard à l'incompatibilité de nos exercices réguliers avec de pareilles fonctions, au trouble que cette monstrueuse (*sic*) alliance causerait entre le pasteur et nous, et à une infinité d'inconvénients inséparables de cette entreprise inouïe, présumant du succès qu'ils ont eu dans quelques-unes de leurs entreprises et de la faveur de Mgr l'Archevêque, se flattent de venir à bout de leurs

desseins par son autorité ; mais comme nous connaissons la prudence et l'équité de notre prélat, nous sommes persuadés qu'étant instruit de l'honneur qu'a cette église de vous appartenir, il n'y touchera jamais sans en parler à Votre Grandeur, et que nous n'avons rien à craindre, si vous voulez bien alors, Monseigneur, lui faire apercevoir et nous faire sentir qu'elle est sous votre protection, et que vous ne souhaitez pas que l'on trouble le recueillement et la paix d'une communauté qui lève les mains au ciel jour et nuit, depuis près d'un siècle, pour l'heureuse prospérité de votre maison. C'est là, Monseigneur, la grâce que je vous supplie très humblement de nous accorder, et celle d'être persuadé que nous allons redoubler nos vœux avec la reconnaissance la plus vive, et dans cette éternelle et parfaite soumission avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

« Monseigneur,

« De Votre Grandeur,

« Le très humble et très obéissant serviteur. »

Mgr le maréchal de Villeroy prit en effet cette cause en main, honora une fois de plus le couvent des Franciscains de son illustre protection, vit l'archevêque, qu'il trouva très bienveillant pour les Pères ; l'affaire se calma pour quelque temps. Mais quelques mois après, Mgr l'Archevêque, pressé sans doute par les circonstances, reprit ses anciens projets. Cette fois, il y eut de la part des Pères menaces de résistance. Le P. Albert reçut de Monseigneur une lettre de mécontentement, il répondit aussitôt :

« MONSEIGNEUR,

« Quelques actions de grâces que je doive à Votre Grandeur de la bonté avec laquelle elle m'assure de nous conserver jusqu'à l'extrémité notre recueillement et notre église, je ne puis lui dissimuler ni assez lui exprimer la vive douleur que m'a causée la lettre

dont elle m'a honoré, en m'apprenant que j'ai été assez malheureux pour lui déplaire. C'est un malheur, Monseigneur, que je ressens d'autant plus vivement que, bien loin de l'avoir prévu, je ne me reconnaîtrais pas moi-même dans un style qui ne soutiendrait pas le profond respect que j'ai pour elle. Cependant elle m'assure qu'elle n'est pas contente, et il ne m'en faut pas plus pour ne l'être pas de moi, et je lui demande très humblement pardon. J'espère, Monseigneur, que Votre Grandeur me l'accordera d'autant plus volontiers que c'est bien moins son rang et son autorité qui m'inspirent ce langage et la crainte de lui déplaire que le profond respect dont je me sens pénétré pour l'un des premiers et des plus dignes prélats de l'Eglise, la vénération singulière que j'ai pour son mérite, et le sincère et respectueux attachement que nous avons voué à celui qui nous tient la place de Dieu. Ce sont là, Monseigneur, les règles de ma conduite et de mon devoir, et je dois dire à Votre Grandeur que ce sont là les sentiments dont cette communauté est pénétrée pour elle ; c'est là aussi ce qui me fait espérer qu'au lieu de l'affliger à l'excès comme je l'avais appréhendé, elle voudra bien lui continuer l'honneur de sa protection et n'écouter que sa générosité bienfaisante et les lumières de son pénétrant infini dans le choix des moyens de faire cesser un décret si facile à éteindre, ou de transporter ailleurs les fonctions paroissiales, ce qui lui serait également aisé. C'est la grâce, Monseigneur, pour laquelle je me jette de nouveau à vos pieds en vous suppliant d'y ajouter avec mon pardon celle de me dire avec une très profonde soumission,

« Monseigneur,

« De Votre Grandeur,

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« FR. ALBERT, Gard. Ind. des Religieux du T. O. »

Enfin voici une dernière lettre de l'archevêque de Lyon ; elle montre la sagesse et en même temps l'énergie de ce prélat. Les Archives départementales disent qu'elle est une réponse à la précé-

dente ; il est facile de voir, à la lecture de cette lettre, qu'il n'en est rien. Elle est une réponse à une menace formelle des Pères qui a dû être faite précédemment, mais dont nous n'avons pas trouvé de traces :

« Je n'ai pas pensé, mon Père, à prendre votre église pour y porter le Saint Sacrement de la chapelle des Pénitents, parce que je ne dois pas avoir une telle pensée que je n'aie tenté auparavant tous autres moyens plus convenables avant que de se servir de votre église, mais vous voulez bien que je vous dise que si je ne trouvais point de lieu convenable pour y porter le Saint Sacrement, sûrement je le ferais porter dans votre église jusqu'à ce qu'on eût bâti une église paroissiale, et vous ne le pourriez empêcher. Quand le roi va dans les villes de son royaume, il a ses fourriers qui prennent indistinctement toutes les maisons pour loger les personnes de qualité qui suivent la cour, et les marquent. Et quoi ! Jésus-Christ, qui est le roi des rois, trouvera une communauté qui ne veut pas le recevoir ? Faudra-t-il laisser toute une paroisse sans sacrement, tandis qu'il y aura une église dans cette paroisse ? Toutes les raisons que vous me mandez ne sont pas comparables à l'inconvénient qu'il est nécessaire d'éviter, il n'y a rien dans l'Eglise qui soit plus imposant que le salut des âmes. Et comment le procurer sans sacrement et sans avoir un lieu pour le mettre et administrer les autres qu'il a institués pour ce sujet ? Votre résistance, dont vous me menacez, ne m'arrêterait pas, quand votre église serait de fondation royale, je la prendrais de même pour y mettre le Saint Sacrement. Rien ne m'en pourrait empêcher. Dieu m'ayant mis les armes spirituelles entre les mains pour m'en servir contre ceux qui ne voudraient pas le recevoir, vous pouvez croire que je les emploierais ; vous ne pourriez venir contre que par l'appel comme d'abus, qui n'est point suspensif, et dans lequel vous succomberiez infailliblement avec une grande confusion. Doutez-vous que si j'avais à prendre le parti de prendre votre église pour servir de paroisse, jusqu'à ce qu'on eût bâti une église paroissiale, je ne prisse si bien mes mesures à la

Cour et partout que vous ne seriez écouté en aucun endroit ? Je vous dirai franchement que je suis un peu scandalisé de votre lettre peu charitable pour le salut des âmes, de refuser de recevoir le Saint Sacrement chez vous, pour être administré à tout moment aux fidèles de cette paroisse. Est-ce que le salut des âmes, pour lesquelles Jésus-Crist est mort, n'est pas plus précieux que vos offices et les règles de votre institut ? Dans les temps de guerre, que l'on prend les monastères, on trouble bien davantage les communautés, qui ne font plus d'office, où les officiers et les soldats logent, et ici il ne s'agit que du logement de Jésus-Christ, notre Rédempteur, qui veut bien demeurer sur nos autels pour être la nourriture des âmes pour une éternité, sans empêcher vos offices ni vos règlements, et vous témoignez que vous l'empêcherez. Je n'ai jamais ouï dire qu'un inconvénient puisse empêcher un très grand bien, notoire et nécessaire ; le bien public est toujours préféré au bien particulier, c'est une règle générale et principalement quand il est nécessaire ; c'est pourquoi on dit que nécessité n'a point de loi. Si vous m'aviez cru autant de sagesse et de prudence que vous m'en attribuez dans votre lettre, vous auriez jugé que je ne prendrais votre église que dans la pure nécessité, auquel cas vous ne pourriez l'empêcher. Ainsi, mon Père, votre lettre est très inutile. Si je prends votre église, ce ne sera que par pure nécessité. Je n'ai point l'inclination à inquiéter personne et principalement les bons religieux. Je voudrais que tout le monde fût content et pût faire son salut en paix ; mais quand Dieu par sa providence nous oblige à faire des choses contre notre inclination, il faut agréer les peines, quelque désagréables qu'elles soient, pour lui en faire un sacrifice, *sacrificium Deo spiritus contribulatus*. C'est par cette raison que la providence de Dieu afflige presque toujours les justes, en sorte qu'il n'y a presque que les impies à qui tout réussit ; mais c'est en cela même que consiste le bonheur des justes, qui préfèrent être humiliés avec Jésus-Christ, aux bonheurs et aux richesses des impies, *magis eligens affligi cum populo Dei, quàm temporalis peccati habere jucunditatem*. Ces inconvénients et les nécessités des événements sont des occasions pour

marquer à Dieu sa fidélité et sa soumission. Il faut espérer que Dieu nous fera trouver des moyens qui conviendront à tout le monde pour loger le Saint Sacrement pour l'usage de la paroisse, puisque ceux que vous m'avez proposés ne peuvent être acceptés. Je me recommande à vos prières, en vous assurant que je suis en N. S.

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« DE SAINT-GEORGES, arch. de Lyon. »

Ces lettres nous permettent de suppléer à tous les détails qui nous manquent, et en voyant la décision épiscopale se maintenir toujours, jusqu'au moment où l'extrême nécessité sera évidente, et en même temps la résistance sourde ou avouée des religieux craignant des complications probables, il est facile de comprendre les difficultés de la situation. Cet état de choses dura jusqu'en 1739. A cette date, il n'y eut plus moyen de temporiser ; les religieux prêterent, non pas leur chapelle, mais un appartement assez spacieux de leur couvent, qui servit d'église paroissiale.

Cette période, qui comprend les dernières années du dix-septième siècle et les premières du dix-huitième, me paraît celle qui fut la plus florissante. En 1707, le 13 septembre, l'autel de la chapelle fut consacré par Mgr de Damas, suffragant de l'archevêque de Lyon, dans lequel autel il a renfermé des reliques des saints Irénée, Laurent et Georges, martyrs. De plus les religieux franciscains semblent s'être fait une spécialité de la conversion des hérétiques protestants qu'ils trouvaient dans notre ville. Mondozcotte, Ehrlihobzer, de Saint-Gall, en Suisse ; Siméon Johan, notaire d'Annonay ; Louis Mazade, de Lausanne ; Pierre Noël, du pays de Vaud ; André Salez, de Sauve en Languedoc, font abjuration des erreurs de Calvin et profession de la foi catholique, apostolique et romaine, entre les mains des pères franciscains. Il en fut de même, en 1718, pour Antoine-Jean-Pierre Creux, de Lausanne, en Suisse, qui prit ensuite l'habit de novice dans le couvent. Sa mère fit d'abord opposition à sa profession religieuse, mais se désista ensuite.

Cette communauté semble avoir eu, à un moment donné, une vie intellectuelle remarquable ; la bibliothèque était bien fournie et elle possédait deux sphères géographiques fameuses, de six pieds de diamètre, tracées, fabriquées et peintes par un religieux de cet ordre, nommé Henri Marchand, connu sous le nom de P. Grégoire, né à Lyon le 20 avril 1674. Henri Marchand développa de bonne heure le talent le plus décidé pour les mathématiques ; il fut surpris pendant son noviciat par le P. Maître, qui n'était pas géomètre, lisant le traité des sinus et des tangentes. Le P. Maître cria au scandale et alla le dénoncer au chapitre comme s'adonnant à de mauvaises lectures.

Le P. Grégoire fut employé plusieurs fois par ordre du roi. C'est lui qui a vérifié et orienté le plan de la ville de Lyon, levé par Séraucourt. L'Académie de Lyon mit le P. Grégoire au nombre de ses associés, mais sa modestie l'empêcha d'assister aux séances. Il mourut à Marseille le 1^{er} janvier 1750. Les deux globes terrestres dont nous avons parlé furent transportés à la bibliothèque de Lyon, en 1790.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'estime qu'inspiraient ces religieux attirait des bienfaiteurs et des amis. Quelques-uns même choisirent leur chapelle comme lieu de sépulture. En 1726, c'est le comte de Soupât qui désire, pour lui et ses successeurs, être enterré dans la chapelle de la Sainte-Vierge. En 1752, c'est le comte de Montjouvent, chanoine et oncle d'un autre chanoine du même nom.

Je trouve aussi dans l'histoire de ce couvent un fait bien singulier. Le régiment de Souvré tenait garnison à Lyon. En 1735, il alla en Italie et laissa ses effets, malles, cantines, etc., aux magasins du régiment. J'ignore par suite de quelle nécessité on fut obligé de vider ces magasins, mais ce qui est constaté, c'est que tout fut transporté chez les Picpus qui rendirent les effets à mesure des réclamations.

Les Franciscains ont reçu des pensionnaires dans leur couvent. Le 31 janvier 1765, Georges David, ouvrier en soie de Lyon, est reçu « comme pensionnaire donné, moyennant trois cents livres de

pension annuelle et viagère et tout ce qui se trouvera lui appartenir à son décès, au moyen de quoi les religieux s'engagent à le traiter comme un des leurs tant en santé qu'en maladie, sauf le linge et le vêtement. »

Quelque temps auparavant ils avaient dû résilier un contrat presque semblable : Le 9 février 1761, François Marcet était reçu « comme domestique donné moyennant 999 livres 19 sols une fois payés, pour fournir sa pension alimentaire, à la charge par les religieux de le nourrir tant en santé qu'en maladie et de lui donner annuellement 30 livres pour son entretien. » Ce contrat fut résilié le 13 octobre 1763, et les 999 livres 19 sols furent remboursés.

J'ai à signaler aussi quelques déboires survenus aux religieux franciscains de la Guillotière. Leur hospice de Bellecordière était desservi par un religieux qui était en même temps aumônier de la prison de Roanne. Cet aumônier dut s'ingénier à procurer quelques douceurs à sa double clientèle. Un jour (1718), on lui proposa du tabac de contrebande, il en acheta. Le Fr. Polycarpe, c'était son nom, fut probablement dénoncé, une perquisition eut lieu, et une amende de 1.000 fr. fut prononcée. Cette amende fut modérée à 300 fr., puis à 50 fr., mais le Fr. Polycarpe dut changer de résidence.

Les religieux avaient également une pharmacie, et pour rendre service au public, ils vendaient des remèdes. Mais, le 19 juin 1761, fut dressé « procès-verbal de saisie des maîtres-gardes et adjoints de la communauté des apothicaires de la ville et faubourg de Lyon contre les religieux du Tiers Ordre de Saint-François-d'Assise du couvent de la Guillotière, aux fins de leur empêcher de faire aucun débit dans leur pharmacie ».

Vers 1740 fut reconstruite la maison de Bellecordière. A cet effet, les Religieux vendirent leur maison de Puipelu, et aussi empruntèrent de l'argent à des amis de leur maison. Parmi ces derniers étaient un sieur Pierre Clayet et sa sœur Jeanne Clayet qui prêtèrent à diverses fois des sommes d'argent pour cette construction, à condition qu'ils en toucheraient la rente. Ils moururent et

passèrent leurs droits à leurs héritiers. Survint la Révolution ; la Nation était devenue maîtresse des biens du clergé, elle acquitta les rentes par le Receveur du district de Lyon.

L'histoire du couvent de la Guillotière contient aussi une petite révolution intérieure dont je dois donner une idée : Le 15 septembre 1759, le Fr. Alexis Ruppert avait demandé d'être maintenu dans le droit et possession de porter le capuce. On acquiesça à sa demande. Les Pères virent cette faveur d'un air mécontent. De là, paroles blessantes, menaces, coups, mauvais traitements. Pour les éviter, le Fr. Alexis et le Fr. Ferréol, qui s'était adjoint à lui, s'enfuirent aux Récollets. De là, plusieurs longs procès. Après une longue procédure, Fr. Alexis se désista et rentra au couvent. Qu'advint-il dans la suite ? Sans doute on devait avoir l'œil sur lui et être peu disposé à l'indulgence ; aussi à la première faute fut-il condamné au cachot. Il faut croire que ces dissentiments intimes avaient écho au dehors, car voici une lettre d'un sieur Chirat, maître d'école à la Guillotière, adressée au Père procureur du couvent de Trévoux, qui nous met au courant de l'étrange dénouement de cette affaire : « Les Messieurs de l'Académie sont allés, cinquante de bande, tous armés jusqu'aux dents, ont escaladé les murs du jardin de la rue du Bourreau avec une échelle, sans aucun bruit, car qui que ce soit du couvent ne s'en est aperçu, et ils sont allés droit au cachot où le Fr. Ruppert était détenu, ils ont scié deux barreaux et l'ont tiré avec des draps, et ils ont eu bien de la peine à le sortir, car le pauvre homme prit mal au cœur quand il en fut dehors ; de là ils l'ont porté à quatre jusqu'à la traille, qu'ils ont passée entre minuit et une heure, et ils l'ont conduit dans un endroit à Lyon pour le remettre, mais il a bien de la peine à se remettre, l'on croit même qu'il en mourra. »

Les Académiciens dont il est question sont les élèves de l'Ecole Vétérinaire, fondée par Bourgelat. Bourgelat fut l'initiateur de la science vétérinaire. Il établit d'abord une infirmerie près de son manège à Perrache, alors qu'il était directeur de l'Académie royale

d'équitation de Lyon, que Louis XIII avait fondée en 1620. Plus tard, l'intendant de Lyon, Burtin, y accueillit favorablement le projet de Bourgelat, et un arrêt du Conseil, du 5 août 1761, institua une Ecole Vétérinaire à la Guillotière ; c'est là que, le 1^{er} janvier 1762, s'ouvrit une école qui n'avait point de modèle. On la prit pour une succursale de l'Académie d'équitation. Aussi l'Ecole Vétérinaire a-t-elle conservé, parmi le peuple lyonnais, le nom d'Académie. Le lieu où elle fut établie, à la Guillotière, a porté longtemps le nom de Pré de l'Académie. Cet établissement fut entièrement détruit par le siège de Lyon, et, en 1795, l'Ecole fut transférée dans la maison des Deux-Amants, à Vaise.

Les trente dernières années qui précédèrent la Révolution ne sont guère que des années de décadence. Certains actes d'officialité le prouvent assez. En outre, comme nous l'avons vu, on prend des mesures draconiennes contre les congrégations, dès lors on s'explique pourquoi le nombre des religieux va sans cesse diminuant. En 1660, le couvent comptait plus de quarante religieux ; en 1769, il n'y en a plus que vingt-deux, dix-sept profès et cinq Frères ; en 1790, nous n'en voyons plus que neuf, huit Pères et un Frère convers.

C'est dans l'ancienne chapelle des Picpus qu'eut lieu, le 29 septembre 1789, la bénédiction des drapeaux de la milice bourgeoise de la Guillotière. L'année suivante commence l'ère des défiances et des persécutions. Le 7 mai 1790, la municipalité se présente au couvent des Franciscains pour faire l'inventaire ordonné par la loi. Il y avait présents six Pères et un Frère, deux Pères étaient absents. Voici leurs noms et leur âge :

R. P. Basile, visiteur,	62 ans.
« « Adrien, gardien,	50 »
« « Amédée, vicaire,	71 »
« « Athanase, procureur,	41 »
« « Marc-Antoine,	52 »
« « Norbert,	78 »
Frère Aman,	74 »

Les deux autres sont :

R. P. Jean-Chrysostome, 61 ans.

« « François, 42 »

Dans cet inventaire, il est constaté que les revenus du couvent s'élèvent à 9.851 livres.

Après cet inventaire, chacun des religieux dut séparément comparaître devant la municipalité pour déclarer s'il voulait profiter de la liberté qui lui était offerte ou continuer à vivre de la vie religieuse. Tous déclarèrent vouloir sortir du cloître, se réservant cependant la liberté d'y rester jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait déterminé l'époque du paiement de leur pension. A leur retour, les deux Pères qui étaient absents s'empressèrent de faire la même déclaration. N'est-il pas profondément triste de constater cette lamentable unanimité, de voir surtout des vieillards, qui touchent aux limites de la vie, renier ainsi leur passé, leur famille religieuse et leurs vœux ? On sait comment ces espérances de pension furent déçues. Le 8 mars 1791, les religieux étaient dispersés.

Plus tard, le couvent fut vendu, comme propriété nationale, à M. Janvier, qui y établit une fabrique d'acides ; elle passa ensuite entre les mains de M. Creuzet, qui la vendit à la commune. L'ancien clos Creuzet formait jadis le jardin des religieux. En 1802, l'ancienne chapelle des Franciscains du Tiers Ordre fut érigée en paroisse, et une portion du couvent devint le presbytère.

En 1827, on a fondé, dans une partie des bâtiments qui dépendaient de l'ancien couvent, un hospice pour les vieillards des deux sexes. Cet hospice, qu'on vient d'agrandir encore, a été réuni aux hôpitaux de Lyon et est régi de la même manière ; les soins que réclame la position des vieillards leur sont donnés par les sœurs de Saint-Charles, qui, là comme partout, ne ménagent pas leur dévouement. L'église actuelle de Saint-Louis date de 1844 ; ce n'est plus l'ancienne chapelle des religieux, ou du moins elle est considérablement agrandie.

Il me reste à dire que les Franciscains du Tiers Ordre avaient à Fontaines-sur-Saône une maison claustrale. En 1755, ils y avaient

établi une pension pour les aliénés, qui pouvait recevoir une quarantaine de sujets. A la Révolution, le docteur Gillibert fit tous ses efforts pour sauver cette institution, il ne put réussir. Les Religieux furent chassés, et les pauvres déments transférés à l'hospice de la Quarantaine.

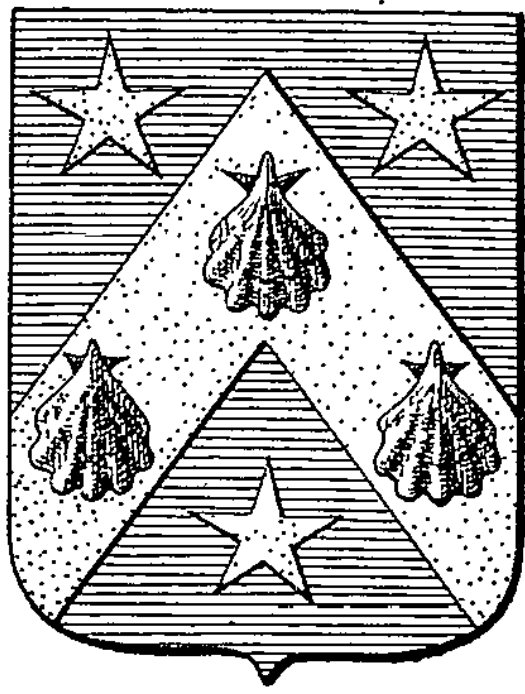
SOURCES :

LE P. HÉLYOT : *Dictionnaire des Ordres religieux.*

La Guillotière, par MEIFRED.

Les Archives départementales, une vingtaine de cartons sur les Franciscains de la Guillotière.

Notre-Dame du Pont-du-Rhône, par M. GUIGUE.



LA PLATIERE

ET

CHANOINES RÉGULIERS DE SAINT-RUF

L'ÉGLISE cathédrale d'Avignon fut jadis et, pendant longtemps, desservie par des chanoines réguliers. Il est à présumer que le relâchement s'introduisit dans cette communauté, puisque quatre d'entre eux, Arnould, Odilon, Ponce et Durand, animés de l'esprit de Dieu et voulant pratiquer la vie commune dans une pauvreté volontaire, se retirèrent de la cathédrale dans une petite église dédiée à S. Ruf, que Benoist, évêque d'Avignon, leur donna (1039).

Cette église possédait les sacrées reliques de ce saint. Les uns prétendent que ce Rufus fut le fils de Simon de Cyrène, forcé par les Juifs à aider Notre-Seigneur à porter sa croix, et embarqué sur la mer avec Lazare, Marthe, Madeleine, Zachée et d'autres. Il aurait été le premier évêque d'Avignon. Les autres combattent ce sentiment. Quoi qu'il en soit, c'est de cette église, dédiée à S. Ruf, que vint l'appellation de ces chanoines.

Ils menèrent une vie exemplaire qui leur attira beaucoup de

disciples. Cette communauté grandit et bientôt devint célèbre. Elle reçut plusieurs privilèges des souverains Pontifes, elle obtint un office propre et des constitutions particulières, et le monastère de Saint-Ruf, qui était devenu un très grand édifice, fut reconnu pour chef de toute la congrégation.

Ces religieux restèrent à Avignon jusqu'aux guerres des Albigeois ; à ce moment, le monastère de Saint-Ruf fut détruit et les chanoines se retirèrent à Valence, et bâtirent un superbe monastère dans l'île d'Eparvière qui en est voisine. Cette nouvelle maison remplaça celle d'Avignon (1210).

Les guerres civiles du seizième siècle ruinèrent encore le monastère de l'île, ce qui nécessita un nouvel établissement. Comme ces chanoines avaient un prieuré dans la ville de Valence, ils y transportèrent le chef-lieu de l'ordre.

Cette congrégation était en grande estime : elle fournit à l'Eglise trois papes : Anastase IV, Adrien IV et Jules II. Les cardinaux Guillaume de Vergy, Amédée d'Albret et Angélique de Grimoald de Grisac, fondateur du collège de Saint-Ruf de Montpellier, ont été aussi de cette congrégation ; enfin elle eut plusieurs évêques et un patriarche d'Antioche, Jean II.

Elle n'avait pas d'armes particulières ; chaque général faisait de son sceau les armes de la congrégation ; d'Hozier cependant donne le blason que nous transcrivons en tête de cette notice. Le vêtement était de serge blanche avec une ceinture noire et une bande de linge en écharpe ; quand ils sortaient, ils avaient un manteau noir, comme les ecclésiastiques.

Cet ordre ne fut pas emporté, comme la plupart des autres, par la grande tourmente révolutionnaire du siècle dernier. A ce moment, il était déjà mort ; il fut compris dans les suppressions.

Quelques années après la création de cette communauté, les chanoines réguliers de Saint-Ruf furent appelés à Lyon par saint Jubin, qui leur concéda, de l'assentiment de son futur successeur, Hugues I^{er} de Bourgogne, alors évêque de Die et légat du Saint-Siège, l'église de Notre-Dame de la Platière, avec ses dépendances (1080).

Vous qui passez dans la rue Centrale, en face de l'église de Saint-Pierre, vers la place qui a conservé son vieux nom de Platière, vous doutez-vous qu'à l'époque lointaine dont nous parlons, on était là en dehors de la ville? Anciennement, il y avait là une recluserie. Cette recluserie devint plus tard une chapelle, et plus tard encore une église, que Leydrade fit rebâtir et qui s'appelait Sainte-Marie-aux-Bois. La ville s'étant fort agrandie de ce côté-là, les bois furent abattus et il y eut alors une vaste place (*platea*, dont on a fait *platière*) dont l'église occupait à peu près le centre. Les chanoines réguliers de Saint-Ruf s'y établirent et bâtirent un monastère avec le titre de prieuré. Les moines de l'Ile-Barbe firent quelque opposition à l'établissement des religieux de Saint-Ruf à Lyon, mais les évêques de Mâcon, de Chalon, de Grenoble, et l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, confirmèrent les chanoines dans leur possession. A cause de l'extension de la ville, l'église de la Platière devint plus tard paroissiale. Au dire de S. Grégoire de Tours, elle fut dès l'origine dédiée d'une manière spéciale à la Nativité de la Vierge, *Virginis nascenti*. D'autre part, nous savons que ces religieux vinrent à Lyon au nombre de neuf, et que l'un d'eux, le sacristain, était chargé des fonctions de curé. Dès ce moment, Notre-Dame de la Platière compta parmi nos églises collégiales.

Son époque de gloire fut le treizième siècle. Des circonstances malheureuses forcèrent le pape Innocent IV à venir chercher un refuge à Lyon. Il y resta six ans. C'est pendant ce long séjour que fut convoqué le premier concile général de Lyon, en 1245. Ce souverain Pontife qui se distinguait par une grande dévotion à la Sainte Vierge, ordonna par un décret de célébrer à l'avenir l'octave de la Nativité, et par sa volonté expresse, elle fut célébrée à Lyon pour la première fois et avec une grande magnificence, dans l'église de la Platière. Le souverain Pontife, suivi du sacré collège des cardinaux, revêtus pour la première fois de la pourpre, jusque-là ornement exclusif des chanoines-comtes de Lyon, vint lui-même présider l'octave qu'il avait ordonnée. De là datent la naissance de la confrérie de la Nativité qui fut si florissante, et l'empressement des

foules à célébrer cette octave. Et lorsqu'après la Révolution du siècle dernier qui détruira l'église de la Platière, on rétablira le culte en France, on transférera à l'église des Grands-Augustins, aujourd'hui Notre-Dame-Saint-Vincent, et le titre de Notre-Dame, et les privilèges qui étaient attachés à l'église détruite. Ce pieux usage et ce vénéré souvenir y sont aujourd'hui encore religieusement conservés.

Ce même treizième siècle fut aussi remarquable par les luttes qui existèrent entre les bourgeois de Lyon et l'archevêque. Le traité de 1320 y mit fin ou tout au moins apporta de l'apaisement, car longtemps encore il y eut des dissentiments entre le pouvoir royal et la juridiction ecclésiastique. Mgr d'Alençon, prince du sang, et archevêque de Lyon de 1365 à 1375, eut de graves démêlés avec les officiers du roi. Logeant au château de Pierre-Scize, il s'y croyait en sûreté. Mais le représentant du roi, Archambaud de Comborn, grand sénéchal, ne se laissa pas intimider : il fit fermer les portes de la ville et condamna les portes de l'auditoire de la justice archiepiscopale, et y fit mettre les *panonceaux* du roi. Charles d'Alençon répondit à cette violation par la mise en interdit de la ville entière. Tous obéirent, à l'exception des chanoines de la Platière, qui pour cette raison furent excommuniés. Cet interdit dura sept mois et vingt jours, du 4 décembre 1372 au 24 juillet 1373. — Après la soumission de l'archevêque, ce prélat condamna les chanoines de la Platière à venir faire amende honorable dans l'église de Saint-Jean et à y recevoir l'absolution à genoux et la torche au poing. Cette sentence reçut son exécution. (*P. Ménestrier*, p. 494).

Nous trouvons quelques détails sur l'église de la Platière et ses dépendances au seizième siècle, dans un manuscrit intitulé : *Requête aux président et conseillers du roy pour la pacification des troubles religieux et le rétablissement de chascun dans ses biens, par le sieur Estienne de Rivoire, chanoine de Lyon, prieur de Notre-Dame de la Platière*. Ce manuscrit ne porte pas de date, mais son titre ne permet pas de lui en assigner une autre que celle de 1563. On lit dans cette pièce que « l'église de la Platière était

« fort antique, qu'elle possédait de riches ornements, consistant en
« paremens d'autels, chappes, chasubles et tuniques de drap d'or
« et d'argent, velours cramoisy, satin, etc., le tout estimé à plus de
« dix mille livres. » — De nos jours, il faudrait sextupler cette
somme pour avoir la valeur correspondante. Il est probable que la
plupart de ces riches ornements provenaient de cadeaux faits à
l'église de la Platière par le pape Innocent IV. — « Que devant la
« maison du prieuré, à costé de la rue allant à la Pescherie, il exis-
« tait une chapelle sous le vocable de sainte Madeleine, où l'on
« venait en grande dévotion et une autre chapelle du costé du vent
« qui était desdiée à saint Laurent. — Au chevet de l'église, du
« costé de l'orient et de la rue Lanterne, existait le cimetière clos
« de murs. — Le clocher était meublé de six cloches, tant grosses
« que petites. — L'avant-dernier jour d'avril 1562, les protestants
« s'emparèrent de l'église et de tous ses ornemens, papiers et di-
« verses maisons appartenant au prieuré. Ils établirent le poids de
« ville dans l'église, emportèrent les cloches, brisèrent la grande
« porte qui était en bois de noyer, abbattirent les murs de clôture
« du cimetière, les chapelles de Saint-Laurent et de Sainte-Made-
« leine et diverses boutiques et simultanément la maison du sacris-
« tain-prieur. — Celui-ci ayant fait rétablir les portes et fenestres
« pour célébrer le service divin, elles ont été abbattues pendant la
« nuit une seconde fois. » Voilà une donnée de plus sur les ravages
causés à Lyon par les fameuses bandes du baron des Adrets, qui
furent maîtresses de la ville pendant treize mois.

Si, comme tout semble l'indiquer, cette requête est de 1563, M. Saint-Olive aurait tort de dire, en parlant de la procédure entamée, en 1631, par le prieur, dans le but de faire restituer les biens disparus : « Il peut paraître singulier que le clergé de la Platière ait laissé passer soixante-huit ans avant de formuler des réclamations... » Les réclamations au contraire ont suivi les désastres.

Peu après cette malheureuse époque, le prieuré fut mis en com-
mende, et certains prieurs, qui cherchaient plus leur intérêt parti-
culier que celui de leur église, le mirent dans une confusion étrange ;

ils se rendirent maîtres de tous les biens qu'il possédait et les aliénèrent (*Extrait d'une supplique adressée à l'archevêque de Lyon, en 1748*).

Un demi-siècle après, l'église de la Platière subit diverses modifications, dont nous trouvons le détail dans un compte dressé, en 1614, par ordre de de Villard, prieur. D'après ce compte, « il « existait anciennement dans le chœur et la nef un portail (sans « doute un arc triomphal) avec deux autels à droite et à gauche, « lequel portail fut démoli. On fit des consoles taillées pour le « grand autel, et l'on répara quatre marches à la place des deux « vieux autels ; » ce qui veut dire sans doute qu'on allongea les marches donnant accès au sanctuaire, soit à droite, soit à gauche, à la place des deux petits autels plaqués contre les deux parties droites de l'arc triomphal qui furent supprimées. « On fut obligé, « par suite de cette suppression, de restaurer les piliers qui portent « l'arc du clocher. » On verra plus loin que le clocher s'élevait précisément en cet endroit. « Toutes ces réparations et le blanchissage de la cour de l'église, ajouta-t-on, coûtent cent livres tournois. »

Le plan de la ville dressé par Simon Maupin, en 1635, peut servir à compléter ce qui précède. Ce plan nous montre la petite basilique de Leydrade, que les protestants avaient spoliée, mais non détruite, sous la forme d'une nef dont les murs étaient appuyés par des pieds-droits en saillie. Au point d'intersection de la nef et du sanctuaire surgissait un clocher carré et à deux étages, percé sur chaque face de cinq ouvertures, deux à l'étage d'en bas et trois à l'étage supérieur. Au-dessus régnait la corniche, portant un faîtage pyramidal plus élevé que celui d'Ainay, et flanqué, comme ce dernier, de quatre cornes.

Le sanctuaire avait la forme de la moitié d'un hexagone ; il était éclairé par trois fenêtres égales. Deux édicules oblongs, qui servaient probablement de sacristies, flanquaient le clocher à droite et à gauche, simulant, à l'extérieur du moins, une sorte de transept. Tel était l'aspect général de Notre-Dame de la Platière.

« *Famille*, en figures à mi-corps, dans une chapelle du côté de « l'épître, est un bon tableau d'Alexandre Verolari, de Vérone. »

Il semble, d'après ce qui précède, que les chapelles étaient au nombre de quatre. Comme il n'existait pas de bas-côtés, ces chapelles devaient être simplement plaquées contre les murs latéraux. Une de ces chapelles, dédiée à sainte Anne, était celle de la corporation des gantiers et parfumeurs. L'église, du reste, était peu spacieuse, comme la plupart des édifices religieux du neuvième siècle; mais la paroisse dont elle était le centre, resserrée entre celle de Saint-Nizier, de Saint-Pierre-Saint-Saturnin et de Saint-Vincent, ne comprenait qu'un nombre de fidèles peu considérable. Le plus grand mérite de cette basilique était de conserver de précieux souvenirs et d'être le centre d'une confrérie en l'honneur de la sainte Vierge. Cette confrérie fut enrichie d'indulgences, en 1687, par Innocent XI; vers la fin du dix-septième siècle, elle était dans toute sa splendeur, et possédait les familles les plus distinguées de la ville.

Dès 1395, le prieur de La Platière percevait un péage sur le pont du Rhône; mais, des difficultés s'étant élevées, un arrêt du Conseil d'Etat, du 16 octobre 1736, débouta le prieur de ses prétentions.

La Platière eut un autre procès, terminé en 1748, avec les Grands-Augustins; il s'agissait d'un droit de censive que les chanoines de Saint-Ruf prétendaient exercer sur un terrain, dit vigne de Saint-Hippolyte, situé entre la maison des Augustins et celle des Dames de la Déserte. Les Augustins refusaient de s'y soumettre. Le procès dura vingt-trois ans, et les Grands-Augustins furent condamnés.

Cette même année 1748, les prieur, officiers et chanoines du Chapitre de la Platière adressèrent à Mgr l'Archevêque de Lyon une pétition au sujet d'un droit de préséance aux processions générales. Ils demandaient à prendre rang immédiatement après les Chapitres de Saint-Just et de Saint-Paul. Il n'est pas à présumer qu'on ait fait droit à leur demande.

En 1754, on signale pour cette église une belle augmentation de cloches en nombre, tons et pesanteur. Elle avait dans son enceinte le monastère des Dames de la Déserte, les Grands-Augustins,

les Grands-Carmes, les Pénitents de la Miséricorde, et les Pères Augustins réformés, au faubourg de la Croix-Rousse.

A l'époque malheureuse de la Commission royale des Réguliers, les chanoines réguliers de Saint-Ruf, pour prévenir une dissolution dont les symptômes devenaient de jour en jour plus menaçants, négocièrent leur sécularisation et l'union de leur ordre avec les chevaliers de Saint-Lazare. Ils demandèrent et obtinrent un brevet royal, qui leur permettait de se pourvoir en cour de Rome pour l'exécution du concordat. La sanction demandée se fit longtemps attendre. Enfin, en 1771, parut un bref qui prescrivait les procédures relatives à l'extinction de l'ordre de Saint-Ruf, à la sécularisation de ses membres, et à l'union de ses biens à l'ordre de Saint-Lazare. Les choses étaient dans cet état, lorsque l'assemblée générale du clergé fut extraordinairement convoquée à Paris. Là, Mgr de Montazet, archevêque de Lyon, dénonça amèrement à l'assemblée les démarches des chanoines de Saint-Ruf et le bref du souverain Pontife. Après lui, Mgr de Brienne prononça contre l'Ordre et contre le Pape un véritable réquisitoire. Cette opposition fut prise en considération, mais elle ne put prévenir la bulle qui, en modifiant quelques dispositions du bref de 1771, prononçait définitivement, en 1773, la sécularisation de l'ordre de Saint-Ruf. La même année, des lettres patentes du roi autorisèrent l'évêque de Valence à fulminer la bulle de suppression, à procéder, en conséquence, à l'extinction du dit ordre et à la sécularisation des membres qui le composaient, sauf aux archevêques et évêques diocésains, chacun à leur égard, à procéder aussi, après la dite sécularisation, à l'extinction et suppression des maisons et offices claustraux, à l'application et union des revenus qui en dépendaient, comme aussi à ce qui concernait les cures du dit ordre, lesquelles ne pourraient plus être possédées par des réguliers, mais seraient à la nomination des ordinaires. (Le P. PRAT, *Essai historique*.)

Et voici que nous arrivons au moment de la Révolution. M. l'abbé de Castellás, sacristain-curé de la Platière, envoya sa démission à la municipalité, lorsqu'elle voulut imposer la constitution

civile du clergé. Le 26 septembre 1791, à huit heures du matin, M. Pressavin, officier municipal, se présenta chez le marguillier de la Platière et le requit de lui remettre les clefs de l'église en lui laissant un récépissé. Le mardi 27, M. Pressavin ouvrit les portes sur les neuf heures du matin, et M. Vial, membre du directoire du district, vint avec l'abbé Rozier, curé constitutionnel de Saint-Polycarpe, prendre plusieurs pièces d'argenterie, ornements, linge et autres effets. Le vendredi, M. Blot, membre du directoire, MM. les abbés Dunan et Hodieu entrèrent dans la sacristie et firent emporter plusieurs ornements et effets en argent pour la paroisse de Saint-Pothin, qui avait été inaugurée dans l'église des Jacobins. Le lendemain, 1^{er} octobre, M. Pressavin se présenta de nouveau dans l'église, avec plusieurs soldats de la garde nationale et requit les personnes qui s'y trouvaient de se retirer ; après quoi il fit descendre un drapeau de la voûte et il l'emporta. Peu de temps après, l'établissement des chanoines de Saint-Ruf fut mis en vente : un premier lot, qui contenait l'église, fut adjugé, le 14 janvier 1792, à M. Fleury Dubouchet, négociant, rue de l'Asnerie, aujourd'hui Lainerie, pour la somme de 75.000 livres ; un autre, dont le prieuré faisait partie, fut adjugé à M. Contamine, épicier, rue Plat-d'Argent, moyennant 58.400 livres. L'église et le prieuré furent démolis. Il ne reste plus que quelques fragments de la sacristie enchâssés dans les bâtiments de l'hôtel de l'Ecu de France. Le nom même de la Platière serait oublié sans son inscription sur l'étiquette de la rue tracée à la place qu'occupait l'église.

SOURCES :

Le P. HÉLYOT, *Dictionnaire des ordres monastiques*.

Le P. MÉNESTRIER, *Hist. civ. et consulaire de Lyon*, page 494.

Paul SAINT-OLIVE.

CLAPASSON, *Description de Lyon*.

Requête du P. Rivoire, prieur de la Platière.

Supplique des chanoines à l'archevêque, en 1748.

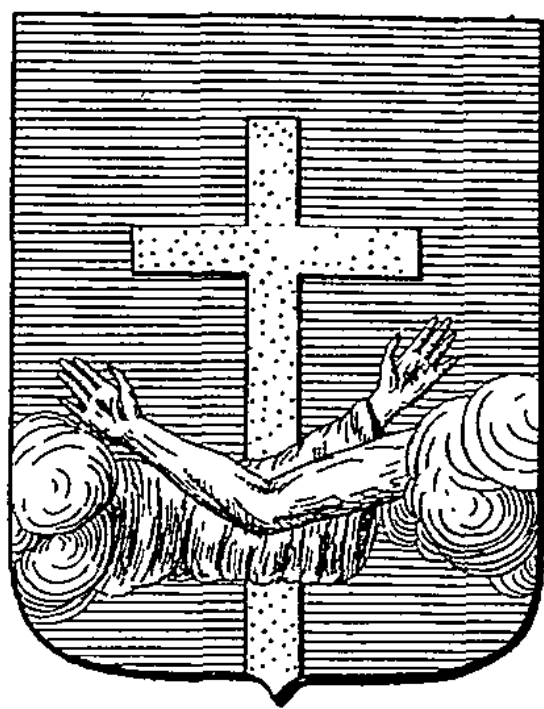
Domin. MEYNIS, *Les anciennes églises de Lyon ; Le culte de la Sainte Vierge à Lyon*.

P. PRAT, *Essai historique sur la destruction des ordres religieux au dix-huitième siècle*.

Revue du Lyonnais, 3^e série, tome III, p. 504.

Les Almanachs de Lyon.

Archives municipales.



LES RÉCOLLETS

L'ORDRE de Saint-François-d'Assise, nous l'avons déjà constaté, peut être comparé à un arbre vigoureux et fort, qui d'abord s'élève droit vers le ciel de toutes les forces d'une sève puissante, et qui ensuite se divise et s'étend en rameaux nombreux pour occuper une plus vaste étendue. La famille des Récollets, fils de saint François d'Assise, doit son origine à saint Pierre d'Alcantara, l'un des principaux ornements de l'ordre des Frères Mineurs.

Ce saint naquit en Espagne, en 1499, dans la petite ville d'Alcantara, située en Estramadure. Son père, Alphonse Gravito, gouverneur de cette ville, et sa mère, Marie Villela de Sanabria, étaient nobles et distingués par leur piété. Il étudia d'abord à Alcantara, à Salamanque ensuite, et pendant un moment l'ambition fit miroiter à ses yeux des honneurs et des charges. Mais il triompha bien vite de cette tentation, et, à seize ans, il entra, pour se faire religieux de l'ordre de Saint-François, au couvent de Manjarez, situé dans les montagnes qui séparent la Castille du Portugal. Dès

lors sa vie n'est plus qu'une longue mortification bien propre à confondre notre pauvre nature ; sa vertu grandit tous les jours, elle devint bientôt manifeste à tous. A vingt ans, sans être prêtre, il est supérieur du couvent de Badajoz. Prêtre en 1524, il est l'année suivante gardien du couvent de Notre-Dame des Anges. Il se livre à la prédication avec grand succès ; il écrit les traités de l'*Oraison* et de la *Paix de l'âme* ; il plaide et gagne, devant l'évêque de Placencia, la cause des Observans de la province de Saint-Gabriel, dont il fait partie, contre les prétentions des Observans de la province de Saint-Jacques, qui voulaient ranger les premiers sous leur juridiction ; il se rend à la cour de Portugal, mandé par le roi, qui l'entoure d'attentions et de bontés prévenantes, il pacifie les troubles d'Alcantara ; enfin, en 1538, il est élu provincial. C'est alors qu'il pensa à rédiger ses Constitutions pour rétablir la première discipline de l'ordre de Saint-François. Cette réforme très austère fut connue d'abord sous le nom de Déchaussés, et ensuite sous le nom de Récollets, qui signifie recueillis, parce qu'ils habitèrent d'abord des couvents de récollection et menèrent une vie plus recueillie que les autres.

Il est inutile de suivre saint Pierre d'Alcantara dans les différentes situations qu'il occupa dans la suite. Ajoutons seulement qu'il eut une grande part à la réforme que sainte Térèse entreprit dans l'ordre des Carmes, leva les divers obstacles qui s'opposaient aux desseins de cette sainte, et lui procura tant de secours que, sans lui, il eût été bien difficile à la réformatrice du Carmel de réussir dans cette entreprise. En 1562, faisant les visites de ses couvents pour fortifier la réforme, il mourut dans le couvent d'Arenas, où il se fit transporter, sentant venir sa fin prochaine. Grégoire XV le béatifia en 1622, et Clément IX le mit au catalogue des saints en 1669.

Les Récollets se répandirent en Espagne et en Italie, et, en 1592, appelés par Louis de Gonzague, duc de Nevers, ils fondaient en France leur premier couvent. A peine implantés sur le sol français, ils se multiplièrent bien vite. Les papes Clément VII et Gré-

goire XIII donnèrent plusieurs bulles en leur faveur. Bientôt les fondations ne suffisant plus, tellement nombreux étaient les sujets qui demandaient à vivre sous cette règle austère, Clément VIII leur accorda, en 1601, un bref par lequel il ordonnait aux archevêques et évêques de France d'assigner un ou deux couvents dans leur diocèse aux Pères Récollets, lorsqu'ils en seraient par eux requis. Nous avons vu quelles prétentions les Récollets, prenant prétexte de ce bref, élevèrent au sujet du gracieux monastère des bords de la Saône. « Nous n'usons que d'un droit, » disaient-ils. Cette querelle s'envenima et dura seize mois ; elle se termina par le désistement des Récollets.

Dès 1603, ces religieux comptaient des couvents dans toutes les parties de la France.

Les souverains les prirent sous leur protection : Henri IV défendait à ses sujets de molester les Récollets, et cherchait à leur procurer le plus grand nombre de maisons. Marie de Médicis se faisait une gloire de leur prodiguer de magnifiques aumônes. Louis XIII et Anne d'Autriche fondaient le couvent de Saint-Germain-en-Laye ; Louis XIV entretenait leurs églises et les nommait aumôniers de ses armées.

Les Récollets ont eu des personnages illustres : Saint Pierre d'Alcantara, le directeur de sainte Térèse ; saint Jean-Joseph de la Croix ; saint Pacifique de Saint-Severin ; saint Pierre-Baptiste



RÉCOLLET

et ses compagnons, premiers martyrs du Japon ; le B. Léonard de Port-Maurice, que saint Liguori appelait le grand missionnaire.

Au dix-septième siècle, ils combattirent avec courage les erreurs de Jansénius, et se distinguèrent par leur soumission au Saint-Siège. Ils furent aussi de zélés propagateurs de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, dont la première congrégation fut établie, à Rome, par le B. Léonard de Port-Maurice, et on leur doit la dévotion au Chemin de la Croix, si souvent enrichie d'indulgences par les souverains Pontifes. Ils sont enfin les gardiens du Saint-Sépulcre à Jérusalem.

Ce ne fut qu'au commencement du dix-septième siècle que les Récollets s'établirent dans nos contrées. Ils s'installèrent tout d'abord à Saint-Genis-Laval, près de Lyon. Ils essayèrent ensuite d'obtenir le couvent de l'Observance ; mais, après seize mois d'instance, ils se désistèrent. En 1622 ou 1623, la reine Marie de Médicis leur acheta de Jacques de la Porte, conseiller au parlement de Dombes, la maison de Bellegrève, située à la montée de Saint-Barthélemy, entre la propriété des Mascaranni, qui devait devenir plus tard celle des Lazaristes, et le couvent des Chazottes. Ils s'y établirent et y plantèrent une croix ; saint François de Sales y prêcha. L'église était sous la protection de saint François d'Assise. Ils firent dans la suite, et en différents temps, de grandes constructions, et le Consulat, qui les protégeait beaucoup, contribua par ses libéralités à agrandir et à embellir le couvent. Outre cette résidence, les Pères Récollets avaient aussi un hospice au monastère de Sainte-Claire, et une propriété à la Croix-Rousse.

Essayons de nous faire de la demeure des Pères Récollets une idée plus précise :

Composée de bâtiments, église, terrasses, jardins, clos, elle était confinée à l'orient par la montée Saint-Barthélemy, à l'occident par le clos de la maison d'Albon, au nord par la maison et le clos des Mascaranni (plus tard des Lazaristes), au midi par la maison et le clos des religieuses des Chazeaux.

Lorsqu'on creusa la terre pour établir les fondations du couvent, on trouva plusieurs restes d'anciens édifices, des murailles,

des voûtes et des chambres souterraines incrustées d'ouvrages à la mosaïque, des fourneaux à briques, des tuyaux de plomb à moitié fondus et quantité d'autres vestiges du terrible incendie qui, en une seule nuit, détruisit la cité de Plancus.

La maison claustrale formait trois corps de bâtiments, dont deux en aile, et au centre desquels était une terrasse en jardins. Au rez-de-chaussée étaient plusieurs grandes salles, et principalement le réfectoire. Il avait été construit en 1706. On y voyait de grands ouvrages en peinture de Sarrabat, dont les connaisseurs, au dire de Clapasson, faisaient beaucoup de cas. Le grand tableau qui en remplissait le fond représentait la *Multiplication des pains*, traitée avec tout l'art et le goût possible. Sur les côtés, on voyait des saints de l'ordre de Saint-François, peints en camayeux à fresque. Le premier étage comprenait les cellules des religieux.

L'église était au nord de la maison claustrale. Construite en 1648, sur les dessins de frère Valérien, l'un des religieux, elle avait une entrée remarquable et par la hardiesse et par la solidité. Trois arcs, élevés sur de grands piliers de forme carrée, portaient un édifice à trois étages; sous ces arcs était un double escalier à deux rampes, qui conduisait à l'église. La bibliothèque du couvent était au-dessus de la chapelle.

On voyait dans l'église quelques tableaux du frère Luc, Récollet, qui avait beaucoup travaillé dans le couvent des Récollets de Paris. La sacristie, toute revêtue d'un lambris de menuiserie d'un goût parfait et d'un beau travail, était la plus jolie de Lyon.

Cette demeure des Récollets, établie sur la pente de la colline, avait nécessité des aménagements particuliers pour fournir des terrasses et des jardins. Au midi du bâtiment claustral et longeant la montée Saint-Barthélemy était une terrasse en jardin; à l'occident de cette première terrasse, il y en avait une seconde, et à l'occident de cette seconde une troisième, terre et vigne, limitée au nord avec celle des Lazaristes par un rang de plants d'osier. Ces jardins devaient avoir une certaine grâce pour que Perneti, dont on connaît le penchant à la louange facile, ait pu écrire : « Les Récollets

ont tiré parti du terrain montueux où ils sont placés, ils y ont pratiqué des terrasses et des jardins qui tiennent de la magnificence. »

L'histoire de ce couvent est modeste ; on ne voit pas, en effet, que rien de remarquable se soit passé dans cette humble demeure. Voici les seuls faits saillants qu'il nous soit donné de constater :

En 1641, les religieux Récollets du couvent de Lyon demandent au marquis de Quinsonnas et obtiennent de lui la permission de fonder à Saint-Laurent-lès-Mâcon un couvent de leur ordre.

En 1661, M. Gilles de Blanchisson, directeur des gabelles du Lyonnais, déclare par testament vouloir se faire enterrer dans la chapelle de leur couvent.

En 1713, le prévôt des marchands et les échevins déclarent solennellement que le Consulat prend sous sa protection le couvent des Récollets. En retour, les Récollets reconnaissent le prévôt des marchands et les échevins comme leurs fondateurs.

En 1714, ce bon vouloir est mis à l'épreuve. L'eau manquait dans ce quartier ; la fontaine publique du Garillan était en mauvais état, et les habitants adressèrent au Consulat une pétition pressante pour remédier à ce mal. Le Consulat y fit droit, et, du consentement des PP. Récollets, il capta deux sources qui se trouvaient dans leur propriété et en mena les eaux jusqu'à la fontaine. Les religieux se servirent néanmoins des eaux de cette fontaine, par le moyen d'une pompe placée dans le puits où le grand réservoir portait ses eaux.

En 1787, le couvent de Saint-Genis-Laval disparaît. C'est un des effets de cette fameuse loi de 1768, que nous avons rencontrée plusieurs fois déjà et qui réglait la conventualité. Toute maison religieuse qui ne possédait pas un nombre déterminé de sujets était condamnée à ne plus accepter de novices et à mourir d'épuisement. En 1787, le couvent de Saint-Genis-Laval tombait sous le coup de cette loi ; il fut vendu, et l'argent provenant de cette vente fut consacré aux Récollets de Lyon.

Ils en avaient bien besoin, car les temps devenaient mauvais, et les ressources ordinaires allaient bientôt manquer. L'Assemblée

nationale va commencer ses persécutions en prenant des mesures vexatoires contre le clergé et les couvents. Elle confisquera leurs biens, et en même temps, pour ne pas paraître trop odieuse, elle fixera une pension annuelle pour les membres des communautés religieuses. Le 1^{er} septembre 1790, les Récollets étaient à bout de ressources ; ils s'adressèrent à la municipalité pour en obtenir des secours. Je cite leur requête, quelque étrange qu'elle puisse paraître :

« Requête à Messieurs les Administrateurs du district.

« Supplient très humblement les Religieux Récollets du couvent de Lyon, et vous exposent que leur position et les circonstances actuelles leur donnent les plus vives alarmes sur leur subsistance, qu'ils n'ont eu jusqu'ici pour vivre que la quête et leurs services, c'est-à-dire les honoraires des messes qu'ils célèbrent dans leur église ou dans quelque autre de la ville ; que depuis quelques années ils éprouvent une diminution tous les jours plus sensible dans le produit de ces ressources ; mais que la Révolution, *qui va donner à la France une régénération avantageuse*, les prive presque totalement de ces ressources, ou du moins de leur produit ; qu'ils se trouvent forcés de renoncer aux quêtes de blé et autres denrées qu'ils faisaient tous les ans, environ dans ce temps, dans la Dombes, la Bresse et le Bugey, et ce par les difficultés qu'ils éprouvèrent l'an dernier, les injures et les menaces qu'ils reçurent ; qu'ils seront peut-être bientôt forcés de renoncer aux quêtes qu'ils font journellement dans la ville, par rapport aux désagréments qu'ils éprouvent de la part des citoyens, les uns trop peu à l'aise pour donner à des Religieux dont ils méconnaissent ou s'exagèrent les ressources et qu'ils croient toujours assez riches, d'autres trop malheureux par le défaut de travail et la cherté des vivres, le plus grand nombre ne donnant aux suppliants que des marques de surprise de les voir faire la quête, après que l'Assemblée nationale leur a adjugé des pensions ; quant au produit de leurs services, ils seront bientôt obligés d'abandonner celui de leur église, pour servir d'autres églises de la ville, s'ils en trouvent l'occasion, attendu qu'ils ne reçoivent pas dans la leur l'honoraire même pour deux prêtres, laquelle res-

source est encore bien douteuse, vu le grand nombre d'ecclésiastiques séculiers qui, par la suppression des chapitres, vont se trouver dépourvus de places et d'offices et obtiendront toujours la préférence sur des religieux, ou encore le changement dans la façon de penser ou dans l'aisance des peuples, qui ne pourront plus ou ne voudront plus donner d'honoraires de messes, etc. »

Suit l'exposé de l'âge des religieux, qui sont pour la plupart des vieillards.

Et voici la fin : « Ils demandent un à-compte sur les pensions qui leur ont été adjugées par l'Assemblée. Ils exprimeront leur reconnaissance en continuant à se rendre utiles au public par l'exercice des fonctions du saint ministère, et ne cesseront d'adresser leurs vœux au Seigneur pour le succès de vos travaux, et la conservation de vos jours. »

Suivent les signatures.

Les pensions adjugées aux Récollets de Lyon s'élevaient à la somme annuelle de 3.500 livres, sur lesquelles, après cette requête, ils en touchèrent 2.000.

On peut juger, d'après cette pétition, quelles étaient les tendances du jour, et aussi quelles étaient les illusions de tous. On était au lendemain de la fameuse nuit du 4 août, où tous semblaient s'embrasser dans une accolade enthousiaste et fraternelle ; on allait avec confiance à la Révolution, parce qu'on croyait encore qu'elle était une renaissance pacifique. Il fallut bientôt en rabattre. Les religieux ne tardent pas à être expulsés de leurs biens, devenus propriété nationale.

Ce ne fut cependant que le 12 messidor, an IV de la république française, que l'on procéda à la vente de la maison claustrale des Récollets ; elle fut adjugée au citoyen Laurent Deville, demeurant à Saint-Etienne-en-Forez, pour la somme de 65.132 livres. L'acte de vente est signé Costerizon, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale. On excepta cependant de cette vente les livres composant la bibliothèque, salle au-dessus de la chapelle, et aussi les eaux de source qui existent ou pourront être découvertes.

Depuis cette lamentable époque, cette maison n'a cessé d'appartenir à des particuliers qui lui ont fait subir de notables changements. Elle existe encore ; c'est celle qui, montée Saint-Barthélemy, porte le n° 28. Elle a porté autrefois le n° 39, ainsi que l'indique une pierre de 1811.

A l'époque de leur suppression, ces religieux comptaient, en France et en Flandre seulement, une douzaine de provinces et cinq mille religieux. Ils furent rétablis en France en 1852 ; Mgr Debelay, archevêque d'Avignon, les appela dans sa ville archiépiscopale ; en 1855, Mgr Cart, évêque de Nîmes, les demandait à son tour. La même année, ils s'installèrent à Bourg-Saint-Andéol, dans l'Ardèche, et en 1857, de généreux bienfaiteurs les établissaient à Caen, en Normandie. L'annexion de la Savoie à la France leur donna deux couvents ; on les trouve ensuite à Bordeaux, Limoges, etc.... Mais de nouveau les décrets d'expulsion ont chassé de leurs couvents les humbles fils de saint François. Et pendant que la France, qui se glorifiait d'être à la tête de la civilisation moderne, expulse d'innofensifs religieux, l'Angleterre, la Turquie, la Chine, l'Egypte, la Syrie, le Brésil, le Pérou leur offrent des asiles respectés.

SOURCES :

Le P. HÉLYOT : *Dictionnaire des ordres monastiques*.

MAILLARGUET : *Miroir des ordres religieux*.

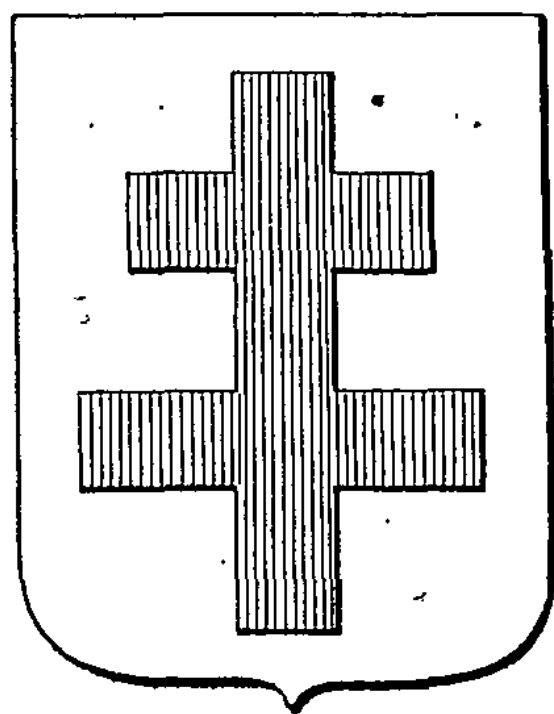
Les Almanachs de Lyon.

CLAPASSON : *Description de Lyon*.

GUILLON : *Tableau historique de la ville de Lyon*.

Archives municipales.

PERNETTI : *les Lyonnais dignes de mémoire*.



LES TEMPLIERS

C E nom seul soulève un des problèmes historiques les plus intéressants, et longtemps des moins faciles à résoudre. Des légendes accréditées, des procédés de justice sommaire, le passé lointain et ténébreux ne sont pas faits pour projeter la lumière dans ces obscures profondeurs des siècles écoulés. Nous serions heureux d'élucider cette question, en analysant un bon et substantiel travail paru il y a quelques années, auquel nous ajouterons nos notes personnelles.

L'ordre du Temple fut fondé en Palestine, en 1118, après la première croisade, pour défendre les lieux saints et protéger les pèlerins. Hugues de Payns ou de Payens, de la maison des comtes de Champagne, fut le premier grand maître. Ses premiers compagnons furent huit autres gentilshommes. Au concile de Troyes, en 1128, ils reçurent une règle brève et dure, dictée, dit-on, par saint Bernard, qui leur envoya, outre les trois vœux monastiques, celui de porter les armes contre les infidèles et de protéger les voyageurs et les pèlerins. Le roi Baudoin II leur accorda pour demeure une maison

voisine des ruines du temple de Salomon, d'où ils furent appelés Templiers, comme les chevaliers de Saint-Jean étaient appelés Hospitaliers. Ils avaient, par-dessus le haubert de mailles, un manteau d'uniforme, blanc pour les chevaliers, noir ou roussâtre pour les sergents et les écuyers. Eugène III ajouta plus tard la croix rouge au manteau blanc. Ils entendaient la messe trois fois par semaine et communiaient trois fois l'an. Leur vie était confortable, active, disciplinée, peu mystique. La règle leur imposait l'exil perpétuel de leur patrie, et une guerre sans trêve contre les infidèles : ils devaient toujours accepter le combat, fût-ce d'un contre trois, ne jamais demander quartier, ne jamais donner de rançon. Leur étendard, nommé *Beaucéant*, était mi-parti noir et blanc, avec cette légende : *Non nobis Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam* : non pas à nous, Seigneur, non pas à nous, mais à votre nom donnez la gloire. La hiérarchie était compliquée ; les principales dignités établies par les statuts étaient celles du grand maître qui avait rang de prince, des précepteurs ou grands prieurs, des visiteurs et des commandeurs de province ou de maison. Au-dessous des simples chevaliers, il y avait les frères sergents et les frères chapelains. Ils avaient leurs assemblées délibérantes ou chapitres.

Les papes les comblèrent de faveurs : exemption des taxes ecclésiastiques, droit d'asile pour leurs églises, bénéfice de l'inviolabilité cléricale, juridiction réservée, etc. Aussi le développement de cet institut fut-il rapide ; il bénéficia d'immenses donations ; il acquit des domaines non seulement en Syrie, mais dans toute l'Europe, il bâtit des « temples » innombrables. Au commencement du douzième siècle, il possédait neuf mille domaines en divers Etats, et en retirait un revenu de cent douze millions de livres environ. Si, en Orient, il est la gendarmerie de la Palestine, en Occident, il devient une grande puissance temporelle, financière et internationale. Il est la banque de la chrétienté. Les capitalistes considérèrent les temples comme des caisses de comptes courants, et les Templiers furent amenés à faire valoir l'argent qu'on leur confiait. Les rois et les princes étaient leurs clients. Ici les détails abonderaient, mais il suffit de

signaler cette situation pour comprendre tout ce qu'un jour elle pouvait avoir de dangereux. Sans doute l'ordre du Temple réalisait l'idéal de la croisade, puisqu'il alliait les périls de la guerre et les abstinences du cloître, et, par son courage et son abnégation sans bornes, il méritait la reconnaissance et l'admiration des peuples de l'Occident. Mais d'autre part ces grandes richesses, cette situation financière, cette considérable influence qu'il en retirait, ne pouvaient moins faire que de diminuer l'autorité première et susciter à l'ordre des ennemis.

Ces ennemis leur vinrent non seulement à cause de leur prospérité, mais aussi à cause de leur défaite. Ces chevaliers, qui avaient tant de fois manifesté leur bravoure, à la défense de Gaza, à la bataille de Tibériade, à la conquête de Damiette, dans la croisade d'Egypte, furent vaincus à Saint-Jean-d'Acre, dernière des forteresses chrétiennes, dernier port de la chrétienté latine (1291). Guillaume de Beaujeu, grand maître du Temple, fut tué sur les murailles avec cinq cents de ses chevaliers. Les survivants se retirèrent à Limisso, dans l'île de Chypre, et l'ordre se reconstitua avec rapidité. Mais ce désastre les fit mépriser; on parla de leur



B. DELAYE Sc. Lyon

TEMPLIER (COSTUME DE GUERRE)

décadence, et même de leur trahison. D'après une tradition très répandue, un maître du Temple, ayant été capturé par les musulmans, n'avait été remis en liberté qu'en leur promettant d'introduire dans son ordre certaines coutumes détestables : « Et c'est depuis ce temps-là, dit un témoin du diocèse de Lyon, que les soudans ont, paraît-il, tant de bienveillance pour les Templiers, et qu'ils les aident de toutes leurs forces. »

De plus il y avait, dans les rangs inférieurs, des frères employés aux services domestiques, dont la moralité était douteuse et la grossièreté sans frein. Ils jetaient sur les autres un discrédit immérité. On dit encore en France : boire comme un Templier. Il y avait, dit-on, des brimades cyniques qui allaient, *joci causâ*, jusqu'au blasphème. Tout cela était encore aggravé, généralisé, par les récits populaires, et une fois que le peuple soupçonne, rien n'est trop raide à sa robuste crédulité ; il en vint à croire que l'ordre était en relation avec Satan.

Sans tomber dans ces exagérations, confessons que la prospérité lui fut nuisible. Saint Bernard avait dit en parlant d'eux : *Imminente bello, intus fide, foris ferro, non auro se muniant ; quatenus armati et non ornati, hostibus metum incutiant, non provocent avaritiam*. Au moment de combattre, que les chevaliers aient au-dedans la foi, au-dehors le fer, et non des ornements d'or, qu'ils cherchent à inspirer la crainte à l'ennemi et non à provoquer des rapines. Les Templiers furent en commençant fidèles à ce programme. Trente ans à peine après leur avoir donné ses instructions, saint Bernard leur reprochait déjà le luxe de leurs vêtements et de leurs armes, leur orgueil et leur avidité. Milice inquiète et indomptable, ils guerroyèrent même contre les chrétiens ; ils firent la guerre au roi de Chypre et au prince d'Antioche, détrônèrent le roi de Jérusalem Henri II et le duc de Croatie, ravagèrent la Thrace et la Grèce. Dans leurs rivalités contre les Hospitaliers, ils étaient allés jusqu'à leur lancer des flèches dans le saint Sépulcre. Ce n'était pas douteux, ils étaient devenus étrangers à l'esprit primitif de leurs statuts. Le concile œcuménique de Lyon, en 1274,

recommanda, comme remède, la fusion du Temple et de l'Hôpital en un seul corps, mais ce projet, étudié pendant vingt-cinq ans, n'aboutit pas. Philippe le Bel allait paraître, décidé à tout oser. Leur puissance lui donna de l'ombrage, leurs richesses excitèrent sa convoitise, et comme ils avaient refusé de l'admettre dans l'ordre, il voulut en tirer vengeance et résolut de les perdre.

Or, Philippe le Bel était épuisé par les frais de la guerre flamande et de la guerre anglaise. En 1291, il avait extorqué de fortes sommes aux banquiers lombards établis en France. En 1306, il fit arrêter tous les juifs et confisquer leurs biens. En 1307, il va confisquer les biens du Temple. Il était en compte avec la banque de l'ordre, et ce compte penchait lourdement en faveur des chevaliers. Clément V, caractère faible, venait à Lyon d'être couronné pape. Philippe le Bel et Guillaume de Nogaret, son âme damnée, préparèrent longuement et dans le secret le coup de main qu'ils rêvent, et le 13 octobre 1307, le grand maître, Jacques Molay, fut arrêté avec les cent quarante Templiers qui étaient à Paris. On saisit les autres chevaliers sur tous les points du royaume à la fois. Ils sont accusés de s'obliger par vœu à renier le Christ et à se livrer entre eux à d'ignobles désordres.

Alors commencèrent des tortures sans nom. Jacques de Saci vit mourir vingt-cinq de ses frères des suites de la question. La meilleure preuve de l'intensité des supplices, c'est l'unanimité des aveux, que leurs auteurs rétractèrent dès qu'ils se crurent devant des juges impartiaux. Sur cent trente-huit il n'y eut d'inébranlables que Jean de Paris et Lambert de Toysi. Tous les autres, à commencer par Jacques de Molay, firent des aveux sur le reniement du Christ et sur les mœurs infâmes. Mais, en 1310, ils dictèrent ces paroles aux notaires apostoliques : « On ne peut invoquer contre nos frères les aveux passés (1307), parce que ces aveux ont été arrachés à force de géhennes. Ils ont dit ce que voulaient les bourreaux. »

Après bien des hésitations de Clément V, les biens du Temple sont remis au pape qui en confie la garde aux officiers royaux. Quant aux crimes, on en distingue deux sortes : crimes de l'ordre en

tant qu'ordre, crimes particuliers à chacun des membres de l'ordre. Un concile fut convoqué dans la ville de Vienne pour le mois d'octobre 1310. Il ne fut réuni qu'en octobre 1311.

Entre temps, on procéda à de nouveaux interrogatoires, et l'on fit brûler cinquante-quatre Templiers trop obstinés à défendre l'ordre.

Enfin, au moment où le concile de Vienne se réunit, l'ordre des Templiers est plus spécialement accusé d'imposer à ses néophytes, lors de leur réception, des insultes variées au crucifix, des baisers obscènes, de s'abandonner entre eux à d'abominables impuretés. Les prêtres, en célébrant, auraient omis volontairement de consacrer les hosties ; ils n'auraient pas cru à l'efficacité des sacrements ; enfin les Templiers auraient été adonnés à l'adoration d'une idole, d'un Baphomet, ou d'un chat. Ils auraient porté nuit et jour, sur leurs chemises, des cordelettes enchantées par leur séjour autour de cette idole. Telles étaient les accusations majeures ; il y en avait d'autres : le grand maître, quoique laïque, se serait cru le droit d'absoudre les frères de leurs péchés ; les biens étaient mal acquis, l'hospitalité mal exercée, les aumônes mal faites ; tous ces crimes auraient été recommandés par une règle secrète de l'ordre. On fit dans tous les Temples de sévères perquisitions, pour découvrir 1° des exemplaires de la règle secrète, 2° des idoles, 3° des livres hérétiques. — On ne trouva rien.

L'in vraisemblance des charges, la brutalité des procédés d'enquête, le caractère contradictoire des aveux, les entraves apportées à la défense ne purent rien sur l'esprit des juges. Enfin, dernier acte de ce drame : de nombreux Templiers fugitifs erraient dans les montagnes du Lyonnais, Clément V déclara que sa vie était en danger. Philippe le Bel, qui avait convoqué à Lyon ses états généraux pour surveiller Vienne, vint au concile avec une armée. Alors on lut la bulle *Vox in excelso*. Le pape, malgré tous les efforts de Philippe, avoue qu'il n'existe point contre l'ordre de preuves suffisantes pour justifier sa condamnation, mais il considère que l'ordre n'en est pas moins déshonoré, que ses biens sont et seraient de plus

en plus dilapidés. Jugeant par provision, il supprime l'ordre du Temple en fait, et renvoie la question de droit à un concile mieux informé, qui ne devait jamais se réunir. Ainsi finit l'ordre du Temple, supprimé, non condamné, égorgé injustement par le bras séculier.

Restaient deux graves questions à régler : la question des biens et celle des personnes.

Les biens furent adjugés à l'Hôpital. Cette décision fut partout exécutée, excepté en Espagne et en Portugal. En France, il fallut compter avec Philippe le Bel. Le roi s'empara de tout le numéraire accumulé dans les « Temples ». Puis il prétendit être créancier de l'Ordre. Les Hospitaliers durent lui payer une soulte de deux cent mille (on lit ailleurs trois cent mille) livres tournois. Quant aux biens immobiliers, que le roi gardait sous sa main, les Hospitaliers, pour en obtenir la



TEMPLIER (COSTUME DE MAISON)

délivrance, durent verser des sommes énormes. Ils furent plutôt appauvris qu'enrichis par le splendide cadeau offert à leur Ordre.

Les personnes eurent des fortunes diverses : on relâcha tous ceux qui firent des aveux. Les relaps furent condamnés au bûcher ou à la prison perpétuelle. Les quatre grands dignitaires de l'Ordre, le grand maître Jacques de Molay, le visiteur de France et les com-

mandeurs d'Aquitaine et de Normandie furent amenés à Paris, devant une nouvelle commission, et condamnés à une prison perpétuelle. Le grand maître et le commandeur de Normandie, Geoffroy de Charnay, rétractèrent alors leurs aveux. Aussitôt Philippe, sans prendre avis de la commission ecclésiastique, ordonna leur mort. Le 19 mars 1314, on leur lut leur sentence. Ils étaient en prison depuis sept ans ; ils prononcèrent ces mémorables paroles : « Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir bassement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'ordre est pur, il est saint, les accusations sont absurdes, les confessions menteuses. » Le soir de ce même jour, dans une petite île de la Seine, aujourd'hui le terre-plein du Pont-Neuf, le bûcher était dressé, et ces deux tardifs confesseurs de la vérité moururent avec un invincible courage. Leurs cendres furent jetées au vent.

Clément V succomba un mois après, Philippe le Bel disparut bientôt à son tour. Une légende se forma et se répandit que Jacques de Molay avait assigné le pape et le roi au tribunal de Dieu.

De cet exposé impartial, la conclusion se dégage simple et nette : oui, quelques Templiers ont été coupables d'orgueil, d'irrégularités et peut-être de débauches ; non, les Templiers n'ont pas été coupables des atrocités relevées à leur charge par les avides sous-ordres du plus avide Philippe le Bel.

Après cette histoire générale de l'Ordre du Temple, une histoire locale et lyonnaise des Templiers eût été à sa place. Mais les documents font défaut. Si, dans le Cartulaire du Lyonnais, vous cherchez à la table le mot « Temple », vous êtes agréablement surpris de voir à la suite de nombreux renvois. Vous pensez trouver là une mine féconde de matériaux ; hélas ! on trouve le mot « Temple » dans les actes, mais simplement comme délimitation de propriétés, ou bien s'appliquant à d'autres Temples que celui de Lyon. Les seuls renseignements que nous possédions nous viennent de ceux qui ont écrit sur les Célestins (*Vid.* plus haut), qui ont eu leur couvent sur l'emplacement du Temple.

Voici sur ce point un des meilleurs documents qui existent : c'est un livre intitulé : *la Fondation du monasteyre des Célestins de Lyon, depuis l'an 1407 jusques en l'an 1537, par frère Claude Berchier, dépositaire dudit couvent.* — Cet ouvrage a été récemment réédité et annoté par M. Georges Guigue.

Le premier chapitre seul nous intéresse, dans cette question du Temple à Lyon ; il s'exprime ainsi :

« CHAPITRE PREMIER

« CE QU'ÉTAIT PREMIÈREMENT LE LIEU

« Premièrement, ce lieu estait une commanderie des Templiers, lesqueulx furent défaicts par Clemens Quint, pape de Rome, et Philippe-le-Bel, roy de France, l'an 1312. Parquoy les biens desditz Templiers furent baillez en partie es chevaliers de Saint Jehan de Rhodes, dont ceulx de Saint George de cette ville heurent les rantes de céans, appelé pour lors le Temple ; et le lieu, assavoir, quelque bâtiment antique, ensemble le jardin, sans aulcungs revenus donnèrent à feu de bonne mémoire Aymé I^{er} comte de Savoie, pour la victoire qu'il obtint contre les Turcqs, lequel conquestat Rhodes et gaignat la victoyre devant la ville d'Acrez, et plusieurs autres beaux et glorieux faicts. En signe de quoy les chevaliers de Rhodes lui donnèrent leurs armes de l'Ordre, assavoir la croys blanche sus ung champ de gueulle. Or par avant pourtait en ses armes une aigle de sable sus un champt d'or, en laquelle croy blanche fut adjousté ung *dictum* dans un lac d'amour, assavoir FERT, en signe de la dicte conquête de Rhodes, qui signifie, interprété par chacungne lettre : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit, id est obtinuit.* Sa valeur l'a rendu maître de Rhodes. »

Cette donation ne fut pas faite à titre gracieux, comme semble le dire le Fr. Berchier, mais en échange de rentes et de droits à la Verpillière et dans le mandement de Falavier en Dauphiné. Dans l'acte de cession, qui est daté du 15 juillet 1315, l'ancienne résidence des Templiers est ainsi décrite, dans un latin peu intelligible :

« *Domus hospitalis apud Lugdunum sita, quæ quondam fuit*

militia Templi, una cum capella, grangiis, stabulis et ædificiis quibuscumque, vineis, hortis et aliis sitis infra clausum dicte domus, que ad dictum hospitale pertinebant prout protenditur juxta aquam Sagonæ, protendendõ videlicet à clausurâ domus Fratrum Prædicatorum inferius versus domum Franchichi, via intermedia publica, et de la Franchichi versus domos Sancti Anthonii existentes inter l'aberour et domum Templi, ex altera, et juxta domos et hortum exeuntes versus domos Prædicatorum horto dicti Templi contiguo, ex altera. »

Bien qu'il soit difficile de comprendre ce qu'était cette maison « *domus Franchichi* » et cette autre expression l'*aberour*, on peut très bien se rendre compte de l'étendue des terrains possédés par le Temple : c'est un vaste quadrilatère qui a pour côtés la Saône, la clôture des Frères Prêcheurs ou Dominicains, les maisons de Saint-Antoine et Bellecour. Pour rendre ce fait plus concret, traduisons approximativement dans notre langage d'aujourd'hui : le domaine des Templiers avait pour limites les jardins de Bellecour, la Saône, la rue de la Préfecture et la rue Saint-Dominique.

Deux noms de rue rappellent ces très antiques souvenirs : la rue des Templiers qui s'avance sur la rue d'Amboise et qui débouche sur le quai par une voûte, et la rue Port-du-Temple, qui s'appela aussi Ecorche-Bœuf, nous avons dit pourquoi.

SOURCES :

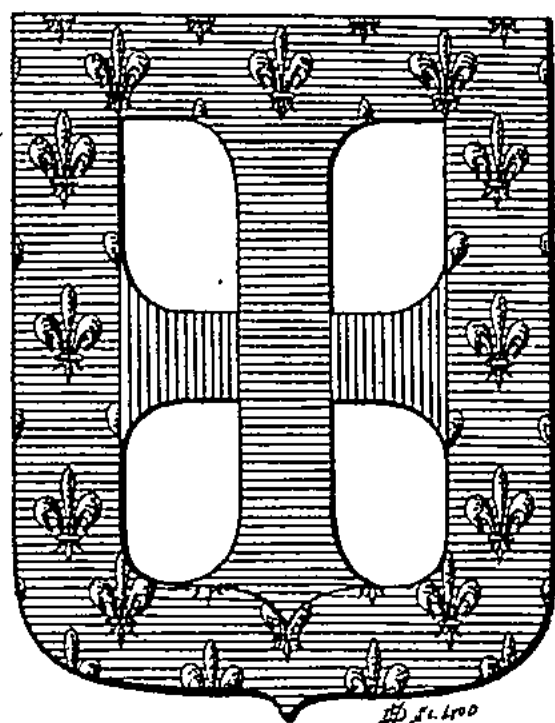
Le P. HÉLYOT : *Dictionnaire des Ordres monastiques*.

Un remarquable article de la *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1891.

Mémoire sur le monastère des Célestins de Lyon, adressé par un religieux de cette maison au P. Ménestrier, et conservé en manuscrit dans la Bibliothèque de Lyon, n° 1164.

Histoire et miracles de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles aux Célestins de Lyon, par le R. P. Benoît GONON, Célestin de Lyon, ch. II-III-IV.

de la bibliothèque de la ville de Lyon



LES TRINITAIRES

L'EGLISE, si riche dans sa variété, a toujours eu, pour subvenir aux besoins des temps, une action efficace. Elle a fait appel à tous les dévouements, et, pour lui répondre, le dévouement a pris toutes les formes : il a élevé des hospices pour les malheureux, des hôpitaux pour les malades, créé des mères pour les orphelins, des éducateurs pour les enfants. Avec les Trinitaires, il va faire des prodiges nouveaux.

Le monde oriental ne fut pas toujours aussi paisible qu'aujourd'hui. Il fut un moment où il se rua sur l'Occident pour en faire sa proie. Les Turcs ne réussirent pas au gré de leurs espérances, mais cependant ils parvinrent à s'établir sur les ruines du Bas-Empire et sur les plus belles contrées de l'Espagne ; la Méditerranée devint leur domaine. Malheur à ceux qui étaient pourchassés par ces pirates ! Ils étaient enlevés et faits esclaves ; nombreuses furent leurs victimes. L'esclavage dans les pays barbaresques fut un des fléaux de ces temps malheureux.

Mais cette détresse ne resta pas sans secours. Dieu allait sus-

citer deux saints, Jean de Matha et Félix de Valois, pour faire son œuvre de charité et étonner le monde par un dévouement qu'il ne soupçonnait pas.

Jean de Matha naquit en 1160, dans le petit bourg de Faucon, en Provence. Ses parents étaient nobles et l'élevèrent avec une vigilance attentive. De bonne heure, du reste, l'enfant répondit par les meilleures dispositions aux soins de ses parents, en développant dans son âme le goût de la vertu, de la mortification et de la solitude. Elève de l'Université de Paris, il se fit remarquer par ses brillants succès. Docteur en théologie et aspirant de toute son âme à l'honneur du sacerdoce, il fut ordonné prêtre, et lorsque l'évêque lui imposa les mains, on vit sur sa tête une colonne de feu.

Le lendemain, comme il célébrait sa première messe dans la chapelle de l'évêque de Paris, en présence de ce pontife, des abbés de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève, et du recteur de l'Université, eut lieu une seconde merveille. Au moment de l'élévation, un ange apparut au-dessus de l'autel ; il était vêtu d'une robe blanche avec une croix rouge et bleue sur la poitrine, il avait les mains posées sur la tête de deux captifs. Tous les assistants virent cette surnaturelle apparition. On résolut d'envoyer Jean de Matha à Rome pour en instruire le Pape ; mais le jeune prêtre, craignant de se produire, se plongea dans la solitude, auprès d'un saint ermite, Félix de Valois, qui vivait retiré dans un bois, près de Gandelieu, en Brie.

Un jour, ils aperçurent un cerf d'une grande blancheur, portant entre ses bois une croix rouge et bleue. Ce prodige rappela à Jean de Matha l'apparition de sa première messe, qu'il raconta à Félix de Valois. Il ne fut pas douteux pour nos solitaires que Dieu réclamait d'eux quelque chose de particulier. Ils partirent pour Rome.

Innocent III (1198), qui venait de monter sur le siège de Saint-Pierre, prit connaissance de leur mission, et lui-même, le jour de l'octave de sainte Agnès, il vit, au moment de l'élévation, la même apparition de l'ange à la croix rouge et bleue avec les deux captifs. Ce langage surnaturel était trop clair pour n'être pas entendu. Le

souverain Pontife leur permit donc d'établir dans l'Eglise un nouvel Ordre religieux, dont la fin principale devait être de travailler à la rédemption des captifs qui gémissaient sous la tyrannie des infidèles. Le 2 février suivant, il leur donna lui-même l'habit de couleur blanche sur lequel était attachée une croix rouge et bleue, et donna à ce nouvel Ordre le titre de *la Sainte Trinité pour la rédemption des captifs*.

Revenus en France, nos deux religieux furent cordialement reçus par l'évêque de Paris et par le roi Philippe-Auguste, qui leur promit son gracieux concours et ses généreuses libéralités. Gauthier de Châtillon leur donna sur ses terres l'endroit où ils avaient eu la vision du cerf, qui pour cette raison fut appelé Cerf-Roi. La règle fut composée et approuvée; les Trinitaires ne tardèrent pas à inaugurer leur œuvre rédemptrice.

Jean de Matha commence par envoyer deux de ses religieux, Jean l'Anglais et Guillaume Scot, au Maroc, d'où ils reviennent avec cent quatre-vingt-six esclaves. Il va lui-même en Espagne, où il excite les plus généreux dévouements; de là il passe à Tunis, d'où il revient avec cent vingt esclaves. Ainsi vivaient les religieux rédempteurs : quand ils étaient dans leurs couvents, ils s'occupaient d'œuvres de charité et recueillaient des aumônes,



TRINITAIRE AVANT LA RÉFORME

puis ils partaient pour les pays infidèles afin d'acheter et de libérer les esclaves. Quelle noble mission ! Du reste, voici des chiffres plus éloquents que tous les éloges : les religieux libérateurs ont dépensé huit milliards quatre cents millions de francs pour libérer quatorze cent mille esclaves (1).

Pendant que Jean de Matha était en Espagne et à Tunis, Félix de Valois établissait un nouveau couvent à Paris, sur une partie de l'emplacement des Thermes de Julien, dans une ancienne aumônerie de Saint-Benoît, dédiée à saint Mathurin ; d'où le nom de Mathurins resta dans la suite à ces religieux. Félix de Valois mourut le 20 novembre 1212, et Jean de Matha, après deux années passées à Rome et consacrées aux œuvres de charité, mourut le 21 décembre 1213.

La règle des Trinitaires était très sévère ; elle ne leur permettait jamais l'usage du poisson, et ils ne pouvaient manger de la viande que le dimanche, encore fallait-il qu'elle leur eût été donnée en aumône ; ils ne devaient porter que des vêtements grossiers, des chemises de serge, et dans leurs voyages ne monter que des ânes, ce qui les fit appeler vulgairement *frères aux ânes*. En 1267, Clément IV donna son approbation à une règle moins dure, qui permettait aux Trinitaires d'acheter de la viande et de monter à cheval.

L'habillement variait en chaque pays. En France, ils avaient une soutane de serge, avec un scapulaire de même étoffe sur lequel il y avait une croix rouge et bleue. Au chœur, ils avaient l'été un surplis et l'hiver une chape avec un capuce ; dans la maison ils avaient un camail, et, lorsqu'ils sortaient en ville, un manteau noir. Cet ordre posséda environ deux cent cinquante couvents, groupés en treize provinces, dont six en France.

L'ordre tomba dans la suite dans un grand relâchement. Un point de règle consistait à consacrer le tiers des revenus des maisons de l'ordre au rachat des captifs. Par négligence ou par cupidité, cet article de la règle fut éludé dans la suite, et au xvii^e siècle une ré-

(1) Extrait d'anciens registres du consulat d'Alger.

forme était nécessaire. Elle fut l'œuvre, en Espagne, de saint Jean-Baptiste de la Conception, et en France, successivement, des pères Julien de Mantonville, du diocèse de Chartres, et Claude Aleph, du diocèse de Paris, puis du P. Jérôme du Saint-Sacrement, qui ne se contenta pas de la première réforme et institua les Trinitaires Déchaussés :

Ce n'est qu'en 1658 qu'ils se déterminèrent à demander la permission de s'établir en notre ville. Leurs fréquents voyages du Midi au Nord de la France réclamaient un pied-à-terre dans notre cité. Aussi n'est-ce pas un couvent qu'ils veulent fonder, mais, comme ils le disent, un hospice, pour la facilité des besoins de leur ordre et pour la commodité des communications. Antoine de Neuville, abbé de Saint-Just, et vicaire général du spirituel et temporel de Camille de Neuville, alors à la cour, leur accorda cette permission avec ces réserves :

« Qu'ils ne pourront sous quelque prétexte que ce soit, prétendre que ce soit un couvent, mais seulement, comme dit est, un hospice; qu'ils ne pourront y chanter aucun office, mais seulement dire la messe les portes fermées; qu'ils ne pourront avoir aucune cloche ni clocher, ni s'immiscer en aucune façon à l'administration des sacrements ».



TRINITAIRE DÉCHAUSSÉ

Les échevins joignirent leur permission à la permission donnée par le vicaire général de l'archevêque, et ajoutèrent cette réserve aux réserves exprimées déjà : « Ils ne pourront quêter par la ville ».

Les Trinitaires ne se laissèrent pas décourager par cet effacement qu'on leur imposait. Trois religieux du couvent de Montmorcency vinrent à Lyon ; ils habitèrent tout d'abord, sur la montée de Beauregard, la maison qui appartenait à l'Antiquaille, et où avaient déjà habité les Bernardines et les Filles repenties, aux environs de l'année 1640, et un an après, ils obtenaient d'ouvrir leur chapelle au public.

Ils demeurèrent là quelques années ; mais le 24 avril 1664, ils achètent de Guillaume Descude, seigneur de Laval, une maison haute, moyenne et basse, sise au-devant de la fontaine, place ou rue du Gourguillon, consistant en quatre corps de logis, caves, fourniers, vergers, et deux jardins. Cette maison, où ils ménagèrent leur église et leur logement, avait appartenu aux Bellièvre.

Il n'est pas sans importance, pour quiconque veut savoir quelque chose de l'histoire lyonnaise, de faire plus ample connaissance avec l'illustre famille des Bellièvre, qui, dans l'espace d'un siècle, a donné deux archevêques de Lyon, un chancelier de France, un premier président au parlement de Paris, et deux à celui du Dauphiné. Dix membres de cette famille ont illustré ce nom ; nous ne voulons signaler que les plus remarquables.

Barthélemy Bellièvre fut intendant du cardinal de Bourbon. C'est à son crédit que les Lyonnais durent l'édit de 1494, par lequel ils avaient le privilège d'acquérir la noblesse par l'exercice des fonctions d'échevin. Claude de Bellièvre, son fils, naquit à Lyon en 1487, et fut successivement procureur général et premier président du parlement de Grenoble. Il avait la passion des antiquités, aussi nous a-t-il laissé, sous le titre de *Lugdunum priscum*, des matériaux, bruts il est vrai, mais précieux pour l'histoire de Lyon. Cet ouvrage, resté inédit, est conservé dans la bibliothèque de Montpellier. Le P. Colonia, dans la préface de son histoire de Lyon, fait le plus

grand éloge de ce personnage. « Il aurait pu, dit-il, se passer de son travail par la force de son génie, et il aurait pu se passer de son génie par son assiduité au travail. On ne sortait jamais d'auprès de lui que plus ami de la vertu et de la vérité, que plus honnête homme et plus content. » Il mourut en 1557 et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux, aujourd'hui disparue. Une de ses gloires — et ce n'est pas la moindre — fut d'avoir été le père de Pomponne de Bellièvre. — Pomponne de Bellièvre, né à Lyon en 1529 et mort à Paris en 1607, fut surnommé le Nestor de son siècle. Il épousa Marie Prunier, d'une des plus anciennes familles de la ville, et en eut quatorze enfants, dont onze filles. En 1559, il fut président du parlement de Paris. Charles IX l'envoya deux fois en Suisse comme ambassadeur ; Henri III l'envoya en Angleterre auprès d'Elisabeth pour demander la liberté de Marie Stuart ; il fut, sous Henri IV, le négociateur, avec Sillery, de la paix de Vervins ; enfin Henri IV le fit chancelier de France. C'était de lui que ce monarque disait : « Je ne connais pas de plus homme de bien. » Cette famille s'éteignit en 1657. Ses armes étaient d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois trèfles, deux et un.

Une Françoise de Bellièvre se maria avec un Nicolas de Langes, conseiller au parlement de Dombes. De cette union naquit, en 1525, Nicolas de Langes, qui devint plus tard lieutenant général de la sénéchaussée de Lyon, puis premier président du parlement de Dombes. Il rechercha les antiquités avec ardeur ; il renouvela l'ancienne académie de Fourvière dans une maison qu'on appela longtemps l'Angélique. Il fut le père des pauvres et le Mécène des gens de lettres. Ses armes étaient de gueules au chevron d'or, chargé d'une coquille de sable, accompagnée de trois croissants d'argent deux et un.

Revenons à nos religieux. Ils étaient fort mal logés, comme nous l'avons dit, et bien des fois l'idée leur était venue de chercher une installation plus commode. Ils possédaient une maison rue Écorché-Boeuf, aujourd'hui rue Port-du-Temple, mais cette maison était insuffisante, et la situation n'en était guère meilleure que le

bas du Gourguillon ; ils se contentèrent de la louer. Mais, en 1685, une occasion favorable parut s'offrir ; la maison des Mascaranni, sise en Bellecour, fut mise en vente. Ils l'achetèrent. Déjà le contrat de vente était signé, lorsqu'on leur fit connaître certaines conditions de démolition qu'on leur avait cachées. De là naquit un procès en rescission de contrat, où intervint l'autorité royale en faveur des Trinitaires. Ils restèrent dans la maison des Bellièvre.

Mais ils eurent, quelques années plus tard, une agréable compensation. Le 15 mai 1689, ils deviennent propriétaires de la terre de Theau, dont leur fait don, moyennant de légères redevances, Claudine Berthet, veuve d'Antoine Pézieux. Parmi ces redevances, il faut signaler celle-ci : il y avait alors, comme il y a encore aujourd'hui, dans la paroisse de Saint-Just, une confrérie fameuse qui ne comptait et ne devait compter que trente-trois membres, en l'honneur des trente-trois années passées sur la terre par le Divin Maître. Or, les religieux Trinitaires étaient annuellement redevables aux confrères des Trente-trois d'un demi-baral de vin, ou quatre-vingt-deux pots. Cette redevance pouvait se payer en espèces, et l'équivalence est spécifiée, c'est trois livres six sols.

Cette propriété de Theau avait pour limite à l'orient le chemin tendant de la porte Saint-Irénée à la montée Saint-Laurent (c'est aujourd'hui la montée des Génovéfains), au midi le chemin des Trois-Artichauts, à l'occident le chemin tendant de la porte Saint-Irénée à Sainte-Foy ; au nord des propriétés particulières. Elle est occupée aujourd'hui par les religieuses Ursulines ; c'est une belle situation qui pouvait largement dédommager les Trinitaires des inconvénients de leur maison.

Ils possédaient encore une propriété en Bresse. En 1703, messire Camille de Rambaud, chevalier, seigneur de Champrenard, et dame Elisabeth Druet, son épouse, firent don aux Pères de la Sainte-Trinité de Lyon du château et maison forte de la Jacquetière, en la paroisse de Vilette.

Je ne trouve rien de bien saillant dans l'histoire des Trinitaires, sinon les processions des esclaves qu'ils organisaient dans notre

ville, lorsqu'ils en avaient un certain nombre de passage parmi nous. Mgr Pavy, dans son *Histoire des grands Cordeliers de Lyon* en cite deux, l'une en 1750, l'autre en 1758. On trouve aux Archives les traces de deux autres processions, faites en 1765 et en 1785. Dans ces occasions, toutes les confréries se cotisaient pour venir en aide à l'infortune des pauvres captifs, et des quêteurs suivaient la procession, pour recueillir les aumônes.

Le bien fait par ces religieux était réel et visible, et cependant, faut-il l'avouer, les Trinitaires ne furent jamais bien populaires à Lyon. En 1723 parut un Noël satirique en patois lyonnais, où étaient passés en revue presque tous les ordres religieux de Lyon; les Trinitaires n'y étaient pas ménagés (1).

Au dix-huitième siècle, les Trinitaires eurent à subir les mesures vexatoires de la commission des Réguliers. Loménie de Brienne exigea que la réforme et l'ancienne observance ne formassent désormais qu'une même congrégation, et un édit du conseil d'Etat ordonna qu'il se tiendrait à Aix un chapitre général où cette question serait agitée en présence de Mgr de la Marthonie de la Causade, évêque de Meaux et commissaire du roi. Malgré la répugnance que cette mesure causait à plusieurs religieux des deux congrégations, il fut ordonné, par un troisième arrêt du conseil, aux chapitres provinciaux, de nommer des députés qui devaient s'unir aux membres du chapitre de Cerfroid, pour arrêter, dans le couvent de la Trinité, à Paris, en présence du même prélat, les bases de cette réunion. (Le P. Prat.)

La Révolution chassa ces religieux de leur modeste demeure et s'empara de leurs biens. Le 16 août 1792, leur maison du Gourguillon est vendue aux sieurs Mory et Barange pour la somme de 46.500 livres. Cette vente se fit dans des conditions spéciales, le projet

(1)

Que dirans no donc de bon
De los Trinitairos?
Toujours avouay de grands fonds,
S'en vont cheu los corsairos;
Puis, fan peta lieus rançons
Qui n'en vont diablement long.

de vente, en effet, s'exprime ainsi : « Il sera percé deux nouvelles rues dans la propriété des ci-devant Trinitaires, l'une d'occident en orient, de la place de la Trinité à la rue des Prêtres, en traversant la rue Dorée, l'autre du nord au midi, depuis cette première rue à la ruelle Ferrachat. » Les rues en effet furent percées, et l'ancienne demeure des religieux appartient à des particuliers. La propriété de Theau fut vendue, le 26 janvier 1791, à Joseph Bourny pour le prix de 39.500 livres.

Aujourd'hui, il ne reste rien à Lyon qui rappelle le souvenir de ces religieux, si ce n'est le nom de la Trinité qu'on a donné à la petite place qui est en bas du Gourguillon, et dans la propriété des Ursulines, un arc surbaissé qui a probablement appartenu à l'ancienne maison des Trinitaires.

On a essayé, bien que les besoins de l'Eglise ne fussent plus les mêmes, de restaurer cet Ordre en France, mais, il faut l'avouer, sans grand succès. En 1859, le P. Antoine de la Mère-de-Dieu, ministre général des Trinitaires, essaya d'installer trois religieux à Faucon, dans les Basses-Alpes, près de Barcelonnette. C'était comme un hommage vivant des fils pour le père, car Faucon était la patrie de saint Jean de Matha. Il y a eu aussi, jusqu'aux décrets d'expulsion, à Cerfroi, dans l'Aisne, un orphelinat tenu par les Trinitaires.

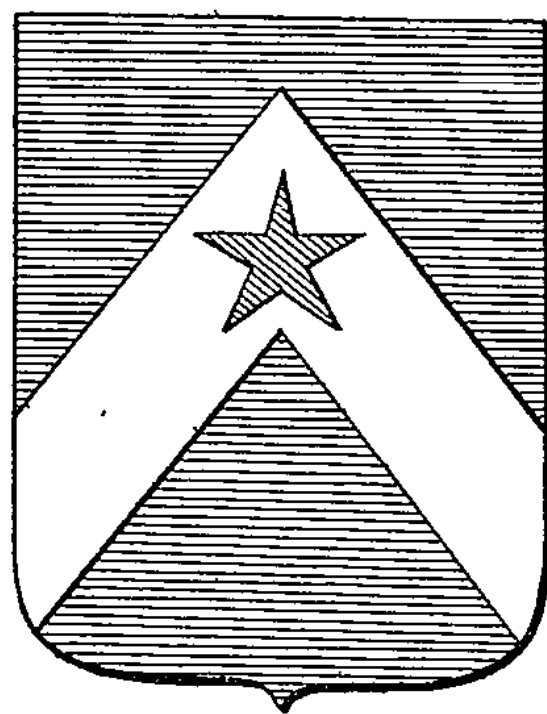
L'état des choses n'est plus celui d'autrefois, et les musulmans ne sont plus ces pillards et ces voleurs d'hommes qui jetaient dans les fers tous ceux dont ils parvenaient à s'emparer. Mais, dans un autre ordre d'idées, il y a toujours des captifs, captifs de l'erreur ou du mal, et les prières et le dévouement des religieux Trinitaires trouveraient toujours largement à se dépenser parmi nous et chez les peuples infidèles. Un jour viendra peut-être où ils reprendront cette tâche ainsi transformée.

Lyon a possédé en même temps des religieuses Trinitaires, dès 1711. Mgr de Saint-Georges, archevêque de Lyon, leur avait confié l'œuvre de la maison ou hôpital de la Providence, qu'il venait de fonder à la montée de Saint-Barthélemy, en face du

couvent des Pères Récollets. Son successeur, Mgr François-Paul de Neuville, la fit autoriser par lettres patentes du roi (mars 1716.) Elle avait pour but la préservation des jeunes filles dont l'innocence courait des dangers imminents, au contact de parents dépravés. Pour le temporel, elle était confiée à des administrateurs séculiers. Comme nous les retrouverons plus loin, ces quelques mots suffisent ici. Dans cet article consacré aux Trinitaires, nous ne pouvions taire leur présence parmi nous.

SOURCES :

- BOLLANDISTES : *Saint Jean de Matha et saint Félix de Valois.*
HÉLYOT : *Dictionnaire des Ordres religieux.*
MAILLARGUET : *Miroir des Ordres religieux.*
Les Almanachs de Lyon.
CLAPASSON : *Description de Lyon.*
CHAPPUZEAU : *Lyon dans son lustre.*
GUILLON : *Tableau historique de la ville de Lyon.*
PERNETTI : *Les Lyonnais dignes de mémoire.*
Archives du Rhône, t. VIII, page 81.
Archives municipales.
-



LES URSULINES

CE nom n'indique pas, comme on pourrait le supposer tout d'abord, que sainte Ursule fut fondatrice d'un Ordre religieux de femmes ; cette sainte ne fut que la patronne de diverses congrégations dont sainte Angèle de Brescia eut l'idée première.

Angèle Mérici, surnommée de Brescia, à cause de l'illustration qu'elle donna à cette ville par le long séjour qu'elle y fit et par sa mort, naquit à Desenzano, sur le lac de Garde, vers l'an 1470. Elle fut élevée dans la piété et la crainte de Dieu, et commença, disent ses historiens, à être vertueuse aussitôt qu'elle commença à être raisonnable. Orpheline de bonne heure, elle fut recueillie par un oncle qui lui continua les soins pieux de ses parents, et ainsi elle grandit dans l'amour de la retraite, du silence et de la mortification.

Manifestement Dieu se réservait cette belle âme ; Angèle, pour répondre à l'appel secret de son Dieu, reçut bientôt l'habit du Tiers Ordre de Saint-François. Elle se revêtit d'un cilice qu'elle ne quitta plus ; son lit était fait d'une simple natte jetée sur quelques

branches d'arbre. Elle ne mangeait que du pain et quelques légumes, elle buvait de l'eau, et, pendant le carême, ne mangeait que trois fois par semaine.

Après avoir visité les saints lieux de Jérusalem et d'Italie, Angèle revint à Brescia, où, après plusieurs révélations de Dieu, elle fonda la compagnie des filles de Sainte-Ursule, en 1525. Cette date seule suffit pour rappeler toutes les misères de ce temps-là ; les nouvelles hérésies ruinent les cloîtres, condamnent la virginité, violent la sainteté des religions, et les hommes sont couverts d'ignorance et de corruption. Angèle est l'ouvrière du Seigneur ; aussi, pour répondre aux besoins de l'Eglise, proportionne-t-elle la création nouvelle aux besoins de son temps. Elle voulut que toutes ses filles demeurassent dans le monde, chacune en la maison de ses parents ; elle leur donna pour loi d'aller chercher les affligés pour les consoler et les instruire, de soulager les pauvres, de visiter les hôpitaux, de servir les malades, de se rendre comme esclaves de tous, afin de mieux engager les âmes à Dieu, selon la parole de saint Paul : *Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos*. Enfin, elle ordonna que, selon l'exigence des temps, l'on pourrait changer la forme de vie qu'elle avait introduite ; elle en fit une mention particulière dans ses règles, et cette mesure prévoyante, approuvée par les souverains Pontifes, prépara la transformation de l'Ordre. Car, ainsi qu'on le voit, les Ursulines ne furent pas à l'origine ce qu'elles sont aujourd'hui ; longtemps elles vécurent dans l'état d'association, puis cette dévote compagnie de vierges devint congrégation, et un peu plus tard congrégation cloîtrée, trois états bien divers que nous constaterons au cours de ce récit.

Soixante-treize filles vinrent d'abord se mettre sous sa conduite, et en un instant on vit renaître, dans la ville de Brescia, l'esprit des premiers chrétiens, soit pour le soulagement des pauvres, soit pour l'instruction des ignorants. Après avoir laissé à ses filles des instructions pour leur conduite, la douce mère Angèle mourut en 1540. Elle fut canonisée en 1807.

Elle avait voulu que cette association de vierges fût placée sous

le patronage de sainte Ursule, qui, selon certains auteurs, avait jadis gouverné un si grand nombre de vierges et les avait conduites au martyre. Il ne nous semble pas hors de propos de résumer rapidement les diverses légendes qui se rapportent à sainte Ursule.

Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'avait jamais existé de sainte Ursule. Baronius raconte qu'en 383, Maxime, chef de l'armée de la Grande-Bretagne, passa en Gaule et y établit les Bretons. Voulant fonder une colonie, il envoya en Angleterre chercher des femmes pour ses soldats. Une armée de vierges fut envoyée à cette armée de colons ; Ursule, fille de roi, était à leur tête. Mais une tempête survenant pendant la traversée, elles furent jetées sur les côtes de la Germanie, où, obéissant aux exhortations d'Ursule, elles préférèrent la mort à une union forcée. N'est-ce pas un peu invraisemblable ? Le Beau, dans l'histoire du Bas-Empire, dit que Maxime ne s'établit pas en Armorique, mais à Trèves ; dès lors le débarquement d'Ursule et de ses compagnes dans les régions du Rhin n'est pas le résultat d'une tempête. Puis la légende s'est exercée encore sur le nombre des compagnes de sainte Ursule ; les uns disent onze, les autres mille, les autres onze mille. Certains légendaires expliquent les choses autrement : ils disent, sans preuve, que sainte Ursule avait une compagne appelée Undecimilla, dont le nom est assez voisin de onze mille. Le martyrologe romain se contente de nommer sainte Ursule et ses compagnes.

Voici ce qui se dégage des légendes : sainte Ursule fut une princesse de la Grande-Bretagne, qui fut, au cinquième siècle, martyrisée à Cologne par les Huns, vers l'an 452, avec onze vierges, d'après une inscription légendaire ainsi conçue : VRSVLA . ET XI . MM. VV., c'est-à-dire *Ursula et undecim martyres virgines*, Ursule et onze vierges martyres. La lettre initiale du mot martyres est devenue celle du mot mille, de là l'erreur. La légende a ensuite poétisé ce fait et a vu en sainte Ursule une directrice de jeunes filles.

Paul III confirma cet ordre nouveau et donna aux supérieurs pouvoir d'augmenter, diminuer ou changer ce que l'on trouverait convenable selon les temps ou les lieux où cette compagnie serait

établie. Sixte V et Paul V lui donnèrent de nouveaux privilèges, et Urbain VIII les étendit encore.

Le salut des âmes est l'unique but de l'ordre. Une heure d'oraison le matin, trois quarts d'heure le soir, deux examens, deux lectures communes et une particulière, trois visites au Saint Sacrement, la récitation de l'office canonial de la sainte Vierge aux jours ordinaires et du grand office à certaines grandes fêtes, l'audition quotidienne de la sainte messe, tels sont les principaux exercices de piété. La règle n'impose qu'un jeûne et une discipline par semaine. On jeûne la veille des principales fêtes de la sainte Vierge et des patrons de l'ordre. On fait abstinence tous les mercredis de l'Avent.

En raison des privilèges accordés par Paul III, l'ordre des Ursulines, qui compte actuellement en France environ cent trente maisons, se divise en France en quatre branches : celle de Paris, de Lyon, de Bordeaux, de Toulouse. Les maisons sont indépendantes les unes des autres, chacune a pour premier supérieur l'évêque diocésain, qui la gouverne par lui-même ou par son délégué.

Le costume se compose d'une robe de bure noire, retenue par un cordon de laine noire de la grosseur d'un doigt avec quatre ou cinq nœuds, d'une guimpe, d'un bandeau de toile et d'un voile d'étamine noire. Les religieuses professes portent sur le cœur un crucifix en cuivre. Les religieuses converses ne portent pas de voile.

Les filles de sainte Angèle ne tardèrent pas à se répandre dans le monde catholique. Saint Charles Borromée, cardinal archevêque de Milan, voulut avoir dans sa ville archiépiscopale des religieuses Ursulines. Elles y atteignirent bientôt le chiffre de quatre cents. De Milan elles passèrent en Provence. C'est ici le lieu de dire quelques mots de la mère Françoise de Bermond, la fondatrice des Ursulines en France :

La mère Françoise de Bermond naquit à Avignon, en 1572, de Pierre de Bermond, trésorier de France en la généralité de Provence, et de Perrette de Marsillon. Elle eut, paraît-il, dans sa première jeunesse, quelque penchant pour les frivolités du siècle, mais cet attrait ne dura pas. A quatorze ans elle fit vœu de chasteté,

et bientôt s'adjoignit des compagnes pour prier, et pour enseigner charitablement la doctrine chrétienne. Dieu avait ses desseins sur ces âmes choisies, il ne tarda pas à les manifester. Mademoiselle de Vacluse, ayant fait vœu de virginité entre les mains de l'évêque de Carpentras, reçut de lui le livre des constitutions des Ursulines de Milan; elle le communiqua au P. Romillon, son directeur, qui à son tour le fit connaître à M^{lle} de Bermond et à ses compagnes. Celles-ci résolurent d'embrasser cet institut. Malgré bien des obstacles, elles parvinrent à louer une maison à l'Isle, sur la rivière de Sorgues, dans le comtat Venaissin, et vécurent en communauté. Elles étaient d'abord au nombre de vingt-cinq, mais en peu de temps elles reçurent plusieurs autres sujets et firent plusieurs établissements. La mère Françoise de Bermond fonda alors les maisons d'Aix et de Marseille, puis partit pour



URSULINE

Paris donner la règle de Sainte-Ursule à quelques personnes pieuses réunies sous la haute protection de M^{me} de Sainte-Beuve. Ces dernières, cependant, apportèrent une modification à ces règles, elles établirent la clôture; c'est comme le troisième degré de cet état de perfection que recherchaient les filles de Sainte-Ursule : en Italie, elles sont d'abord simplement associées, ce sont de pieuses et

saintes filles qui vivent dans le monde, unies cependant par un règlement intime et un but charitable; avec la mère de Bermond, l'association simple devient congrégation, les religieuses sont congrégées, réunies en une même maison et font des vœux simples; puis la congrégation devient un ordre, qui possède la clôture et les vœux solennels.

C'est à son retour de Paris que la Mère de Bermond, passant à Lyon, y fonda le couvent des Ursulines. Il y avait alors en notre ville un riche marchand, Jean Ranquet, qui conçut le dessein de procurer l'établissement d'une maison de la congrégation de Sainte-Ursule à la ville de Lyon. Il en conféra avec son ami M. Faure, et tous deux se mirent à la recherche de la Révérende Mère Françoise. Ils la trouvèrent au moment où elle allait s'embarquer, au port du Temple, sur le bateau qui devait la transporter à Avignon. Ils exposèrent à la fondatrice leur pieux projet, et la pieuse femme resta à Lyon, pour établir, avec l'autorisation de Mgr l'Archevêque et de Messieurs du Consulat, un couvent d'Ursulines. Louis XIII ayant donné les lettres patentes nécessaires (1612), on s'occupa de trouver un local. M. Ranquet donna sa maison, qui était située entre la grande et la petite rue des Feuillants, la place Romarin et la place de la Croix-Pâquet. Cette maison fut plus tard achetée par les Feuillants (1622), et les Ursulines n'y demeurèrent que quatre mois, jusqu'à ce qu'elles fussent pourvues d'une maison convenable pour continuer leurs saints exercices.

Après quatre mois de séjour en cette maison, les Ursulines s'établirent dans la rue de la Vieille-Monnaie. Ce premier établissement était situé sur le côté nord de la rue, où est actuellement le n° 33. Cette acquisition des Ursulines comprenait un jardin et deux maisons, relevant de la directe de la commanderie de Malte.

Après la fondation de Lyon, l'évêque de Mâcon demanda la Mère de Bermond pour ériger en monastère une congrégation d'Ursulines qui était en cette ville, et après cinq mois de séjour qu'elle y fit, pour instruire ces jeunes filles des observances régulières, elle retourna à Lyon, d'où, un an après, elle partit pour fonder une autre maison

à Saint-Bonnet-le-Château. Demandée ensuite pour aller à Grenoble, elle voulut rester à Saint-Bonnet, parce que le monastère était pauvre et qu'il lui était plus facile de vivre dans l'humilité et la pratique de l'oraison. C'est en cette petite ville qu'elle mourut, en 1628, à l'âge de cinquante-six ans.

Jusqu'en 1620, les Ursulines de Lyon vécurent à l'état de congrégées, c'est-à-dire en communauté et sans clôture. Mais sur la requête de Mgr Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, Paul V, par une bulle du 25 mars 1620, ordonna que les filles de la congrégation de Lyon seraient derechef et solennellement consacrées à Dieu par des vœux de religion, sous le titre de Sainte-Ursule et la règle de S. Augustin. Les Constitutions des Ursulines de Lyon furent dressées par le cardinal de Marquemont. Son successeur, Mgr Charles Miron y apporta quelques changements et les fit imprimer, afin que tous les monastères de cette congrégation gardassent l'uniformité dans les saintes observances; conformément à l'ordonnance du prélat, les Constitutions furent imprimées pour la première fois en 1628.

Autour de 1622, les Ursulines s'installèrent de l'autre côté de la rue Vieille-Monnaie, côté sud. Elles firent l'acquisition d'une partie du Petit-Foreys, délimitée par la place de la Croix-Pâquet et la montée de la Glacière. A diverses reprises elles s'occupèrent de construction, mais ce ne fut qu'en 1702 qu'elles firent bâtir une maison en rapport avec leur prospérité. Si vous passez devant le n° 20 de la rue Vieille-Monnaie, vous pourrez voir contre la muraille sans fenêtre des débris de colonnes et de pilastres : ce sont des restes de la chapelle des Ursulines. Les deux maisons portant les n°s 18 et 20 indiquent assez, à leur style, un monument conventuel; l'allée du n° 20 est surmontée d'une voûte surbaissée à arêtes et possède encore une belle porte d'entrée.

La chapelle était bâtie sur la rue Vieille-Monnaie, sa façade latérale parallèle à la rue. Une partie des bâtiments étaient bâtis en façade sur cette même rue, mais le pensionnat était construit en retour d'équerre et formait une longue maison; les jardins étaient

très vastes et s'étendaient de la rue Romarin actuelle jusqu'à la Croix-Pâquet d'un côté et au jardin des Capucins de l'autre; ils étaient plantés de beaux arbres et riches en sources d'eaux vives.

La prospérité de ce couvent alla grandissant, et bientôt les locaux furent trouvés trop étroits. En conséquence, on résolut de fonder à Lyon un second couvent d'Ursulines. En 1633, sur la colline de Saint-Just, au lieu dénommé alors les Martyrs ou les Bains romains, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le grand séminaire, une dizaine de religieuses allèrent fonder une colonie nouvelle. Elles aussi, comme leurs sœurs du couvent de la Monnaie, enseignèrent les jeunes filles avec beaucoup de fruit, dans leur maison et au dehors. Mais, fait assez étrange et heureusement assez rare, la plus parfaite harmonie ne semble pas avoir régné entre la mère et la fille, entre le couvent de la Monnaie et celui de Saint-Just. Des prétentions réciproques amenèrent des procès sans fin entre les deux communautés. L'église de ce second couvent était placée sous le patronage de saint Louis; l'histoire de ce monastère n'offre rien de bien saillant, sinon que l'église fut reconstruite en 1754.

Les amateurs d'antiquité nous sauront gré peut-être d'ajouter un mot sur ce qu'on appelait improprement les Bains romains. Voici ce qu'en dit J. Spon : « Dans les vignes des religieuses ursulines, l'on voit des voûtes sous terre percées de plusieurs portes, que le jardinier peut montrer aux curieux. Le peuple les appelle la grotte Berelle. Ce sont apparemment des Bains romains de quelque bel hôtel. Ils méritent d'être vus, quand ce ne serait que pour voir la manière dont ils sont incrustés, d'un ciment à l'antique presque aussi dur que la pierre même. Ce qui fait que cela semble être tout d'une pièce. »

Depuis, il a été reconnu que ce reste d'antiquité était un réservoir des eaux des aqueducs. Des fouilles ont été faites, et l'on a trouvé, dans le sol de l'ancien couvent des Ursules, un grand nombre de pièces antiques dont s'est enrichi notre musée.

Le nombre de ces religieuses s'étant encore accru, dit l'Almanach

de 1745, elles pensèrent à fonder un troisième couvent ; c'était trop peut-être. En 1673, des lettres patentes de Sa Majesté autorisent l'établissement, à la montée Saint-Barthélemy, de ce troisième couvent. L'emplacement sur lequel il s'élevait fait aujourd'hui partie de la propriété des frères qui tiennent le pensionnat connu sous le nom de Lazariste. L'église et le couvent étaient placés sous la protection de sainte Marguerite, près de l'ancienne recluserie de ce nom. La maison de la montée Saint-Barthélemy qui porte le n° 6, et qui fut élevée lors de l'abaissement et de l'élargissement de la voie publique, a été construite sur l'emplacement de la chapelle.

Ce troisième couvent eut-il quelque prospérité ? je ne sais ; ce que l'on peut affirmer, c'est que son existence ne fut pas de longue durée. A la suite de l'Assemblée du clergé de France, en 1682, on commença une enquête sur la situation des couvents, prélude de l'enquête faite en 1769, par la célèbre commission dont l'archevêque de Toulouse, Brienne, fut le rapporteur. Pour le couvent de Sainte-Marguerite, il y eut enquête et contre-enquête, qui aboutirent à décider la réunion au premier monastère du troisième monastère de la montée Saint-Barthélemy. Les motifs invoqués pour cette suppression ne paraissent pas être de grande valeur, et l'on aurait pu, ce semble, s'il n'y avait eu parti pris d'avance, faire facilement cesser les inconvénients signalés. On se plaint, en effet, que « les religieuses, faute de ressources, n'ont pu rendre leur maison ni leur clôture dans un état régulier ; que leur cuisine, leur réfectoire, chœur et cellules, ne tirant leur jour que de la rue, ont toujours été exposés à la vue des voisins, qui ont toujours été en état de les observer dans tous leurs exercices, et même de les troubler par le bruit ou par une curiosité indécente et trop ordinaire aux séculiers ; mais ce qui aurait pu causer un plus grand désordre, c'est le défaut de clôture, n'étant séparées de leurs voisins que par des haies d'un côté, en sorte que la sortie et entrée leur aurait été facile ; d'ailleurs la situation de leurs cellules étant mal disposée pour les visites de la supérieure, il était impossible de faire observer exactement les règles de leur ordre et une juste discipline. »

Cette réunion des deux monastères eut lieu en 1697, vingt-quatre ans seulement après la fondation de ce troisième couvent. Cette date est certaine. Voici en effet ce que nous avons trouvé, dans le fonds des Lazaristes, aux archives municipales : 12 février, 26 juillet, 5 août et 6 septembre 1697. Procès-verbal de visite et décret d'union du troisième monastère de Sainte-Ursule de Lyon, au premier, sis rue Vieille-Monnaie.

Le 26 août 1697, les religieuses sont conduites par messire Pierre Deville, docteur en théologie, elles sont reçues au premier monastère. Mgr de Saint-Georges procède ensuite aux élections.

Après cette réunion, il ne resta de cette église qu'une fondation que les religieuses firent acquitter dans l'oratoire voisin de la recluserie de Saint-Barthélemy. A partir de 1697, il n'y eut plus que deux couvents d'Ursulines à Lyon.

Le dix-huitième siècle semble s'être passé dans le calme pour nos deux couvents. De 1697 à 1756, époque où le troisième monastère de Sainte-Ursule fut acheté par les Lazaristes, nous voyons :

1° En 1738, concession par les révérendes dames de Sainte-Ursule de l'usage de leur chapelle de Saint-Barthélemy, à M. de Saint-Nizier, sacristain de Saint-Paul, et à M. l'abbé Pitiot.

2° En 1750, par gracieuse concession des Ursulines, le sacristain de Saint-Paul faisait le catéchisme aux enfants dans la chapelle des Ursulines.

3° En 1754, permission accordée par les Ursulines aux filles de la Doctrine chrétienne de faire leurs exercices dans leur chapelle de Saint-Barthélemy. Celles-ci s'engagent pour la réparation du couvert de la susdite chapelle.

Rien donc de bien saillant n'est signalé dans cette double histoire. Aussi bien — ne le sait-on pas ? — rien n'est plus modeste que la vie des congrégations enseignantes, rien n'est aussi plus uniforme. Mais autour de ces maisons il n'en était pas de même, et la révolution fut là bientôt. En 1790, alors que les municipalités, pour assurer l'exécution de la nouvelle loi qui mettait en liberté tous les individus enfermés dans les couvents, durent visiter les

communautés de religieuses, les officiers municipaux se présentèrent aux monastères de Sainte-Ursule. Après avoir fait connaître aux religieuses la loi dont elles pouvaient bénéficier sur l'heure, ils leur demandèrent d'opter sans crainte. Toutes choisirent de continuer de vivre de la vie monastique. Et lorsqu'au mois de janvier suivant, Nivière Chol, que nous retrouvons souvent dans cette spéciale besogne, présida les assemblées des religieuses devant élire à nouveau supérieure et économe, la vitalité des deux maisons et l'unité des résistances se manifestèrent par la réélection pure et simple des mêmes supérieures et des mêmes économes.

Mais ces persécutions débonnaires n'étaient qu'un prélude, l'orage grandissait et devait faire bien des victimes. Les religieuses furent dispersées et leurs biens furent vendus. Une portion du monastère de la rue Vieille-Monnaie servit de caserne, cette caserne occupait la maison qui fait aujourd'hui l'angle de la rue Vieille-Monnaie et de la rue Coysevox. Après avoir servi quelque temps à cet usage, ce couvent fut dépecé et vendu ; il en fut de même du couvent de Saint-Just. De ce dernier, qui fut vendu à l'amiable par la nation à Jacques-François Darnal, et qui passa ensuite aux mains de M. Blanc, ex-récollet, lequel le convertit en maison de santé, il ne reste rien aujourd'hui ; du premier, au contraire, on voit encore des traces : sans parler des escaliers, des pilastres, des arcs, que j'ai déjà signalés, il suffit de rappeler que tout le côté oriental de la rue Coysevox actuelle est formé, après remaniements, de l'ancien couvent des Ursulines de la Vieille-Monnaie. La rue Donnée, sa voisine, fut ouverte, sur l'ancien terrain du monastère, par les nouveaux propriétaires, qui en abandonnèrent le terrain à la ville, d'où vient son nom.

Il semble qu'arrivés là nous soyons au bout de l'histoire lyonnaise des Ursulines, il n'en est rien. Cet ordre montra une grande force de résistance, son histoire recommence presque aussitôt.

Parmi les religieuses dispersées en 1791, Mère Saint-Ambroise Boulard et Mère Sainte-Victoire Chappuis de Clérimbert, du couvent de la Vieille-Monnaie, s'enfuirent en Italie. Après la Terreur,

et sous le Directoire, elles rentrèrent à Lyon, et sans trop de bruit ouvrirent un pensionnat. En 1805, des temps plus calmes étant revenus, elles résolurent, avec quatre autres religieuses, de rétablir la communauté disparue. Les noms de ces six religieuses méritent d'être conservés. Après la Mère Saint-Ambroise Boulard qui fut élue supérieure, et la Mère Sainte-Victoire Chappuis de Clérimbart, qui mourut dans les premières années du rétablissement, ce sont : Mère Sainte-Pélagie Léchevin, du couvent de Crémieu, morte en 1835; Mère Sainte-Madeleine Beaujolin, du couvent de Saint-Symphorien-le-Château, morte en 1820; Mère Saint-Michel Paradis, du même couvent de Saint-Symphorien, morte en 1822; enfin, Mère Saint-Pierre Prost de Grange-Blanche, religieuse de l'abbaye de Saint-Pierre, qui reçut du Pape Pie VII la permission d'entrer dans l'ordre de Sainte-Ursule, celui de Saint-Benoît n'étant pas encore rétabli. Elle mourut en 1818. Elles eurent pour premier abri la maison de M. Orsel, à la Guillotière.

Mais la Guillotière n'était qu'un faubourg, et le désir des religieuses était de rentrer à Lyon. Or, il y avait, rue de la Charité, un magnifique hôtel avec jardin et dépendances, qui avait été construit et aménagé par Berthaut, voyer de la ville, aussitôt après le percement de la rue de la Charité, et qui avait passé aux mains des Villeroy, gouverneurs de Lyon. Les Villeroy, avant 1734, possédaient un hôtel entre la rue Saint-Jean et le quai de Saône, à cet endroit encore appelé aujourd'hui place du Gouvernement. En 1734, le Consulat acheta l'hôtel des Villeroy, dans le dessein d'y construire une loge du change et une bibliothèque publique, et les Villeroy, qui n'étaient presque jamais à Lyon, achetèrent l'hôtel Berthaut. Ce fut le Nouvel Hôtel du Gouvernement. En 1791, il appartenait à M. Baland d'Arnas; il fut mis sous séquestre pendant l'émigration du propriétaire et affecté au service de l'état-major de la place; en 1800, séquestre levé, il appartenait à M^{me} de Fargues, fille de M. Baland d'Arnas. Les Ursulines, par des achats successifs, devinrent propriétaires de cet immeuble et de ses dépendances et y demeurèrent quatorze ans, de 1811 à 1825. Mais, malgré son

grand air, l'hôtel Villeroy était peu propre à sa nouvelle destination; il était du reste dominé par les maisons voisines, ce qui est une véritable servitude; on résolut de trouver un local plus propice. L'hôtel Villeroy, l'ancien couvent des Ursulines de la rue de la Charité, est aujourd'hui occupé par l'école de commerce.

Le 1^{er} décembre 1825, les Ursulines achetèrent la propriété où elles sont installées maintenant, au petit Sainte-Foy, un peu plus loin que le fort Saint-Irénée. Cette propriété était l'ancienne maison de campagne des religieux Trinitaires, qui, en 1791, avait été acquise comme bien national par Joseph Coenny, et qui était passée aux mains de sa fille, M^{me} Gelly. Les bâtiments des Trinitaires étaient en mauvais état et insuffisants; les Ursulines firent bâtir à nouveau, et dès lors leur maison n'a cessé de prospérer. Aller plus loin sortirait de notre cadre. Disons seulement que les Ursulines font des élèves instruites et chrétiennes et concluons avec M. Cl. Tisseur, dans son intéressante étude sur le couvent de la Vieille-Monnaie, auquel nous avons avec reconnaissance beaucoup emprunté, que, sans chercher à prévoir ce que deviendront les systèmes d'éducation dans un lointain avenir, il est certain que les institutions comme celles des Ursulines ont leur place utile dans les sociétés modernes.

SOURCES :

Vie des Saints de GODESCARD, *Angèle de Brescia*.

Le P. HÉLYOT.

Les Almanachs de Lyon.

MAILLARGUET : *Miroir des ordres religieux*.

Archives municipales : *Fonds des Lazaristes*.

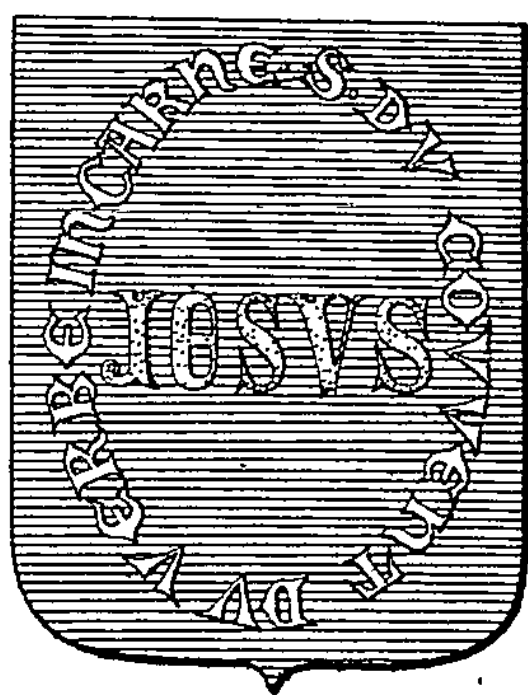
J. SPON : *Curiosités de la ville de Lyon*.

Cl. TISSEUR. : *Les Ursulines de la Vieille-Monnaie*.

PAUL SAINT-OLIVE : *Vieux souvenirs*.

Revue du Lyonnais : Juin 1844.

Bullaire, tome XII, page 445, longue Bulle de Paul V pour l'érection des monastères de Saint-Bonnet, Saint-Chamond, Montbrison, Roanne et Bourg.



LE VERBE-INCARNÉ

CET ordre, originaire du diocèse de Lyon, a eu pour fondatrice Jeanne-Marie Chezard de Matel. Naissant au moment même où tant de communautés religieuses s'établirent à Lyon, il eut mille difficultés à vaincre, et il est un exemple des tribulations que Dieu ne ménage guère à ceux qu'il conduit cependant par la main et qu'il mène malgré tout à l'accomplissement de ses volontés.

Celle qui devait fonder cet ordre nouveau naquit à Roanne, le 16 novembre 1596. Son père, Jean Chezard, seigneur de Matel, près de Roanne, était de Florence, et avait été gentilhomme de la chambre des rois Henri IV et Louis XIII, et capitaine des chevaux-légers pour le service de Leurs Majestés. Sa mère, appartenant à une riche et honnête famille de Roanne, était une personne très distinguée par son mérite et par sa vertu.

Le Père Boissieu, qui a écrit la vie de la pieuse fondatrice, raconte des merveilles de sa première enfance. Dès l'âge de sept ans, elle se serait livrée à des jeûnes austères et à des mortifications

prolongées ; ses oraisons auraient été presque continuelles, et des extases les auraient accompagnées presque toujours. Quoi qu'il en soit, Jeanne-Marie Chezard de Matel avait un goût très vif pour la vie pénitente, et elle n'était plus une enfant quand elle résolut d'obéir aux ordres secrets de Dieu. Elle voulut d'abord se faire carmélite, mais le Père Jacquinot, son confesseur, prévoyant sans doute les desseins de Dieu dans cette belle âme, s'y opposa. En 1626, — elle avait alors trente ans — elle saisit l'occasion du jubilé pour commencer le nouvel institut. Le 2 juillet, elle quitta la maison paternelle et se retira avec deux compagnes, Catherine Fleurin et Marie Figent, dans une maison que les religieuses ursulines de Paris avaient abandonnée. Bientôt elles furent réduites à la misère. Jeanne de Matel partit alors pour Lyon, communiqua son dessein à Monseigneur l'archevêque, qui non seulement approuva la congrégation nouvelle, mais lui témoigna même le plaisir qu'il en ressentirait, si elle la commençait à Lyon. Elle obéit, et elle y vint demeurer avec ses compagnes. Il s'agissait de s'établir : elle reconnut, dans une maison du Gourguillon, le lieu que lui avait montré à Roanne le Verbe Incarné pour en faire sa demeure. C'est dans cette maison, dont plus bas nous dirons un mot, qu'elles se logèrent, locataires d'abord, propriétaires ensuite (1637). Sous la haute protection de Mgr Miron (1), l'ordre naissant allait prendre un heureux essor, quand cet archevêque, qui ne resta que deux ans sur le siège de Lyon, vint à mourir, et son successeur, le cardinal de Richelieu, ne voulut pas consentir, malgré l'appui du Père Milieu, jésuite, à la création d'une nouvelle institution religieuse. La situation devenait difficile et critique. Jeanne Chezard s'adressa à Rome, et en 1633, elle reçut la bulle d'érection donnée par Urbain VIII, dont nous possédons l'original aux archives de la ville. Mais le cardinal de Richelieu ne voulut pas la rendre exécutoire pour son diocèse ;

(1) La *Revue du Lyonnais* se trompe quand elle dit que Mgr Miron fut hostile à l'établissement nouveau. Mgr Miron était, en effet, personnellement très opposé à la création d'Instituts nouveaux, mais s'étant bientôt convaincu de la mission divine de Jeanne Matel, il l'approuva.

ce ne fut qu'en 1655 que Mgr Camille de Neuville érigea la congrégation du Gourguillon en maison religieuse du Verbe-Incarné. Pendant cette longue attente, ce ne fut pour Jeanne Chezard qu'une longue suite de tribulations, de refus, d'interdictions, de calomnies. Toujours calme et confiante, elle poursuivit son œuvre, fondant à Avignon, Grenoble et Paris de nouveaux monastères. Parmi les premières religieuses, il faut citer : Catherine Fleurin, Marguerite de Jésus du Villar Gibalin, Thérèse de Jésus Gibalin, nièces toutes deux du R. P. Gibalin, jésuite, qui d'abord s'était prononcé contre cet ordre; Marie du Saint-Esprit Nalard, Jeanne de la Passion Fiot, et Marie de Saint-Joseph Malarcher.

Pour des raisons que les supérieurs jugèrent convenables, Jeanne-Marie Chezard de Matel ne prit pas l'habit de son ordre et ne fut pas vraiment religieuse. Cette situation ne laissa pas que de lui créer des embarras, notamment à son dernier voyage à Paris, où la supérieure du monastère la chassa honteusement de la maison. Les incommodités qu'elle souffrit alors la mirent au bord du tombeau. On la ramena à son monastère; là, elle demanda avec instance de faire ses vœux et de recevoir l'habit de son ordre, et elle mourut le 11 septembre 1670. Son corps fut ouvert après sa mort, et son cœur fut envoyé, par le ministère de l'abbé Colombet, curé de Saint-Etienne en Forez, au monastère de Lyon, qui a toujours été regardé comme la maison mère de l'ordre.

La fin de cet Institut est d'imiter plus particulièrement le Verbe Incarné, d'honorer d'un culte spécial sa divine personne et tous les mystères de sa vie, ses abaissements ineffables dans l'Incarnation, sa vie intérieure et cachée à Nazareth, les travaux de sa vie publique, les ignominies et les souffrances de sa douloureuse passion, et surtout sa vie d'immolation et d'anéantissement dans l'adorable sacrement de l'Eucharistie. Cet ordre doit encore embrasser avec un grand zèle la conversion des pécheurs, honorer le mystère de l'Immaculée Conception et se dévouer à l'éducation des jeunes personnes.

Le costume fut donné à la jeune de Matel, disent les historiens,

par le divin Maître lui-même, qui lui apparut plusieurs fois revêtu d'une robe blanche et couvert d'un manteau de pourpre : « Voilà, lui dit-il, les livrées que je veux que tu donnes à mes épouses. » L'habillement, en effet, de la religieuse du Verbe-Incarné consiste en une robe blanche, un manteau et un scapulaire rouges; la robe est ceinte d'une ceinture de laine rouge et sur le scapulaire, en broderie de soie bleue, est inscrit un nom de Jésus dans une couronne d'épines, et au-dessous du nom de Jésus un cœur surmonté de trois clous avec ces mots : *amor meus*. Leurs Constitutions ont été approuvées par le Pape Innocent X.

Le monastère du Verbe-Incarné, situé en haut du Gourguillon, avait son entrée, par un perron de quatre marches en figure ronde, sur la place Beauregard, où le Pape Clément V fut renversé de cheval lorsqu'il descendait en triomphe de l'église de Saint-Just, où il venait de recevoir la couronne pontificale. C'était une grande maison de vingt-sept mètres de façade, terminée au nord et au midi par deux pavillons qui servaient de parloirs et qui en relevaient un peu le caractère. Elle avait appartenu aux Orlandini, noble famille florentine, dont nous avons dit un mot quand nous avons parlé des Jacobins; là aussi avaient habité, avant leur translation à Ainay, les religieuses Clarisses; un simple particulier en était ensuite devenu propriétaire.

L'église était placée sous le vocable du mystère adorable de l'Incarnation du Fils de Dieu dans le sein immaculé de la très sainte Vierge Marie. On signalait, au retable du grand autel, deux bonnes figures par Lamoureux.

Autour de la maison s'étendait le jardin de la communauté. Devant la maison, au levant, s'étendait une terrasse qui était soutenue à son extrémité par un grand mur en arceaux. Ce mur fut dans la suite la cause de nombreux procès, parce que les propriétaires des terrains inférieurs ne tardèrent pas à en tirer parti à leur profit. Une partie de cette terrasse formait une plateforme cadettée de vingt-cinq mètres de longueur sur quatre mètres de largeur.

Les religieuses du Verbe-Incarné eurent une certaine popula-

rité. Je le constate d'abord par le surnom que le peuple leur donna, ce qui est une preuve qu'il s'intéressait à elles. « Religieuses du Verbe-Incarné », cette expression était trop longue pour le peuple, elle fut simplifiée, et en l'honneur de la vénérée fondatrice, les religieuses du Verbe-Incarné furent appelées les Mères-Matel. Je le constate aussi par l'établissement, en 1669, d'une confrérie de cet ordre, en l'honneur du Verbe-Incarné. C'était à travers le monde comme une extension de l'ordre.

Cette confrérie, établie au monastère de Lyon dans le but d'associer les âmes pieuses à l'esprit de l'ordre, à ses mérites, à ses pratiques, fut érigée par Mgr de Neuville, et l'abbé de Saint-Just, son frère, en dressa les constitutions ; puis elle fut approuvée et définitivement établie et enrichie d'indulgences par un bref de notre Saint-

Père, le pape Clément X, en date du 20 juin 1670. Le signe extérieur de l'association est le petit habit ou scapulaire rouge, à l'imitation du scapulaire des religieuses. La confrérie existe encore. Une concession du 11 juin 1877 fait bénéficier celle qui a été érigée dans la chapelle du Verbe-Incarné, à Evaux (Creuse), des indulgences accordées à l'ancienne.



RELIGIEUSE DU VERBE-INCARNÉ

Il faut aussi citer ce détail caractéristique, qui indique l'empressement qu'on avait d'entrer au Verbe-Incarné : quand les jeunes filles manifestaient le désir d'être religieuses, et qu'elles n'avaient pas encore l'âge d'être novices, on leur donnait le petit habit de l'ordre, et elles prenaient le nom de petites sœurs de l'Enfant-Jésus, ou de petites filles de la Sainte-Vierge. N'est-ce pas là la première mise en pratique des juvénats de nos jours ?

Avec le temps, les religieuses du Verbe-Incarné parviennent à se créer quelques revenus. Elles étaient propriétaires d'un domaine à Ecully, d'une maison dans la rue Saint-Jean, d'une maison dans la rue Bonnevaux, au port Charlet, d'une maison dans la rue Lui-zerne, de six maisons montée des Épies, d'une maison rue Tramas-sac. Cette dernière, où logea longtemps la maréchassée, a conservé son ancienne dénomination, le Petit-Versailles.

Parmi les possessions des religieuses, il faut encore citer la re-cluserie de la Madeleine et la chapelle de Notre-Dame de Lorette. Nous avons dit ce qu'étaient les recluseries ; celle de la Madeleine était une recluserie de femmes et était située vers la place de Beau-regard : les religieuses l'occupèrent. Quant à la chapelle de Notre-Dame de Lorette, en voici l'origine : vers 1658, quelques Lyonnais, qui avaient fait le pèlerinage de Lorette, en Italie, résolurent entre eux de former, avec la permission des supérieurs, une société de pénitents. Ils se cotisèrent à cet effet, et s'établirent d'abord sur la montée du Gourguillon. Plus tard, ils abandonnèrent le Gourguillon pour aller s'établir successivement sur les courtines du Rhône, vers le pont de la Guillotière, et enfin vers la Croix-Pâquet, derrière le couvent des Feuillants. Quand ils quittèrent la montée du Gourguillon, les religieuses du Verbe-Incarné devinrent propriétaires de leur maison.

Le Verbe-Incarné de Lyon fonda, en 1697, une maison à Anduze. Ce furent sans doute des préoccupations nouvelles, mais elles n'étaient pas de nature à troubler la vie paisible des pieuses religieuses. Notre monastère arriva dans le calme jusqu'aux jours de la Révolution. A cette époque, le Verbe-Incarné subit le sort de tous

les couvents. Le 10 mai 1790, Claude Charmeton, Luc Candy, Louis Berthelet, officiers municipaux, se présentèrent au monastère pour lire aux religieuses le fameux décret qui les déclarait libres : toutes déclarèrent qu'elles voulaient continuer la vie religieuse. Mais survinrent les menaces, puis les violences ; le couvent fut fermé, et les religieuses se dispersèrent.

Dans cette dispersion, quelques-unes se rendirent en Italie. L'une d'elles, la Mère du Saint-Esprit, Chinard-Durieux, eut pour directeur, à Ravenne, où elle s'était exilée, un prêtre du département de la Creuse, M. l'abbé Denis, qui avait, lui aussi, fui les jours mauvais. Bien souvent ensemble ils causèrent du Verbe-Incarné, du cher ordre qui n'existait plus, et dans ces conversations où l'ancienne religieuse faisait passer son âme, le bon prêtre apprenait à estimer et à aimer l'ordre disparu. Quand le calme revint, l'abbé Denis rentra en France et fut nommé curé d'Azerables, sa paroisse natale ; la mère du Saint-Esprit rentra dans sa famille à Lyon. Ces deux âmes se séparent, mais bientôt elles vont se rejoindre, Dieu sur elles a ses desseins.

Autour du curé d'Azerables il se rencontra de pieuses filles fort désireuses d'embrasser un état plus parfait. Les demoiselles Mollat Thérèse, Madeleine Gayant et Claire Jouannin furent les premières enrôlées par M. Denis. M. Denis leur fit faire d'abord des vœux simples, et les laissa quelques années dans cette situation modeste et calme. Mais en 1816, le nombre de ces sages personnes s'étant accru et leur ardeur grandissant, le curé d'Azerables appela près de lui la Mère du Saint-Esprit, Chinard-Durieux, qui se rendit aussitôt à cet appel. Elle forma ses nouvelles religieuses et reconstitua l'ancien Verbe-Incarné. A la nouvelle de cette renaissance, plusieurs anciennes religieuses des couvents supprimés jadis accoururent : M^{me} Saint-Paul, ancienne religieuse de Lyon, qui fut élue supérieure après la Mère du Saint-Esprit ; M^{me} de Quiqueran, en religion sœur Marie-Victoire Angélique, ancienne professe d'Avignon, qui enrichit la communauté d'Azerables des restes mortels de la Mère de Matel : le couvent d'Avignon les avait obtenus

sur les vives instances de M. de Quiqueran, qui avait pu les garder pendant les années terribles de la Révolution. D'autre part la Mère Durieux avait porté au nouveau monastère une bonne partie des richesses de l'ancien monastère de Lyon : ornements, vases et linges sacrés, écrits divers de la mère fondatrice, règles, directoires, coutumiers, constitutions, etc., de sorte qu'on pouvait croire que l'ancien Verbe-Incarné de Lyon était ressuscité dans la Creuse.

On constate dès lors une vitalité prospère et féconde ; de nouvelles colonies se détachent d'Azerables pour fonder les monastères de Saint-Benoît, d'Evaux, de Saint-Junien, de Saint-Yrieix. Pour suffire aux œuvres extérieures, on demanda même, et on l'obtint, la permission de créer des sœurs auxiliaires du Verbe-Incarné, qui ne sont pas soumises à la clôture, et qui portent un costume de couleur noire. L'asile de Bron a été desservi, jusqu'en ces derniers temps, par ces sortes de religieuses.

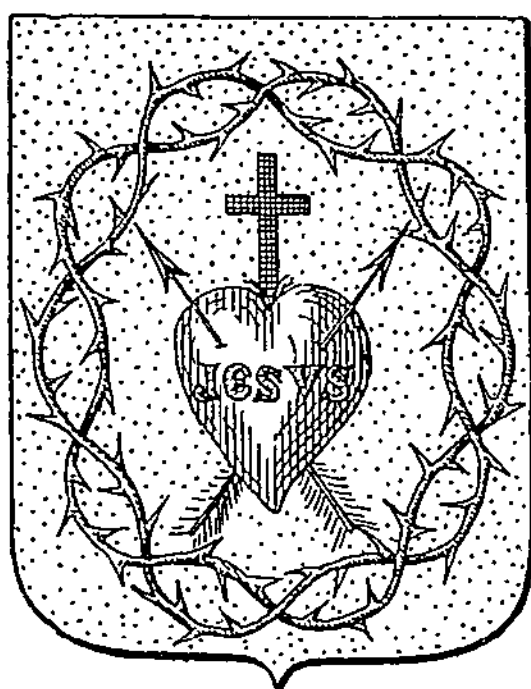
Lyon cependant, berceau de l'ordre, restait privé d'un monastère du Verbe-Incarné. Quelques anciennes religieuses avaient tenté cette restauration, mais n'avaient pu réussir ; l'heure venait où l'ancien monastère du Gourguillon allait renaître. Dieu se servit d'une jeune religieuse hospitalière de Lyon pour accomplir ses desseins. Elle partit à Azerables, prit l'habit du Verbe-Incarné, et revint à Lyon en compagnie de la nièce de l'abbé Denis ; celle-ci s'appelait sœur Sainte-Colombe ; la nouvelle fondatrice, sœur Marie-Angélique. Elles arrivèrent à Lyon le 30 novembre 1832, et furent d'abord logées dans de vieilles mesures attenantes à la chapelle de Fourvière. En 1833, elles furent installées dans le local qu'elles occupent aujourd'hui, rue du Juge-de-Paix. Aller plus loin serait faire de l'histoire contemporaine ; disons cependant, puisque ce détail se rattache au passé, que deux des anciennes religieuses du Verbe-Incarné de la maison de Lyon eurent l'heureuse fortune de voir cette renaissance, de rentrer dans le nouveau monastère et d'y mourir. Ce furent M^{me} Savy, sœur Marie du Saint-Sacrement, et sœur Marguerite, tourière. Le Verbe-Incarné continue son œuvre de prière et de pénitence, et jette dans un des plateaux de la balance

que tient en main la divine justice ses mérites et ses œuvres, pour servir de contre-poids sauveur à nos légèretés, nos indifférences, nos révoltes et nos crimes.

La Mère de Matel avait tracé les constitutions pour un ordre d'hommes du Verbe-Incarné. Le Père Combalot essaya de réaliser ce projet, mais la mort le surprit au début de sa tentative.

SOURCES

LE P. HÉLYOT : *Dictionnaire des ordres monastiques*.
MAILLARGUET : *Miroir des ordres religieux*.
Vie de Jeanne-Marie Chezard de Matel, par le père BOISSIEU.
Archives municipales.
Revue du Lyonnais, Juin 1844.



LA VISITATION

L'ORDRE de la Visitation, qui avait à Lyon trois couvents, rappelle deux grands noms de l'histoire ecclésiastique : saint François de Sales et sainte Jeanne-Françoise de Chantal.

Saint François de Sales naquit au château de ce nom, dans le diocèse de Genève, le 21 août 1567, d'un père et d'une mère appartenant à l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Savoie. Il fit ses premières études au collège d'Annecy, puis il alla à Paris se mettre sous la savante direction de Génébrard et de Maldonat ; de là il passa en Italie, à la célèbre université de Padoue, pour y apprendre la jurisprudence sous le docte Pancirole. Dans ces diverses écoles, le jeune François de Sales eut de brillants succès ; mais, sans se laisser éblouir par les applaudissements du monde, il se livra avec ferveur à la science des saints. Revenu en Savoie, il fut reçu avocat au barreau de Chambéry, et ses parents songeaient à l'engager dans le mariage. Mais, résolu à embrasser l'état ecclésiastique, il s'en ouvrit à ses parents qui ne lui firent

aucune opposition, et il fut pourvu de la dignité de prévôt de l'église cathédrale de Genève. Quand il fut prêtre, il fut envoyé par son évêque, Mgr Claude de Granier, dans le Chablais, où les hérésies de Zwingle et de Calvin s'étaient introduites, et où il devait les combattre. Il s'acquitta de cette mission avec un tel zèle et un succès si merveilleux que la bulle de sa canonisation porte qu'il convertit soixante-douze mille hérétiques.

Au retour de cette mission, il fut nommé à la coadjutorerie de Genève. En vain essaya-t-il de refuser cette dignité, il fut contraint de l'accepter par l'autorité du souverain Pontife, Clément VIII, qui lui ordonna d'obéir. Son évêque ne tarda pas à mourir, et l'évêque de Nicopolis devint l'évêque-prince de Genève. Son premier soin fut d'établir en quelques lieux de nouvelles communautés ; il fit venir les Feuillants dans l'abbaye de l'Abondance et les Barnabites dans les collèges d'Annecy et de Thonon ; il institua une congrégation d'ermites sur la montagne des Voirons, dans le Chablais, sous le titre de la Visitation de Notre-Dame, afin de rétablir l'ancienne dévotion de ce lieu dédié à la sainte Vierge ; enfin, en 1610, il donna à l'Eglise une nouvelle congrégation d'épouses de Jésus-Christ, l'ordre de la Visitation.

Cette création ne fut pas improvisée. Il peut se faire qu'à un moment donné certaines œuvres de Dieu, répondant à un besoin du moment, naissent pour ainsi dire toutes faites. Elles font du bien, mais nées pour venir en aide aux besoins d'un moment ou d'une époque, quand ces besoins disparaissent, elles disparaissent aussi, ou si elles vivent, elles vivent sans sève et sans vigueur. Mais quand il veut que ces œuvres durent, il semble y mettre plus de temps, et, comme pour les arbres vigoureux et forts qui doivent vivre plusieurs siècles, il les enracine profondément.

Dès 1604, disent les historiens de saint François de Sales, notre saint eut une vision dans laquelle Dieu lui fit connaître qu'il établirait un nouvel ordre de religieuses devant édifier l'Eglise par ses vertus ; il lui donna même la vision précise et nette des principales personnes qui devaient le seconder dans ce dessein. Et voici qu'en

prêchant à Dijon, il remarqua dans son auditoire une personne qui ressemblait exactement à une personne de sa vision ; c'était la baronne de Chantal, sœur de son intime ami l'archevêque de Bourges. De ce moment naquit une de ces amitiés saintes qui réjouissent le cœur de Dieu et qui édifient les anges.

Après avoir éprouvé pendant six ans la vertu de cette admirable femme, et en particulier sa soumission à la volonté de Dieu, le saint évêque finit par lui confesser ses projets. Dès lors l'établissement de l'ordre à Annecy fut résolu, et M^{lle} de Bréchart, d'une bonne maison du Nivernais, M^{lle} Favre, fille du premier président de Savoie, et Anne-Jacqueline Coste, sœur tourière, furent les premières compagnes de sainte Chantal. Le 6 juin 1610 fut le jour mémorable où commença cet ordre naissant. Bientôt de nouvelles novices se présentèrent : M^{lle} Roget, qui mourut bientôt, « la première de mes filles, disait saint François de Sales, qui est allée voir au ciel ce que Dieu prépare aux autres » ; M^{lle} de Châtel, âme ardente qui renonça au monde qu'elle éblouissait, et qui devait laisser dans l'ordre un si profond souvenir d'innocence et de générosité ; M^{lle} Milletot, fille d'un conseiller au parlement de Bourgogne ; M^{lle} Fichet de Folligny, qui avait été baptisée par saint François de Sales et presque élevée par lui ; M^{lle} Thiolier, de Chambéry ; M^{lle} de la Roche, fille d'un gouverneur d'Annecy, d'humeur légère et rieuse, grande amie de M^{lle} Favre, dont elle se moquait un peu, mais qu'elle suivit plus tard avec générosité et ferveur ; enfin M^{lle} de Blonay, que le saint évêque de Genève appelait « la crème de la Visitation. »

L'ordre de la Visitation n'eut pas d'abord la forme qu'il eut un peu plus tard, ce qui faisait dire gaiement à saint François de Sales : « Je ne sais pas pourquoi on m'appelle fondateur d'ordre, car je n'ai pas fait ce que je voulais, et j'ai fait ce que je ne voulais pas. » La congrégation naissante de la Visitation reçut ce nom parce qu'on se proposa d'abord, pour honorer le mystère de la Visitation de la sainte Vierge, de visiter à domicile les pauvres et les malades. Nous verrons plus loin par quelles raisons cette idée première fut

abandonnée pour ne laisser aux filles de saint François de Sales que le soin de faire la cueillette des vertus intérieures dans le parterre du divin Époux. Se proposant de rendre accessible à tous les âges et à tous les tempéraments la vie religieuse, impossible à un grand nombre de belles âmes à cause du régime austère des communautés alors existantes, l'évêque de Genève dressa ses constitutions dans cet esprit. Rien n'y paraît austère : faire bien toutes choses, même les plus petites, en s'unissant à Dieu; ne s'empresser pour rien et ne point perdre sa paix intérieure; employer de bon cœur toutes les occasions de s'humilier; supporter et excuser le prochain avec grande douceur; ne rien demander, ne rien refuser, ne désirer rien que le pur amour de Notre-Seigneur; telles sont quelques-unes des maximes du saint fondateur.

Le costume consiste en une robe de laine noire faite en forme de sac, assez ample cependant pour faire quelques plis, et ayant des manches longues jusqu'à l'extrémité des doigts, et assez larges pour recevoir les bras lorsqu'ils sont croisés. Le voile est d'étamine noire et tombe en arrière un peu plus bas que la ceinture, le bandeau du front est aussi de couleur noire, la guimpe est blanche et sans pli; une croix d'argent brille sur ce sévère vêtement. La nuit, les religieuses ont un petit voile noir et une guimpe.

Le 10 juin 1611, saint François de Sales écrivait à sainte Chantal : « Bonjour, ma très chère Mère, Dieu m'a donné cette nuit la pensée que notre maison de la Visitation est, par sa grâce, assez noble et assez considérable pour avoir ses armes, son blason, sa devise et son cri d'armes. J'ai donc pensé, ma chère Mère, si vous en êtes d'accord, qu'il nous faut prendre pour armes un cœur percé de deux flèches, enfermé dans une couronne d'épines; ce pauvre cœur servant dans l'enclavure à une croix qui le surmontera et sera gravé des sacrés noms de Jésus et de Marie. Ma fille, je vous dirai, à notre première entrevue, mille petites pensées qui me sont venues à ce sujet; car vraiment notre petite congrégation est un ouvrage du cœur de Jésus et de Marie; le Sauveur mourant nous a enfantés par l'ouverture de son sacré cœur. » *Digitus Dei est hic*, oui le doigt

de Dieu est là; cette lettre fait aussitôt penser à ce qui, soixante-dix ans plus tard, doit se passer dans un couvent de la Visitation, à Paray-le-Monial, en suite des révélations faites par le divin Maître à la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque.

La réputation des filles de la Visitation ne tarda pas à se répandre, et plusieurs villes réclamaient à saint François de Sales la présence de ses enfants. La ville de Lyon fut la première, comme nous le verrons bientôt, qui eut l'honneur d'en posséder, et cette seconde création eut une influence considérable sur l'ordre naissant. Après Lyon, Moulins, Grenoble, Bourges, Nevers, Orléans et bien d'autres cités, désireuses d'abriter les douces filles de l'évêque de Genève, les appelèrent dans leurs murs. Saint François de Sales mourant verra treize monastères fondés, et sainte Jeanne de Chantal, qui lui survivra d'une vingtaine d'années, en verra quatre-vingt-sept.

La mort du saint prélat arriva en décembre 1622. Ayant reçu l'ordre du duc de Savoie de se rendre à Avignon, où ce prince voulait rejoindre le roi Louis XIII qui revenait vainqueur des Huguenots, il partit d'Annecy déjà indisposé, séjourna huit jours à Avignon et



VISITANDINE

vint à Lyon, où il prêcha encore plusieurs fois. Le 27 décembre, il se disposait à regagner la Savoie, quand il eut soudain une défaillance suivie d'une attaque d'apoplexie, dont il mourut le lendemain, il avait cinquante-six ans. Il fut canonisé, en 1665, par le pape Alexandre VII. Son corps, avec grande solennité et nombreuses marques d'honneur, fut transporté à Annecy, et son cœur resta au couvent de Lyon. Nous verrons ce que devint ce cœur vénéré aux jours mauvais de la Révolution.

Cette notice sur l'ordre de la Visitation serait trop incomplète si nous ne mettions davantage en lumière la figure douce et forte de sainte Chantal, la coopératrice si active, si dévouée, si remarquable de saint François de Sales. Jeanne-Françoise Frémiot naquit en 1572, de Bénigne Frémiot, second président au parlement de Dijon, et de Marguerite Barbesy; elle eut pour frère André Frémiot, qui devint archevêque de Bourges, et qui fut un des prélats les plus savants de son temps. Elle perdit sa mère quand elle n'avait que dix-huit mois, mais elle fut cependant élevée avec grand soin, et sa piété, dès sa jeunesse, fut remarquable. Quand elle fut en âge d'être mariée, elle épousa Christophe de Rabutin, baron de Chantal, gentilhomme de la Chambre du Roi, et mestre de camp d'un régiment d'infanterie. Ce mariage fut heureux, dura neuf ans et la rendit plusieurs fois mère; mais elle fut veuve à vingt-huit ans par suite d'un accident de chasse qui tua M. le baron de Chantal. Dès lors la jeune veuve ne s'occupa plus que de ses enfants et des soins de son progrès spirituel. Son désir d'être à Dieu grandissait tous les jours; c'est le moment où Dieu va mettre saint François de Sales sur son chemin, en envoyant le saint prélat prêcher, en 1604, le carême à Dijon. Ces deux grandes âmes se comprirent.

Il serait difficile de suivre la mère de Chantal dans ses pérégrinations nombreuses, entreprises pour la fondation de nouveaux monastères. A sa mort, l'ordre comptait quatre-vingt-sept maisons; aujourd'hui, malgré des révolutions qui en ont supprimé un grand nombre, il en compte encore environ cent trente. Outre la prière et le travail personnel de chaque membre à sa propre perfection,

l'éducation des filles est un des buts de cet institut, et la Visitation a sous ce rapport, en tous temps et en tous lieux, obtenu de grands succès. Il y a eu dans cet ordre beaucoup de personnes distinguées, je ne cite que Marguerite-Marie Alacoque, cette bienheureuse qui fut choisie de Dieu pour fonder la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, et Marie-Félix des Ursins, duchesse de Montmorency, qui, après la mort tragique de son mari, enterré au monastère de la Visitation de Moulins, où elle lui fit un magnifique tombeau que l'on voit encore, se fit religieuse dans ce même couvent, dont elle devint supérieure.

Il y a dans cet ordre des religieuses de trois sortes, des choristes, des associées et des domestiques. Les choristes sont destinées à chanter l'office au chœur. Les associées, aussi bien que les domestiques, ne sont pas obligées à l'office, mais seulement à un certain nombre de *Pater* et d'*Ave*. Les choristes et les associées sont seules capables de remplir toutes les charges du monastère, excepté que les associées ne peuvent être élues assistantes, dont l'un des principaux emplois est la direction de l'office au chœur. Les domestiques sont employées à la cuisine et aux offices qui regardent le ménage. Après la récréation du dîner, toutes les religieuses se présentent devant la supérieure, qui leur ordonne ce qu'elles doivent faire jusqu'au soir, et après la récréation du soir, elles se présentent à nouveau pour recevoir de nouveaux ordres jusqu'au dîner du jour suivant. Tous les ans, afin que la pauvreté soit plus strictement observée, elles doivent changer de chambre, de lit, de croix, de chapelets, d'images et autres choses semblables.

Nous allons voir bientôt comment il est arrivé que chaque monastère de l'ordre est soumis à l'autorité de l'évêque diocésain. Saint François de Sales a voulu que ses religieuses fussent en réalité les filles du clergé. Par conséquent il n'y a pas de maison mère, ni de supérieure générale. Néanmoins, la maison d'Annecy est toujours regardée comme le berceau de la congrégation et la gardienne de son véritable esprit.

SAINTE-MARIE DE BELLECOUR

IL y avait peu de temps que le monastère de la Visitation d'Annecy était fondé, quand un jour on vit s'arrêter, à la porte du couvent, un carrosse, d'où descendirent, pour le visiter, quatre voyageuses qui devaient avoir sur la congrégation naissante une grande influence; c'étaient : M^{me} de Gouffier, originaire de la Saintonge; M^{me} d'Auxerre, veuve d'un lieutenant général au bailliage de Forez; M^{me} Chandon, dont le mari venait d'entrer dans un couvent de capucins, et M^{me} Colin, jeune veuve d'une très grande piété; ces trois dernières habitaient Lyon. La mère de Chantal les reçut avec une cordialité maternelle, et les visiteuses furent si émerveillées de ce qu'elles virent qu'après douze jours de séjour M^{me} de Gouffier ne put se résoudre à quitter cette sainte maison, où elle ne tarda pas à revêtir l'habit de novice, et que les trois autres, moins libres, mais ayant au cœur ce même désir, partirent avec la résolution bien arrêtée de s'employer de tout leur pouvoir à fonder à Lyon un second monastère de la Visitation.

A peine arrivée, en effet, M^{me} d'Auxerre acheta une maison dans la rue du Griffon, et la meubla à peu près comme celle d'Annecy. Mais alors s'éleva un obstacle de premier ordre. Dieu ne fait-il des merveilles que par Mgr de Genève? M^{me} d'Auxerre, dont la vertu était bien connue, ne pouvait-elle faire à Lyon ce qu'avait fait à Annecy M^{me} de Chantal? D'autres évêques ne peuvent-ils fonder des congrégations aussi parfaites et aussi bien réglées? Hélas! ces objections furent écoutées, et Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon, prit la résolution de créer dans sa ville épiscopale la congrégation de la Présentation, comme Mgr de Genève avait institué à Annecy la congrégation de la Visitation. On réunit quelques personnes dans la maison achetée par M^{me} d'Auxerre, on

dressa des constitutions, on établit un costume, un ordre nouveau était fondé. Non. En résumé, ce n'est pas très difficile d'acheter une maison et de la meubler, de faire des constitutions et d'établir des règles, de choisir la couleur d'un vêtement et d'en tailler la forme ; ce n'est pas ce qui fait un ordre religieux. Il faut l'esprit de famille et d'unité, *sint unum* ! Aussi la nouvelle congrégation, à laquelle, par obéissance, s'était prêtée M^{me} d'Auxerre, ne tarda pas, tiraillée en tous sens et brisée en morceaux, à expirer dans la division. C'est alors que M^{me} d'Auxerre, comprenant la volonté de Dieu, alla, baignée de larmes, se jeter aux pieds de l'archevêque de Lyon, le suppliant de vouloir bien permettre qu'on appelât à Lyon les religieuses de la Visitation d'Annecy. Mgr de Marquemont y consentit et promit même d'écrire à l'évêque de Genève, ce qu'il fit en effet dans les termes les plus pressants.

Tous les obstacles étant levés, saint François de Sales chargea la mère de Chantal d'aller faire la fondation de Lyon, et lui adjoignit les mères Favre, de Châtel, de Blonay et la sœur de Gouffier, qui s'appelait alors Marie-Elizabeth. « L'entreprise est grande, disait saint François de Sales, il faut y envoyer la crème de notre congrégation. » M. Ménard, vicaire général, vint chercher les sœurs à Annecy, et la sainte colonie arriva à Lyon le 1^{er} février 1615. M^{me} d'Auxerre reçut les voyageuses avec une grande joie ; aussitôt elle se démit de son autorité, et le lendemain, jour de la Purification, elle prit, ainsi que ses deux compagnes, le saint habit des novices. Dès ce moment, dit la mère de Chantal, nous marchâmes dans le train ordinaire de nos exercices.

Mais toute difficulté n'avait pas disparu. Saint François de Sales, en établissant son institut, voulait créer des religieuses qui sortiraient de leurs couvents pour aller dans les greniers et les mansardes du pauvre. Ce projet, qui nous paraît très simple aujourd'hui, et qui fut exécuté un peu plus tard par saint Vincent de Paul, instituant les filles de la Charité, fut alors considéré comme très hardi. C'était la première fois qu'on parlait d'un ordre religieux sans clôture, et cette idée épouvanta l'archevêque de Lyon, qui n'y

voulut jamais consentir; il voyait pour l'ordre une diminution de dignité et pour les membres de l'institut un danger permanent. Et puisque par la clôture, concluait-il, les visites aux pauvres et aux malades seraient supprimées, le titre de Visitation ne signifiait plus rien et devait être remplacé par celui de Présentation.

Il y eut alors entre les deux évêques une longue, quoique amicale, contestation, sur laquelle je n'insiste pas, mais qui se termina par une heureuse entente. L'insistance de l'archevêque de Lyon et le caractère doux et condescendant de notre saint le déterminèrent à faire des concessions. La clôture fut imposée à l'ordre nouveau, et le nom de Visitation lui demeura. « Jamais fille n'entrera à la Visitation Sainte-Marie que premièrement elle n'ait élu en son cœur une visite de la sacrée Vierge », avait dit saint François de Sales à la cérémonie de prise d'habit de M^{lle} Hiéronyme de Villette, sa parente.

Mais les humbles filles de la Visitation étaient assez mal logées dans leur modeste demeure, elles songèrent à s'installer mieux : elles acquirent une maison située rue Sainte-Hélène et appartenant à Amable Thierry, ancien échevin, et la vente fut stipulée au prix de trente mille francs. Mgr de Marquemont se porta caution et prêta par avance trois mille francs sans intérêts. Le 14 juin 1617, on vint habiter le nouveau monastère qui dès lors s'appela la Visitation Sainte-Marie de Bellecour. Cette même année, la mère Favre, supérieure, acheta une petite maison et un jardin adjacents, fit élever des murs de clôture et planter un verger. Les bulles d'institution furent délivrées en 1618, et les Constitutions imprimées à Lyon pour la première fois.

Dès cette époque, le manuscrit de la fondation du monastère de Sainte-Marie signale la visite d'augustes personnages : c'est la princesse Christine de France, qui, en 1619, se rendant en Piémont, se rend au monastère, que dirigeait alors la mère de Blonay ; c'est le duc de Nemours, qui va visiter saint François dans l'humble logette qui l'abritait ; au milieu de la conversation, une petite fille, celle du portier, vint baiser la croix pastorale du saint évêque, quel

gracieux sujet pour un peintre ! Ce sont Louis XIII et la Reine et la cour qui, le 8 septembre 1632, assistent à la vêtue de Louise-Catherine Vernat, appelée à devenir plus tard supérieure de Sainte-Marie-des-Chânes. C'est Robert Arnauld d'Andilly, fils d'Antoine Arnauld, et frère de l'abbesse de Port-Royal. Ce sont surtout sainte Chantal et saint François de Sales, qui y vinrent plusieurs fois. C'est là que l'évêque de Genève rendra son âme à Dieu, et sera conservé son cœur.

Les bâtiments de la Visitation furent achevés un peu après la mort de saint François. Il n'y avait point de maisons du côté de Bellecour, et c'était là que la milice s'exerçait au tir du canon. Les bâtiments nouveaux furent bénis par le comte de Laforge, père spirituel du monastère, et par Mgr Berthelot, évêque de Damas, suffragant de Lyon.

L'église de Sainte-Marie de Bellecour n'avait de remarquable que le tabernacle du grand autel ; c'était le modèle de celui qu'on devait exécuter en marbres choisis et en bronze doré. Le modèle était de Ferdinand Delamonce. Au grand autel, il y avait un beau tableau représentant la *Visitation de Notre-Dame*, par Ch. Lagou.

Mgr Camille de Neuville réduisit à cinquante le nombre des religieuses dans chaque monastère. Il excepta pourtant de cette règle les religieuses de Sainte-Marie, et leur permit d'aller jusqu'au nombre de quatre-vingts. En 1656, d'après Chappuzeau, c'était le nombre des sœurs.

La maisonnette où mourut saint François de Sales était hors de la clôture, mais ce lieu était devenu trop cher aux Visitandines pour qu'elles ne fissent pas tous leurs efforts pour l'enfermer dans leur enclos. Elles y réussirent vers l'année 1694. Mon érudit confrère, M. l'abbé Reure, a bien voulu me communiquer ce détail trouvé dans un manuscrit de la Visitation Sainte-Marie de Bellecour. Ce manuscrit retrace en abrégé la vie et les vertus de la très honorée sœur Marie-Hélène de Lévi de Châteaumorand, il s'exprime ainsi : « A seize ans, elle reçut notre saint habit. Mais sa profession fut « retardée pour un temps. Voici quel en fut le sujet. Il s'agissait

« de renfermer dans notre enclos le pauvre logement sanctifié par
« le séjour qu'y fit notre saint fondateur en son dernier voyage en
« cette ville, dans lequel il rendit l'esprit. Nous souhaitions depuis
« longtemps d'en être dépositaires ; mais les murs de clôture qu'il
« fallait élever, les autres dépenses nécessaires en arrêtaient l'exé-
« cution... Notre très-chère sœur se chargea généreusement des frais
« de l'entreprise, mais pour avoir la liberté de disposer en notre
« faveur de la somme nécessaire pour un si saint projet, il fallait
« attendre trois ans et par conséquent différer sa profession... »

Le couvent de Sainte-Marie de Bellecour fut vite florissant et servit à la fondation de plusieurs autres maisons : Montferrand, Valence, Saint-Etienne, Avignon, Paray-le-Monial, Condrieu, le Puy, Mâcon, Villefranche, Bordeaux, Agen, Varsovie, virent successivement arriver des colonies de Visitandines lyonnaises. A Lyon, comme nous le verrons bientôt, on fut obligé de créer deux autres monastères, l'un à l'Antiquaille, l'autre sur le bord de la Saône, vers Serin.

Le bonheur n'a pas d'histoire, dit-on. La calme et monotone uniformité de la vie religieuse n'inscrit sur les tablettes du temps que ce qui vient la troubler. Plus loin je parlerai de la terrible peste de 1628, qui décima le monastère de l'Antiquaille et qui força les religieuses de cette maison à aller chercher un asile protecteur contre le fléau à Sainte-Marie de Bellecour. J'ai hâte d'arriver aux jours terribles de la grande Révolution et de suivre, dans leurs aventures diverses, les pérégrinations, sur la terre d'exil, des pauvres religieuses proscrites de leur cher monastère de la Visitation Sainte-Marie de Bellecour. Je m'arrête un peu sur ces jours néfastes, car en faisant l'histoire de ces persécutions contre le couvent de la Visitation à Bellecour, je ferai l'histoire de tous les autres couvents qui eurent à passer par les mêmes épreuves.

On commença par demander aux couvents des sommes assez fortes pour venir en aide à la Patrie ; le monastère de Bellecour livra une grande partie de l'argenterie de la sacristie, et notamment un buste d'argent de saint François de Sales ; plus tard, on décréta

que tous les biens ecclésiastiques de France appartenaient à la nation, puis on publia le décret qui prononçait la suppression des vœux solennels. Il fut signifié à la supérieure de Bellecour le 17 novembre 1789 ; enfin un dernier décret, en date du 13 février 1790, proclama la suppression totale de l'état religieux. Ce décret conservait cependant aux membres des divers ordres religieux le droit de vivre et de mourir dans leurs couvents, mais il donnait aussi à tous ceux qui les habitaient la liberté d'en sortir et de jouir de pensions déterminées en proportion des revenus de la maison où l'on avait fait profession. Les pensions assignées aux religieuses du monastère de Bellecour qui en voulaient profiter étaient de sept cents livres pour les professes de chœur et de trois cent cinquante livres pour les sœurs domestiques.

On espérait voir en masse les religieux et les religieuses désertter leurs pieux asiles, il n'en fut rien. « C'est qu'ils ignorent leur droit à la liberté, » se dirent les puissants du jour, et ils s'arrangèrent pour le faire connaître à tous. Ils ordonnèrent que les officiers municipaux iraient dans chaque monastère pour y lire le fameux décret, en présence des communautés assemblées, et pour y recevoir en particulier la déclaration de chacun. Cette pénible visite eut lieu au monastère de Bellecour le 14 juin 1790. Cette provocation à la désertion resta sans résultat. De ce moment les vexations devinrent continuelles : on vint faire au monastère l'inventaire des meubles et des papiers ; on venait mesurer le local comme si on en devait disposer bientôt ; on procédait à de fréquents interrogatoires, qui avaient tout le caractère d'une mise en accusation. Et pendant ce temps-là, sous les murs de la clôture, la populace hurlait des chants horribles et obscènes.

Après avoir mis la main sur les revenus et les biens des couvents, le gouvernement rendit un décret chargeant les officiers municipaux de procéder à une nouvelle élection de toutes les supérieures et économes. Cette réélection eut lieu à la fin de janvier 1791 ; à la tête des officiers municipaux se trouvait le fameux Roland, le promoteur le plus ardent des vexations religieuses, qui

devint plus tard ministre sous la Convention, et qui finit par se donner la mort pour éviter l'échafaud, où monta sa trop célèbre épouse. Il voulut interroger chacune des religieuses en particulier, même une bonne ancienne de quatre-vingts ans, pour laquelle on lui demandait des égards. « Êtes-vous contente ? lui demanda-t-il. — Oui. Il n'y a qu'une seule personne dont je suis mécontente. » Rolland tressaille, il croit que ses désirs vont être satisfaits. « Est-ce de votre supérieure ? — Oh ! non, certainement. — Et de qui donc ? — Eh ! monsieur, c'est de moi-même. » Rolland tourna le dos, et on l'entendit murmurer : « Que de vertus ! que de vertus ! » — On procéda à l'élection de la supérieure et de l'économe, et celles qui occupaient ces charges furent renommées à l'unanimité.

Mais la Révolution ménageait tous les jours de nouvelles surprises ; après la vente des immeubles et la confiscation des titres, on en vint aux personnes. Les chanoines furent chassés de leurs églises, l'office public fut suspendu, les prêtres furent emprisonnés, la Constitution civile du clergé fut mise à exécution. C'est le moment où Lamourette, évêque constitutionnel, fait son entrée à Lyon. Alors, pour les religieuses de la Visitation, placées entre l'autorité municipale qu'il ne faut pas irriter, et ce fantôme intrus d'autorité ecclésiastique, dont il faut se préserver, commença un nouveau genre d'épreuves. Elles ne se firent pas attendre.

Le monastère était situé sur la paroisse d'Ainay. MM. les chanoines de cette église avaient chaque année l'habitude de venir en procession à la Visitation de Bellecour pour la bénédiction des Rameaux. Quand les chanoines furent chassés, ils furent remplacés par un curé et des vicaires qui tous prêtèrent le serment. Ils vinrent au monastère demander l'autorisation de continuer les traditions des chanoines, mais à toutes leurs demandes et à toutes leurs argumentations, ils ne reçurent que cette invariable réponse : « Nous ne pouvons ni ne voulons avoir aucune communication avec vous. » La procession vint cependant au jour marqué, et grâce à la protection énergique d'un intrépide chrétien, tout se passa à peu près tranquillement, sans compromission de la part des religieuses.

Pour la fête du Saint Sacrement, les religieuses de la Visitation avaient l'habitude d'ériger, devant la porte du monastère, un autel qui servait de reposoir et où l'on donnait la bénédiction. En 1792, dans ces tristes circonstances que je signale, elles refusèrent absolument et la construction de l'autel, et les ornements, et les fleurs, et les lumières. Elles en furent quittes pour entendre, pendant plusieurs heures, les coups redoublés de pierre et de bâton que donnait à la porte la troupe de vauriens qui était à la solde de la municipalité. Bientôt les schismatiques, ne mettant plus de frein à leurs désirs, voulurent posséder le cœur de saint François de Sales; ils firent jouer tous les ressorts et usèrent de toutes les influences; l'évêque, la municipalité invoquèrent des ordres. Les religieuses traînèrent l'affaire en longueur jusqu'au moment de la dispersion; alors elles le cachèrent et le sauvèrent.

Et, malgré toutes ces persécutions, il ne faudrait pas croire que la ferveur des fidèles diminuât; quarante prêtres disaient tous les jours la messe dans l'église de Sainte-Marie de Bellecour, on y accourait en foule, et les confessionnaux y étaient assiégés. Le 29 janvier 1792, l'église, la cour, la rue étaient remplies de personnes venant vénérer le cœur de saint François. Pendant le carême qui suivit, on vint des parties les plus reculées du diocèse, et même de diocèses éloignés, pour s'y confesser et communier. Et cependant, à la porte des églises, se trouvaient souvent des bandits qui attendaient les femmes pieuses pour les flageller publiquement. Ces horribles scènes furent un prétexte pour faire fermer les églises; celle de Sainte-Marie fut fermée le dimanche de la Passion, et transformée en magasin de guerre; elle fut comblée de barils de vinaigre, à l'exception du sanctuaire qui fut encore réservé pour les religieuses. Les alarmes allèrent croissantes jusqu'au 10 août, le dernier jour de la royauté. Alors on décréta la vente des monastères, et on signifia aux religieuses du monastère de Sainte-Marie de Bellecour l'ordre d'en livrer les clefs le 30 septembre. Jusqu'à cette date eurent lieu des vexations sans nombre. Des hommes de la lie du peuple — étaient-ce bien des hommes? — vinrent enlever

les vases sacrés, des sentinelles furent placées autour de la maison, des hommes armés pénétraient, quelquefois au milieu de la nuit, dans le monastère; des femmes de mauvaise vie se ruaient sur le couvent et y faisaient des perquisitions insolentes. C'est le terme, il ne faut plus songer à disputer le monastère à ces farouches patriotes; c'est le moment de la dispersion.

Mais Dieu n'abandonna pas ses courageuses épouses. Dès le mois de janvier 1791, des pourparlers s'étaient engagés entre la mère Isabelle de Sales de Fosières, supérieure du monastère de Vienne en Autriche, et Sa Majesté l'empereur Léopold II, pour la fondation d'un monastère de la Visitation à Mantoue. Les négociations traînèrent en longueur, mais elles aboutirent enfin, et les religieuses de Lyon se préparèrent à partir pour l'Italie. C'était difficile. Après mille obstacles, ces nobles persécutées y parvinrent cependant (1793) avec l'insigne relique de leur fondateur, le cœur de saint François de Sales, échappé par miracle aux perquisitions et réquisitions multipliées des autorités locales. De Mantoue, les religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Bellecour furent obligées, à cause de l'invasion du Piémont et du Milanais (1796), de s'éloigner du théâtre de la guerre. Elles séjournèrent successivement à Gurk, à Krumau, puis Mantoue étant réunie à la République cisalpine, et Venise cédée à l'Empereur d'Autriche, elles allèrent définitivement s'établir à Venise, où elles sont encore et où les a suivies le cœur de leur saint fondateur.

L'ancien couvent de Sainte-Marie de Bellecour fut plus tard affecté à diverses destinations; pendant quelques années il servit à l'emplacement d'un manège. Mais en 1833, lorsque l'institution de la Martinière fut installée au couvent des Augustins, la gendarmerie, qui y était casernée depuis le 18 germinal an V, reçut alors en échange un monument tout à fait approprié à sa destination. Il fut élevé sur une partie de l'ancien monastère. M. Gay en donna les dessins et dirigea les travaux. Aujourd'hui il ne reste de cette vie passée que le titre de Saint-François-de-Sales donné à une paroisse de Lyon, et à une petite rue qui longe la caserne de gendarmerie.

A l'angle de cette rue et de la rue Sainte-Hélène, se trouvait la petite maison du jardinier du couvent où vint mourir l'illustre évêque de Genève. En 1858, on plaça à l'angle de la caserne une plaque en marbre qui porte cette inscription en lettres d'or : *A la gloire de Dieu et à la mémoire du bienheureux saint François de Sales, protecteur et patron de cette paroisse, mort en ce lieu même le XXVIII décembre MDCXXII, dans l'humble demeure du jardinier du monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Bellecour, autrefois recluserie de Sainte-Hélène. M. le curé et MM. les membres du conseil de fabrique, ne voulant pas que ce souvenir se perdît avec le temps, ont demandé et obtenu de replacer ce simple monument sur l'emplacement de la maison où le saint évêque rendit son âme à Dieu. XXX mai MDCCCLVIII.*

Pour nous, tout en comprenant de quelle religion les Visitandines de Venise entourent le cœur de leur saint fondateur, nous regrettons et regretterons à jamais que cette relique pieuse ne soit plus à Lyon. Lyon a possédé le cœur de saint François de Sales, elle possède le cœur de saint Vincent de Paul ; Lyon est la ville du cœur, elle remonte par saint Jean jusqu'au Cœur de Jésus.

L'ANTIQUAILLE

N OUS avons vu quelle rapide extension avait pris l'ordre de la Visitation. Bientôt, à Lyon, le monastère de Sainte-Marie de Bellecour fut insuffisant, il fallut songer à fonder une nouvelle maison dans notre ville. La mère de Blonay avait été plusieurs fois dans la nécessité de refuser des sujets d'un mérite fort distingué, elle reconnaissait le besoin de cette fondation nouvelle, mais, pour y pourvoir, elle n'avait aucune ressource. Or, voici que deux nobles demoiselles, les demoiselles de Saint-André de Fléchères, voulurent se faire religieuses de la Visitation, et leur père donna trente mille livres pour la fondation nouvelle. Le 28 décembre 1627, quelques religieuses, sous la direction de la mère de Quérard, sortaient du monastère de Sainte-Marie de Bellecour pour se rendre dans une pauvre maison du quartier du Gourguillon, où fut fondé le second monastère de la Visitation de Lyon, le trentième de l'ordre. Une religieuse de cette maison nouvelle, sœur Jeanne-Marie Boton, nous a laissé une relation de cette fondation, à laquelle nous allons faire de nombreux larcins.

Une cruelle épreuve ne tarda pas à tomber sur le nouveau monastère : la peste, la terrible peste de 1628, sévit à Lyon et s'exerça d'une manière bien étrange. Elle fit, nous l'avons vu déjà, de nombreuses victimes dans le quartier des Terreaux et sur la moitié de la colline de Saint-Sébastien, elle ravagea la colline de Fourvière, où la salubrité n'était pas douteuse, pendant qu'elle était inconnue à Bellecour, quartier moins sain et plus humide. Le second monastère fut terriblement éprouvé : quoique, sur l'ordre des supérieurs, on en eût impitoyablement fermé les portes, la peste y pénétra : la première victime fut la sœur Marie-Aimée de Bullioud, d'une des premières familles de la ville ; un charbon lui vint sur l'épaule, on se

trompa sur la nature de ce mal inconnu, elle mourut. La seconde fut l'assistante Marguerite-Jacqueline de l'Estang ; le mal se fixa sous le menton, sa tête fut d'abord pénétrée comme d'une horrible migraine, et pendant quelques heures sa raison se perdit. Jusqu'alors les religieuses purent chaque jour entendre la sainte messe et communier ; grâce à ces divins secours, leur courage ne fut pas trop ébranlé, mais bientôt les prêtres ne purent plus entrer dans le monastère. Les Jésuites du grand collège firent alors pour cette maison des prodiges de dévouement, soit pour l'administration des sacrements, soit pour l'achat des provisions et des fournitures dont les religieuses avaient besoin.

La mère de Blonay, de son côté, ne pouvait oublier, dans ces circonstances douloureuses, les religieuses du second monastère, qu'elle avait bien le droit de considérer comme ses enfants. Elle fit venir au monastère de Bellecour les religieuses du Gourguillon qui n'avaient pas été atteintes par le fléau, et envoya trois de ses filles dans la maison que l'on quittait pour y soigner celles qui étaient malades. Les premières, au nombre de dix-sept, s'installèrent à Bellecour, et cette colonie nouvelle n'apporta aucun trouble dans l'exercice de la vie religieuse ; des règlements très sages furent faits, et l'esprit de religion et de charité présida à cet arrangement nouveau. Les secondes furent soignées avec la plus douce charité, et lorsqu'une de ces malades venait à mourir, on couvrait d'un voile noir une fenêtre qui pouvait être vue du monastère de Bellecour, la colonie qui y avait asile faisait alors sonner le glas et disait les offices. La première qui mourut, après la séparation, fut l'assistante, M^{me} de l'Estang ; la sœur Jeanne Vrillon la servait, elle tomba malade aussitôt après la mort de l'assistante. Elle fut à son tour servie par la sœur Marie-Marthe Normet, qui à son tour tomba malade et mourut. Cette dernière fut suivie dans la tombe par la sœur Marie-Louise de Bourcelet, native d'Avignon ; trois autres religieuses suivirent cette dernière. En résumé, onze religieuses furent atteintes du terrible fléau, et sept moururent. Parmi les quatre sœurs atteintes du fléau et sauvées de la mort se trouvait

sœur Anne-Marie Pillet, sur laquelle je lis, dans le manuscrit inédit de la fondation de ce monastère, ce singulier détail : « Le frère apoticaire du grand collège luy coupa la peste avec un rasoir. » J'y vois aussi le nom de sœur Louise-Catherine Crochère, veuve de M. Mathieu, conseiller et grand historiographe de France ; elle était petite-nièce du pape Sixte-Quint. Il n'est pas besoin d'ajouter que des supplications ardentes et multipliées montaient vers le Seigneur pour obtenir la cessation du fléau, mais il est à remarquer que la contagion cessa après un vœu fait par la communauté de jeûner tous les samedis pendant un an, sans diminuer les autres pénitences. Enfin, après quatre mois d'absence, les religieuses qui avaient reçu le charitable asile de leurs sœurs de Bellecour purent rentrer dans leur maison du Gourguillon. La peste avait duré près de cinq mois et avait fait quatre-vingt-six mille victimes.

Après cette épreuve, les vocations furent plus nombreuses, et la maison du Gourguillon devint insuffisante, il fallut songer à chercher une maison plus vaste ; c'est alors que Mathieu de Sève, père de deux religieuses de ce second monastère, acheta la maison de l'Antiquaille dont elles prirent possession le 3 avril 1630.

L'Antiquaille ! arrêtons-nous un instant et recueillons nos souvenirs. L'Antiquaille, avions-nous cru jusqu'ici, c'est comme Ainay, un endroit historique. M. Steyert n'est pas de cet avis. Tout à l'heure je résumerai sa pensée sur ce sujet, auparavant je redis ce qu'ont écrit sur l'Antiquaille les anciens auteurs. D'après eux l'Antiquaille, c'est la splendeur romaine et le christianisme naissant, ce sont les palais et les cachots, les bourreaux et les victimes. C'est là qu'habitèrent Auguste, Drusus et Tibère ; c'est là que Caligula passa plusieurs années dans les débauches ; c'est là que naquirent Claude, qui donna plus tard à sa patrie le rang de colonie romaine ; Caracalla, qui fut gouverneur des Gaules avant d'être l'empereur fou et cruel que l'on sait ; Germanicus, qui fut l'espoir de l'empire, mais qui fut trop tôt enlevé par la mort.

Mais tous ces souvenirs s'effacent devant des souvenirs plus augustes. C'est là le berceau du christianisme dans les Gaules. C'est

là que saint Pothin, le premier évêque de Lyon, subit le martyre à l'âge de 90 ans ; on y voit son cachot et son tombeau. C'est là que sainte Blandine fut pendue par les cheveux et flagellée, on y voit encore l'anneau auquel elle fut suspendue et la colonne où elle fut attachée. C'est là que vinrent recevoir la couronne du martyre les grands de la société gallo-romaine qui peuplait alors Lyon : Attale de Pergame, citoyen romain, grave, riche, considéré ; Alexandre, médecin renommé ; Alcibiade, citoyen romain ; Vettius Epagathus, qui était peut-être l'homme le plus considérable de son pays.

Plus tard, ce palais des empereurs fut la résidence des préfets du prétoire, qui furent chargés de l'administration des possessions romaines. Là naquirent encore Sidoine Apollinaire, qui fut un des grands évêques du cinquième siècle, et l'illustre Papianilla, de laquelle, dit-on, sont descendus les rois de France de la deuxième et de la troisième race. De bons auteurs y font naître aussi saint Ambroise, l'illustre évêque de Milan.

De cette époque jusqu'au neuvième siècle, l'histoire se tait sur ce palais des empereurs et des préfets du prétoire. Dans les siècles suivants, refuge du vaincu ou conquête du vainqueur, il passe des rois de Bourgogne aux ducs de Savoie ou à de nobles familles restées inconnues. Mais vers l'an 1500, Pierre Sala fit élever en cet endroit une maison somptueuse, dans laquelle il réunit les monuments de l'antiquité, que les fouilles faites dans ce quartier firent trouver en abondance. Cette destination lui fit donner le nom de *Domus Antiquaria* ; c'est Symphorien Champier qui l'appelle ainsi, et Rubys dit de même : « On n'y saurait si peu remuer la terre, qu'on n'y trouve quelque marque de l'antiquité qui a été l'occasion pour laquelle le lieu a été depuis nommé l'Antiquaille. » Des autels renversés, des colonnes brisées, des salles de bain, des mosaïques y ont été trouvées, et aujourd'hui encore les vestiges y abondent.

Pour n'avoir pas à y revenir, disons tout de suite que les nombreuses antiquités romaines attiraient beaucoup de visiteurs ; lorsque les religieuses de la Visitation furent installées, deux fois la

reine mère, Anne d'Autriche, et une fois Louis XIV montèrent au monastère de l'Antiquaille pour les visiter, et Sa Majesté fit même recueillir plusieurs inscriptions romaines. « Mais, dit ingénûment le manuscrit qui nous guide, de toutes les antiquités romaines nous ne nous sommes réservé que les nécessaires, et nous avons enfoui dans la terre toutes les autres, parce qu'elles nous attiraient la visite de toutes les personnes de considération qui passaient par cette ville. »

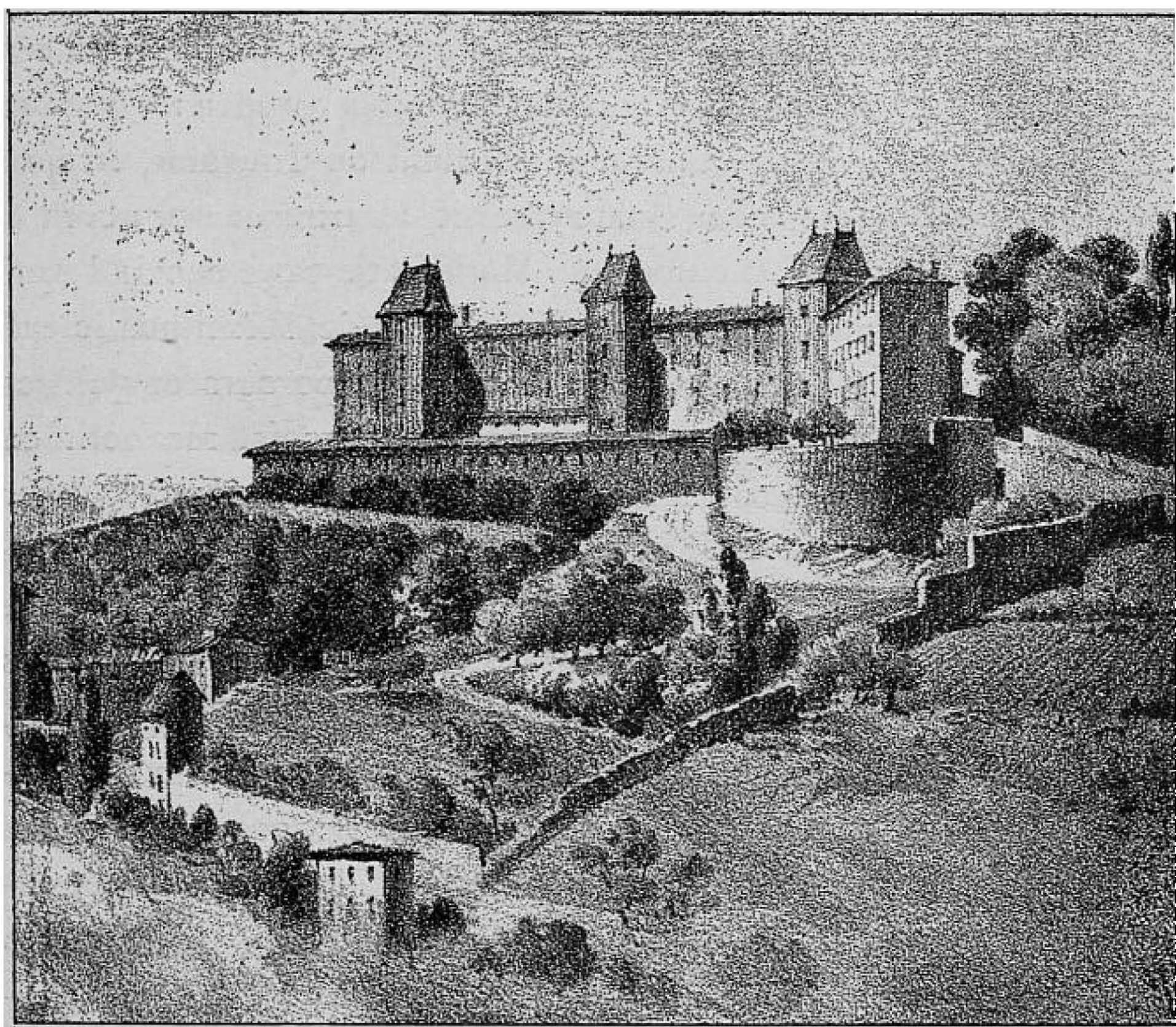
Après Pierre Sala, l'Antiquaille devint la propriété de Symphorien Buatier, vicaire général du cardinal de Tournon, et après lui appartint longtemps aux Buatier, avec le titre de seigneurs de Montjoly. C'est de ces Buatier que Mathieu de Sève acheta l'Antiquaille. Alors les murs crénelés, les tourelles, les donjons relevés par Pierre Sala, et qu'on trouve reproduits sur d'anciennes gravures, tombèrent pour faire place au principal corps de bâtiment que l'on voit aujourd'hui.

Quand le monastère fut installé à l'Antiquaille, il ne tarda pas à être en pleine prospérité; une foule de jeunes filles des meilleures familles furent confiées comme pensionnaires à la sage direction de la mère de Quérard, et un grand nombre de belles âmes vinrent frapper à la porte de la sainte maison, pour entrer dans l'asile des épouses de Dieu. Aussi, lorsque la mère de Chantal vint visiter l'Antiquaille, n'eut-elle que des louanges à adresser à toutes. Elle y trouva quatre-vingt-dix religieuses, par suite de circonstances que nous allons rapporter.

En 1632, la multiplication des maisons de la Visitation étant dans sa force, les messieurs de Villefranche demandèrent des religieuses à la mère de Blonay, supérieure de la maison de Bellecour, pour les établir en leur ville. N'ayant pas de sujets disponibles, la mère de Blonay engagea la mère de Quérard à accepter cette fondation; ce qu'elle fit, avec M^{me} de la Girarde pour supérieure. Cette fondation de Villefranche fut la seule faite par le monastère de l'Antiquaille, aussi existait-il entre la fille et la mère une tendre affection. Mais en 1636, la terreur régnait en Bourgogne, et les dangers de la guerre menaçaient d'envahir le Lyonnais. Les religieuses de

Villefranche, au nombre de vingt-six, se réfugièrent à l'Antiquaille, où elles restèrent quinze mois.

C'est à peu près vers cette époque (1638) que furent bâtis l'église, le chœur, le cloître et les offices, et un peu plus tard le bâtiment. L'église fut consacrée le 1^{er} octobre 1639 par Mgr Cohon,



Lith. de Villain.

L'ANTIQUAILLE

évêque de Nîmes, de l'autorité du cardinal de Richelieu. Elle fut consacrée à Notre-Dame et aux saints martyrs lyonnais. L'autel de la chapelle de Saint-Joseph fut aussi consacré, et les indulgences accoutumées furent accordées. En 1662, le grand autel, qui avait été élargi, fut consacré par Mgr Camille de Neuville. L'année suivante, M. Mathieu fit bâtir la chapelle de Saint-François-de-Sales, en considération de sa mère et de sa sœur, toutes deux religieuses dans

ce monastère ; ses armes sont à la voûte, devant la chapelle, elles portent les deux clefs de saint Pierre, parce qu'il est de la famille de Sixte-Quint.

Cette communauté eut l'heureuse fortune d'être constamment dirigée par des supérieures d'un grand mérite. Parmi elles il faut signaler Suzanne-Marie de Riants de Villerey, septième supérieure de l'Antiquaille, morte en 1724, après avoir gouverné trente ans ce monastère. C'est à elle que sont dus ces trois pavillons carrés de l'Antiquaille, liés entre eux par des constructions inégales, et dont l'ensemble, quoique dépourvu de symétrie, couronne assez bien la colline.

Ce sont les religieuses de la Visitation de l'Antiquaille qui persuadées qu'elles habitaient le palais des empereurs et qu'elles possédaient le cachot des premiers martyrs lyonnais, remirent en honneur la dévotion à saint Pothin, premier évêque et premier martyr de Lyon.

On sait pour quelles raisons saint Polycarpe, évêque de Smyrne, dont saint Pothin fut le disciple, tourna ses regards du côté des Gaules. L'Asie-Mineure, Smyrne surtout, avec son port magnifique, se livrait au commerce, et un grand nombre de négociants asiatiques avaient des rapports fréquents avec les rivages méridionaux des Gaules. Lorsque la colonie de Munatius Plancus se fut transformée en une magnifique cité aux patriciennes villas, aux résidences césariennes, les négociants asiatiques remontèrent le Rhône, s'installèrent à Lugdunum, et établirent leurs comptoirs sur les bords de la Saône. Les ambassadeurs de l'Evangile devaient donc trouver là, avec des peuples nouveaux à convertir, des compatriotes, une langue et des usages connus. Saint Pothin et quelques autres prêtres furent destinés à cette mission lointaine.

On sait aussi quelle fut la conduite des empereurs romains à l'égard des disciples de la religion nouvelle. L'an 177 de notre ère, la première persécution s'éleva contre les chrétiens. Saint Pothin fut saisi et mené devant le préteur, où, sur une réponse digne et courageuse, il fut lapidé et ensuite ramené à son cachot ; il y expira

deux jours après. Il eut des compagnons dans la captivité, dans les supplices et dans la mort, et bien que la lettre des chrétiens de Lyon aux chrétiens d'Asie n'en nomme que quarante-huit, il n'est guère douteux qu'il y en eut un plus grand nombre. Après la mort de ces martyrs, les païens firent brûler leurs corps et jetèrent les cendres dans le Rhône. Mais les saints martyrs apparurent aux fidèles et leur dirent d'aller recueillir leurs cendres que le fleuve avait rejetées sur les bords. « Ils y aperçurent une lumière si brillante et si agréable qu'ils connurent clairement, à sa faveur, que c'étaient ces pieuses cendres qui la produisaient. » Ils les recueillirent dans des urnes, qui plus tard, lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, furent portées en triomphe dans l'église de Saint-Nizier. La fête de saint Pothin commença dès lors à se célébrer, et les miracles que l'on obtenait par l'intercession de ce premier martyr et pontife de notre cité étaient si étonnants et si communs qu'on appelait cette fête : la fête des miracles ou des merveilles.

Dans l'origine, cette fête, très solennelle et très populaire, était purement religieuse ; plus tard elle dégénéra et devint une occasion non seulement de dissipation et de légèreté, mais aussi de débauche et de libertinage : *occasio luxuriæ pietas deputatur* (Tert.). Chaque année le clergé, suivi du peuple, s'embarquait sur la Saône, au quartier de Pierre-Scise, dans des bateaux ornés de feuillages et de draperies, et descendait la rivière en chantant les litanies des saints. Arrivé vers le pont de Pierre, le cortège passait sous la seconde arche, du côté de Saint-Nizier, la plus large et la plus navigable, et du haut de laquelle on précipitait un bœuf vivant. Aussitôt mille barques se mettaient à la poursuite du pauvre animal ; on le saisissait et il était amené vers le port du Temple. Là, on le tuait, on l'écorchait, on le dépeçait, pour le distribuer au peuple. Le nom de la rue Ecorche-Bœuf, qui fut longtemps celui de la rue Port-du-Temple actuelle, rappelait ce souvenir. Mais, avec le temps, cette fête dégénéra en véritables saturnales, et l'Eglise, alarmée de ces excès, n'hésita pas à interdire ces sortes de fêtes ; la fête de saint Pothin par là même tomba dans l'oubli. Mais quand les religieuses

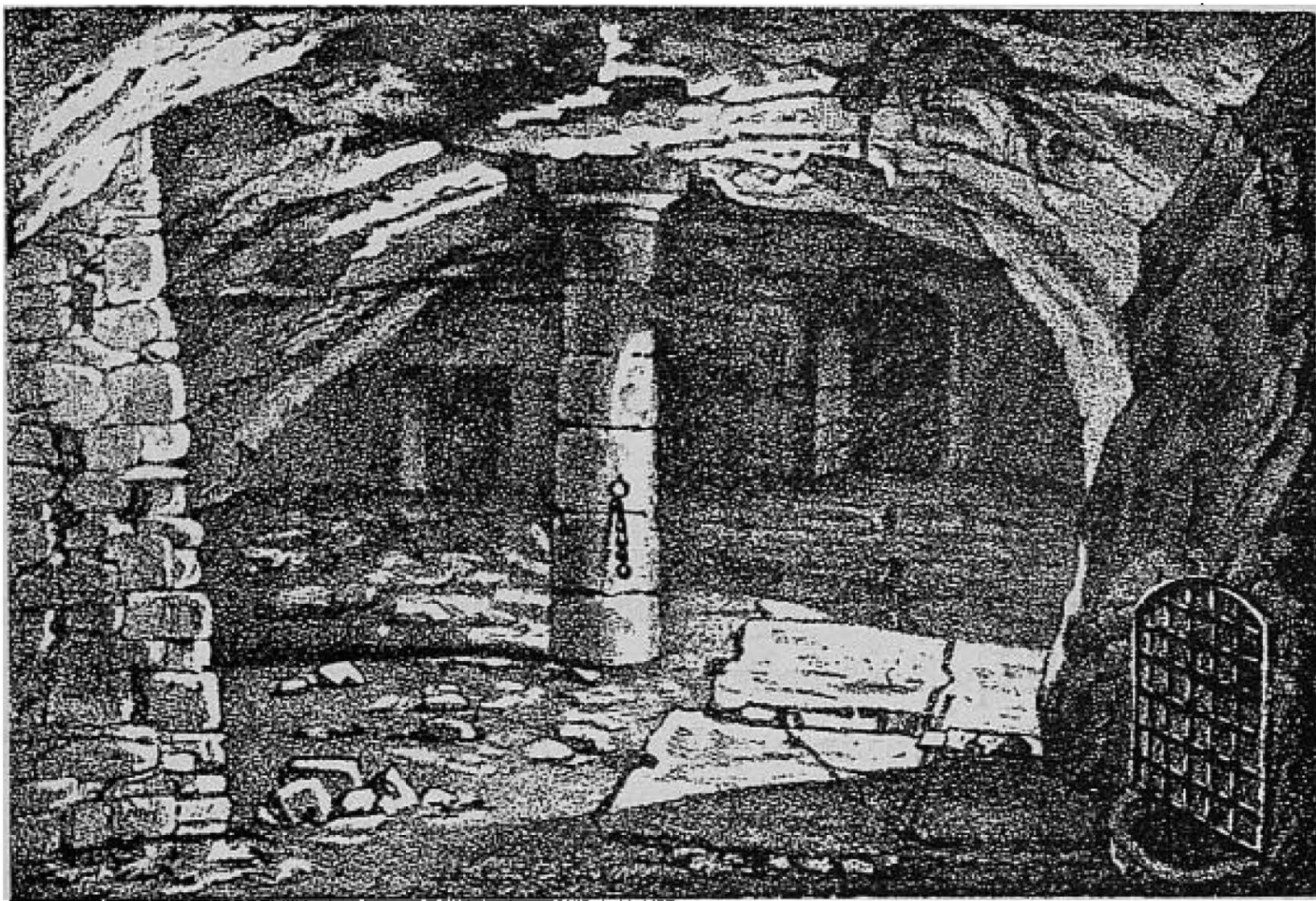
de la Visitation vinrent habiter l'Antiquaille, elles entourèrent de vénération le cachot et les voûtes sacrées où avaient expiré les martyrs ; elles inspirèrent, par leur dévotion même, la dévotion des ecclésiastiques et des séculiers, et plusieurs faits miraculeux vinrent enfin confirmer ces heureux commencements. La fête de saint Pothin fut de nouveau célébrée, le 2 juin de chaque année, et de ce moment son culte n'a fait que grandir. Jadis il y avait une chapelle et une maison de retraite pour les prêtres placés sous son patronage ; aujourd'hui une grande paroisse de Lyon et un hospice portent son nom, le diocèse tout entier célèbre sa fête avec un filial amour. Ce renouveau fut l'œuvre des religieuses de la Visitation de l'Antiquaille.

Êtes-vous allé à Rome à la prison Mamertine, près du Forum latin et des palais impériaux ? N'avez-vous pas été profondément émus en pensant que saint Pierre et saint Paul y ont été prisonniers ? J'ose dire qu'à Lyon, près de l'ancien Forum et du palais des empereurs, nous avons, nous aussi, notre prison Mamertine, où fut enfermé et mourut notre premier évêque. Montez, pieux pèlerins, visiter le cachot vénéré, et, si vous analysez vos impressions, dites si elles ne ressemblent pas à celles que vous avez éprouvées dans la capitale du monde. Voici le caveau bas et étroit, voici la colonne qui s'élève au milieu et où furent attachés et flagellés les martyrs, voici les noms héroïques de ces fiers combattants, *cara Lugduno nomina*, voici l'étroit cachot où fut étouffé saint Pothin. Il fait bon aller là pour prier et relever son courage ; là, on a un certain orgueil à répéter les paroles de nos livres saints : *Filii Sanctorum sumus*, nous sommes les enfants des saints ; là, on se sent de leur race.

Cette histoire abrégée du passé de l'Antiquaille constitue les traditions avec lesquelles nous avons été bercés, avec lesquelles nous avons grandi ; nous les respectons, nous les aimons. Si nous avons eu tort, l'avenir le dira sans doute. En attendant, M. Steyert, dans son récent ouvrage, les nie impitoyablement. D'après lui, là ne fut jamais le palais des empereurs, là ne fut jamais le cachot des

premiers martyrs lyonnais. Qu'on me permette de citer quelques passages de son livre :

« A l'extrémité de la montée, dans une position superbe, apparaissait une troisième villa demeurée célèbre à divers titres. C'est celle dont l'emplacement est occupé actuellement par l'hospice de l'Antiquaille. A l'époque romaine, elle appartenait à un opulent personnage nommé Julien, du moins si l'on s'en rapporte à une inscription que l'on y a trouvé de nos jours. »



PRISON DE SAINT POTHIN

Après le témoignage certain de la sœur Boton, consigné dans son manuscrit et cité plus haut, disant : « De toutes les antiquités romaines, nous ne nous sommes réservé que les nécessaires, et nous avons enfoui dans la terre toutes les autres, » quelle autorité peut bien avoir la découverte récente de l'inscription de Julien ?

« Il y a moins de deux siècles, par suite d'indications erronées ou bizarres, on imagina d'y voir le palais des empereurs. »

Naturellement on se demande quelles sont ces indications erronées ou bizarres ? L'auteur nous les donne plus loin :

Pierre Sala avait, à l'Antiquaille, rassemblé tout ce qu'il avait

pu trouver d'ancien à Lyon. Louis XIV vint un jour visiter cette curieuse collection. Il était accompagné par l'abbé Le Camus qui se piquait d'être épigraphiste. Il lut les épitaphes de particuliers qui s'appelaient Justin, Trajan, etc., et en fit des épitaphes d'empereurs. « De là naquit l'idée que l'Antiquaille avait été le palais des empereurs, et que Claude y était né. Les Visitandines l'adoptèrent. Le P. Ménestrier, qui le premier signala cette opinion jusqu'alors inconnue, n'y croyait guère. Il plaçait ce palais de l'autre côté de la place, au nord, là où se voit un grand mur de soutènement romain. Il chercha à concilier la nouvelle opinion en disant que ce palais s'étendait depuis Fourvière jusque sur l'emplacement de l'Antiquaille. Les Visitandines, qui croyaient que les prisons romaines se trouvaient dans les palais des princes, comme au moyen âge elles se trouvaient dans les châteaux féodaux, firent d'une cave vulgaire le cachot de nos martyrs lyonnais. »

L'histoire de l'abbé Le Camus est piquante, et nous fait sourire. Mais le P. Ménestrier a dû lire, lui aussi, ces inscriptions, et il est bien étrange qu'il n'ait pas reconnu la fausseté des interprétations données et qu'il ait conclu au contraire à l'extension du palais des empereurs jusque-là. Il n'y croyait guère, dit-on. Mais guère, c'est un peu, et un peu de la part du P. Ménestrier, c'est beaucoup pour nous. Le Père de Colonia, Jacob Spon parlent également du palais des empereurs sur l'emplacement de l'Antiquaille. Ce sont de graves autorités. Si ces écrivains se sont trompés, il faut, pour les contredire, des preuves de toute évidence.

Ces preuves, M. Steyert les donne, et dans son esprit elles sont péremptoires : Le Forum était entouré de certains monuments publics, le prétoire, la prison, le palais, etc. Or, le Forum était à Fourvière, donc la prison devait être dans ce voisinage immédiat. Et il ajoute, avec une certaine réserve cependant : « Une certaine crypte ronde (*crypta rotunda*) dont il est question dans un acte de 1192 concernant Fourvière, pourrait bien avoir été ce cachot. »

On m'accordera que ce conditionnel est loin de constituer une preuve. Mais ce qui précède est plus grave : les forums romains

étaient en effet assez généralement édifiés sur le même plan. Mais est-il bien sûr qu'il n'y eût jamais de variante ? Est-ce que cette uniformité était absolue et ne supportait point d'exception ? Une réponse quelconque me semblerait téméraire. Et s'il est possible, d'après le P. Ménestrier, que le palais des empereurs se soit étendu jusqu'à l'Antiquaille, il est possible aussi que la prison ait été dans ce voisinage.

Donc jusqu'ici rien de bien concluant touchant le cachot de saint Pothin. Tant qu'on n'aura pas sûrement trouvé cette vénérable prison, les fidèles iront porter leurs hommages et leurs prières dans le lieu actuel où la tradition nous dit que furent enfermés les premiers martyrs. Et que M. Steyert le sache bien, il n'y a rien là de dangereux pour la foi. Nous savons que le cachot de saint Pothin fut sur la colline de Fourvière ; si, ce qui n'est pas prouvé, ce que nous considérons comme le vrai cachot n'est pas la vraie prison des premiers martyrs, nous savons cependant que nous sommes dans son voisinage, dans un endroit conformé de telle façon qu'il fait penser au vrai cachot de saint Pothin : c'est suffisant à notre foi. En Terre Sainte, ces à-peu-près sont fréquents.

Enfin, il est, sur ce sujet, dans le livre de M. Steyert, une page, la page 411, que par charité pour lui je m'abstiens de citer ici. Elle contient des expressions que doit absolument s'interdire tout écrivain qui se respecte, « opinion extravagante », « mensonge audacieux », « écriteau subrepticement placé », « allégation grossièrement fausse » ; ce n'est plus du bon langage. M. Steyert sait aussi bien que personne qu'il n'y a ni audace ni mensonge dans le fait de désigner la cave de l'Antiquaille comme le vrai cachot de saint Pothin. Ceux qui ont commencé par l'affirmer l'ont fait sur des témoignages qu'ils ont cru sérieux ; si d'aventure ils se sont trompés ou ont été trompés, à coup sûr ils ne sont pas des trompeurs, et en de telles conditions, c'est manquer aux lois les plus élémentaires du respect qu'on doit à autrui que d'accuser de mensonge et d'audace. Quant aux adjurations de M. Steyert à l'autorité ecclésiastique pour qu'elle réprime les manifestations d'un zèle

qu'il appelle indiscret, qu'il veuille bien croire que l'autorité ecclésiastique sera la première à lui dire : Merci, le jour où il nous dira : Le cachot de saint Pothin, il est là. — En attendant, il n'y a rien d'indiscret à aller prier les martyrs là où nous croyons qu'ils furent enfermés.

Nous voici arrivés aux jours de la Révolution ; le monastère de l'Antiquaille comptait alors cinquante-deux religieuses. On voulut élargir celles qu'on affectait d'appeler des victimes cloîtrées, mais, une seule exceptée, et encore avait-elle cinquante-sept ans, toutes furent unanimes à repousser cette liberté hypocrite qu'elles ne demandaient pas. La loi de 1792 supprima le monastère de l'Antiquaille, qui devint propriété nationale et ne tarda pas à être vendu. Il passa d'abord aux mains du sieur Picot, au profit duquel fut tranchée l'adjudication, le 22 pluviôse an II ; ensuite aux mains de MM. Detours, Mey et Noilly, qui en restèrent propriétaires jusqu'en 1807, bien que la ville en fût locataire depuis quatre ans. Dès 1802, en effet, M. Najac, préfet du Rhône, voulant faire cesser les désordres qui s'étaient introduits dans le dépôt de Bicêtre, à la Quarantaine, confia ce dépôt à une administration de citoyens recommandables, et le transféra, en 1803, à l'Antiquaille. En 1804, un décret concédait le bâtiment de Bicêtre à la ville de Lyon pour en employer le prix à l'acquisition du local de l'Antiquaille ; le maire de Lyon fut autorisé à l'acquérir moyennant la somme de 76.500 fr., acquisition qui eut lieu en 1807. L'ancien monastère de la Visitation devint alors le triste refuge des plus navrantes misères ; des malheureux privés de leur raison, ou atteints de maladies honteuses, des mendiants, des femmes de mauvaise vie y vinrent chercher un asile. Aujourd'hui cette universalité de services n'existe plus ; le dépôt de mendicité a été transféré à Albigny ; une maison d'aliénés a été construite au village de Bron ; on a réuni à l'Antiquaille l'ancien couvent des Chazottes ; les services y sont admirablement organisés, et cet établissement, pour l'avenir duquel l'exiguïté des ressources fit trembler longtemps, est arrivé, grâce aux efforts et au dévouement de tous, à un rare degré de prospérité.

Encore un pieux souvenir, et je termine. Le 1^{er} mars 1804, on fit la réouverture et la bénédiction de la chapelle profanée. Un an après cette bénédiction, le souverain Pontife Pie VII, descendant de Fourvière, qu'il venait de rendre au culte et d'enrichir d'indulgences, voulut s'arrêter à l'hospice de l'Antiquaille. Une foule immense se pressait autour de lui, essayant de toucher ses vêtements et de baiser la trace de ses pas; c'était le 19 avril 1805. Le président de l'administration reçut Sa Sainteté sur la place et l'y complimenta. Pie VII entra ensuite dans la chapelle, bénit les fidèles qui y étaient assemblés, reçut la bénédiction du Saint Sacrement donnée par le cardinal Fesch, descendit au saint cachot et y pria, bénit les malades, les pauvres, les assistants, encouragea et préconisa la dévotion pratiquée en l'honneur de saint Pothin et se retira au milieu des acclamations. Une inscription lapidaire a conservé ce cher et illustre souvenir :

AD MEMORIAM ÆTERNAM

Sous le jubilé du 18^e siècle, le 19 avril 1805, le Pape Pie VII est venu donner sa bénédiction dans cette église dédiée à saint Pothin, martyr, premier évêque de Lyon.
— MDCCCV. —

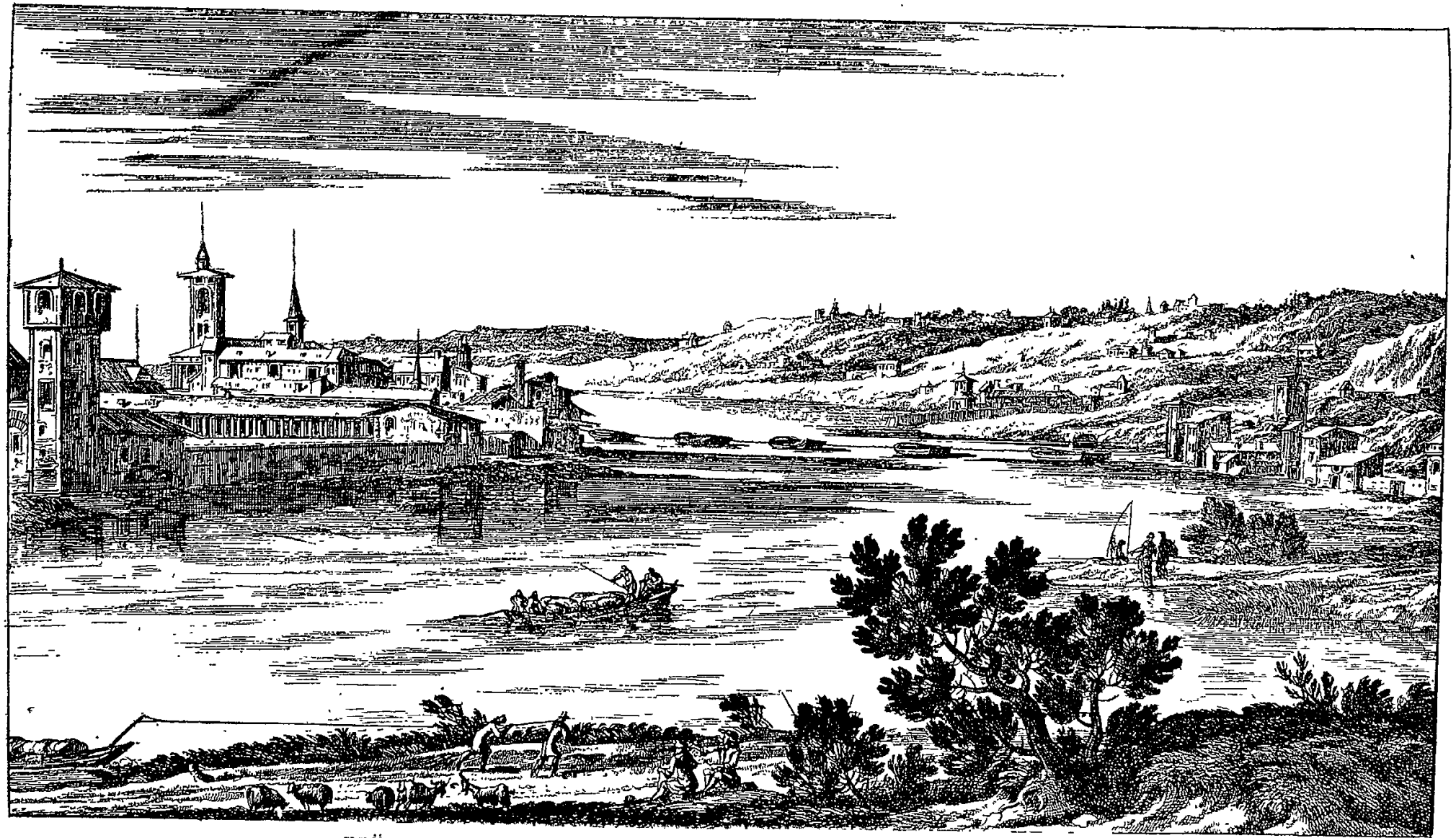
Après la Révolution, sous le premier empire, en 1809, quelques anciennes religieuses de la Visitation se réunirent de nouveau, habitèrent d'abord les Lazaristes jusqu'en 1838 ou 39, ensuite allèrent à la Croix-Rousse, et rétablirent le monastère de leur ordre vers la rue qui s'appelle aujourd'hui rue de Nuits, et qui naguère encore s'appelait rue de la Visitation. Mais les troubles civils qui plusieurs fois éclatèrent sur ce mont Aventin de notre ville les décidèrent à changer de résidence. De cet ancien couvent de la Croix-Rousse, vendu d'abord, puis démoli, il ne reste rien aujourd'hui. En 1856, les religieuses de la Visitation allèrent s'établir à Saint-Just, le long des remparts, en haut de la montée du Télégraphe. C'est là qu'elles vivent en paix, loin du bruit du monde, et sous la protection voisine de Notre-Dame de Fourvière.

SAINTE-MARIE-DES-CHAINES

QUELQUES mois avant la mort de sainte Chantal, un troisième monastère se fondait à Lyon. Une jeune fille originaire du Bugey, M^{lle} Antoinette de Montvert, qui avait une sœur déjà religieuse au couvent de Bellecour, allait être l'instrument dont Dieu se servirait pour agrandir encore la famille de saint François de Sales. Seule héritière de la maison du sieur Melchior de Montvert, bourgeois de Lagnieu, elle était très recherchée dans le monde et de brillants partis lui étaient offerts. Ses désirs secrets la poussaient vers Dieu; aussi, sans rien manifester de ses projets, demanda-t-elle à ses parents la permission d'aller à Lyon dire adieu à sa sœur, avant de s'engager dans les liens du mariage. Cette permission lui fut aisément accordée. Elle pénétra dans le monastère, et après qu'elle y fut entrée, elle n'en voulut plus sortir. Après y avoir demeuré quelques jours, elle découvrit son dessein à la supérieure, qui était sa cousine, M^{me} de Blonay. Voulant se faire religieuse, ayant des biens dont elle pouvait disposer, elle fut remplie de joie à la pensée qu'on lui suggéra qu'elle pouvait fonder dans notre ville un troisième monastère.

Mais cette fondation nouvelle rencontra un obstacle de premier ordre dans l'opposition absolue du cardinal de Richelieu, qui longtemps ne voulut en entendre parler. Mgr l'archevêque de Vienne, alors présent dans notre ville, voulut profiter de cette situation, et offrit à plusieurs reprises sa ville archiépiscopale pour la fondation projetée, mais M. Deville, alors grand vicaire de Lyon et custode de Sainte-Croix, finit par obtenir l'approbation de Son Éminence, qui vit la jeune fondatrice, et en fut si touchée, qu'elle voulut elle-même chercher et choisir le futur local du nouvel établissement.

Ce choix fut définitivement fixé sur un emplacement agréable



VEÛE DU PONT DE CHAÎNE QUI FERME LA RIVIÈRE DE SAONE A LION

de la rive gauche de la Saône, à l'extrémité de la ville. Il y avait là une belle maison, avec de frais ombrages, « bon air et beau promenoir », appartenant à un citoyen de Lyon, originaire de Milan, nommé Moneri. Cette propriété fut achetée, et le contrat de fondation, en date du 16 mai 1640, put recevoir son exécution. Cette maison devint le troisième monastère de la Visitation à Lyon, et prit le nom de Sainte-Marie-des-Chânes, à cause du voisinage des chaînes qui étaient tendues sur la Saône pendant la nuit, pour empêcher l'entrée furtive dans la ville des bateaux et des marchandises. Cette appellation, jointe à un autre fait dont nous parlerons plus bas, nous aidera à déterminer d'une façon plus précise l'emplacement du monastère.

Pour l'établissement de ce nouveau couvent, les sœurs de Bellecour désignèrent comme supérieure la sœur Anne-Marie Pillet, qui s'était distinguée pendant la peste, qui avait fondé la maison de Villefranche dont elle fut six ans supérieure, et qui devait mourir à Bourg-en-Bresse. Elles lui donnèrent pour compagnes sœur Marie-Hélène Bernardon, qui, après avoir été assistante de la première supérieure, devint supérieure à son tour et resta trente-cinq ans dans cette communauté, sœur Louise-Catherine Vernat, sœur Marie-Bonne de Séverat, sœur Jeanne-Charlotte de Montvert, sœur de la fondatrice, sœur Marie-Sibille Bruyas, et sœur Marie-Françoise de Lestang. Conduites par messire Claude Deville, docteur en théologie, custode de Sainte-Croix et vicaire général substitué de Son Éminence, toutes ces religieuses arrivèrent à Sainte-Marie-des-Chânes le 26 septembre : les Almanachs de Lyon disent le 27; mais le livre du couvent que j'ai sous les yeux dit le 26; elles ne furent réellement installées que le 29. Ce jour-là, on célébra la sainte messe, et les religieuses commencèrent à réciter l'office divin, « le reste des cérémonies étant différé à cause du bâtiment du chœur et accommodement de la chapelle, qui ne put être parachevée que le 25 du mois de mars, jour de l'Annonciation de Notre-Dame, auquel jour on exposa le très saint Sacrement, on bénit la chapelle et tout le monastère, et l'on mit entièrement la clôture ».

Trente ans plus tard, sœur Louise-Catherine Vernat étant supérieure, le 4 janvier 1671, l'église fut consacrée par Mgr Camille de Neuville, sous le vocable de saint François de Sales. Ce fut la première église dédiée et consacrée en France à l'honneur de cet aimable saint. « La dévotion et le concours de peuple y furent extraordinaires, dit le court récit de la supérieure, nonobstant l'inondation des eaux qui était grande, occupant les rues jusques proche de notre monastère. » Je ne pourrais donner une idée de cette église, mais le chœur devait être grand, car il comprenait trente-sept stalles pour les sœurs choristes, y compris celle de la supérieure, ce qui faisait dix-huit stalles de chaque côté; il y avait aussi trois grands bancs pour les sœurs associées. On y remarquait un grand tableau représentant un crucifix, avec la sainte Vierge et saint Jean l'Évangéliste de chaque côté de la croix, et sainte Madeleine au pied. La sacristie avait d'abord, en fait de linges d'église et d'ornements, été fournie par les sœurs de Bellecour, mais bientôt les religieuses de Sainte-Marie-des-Chânes eurent complété cette partie du mobilier avec richesse. Ce monastère eut, à un moment donné, une très grande prospérité, on y compta jusqu'à trente novices.

Mais cette prospérité n'eut qu'un temps. En feuilletant les éloges funèbres des supérieures de Sainte-Marie-des-Chânes, nous nous rendrons compte du changement de situation qui peu à peu s'opéra. Sœur Louise-Catherine Vernat, supérieure, mourut en 1689; il est dit d'elle : « Elle avait toujours l'œil de la prévoyance ouvert..., car il fallait avoir soin de l'entretien de plus de soixante personnes dont la communauté était composée, et payer de grands intérêts que l'on devait de l'achat de notre maison, et ses revenus très petits..... Quand Dieu nous l'a ôtée, elle a vu cette maison beaucoup augmentée en de beaux fonds, sans dette et commodément logeable, à la réserve d'un bâtiment neuf qu'elle n'a osé entreprendre, pour y vivre selon la pauvreté évangélique. » Donc, à cette époque, il n'y avait pas de dette, mais, quoique commodément logeable, la maison était à reconstruire.

Dans la notice funèbre de Séraphique Baconnier, supérieure, on lit : « Il n'a pas tenu à elle que nous n'eussions aucune méchante affaire : sa charité usa de tous les moyens d'honnêteté pour éviter ce grand procès que nous avons contre MM. les comtes de Saint-Jean, de cette ville. »

Enfin, sœur Séraphique d'Honoraty meurt en 1729; il est dit d'elle : « C'est à elle que nous avons l'obligation de nous avoir fait bâtir.... le bâtiment étant presque achevé fut éboulé entièrement. Cet événement, quelque triste qu'il fût, ne l'abattit point.... elle ne laissa pas son ouvrage imparfait, elle fit recommencer sur nouveaux frais, elle eut la consolation de voir la fin de son entreprise, et notre maison achevée, qui nous était absolument nécessaire, étant très mal logées. »

De ces faits il ressort avec évidence que le monastère fut engagé dans les dettes, et même d'une manière considérable. Un peu plus tard surviennent les lois sur la conventualité, et alors l'existence du monastère fut mise en question. C'est en effet ce que prouve la pièce suivante :

« Ce jourd'hui, 23 juin 1753, la communauté capitulairement assemblée, au son de la cloche, dans la salle du Chapitre, à la manière accoutumée, la mère supérieure a dit qu'aucune des sœurs n'ignorait le fâcheux état des affaires temporelles du monastère, occasionné par les dettes considérables que l'on a contractées pour l'entretien des personnes qui le composent et des bâtiments qui en dépendent, que les choses en sont venues au point qu'il serait impossible de payer lesdites dettes et de subvenir à l'entretien des religieuses, ce qui l'a engagée d'avoir recours de leur avis à Son Éminence pour pouvoir prendre quelque arrangement capable de remplir ces deux objets, que l'on avait pu obtenir la permission de la Cour de vendre une partie des immeubles pour satisfaire les créanciers, que Son Éminence s'étant adressée à la Cour pour obtenir les secours nécessaires à la communauté dans les circonstances présentes, la commission établie par Sa Majesté pour ces sortes d'affaires a offert des pensions viagères pour les religieuses pro-

fesses, à condition qu'elles consentiraient à l'extinction et suppression de ce monastère sans que néanmoins les dites religieuses soient obligées d'en sortir, avant qu'elles soient réduites au nombre de huit ou dix, et que jusque-là la conventualité subsisterait dans ledit monastère, qu'en conséquence de ladite réponse, le promoteur général du diocèse avait présenté requête à Son Éminence Mgr le cardinal de Tencin, archevêque et comte de Lyon, pour parvenir à ladite suppression et extinction et assurer par là le paiement des dettes et la subsistance des religieuses de la maison, qu'il avait fait assigner la communauté à donner son consentement aux dites suppression et extinction, le 14 avril dernier, et qu'il était nécessaire de prendre un parti définitif, que c'est sur quoi elles ont à délibérer. » — Suit le procès-verbal de la délibération.

Les religieuses de Notre-Dame-des-Chânes étaient alors au nombre de soixante-deux, elles délibérèrent et consentirent à l'extinction de la communauté quand elles ne seraient plus qu'au nombre de dix, c'étaient donc cinquante-deux décès à attendre. On devait donner deux cent cinquante livres de rente annuelle et viagère à chacune des religieuses. Mais l'avenir se chargea de modifier ce programme : la Révolution arriva la première ; car, en 1789, sœur Marie-Christine Conque est élue supérieure ; en 1790, au mois de novembre, les religieuses confirment une dernière fois leurs vœux, la vie conventuelle existe encore à Sainte-Marie-des-Chânes. Mais n'importe, la Révolution ne frappa là qu'un agonisant qui allait mourir de lui-même. En 1807, 27 août, l'ancien claustral de ce monastère fut mis à la disposition du ministre de la guerre ; depuis cette époque, les soldats ont succédé aux filles de saint François de Sales, et cette circonstance nous aide à déterminer l'emplacement de Sainte-Marie-des-Chânes ; il devait occuper les terrains où sont aujourd'hui la manutention militaire et les magasins d'habillement et de campement. Aujourd'hui il ne reste rien de l'ancien monastère, ni une pierre, ni un nom.

SOURCES :

Vies de saint François de Sales et de sainte Chantal.
Le P. HÉLYOT : *Dictionnaire des ordres monastiques.*
MAILLAGUET : *Miroir des ordres religieux.*
Almanachs de Lyon.
CLAPASSON, CHAPPUZEAU, GUILLON, COCHARD, MONTFALCON.
Manuscrit inédit du couvent de l'Antiquaille.
Les Premières Mères de la Visitation.
Archives municipales.
Lyon ancien et moderne : Antiquaille, Gendarmerie.
Revue du Lyonnais, février 1843.
Relation du voyage des Visitandines fuyant Lyon.
Archives du Rhône, VII, p. 241.
Histoire de l'hospice de l'Antiquaille, par ACHARD JAMES.

APPENDICE

APPENDICE

Nous ne devons pas borner notre étude à la connaissance des anciens couvents de notre ville, si nous voulons avoir une idée exacte de l'ancien Lyon au point de vue religieux. A côté des couvents et des monastères, il y avait des communautés et des confréries, des hospices, des collégiales, dont nous allons dire quelques mots. Pour terminer, nous signalerons les anciennes églises qui ont disparu, ou celles qui existent encore, mais qui ont changé de physionomie.

COMMUNAUTÉS

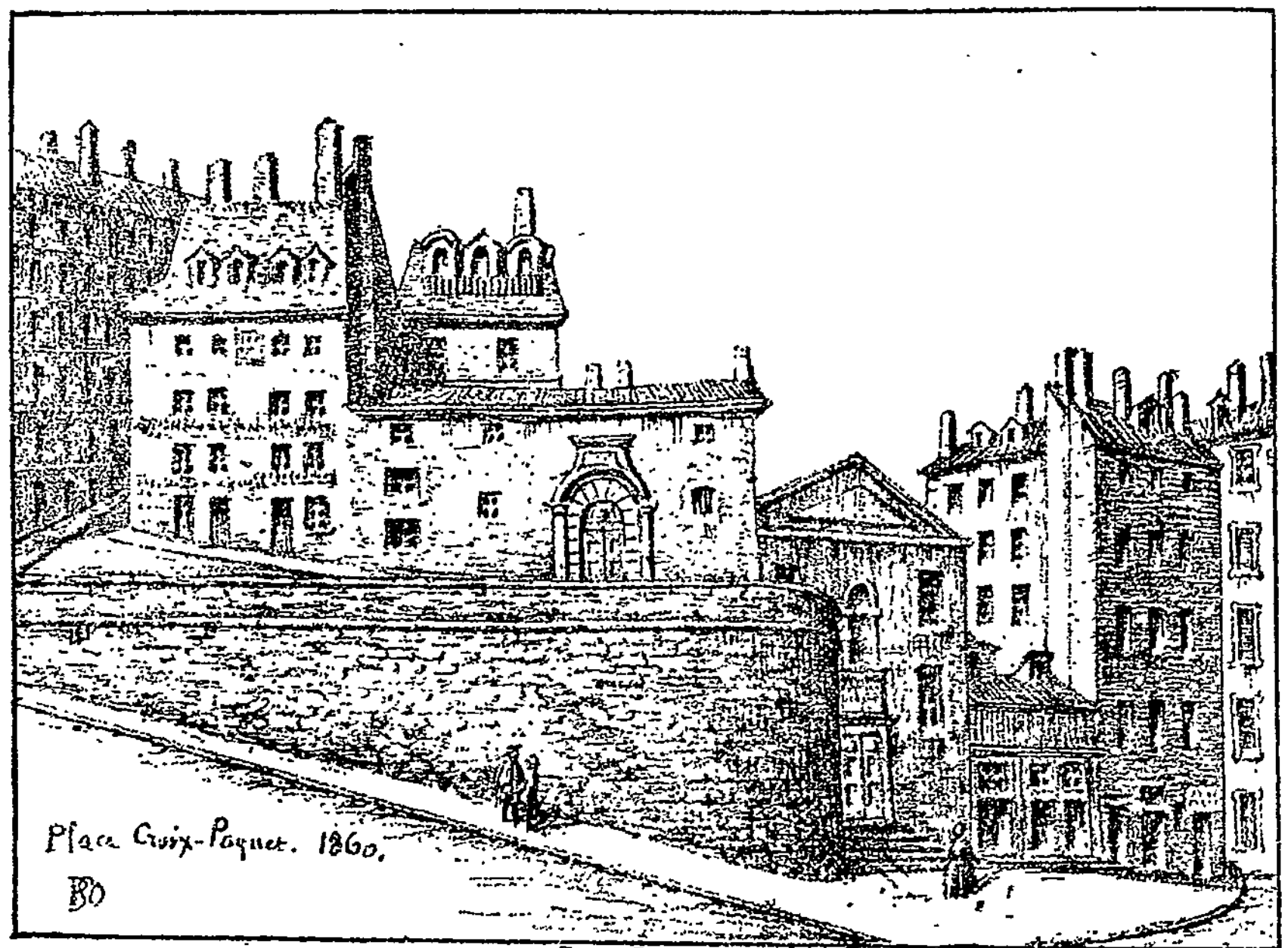
SÉMINAIRE DE SAINT-IRÉNÉE

La congrégation de Saint-Sulpice, à qui est confiée la direction du séminaire de Saint-Irénée de Lyon, a été instituée par le digne M. Ollier, en 1641, à Vaugirard, près de Paris, pour la formation ecclésiastique des jeunes gens qui aspirent au sacerdoce.

L'archevêque de Lyon, Camille de Neuville, avait fondé, en 1654, un séminaire pour l'éducation des clercs, et il en avait confié la direction aux pères de l'Oratoire.

Cette première tentative ne réussit pas. L'archevêque s'adressa aux Sulpiciens qui acceptèrent. Ils se logèrent d'abord (1659) sur la

paroisse de Saint-Michel, réunie depuis à celle d'Ainay ; ils y demeurèrent deux ans. Ils allèrent ensuite s'établir au haut de la montée de Garillan, sur la montée Saint-Barthélemy, dans l'ancienne maison des Gondi, où ils restèrent huit ans. De là, en 1669, ils louèrent la petite maison dite Madagascar, au quartier de Saint-Clair, à peu près sur l'emplacement de l'ancienne maison Tholozan. Enfin, en 1670, on acheta le terrain où s'éleva ensuite le séminaire, à la Croix-



ANCIEN GRAND SÉMINAIRE

Pâquet. L'acquisition coûta 58.259 livres ; l'archevêque en paya 36.000 de ses deniers, et le reste fut soldé par Messieurs de Saint-Sulpice. Les frais de construction s'élevèrent à plus de cent mille livres. On y enseignait la philosophie et la théologie dogmatique et morale.

Depuis l'année 1738, en conséquence de l'agrégation du séminaire à l'université de Valencé, les études y étaient académiques, en sorte que l'on y faisait le *quinquennium*, comme dans l'université même, pour obtenir en théologie les grades nécessaires à la

possession de certains bénéfices. Cette agrégation, obtenue à la requête de feu messire Charles-François de Rochebonne, archevêque de Lyon, fut autorisée par lettres patentes de Sa Majesté, en date du 12 août 1738, enregistrées au parlement de Grenoble le 22 du même mois, et au consulat de la ville de Lyon le 18 septembre 1739.

Outre les retraites qui s'y font annuellement, à la rentrée du séminaire, et avant les ordinations, on y en fait aussi d'autres pour les curés, vicaires et autres ecclésiastiques. Longtemps on en fit deux : la première commençait le mardi de la seconde semaine après Pâques, et la seconde, le vendredi après le troisième dimanche d'après Pâques. Sur la fin du dix-huitième siècle, on n'en faisait plus qu'une, fixée au mardi qui suivait le dimanche dans l'octave de l'Assomption.

LES NOUVELLES CATHOLIQUES

CETTE maison, sous le titre de *Séminaire de la Propagation de la Foi*, qui était située rue ou montée Saint-Barthélemy, au haut de la montée du Garillan, vis-à-vis des anciens Lazaristes, et là où il y a aujourd'hui un gymnase, devait son établissement au zèle et à la piété de Mgr Camille de Neuville. Voyant beaucoup de protestants établis et domiciliés dans plusieurs lieux et villes voisines de son diocèse, il forma le dessein, dès l'année 1659, d'établir à Lyon une maison pour l'instruction des personnes du sexe qui auraient le désir de changer de religion, afin de les mettre aussi à couvert des persécutions de ceux de leurs parents qui voudraient s'opposer à leur conversion.

L'église de cette communauté était sous le patronage de l'Immaculée Conception. Le roi confirma cet établissement par lettres patentes de 1677. Les personnes du sexe y étaient confiées à des dames instruites, recommandables par la politesse aisée de leurs manières

et les sentiments de leur charité. Ces dames recevaient aussi, soit pour des retraites, soit en pension, les demoiselles et les dames catholiques.

LES FILLES PÉNITENTES

L'ÉTABLISSEMENT de cette maison, située près de la place Louis-le-Grand, dans la rue Saint-Joseph, fut formé en 1654, enregistré au parlement de Paris par lettres patentes, et approuvé le 20 décembre de la même année par le cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon. Les dames supérieures de la maison étaient des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie-de-Bellecour au nombre de quatre; elles avaient la direction de la communauté pour le spirituel. On recevait dans cette maison des filles de famille qui avaient été déréglées dans leur conduite, en donnant une dot, dont les sieurs recteurs et administrateurs du temporel de cette maison, qui étaient au nombre de douze, convenaient avec les père, mère ou parents des dites filles, pour y rester pendant leur vie, tant en santé qu'en maladie. C'était une maison de correction, où la plupart cependant de celles qui y avaient été mises, au bout d'un certain nombre d'années, et après une longue épreuve, se faisaient religieuses.

L'église leur était commune avec les Recluses.

LES RECLUSES

LA maison des Recluses, attenante à celle des Pénitentes, a été établie pour y enfermer les femmes et les filles de mauvaise vie, mais seulement *ad tempus*. Elle était sous l'autorité du gouvernement, ou en l'absence du gouverneur, de M. le commandant, qui donnait ses ordres pour faire arrêter, enfermer ou relâcher celles

qu'il jugeait à propos. Elle subsistait des charités journalières du Consulat, des hôpitaux et des citoyens; elle avait des directeurs et un bureau particulier.

Les Recluses étaient sous la conduite de dix dames de la congrégation régulière et séculière de Saint-Joseph, instituée par M^{lle} de la Fère, en Anjou, en 1643.

En 1794, la maison des Recluses fut transformée en prison pour y enfermer les suspects et les contre-révolutionnaires. En 1795, elle fut le théâtre d'un massacre horrible des jacobins par les opprimés de la veille. Lire les détails de cette sauvagerie dans l'*Histoire du siège de Lyon*, par l'abbé Guillon.

L'ancienne maison des Recluses est actuellement une maison de réclusion pour les militaires.

LES FILLES DE LA CHARITÉ

LES Filles de la Charité, plus connues aujourd'hui sous le nom de Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, n'étaient pas inconnues à Lyon. Elles étaient établies dans trois paroisses de la ville, dans celle d'Ainay, rue Neuve-de-la-Charité, dans celle de Saint-Paul, rue de Bourgneuf, et dans celle de Saint-Pierre le Vieux, rue de la Trinité. Elles étendaient encore leurs soins aux paroisses de Sainte-Croix et de Saint-Georges.

Leur occupation était, alors comme aujourd'hui, de secourir les pauvres et de servir les pauvres malades, à qui elles fournissaient les médicaments nécessaires.

MAISON DE LA PROVIDENCE

CETTE maison était située montée Saint-Barthélemy, vis-à-vis les Récollets. Elle fut, comme nous l'avons vu, fondée en 1707, et autorisée, en 1716, par des lettres patentes de Sa Majesté, pour y élever de pauvres jeunes filles exposées à se perdre par le peu de soin ou les mauvais exemples de leurs parents. Elles ne pouvaient y être admises ni avant sept ans, ni après neuf ans, et elles y restaient jusqu'à leur vingtième année. Leur éducation était confiée à des religieuses Trinitaires, Bernardines réformées, instituées par M^{me} Louise-Blanche-Thérèse de Ballon, à Rumilly, en Savoie, en 1622. Grâce à leurs soins dévoués, ces jeunes filles étaient en état de gagner leur vie au sortir de la Providence.

L'administration de cette maison était confiée à un bureau, composé de personnes distinguées de l'un et de l'autre sexe, qui en étaient, avec le Consulat, les principaux bienfaiteurs.

Cette Providence se reconstitua en 1804 par les soins du P. Roger, jésuite. Elle fut installée alors rue Sala, n° 40, puis, en 1809, à Fourvière, dans une maison appartenant à M^{me} de la Barmondière, puis, en 1811, encore rue Sala, dans une partie de l'ancien monastère de la Visitation, enfin, en 1840, là où elle est encore, à la Croix-Rousse, à l'extrémité du cours des Tapis.

Les premières maîtresses de 1804, furent des religieuses Trinitaires de l'ancienne Providence; puis, forcées de se retirer pour des motifs inconnus, elles laissèrent l'administration de la maison à de pieuses personnes séculières qui maintinrent les règlements adoptés. Enfin, en 1817, ces maîtresses revêtirent l'habit religieux des Trinitaires de Valence.

CONGRÉGATIONS ET CONFRÉRIES DE PÉNITENTS

LA TRINITÉ

LA fête de la Sainte-Trinité avait été instituée dès le dixième siècle : elle fut adoptée à Lyon sous le pontificat de Clément V, et Jean XXII la rendit générale; Jean Peckan, chanoine de Lyon et depuis archevêque de Cantorbéry, en composa l'office. Plusieurs citoyens lyonnais s'unirent, en 1306, en confrérie pour célébrer cette fête; ils élevèrent, près de Saint-Nizier, une assez belle chapelle qui fut détruite par les calvinistes, et l'association se transféra dans une des chapelles de l'église de Saint-Nizier. Elle avait acquis des granges et des vignes sur les bords du Rhône : la ville en fit l'acquisition, en 1527, pour y construire le collège, qui prit le nom de collège de la Trinité. Cette confrérie a été dissoute en 1790.

PÉNITENTS DU CONFALON

LE mot Confalon était une corruption du mot Gonfanon, bannière, en souvenir de celle que les Pénitents eurent à Rome, et où l'image de la sainte Vierge était toute resplendissante d'or et de pierreries. En 1274, saint Bonaventure, étant à Lyon pour assister au quatorzième concile général, avait fondé cette société et réglé les prières que les confrères devaient réciter. Les membres s'appelaient Pénitents blancs, parce qu'ils se revêtaient d'une sorte d'aube

blanche, surmontée d'un capuchon qui enveloppait la figure, avec deux petites ouvertures pour les yeux. Leur première chapelle fut du côté du Rhône, dans le cloître des Cordeliers et au-dessous du dortoir des religieux. Cette confrérie prospéra : les gentils-hommes, les gouverneurs de province, les chanoines-comtes de Lyon, les prêtres et les bourgeois notables de la cité, s'y cachèrent sous le sac de la Pénitence.

Cette association pieuse continua ses exercices jusqu'en 1562, mais elle fut forcée de les interrompre pendant l'occupation calviniste. Elle ne les reprit qu'en 1576, sur l'invitation du Consulat et de Mgr d'Epinac. En 1582, Henri III se fit pénitent du Confalon, et, pendant son séjour à Lyon, assista souvent aux exercices de la Confrérie; il ordonna qu'aux voûtes de la chapelle on suspendît deux couronnes, et il érigea l'association en compagnie royale. Depuis cette époque, un article fondamental de la constitution de cette confrérie était la prière pour la santé du roi et de la famille royale; chaque jour de ses assemblées, les exercices se terminaient par des prières dites à cette intention, et si le roi, ou la reine, ou les princes de la maison royale étaient malades et en danger, les Pénitents du Confalon passaient en prières la nuit et le jour dans leur chapelle.

Comme ils étaient trop à l'étroit dans le cloître des Cordeliers, Maurice du Peyrat et Justinien Pause, deux citoyens lyonnais, firent bâtir, en 1557, une chapelle près du quartier de Bon-Rencontre. En 1636, Mgr d'Halincourt, gouverneur de Lyon, fit construire une nouvelle chapelle distinguée par de beaux morceaux d'architecture et de menuiserie, et par plusieurs tableaux d'excellents maîtres. Elle fut construite sur l'emplacement de la première église de Saint-François-d'Assise; l'autel était de marbre vert revêtu aux angles de bronze doré; parmi les nombreux et riches tableaux, je ne cite que la *Cène*, de Blanchet, et le *Christ sur la croix*, de Rubens, qui fut déchiré avec une pique pendant la Révolution. Cette sanglante terreur de 1793 prit ses ébats au Confalon; la chapelle était riche, elle fut pillée et saccagée sans pitié; elle devint un grenier et ne fut jamais rendue

au culte. Elle fut en partie démolie pour faire la halle au blé, qui est devenue le Mont-de-Piété, démoli à son tour.

Les Villeroi ont été les protecteurs de cette compagnie et y ont souvent rempli la place de recteurs.



MÉDAILLE DU CONFALON

Cette société faisait de grandes charités aux pauvres et surtout à ceux des confrères qui se trouvaient dans le besoin. Il y avait aussi à la Guillotière, une confrérie de pénitents de Notre-Dame du Confalon.

PÉNITENTS DU SAINT-CRUCIFIX

Ces Pénitents étaient connus aussi sous les noms de Pénitents de Saint-Marcel, et Pénitents noirs, soit à cause du lieu de leurs assemblées, qui était la chapelle de Saint-Marcel, ancienne recluserie, située au bas de la Grande Côte, non loin des Capucins du Petit-Forez, soit à cause du sac noir qui leur servait de vêtement de pénitence dans leurs exercices. Ils furent établis, en 1590, par le cardinal Cajetan, légat en France, qui était alors à Lyon, en vue

d'entretenir le zèle de la catholicité, qui unit tout, contre les entreprises de l'hérésie, qui dissipe tout.

Leur chapelle, qui menaçait ruine, fut rebâtie en 1633.

Les charités de cette confrérie étaient destinées à placer des enfants en apprentissage.

Le prieuré de Saint-Marcel, qui était à la nomination de la compagnie, était toujours donné à un confrère.

PÉNITENTS DE LA MISÉRICORDE

VOIR plus haut notre notice sur les Carmes, où nous avons donné tous les renseignements désirables. Leur histoire étant intimement liée à celle de ces religieux, nous n'avons pas cru devoir les en séparer.

PÉNITENTS DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE

LA peste de 1582 renouvela l'esprit de pénitence dans la ville de Lyon. On y voua un pèlerinage à la *Sainte Case*, c'est-à-dire à la maison où s'opéra le mystère de l'Incarnation. Cette maison fut dans la suite transportée de Nazareth dans la province de Dalmatie, et de là à Lorette, dans la marche d'Ancône. Le procureur général de la ville de Lyon, Claude de Rubys, le curé-custode de l'église de Sainte-Croix, André Amyot, et un religieux jésuite, Edmond Auger, allèrent à Lorette acquitter le vœu des Lyonnais. La peste cessa le jour même de l'accomplissement du vœu. Quelques particuliers ayant continué d'années à autres ce saint pèlerinage, ils formèrent à Lyon, en 1658, l'Association dite des Pénitents de Notre-Dame-de-Lorette. Ils s'établirent d'abord sur la montée du Gourguillon, mais peu après ils firent bâtir une chapelle,

dédiée à Notre-Dame, sur les courtines du Rhône, près de la chapelle du Saint-Esprit, qui joint la porte du pont du Rhône ou de la Guillotière. Ils y ont fait longtemps leurs exercices de piété. Mais ce lieu ne leur ayant pas paru dans la suite assez propre ni assez commode, ils se transportèrent sur la montée de la Croix-Pâquet, derrière le couvent des Feuillants, où ils bâtirent une belle chapelle, qui fut consacrée par Mgr François-Paul de Neuville-Villeroi.

L'obligation pour les confrères d'avoir fait le pèlerinage de Lorette ne dura que jusqu'en 1776; à cette date, l'archevêque de Lyon prescrivit à la compagnie de ne plus l'exiger.

Les Pénitents de Lorette étaient vêtus d'un sac blanc, et ceints d'un cordon bleu céleste.

PÉNITENTS DE LA PASSION OU DE LA CROIX

A PEINE l'ancien monument et la représentation du Calvaire de Jérusalem furent-ils rétablis, en 1687, à Lyon, sur une croupe de la colline de Saint-Irénée, qu'il se forma dans la ville une association de pénitents, en réparation des outrages faits par les disciples de Calvin et les autres sectaires au signe public et salulaire de la sainte Croix. Une partie des pénitents de la ville catholique de Lyon en fit spécialement son étendard, son bouclier et le trophée de son espérance. Ils se vouèrent à la méditation des saints mystères de la Passion, et aux bonnes œuvres personnelles qui en sont le fruit. L'archevêque Camille de Neuville approuva, en 1690, leur édifiante confrérie. Ils se donnèrent une chapelle au bas de la balme de Saint-Clair, à l'extrémité du promenoir qui fait face sur le Rhône. Ils étaient vêtus d'un sac blanc, et ils étaient remarquables par les images bénites des instruments de la Passion, qu'ils se faisaient une gloire et un bonheur de porter.

PÉNITENTS DE SAINT-CHARLES

LE souvenir de la peste désolante de 1627 s'étant perpétué dans Lyon avec l'esprit de pénitence, quelques bourgeois de la ville fondèrent une société sous le patronage de Saint-Charles, connu par son crédit auprès de Dieu contre le fléau de la peste et des maladies brûlantes, qui privent les villes et les campagnes des secours du bétail et des aliments de santé. Ils tinrent leurs assemblées successivement en plusieurs chapelles de la ville, à Saint-Côme, à Saint-Martin de la Chana, et longtemps en celle de Saint-Pierre, derrière la chapelle de la sainte Vierge, au cloître d'Ainay. Mgr Camille de Neuville, en 1682, les érigea en confrérie de Pénitents. En 1735, ils firent construire, sur le rempart du Rhône, une chapelle très propre, avec ses appartenances, dont la principale entrée était sur la rue neuve de la Charité, au bout de la rue Sainte-Hélène. Ils étaient vêtus d'un sac blanc et ceints d'un cordon rouge.

LES HOPITAUX ET HOSPICES

LE GRAND HOTEL-DIEU

CET hôpital est le plus ancien de tous ceux du royaume, disent les vieux écrits. Les actes du cinquième concile d'Orléans en attribuent la fondation, en 542, au roi Childebert et à son épouse Ultrogote, sur les pieux conseils de saint Sacerdos, évêque de Lyon. Plusieurs des rois de France lui accordèrent les plus beaux privilèges.

Beaucoup de personnes de considération, parmi les citoyens de la ville, contribuèrent, par leurs libéralités et leurs charités, à l'accroissement et à l'embellissement du Grand Hôtel-Dieu. Sa situation d'alors était celle qu'il a aujourd'hui, le long du quai de Retz, sur les anciennes courtines du Rhône, et depuis la chapelle du Saint-Esprit, jusqu'à la boucherie de l'hôpital.

L'administration, confiée d'abord à des laïques, passa, en 1172, aux religieux de Haute-Combe, en Savoie, puis aux Bernardins de la Chassagne, en Bresse, et en 1486, elle revint au Consulat, et finalement, en 1583, rendue aux citoyens. Les administrateurs furent choisis dans les différents ordres de la ville.

Au spirituel, il était desservi par des prêtres séculiers, dont un économe. Le temporel avait pour recteurs primitifs Messieurs les prévôt et échevins de la ville, et pour administrateurs bienniaux, qui se renouvelaient chaque année par moitié, quatorze recteurs. Le président était toujours un président ou un conseiller à la cour des monnaies ; il y avait aussi toujours un avocat, un ancien échevin et un trésorier des deniers ; les dix autres recteurs se partageaient les

autres parties de la direction. Le détail en est assez curieux pour être signalé ici :

1° Le Président présidait à la compagnie et aux délibérations du bureau ;

2° Direction des affaires et procédures ; comptes des agents et huissiers ; direction des rentes nobles, pensions foncières, rentes constituées ; archives.

3° Intendance générale des bâtiments, maisons et héritages, soit du côté de Fourvière, soit du côté de Saint-Nizier, aussi bien des maisons dont le bureau a seulement la direction ; archives.

4° Recettes et dépenses ; archives.

5° Direction de la Part-Dieu, de la Tête-d'Or et du logis de l'Ange, à la Guillotière.

6° Direction de l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, tout ce qui concerne malades, employés, serviteurs ; inspection des lingeries et de la buanderie.

7° Inspection de la pharmacie ; achat des étoffes en laine ; inspection de la couture et des tailleurs, achat des cendres et des savons.

8° Direction de la cuisine ; achat des chandelles et des huiles à brûler ; direction des domaines situés au nord de la ville.

9° Régie de la boîte, des chambres basses et de la teigne ; inspection des grands livres, imprimés et autres écritures.

10° Soins de la sacristie ; direction des domaines de Vénissieux, Gerbey et Ampuis.

11° Achat des toiles, des blés ; paiement des moutures ; inspection de la boulangerie.

12° Direction de la chirurgie ; inspection de l'hospice des Passants, et des immeubles de la Guillotière.

13° Achat des bois et charbons ; inspection des feux et lumières ; soins de la cave.

14° Contrôle des entrées de vin ; direction des domaines situés à la Quarantaine.

Cette répartition d'un immense travail entre des hommes dévoués,

qui ne se faisaient pas payer leurs services, permettait à l'Hôtel-Dieu d'employer toutes ses ressources au soulagement des misères.

Ces ressources commencèrent par être modestes, car les revenus fixes ne furent que l'œuvre du temps ; elles consistaient dans les libéralités des citoyens et pouvaient s'élever à douze ou quinze mille livres. Mais l'établissement des manufactures de soie, l'augmentation du commerce, les héritages, la donation de M^{me} de Servient en accrurent prodigieusement les ressources.

On recevait au Grand Hôtel-Dieu tous les malades, de tout âge, de tout pays, de quelque maladie qu'ils fussent atteints, les orphelins, les enfants trouvés ou abandonnés, les insensés, les soldats malades, blessés ou fatigués de leur route, les pauvres femmes du peuple qui n'ont pas les moyens de faire leurs couches chez elles. Chaque genre de maladie était traité dans des appartements séparés, avec une propreté et des soins peu ordinaires. On fournissait aussi, en dehors de l'Hôtel-Dieu, aux femmes pauvres et nouvellement accouchées, de l'argent pour les aider à nourrir et à faire nourrir leurs enfants pendant quinze mois, et trois fois par semaine on distribuait des remèdes gratuitement aux pauvres de la ville ou de la campagne, qui ne peuvent rester à l'hôpital. L'Hôtel-Dieu de Lyon fut sans doute un des premiers à réaliser ce qui aujourd'hui nous paraît élémentaire, mais qui fut alors considéré comme une grande amélioration, comme une sorte de conquête de l'humanité. En 1787, l'administration, voulant arriver à donner un lit séparé à chaque malade, ouvrit une souscription. En six semaines la souscription produisit 155.243 livres.

Outre toutes les différentes espèces de charité qui s'exerçaient dans l'Hôtel-Dieu, et dont le détail exact serait trop long, il tenait encore, dans le faubourg de la Guillotière, une maison appelée hôpital des Passants, où l'on donnait à souper et à coucher, pour une nuit seulement, à tous les pauvres mendiants ou étrangers qui passaient par Lyon, ou qui y arrivaient après la fermeture des portes. — De plus il contribuait à la nourriture des filles et des femmes enfermées aux Recluses.

Pour le service, il n'y eut d'abord qu'un ou deux médecins, un chirurgien major et des garçons chirurgiens. A mesure que les besoins ont grandi, médecins et chirurgiens sont devenus plus nombreux. Il y a en outre des frères et des sœurs, qui au spirituel dépendaient des aumôniers, et au temporel de l'administration. Ces frères et ces sœurs sont de création exclusivement lyonnaise, on ne les trouve que dans nos hôpitaux.

L'Hôtel-Dieu n'avait pas à craindre, pendant la Révolution, les vexations qui atteignirent les couvents. Cependant la loi qui supprimait les ordres religieux et leurs costumes y eut ses effets ; les sœurs furent obligées de se vêtir en laïques.

Mais l'Hôtel-Dieu courut un immense péril pendant le siège de Lyon ; l'artillerie des assiégeants dirigea un bombardement sur l'hospice, alors qu'il était rempli de malades et de blessés ; au mépris des lois les plus élémentaires de l'humanité, elle envoya quarante-deux projectiles dans l'Hôtel-Dieu, y apportant la terreur et l'incendie.

En 1802, l'administration des hospices eut un fonctionnement nouveau : la direction était confiée à un conseil général composé du préfet, des trois maires de Lyon, et de quinze citoyens. Ce règlement fut dans la suite souvent modifié dans les détails, mais il demeura la base de toutes les administrations futures.

Quant au personnel religieux de cet établissement, celles que nous appelons les sœurs hospitalières furent d'abord appelées chambrières, puis quasi-religieuses. Ce n'est qu'en 1598 qu'elles prirent un costume uniforme et le nom de sœurs. Les servants, par imitation, prirent le nom de frères. Ceux-ci et celles-là sont soumis au premier aumônier au point de vue spirituel.

Il fut un temps où l'aumônier supérieur était en même temps directeur temporel ; il paraît que ce fut une source d'abus ; on la fit disparaître.

L'administration hospitalière ne considère les frères et les sœurs que comme des servants et des servantes ; en conscience et aux yeux de l'autorité ecclésiastique, ils sont religieux et religieuses.

C'est cette dualité qui fait le caractère distinctif de nos hospices lyonnais. Mais il n'est pas étonnant qu'à certains moments certains esprits aient été tentés de constituer en corps religieux proprement dit ces frères et ces sœurs qui avaient toutes les qualités requises. L'administration n'y consentit jamais. En 1831, il y eut une tentative très sérieuse dans cet ordre de faits. La lutte fut courte, mais vive. L'aumônier fut remercié ainsi qu'une quarantaine de sœurs, qui fondirent l'œuvre des sœurs de Bon-Secours, lesquelles, moyennant rétribution, vont soigner les malades en ville.

Après la Révolution, les sœurs, dont le costume avait été jadis plusieurs fois modifié, reprirent celui qu'elles portaient avant les mauvais jours : robe noire, cornette empesée, bandeau, cordon et chapelet avec la croix. Les frères prirent l'habit noir français, le pantalon noir, le chapeau rond. C'est le costume actuel. Et comme on met une différence entre les sœurs et frères croisés et les sœurs et frères prétendants, la marque distinctive fut pour les sœurs la croix pommelée d'argent, portant gravée l'image de Notre-Dame de Pitié, patronne de l'hospice, et pour les frères, sur l'habit, la plaque d'argent avec la même gravure.

Autrefois, il y avait autant d'administrations particulières que d'hospices différents. En 1696, il y eut une première unification, mais partielle, l'Aumône Générale n'y étant pas comprise. Aujourd'hui, les hôpitaux de Lyon comprennent le Grand Hôtel-Dieu, la Charité, les hôpitaux de la Croix-Rousse et de Saint-Pothin, l'Antiquaille et ses divers services, les hospices du Perron, sur Pierre-Bénite, de Sainte-Eugénie, sur Saint-Genis-Laval, de la Guillotière, pour les vieillards. Enfin, sous l'administration si remarquable de M. Sabran, qui en a été le principal bienfaiteur, un *sanatorium* magnifique pour les enfants scrofuleux du Rhône a été inauguré en 1892, à Giens, dans le Var, près d'Hyères et sur les bords de la mer.

Les Lyonnais de tous les temps ont manifesté leur générosité pour leurs hôpitaux, et ils sont fiers de l'administration particulière qui les régit.

L'AUMONE GÉNÉRALE OU LA CHARITÉ

J'ai dit, dans la notice sur les Grands-Cordeliers, comment l'œuvre de l'Aumône Générale a été fondée. Il ne me reste plus qu'à exposer son but et son organisation.

L'Aumône Générale méritait vraiment son nom, car elle embrassait presque toutes les formes de la bienfaisance publique. Elle comprenait en effet :

1° La distribution du pain aux familles vraiment pauvres des différents quartiers de la ville.

2° L'aumône secrète à d'honnêtes familles dans l'indigence.

3° La distribution de la soupe et du linge aux prisonniers.

4° La dotation annuelle de trente-trois filles de pauvres citoyens, de la fondation Mazard, et aussi la dotation de toutes les filles adoptives de la maison qui étaient demandées en mariage avant leur majorité.

5° L'entretien, le logement et la nourriture de vieillards des deux sexes, pauvres et honnêtes, ayant eu dix ans de domicile actuel dans la ville, et qui, parvenus à l'âge de soixante-dix ans, n'avaient plus de ressources.

6° Les enfants trouvés des deux sexes.

7° L'hospice des filles-mères.

8° Les enfants délaissés par leurs parents avant l'âge de douze ans accomplis.

9° Les enfants orphelins adoptés par le bureau qui conserve sur eux jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans tous les droits de la puissance paternelle.

10° Les infirmes des deux sexes de tout âge, provenant des Enfants trouvés, délaissés et orphelins.

11° L'entretien, la nourriture et le logement des mendiants de profession qui sont arrêtés dans la ville et qui sont enfermés.

12° Les secours aux soldats et aux pauvres passagers.

Remarquons cependant que l'œuvre des Enfants trouvés ne date que de 1783 ; avant cette date, c'était le Grand Hôtel-Dieu qui les recevait.

L'Aumône générale était gouvernée par un bureau qui eut d'abord seize, puis dix-huit recteurs, dont le service était au moins de deux années, et qui se choisissaient eux-mêmes leurs successeurs. Il était composé d'un président qui était toujours un chanoine-comte de Lyon, revêtu de l'une des huit dignités du chapitre ; d'un officier du bureau des finances, comme officier du roi ; d'un avocat en parlement et ès cours de Lyon. Ces trois recteurs étaient à la tête du bureau, et M. l'avocat présidait en l'absence des deux premiers. Les autres étaient un ancien échevin, un trésorier des deniers et onze ou treize notables bourgeois de la ville, choisis dans tous les états. Chaque année, huit ou neuf recteurs sortaient de charge et étaient remplacés. Là, comme à l'Hôtel-Dieu, le travail était réparti entre tous :

1° Le chanoine-comte avait, outre la présidence du bureau, la direction des ecclésiastiques et du spirituel de la maison, et aussi l'inspection sur les fondations.

2° L'officier du bureau des finances : conservation des droits ; affaires contentieuses ; exécution des jugements ; direction intérieure de l'hôpital.

3° L'avocat en parlement : direction des affaires contentieuses ; adoptions ; relations avec l'imprimeur ; direction de la rente noble dépendante de la seigneurie du Perron.

4° L'ancien échevin : intendance générale et soin des bâtiments et des maisons en ville ; distribution des aumônes secrètes.

5° Le trésorier des deniers : perception des sommes dues à l'hôpital ; caisse ; remboursement des sommes déposées à l'hôpital pour des mineurs.

Les autres recteurs avaient les fonctions suivantes :

1° Inspection sur les suisses et les portiers ; les adoptions du côté de Saint-Nizier.

7° Inspection des écritures; achat des charbons et bois à brûler; achat des denrées; inspection de la viande et de la cuisine.

8° Direction des Enfants trouvés; placement des enfants à la campagne; gages des nourrices et paysans; inspection des hardes pour les enfants à la campagne; dénombrement de tous les individus à la charge de la Charité.

9° Inspection de la fourniture du linge, de l'achat des toiles, savons, amidons, cendres, des greniers à linge, de la buanderie et du bateau-lavoir; adoptions du côté de Fourvière.

10° Fourniture des vins, inspection des caves; droits d'entrée ou en passe-debout des vins dus à la Charité; direction de l'intérieur de l'hôpital.

11° Inspection de la boulangerie.

12° Direction des vieux et des vieilles.

13° Inspection de l'hôpital des filles enceintes et de la salle d'accouchements; inspection des draperies, bas, bonnets, habillements des pauvres et des enfants.

14° Direction de la crèche des enfants trouvés; inspection sur la fourniture des souliers; distribution du pain à Saint-Bonaventure.

15° Régie des moulins à soie et à fleuret; dévidages; adoptions du côté de Saint-Nizier; distribution du pain à Sainte-Catherine.

16° Pharmacie et chirurgie; infirmeries; fourniture et entretien des médicaments, des meubles et ustensiles de la maison; direction de la terre du Perron, du domaine de Sellette, de l'hoirie de Bouillon, au faubourg de la Croix-Rousse, et des propriétés de la Guillotière; distribution du pain à la Chana.

17° Direction des enfants adoptifs, appelés *enfants de la Chana*; direction des enfants exposés et délaissés; direction de la sacristie; adoptions du côté de Fourvière; distribution du pain à la Charité.

18° Direction des filles adoptives, appelées *Filles de sainte Catherine*, et de la communauté des filles délaissées ou exposées,

appelées *Filles de sainte Térèse*; distribution du pain à Saint-Georges.

Le personnel religieux comprend des aumôniers, des frères et des sœurs, dans les mêmes conditions qu'au Grand Hôtel-Dieu. C'est en 1699 que trois sœurs croisées, détachées de l'Hôtel-Dieu, vinrent à la Charité et formèrent les infirmières qui s'y trouvaient déjà.

Si nous faisons l'historique plus détaillé de l'Aumône générale, nous serions forcés de constater que la meilleure harmonie ne régna pas toujours entre elle et l'Hôtel-Dieu. Mais la loi de 1802 unifia toutes les œuvres hospitalières de Lyon.

AUTRES HOSPICES

OUTRE l'Hôtel-Dieu et l'Aumône générale, nous avons constaté déjà l'existence d'autres hôpitaux ou hospices. Les chevaliers de Malte, en qualité d'hospitaliers, avaient un hôpital; les Antonins en avait un autre, et les Dames de Saint-Charles avaient, à la Croix-Rousse, une maison où elles soignaient les personnes qui avaient perdu la raison.

On retrouve aussi les traces d'autres maisons semblables qui ont cependant disparu depuis longtemps : tels furent l'hôpital de Saint-Michel, sur la colline de Saint-Irénée; il fut incendié sous saint Louis. Aujourd'hui, il en reste encore un lointain souvenir dans le nom qui est attaché à la maison du Refuge, près de Saint-Irénée; l'hôpital du Saint-Esprit, sur le bord occidental du Rhône, vers le pont de la Guillotière, était desservi par les chanoines réguliers et hospitaliers du Saint-Esprit de Montpellier. Il recueillait les enfants exposés, les passants, et spécialement les pèlerins de Terre Sainte. Cet établissement devint prospère et puissant; il entra même en rivalité avec l'Hôtel-Dieu, mais il finit par être absorbé par lui; enfin

l'hôpital de Saint-Lazare, bâti en 1203, au faubourg de la Guillotière, et qui était destiné aux lépreux.

Tous ces divers petits hospices, créés par des particuliers ou des confréries, disparurent, les uns par la cessation de la lèpre, les autres par l'état de ruine où ils se trouvaient. Mais trois autres hôpitaux eurent une plus longue durée et laissèrent plus de traces dans notre histoire locale :

L'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes, destiné aux pestiférés et fondé au seizième siècle par Thomas de Gadagne, devint l'une des premières propriétés importantes du grand Hôpital. Situé à la Quarantaine, il a laissé son nom à une montée de ce quartier.

L'hôpital de la Chana eut pour fondateur Mgr de Talaru, au commencement du quinzième siècle. Il était situé dans le voisinage de Pierre-Scize, et le cardinal de Bourbon le réunit au chapitre de Saint-Paul. Après avoir eu des malades, il eut des pauvres, et après les pauvres, les petits garçons adoptifs de l'Aumône Générale, à qui il fut donné. Tous les dimanches, on y distribuait aux pauvres une partie des vingt mille kilogrammes de pain donnés chaque semaine par l'Aumône Générale.

L'hôpital de Sainte-Catherine des Terreaux occupait l'emplacement occupé aujourd'hui par la magnifique maison qui s'appelle l'hôtel du Parc, et qui est limité par les rues d'Algérie, Terme, Sainte-Catherine et Sainte-Marie. Il dépendait de la maison de la Charité et recevait les filles adoptives de la Charité. C'est là que fut créé, pour les occuper, le premier moulinage de soie qui ait été en France.

LES RECLUSERIES

LES recluseries sont une des plus étranges manifestations de la vie religieuse, car elles n'étaient pas autre chose que des tombeaux vivants. On en attribue l'institution à saint Eucher. La recluserie comprenait une cellule et un oratoire sans porte entre l'un et l'autre. La cellule ne devait avoir que dix pieds de large et autant de hauteur; elle était percée de trois petites fenêtres, l'une ayant vue sur l'oratoire, l'autre destinée à recevoir le jour; on passait les aumônes par la troisième. Les oratoires étaient aussi fort petits, mais l'étendue n'en était pas limitée. On y célébrait les saints mystères. C'est dans ces sortes de cachots que l'on vit des hommes et des femmes s'enfermer pour le reste de leur vie.

Celui ou celle qui désirait mener ce genre de vie commençait par subir quatre années d'épreuve. Après ce temps, si le postulant persévérait dans son dessein, on procédait à la cérémonie de la réclusion. Après certaines prières, on murait la chambre du Reclus; l'évêque, accompagné de son clergé, apposait son sceau épiscopal sur la cellule, et assignait au Reclus ou à la Recluse une aumône de trois ânées de seigle par an, et de dix deniers chaque semaine. Vers le milieu du quatorzième siècle, Mgr Guillaume de Thurey, édifié du genre de vie que menaient ces pieux solitaires, chacun à part dans sa recluserie, sollicita pour eux des charités auprès des fidèles.

Il y eut à Lyon neuf recluseries d'hommes et quatre de filles. Il n'en reste rien aujourd'hui.

RECLUSERIES D'HOMMES

1° Celle de Saint-Alban, sur la paroisse de Sainte-Croix, auprès de la voûte du palais de Roanne, disent les anciens Almanachs.

2° Celle de Saint-Barthélemy, sur la paroisse de Saint-Paul, en montant à Fourvière.

3° Celle de Saint-Clair, sur la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Saturnin, au-dessus du Rhône.

4° Celle de Saint-Côme, sur la paroisse et dans le voisinage de Saint-Pierre-et-Saint-Saturnin, vers la rue qui porte encore ce nom et qui en conserve le souvenir.

5° Celle de Saint-Éloi, auprès de la Saône, vers le bureau de la grande Douane, sur la paroisse de Saint-Paul. Il y a encore aujourd'hui, à côté de la place de la Douane, une rue Saint-Éloi.

6° Celle de Saint-Épipoi, sur la paroisse de Saint-Paul, au bas du château de Pierre-Scize. Elle servit de maison à la pauvre veuve sainte Lucie, qui y nourrissait en secret avec elle le martyr lyonnais saint Épipoi.

7° Celle de Saint-Marcel, prêtre lyonnais et martyr, sur la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Saturnin, au bas de la Grande-Côte.

8° Celle de Notre-Dame-de-la-Saônerie, dans l'emplacement du port Dauphin, sur la paroisse de Saint-Paul.

9° Celle de Saint-Sébastien, proche la porte de la Croix-Rousse, sur la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Saturnin.

RECLUSERIES DE FEMMES

1° Celle de Sainte-Hélène, sur la paroisse et dans le voisinage de l'abbaye d'Ainay. Elle fit partie de l'emplacement où les Dames de la Visitation de Sainte-Marie de Bellecour logeaient leur jardinier, et où mourut saint François de Sales.

2° Celle de Sainte-Madeleine, sur la paroisse de Saint-Georges,

à la montée du Gourguillon, incorporée dans la suite à l'église des religieuses du Verbe-Incarné.

3° Celle de Sainte-Marguerite, sur la paroisse de Saint-Paul, à côté de la recluserie de Saint-Barthélemy. Elle fut démolie.

4° Celle de Thunes, nom du terrain qu'elle occupait, et sur lequel les Carmes déchaussés ont bâti leur monastère.

M. Niepce cite encore une chapelle de Papelonge, qui existait au dixième siècle, mais rien n'indique dans ce qu'il en rapporte que ce fût un oratoire de recluserie.

On peut avoir une idée approximative d'une recluserie en visitant la crypte de Saint-Irénée, où l'on montre la chambre de celle qui fut sans doute la dernière recluse.

CHAPITRES ET COLLÉGIALES

CHAPITRE DE LA PRIMATIALE DE SAINT-JEAN

LE chapitre de la Primatiale avait pour premier chanoine le roi. Les autres se recrutèrent parmi les cadets de grande famille; la noblesse était requise comme condition préalable. Dans le principe, la preuve n'était exigée que pour quatre degrés paternels et maternels. Au commencement du quinzième siècle, on exigea la preuve du cinquième; les Almanachs de Lyon disent qu'on demandait la preuve de seize quartiers tant du côté du père que du côté de la mère.

Dans l'origine, le nombre des chanoines était illimité; au treizième siècle, il flotte entre soixante-douze et quarante-huit; en 1321, on le fixa à trente-deux.

Des hommes de grand mérite sont sortis de ce chapitre : les papes Grégoire X, Innocent IV, Adrien V, Boniface VIII, Clément V et Jean XXII.

Les chanoines étaient répartis en trois classes. La première comprenait les dignitaires, au nombre de huit, auxquels il convient d'ajouter un neuvième, le maître de chœur; cette dignité était un personnat. Une dotation et des revenus spéciaux étaient attachés à chacune de ces dignités, dont nous devons nous faire une idée exacte :

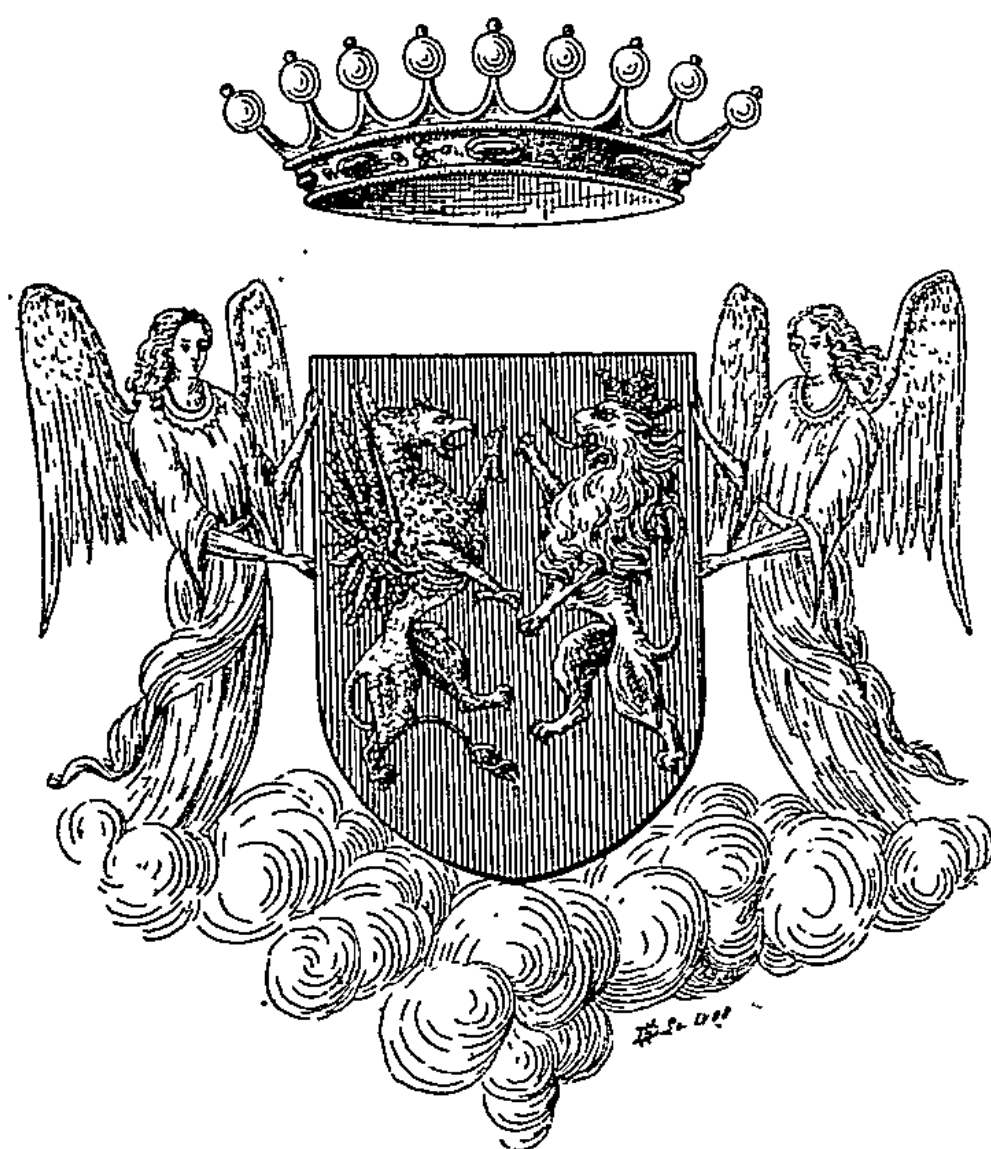
1° Le *Doyen* était nommé par le chapitre et par acclamation. S'il n'y avait pas entente parfaite, il était élu au scrutin et à la pluralité des voix. Il présidait le chapitre et agissait en son nom dans les actes administratifs. Il faisait subir des examens aux diacres ordinands; il pouvait, dans ce cas, déléguer ses fonctions.

2° L'*Archidiacre* devait organiser la défense à main armée contre tous ceux qui pouvaient tenter d'empiéter violemment sur les terres et les droits de l'église; son office n'avait rien de spirituel.

3° Le *Précenteur* réglait le cérémonial des offices et veillait au maintien des anciennes traditions liturgiques.

4° Le *Chantre* dirigeait les chants du chœur.

5° Le *Chamarier* était chargé des fonds affectés à la défense



ARMES DU CHAPITRE DE LYON

des terres et des droits de l'église; il avait en outre la garde des portes et des clefs du cloître.

6° Le *Sacristain* réglait la sonnerie des cloches et avait douze sonneurs sous ses ordres. Une partie des garnitures de lits des chanoines défunts lui appartenait de droit.

7° Le *Grand Custode* pourvoyait au personnel nécessaire à la célébration des offices.

8° Le *Prévôt de Fourvière* administrait l'église collégiale de Fourvière au nom du chapitre qui l'avait fondée et dotée.

Le *Maître de chœur* était chargé de la police du chœur. Il était assisté d'un *Vice-magister* ou *Magister puerorum*, qui avait

sur les clercs inférieurs et les clergeons le droit de correction manuelle.

Après les dignitaires venait la deuxième classe des chanoines, qui comprenait les hôteliers, c'est-à-dire les chanoines d'un âge mûr et possédant un revenu élevé. Ils étaient tenus de recevoir à leur table les jeunes chanoines qui formaient la troisième classe, et dont ils devaient diriger la conduite.

Les chanoines possédaient à un haut degré l'esprit de corps et professaient en outre le respect le plus profond pour les traditions léguées par leurs prédécesseurs.

Après les chanoines, mais à distance, venaient les custodes, les chevaliers de l'église et les perpétuels.

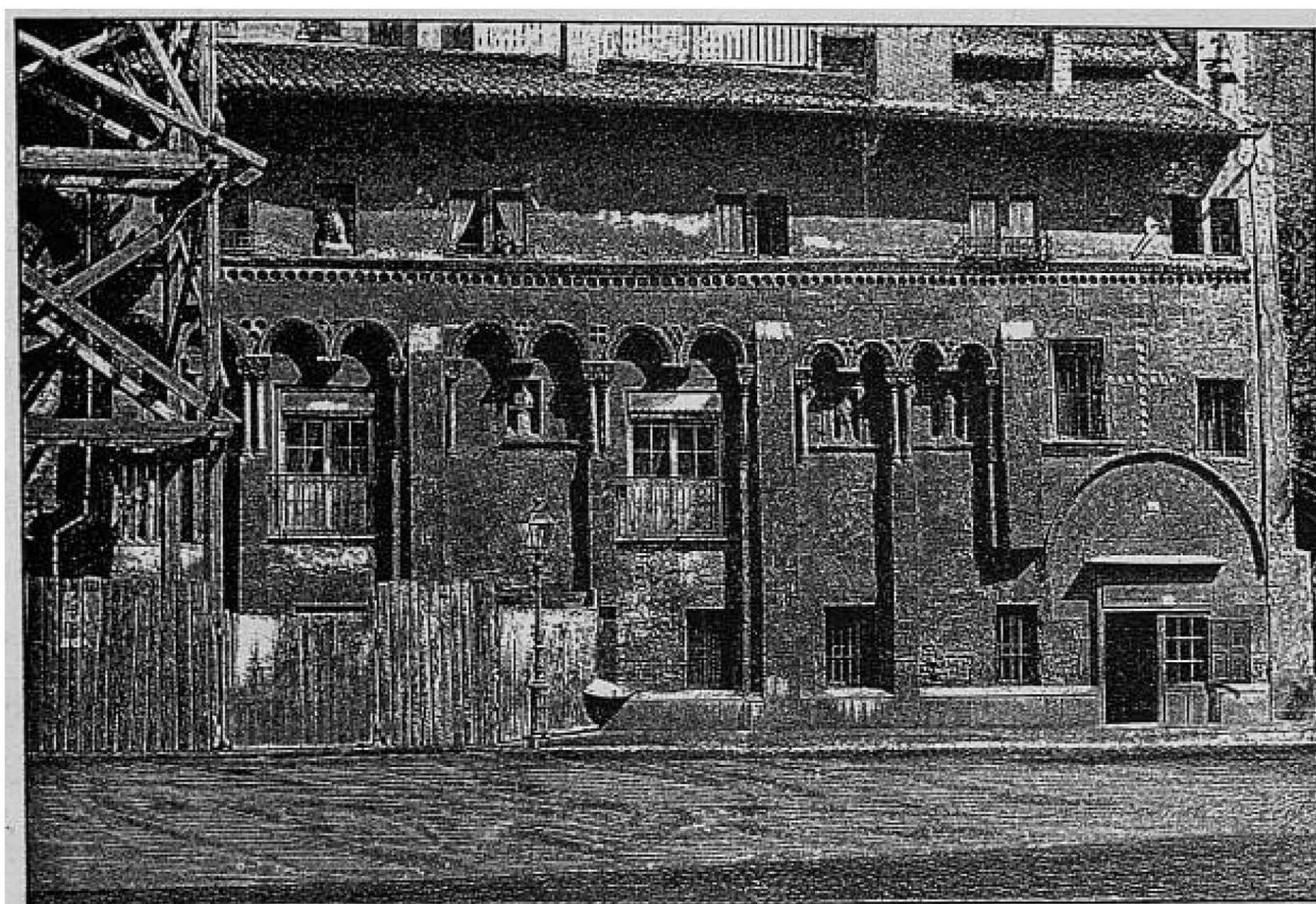
Il y avait quatre custodes : les deux premiers avaient le titre de custodes de Sainte-Croix, le troisième celui de trésorier de Saint-Jean, et le quatrième celui de sacristain de Saint-Étienne. Sainte-Croix, Saint-Étienne et Saint-Jean formaient trois églises sous un même clocher. — Les chevaliers furent d'abord des défenseurs armés de la cathédrale; en dernier lieu, c'étaient des docteurs en droit canonique. Ils constituèrent avec le théologal la partie savante du chapitre. — Les perpétuels, amovibles malgré leur titre, furent douze d'abord et vingt ensuite; ils étaient chargés d'officier dans les chapelles et d'assurer le service des fondations.

Le costume du chœur, en été, consistait en un surplis et une aumusse d'hermine dont la fourrure était disposée par bandes et doublée de même. En hiver, ils avaient un ample manteau noir bordé par-devant d'une bande rouge. Pour se couvrir la tête, ils avaient avec l'aumusse un capuchon d'hermine, et avec le manteau un bonnet de fourrure. Custodes et chevaliers avaient un costume semblable. Les perpétuels cependant avaient une aumusse plus courte, ayant un rang d'hermine en moins et doublée de peau d'agneau. Le cardinal de Tencin modifia ce costume : il fit prendre le rochet, le camail avec une étole d'hermine large de deux doigts en été, et de quatre en hiver, et en 1745, une croix orna le camail. Suspendue à un ruban couleur de feu liseré de bleu, la croix était

d'or émaillée à huit pointes terminées par quatre couronnes comtales avec quatre fleurs de lis dans les angles, sur laquelle étaient représentés d'un côté saint Étienne et de l'autre saint Jean.

Outre ce nombreux personnel, on comptait quarante prêtres habitués, vingt clercs et vingt-quatre enfants de chœur.

A l'origine, les chanoines vivaient de la vie commune, dans le silence de leur cloître. Ils mangeaient ensemble dans un endroit



MANÉCANTERIE

appelé la dapiférie, qui devint la manécanterie, au côté méridional de la cathédrale.

Il y avait trois cloîtres : le petit cloître, élevé à côté de la cathédrale, que les chanoines habitèrent sous des lois sévères jusqu'en 1220, méritant par leur vie exemplaire les félicitations de saint Bernard.

Le petit cloître, devenu insuffisant, fit place à un second plus vaste ; tous les deux furent détruits au douzième siècle par le comte de Forez.

Le grand cloître ou cloître extérieur renfermait dans son

enceinte une partie notable du quartier de Saint-Jean. Cette vaste enceinte avait six portes, dont la porte-froc était la plus importante.

Dès le principe, aucun laïque ne logeait au cloître; ils ne pouvaient même y entrer que pendant les offices. Le clergé devait s'y comporter avec la plus rigoureuse modestie; les statuts de 1175 prouvent combien était grande la régularité primitive. Nul chanoine ou clerc ne devait y être vu autrement qu'en habit d'église, depuis Matines jusqu'à Sexte, et depuis Nones jusqu'à Complies. Si pourtant ils avaient à faire en ville, ils pouvaient se montrer en passant dans le cloître, aux heures indues, pourvu qu'ils fussent à cheval. La règle de l'Eglise de Lyon était remplie de devoirs impérieux et rigidement exécutés. Avec le temps, le relâchement peu à peu pénétra dans le cloître; sur la fin du dix-huitième siècle, il ne restait presque plus rien des anciennes règles.

CHAPITRE DE SAINT-JUST

LE cloître de Saint-Just était une véritable citadelle, et dans les querelles des bourgeois de Lyon avec l'archevêque et le chapitre, il joua un rôle défensif considérable. Dans cette vaste enceinte fortifiée, chaque chanoine avait son habitation particulière. Là se réfugia Innocent IV, après ses démêlés avec Frédéric II; là fut couronné Clément V; là séjournèrent Charles VIII et François I^{er}. Le baron des Adrets pillait et saccagea Saint-Just. Les pertes furent estimées d'un commun accord à la somme de quatre cent cinquante mille livres tournois, ce qui équivaut à trois millions six cent mille francs.

Un chapitre était attaché à l'église Saint-Just. Une bulle d'Alexandre III, de 1170, fournit des détails importants sur une partie de l'organisation intérieure de cette communauté. La vie commune y était en honneur.

Ce chapitre était considérable, il était composé de vingt-cinq chanoines, dont le chef, nommé grand-obéancier, était l'orateur-né du clergé, et en cette qualité, il portait la parole à l'entrée des rois, des papes et de leurs légats. Outre cette première dignité, il y en avait deux autres dans cette église, le sacristain et le maître de chœur, et un personnat qui était le prévôt. C'est du moins ce que dit l'Almanach de 1745. Partout ailleurs on lit que le chapitre se composait de dix-huit chanoines, dont deux dignitaires, le grand-obéancier et le prévôt. Les chanoines de Saint-Just précédaient les membres des autres collégiales de Lyon dans les cérémonies publiques, officiaient la mitre en tête, et portaient le titre de barons.

CHAPITRE DE SAINT-PAUL

UN cloître était joint à l'église Saint-Paul; ce fut la première demeure des chanoines. Plus tard, ils occupèrent des maisons particulières. Dans ce cloître vécut Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, et réfugié à Lyon par suite des persécutions du duc de Bourgogne.

Saint-Paul était la seconde collégiale; son chapitre tenait un rang élevé dans l'Eglise de Lyon; il se composait de dix-huit chanoines dont trois dignitaires, le chamarier, le sacristain et le sacristain-curé.

CHAPITRE DE SAINT-NIZIER

L'ARCHEVÊQUE Louis de Villars fonda le chapitre de Saint-Nizier en 1305. Tous les frères du clergé de Saint-Nizier habitaient un cloître qui subsista jusqu'en 1401; on le fermait tous les soirs. Le clergé vivait alors de la vie commune. Le chapitre de cette ancienne métropole, devenue la troisième collégiale de Lyon, se

composait, selon le titre de fondation, de seize chanoines, dont l'un d'eux était le chef avec le titre de sacristain. Mais, en fait, le nombre des chanoines a souvent varié. On rencontre même au dix-huitième siècle une seconde dignité, celle de chantre et archiprêtre-né de la ville et des suburbs. On comptait en outre huit perpétuels, quatorze habitués, cinq vicaires, quatre ou cinq chanoines honoraires, autant de chanoines d'honneur et des habitués honoraires.

Ces quatre chapitres de Saint-Jean, Saint-Just, Saint-Paul et Saint-Nizier étaient les seuls qui ne fissent qu'un même corps dans les processions générales, où ils marchaient sous la même croix.

COLLÉGIALE DE FOURVIÈRE

FOURVIÈRE était anciennement paroisse et collégiale. Ce fut Jean de Bellesme, archevêque de Lyon, qui, en 1192, érigea cette église en collégiale; elle était fille et vassale de la métropole de Lyon. Le prévôt de Saint-Jean était en même temps prévôt de Fourvière; il y avait de plus un sacristain-curé, un chantre et huit chanoines.

Collombet nous apprend que les chanoines de Fourvière marchaient au troisième rang dans les cérémonies publiques. — Au moment de la Révolution, le chapitre possédait dix maisons, mais les prêtres habitués et les clercs logeaient hors du cloître.

ANCIENNES ÉGLISES OU CHAPELLES

NOTRE intention n'est pas de parler des églises ou chapelles encore existantes, ni de celles qui ont arrêté un instant notre attention dans ce présent ouvrage. Mais pour achever notre étude sur l'ancien Lyon au point de vue religieux, il est nécessaire de dire un mot, si bref soit-il, sur les églises ou chapelles qui ont disparu.

La cathédrale de Saint-Jean avait un jubé; les mutilations des statues de la façade sont dues aux calvinistes.

Sous le même clocher, il y avait encore les églises de Saint-Etienne et de Sainte-Croix, Saint-Etienne avec un magnifique jubé, et Sainte-Croix qui servit longtemps de chapelle aux rois de Bourgogne dont le palais était voisin. Le custode de Sainte-Croix était grand-pénitencier.

L'église des Machabées, dédiée ensuite à saint Just, n'était pas où nous la voyons aujourd'hui, mais, à ce qu'on croit, entre ce qui est aujourd'hui la rue de Trion et la rue des Chevaucheurs, à la hauteur de la rue des Machabées. C'était une merveille de richesse et d'architecture. C'est Mgr Camille de Neuville qui la fit rebâtir, après le pillage de 1562, là où elle est, dans l'enceinte de la ville.

Les églises de Saint-Paul et de Saint-Laurent; cette dernière était une annexe de Saint-Paul; on y avait mis les fonts baptismaux. Elle fut considérablement augmentée, en 1639, par les Mascaranni.

Les églises de Saint-Romain, paroisse, et de Saint-Pierre-le-Vieux, annexe, petites toutes les deux. La première était située derrière les prisons de l'archevêché, et la seconde était voisine de

la première. Le palais archiépiscopal, quoique contigu à l'église cathédrale, dépendait de cette paroisse.

L'église de Saint-Vincent, *in burgo*, fut détruite en 1562. Re-bâtie par le chapitre de Saint-Paul.

L'église de Saint-Michel, vers la place qui porte encore aujourd'hui son nom, fut d'abord la chapelle d'un monastère de religieuses fondé par Caretène, mère de Gondebaud, roi de Bourgogne; fut consacrée par saint Avit, de Vienne, et rebâtie en 1109. Elle devint paroissiale lorsque le monastère fut supprimé par suite d'une décision du quatrième concile de Latran. Nous avons vu, en parlant des Lazaristes, ce qu'elle devint par la suite.

La chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Rencontre était dans le voisinage des Grands Cordeliers. On y faisait le catéchisme aux enfants qui se préparaient à la première communion.

La chapelle de Saint-Jacques, ou plus communément de Saint-Jacquèmes, dans le voisinage de Saint-Nizier, était la chapelle du Consulat. Les premiers consuls s'y assemblèrent, et chaque année, le 15 décembre, ils assistaient à une messe solennelle du Saint-Esprit, avant l'élection des magistrats de la nouvelle année. On y faisait aussi, les dimanches et fêtes, une instruction pour les jeunes personnes de la paroisse Saint-Nizier, et l'on y desservait la Confrérie des Lyonnais qui avaient la dévotion de faire le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle.

La chapelle de Saint-Roch, bâtie ensuite d'un vœu, à l'occasion de la peste qui désolait la ville (1577), était sur la colline de Saint-Just. Les Minimes la desservaient. Les processions des églises, du Consulat, et de plusieurs associations de la ville, se rendaient, en leur temps, dans cette chapelle. La royale compagnie des Pénitents de Notre-Dame-de-Confalon y avait fait bâtir un autel.

La chapelle de Saint-Pothin, à l'extrémité occidentale du plateau de la Croix-Rousse, était celle d'une maison de retraite ecclésiastique pour les prêtres âgés ou infirmes. Cette communauté fut dans la suite transférée à l'Ile-Barbe.

OBJETS D'ART

EXISTANT DANS LES ÉGLISES OU COUVENTS DE LYON
AVANT 1562 ET 1790

A SAINT-JEAN. — Un beau christ en argent, enlevé par les calvinistes, et fondu. — Un autre crucifix, travaillé dans le style de Michel-Ange, lequel ornait le chœur.

Une Vierge, peinte par Leblanc; trois statues de l'école florentine; *le Saint-Sépulcre*, tableau par Stella père, ou par Perrino del Vago, élève de Raphaël. — Un *Saint Louis*, dans la chapelle des Bourbons, par un élève de Jules Romain.

A SAINT-PIERRE-LE-VIEUX. — Un tableau représentant *saint Roch, la Vierge et saint Sébastien*, par J. Lickwer, Allemand.

AUX MINIMES. — *Saint François de Paule*, par Guill. Perrier aîné; *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, fresque peinte dans la sacristie, par Leblanc; et dans le cloître, *la Vie de saint François de Paule*, fresque par le même.

A L'ANTIQUAILLE. — *La Visitation de la Vierge*, peinte par Stella.

AUX RÉCOLLETS. — Beau retable représentant *le Père Eternel armé de la foudre, un ange tenant une épée flamboyante, Notre-Dame et saint François*, par Pallange.

Tableaux et fresques par Sarrabat.

AUX CARMES-DÉCHAUSSÉS. — *Les trois Maries*, par Adrien Dassier; *Saint Joseph*, par Perrier; *Sainte Térèse*, par le Guerchin; *Sainte Geneviève*, par Vigna; *la Bergère à la crèche, la Purification et l'Adoration des Mages*, par la Trémolière.

A SAINT-JUST. — Deux tableaux de Blanchet, et quatre tableaux dans le sanctuaire, par Ruel. — Une belle croix de jaspe donnée par le pape Innocent IV, ses ornements pontificaux, son calice avec la patène; une rose d'or donnée par le même au chapitre, comme gage d'amitié.

A SAINT-PAUL. — *Jésus crucifié*, par Dassier; *Vierge*, par le Guerchin; *la Mort de saint Joseph*, par Ruel; *la Mort*, fresque antique, par le roi René.

A L'OBSERVANCE. — *Saint François et la Vierge*, par Vanio, tableau donné par le cardinal Bouvier, en 1599, et emporté par le cardinal Fesch. — Chapelle peinte à la fresque, à la manière de Luca Giordano.

A AINAY. — *Saint Benoît*, tableau peint par Leblanc.

AUX CLARISSES. — *Sainte Claire*, tableau peint par Perrier.

A LA VISITATION DE BELLECOUR. — *La Visitation de la Vierge*, par Charles Lagon, Angevin.

A SAINTE-ÉLISABETH. — *La Vierge, saint François, saint Jean l'Évangéliste et sainte Élisabeth*, par Stella.

A LA CHARITÉ. — Tableau du maître autel, par Leblanc.

A L'HOTEL-DIEU. — *La Purification*, par Lebrun; *un Christ mort entre les bras de sa Mère*, par Blanchet; *saint Sébastien*, par Squoniam, et un tableau de Cretel.

AUX DOMINICAINS. — *Le Baptême de Notre-Seigneur*, par Giusti de Florence; *l'Apparition de Notre-Seigneur à saint Thomas*, par Salviati, actuellement au muséum de Paris, et le seul que cet établissement possède de ce peintre célèbre. — *L'Assomption*, par Blanchet.

AUX CÉLESTINS. — *Descente de croix*, par Stella; plusieurs tableaux estimés par Blanchet et Leblanc; des sculptures par Mimerel; de beaux vitraux. — Un orgue imitant parfaitement la voix humaine, chef-d'œuvre unique en ce genre.

AU CONFALON. — *Notre-Seigneur au jardin des Oliviers, la Cène, la Flagellation, la Résurrection*, par Blanchet; deux petits tableaux par Leblanc. — *Un Christ mort en croix*, par Van Tulen,

élève de Rubens, actuellement à notre musée. — *La Conception*, par Lebeau; *la Nativité de la Vierge*, de Bernard; *le Couronnement d'épines*, par Lebeau; *l'Annonciation*, par Corneille jeune; *la Visitation*, par Lafosse; *la Naissance de l'Enfant Jésus*, par Blanchet; *l'Adoration des Rois*, par Lafosse; *la Circoncision*, par Sarabat; *la Fuite en Égypte*, par Corneille.

AUX CORDELIERS. — *Saint François*, par Leblanc; *Ascension*, par Perrier jeune; *Adoration des Mages*, par Stella, actuellement au musée de Lyon; *sainte Geneviève*, par Lucca Massari, élève de L. Carrache; *Saints et Saintes*, par Jacques Blanchard; *la Sainte Vierge avec un Évêque, une Femme et des Enfants*, par le même; *la Sainte Vierge dans une gloire*, par Leblanc; tableau peint par Stella; *Assomption*, peinte sur bois, par François Forbas.

A SAINT-NIZIER. — *La Flagellation*, par le Parmesan; quatre morceaux du Nouveau Testament, de Blanchet; quatre autres de Spire. Les quatre de Blanchet étaient : *la Bénédiction des cinq pains*, *le Miracle de l'Aveugle*, *la Parabole de l'Enfant prodigue*, et *la Femme adultère*. Ceux de Spire : *la Guérison du Serviteur du centenier*, *le Paralytique*, *la Délivrance du Possédé*, et *Jésus chassant les vendeurs du temple*.

Une belle statue de *Sainte Anne*, en marbre, par Coustou aîné.

Six tableaux de la vie de la Sainte Vierge, par Dassier; *le Baptême de Notre-Seigneur* et une *Descente de croix*, par Leblanc.

AU GRAND-COLLÈGE. — De belles fresques peintes par les frères jésuites Labbé et Viriès. Le premier se tua en tombant d'un échafaudage, en peignant la voûte de l'église.

A SAINT-PIERRE. — Un retable en stuc, par Bidault. — *La Trinité*, par Blanchet le jeune; *la Nativité*, par Blanchet aîné. Le réfectoire des religieuses était orné d'un grand nombre de statues en stuc de Blanchet aîné.

A LA PLATIERE. — *La Nativité*, par Albert Dürer; une fresque, par Perrier; *l'Assomption*, par Adrien Dassier; cinq tableaux par Blanchet aîné, et un autre excellent par Alexandre Varatori.

AUX PÉNITENTS-DE-LA-MISÉRICORDE. — *La Décollation de saint Jean-Baptiste et Hérodiade*, par Sarlin, élève de Mignard ; *la Délivrance de Daniel et de saint Pierre*, par Sarrabat.

AUX CAPUCINS DU PETIT-FOREZ. — *Crucifiement, avec la Vierge, saint Jean, saint André et saint François*, par Leblanc.

A LA DÉSERTE. — *La Bénédiction des cinq pains, Saint Benoît et Sainte Scholastique*, trois tableaux par Dassier.

AUX CARMÉLITES. — *La Nativité de Notre-Seigneur*, par Lebrun. — Statue en bronze de *M. d'Halincourt*, fondateur du couvent, placée sur son tombeau, fondue par Jacob Richer, en 1635. — *M^{me} d'Halincourt*, en marbre, sur son tombeau, sculptée par Bidault. — *Une Descente de croix*, bas-relief en marbre par le même. — *Le Prophète Élie et Sainte Thérèse*, statues en marbre, par le même.

AUX CHARTREUX. — *Adoration des Bergers*, par Jordens, actuellement au musée de Lyon. — *La Vie de saint Bruno*, peinte à la fresque, par Leblanc et Perrier. — *Saint Jean-Baptiste et Saint Bruno*, statues en marbre, par Sarrasin. — *Une Assomption*, en marbre, par le célèbre Pigal. — Deux tableaux par Perrier, et deux par la Trémolière ; le premier était *l'Agonie du Sauveur*. — *Une Cène*, par Vignon.

A SAINT-BENOÎT. — *La Communion de saint Benoît*, par Blanchet.

AUX AUGUSTINS. — *La Vierge, avec saint Augustin, sainte Monique et saint Nicolas de Tolentin*, par Stella. — *Saint Charles et sainte Marguerite*, par Perrier.

AUX FEUILLANTS. — *La Vierge, saint Charles Borromée et saint Bernard*, par Leblanc ; *Saint Hommebon*, par Legrand, Picard ; et des fresques, par Leblanc.

A SAINTE-CROIX. — Six grands tableaux, relatifs au mystère de la Croix, par de bons pinceaux. Fresques à la voûte, par Buron.

AU PETIT-COLLÈGE. — *Jésus dans le désert, servi par des Anges*, par Stella.

A LA PROVIDENCE. — Tableaux, par Vernansal.

AUX TRINITAIRES. — Un christ antique, apporté d'Orient, par le P. Bruno Leclerc.

CHAPELLE DE SAINT-MARCEL. — Onze tableaux de Blanchet.

AUX PÉNITENTS-DE-LORETTE. — Un retable curieux, bas-relief, par Perrache père.

SOURCES DE CETTE NOMENCLATURE :

Recherches curieuses sur la vie de Raphaël Sanzio d'Urbino, recueillies par J. DE DOMBOURG.

L'abbé EXPILLY.

L'abbé A. GUILLON : *Lyon tel qu'il était*.

Un mémoire statistique, sans nom d'auteur, de 1829, imprimé à Lyon, chez Baron, rue Clermont, 5.

RELIQUES DE SAINTS

A SAINT-JEAN. — Un morceau de la vraie croix, une partie de la mâchoire de saint Jean-Baptiste, un doigt de saint Étienne, une côte de saint Laurent, le chef de saint Irénée, un bras de saint Vincent Ferrier, un morceau de la chape de saint Pierre.

Les reliques de saint Jean furent soustraites à la fureur des calvinistes, à leur entrée dans Lyon, en 1562, par M. Croppet de Varissan, qui les cacha dans le puits de sa maison, rue du Bœuf, 22.

A SAINTE-CROIX. — Ossements des martyrs de Lyon, dans la chapelle de Saint-Alban.

AUX CHAZOTTES. — Un morceau de la vraie croix; un pied de sainte Christine; ossements de saint Roch, de saint Victor, de saint Maurice, de saint Placide, et autres.

AUX RÉCOLLETS. — Relique de saint Pierre d'Alcantara.

A SAINT-PIERRE-LE-VIEUX. — Le corps entier de saint Zacharie, troisième évêque de Lyon; un os de saint Irénée.

AUX TRINITAIRES. — Un pouce de saint Roch, un bras de saint Claude, un os de saint Alexandre.

A SAINT-GEORGES. — Morceau de la vraie croix; portions du chef de saint Jean-Baptiste, de saint Georges, de saint Placide et de saint Ennemond.

A SAINT-JUST. — Chef et épine dorsale de saint Just, côtes de saint Épipoi, main de saint Alexandre, dont un tendon joue encore; restes de saint Eucher; épine dorsale de saint Irénée; reliques des Macchabées; un corps entier d'un des saints Innocents; des vêtements de la sainte Vierge; une croix papale contenant du bois de la vraie croix.

A Saint-Just sont inhumés saint Etienne, saint Galmier, saint Antioche, saint Pérégrin, saint Patient, Elpide, Alpin et Rémy, évêques de Lyon.

A SAINT-IRÉNÉE. — Ossements recueillis des dix-neuf mille martyrs de la deuxième persécution lyonnaise; partie du chef de saint Irénée; reliques et sang de saint Polycarpe; corps de saint Jubin; une partie de la colonne où Jésus fut attaché pour la flagellation.

AUX MINIMES. — Reliques de saint Marcel.

A L'ANTIQUAILLE. — Cachot où mourut saint Pothin; reliques de saint François de Sales.

AUX CAPUCINS DU GRAND-FOREZ. — Morceau de la vraie croix.

AUX CARMES-DÉCHAUSSÉS. — Un bras de saint Anastase.

A SAINT-PIERRE DE VAISE. — Reliques de saint Pierre et de saint Denis.

A SAINT-NIZIER. — Fragment de la vraie croix; partie du chef de saint Nizier; deux doigts de saint Ennemond; restes de saint Sicaire, de saint Sacerdos, saint Denis, saint Côme, sainte Barbe, sainte Ursule, saint Martin de Tours, et une portion des cendres des quarante-huit martyrs de la première persécution lyonnaise.

A LA CHAPELLE DE SAINT-JACQUES. — Reliques de sainte Marguerite.

A SAINT-BONAVENTURE. — Le chef de saint Bonaventure et son calice; reliques de saint Clair et de saint Bruno.

AUX CÉLESTINS. — Le chef d'une des onze mille vierges; reliques de saint Benoît, de saint Pierre Célestin, saint Pris de Luxembourg, saint Exuper, saint Victor et autres. Le chef de saint Acace, donné par Eugène IV.

A SAINT-ANTOINE. — Onze corps de saints, savoir : saint Basile, saint Clément, saint Benoît, saint Denis, saint Marcel, saint Théodore, saint Antoine, saint Apollinaire, saint Fulgence, saint Vincent et saint Didier.

AU GRAND-COLLÈGE. — Le corps de saint Gabin.

A SAINT-PIERRE. — Epine de la sainte couronne, morceau de la vraie croix, œil de saint Clair, un rochet et plusieurs ossements de saint Ennemond ; reliquaires de saint Roch, sainte Agathe, saint Sponce et saint Grégoire, thaumaturge.

AUX CAPUCINS DU PETIT-FOREZ. — Le corps de saint Claude, martyr.

AUX URSULINES, 1^{er} couvent. — Le corps de saint Porphyre ; ossements de saint Marin et autres.

A L'ORATOIRE. — Le corps de saint Marcien.

AUX COLINETTES. — Le corps de saint Innocent et le chef de saint Valentin

AUX PÉNITENTS-DE-LA-CROIX. — Reliques de saint Prosper, sainte Jucondine et sainte Seconde.

AUX PÉNITENTS-DE-LORETTE. — Reliques de saint Clair et de saint Philippe.

AUX FEUILLANTS. — Reliques de saint Blaise, saint Charles Borromée et saint François de Sales.

AUX GRANDS-CARMES. — Le crâne de saint Côme et partie de celui de saint Damien ; reliques de sainte Reine, saint Albert, saint Mamert et de Simon Stock, carme.

AUX PÉNITENTS-DE-LA-MISÉRICORDE. — Reliques de saint Fortunat et de saint Modeste.

AUX AUGUSTINS. — Une épine de la sainte couronne, une relique de sainte Marguerite.

A LA DÉSERTE. — Reliques de saint Paulin et de saint François de Sales.

A SAINT-VINCENT. — Reliques de saint Vincent, son patron.

AUX ANNONCIADES. — Le corps de saint Anastase.

AUX CARMÉLITES. — Un morceau de la vraie croix ; le corps de saint Faustin ; os de saint Adrien, de saint Victor et de saint Erasme ; le bras de sainte Clémence.

A AINAY. — Le chef de saint Maxime ; reliques de sainte Blandine, de saint Benoît, saint Pancrace, saint Hyppolyte, saint Mayeul, saint Faust et saint Clément, martyrs.

A SAINT-JOSEPH. — Reliques de saint Vital, martyr.

A SAINTE-MARIE DE BELLECOUR. — Le cœur de saint François de Sales, emporté à Venise en 1792, par les dames de la Vernouze, de Tavernoz et de Fleurieux, religieuses de ce couvent à l'époque de l'émigration.

A LA CHARITÉ. — Le corps de saint Jovin.

A SAINT-LOUIS DE LA GUILLOTIÈRE. — Reliques de saint Louis, saint Clair, sainte Claire, saint Just, saint Boniface, saint Bénigne, saint Valentin et saint Célestin; un morceau de la vraie croix.

SOURCE DE CETTE NOMENCLATURE :

Almanach spirituel, reliquaire sacré, Lyon, 1733.

DATES SERVANT A L'HISTOIRE DES ORDRES RELIGIEUX

1765. — Dans les vingt-quatre années qui ont précédé la Révolution, on avait formé en France des commissions d'évêques et de magistrats pour rétablir la discipline dans les cloîtres, pour réunir les ordres qui avaient eu dans l'origine le même objet et qui ne pouvaient pas subsister séparément, pour éteindre ceux qui n'étaient qu'incommodes ou qui s'annonçaient comme irréformables. Tous les plans de réforme demeurèrent sans exécution ou ne produisirent aucun effet utile.

10 octobre 1789. — La Constituante vote la spoliation des biens du clergé.

2 novembre 1789. — Elle vote que les biens ecclésiastiques seront mis à la disposition de la nation, à la charge par celle-ci de pourvoir aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres.

11 février 1790. — Elle ne reconnaît plus les vœux monastiques et solennels; en conséquence les ordres et congrégations de l'un et l'autre sexe sont et demeurent supprimés en France. — Provisoirement néanmoins (par impossibilité d'agir autrement), elle laisse subsister les ordres et congrégations chargés de l'éducation publique ou du soulagement des malades; elle permet aussi aux religieuses de rester dans les maisons qu'elles habitent.

27 décembre 1790. — Constitution civile du clergé.

8 février 1791. — Convocation des électeurs de Rhône-et-Loire pour l'élection d'un évêque constitutionnel. — Au grand étonnement des électeurs, qui ne le connaissaient même pas, Adrien Lamourette est élu. Il prend possession de son siège au milieu d'avril.

19 mars 1791. — Bref de Pie VI, qui condamne la constitution civile.

13 avril 1791. — Bref comminatoire demandant rétractation de leur serment à ceux qui l'ont prêté.

6 avril 1792. — Décret de l'Assemblée législative défendant de porter en public toute espèce de costume religieux.

26 mai 1792. — Décret de l'Assemblée législative prononçant la peine de la déportation contre tout prêtre insermenté ou réfractaire, s'il a résisté aux lois, ou si son exil est demandé par vingt citoyens domiciliés dans un même canton.

18 août 1792. — Décret relatif à la suppression des congrégations séculières et des confréries.

1-4 mai 1793. — Décret relatif à l'administration des biens formant la dotation des hôpitaux et maisons de charité.

27 juillet 1794 ou 9 thermidor. — Chute de Robespierre et fin de la Terreur.

8 avril 1802 ou 18 germinal an X. — Loi relative à l'organisation des cultes.

APPRÉCIATION DES ORDRES RELIGIEUX PAR LEIBNITZ

EN vérité, j'avoue que j'ai toujours singulièrement approuvé les ordres religieux, les pieuses associations et toutes les institutions louables en ce genre, qui sont une milice céleste sur la terre, pourvu qu'éloignant les abus, on les dirige selon les règles de leurs fondateurs, et que le souverain Pontife les applique aux besoins de l'Église universelle. Que peut-il y avoir en effet de plus excellent que de porter la lumière de la vérité aux nations les plus éloignées, à travers les mers, les feux et les glaives ; de n'être occupé que du salut des âmes, de s'interdire tous les plaisirs et jusqu'aux douceurs de la conversation, de la société, pour vaquer à la contemplation des vérités surnaturelles et aux méditations divines ; de se dévouer à l'éducation de la jeunesse, pour lui donner le goût de la science et de la vertu ; d'aller porter des secours aux malheureux, à des hommes perdus et désespérés, aux prisonniers, à ceux qui sont condamnés, aux malades, à ceux qui sont dénués de tout, ou dans les fers, ou dans les régions lointaines ; et dans ces services de la charité la plus étendue, de n'être pas même effrayé par la crainte de la peste ? Celui qui ignore ou méprise ces choses n'a de la vertu qu'une idée rétrécie et vulgaire.

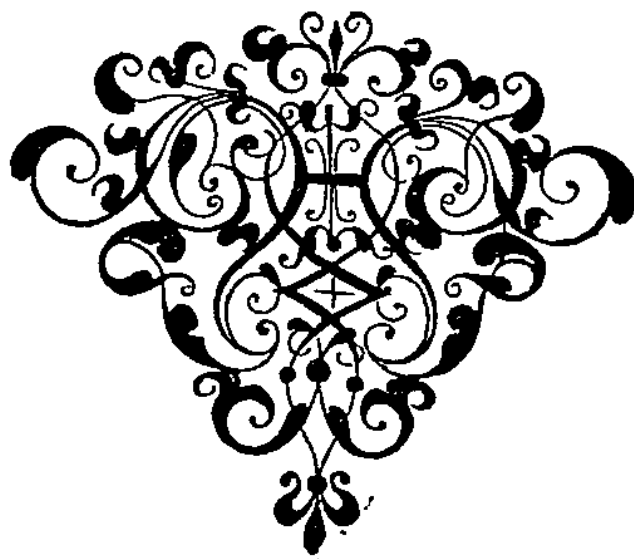
TABLE DES MATIÈRES

	Pages		Pages
PRÉFACE	I	Les Clarisses	299
✧ L'abbaye d'Ainay	11	Commanderie de Saint-Georges	314 ✧
L'Annonciade	44	Les Cordeliers	333 ✧
Les Antonins	59	Sainte-Elisabeth	351
✧ Les Grands-Augustins	71	Les Feuillants	361
Les Augustins réformés ou Petits- Pères	85	Les Génovéfains	373
Les Bénédictines :		Les Jacobins	385 ✧
✧ Saint-Pierre-les-Nonnains	99	Les Jésuites	401
✧ La Déserte	118	Les Lazaristes	415
Les Chazottes	128	Les Minimes	425
Le prieuré de Blie	139	Les Missionnaires de Saint-Joseph	441
Le prieuré de Saint-Benoît	145	L'Observance	451
Les Bernardines	161	L'Oratoire	463
Le Bon-Pasteur	175	Picpus	475
Les Capucins	181	La Platière, chanoines réguliers de Saint-Ruf	509 ✧
✧ Les Carmes	193	Les Récollets	519
Les Carmélites	211	Les Templiers	529
✧ Les Célestins	231	Les Trinitaires	539
Saint - Charles	247	Les Ursulines	551
Les Chartreux :		Le Verbe-Incarné	565
La Chartreuse du Lys-Saint- Esprit. — Vie de saint Bruno	259	La Visitation	575
Règles, observances, costumes	262	Sainte-Marie de Bellecour	582
Bonnes relations qui existaient entre les Chartreux et l'Eglise de Lyon	266	L'Antiquaille	592
Fondation de la Chartreuse de Lyon	269	Sainte-Marie-des-Chânes	606
L'Eglise des Chartreux	275		
Le monastère de la Chartreuse	283		
La Chartreuse de Lyon et la Ré- volution	292		

APPENDICE

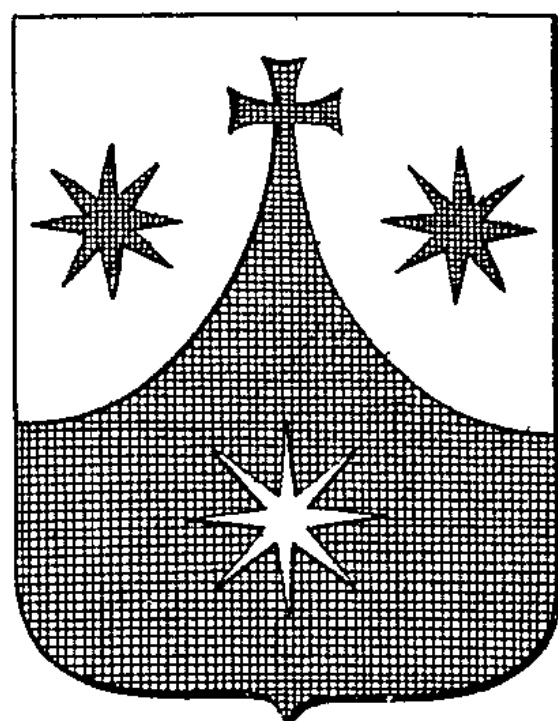
Communautés :	
Séminaire de Saint-Irénée	615
Les Nouvelles-Catholiques	617
Les Filles-Pénitentes	618
Les Recluses	618

	Pages		Pages
Les Filles de la Charité.	619	Autres hospices	635
Maison de la Providence	620	Les recluseries.	637
Congrégations et confréries de Pénitents :		Chapitres et collégiales :	
La Trinité	621	Chapitre de la Primatiale de Saint-Jean	640
Pénitents du Confalon	621	Chapitre de Saint-Just	644
Pénitents du Saint-Crucifix.	623	Chapitre de Saint-Paul.	645
Pénitents de la Miséricorde.	624	Chapitre de Saint-Nizier	645
Pénitents de Notre-Dame-de-Lorette	624	Collégiale de Fourvière.	646
Pénitents de la Passion ou de la Croix	625	Anciennes églises ou chapelles	647
Pénitents de Saint-Charles.	626	Objets d'art	649
Les hôpitaux et hospices :		Reliques de saints	654
Le Grand Hôtel-Dieu	627	Dates servant à l'histoire des ordres religieux.	658
L'Aumône générale ou la Charité.	632	Appréciation des ordres religieux par Leibnitz.	660



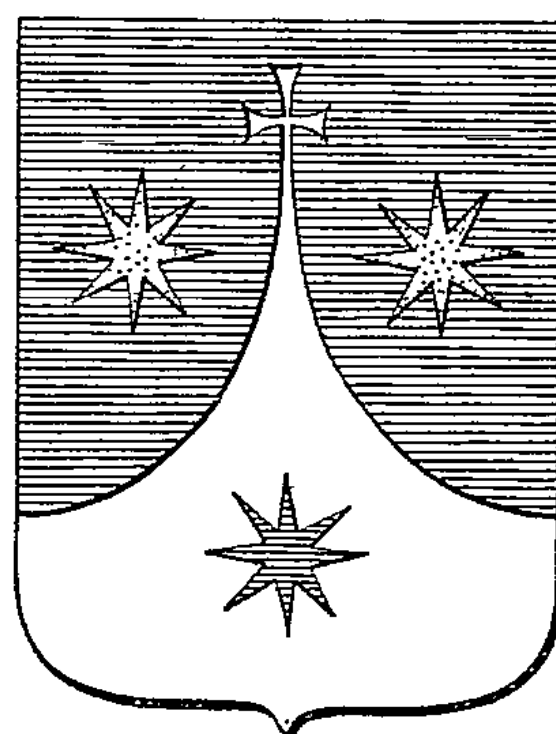
LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, 18, RUE DE LA QUARANTAINE.

CARMES



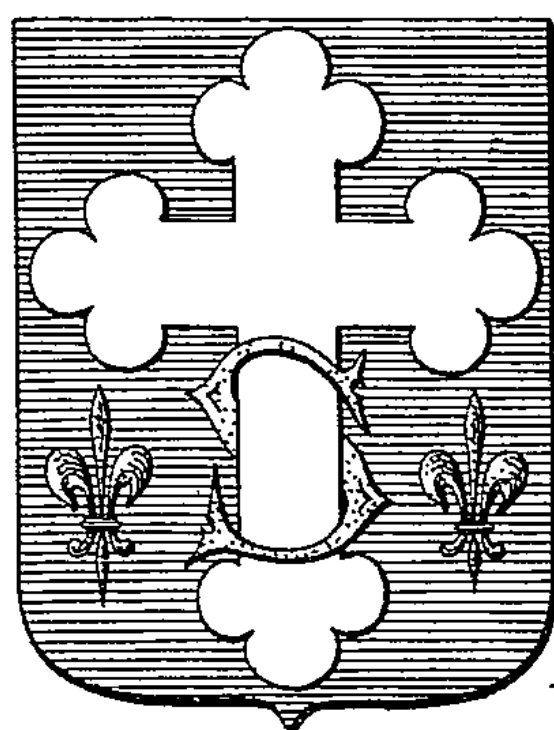
De sable, mantel d'argent, la pointe finissant en croix pattée de sable, accompagnée de trois étoiles à huit rais, deux de sable en chef sur l'argent, et une en pointe d'argent sur sable.

CARMÉLITES



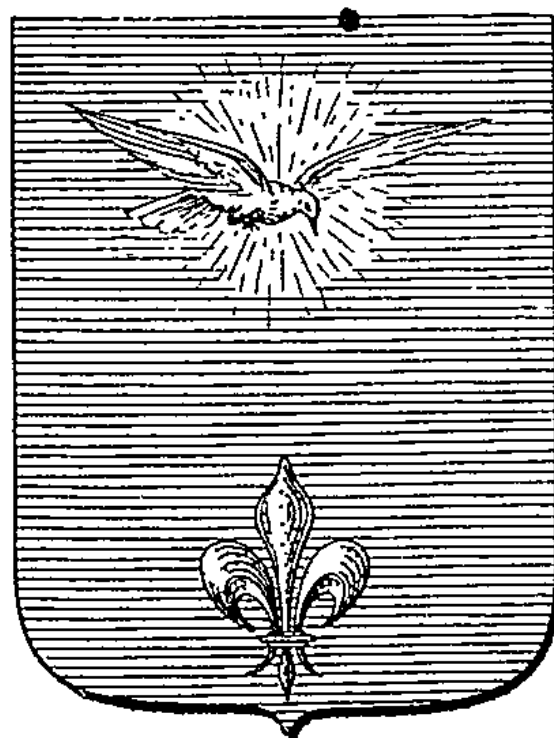
D'argent, mantel d'azur, la pointe de l'argent finissant en une croixette de même, accompagnée de trois étoiles à huit rais, deux d'or sur l'azur, et une d'azur sur l'argent.

CÉLESTINS



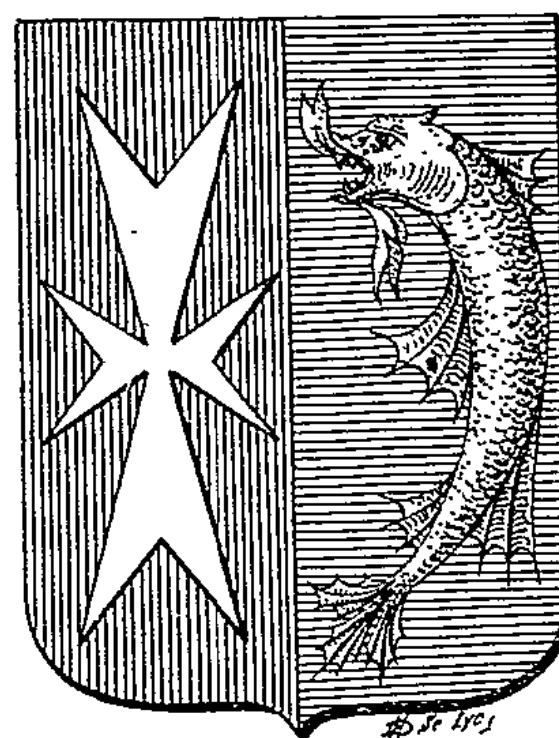
D'azur à une croix fleuronée d'argent, entortillée au pied d'un S d'or et accostée de deux fleurs de lis de même.

CHARTREUSE DU LYS-SAINT-ESPRIT



D'azur à un Saint-Esprit d'argent tendant à une fleur de lis d'or qui est en pointe.

COMMANDERIE DE SAINT-GEORGES



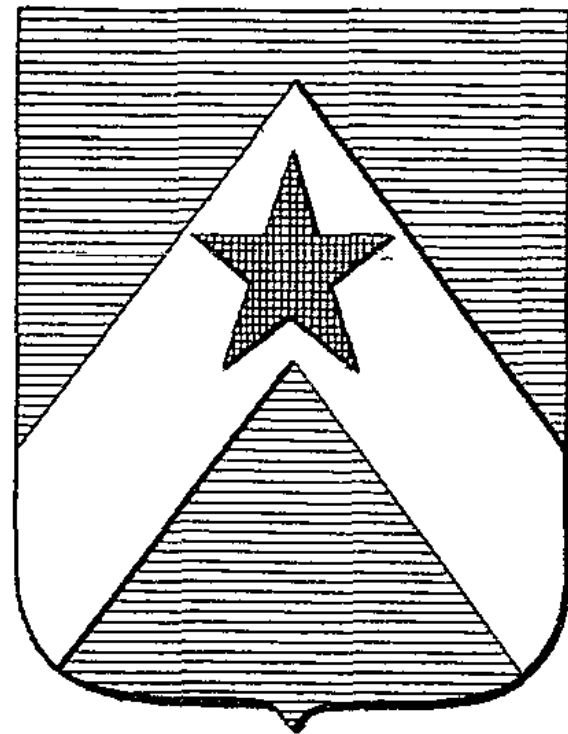
Parti au premier de gueules à la croix de Malte d'argent, au second d'azur au dauphin d'or.

RELIGIEUSES
DE SAINTE-ÉLISABETH



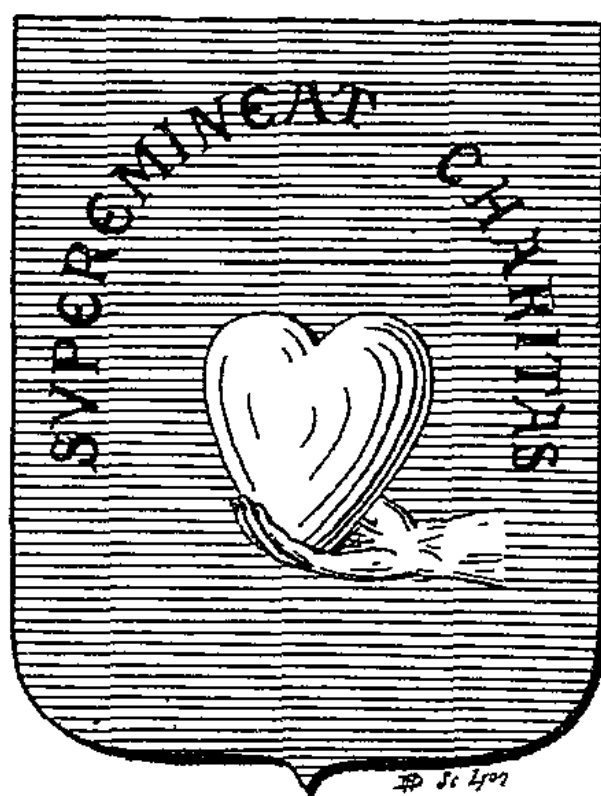
D'azur à une sainte Elisabeth couronnée d'or, donnant l'aumône de la main droite à un pauvre et de l'autre tenant une couronne de même.

FEUILLANTS



D'azur à un chevron d'argent chargé d'une étoile de sable.

GÉNOVÉFAINS



D'azur à une main au naturel tenant un cœur enflammé d'argent, avec la devise *Superemineat charitas*.

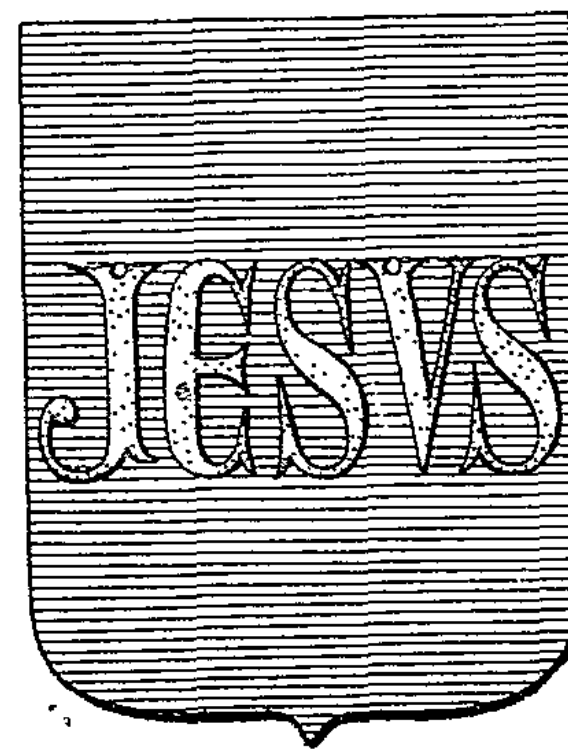
(Ne se trouve pas dans d'Hozier, mais dans le P. Hélyot).

JACOBINS
OU DOMINICAINS



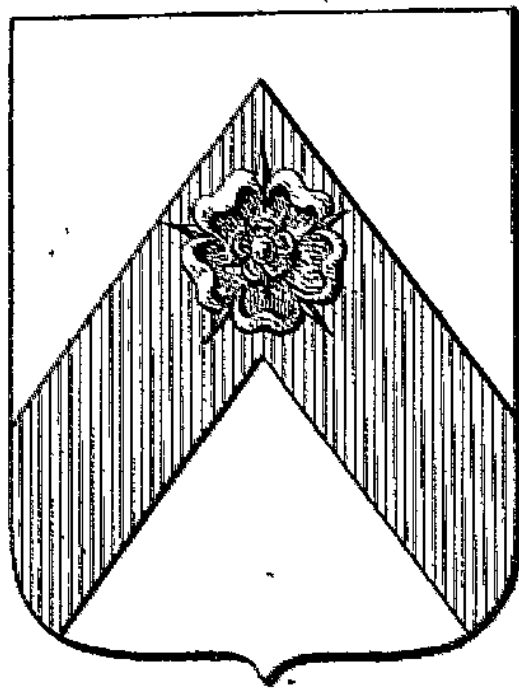
D'azur à une Vierge d'argent tenant un Enfant Jésus de même.

JÉSUITES



D'azur à un nom de Jésus d'or.

LAZARISTES



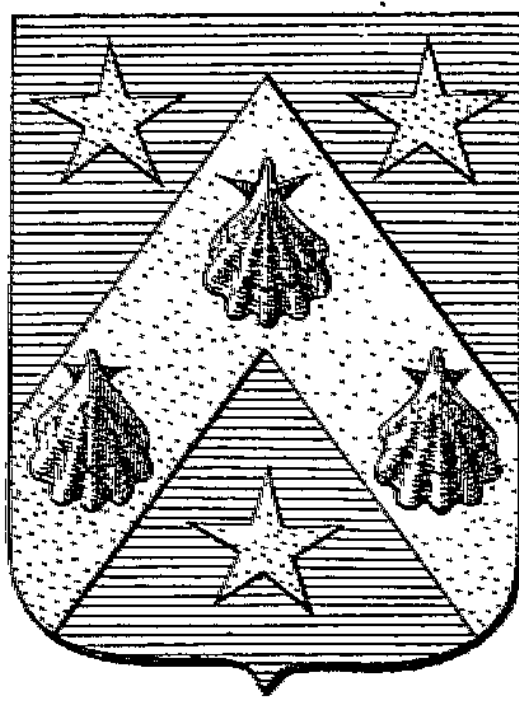
D'argent à un chevron de gueules chargé d'une rose d'or.

MINIMES



D'azur au mot Charitas d'or, les trois syllabes posées l'une sur l'autre, le tout enfermé dans un cercle rayonnant de même.

LA PLATIERE



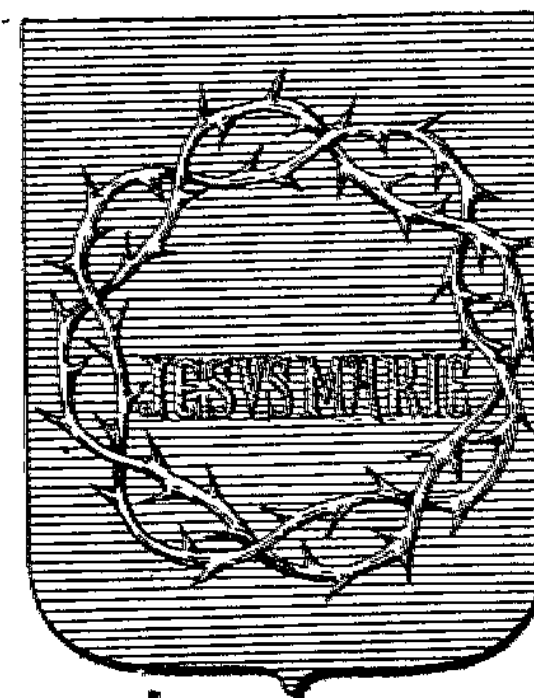
D'azur à un chevron d'or chargé de trois coquilles de gueules et accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe.

MISSIONNAIRES DE SAINT-JOSEPH



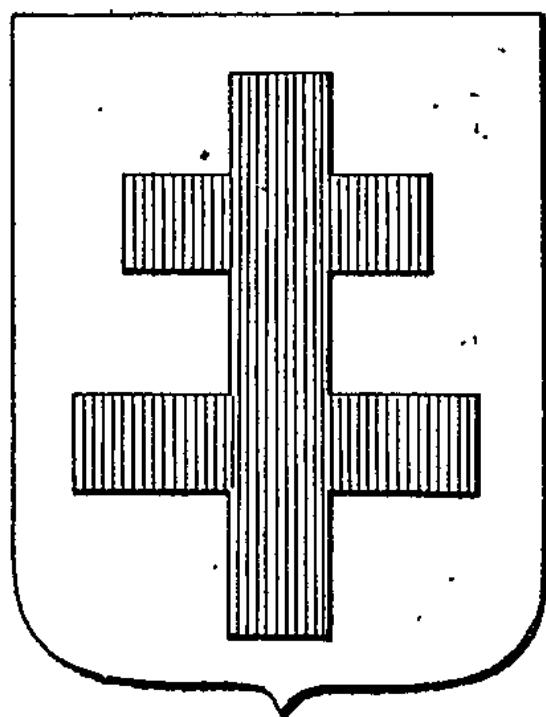
D'azur à un saint Joseph d'or et un enfant entre ses bras de même.

ORATOIRE



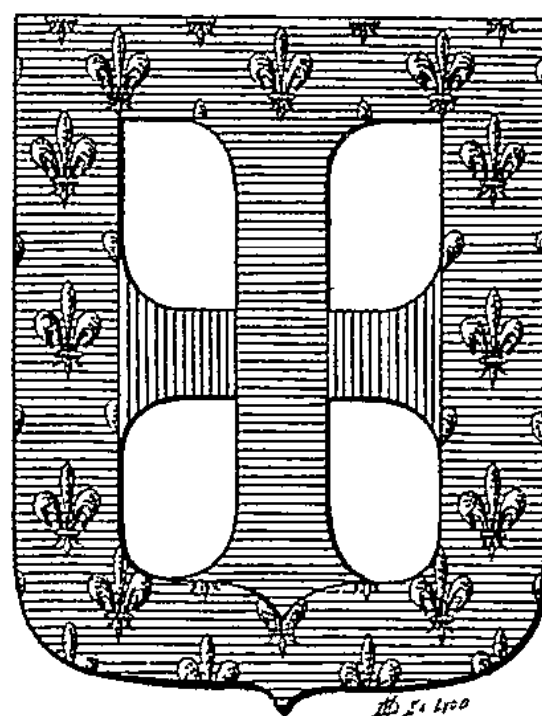
D'azur aux noms de Jésus et Marie d'or, entourés d'une couronne d'épines d'argent.

TEMPLIERS



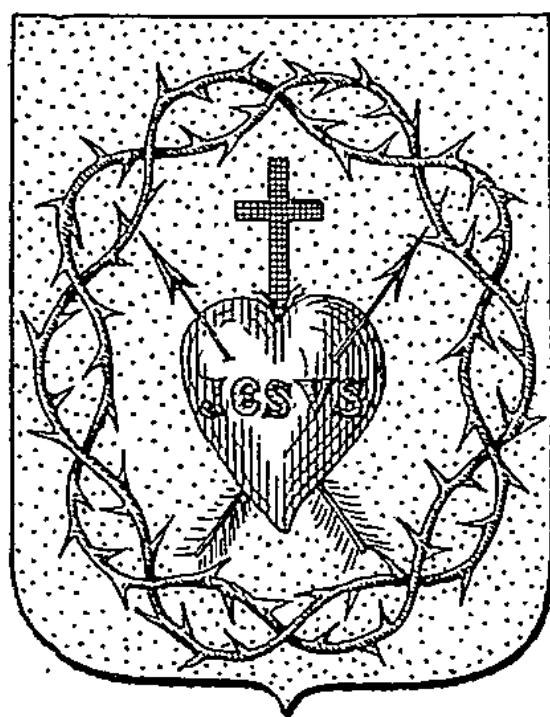
D'argent à la croix de
Templier de gueules.

TRINITAIRES



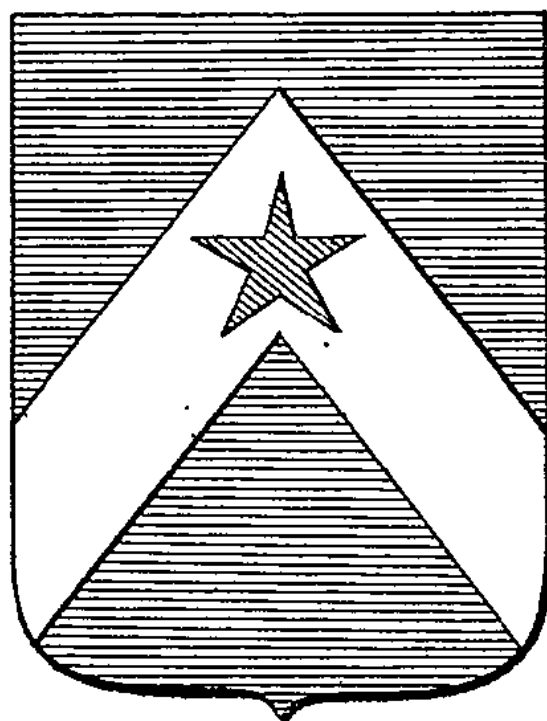
D'argent à une croix pattée
dont le montant est d'azur et
la traverse de gueules et une
bordure d'azur chargée de
fleurs de lis d'or.

VISITATION



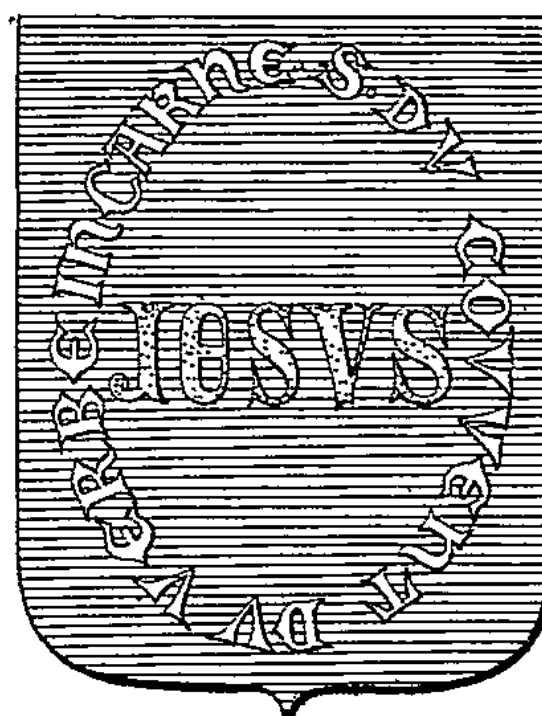
D'or à un cœur de gueules
percé de deux flèches d'argent
passées en sautoir au travers
du cœur, chargé du nom de
Jésus, le tout enfermé dans
une couronne d'épines de
sinople, les épines ensanglan-
tées de gueules, et une croix
de sable fichée dans l'oreille
du cœur.

URSULINES



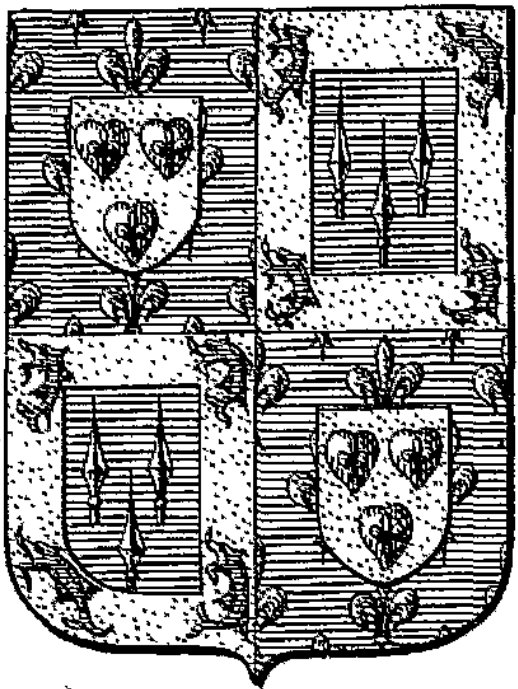
D'azur à un chevron d'ar-
gent chargé d'une étoile de
sinople.

VERBE-INCARNÉ



D'azur à un nom de Jésus
d'or avec cette inscription
autour : S. du Couvent du
Verbe-Incarné.

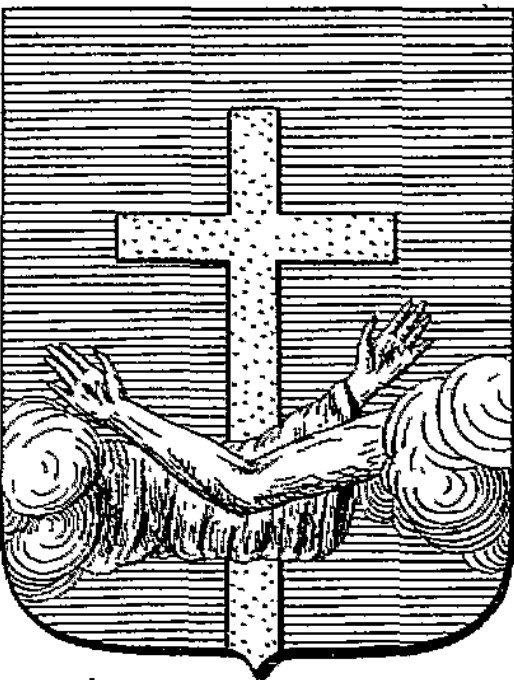
AUGUSTINS RÉFORMÉS



D'azur au premier et dernier, semé de fleurs de lis d'or, chargé en cœur d'un écusson d'or à trois cœurs de gueules surchargés de trois fleurs de lis d'or, et au second et troisième d'azur à trois fers de lance d'argent, deux et un, à la bordure d'or, chargée de quatre dauphins d'azur.

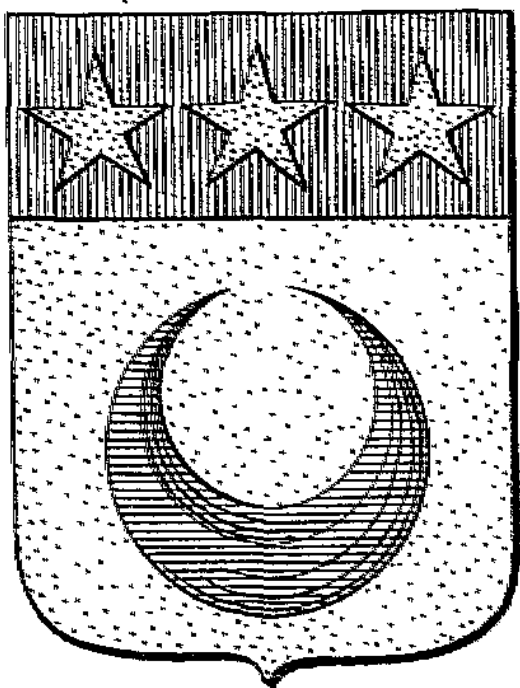
(Ne se trouve pas dans d'Hozier, mais dans le *Sacra Eremus Augustiniana* du Père Maurice de la Mère de Dieu).

FAMILLE FRANCISCAINE



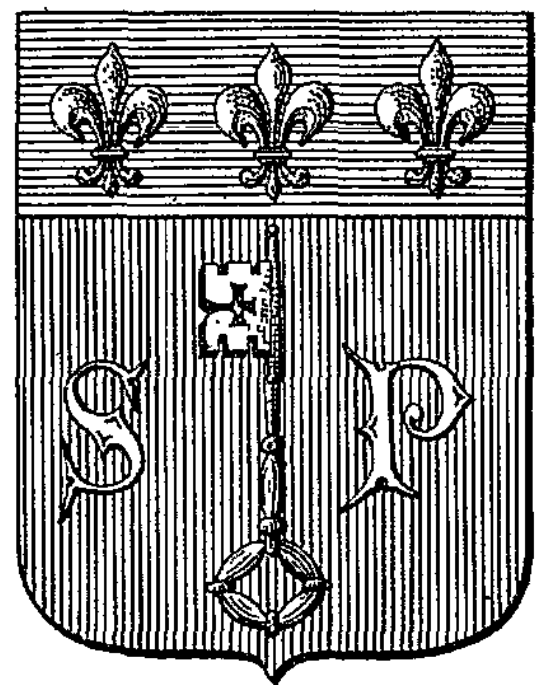
D'azur à la croix de calvaire d'or mouvant de la pointe de l'écu, au pied brisé de deux bras au naturel posés en sautoir mouvant d'une nuée d'argent, le bras gauche vêtu de bure, le bras droit nu, les mains percées de clous.

BÉNÉDICTINES DE LA DÉSERTE



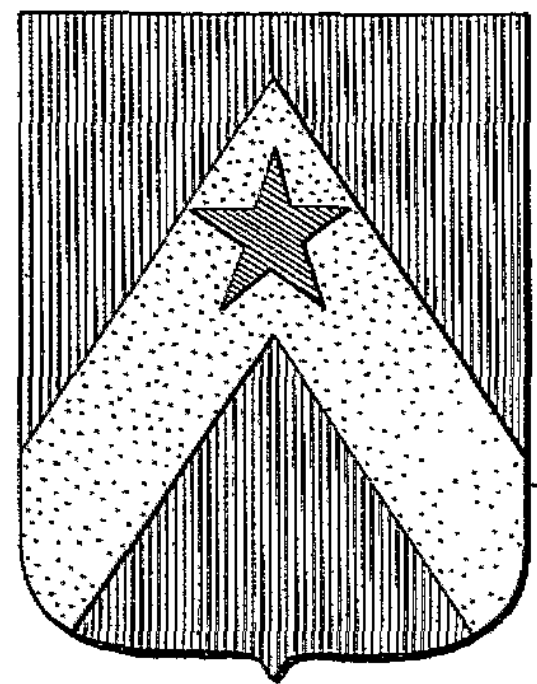
D'or à un croissant d'azur et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

BÉNÉDICTINES DE SAINT-PIERRE



De gueules, à une clef d'argent posée en pal, accostée d'un S à dextre et d'un P à senestre de même, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis.

BERNARDINES



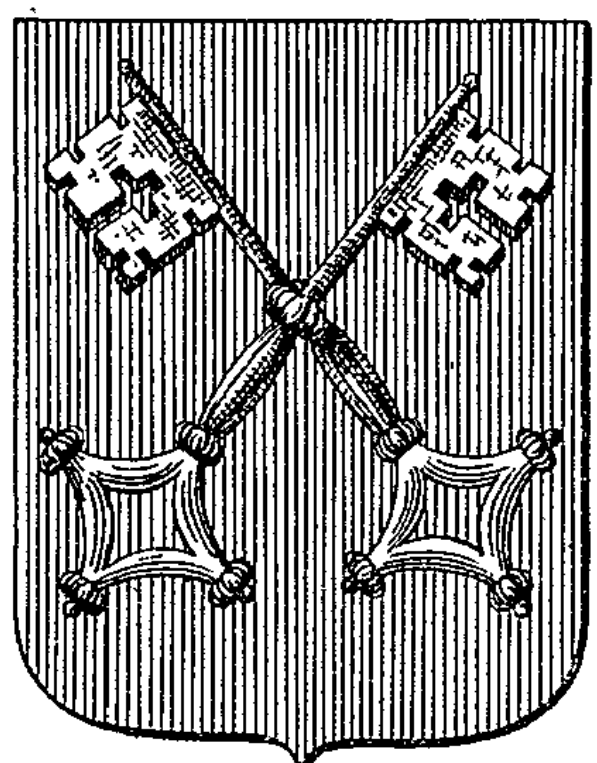
De gueules à un chevron d'or chargé d'une étoile de sinople.

ARMOIRIES DES ORDRES RELIGIEUX

CONTENUES DANS CE LIVRE

(Extrait de l'armorial général de d'Hozier).

ABBAYE D'AINAY



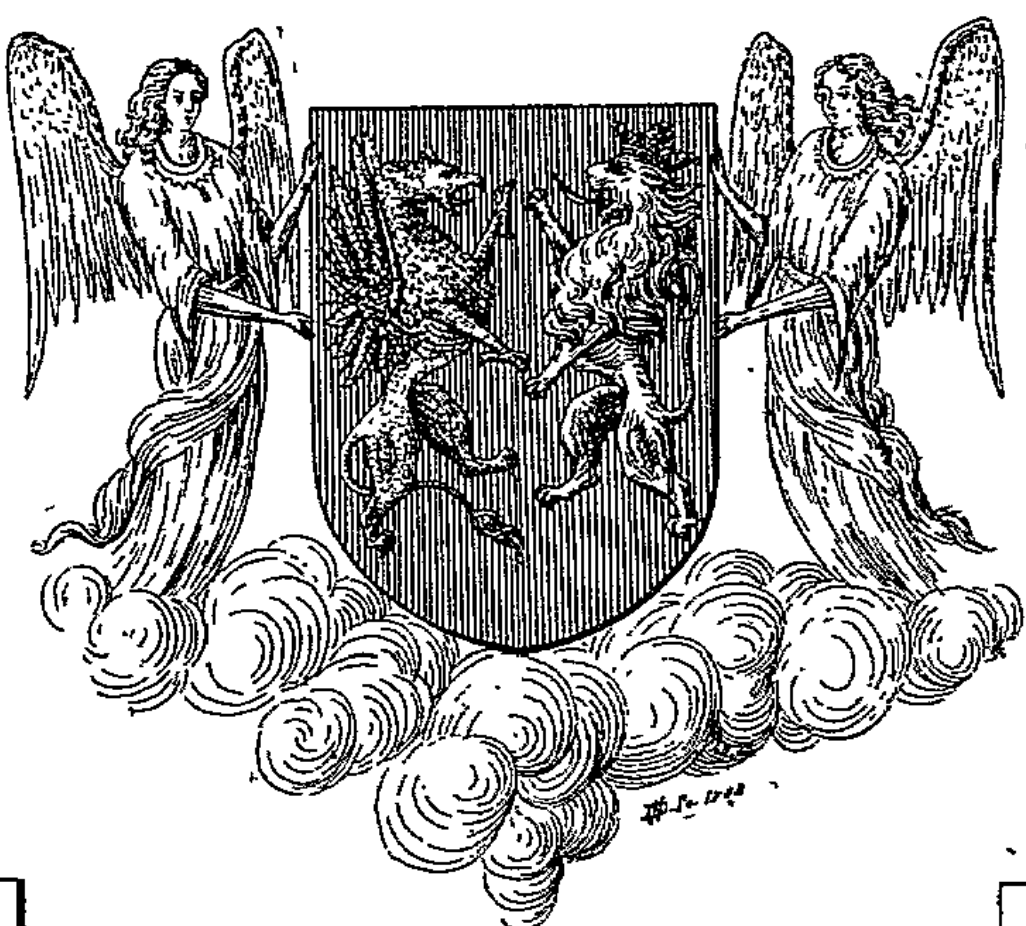
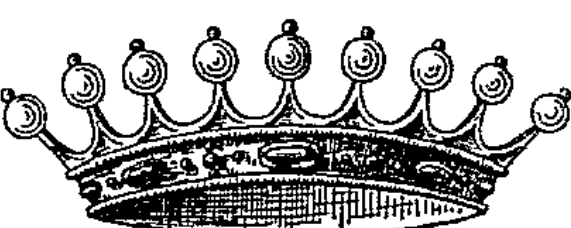
De gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir.

ANNONCIADES



D'azur, à une annoncia-tion de la Vierge, le tout d'or.

CHAPITRE DE SAINT-JEAN



ANTONINS



D'argent à un aigle à deux têtes de sable, couronnées d'or, portant sur l'estomac un écusson d'or, chargé d'un T d'azur.

De gueules à un griffon d'or et un lion d'argent couronné d'or, affrontés, deux anges en support sur des nuées d'argent, l'écu timbré de la couronne comtale.

GRANDS-AUGUSTINS



D'argent, à un saint Au-gustin de carnation de sable, tenant un cœur enflammé de gueules.